



MINISTÈRE DES FINANCES

**Comptes
publics
de l'ONTARIO**

2008-2009

ÉTATS FINANCIERS DES
ORGANISMES DU
GOUVERNEMENT

Volume **2a**



MINISTÈRE DES FINANCES

**Comptes
publics
de l'ONTARIO**

2008-2009

ÉTATS FINANCIERS DES
ORGANISMES DU
GOUVERNEMENT

Volume **2a**

TABLE DES MATIÈRES

Page

Généralités

Guide d'interprétation des comptes publics	v

ÉTATS FINANCIERS

Volume 2a

Section 1 — Organismes de services du gouvernement

Action Cancer Ontario	31 mars 2009	1-1
Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé	31 mars 2009	1-19
AgriCorp	31 mars 2009	1-33
Aide juridique Ontario	31 mars 2009	1-49
Centre des sciences de l'Ontario	31 mars 2009	1-71
Commission de l'énergie de l'Ontario	31 mars 2009	1-73
Commission de transport Ontario Northland	31 mars 2009	1-85
Commission des courses de l'Ontario	31 mars 2009	1-87
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	31 mars 2009	1-89
eHealth Ontario	31 mars 2009	1-107
La Fondation Trillium de l'Ontario	31 mars 2009	1-119
Gestionnaire indépendant du réseau électrique	31 décembre 2008	1-133
Institut de recherche agricole de l'Ontario	31 mars 2009	1-153
Musée royal de l'Ontario	31 mars 2009	1-161
Office de l'électricité de l'Ontario	31 décembre 2008	1-183
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	31 mars 2009	1-199
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)	31 mars 2009	1-211
Office des Télécommunications Éducatives de Langue Française en Ontario (OTÉLFO)	31 mars 2009	1-233
Office ontarien de financement	31 mars 2009	1-255
Ornge	31 mars 2009	1-271
Régie des transports en commun de la région de Toronto	31 mars 2009	1-273
Régie des transports en commun du Grand Toronto	31 mars 2009	1-279
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre	31 mars 2009	1-299
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Est	31 mars 2009	1-315
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Ouest	31 mars 2009	1-329
Réseau local d'intégration des services de santé – Champlain	31 mars 2009	1-345
Réseau local d'intégration des services de santé – Érié St. Clair	31 mars 2009	1-361
Réseau local d'intégration des services de santé – Hamilton Niagara Haldimand Brant	31 mars 2009	1-375
Réseau local d'intégration des services de santé – Mississauga Halton	31 mars 2009	1-391
Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Est	31 mars 2009	1-405
Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Ouest	31 mars 2009	1-421
Réseau local d'intégration des services de santé – Simcoe Nord Muskoka	31 mars 2009	1-437
Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-Est	31 mars 2009	1-453
Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-Ouest	31 mars 2009	1-469
Réseau local d'intégration des services de santé – Toronto-Centre	31 mars 2009	1-483
Réseau local d'intégration des services de santé – Waterloo Wellington	31 mars 2009	1-503
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario	31 décembre 2008	1-517
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	31 mars 2009	1-519
Société ontarienne de financement de la croissance	31 mars 2009	1-531
Société ontarienne d'hypothèques et de logement	31 mars 2009	1-543
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto	31 mars 2009	1-557
Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	31 mars 2009	1-571
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique	31 mars 2009	1-587
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	31 mars 2009	1-599
Société immobilière de l'Ontario	31 mars 2009	1-613
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants	31 mars 2009	1-627
Société ontarienne de travaux d'infrastructure	31 mars 2009	1-629

TABLE DES MATIÈRES

Page

Volume 2b

Section 2 — Entreprises publiques

Agence de foresterie du parc Algonquin	31 mars 2009	2-1
Agence ontarienne des eaux	31 décembre 2008	2-13
Commission des parcs du Niagara	31 octobre 2008	2-29
Hydro One Inc.	31 décembre 2008	2-41
Ontario Power Generation Inc.	31 décembre 2008	2-79
Régie des alcools de l'Ontario	31 mars 2009	2-125
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	31 mars 2009	2-137

Section 3 — Fiducies et autres états

Caisse de retraite des juges provinciaux	31 mars 2009	3-1
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	31 décembre 2008	3-7
Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario	31 décembre 2008	3-45
Fonds de garantie des prestations de retraite	31 mars 2009	3-71
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles	31 mars 2009	3-83
Société ontarienne d'assurance-dépôts	31 décembre 2008	3-97
Le Tuteur et curateur public de l'Ontario	31 mars 2009	3-109
Pertes radiées des comptes	31 mars 2009	3-129
Remises de recettes	31 mars 2009	3-131

**MINISTÈRE RESPONSABLE POUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES, ORGANISMES
DE SERVICES DU GOUVERNEMENT ET FIDUCIES ET AUTRES ÉTATS FINANCIERS**

Ministère des Affaires municipales et du Logement
Société ontarienne d'hypothèques et de logement

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales
AgriCorp
Institut de recherche agricole de l'Ontario

Ministère du Commerce International et de l'investissement
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Ministère de la Culture
Centre des sciences de l'Ontario
La Fondation Trillium de l'Ontario
Musée royal de l'Ontario

Ministère du Développement du Nord et des Mines
Commission de transport Ontario Northland
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

Ministère de l'Éducation
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)
Office des Télécommunications Éducatives de Langue Française en Ontario (OTÉLFO)

Ministère de l'Énergie et Infrastructure
Commission de l'énergie de l'Ontario
Commission des courses de l'Ontario
Gestionnaire indépendant du réseau électrique
Hydro One Inc.
Office de l'électricité de l'Ontario
Ontario Power Generation
Société ontarienne de travaux d'infrastructure
Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto
Société immobilière de l'Ontario

Ministère de l'Environnement
Agence ontarienne des eaux

Ministère des Finances
Caisse de retraite des juges provinciaux
Commission des services financiers de l'Ontario
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Fonds de garantie des prestations de retraite
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
Office ontarien de financement
Pertes radiées des comptes
Régie des alcools de l'Ontario
Remises de recettes
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
Société ontarienne d'assurance-dépôts

**MINISTÈRE RESPONSABLE POUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES, ORGANISMES
DE SERVICES DU GOUVERNEMENT ET FIDUCIES ET AUTRES ÉTATS FINANCIERS**

Ministère du Procureur général

Aide juridique Ontario

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Ministère de la Recherche et de l'innovation

Société ontarienne de financement de la croissance

Ministère des Richesses naturelles

Agence de foresterie du parc Algonquin

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Action Cancer Ontario

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

eHealth Ontario

Ornge

Réseau local d'intégration des services de santé – Centre

Réseau local d'intégration des services de santé – Centre - Est

Réseau local d'intégration des services de santé – Centre - Ouest

Réseau local d'intégration des services de santé – Centre - Toronto

Réseau local d'intégration des services de santé – Champlain

Réseau local d'intégration des services de santé – Érié St. Clair

Réseau local d'intégration des services de santé – Hamilton Niagara Haldimand Brant

Réseau local d'intégration des services de santé – Mississauga Halton

Réseau local d'intégration des services de santé – Nord - Est

Réseau local d'intégration des services de santé – Nord - Ouest

Réseau local d'intégration des services de santé – Simcoe -Nord Muskoka

Réseau local d'intégration des services de santé – Sud - Est

Réseau local d'intégration des services de santé – Sud - Ouest

Réseau local d'intégration des services de santé – Waterloo Wellington

Ministère des Services Gouvernementaux

Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

Ministère du Tourisme

Commission des parcs du Niagara

Société d'exploitation de la Place Ontario

Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto

Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

Ministère des Transports

Régie des transports en commun de la région de Toronto

Régie des transports en commun du grand Toronto

Ministère du Travail

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

GUIDE D'INTERPRÉTATION DES COMPTES PUBLICS

1. PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

Les *Comptes publics* de la province de l'Ontario pour 2008-2009 comprennent le **Rapport annuel et états financiers consolidés** et sont présentés en trois volumes :

Le **volume 1** contient les états des ministères et des annexes détaillées sur la dette et d'autres éléments. Les états des ministères portent sur les activités financières de chaque ministère. Ils sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice et comparent les crédits autorisés aux dépenses réelles. Les charges des ministères comprennent toutes les charges autorisées par l'Assemblée législative, mais excluent les redressements découlant de la consolidation des organismes publics dont les charges ne sont pas autorisées.

Le **volume 2** contient les états financiers des Organismes de services du gouvernement et Entreprises publiques qui font partie du périmètre comptable, ainsi que certains autres états financiers.

Le **volume 3** contient le détail des paiements versés par les ministères aux fournisseurs et aux bénéficiaires de paiements de transfert.

2. GUIDE D'INTERPRÉTATION DU VOLUME 2 DES COMPTES PUBLICS

Les états financiers des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions qui ont été retenues, ont été établis pour des périodes se terminant dans les limites de l'exercice financier de la province allant du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009. Ces états financiers sont publiés ici de manière aussi détaillée et, autant que possible, suivant la même présentation que les états financiers approuvés après vérification. On trouvera la liste de ces états financiers dans la table des matières. On trouvera de plus, dans ce volume, une liste des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions par domaine de responsabilité ministérielle.

**ORGANISMES DE SERVICES
DU GOUVERNEMENT**



Le 10 juin, 2009

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers ainsi que de toute autre information contenue dans le présent rapport. Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et renferment, s'il y a lieu, des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Action Cancer Ontario tient à respecter les normes les plus élevées en matière d'intégrité et de services aux patients. Pour protéger son actif, l'organisme a mis en place un ensemble solide et dynamique de contrôles et de procédés financiers internes traduisant un bon équilibre coûts-avantages. La direction a élaboré et maintient des contrôles financiers et administratifs, des systèmes d'information et des pratiques de gestion de manière à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière. Des vérifications internes sont effectuées pour évaluer les systèmes et pratiques de gestion, et des rapports sont remis au comité de vérification et des finances.

Par l'intermédiaire du comité de vérification et des finances, le conseil d'administration veille à ce que la direction assume ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne. Le comité supervise les activités financières d'Action Cancer Ontario et revoit les états financiers ainsi que le rapport des vérificateurs externes.

Les états financiers ont été examinés par le bureau du vérificateur général de l'Ontario. Il incombe au vérificateur général d'exprimer son opinion quant à savoir si les états financiers donnent une image fidèle des résultats conformément aux principes comptables généralement reconnus. Dans son rapport, le vérificateur général fait part de son examen et de son opinion.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, il incombait au conseil d'administration d'Action Cancer Ontario, par l'intermédiaire du comité de vérification et des finances, de s'assurer que la direction avait assumé ses responsabilités en ce qui concerne la présentation de l'information financière et les contrôles internes. Le comité rencontre régulièrement la direction, le vérificateur interne et le vérificateur général pour s'assurer que chaque partie s'est bien acquittée de ses fonctions respectives et pour examiner les états financiers avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration. Le vérificateur général a directement et pleinement accès au comité de vérification et des finances, en présence ou non de la direction, afin de discuter de sa vérification et de ses conclusions quant à l'intégrité de l'information financière et à l'efficacité des contrôles internes.

Au nom de la direction d'Action Cancer Ontario,

Le président et chef de la direction,

Le vice-président et chef des finances,

Terrence Sullivan, Ph.D.
President and Chief Executive Officer

Elham Roushani, BSc, CA
Vice President & Chief Financial Officer



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À Action Cancer Ontario
et au ministre de la Santé et des Soins de longue durée

J'ai vérifié le bilan de Action Cancer Ontario au 31 mars 2009 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Action Cancer Ontario. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Action Cancer Ontario au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général
Expert-comptable autorisé

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812
www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 10 juin 2009

Action Cancer Ontario

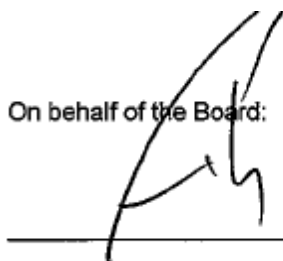
Bilan

aux 31 mars

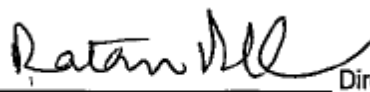
(en milliers de dollars)

	2009	2008
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	172 210 \$	124 220 \$
Débiteurs (note 5)	14 107	53 439
	186 317	177 659
Placements à long terme (note 6)	30 046	28 429
Immobilisations (note 7)	89 397	80 364
	305 760 \$	286 452 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	115 847 \$	107 763 \$
Subventions de fonctionnement reportées (note 9a)	44 649	39 983
	160 496	147 746
Apports reportés pour immobilisations (note 9b)	97 206	90 824
Charges complémentaires de retraite (note 10b)	3 326	3 297
	261 028	241 867
Soldes de fonds		
Dotation	2 317	2 317
Affectations d'origine interne et externe	26 905	29 675
Non grevés d'affectations	12 904	12 593
Investi en immobilisations	2 606	-
	44 732	44 585
	305 760 \$	286 452 \$
Engagements (note 17)		
Éventualité (note 18)		
Garanties (note 20)		

On behalf of the Board:



Director



Director

Voir les notes complémentaires.

Action Cancer Ontario

Résultats

Exercice terminé le 31 mars 2009

(en milliers de dollars)

	Fonds affecté		Fonds d'administration générale		Total	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Produits						
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	– \$	– \$	650 061 \$	586 740 \$	650 061 \$	586 740 \$
Ministère de la Promotion de la santé	–	–	3 061	2 889	3 061	2 889
Produits nets de placement (perte nette) (note 12)	(3 382)	29	2 979	5 479	(403)	5 508
Amortissement des apports reportés pour immobilisations (note 9b)	–	526	22 520	22 105	22 520	22 631
Autres (note 13)	10 558	7 409	8 019	13 211	18 577	20 620
	<u>7 176</u>	<u>7 964</u>	<u>686 640</u>	<u>630 424</u>	<u>693 816</u>	<u>638 388</u>
Charges						
Services fournis dans le cadre des programmes intégrés de lutte contre le cancer	1 153	4 331	277 317	254 151	278 470	258 482
Médicaments	–	–	184 965	161 945	184 965	161 945
Services médicaux	22	427	49 834	43 350	49 856	43 777
Salaires et avantages sociaux	3 183	2 002	39 494	28 191	42 677	30 193
Services chirurgicaux – hôpitaux	–	–	38 411	34 509	38 411	34 509
Services de consultation (note 14)	665	517	29 333	47 765	29 998	48 282
Amortissement des immobilisations	–	526	22 900	22 105	22 900	22 631
Autres charges de fonctionnement (note 15)	1 561	714	13 845	11 921	15 406	12 635
Services acquis	2 620	2 281	12 843	13 610	15 463	15 891
Autres programmes hospitaliers de lutte contre le cancer	–	–	9 178	8 242	9 178	8 242
Charges de retraite (note 10a)	–	–	3 083	2 274	3 083	2 274
Coûts d'occupation	34	98	3 001	1 914	3 035	2 012
Charges complémentaires de retraite (note 10b)	–	–	227	258	227	258
	<u>9 238</u>	<u>10 896</u>	<u>684 431</u>	<u>630 235</u>	<u>693 669</u>	<u>641 131</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(2 062) \$</u>	<u>(2 932) \$</u>	<u>2 209 \$</u>	<u>189 \$</u>	<u>147 \$</u>	<u>(2 743) \$</u>

Voir les notes complémentaires.

Action Cancer Ontario**Évolution des soldes de fonds**

Exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009				2008
	Fonds affecté		Fonds non affectés	Investis en immobilisations	Total
	Fonds de dotation	Autres			
Soldes de fonds au début	2 317 \$	29 675 \$	12 593 \$	- \$	44 585 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	-	(2 062)	2 209	-	147
Variation nette des investis en immobilisations (note 11)	-	(600)	(2 006)	2 606	-
Virements interfonds (note 16)	-	(108)	108	-	-
Soldes de fonds à la fin	<u>2 317 \$</u>	<u>26 905 \$</u>	<u>12 904 \$</u>	<u>2 606 \$</u>	<u>44 732 \$</u>

Voir les notes complémentaires.

Action Cancer Ontario

Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	147 \$	(2 743)\$
Amortissement des immobilisations	22 900	22 631
Amortissement des apports reportés pour immobilisations	(22 520)	(22 631)
Perte réalisée sur la cession de placements à long terme	4 063	-
Pertes latentes sur les placements à long terme	-	1 689
Charge au titre des prestations constituées relative aux avantages complémentaires de retraite	227	258
Avantages complémentaires de retraite payés	(198)	(244)
	<u>4 619</u>	<u>(1 040)</u>
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	<u>52 082</u>	<u>(8 470)</u>
	<u>56 701</u>	<u>(9 510)</u>
Investissement		
Placements à long terme, montant net	(5 680)	(1 730)
Acquisition d'immobilisations	(31 933)	(43 171)
À recevoir de fondations communautaires	-	2 236
Montants reçus pour immobilisations	28 902	45 582
	<u>(8 711)</u>	<u>2 917</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<u>47 990</u>	<u>(6 593)</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>124 220</u>	<u>130 813</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>172 210 \$</u>	<u>124 220 \$</u>

Voir les notes complémentaires.

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

(en milliers de dollars)

Le gouvernement de l'Ontario a approuvé la création d'Action Cancer Ontario (l'« organisme ») le 29 avril 1997 pour promouvoir les services aux patients atteints d'un cancer et pour améliorer les résultats, la qualité et l'efficacité des services de cancérologie. Les services de cancérologie comprennent la prévention, le dépistage précoce, le diagnostic, le traitement, les soins de soutien, la recherche et la formation. L'organisme a été constitué en 1943 sous le nom de La Fondation ontarienne pour la recherche en cancérologie et le traitement du cancer, en vertu d'une loi de la province d'Ontario, et a été renommé Action Cancer Ontario en 1997. L'organisme est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Aux termes de l'entente d'intégration des programmes de lutte contre le cancer, l'organisme finance des programmes de lutte contre le cancer dans divers hôpitaux en échange de services convenus de traitement du cancer.

La mission de l'organisme est d'améliorer le fonctionnement du système de traitement du cancer en Ontario en assurant la qualité, la responsabilisation et l'innovation dans tous les services liés à la lutte contre le cancer. Cette mission met l'accent sur la gestion du rendement.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers de l'organisme ont été dressés par la direction à l'aide des principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comptabilité par fonds

Le fonds de dotation présente les apports grevés d'affectations d'origine externe aux termes desquelles les ressources apportées doivent être préservées en permanence, à moins d'être spécifiquement retirées par le donateur.

Le fonds affecté présente toutes les autres ressources grevées d'affectations d'origine externe et interne. Ces ressources servent principalement à la recherche et à la formation. Elles comprennent les dons et les subventions dont l'utilisation a été soumise à des restrictions particulières par le donateur, ou qui ont été reçus par un centre de cancérologie et réservés à un usage particulier par celui-ci.

Le fonds d'administration générale sert à comptabiliser les programmes et les activités administratives de l'organisme qui sont financés par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (« MSSLD ») et le ministère de la Promotion de la santé. Ce fonds présente les ressources non affectées et les subventions de fonctionnement affectées.

Constatation des produits

L'organisme utilise la méthode du report pour la comptabilisation des apports affectés liés aux programmes financés par le MSSLD et le ministère de la Promotion de la santé qui sont constatés à titre de produits du fonds d'administration générale dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. L'organisme utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour tous les autres apports affectés qui sont constatés à titre de produits du fonds affecté approprié dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

Les apports pour dotation sont constatés à titre de produits du fonds de dotation dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

(en milliers de dollars)

1. Principales conventions comptables (suite)

Les produits de placement affectés provenant des ressources du fonds de dotation sont constatés à titre de produits du fonds de dotation.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds d'administration générale lorsque le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est probable.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de dépôts bancaires, de certificats de dépôt et de placements à court terme dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

Placements

Les placements sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et sont inscrits au bilan à leur juste valeur. Les opérations de placement sont comptabilisées en fonction de la date de règlement et les coûts d'opération sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les apports destinés à l'achat d'immobilisations sont comptabilisés à titre de subventions pour immobilisations et amortis selon la même méthode et le même taux que celle des immobilisations connexes. Toutes les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 % par an.

Le terrain et les bâtiments de quatre pavillons donnés par la Société canadienne du cancer – Division de l'Ontario sont comptabilisés à une valeur symbolique, car leur valeur actuelle ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Charges de retraite et régime d'avantages complémentaires de retraite

i) Charges de retraite

L'organisme comptabilise sa participation au Hospitals of Ontario Pension Plan (« HOOPP »), régime de retraite interentreprises à prestations déterminées, comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations déterminées, étant donné que l'organisme ne dispose pas des renseignements nécessaires pour la comptabiliser comme une participation à un régime à prestations déterminées.

ii) Charges complémentaires de retraite

Les charges au titre du régime d'avantages complémentaires de retraite sont déterminées par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et sont passées en charges à mesure que les services sont rendus.

L'obligation transitoire liée à l'adoption de cette convention comptable est amortie sur le nombre prévu d'années qu'il reste à vivre aux retraités admissibles.

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

1. Principales conventions comptables (suite)

Rémunération des membres du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration sont des bénévoles dont les services ne sont pas rémunérés.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés au titre de l'actif et du passif et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants constatés au titre des produits et des charges de l'exercice visé. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Modifications des informations comptables

Le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital » exige que des informations supplémentaires soient fournies sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital d'Action Cancer Ontario, ainsi que des données quantitatives sur le capital et sur le fait que l'entité s'est conformée aux exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise en vertu de règles extérieures. Voir la note 4 pour les informations à fournir sur le capital.

Dans les états financiers de l'exercice précédent, l'organisme a indiqué qu'il adopterait les chapitres 3862 et 3863, « Instruments financiers – informations à fournir » et « Instruments financiers – présentation » dans l'exercice considéré. Au cours de l'exercice, le Conseil des normes comptables (CNC) a décidé que les organismes sans but lucratif peuvent choisir d'utiliser les obligations d'information du chapitre 3861 au lieu de celles du chapitre 3862, et peuvent également adopter le chapitre 3863, mais ne sont pas tenus de le faire. Par conséquent, l'organisme n'a pas adopté les chapitres 3862 et 3863.

3. Nouvelles normes comptables non encore entrées en vigueur

L'ICCA a publié les normes suivantes du *Manuel de l'ICCA* qui sont applicables à l'organisme à compter du 1^{er} avril 2009 :

- Le chapitre 4400, « Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif », a été modifié afin d'autoriser un organisme sans but lucratif à présenter l'actif net investi dans des immobilisations comme une catégorie d'actif net grevé d'affectations d'origine interne; il clarifie également la présentation des montants bruts des produits et des charges lorsque l'entité agit pour son propre compte dans le cadre d'une opération.
- Le chapitre 4460, « Présentation de l'information sur les opérations entre apparentés dans les états financiers des organismes sans but lucratif », a été modifié afin de concorder avec la définition des apparentés donnée dans le chapitre 3840 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Opérations entre apparentés ».

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

(en milliers de dollars)

3. Nouvelles normes comptables non encore entrées en vigueur (suite)

- Le chapitre 4470, « Ventilation des charges des organismes sans but lucratif – informations à fournir », établit les normes de présentation d'un organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

L'organisme évalue actuellement l'incidence de ces nouvelles normes sur ses états financiers. D'autres nouvelles normes ont été publiées, mais elles ne devraient pas avoir une incidence importante sur les états financiers de l'organisme.

4. Informations à fournir sur le capital

La structure de capital de l'organisme est constituée des soldes des fonds de dotation, des fonds grevés d'affectations d'origine interne et externe et des fonds non affectés.

L'objectif de l'organisme en matière de gestion de capital est de préserver sa capacité à poursuivre ses activités, afin de continuer à fournir le niveau adéquat d'avantages et de services à ses parties prenantes.

Une partie du capital de l'organisme est affectée dans la façon dont l'organisme utilise ses apports grevés d'affectations à l'externe comme il est expliqué à la note 1. L'organisme emploie des procédures de contrôle interne afin de veiller à ce que les restrictions soient respectées avant l'utilisation de ces ressources et afin d'être en conformité avec ces restrictions tout au long de l'exercice.

L'organisme fixe les montants des soldes de fonds en proportion du risque; il gère sa structure de capital et y apporte des rajustements en fonction des changements qui touchent la conjoncture économique et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents.

5. Débiteurs

	2009	2008
Débiteurs	4 031 \$	2 812 \$
À recevoir du MSSLD	9 313	49 747
À recevoir des fondations communautaires	436	493
Autre	327	387
	14 107 \$	53 439 \$

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

6. Placements à long terme

La juste valeur des placements à long terme de l'organisme se détaille comme suit :

	2009	2008
Encaisse	– \$	12 \$
Certificat de placement garanti et intérêts courus au taux d'intérêt de 2,0 %, échéant le 4 septembre 2010	30 046	–
Actions canadiennes	–	5 517
Actions étrangères	–	5 660
Fonds à revenu fixe	–	15 311
Fonds du marché monétaire	–	1 929
	30 046 \$	28 429 \$

7. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2009 Valeur comptable nette	2008 Valeur comptable nette
Matériel thérapeutique et autre matériel technique	255 065 \$	170 723 \$	84 342 \$	76 646 \$
Mobilier et matériel de bureau et améliorations locatives	7 919	2 864	5 055	3 718
	262 984 \$	173 587 \$	89 397 \$	80 364 \$

Le coût du matériel thérapeutique ci-dessus comprend des dépôts de 25 655 \$ (24 099 \$ en 2008). Ces montants seront amortis dès que le matériel sera prêt à être mis en service.

8. Crédoiteurs et charges à payer

	2009	2008
Fournisseurs	59 142 \$	64 165 \$
Charges à payer et autres	51 995	43 598
À payer au MSSLD	4 710	–
	115 847 \$	107 763 \$

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

(en milliers de dollars)

9. Apports reportés

a) Subventions de fonctionnement reportées

Les subventions de fonctionnement reportées représentent les ressources non dépensées liées aux programmes financés par le MSSLD et le ministère de la Promotion de la santé. Les sommes non dépensées sont conservées aux fins d'utilisation au cours de périodes subséquentes, ou aux fins de règlement par les ministères respectifs. La variation des soldes des subventions de fonctionnement reportées est présentée ci-dessous :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Solde au début	39 983 \$	33 708 \$
Sommes reçues au titre de périodes subséquentes	37 343	26 335
Sommes constatées à titre de produits	(23 286)	(19 107)
Sommes rendues au MSSLD	(9 391)	(953)
Solde à la fin	<u>44 649 \$</u>	<u>39 983 \$</u>

b) Apports reportés pour immobilisations

Les apports reportés pour immobilisations représentent le montant non amorti et non dépensé des fonds reçus en vue de l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports reportés pour immobilisations est constaté à titre de produits dans les résultats. Les apports sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 % par an. La variation du solde des apports reportés pour immobilisations survenue pendant l'exercice est présentée ci-dessous :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Solde au début	90 824 \$	67 873 \$
Sommes reçues relativement à des immobilisations	28 902	45 582
Sommes constatées à titre de produits	(22 520)	(22 631)
Solde à la fin	<u>97 206 \$</u>	<u>90 824 \$</u>

Le solde des apports reportés pour immobilisations est constitué des éléments ci-dessous :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Apports non amortis utilisés pour l'acquisition d'immobilisations	86 791 \$	80 364 \$
Apports inutilisés	10 415	10 460
Solde à la fin de l'exercice	<u>97 206 \$</u>	<u>90 824 \$</u>

Au cours de l'exercice, une tranche de financement de capital de 12 379 \$ (15 147 \$ en 2008) reçue de MSSLD a été versée aux hôpitaux pour financer les acquisitions d'immobilisations hospitalières. Par conséquent, ces montants n'ont pas été pris en compte précédemment ni dans les présents états financiers.

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

(en milliers de dollars)

10. Charges de retraite et régime d'avantages complémentaires de retraite

a) Charges de retraite

Les salariés de l'organisme participent au HOOPP, un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Les participants du HOOPP reçoivent des prestations fondées sur le nombre de leurs années de service et sur leur salaire moyen annualisé pendant la période de cinq années consécutives au cours de laquelle ils ont été mieux rémunérés avant leur retraite, leur cessation d'emploi ou leur décès.

Les cotisations versées au HOOPP par l'organisme au cours de l'exercice, pour les salariés, se sont établies à 3 083 \$ (2 274 \$ en 2008) et sont incluses dans les charges de retraite dans les résultats.

b) Avantages complémentaires de retraite

L'organisme offrait à ses employés retraités des avantages complémentaires de retraite. Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'organisme n'offre plus d'avantages complémentaires de retraite à ses salariés actifs. Les prestations versées au cours de l'exercice au titre de ce régime sans capitalisation se sont élevées à 198 \$ (244 \$ en 2008).

Au cours de l'exercice, l'organisme a augmenté de 81 \$ son obligation au titre des prestations constituées (diminution de 543 \$ en 2008) par suite de la dernière évaluation actuarielle du régime d'avantages complémentaires de retraite en date du 9 avril 2009. La prochaine évaluation est prévue pour avril 2010.

Les renseignements relatifs au régime d'avantages complémentaires de retraite de l'organisme figurent ci-dessous :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Obligation au titre des prestations constituées	(3 408)\$	(3 327)\$
Gain actuariel non amorti	(716)	(839)
Obligation transitoire nette non amortie	<u>798</u>	<u>869</u>
Passif net au titre des prestations constituées	<u>(3 326)\$</u>	<u>(3 297)\$</u>

La valeur actualisée déterminée par calcul actuariel de l'obligation au titre des prestations constituées est mesurée en fonction des meilleures estimations de la direction, compte tenu d'hypothèses reflétant la conjoncture et les lignes de conduite prévues les plus probables, comme suit :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Taux d'actualisation	5,5 %	6 %
Taux de croissance des frais hospitaliers et des frais de médicaments	9 % en 2009 à 5 % en 2013 et par la suite	10 % en 2008 à 5 % en 2013 et par la suite
Taux de croissance des autres frais médicaux	4 % par an	4 % par an

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

(en milliers de dollars)

11. Investis en immobilisations

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Immobilisations	89 397 \$	80 364 \$
Montants financés par des apports reportés pour immobilisations	<u>(86 791)</u>	<u>(80 364)</u>
	<u>2 606 \$</u>	<u>– \$</u>

La variation de l'actif net investi dans des immobilisations est présentée ci-dessous:

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Acquisition d'immobilisations	31 933 \$	43 171 \$
Apports reportés pour immobilisations	(28 947)	(43 171)
Amortissement des apports reportés pour immobilisations	22 520	22 631
Amortissement des immobilisations	<u>(22 900)</u>	<u>(22 631)</u>
	<u>2 606 \$</u>	<u>– \$</u>

12. Produits nets (perte) de placement

Des produits nets de placement de 18 \$ (51 \$ en 2008) provenant des ressources du fonds de dotation sont inclus dans le fonds affecté. Les produits nets de placement affecté comprennent aussi les pertes réalisées et latentes sur les placements de 3 400 \$ (22 \$ en 2008).

13. Autres produits

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Fonds d'administration générale		
Inforoute Santé du Canada	1 938 \$	10 293 \$
Recouvrement de salaires	1 640	1 407
Divers	<u>4 441</u>	<u>1 511</u>
	<u>8 019 \$</u>	<u>13 211 \$</u>
Fonds affecté		
Subventions	10 333 \$	7 106 \$
Dons	<u>225</u>	<u>303</u>
	<u>10 558 \$</u>	<u>7 409 \$</u>

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

(en milliers de dollars)

14. Système d'information sur les temps d'attente

Sous la direction du MSSLD, les services de l'organisme ont été retenus pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'information sur les temps d'attente en Ontario (la « stratégie »), notamment pour obtenir des données sur les temps d'attente pour certains services de soins de santé importants dans des hôpitaux participants de l'Ontario. L'organisme est responsable de la gestion du système d'information sur les temps d'attente, une composante informatique de la stratégie.

Le MSSLD a financé en partie la stratégie. Les frais liés à la stratégie s'élèvent à 31 455 \$ (41 951 \$ en 2008) et sont constatés dans divers postes à l'état des résultats. Le total des charges liées à la stratégie depuis sa création au cours de l'exercice 2005-2006 s'établit à 124 812 \$. Le total du financement accordé à la stratégie depuis sa création s'élève à 142 004 \$.

Les services de consultation comprennent une somme de 18 085 \$ (31 972 \$ en 2008) liée à la stratégie.

15. Autres charges de fonctionnement

	2009	2008
Fonds affecté		
Matériel	679 \$	71 \$
Formation et publications	311	175
Déplacements	246	244
Charges générales de bureau	211	106
Autres charges	114	118
	1 561 \$	714 \$
Fonds d'administration générale		
Matériel	7 637 \$	5 417 \$
Charges générales de bureau	1 562	1 288
Formation et publications	1 378	1 496
Autres charges	1 328	1 690
Déplacements	1 140	1 230
Services aux patients	800	800
	13 845 \$	11 921 \$

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

(en milliers de dollars)

16. Virements interfonds

	2009	2008
Virement du fonds d'administration générale au fonds affecté (virement du fonds affecté au fonds d'administration générale)	108 \$	(143) \$

Les virements du fonds affecté au fonds d'administration générale résultent du retrait des affectations d'origine interne. Les virements du fonds d'administration générale au fonds affecté représentent des réserves grevées d'affectations d'origine interne.

17. Engagements

a) L'organisme loue des locaux, du matériel informatique et du matériel de bureau. Les paiements futurs exigibles aux termes des baux sont estimés comme suit pour l'exercice terminé le 31 mars :

2010	3 349 \$
2011	3 076
2012	2 369
2013	1 903
2014	28
	<u>10 725 \$</u>

b) L'organisme a conclu des engagements d'environ 15 372 \$ pour l'acquisition de matériel.

18. Éventualité

L'organisme est membre du Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »), régime d'autoassurance créé par les hôpitaux et d'autres organismes. Si le total des primes payées ne suffit pas à régler les sinistres, l'organisme sera tenu de fournir des fonds supplémentaires à titre de participant au régime.

Depuis sa création, le HIROC a accumulé un excédent non affecté qui représente le total des primes payées par tous les assurés cotisants, majoré des produits de placement et diminué de l'obligation au titre des réserves pour sinistres restant à régler, des charges et des charges de fonctionnement. Chaque assuré cotisant dont le montant des primes, majoré des revenus de placement, dépasse celui de l'obligation au titre de sa quote-part des réserves pour sinistres restant à régler, des charges et des charges de fonctionnement, peut avoir le droit de recevoir des distributions sur sa quote-part de l'excédent non affecté au moment où ces distributions sont déclarées par le conseil d'administration du HIROC. Aucune distribution à recevoir du HIROC n'a été comptabilisée au 31 mars 2009.

19. Instruments financiers

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs et des créiteurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur étant donné qu'il s'agit d'instruments à court terme.

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

(en milliers de dollars)

19. Instruments financiers (suite)

La juste valeur des placements à long terme est indiquée à la note 6. Les placements à long terme sont composés de certificats de placement garantis assortis d'un taux d'intérêt fixe. La valeur comptable de ces placements se rapproche de leur juste valeur, car ils portent intérêt à un taux qui, de l'avis de la direction, est au cours du marché.

20. Garanties

a) Indemnisation des administrateurs et dirigeants

Les règlements administratifs de l'organisme prévoient l'indemnisation des administrateurs et dirigeants, des anciens administrateurs et dirigeants et des autres personnes qui ont siégé à des comités du conseil, pour les frais qu'ils pourraient engager en rapport avec des poursuites découlant de leurs services, et pour tous les autres frais qu'ils pourraient avoir engagés dans le cadre de leurs fonctions. Cette indemnisation ne s'applique pas lorsque les frais résultent d'une malhonnêteté, d'une négligence volontaire ou d'une faute de leur part.

La nature de cette indemnisation ne permet pas à l'organisme d'estimer au prix d'un effort raisonnable le maximum qu'il pourrait être tenu de verser à des contreparties. Pour pallier à des versements éventuels, l'organisme a souscrit auprès de HIROC une assurance responsabilité maximale pour ses administrateurs et dirigeants. L'organisme n'a pas versé de sommes importantes au titre de ces indemnisations et aucun montant ne figure dans les états financiers ci-joints au titre de cette éventualité.

b) Autres conventions d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, l'organisme conclut des accords prévoyant l'indemnisation de tiers, y compris, sans restriction : indemnisation du propriétaire des locaux loués par l'organisme; indemnisation du ministère de la Santé et des Soins de longue durée en cas de poursuites fondées sur les actions ou omissions des groupes représentant les médecins, radiologistes et gynécologues et oncologues selon certaines modalités de financement; et indemnisation des hôpitaux d'accueil appliquant des programmes intégrés de lutte contre le cancer en cas de poursuites, de dommages-intérêts et de frais résultant de tout manquement de l'organisme à ses obligations aux termes de l'entente d'intégration des programmes de lutte contre le cancer et des documents connexes.

Les modalités de ces indemnisations varient selon l'accord sous-jacent, mais s'appliquent normalement pendant toute la durée de celui-ci. Le plus souvent, le contrat ne prévoit aucun plafond d'indemnisation, ce qui empêche l'organisme d'estimer de façon raisonnable son risque éventuel maximal. L'organisme n'a pas versé de sommes importantes au titre de ces indemnisations et aucun montant ne figure dans les états financiers ci-joints au titre de cette éventualité.

21. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice considéré.

**Ontario****Agency for Health
Protection and Promotion**480 University Avenue, Suite 300
Toronto, ON M5G 1V2
T 647.260.7100 F 647.260.7600
www.oahpp.ca

RAPPORT SUR LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction de l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (AOPPS) est responsable de la préparation des états financiers ci-joints conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, tel qu'ils ont été établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Dans la préparation de ces états financiers, la direction choisit les principes comptables appropriés, pose un jugement et fait les meilleures estimations pour rapporter les événements et les opérations tels qu'ils se produisent. La direction détermine les montants sur une base raisonnable pour s'assurer que les états financiers présentent une image fidèle à tous les égards importants. Les renseignements financiers figurant dans le présent rapport annuel sont préparés conformément à ceux contenus dans les états financiers.

L'AOPPS maintient un système de contrôles internes qui vise à offrir une assurance raisonnable, à un coût raisonnable, que l'actif est protégé et que les opérations sont exécutées et comptabilisées conformément aux politiques qui régissent les activités de l'AOPPS.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne, de passer en revue les états financiers et de les approuver. Le conseil remplit ces responsabilités grâce à son comité permanent de vérification et des finances. Celui-ci se réunit au moins quatre fois par année pour examiner l'information vérifiée et non vérifiée. Ernst & Young s.r.l. a libre et plein accès au comité permanent de vérification et des finances.

La direction reconnaît qu'il lui incombe de communiquer de l'information financière représentative des activités de l'AOPPS, cohérente, fiable et pertinente pour permettre d'évaluer les activités de l'AOPPS de manière éclairée.

Vivek Goel
Président et chef de l'exploitation

Norman Rees, CA
Chef des finances

Le 12 juin 2009

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de l'**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé** au 31 mars 2009 et les états des résultats et des variations de l'excédent cumulé, des variations de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto, Canada
Le 12 juin 2009

Ersat + Young s.r.l.
Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

[en milliers de dollars]

Au 31 mars

	2009 \$
ACTIFS FINANCIERS	
Encaisse	11 012
Liquidités soumises à restrictions [note 4]	7 734
Débiteurs	233
	18 979
PASSIF	
Créditeurs et charges à payer	12 702
Passif au titre des prestations constituées [note 8]	4 831
Produits reportés – crédits aux fins des indemnités de départ [note 6]	1 483
Produits reportés – fonds affectés [note 7]	153
Produits reportés – divers	141
	19 310
Dette nette	(331)
ACTIFS NON FINANCIERS	
Charges payées d'avance	592
Immobilisations, montant net [note 5]	12 788
	13 380
Excédent cumulé	13 049
Engagements et éventualités [note 11]	

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



Administrateur



Administrateur

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

**ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES VARIATIONS DE
L'EXCÉDENT CUMULÉ**
[en milliers de dollars]

Exercice terminé le 31 mars

	2009	
	Budget [non vérifié]	Réel
	\$	\$
PRODUITS		
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	43 616	43 475
Autres subventions	222	222
Transfert d'immobilisations liées aux laboratoires de santé publique <i>[note 2]</i>	7 000	6 521
Recouvrements divers	53	231
	50 891	50 449
CHARGES <i>[note 10]</i>		
Programme lié aux laboratoires de santé publique	21 500	24 174
Autres programmes de santé publique	3 200	2 381
Frais d'administration, y compris les frais de démarrage	12 000	10 845
	36 700	37 400
Excédent d'exploitation	14 191	13 049
Excédent cumulé au début de l'exercice	—	—
Excédent cumulé à la fin de l'exercice	14 191	13 049

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

ÉTAT DES VARIATIONS DE LA DETTE NETTE

[en milliers de dollars]

Exercice terminé le 31 mars

	2009	
	Budget [non vérifié]	Réel
	\$	\$
Excédent d'exploitation	14 191	13 049
Acquisition d'immobilisations		
Achétées	(7 843)	(7 640)
Transférées	(7 000)	(6 521)
Amortissement des immobilisations	—	1 373
Augmentation des charges payées d'avance	—	(592)
Augmentation de la dette nette	(652)	(331)
Dette nette au début de l'exercice	—	—
Dette nette à la fin de l'exercice	(652)	(331)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

[en milliers de dollars]

Exercice terminé le 31 mars

	2009 \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	
Excédent d'exploitation	13 049
Ajout (déduction) des éléments sans effet sur la trésorerie	
Transfert d'immobilisations liées aux laboratoires de santé publique	(6 521)
Amortissement des immobilisations	1 373
	<u>7 901</u>
Variations des éléments d'exploitation hors trésorerie	
Augmentation des débiteurs	(233)
Augmentation du passif au titre des prestations constituées	4 831
Augmentation des produits reportés – crédits aux fins des indemnités de départ	1 483
Augmentation des produits reportés – fonds affectés	153
Augmentation des produits reportés – divers	141
Augmentation des créditeurs et des charges à payer	12 702
Augmentation des charges payées d'avance	(592)
Augmentation des liquidités soumises à restrictions	(7 734)
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	<u>18 652</u>
OPÉRATIONS SUR CAPITAUX PROPRES	
Acquisition d'immobilisations achetées	(7 640)
Flux de trésorerie liés aux opérations sur capitaux propres	<u>(7 640)</u>
Augmentation nette de l'encaisse au cours de l'exercice	11 012
Encaisse au début de l'exercice	—
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>11 012</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

[en milliers de dollars]

31 mars 2009

1. DESCRIPTION DE L'ORGANISATION

L'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé [«AOPPS»] a été constituée en personne morale sans capital-actions en vertu de la *Loi de 2007 sur l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé*. L'AOPPS a pour mission d'accroître la protection et la promotion de la santé de la population ontarienne, de contribuer aux efforts déployés en vue de réduire les injustices en matière de santé, de fournir des conseils et un soutien scientifiques et techniques aux personnes de divers secteurs qui travaillent à protéger et à améliorer la santé de la population ontarienne, ainsi que d'exercer et d'appuyer des activités comme l'évaluation de l'état de santé de la population, ainsi que la recherche, la surveillance, les études épidémiologiques, la planification et l'évaluation en matière de santé publique.

L'AOPPS a été constituée en personne morale le 4 juin 2007. Jusqu'au 31 mars 2008, les activités de l'AOPPS étaient gérées par la province d'Ontario. Les présents états financiers comprennent les résultats d'exploitation de l'AOPPS à compter du 1^{er} avril 2008.

En vertu de la *Loi de 2007 sur l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé*, l'AOPPS est principalement financée par la province d'Ontario.

2. TRANSFERT DES LABORATOIRES DE SANTÉ PUBLIQUE

Conformément à l'entente sur le transfert datée du 25 novembre 2008 conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée [l'«entente sur le transfert des laboratoires»], les laboratoires de santé publique de l'Ontario ont été transférés à l'AOPPS en date du 15 décembre 2008. Les présents états financiers incluent les opérations financières des laboratoires à compter du 15 décembre 2008.

L'entente sur le transfert des laboratoires prévoyait le transfert à l'AOPPS des éléments suivants :

- les activités des 12 laboratoires de santé publique;
- les employés ainsi que leurs conventions collectives existantes;
- l'équipement; et
- les contrats d'approvisionnement et d'autres contrats.

Par suite de ce transfert, les immobilisations transférées ont été comptabilisées à leur juste valeur marchande estimative de 6 521 \$ à la date du transfert [note 5], moyennant la comptabilisation des produits découlant du transfert d'immobilisations liées aux laboratoires de santé publique dans l'état des résultats et des variations de l'excédent cumulé.

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a fourni à l'AOPPS un montant de 7 618 \$ pour financer le passif pris en charge au titre des crédits aux fins des indemnités de départ [note 6] et d'autres crédits (principalement des vacances à payer) relatifs aux employés transférés. Ces fonds ont été comptabilisés à titre de liquidités soumises à restrictions [note 4]. L'entente sur le transfert

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

[en milliers de dollars]

31 mars 2009

des laboratoires prévoit la reprise des fonds lorsque les employés transférés ne seront plus à l'emploi de l'AOPPS.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, tel qu'ils ont été établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public [«CCSP»] de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Constatation des produits

Les apports non affectés, qui comprennent des transferts du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports grevés d'une affectation d'origine externe, qui comprennent des transferts du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, sont constatés à titre de produits au cours de la période où sont engagées les charges connexes.

Les produits provenant d'autres sources sont constatés lorsque les biens ont été vendus ou que les services ont été fournis.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur marchande à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Installations techniques	de 5 à 30 ans
Autre équipement	de 5 à 10 ans
Fournitures	de 5 à 20 ans
Améliorations locatives	sur la durée du bail

Stocks et autres fournitures détenues pour être utilisées

Les stocks et autres fournitures détenues pour être utilisées sont passés en charges au moment de l'acquisition.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2009

Avantages sociaux futurs

Les cotisations aux régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées sont passées en charges au moment où elles sont exigibles.

Les avantages sociaux futurs complémentaires sont des avantages autres que ceux de retraite qui sont offerts à certains employés et qui sont constitués à mesure que ceux-ci rendent des services nécessaires pour ouvrir droit à ces avantages. Le coût de ces avantages sociaux futurs est établi par calcul actuariel au moyen de la méthode des unités de crédit projetées, au prorata des services, et des meilleures estimations de la direction quant aux augmentations salariales prévues et à l'âge de retraite des employés. Les gains et les pertes actuariels nets liés aux avantages sociaux futurs sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe des employés concernés. Les passifs au titre des avantages sociaux futurs sont actualisés en fonction des intérêts débiteurs moyens à l'égard des nouveaux titres de créance de la province d'Ontario émis au cours de l'exercice 2009, dont les échéances correspondent à la durée du passif.

Conversion de devises

Les produits et les charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens à la date de l'opération. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes découlant de la conversion des actifs monétaires à court terme sont inclus à l'état des résultats.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif et du passif, la présentation d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que les montants présentés des produits et des charges au cours de la période considérée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

4. LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS

a] Les liquidités soumises à restrictions se composent de ce qui suit :

	2009
	\$
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée <i>[note 6]</i>	7 581
Centre Sheela Basrur <i>[note 7]</i>	153
	7 734

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2009

- b] La continuité des liquidités soumises à restrictions du ministère de la Santé et des Soins de longue durée est comme suit :

	2009		
	Crédits aux fins des indemnités de départ \$	Autres crédits \$	Total \$
Liquidités soumises à restrictions reçues	6 250	1 368	7 618
Reprise de liquidités soumises à restrictions	(31)	(6)	(37)
Liquidités soumises à restrictions au 31 mars 2009	6 219	1 362	7 581

5. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations se composent de ce qui suit :

	2009		Valeur
	Amortissement cumulé \$	comptable nette	Coût \$ \$
Installations techniques	335	17	318
Autre équipement	9 705	1 004	8 701
Fournitures	1 098	110	988
Améliorations locatives	3 023	242	2 781
	14 161	1 373	12 788

6. PRODUITS REPORTÉS – CRÉDITS AUX FINS DES INDEMNITÉS DE DÉPART

Les produits reportés – crédits aux fins des indemnités de départ représentent la différence entre les liquidités soumises à restrictions détenues pour les crédits aux fins des indemnités de départ et la partie du passif au titre des prestations constituées associée aux services avant le transfert des employés des laboratoires à l'AOPPS [note 8b]].

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

[en milliers de dollars]

31 mars 2009

7. PRODUITS REPORTÉS – FONDS AFFECTÉS

Les produits reportés – fonds affectés représentent les subventions grevées d'une affectation d'origine externe et les dons reçus à l'appui des objets de l'AOPPS qui n'ont pas été dépensés. Le solde de 153 \$ représente les fonds non dépensés détenus par l'AOPPS affectés aux programmes d'approche du Centre Sheela Basrur [le «Centre»]. Outre ces fonds, un montant de 156 \$ est détenu par la Toronto Community Foundation dans l'intérêt du Centre et de ses programmes.

Nommé en l'honneur de feu D^{re} Sheela Basrur, ancienne médecin hygiéniste en chef de la province d'Ontario, le Centre a été créé pour devenir un éminent fournisseur de programme d'éducation et de formation en santé publique.

8. RÉGIME D'AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**a) Régime de retraite interentreprises**

Certains employés de l'AOPPS participent au régime de retraite du Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario [«SEFPO»], au Hospitals of Ontario Pension Plan [«HOOPP»] ou au régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, qui sont des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées. Ces régimes de retraite sont comptabilisés à titre de régimes de retraite à cotisations déterminées. Au cours de l'exercice, les cotisations de l'AOPPS au régime de retraite du SEFPO, au HOOPP et au régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario se sont établies à respectivement 480 \$, 199 \$ et 92 \$ et sont incluses dans les charges à l'état des résultats.

b) Crédits aux fins des indemnités de départ

L'AOPPS a pris en charge le régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées du gouvernement de l'Ontario dans le cadre du transfert des laboratoires de santé publique. Dans le cadre de ce régime, certains employés peuvent toucher une prestation correspondant à une semaine de salaire pour chaque année de service (jusqu'à concurrence de la moitié du salaire annuel de l'employé) au moment de la cessation d'emploi ou du départ à la retraite de l'AOPPS. La dernière évaluation actuarielle du régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées a été effectuée en date du 15 décembre 2008. L'AOPPS évalue son obligation au titre des prestations constituées aux fins comptables chaque année au 31 mars.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2009

Le passif au titre des prestations constituées au 31 mars 2009 était calculé comme suit :

	2009 \$
Obligation au titre des prestations constituées au 15 décembre 2008	4 672
Charge connexe pour la période du 15 décembre 2008 au 31 mars 2009	190
Prestations versées entre le 15 décembre 2008 et le 31 mars 2009 [note 4b]	(31)
Passif au titre des prestations constituées au 31 mars 2009	4 831

Les principales hypothèses actuarielles adoptées dans l'évaluation de l'obligation au titre des prestations constituées et de la charge connexe de l'AOPPS sont comme suit :

	2009 %
Taux d'actualisation	5,30
Taux de croissance de la rémunération	3,50
Taux d'inflation	2,50

9. CHIFFRES DU BUDGET

Les chiffres du budget reposent sur les paiements de transfert par programme approuvés par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, et les charges sont rajustées pour tenir compte du financement des acquisitions d'immobilisations.

10. CHARGES PAR OBJET

Les charges par objet sont comme suit :

	2009 \$
Salaires	15 184
Avantages sociaux [note 8]	2 679
Transport et communication	797
Services	9 638
Fournitures et matériel léger	7 729
Amortissement des immobilisations	1 373
	37 400

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2009

11. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

- a] Aux termes de l'entente sur le transfert des laboratoires, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée est responsable de l'ensemble des obligations et des passifs au titre des laboratoires de santé publique qui existaient à la date du transfert ou qui pourraient survenir par la suite, mais dont la cause existait avant la date du transfert.
- b] L'AOPPS est membre du Healthcare Insurance Reciprocal of Canada [«HIROC»]. Le HIROC regroupe les risques liés à l'assurance responsabilité de ses membres. Tous les membres du groupe paient des primes de dépôt annuelles qui sont établies par calcul actuariel et passées en charges au cours de l'exercice considéré. Ces primes feront l'objet d'une autre évaluation afin de tenir compte des gains et des pertes actuariels du groupe pour les exercices antérieurs au cours desquels l'AOPPS était membre du groupe. En date du 31 mars 2009, aucune évaluation n'avait été reçue.
- c] Les obligations au titre des paiements annuels minimaux futurs en vertu des contrats de location-exploitation sont comme suit :

	\$
2010	7 930
2011	8 320
2012	8 181
2013	1 565
2014	1 163
Par la suite	3 264

AGRICORP

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers ci-joints et l'information financière que contient le rapport annuel ont été établis par la direction. Les états financiers ont été préparés conformément aux Principes comptables généralement reconnus du Canada. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité de l'information qu'ils contiennent. L'information financière retrouvée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec l'information financière contenue dans les états financiers.

Les états financiers comprennent certains montants, comme une provision pour les indemnités non payées, qui sont nécessairement établis avec circonspection à partir des meilleures estimations de la direction.

Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité et à l'équité des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de vérification des données financières et de gestion conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé et que les dossiers appropriés sont tenus à jour. Les systèmes comprennent des politiques et des procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités adéquates.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la production des rapports financiers et aux contrôles internes. Le conseil tient régulièrement des réunions pour superviser les activités financières d'Agricorp et examine annuellement ses états financiers.

Les états financiers ont fait l'objet d'un examen indépendant du Bureau du vérificateur général pour le compte de l'Assemblée législative et du conseil d'administration. Le rapport du vérificateur précise la portée de cet examen et exprime son opinion à l'égard des états financiers de la société.



Randy Jackiw

Directeur général

Le 25 juin 2009



Erich Beifuss

Directeur des finances



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À AgriCorp
et au ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

J'ai vérifié le bilan d'AgriCorp au 31 mars 2009, l'état des résultats et soldes des fonds, ainsi que les flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 29 mai 2009

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général
Expert-comptable autorisé

AGRICORP

Bilan

Au 31 mars 2009

(en milliers de dollars)

	2009		2008	
	<u>Fonds d'administration générale</u>	<u>Assurance- production</u>	<u>Total</u>	<u>(note 3)</u>
Actif				
Trésorerie	1 654	404	2 058	888
Placements (note 6)	1 500	455 016	456 516	352 307
Comptes débiteurs (note 5)	15 250	4 106	19 356	19 644
Fonds administrés (note 4)	48 458	-	48 458	34 385
Charges payées d'avance	849	-	849	167
Immobilisations (note 7)	<u>2 057</u>	<u>-</u>	<u>2 057</u>	<u>3 795</u>
Actif total	<u>69 768</u>	<u>459 526</u>	<u>529 294</u>	<u>411 186</u>
Passif et soldes des fonds				
Comptes créditeurs et charges à payer	6 182	2 974	9 156	8 981
Primes et revenu reportés (note 10)	7 370	22 851	30 221	29 057
Provision pour indemnités non payées	-	11 860	11 860	5 762
Fonds administrés (note 4)	<u>48 458</u>	<u>-</u>	<u>48 458</u>	<u>34 385</u>
Passif total	62 010	37 685	99 695	78 185
Soldes des fonds	<u>7 758</u>	<u>421 841</u>	<u>429 599</u>	<u>333 001</u>
Passif total et soldes des fonds	<u>69 768</u>	<u>459 526</u>	<u>529 294</u>	<u>411 186</u>

Approuvé au nom du conseil d'administration



David Epp, Président par intérim



Randy Jackiw, Président-directeur général

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP

État des résultats d'exploitation et soldes des fonds

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

(en milliers de dollars)

	<u>2009</u>		<u>2008</u>
	<u>Fonds</u> <u>d'administration</u> <u>générale</u>	<u>Assurance-</u> <u>production</u>	<u>Total</u> <u>(note 3)</u>
Revenus			
Fonds de fonctionnement - Ontario et Canada (note 9)	39 571	-	39 571
Primes des producteurs	-	56 137	56 137
Financement - Ontario et Canada	-	85 454	85 454
Ventes, conseils et autres services	7 837	-	7 837
Revenu de placement	<u>113</u>	<u>15 026</u>	<u>15 139</u>
Total des revenus	<u>47 521</u>	<u>156 617</u>	<u>204 138</u>
Charges			
Indemnités	-	53 052	53 052
Réassurance (note 11)	-	19 260	19 260
Administration	47 579	-	47 579
Créances irrécouvrables	<u>-</u>	<u>473</u>	<u>473</u>
Total des charges	<u>47 579</u>	<u>72 785</u>	<u>120 364</u>
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux charges	(58)	83 832	83 774
Variation de la juste valeur des actifs classés comme étant disponibles à la vente	-	12 824	12 824
Soldes des fonds, début de l'exercice	<u>7 816</u>	<u>325 185</u>	<u>333 001</u>
Soldes des fonds, fin de l'exercice	<u>7 758</u>	<u>421 841</u>	<u>429 599</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

(en milliers de dollars)

	2009		2008	
	<u>Fonds d'administration générale</u>	<u>Assurance- production</u>	<u>Total</u>	<u>(note 3)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités liées au fonctionnement				
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux charges	(58)	83 832	83 774	2 227
Éléments n'exigeant pas de débours directs :				
Amortissement des immobilisations	2 206	-	2 206	2 689
Variation de la juste valeur des actifs classés comme étant disponibles à la vente	<u>-</u>	<u>12 824</u>	<u>12 824</u>	<u>1 141</u>
	2 148	96 656	98 804	6 057
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement :				
Variation nette des comptes débiteurs	(5 982)	6 270	288	(5 875)
Variation nette des charges payées d'avance	(682)	-	(682)	226
Variation nette des comptes créditeurs et charges à payer	772	(597)	175	3 391
Variation nette des primes et revenus reportés	3 574	(2 410)	1 164	13 640
Variation nette des indemnités non payées	<u>-</u>	<u>6 098</u>	<u>6 098</u>	<u>4 245</u>
	<u>(2 318)</u>	<u>9 361</u>	<u>7 043</u>	<u>15 627</u>
Flux de trésorerie provenant des activités liées au fonctionnement, montant net	(170)	106 017	105 847	21 684
Flux de trésorerie provenant des activités de financement				
Diminution (augmentation) des placements	1 496	(105 705)	(104 209)	(20 498)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement				
Achat d'immobilisations	<u>(468)</u>	<u>-</u>	<u>(468)</u>	<u>(1 945)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	858	312	1 170	(759)
Trésorerie au début de l'exercice	<u>796</u>	<u>92</u>	<u>888</u>	<u>1 647</u>
Trésorerie à la fin de l'exercice	<u>1 654</u>	<u>404</u>	<u>2 058</u>	<u>888</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2009

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La *Loi de 1996 sur AgriCorp* a créé officiellement AgriCorp en tant que personne morale sans capital-actions. Elle a été établie à titre de société d'État de l'Ontario (ci-après « la société ») en date du 1^{er} janvier 1997. Son mandat est d'offrir des programmes de sécurité agricole et des services aux secteurs de l'exploitation agricole, de l'alimentation et des affaires rurales de l'Ontario. Cette initiative comporte deux volets : un programme sans transfert de droit – l'Assurance-production (AP) et des programmes de transfert de droit, qui sont administrés par la société au nom du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO).

Programme sans transfert de droit

L'AP a été créée en 1966 et agit aux termes de la *Loi de 1996 sur l'assurance-récolte (Ontario)*. Ce programme assure aux producteurs une protection contre les baisses de rendement causées par des catastrophes naturelles touchant toutes les cultures principales produites en Ontario.

Programmes de transfert de droit

Le programme Agri-stabilité, le programme ontarien de gestion des risques (PGR) et le programme de transition relatif aux vergers et vignobles (PTVV) sont des exemples actuels de programmes de transfert de droit. Ces programmes, qui sont exposés en détail dans la note 4, sont administrés par la société au nom du MAAARO, du gouvernement fédéral, ou d'autres organismes. Les règles concernant le versement des paiements aux clients sont déterminées par les programmes et aux termes des ententes officielles conclues avec la société. Les fonds versés aux demandeurs admissibles par la société dans le cadre de ces programmes proviennent du gouvernement de l'Ontario, du gouvernement fédéral ou des deux.

Autre

La société est aussi responsable de la prestation du Programme d'inscription des entreprises agricoles (PIEA) aux termes de la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*. En vertu d'un accord conclu avec le MAAARO, les principales obligations de la société consistent à gérer l'inscription des entreprises agricoles, à percevoir les droits d'inscription et, déduction faite des charges administratives, de transférer les droits nets aux organismes agricoles agréés de l'Ontario.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Règles de présentation

Les états financiers de la société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. La direction est d'avis que ces états financiers ont été préparés comme il se doit en fonction d'un seuil raisonnable d'importance relative, d'exigences réglementaires et du cadre conceptuel des conventions comptables résumées ci-dessous :

La société a recours à la comptabilité par fonds, selon laquelle les activités liées à chaque programme de sécurité agricole sont comptabilisées dans des fonds distincts. Elle a recours au fonds d'administration générale pour comptabiliser tous les revenus et les coûts administratifs, ainsi que toutes les activités non distinctes.

(b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie utile estimative des immobilisations mentionnées ci-dessous :

Mobilier et agencements	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	2 ans
Améliorations locatives	5 ans

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2009

(c) Régime de retraite

La société parraine un régime de retraite contributif agréé à prestations déterminées destiné à l'ensemble des employés à temps plein. La société contribue au régime selon les cotisations des employés et un facteur déterminé par l'actuaire indépendant du régime. Le coût des prestations au titre du régime de retraite à prestations déterminées est calculé par un actuaire indépendant selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction concernant le rendement prévu des placements, le taux de croissance prévu des salaires et l'âge de retraite prévu des employés. L'actif du régime de retraite est évalué en fonction des justes valeurs actuelles et les redressements actuariels sont amortis linéairement par rapport à la durée moyenne estimative du reste de la carrière du groupe d'employés.

(d) Instruments financiers

Les instruments financiers de la société consistent en la trésorerie et les équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des placements à long terme, des comptes débiteurs, des comptes créditeurs et charges à payer, ainsi qu'une provision pour indemnités non payées. Selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes - disponibles à la vente, détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à échéance, prêts et créances et autres instruments financiers. La société classe ses actifs financiers et ses passifs financiers de la manière suivante :

- La société classe la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les placements à court terme dans la catégorie des titres détenus à des fins de transaction, lesquels sont évalués à leur juste valeur. Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à leur juste valeur, dont les variations sont inscrites dans les résultats.
- Les investissements à long terme dans les obligations et les débentures sont classés soit disponibles à la vente, soit détenus à des fins de transaction, et leur juste valeur est déterminée selon les cours du marché. Les obligations et les débentures détenues à des fins de transaction sont comptabilisées à leur juste valeur et les gains et les pertes réalisés sur la vente ainsi que les variations de la juste valeur de ces obligations sont comptabilisés dans le revenu de placement net dans l'état des résultats d'exploitation. Les obligations et les débentures disponibles à la vente sont comptabilisées à leur juste valeur et les variations de la juste valeur de ces obligations sont comptabilisées dans les gains et les pertes non réalisés portés au débit de l'actif net. Les gains et les pertes réalisés sur la vente sont reclassés depuis l'actif net pour être comptabilisés dans le revenu de placement net à l'état des résultats d'exploitation.
- Les comptes débiteurs sont classés à titre de prêts et créances, lesquels sont évalués au coût après amortissement.
- Les comptes créditeurs, les charges à payer et la provision pour indemnités non payées sont classés à titre d'autres passifs financiers, lesquels sont évalués au coût après amortissement.
- La société a choisi d'utiliser la méthode de comptabilisation à la date de transaction pour les achats et les ventes d'actifs financiers.

En décembre 2006, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié de nouvelles normes comptables : le chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – informations à fournir » et le chapitre 3863 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – présentation ». Ces normes devaient être en vigueur lors de la préparation des états financiers de la société pour l'exercice terminé le 31 mars 2009. En décembre 2008, toutefois, l'ICCA a éliminé l'exigence de l'adoption de ces normes comptables pour les organismes sans but lucratif. La société continue de fournir l'information requise et présente ses états financiers conformément au chapitre 3861 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – information à fournir et présentation » pour l'exercice terminé le 31 mars 2009.

(e) Constatation des revenus

Les revenus provenant des primes sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les cultures sont récoltées.

(f) Utilisation d'estimations

Afin que les états financiers soient conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction emploie des estimations et des hypothèses qui influent sur la valeur comptable de l'actif et du passif ainsi que sur la valeur

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2009

comptable des revenus, des charges ainsi que des soldes des fonds de la période visée. Les résultats réels pourraient différer de telles estimations.

(g) Modifications futures aux conventions comptables

L'ICCA a publié des modifications au chapitre 4400 du *Manuel de l'ICCA* qui ont trait aux organismes sans but lucratif. Ces modifications rendent maintenant facultative la présentation de l'information sur l'actif net investi dans les immobilisations, exigent l'application du chapitre 1540, « État des flux de trésorerie », et exigent la déclaration des revenus et des charges d'exploitation selon les données brutes dans l'état des résultats d'exploitation, à moins que ces renseignements ne soient pas exigés conformément à d'autres directives de l'ICCA.

Un nouveau chapitre, le chapitre 4470 du *Manuel de l'ICCA*, « Ventilation des charges des organismes sans but lucratif – informations à fournir », exige la présentation de certaines informations lorsque les charges de fonctionnement général sont imputées à d'autres fonctions.

Les modifications dans les conventions comptables mentionnées ci-dessus s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. La direction de la société évalue actuellement les répercussions de ces modifications sur ses états financiers. La direction ne s'attend pas à ce que ces modifications aient des répercussions importantes sur les informations fournies dans les états financiers.

(h) Informations à fournir concernant le capital

Le 1^{er} avril 2008, la société a adopté le chapitre 1535 du *Manuel de l'ICCA*, « Informations à fournir concernant le capital ». Le chapitre 1535 établit les normes de présentation des données qualitatives et quantitatives concernant le capital d'une entité et la façon dont il est géré. Ce chapitre requiert également la présentation des exigences et traite des conséquences d'une non-conformité. Voir la note 15.

3. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

Au cours de l'exercice, la société a procédé à l'examen de ses conventions comptables en matière de constatation des revenus et du passif en ce qui a trait aux programmes de transfert de droit. Puisque la société agit à titre d'agent pour les programmes de transfert de droit, la société a modifié ses conventions comptables par rapport à ces programmes afin de mieux représenter la véritable nature de ces activités. Par conséquent, la société ne comptabilise plus les revenus ou les charges des programmes, ni les comptes débiteurs et créditeurs de ces programmes dans ses états financiers, selon le chapitre 3400 du *Manuel de l'ICCA* et l'abrégé CPN-123 de l'ICCA. La société comptabilise les fonds en main de ces programmes comme un bien administré et comme des fonds administrés payables. Ces modifications aux conventions comptables ont eu pour résultat le retraitement des états financiers de 2008 afin de respecter les conventions comptables actuelles. Pour obtenir plus de renseignements sur les fonds administrés, voir la note 4.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2009

4. FONDS ADMINISTRÉS

La société fournit des fonds sur la base du principe de recouvrement des coûts pour traiter et verser aux producteurs des paiements au titre de programmes agricoles. Ces programmes sont généralement administrés au nom du MAAARO à l'intention des producteurs ontariens et englobent les programmes conjoints fédéraux-provinciaux, les programmes offerts par le gouvernement fédéral seulement, et ceux offerts par le gouvernement de l'Ontario seulement. Les ententes individuelles d'exécution de programmes sont en place pour chaque programme. Les paiements de programme sont calculés selon les exigences officielles du programme et les ententes d'exécution des programmes. Le financement est assuré par les gouvernements fédéral et provincial et l'ensemble des fonds est réparti dans des comptes administrés jusqu'au traitement des paiements aux producteurs. Comme le décrit la note 3, la société ne comptabilise pas les revenus ou les charges des programmes, ni les comptes débiteurs et créditeurs de ces programmes.

(a) Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité a été établi en vertu du cadre stratégique « Cultivons l'avenir » à titre de continuation du programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA). Agri-stabilité est en vigueur depuis 2007 et pour les années subséquentes. Ce programme fournit aux producteurs une protection contre les baisses des marges agricoles. Dans le cadre d'Agri-stabilité et du PCSRA, les participants doivent s'inscrire au programme et payer des frais administratifs et un droit d'inscription selon le niveau de couverture choisi et une marge de référence selon la marge de production du participant pour les années précédentes précisées. Le participant reçoit un paiement selon son niveau de couverture choisi lorsque sa marge de production actuelle devient inférieure à la marge de référence établie. Le programme Agri-stabilité couvre les baisses de marge supérieures à 15 %. Le programme Agri-investissement, administré par le gouvernement fédéral, vient en aide aux agriculteurs lors de baisses de marge inférieures à 15 %. Les gouvernements fédéral et ontarien se partagent les coûts du programme à raison de 60 % et 40 % respectivement.

(b) Programme ontarien de gestion des risques (PGR)

Le PGR est entré en vigueur le 16 août 2007 et prend fin le 31 mars 2011. Ce programme offre aux producteurs ontariens de céréales et d'oléagineux un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production des campagnes agricoles 2007, 2008 et 2009. Ce programme est entièrement financé par l'Ontario et est une avance sur la part des coûts du programme Agri-stabilité assumés par l'Ontario et réduit sa part des paiements au titre d'Agri-stabilité.

(c) Programme ontarien de soutien au titre des coûts (POSTC)

Le POSTC est entré en vigueur le 7 juin 2007 et prend fin le 31 mars 2011. Ce programme offre aux producteurs un paiement en reconnaissance de l'augmentation des coûts de production agricole de 2000 à 2004. Le paiement du gouvernement de l'Ontario représente 66,67 % du programme fédéral de paiement au titre des coûts de production. Le financement de l'Ontario à ce programme se limite à 55 millions de dollars.

(d) Programme d'autogestion du risque (PAGR)

En vertu de l'accord, un producteur dépose dans le compte du programme un pourcentage de ses ventes nettes admissibles et une somme correspondante est également versée au compte par le gouvernement fédéral ou le gouvernement ontarien. Les indemnités sont payées aux participants à partir du compte du programme. Toutefois, le montant total des paiements accordés durant une année de programme ne doit pas dépasser le montant total des fonds du compte. L'accord actuel entre le MAAARO et la société pour la prestation du PAGR est entré en vigueur le 1^{er} avril 2007 et prend fin le 31 mars 2011.

(e) Programme de transition relatif aux vergers et vignobles (PTVV)

Le PTVV a été établi en 2008 en vertu d'une entente entre le MAAARO et la société afin d'indemniser les producteurs de raisins, de pommes et de fruits tendres répondant aux critères d'admissibilité pour une partie des coûts d'enlèvement et d'élimination d'arbres fruitiers et (ou) de plants de vigne. Ce programme volontaire a été conçu pour aider les producteurs à s'adapter aux pressions de l'industrie et à l'évolution des marchés. Ce programme est en vigueur pour les exercices 2008, 2009 et 2010. L'accord pour la prestation du programme prend fin le 31 mars 2011.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2009

(f) Paiement ontarien aux horticulteurs et aux éleveurs de bovins et de porcs (POHEBP)

Le POHEBP est entré en vigueur le 13 décembre 2007 et prend fin le 31 mars 2011. Selon les conditions de l'accord, les producteurs ont droit à ce paiement ponctuel s'ils ont reçu un paiement en vertu du programme fédéral de paiement au titre des coûts de production (PTCP) ou du Programme ontarien de soutien au titre des coûts (POSTC) et si au moins la moitié de leurs ventes totales admissibles était constituée de denrées particulières comme l'horticulture ou de l'élevage bovin ou porcin. Ce paiement est calculé selon une formule précise. Ce programme est financé par l'Ontario jusqu'à un montant maximal de 140 millions de dollars.

(g) Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario (PSAG)

Le Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario a été créé aux termes de l'Accord de mise en œuvre Canada-Ontario. Selon les conditions de l'accord, les producteurs qui participent au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) et qui ont reçu un paiement à ce titre sont admissibles au versement d'une somme complémentaire calculée à l'aide d'un pourcentage fixe des prestations gouvernementales pour les années 2003 et 2004 du PCSRA. Le financement conjoint du programme par le Canada et l'Ontario n'excédera pas 88 millions de dollars.

(h) Programme d'éradication du virus de la sharka (PEVS)

Le Programme d'éradication du virus de la sharka a été créé aux termes de l'entente Canada-Ontario sur l'intervention à la suite de la présence du virus de la sharka en Ontario et est entré en vigueur le 29 juin 2001. Il s'agit d'un programme pluriannuel visant à mener des enquêtes pour détecter le virus de la sharka et d'autres activités pour endiguer ou éradiquer ce virus en Ontario. Le programme a également pour objet d'aider les producteurs commerciaux de fruits tendres à atténuer les pertes d'actif résultant du retrait d'arbres dans le cadre des mesures d'éradication du virus de la sharka. Le Canada et l'Ontario ont convenu de partager les coûts généraux du programme selon les fonds dont dispose chaque ordre de gouvernement pour venir en aide aux entreprises agricoles. L'accord actuel entre le MAAARO et la société pour la prestation du programme est entré en vigueur le 1^{er} avril 2008 et prend fin le 31 mars 2011.

(i) Programme d'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks (ITES)

L'ITES est entrée en vigueur le 18 mai 2006 et a été prolongée jusqu'au 31 mars 2010. Le gouvernement fédéral paiera 100 % des coûts du programme dont 98 millions de dollars sont prévus pour les producteurs de l'Ontario pour les années 2003, 2004 et 2005 du programme.

(j) Programme de paiement ontarien relatif à l'évaluation des stocks (POES)

Le POES est entré en vigueur le 14 septembre 2006 et a été prolongé jusqu'au 31 mars 2011. Le coût total du programme est évalué à 66 millions de dollars pour les années 2003, 2004 et 2005 du programme.

(k) Programme d'aide à la réorientation des producteurs de raisin à jus de l'Ontario (PARPRJO)

Le PARPRJO est entré en vigueur le 15 juin 2007 et a pris fin le 31 mai 2008. Selon les conditions de l'entente, les producteurs de raisin à jus sont admissibles à une compensation, en fonction d'un montant maximal par acre, pour le retrait des pieds de vigne de raisins et des systèmes de soutien. Ce programme est financé par l'Ontario et son coût est évalué à 2,7 millions de dollars.

(l) Programme d'inscription des entreprises agricoles (PIEA)

Conformément à la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*, il incombe à tous les agriculteurs en Ontario qui déclarent un revenu agricole de 7 000 \$ ou plus d'inscrire leur entreprise agricole. En échange d'un droit d'inscription, les agriculteurs paient un taux d'imposition foncière réduit pour leur bien-fonds agricole (25 % par opposition à 100 %) et ils peuvent faire une demande d'adhésion à un organisme agricole de leur choix. La société recueille le droit d'adhésion du producteur et le remet, moins des frais administratifs, à l'organisme agricole choisi par le producteur.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2009

Le tableau suivant résume les opérations relatives aux fonds administrés pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 :

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture 31 mars 2008	Financement fédéral	Financement provincial	Autre financement	Paiements	Solde de fermeture 31 mars 2009
Agri-stabilité	17 498	145 580	96 792	4 820	(233 403)	31 287
PGR	2 907	-	6 800	5 712	(8 150)	7 269
POSTC	2 348	-	-	30	(1 631)	747
PAGR	2 458	-	3 836	4 306	(8 459)	2 141
PTVV	-	-	6 250	28	(5 214)	1 064
POHEBP	1 276	-	10 000	430	(9 344)	2 362
PSAG	3 592	-	-	220	(989)	2 823
PEVS	168	2 370	1 492	(16)	(3 757)	257
ITES	2 021	(650)	-	(377)	(968)	26
POES	1 525	-	-	(658)	(602)	265
PARPRJO	-	-	199	-	(199)	-
Autre	<u>592</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(375)</u>	<u>-</u>	<u>217</u>
Total	<u>34 385</u>	<u>147 300</u>	<u>125 369</u>	<u>14 120</u>	<u>(272 716)</u>	<u>48 458</u>

État estimatif des dépenses à engager pour les paiements de programmes :

L'état estimatif des dépenses à engager pour les paiements de programmes est le montant prévu que la société s'attend à verser aux producteurs pour les programmes administrés par la société. Conformément à la modification de convention comptable, qui est décrite à la note 3, ces montants ne sont plus inscrits au bilan de la société.

État estimatif des dépenses à engager		
(en milliers de dollars)	31 mars 2009	31 mars 2008
Agri-stabilité	298 017	331 140
PGR	5 595	9 346
POSTC	1 445	3 075
PAGR	4 519	12 978
PTVV	6 686	-
POHEBP	1 020	10 363
PSAG	2 793	682
PEUS	1 648	4 378
ITES	6 739	7 507
POES	4 469	4 970
PARPRJO	-	199
Autre	<u>184</u>	<u>228</u>
Total	<u>333 115</u>	<u>384 866</u>

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2009

5. COMPTES DÉBITEURS

Les comptes débiteurs se composent principalement de montants dus par les gouvernements fédéral et ontarien pour les paiements de programme, ainsi que les montants dus par les producteurs.

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
(en milliers de dollars)		
Financement gouvernemental - Canada	11 688	16 521
Financement gouvernemental - Ontario	6 069	2 664
Autre	<u>1 599</u>	<u>459</u>
Total	<u>19 356</u>	<u>19 644</u>

6. PLACEMENTS

Les lois limitent les placements de la société à des instruments très liquides de qualité supérieure, tels que les obligations fédérales et provinciales, les billets de dépôt émis par des institutions financières nationales et autres valeurs mobilières approuvées par le ministre des Finances.

(a) Profil du portefeuille

Les placements sont les suivants :

	Valeur comptable et juste valeur	
	<u>2009</u>	<u>2008</u>
(en milliers de dollars)		
Court terme	<u>125 511</u>	<u>67 728</u>
Long terme		
Gouvernement du Canada	29 676	27 383
Province d'Ontario	117 204	111 406
Autres gouvernements provinciaux	50 198	41 052
Services publics provinciaux	4 831	28 038
Institutions financières	<u>129 096</u>	<u>76 700</u>
Total des placements à long terme	<u>331 005</u>	<u>284 579</u>
Total des placements	<u>456 516</u>	<u>352 307</u>

(b) Échéances du portefeuille de placements

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
(en milliers de dollars)		
Moins de 1 an	125 511	67 728
De 1 an à 3 ans	107 207	103 745
De 3 à 5 ans	171 306	107 038
Plus de 5 ans	<u>52 492</u>	<u>73 796</u>
Total	<u>456 516</u>	<u>352 307</u>

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2009

7. IMMOBILISATIONS

(en milliers de dollars)	Coûts	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette 2009	Valeur comptable nette 2008
Mobilier et agencements	1 060	612	448	668
Matériel informatique	5 960	5 323	637	878
Logiciels	6 125	5 888	237	1 183
Améliorations locatives	<u>1 866</u>	<u>1 131</u>	<u>735</u>	<u>1 066</u>
	<u>15 011</u>	<u>12 954</u>	<u>2 057</u>	<u>3 795</u>

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur :

Pour certains des instruments financiers de la société, tels que la trésorerie, les placements à court terme, les comptes débiteurs, les comptes créditeurs et les charges à payer, les valeurs comptables se rapprochent de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements est basée sur les cours du marché.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt renvoie aux conséquences négatives des variations des taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, la situation financière et les revenus de la société.

Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence directe sur l'évaluation de la valeur marchande du portefeuille de titres à revenu fixe de la société. Les taux d'intérêt nominaux du portefeuille d'obligations à long terme varient de 3,55 % à 6,25 % avec un rendement moyen pondéré de 5,02 %. Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir un impact considérable sur la juste valeur du portefeuille d'obligations. Bien que les obligations soient généralement conservées jusqu'à l'échéance, cela pourrait entraîner des gains ou des pertes réalisés si les niveaux réels d'indemnités versées au titre de l'Assurance-production différaient de manière importante par rapport aux niveaux attendus, et qu'une liquidation des placements à long terme s'avérerait nécessaire pour répondre aux obligations de paiement.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que les autres parties à un instrument financier ne puissent exécuter leurs obligations contractuelles comme convenu. La société est exposée au risque de crédit principalement en raison des soldes à recevoir du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et des producteurs, ainsi que de ses titres de placement. Le risque de crédit encouru par la société provient de ses positions en matière de dépôts à terme, de titres de créance de sociétés, des obligations d'État et de la possibilité selon laquelle les entités pour lesquelles la société avance les fonds pourraient éprouver des difficultés et pourraient ne pas remplir leurs obligations contractuelles. La loi restreint le type de placements que peut détenir la société, à savoir les titres de créance canadiens de qualité supérieure et les placements approuvés par le ministre des Finances, ce qui réduit considérablement le risque de crédit.

9. FONDS DE FONCTIONNEMENT - ONTARIO ET CANADA

Les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont accepté de partager les coûts de l'administration du FAP, d'Agri-stabilité et du PSAG à hauteur de 60 % et de 40 % respectivement. Le coût de l'administration du PAGR est financé par le gouvernement fédéral ou le gouvernement de l'Ontario, selon l'année du programme. Le coût de l'administration des programmes PGR, POSTC, POHEBP, POES et PARPRJO est assumé par le gouvernement de l'Ontario. Le coût de l'administration du PEVS (échantillonnage) et de l'ITES est financé par le gouvernement fédéral.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2009

10. PRIMES ET REVENUS REPORTÉS

Les primes reportées sont les primes (22,9 millions de dollars) payées en avance au fonds d'Assurance-production (FAP) pour les cultures qui ne sont pas encore récoltées. Ces cultures sont récoltées uniquement après la date du bilan, ce qui entraîne le report des primes reçues. Les revenus reportés comprennent les fonds de fonctionnement liés essentiellement à la valeur non amortie des immobilisations ainsi que les charges payées d'avance (2,6 millions de dollars) et les droits d'Agri-stabilité (4,8 millions de dollars) qui seront portés au crédit lorsqu'ils seront acquis.

11. CONVENTION DE RÉASSURANCE

La société gère un programme de réassurance permanent avec un certain nombre de compagnies d'assurance. Ce programme fait en sorte que les compagnies d'assurance couvrent les pertes du FAP selon les seuils négociés. La société a signé des conventions de réassurance pour des indemnités d'AP 2008 supérieures à 257 millions de dollars jusqu'à concurrence de 408 millions de dollars. Puisque les demandes d'indemnisation réelles pour la campagne agricole de 2008 étaient inférieures au seuil minimal, aucun paiement de réassurance n'a été reçu de la société.

12. RÉGIME DE RETRAITE

La société a mis en place un régime de retraite contributif à prestations déterminées et à participation obligatoire pour ses employés à temps plein. Les variations qui ont touché le régime de retraite à prestations déterminées de la société au cours de l'exercice sont les suivantes :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
(en milliers de dollars)		
Obligation au titre des prestations constituées		
Solde au début de l'exercice	13 175	10 565
Coût des services rendus de l'exercice	1 130	1 225
Frais d'intérêt	842	691
Cotisations des employés	1 161	947
Prestations versées	(333)	(253)
Gain actuariel	<u>(5 119)</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>10 856</u>	<u>13 175</u>
Actif du régime	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Juste valeur au début de l'exercice	10 308	9 243
Rendement réel (perte) de l'actif du régime	(2 251)	(788)
Cotisation patronale	1 662	1 159
Cotisations des employés	1 161	947
Prestations versées	<u>(333)</u>	<u>(253)</u>
Juste valeur à la fin de l'exercice	<u>10 547</u>	<u>10 308</u>
Situation de capitalisation		
Surplus (déficit) du régime	(309)	(2 867)
(Gain)/perte actuariel non amorti	409	2 547
(Obligation) actif transitoire non amorti	<u>(91)</u>	<u>(104)</u>
	<u>9</u>	<u>(424)</u>

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2009

Actif (obligation) au titre des prestations constituées

L'actif (l'obligation) au titre des prestations constituées est inclus(e) dans les comptes créditeurs et les charges à payer. Les hypothèses actuarielles clés adoptées afin d'évaluer les obligations au titre des prestations de retraite de la société sont les suivantes :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	%	%
Taux d'actualisation servant à déterminer l'obligation au titre des prestations constituées	8,5	5,5
Taux d'actualisation servant à déterminer le coût des prestations	5,5	5,5
Taux de rendement prévu à long terme de l'actif du régime	7,0	7,0
Taux de croissance des salaires	4,0	4,0

La charge nette du régime de prestations de la société se présente comme suit :
(en milliers de dollars)

Coût des services rendus de l'exercice	1 130	1 225
Frais d'intérêt	842	691
Rendement prévu de l'actif du régime	(809)	(700)
Amortissement de l'actif (l'obligation) transitoire	(13)	(13)
Amortissement d'une perte non constatée	79	6
Charge nette du régime de retraite	<u>1 229</u>	<u>1 209</u>

Un conseiller en placements externe gère les placements détenus par le régime de retraite. L'actif du régime était investi dans trois fonds équilibrés jusqu'au 1^{er} mai 2009, date à laquelle la société a retenu les services d'un autre administrateur de régimes de retraite et l'actif du régime est actuellement investi dans un fonds de placement diversifié.

L'évaluation actuarielle du régime de retraite la plus récente a été faite en date du 1^{er} janvier 2009. En date du 1^{er} janvier 2009, le régime était sous-financé d'un montant approximatif de 4,4 millions de dollars sur la base de la pérennité. La prochaine évaluation actuarielle du régime de retraite doit être complétée en date du 1^{er} janvier 2010.

13. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Engagements aux termes de contrats de location

La société loue ses locaux à bureaux. Les loyers globaux minimaux pour les périodes non écoulées de ces contrats de location et les autres obligations sont les suivants :

	(en milliers de dollars)
2010	2 190
2011	1 927
2012	592
	<u>4 709</u>

Éventualités

Dans le cours normal des affaires, la société peut refuser de verser un certain nombre de paiements d'indemnité ou de paiements de programme. Par conséquent, diverses revendications ou procédures ont été ou peuvent être intentées contre la société. La société ne s'attend pas à ce que les décisions concernant les litiges qui sont pendants ou qui font l'objet d'une revendication aient un impact important sur la situation financière de la société ou sur ses résultats d'exploitation.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2009

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La société a conclu plusieurs accords pour obtenir les services du MAAARO. La société a versé 616 000 \$ pour les services administratifs, juridiques et de vérification. En outre, la société a versé 1,3 million de dollars à la Société immobilière de l'Ontario pour la location des locaux de son siège social.

15. GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, le principal objectif de la société est de protéger sa capacité de continuer d'être une entreprise en exploitation, afin qu'elle puisse continuer d'assurer la prestation de régimes et des services jouant un rôle de filet de sécurité agricole pour les secteurs agricoles et alimentaires en Ontario.

La société est limitée à l'administration du programme d'Assurance-production, aux programmes de gestion des risques de l'entreprise et à tout autre programme ayant fait l'objet d'une approbation. La société s'assure qu'elle dispose d'un capital et d'un fonds de roulement suffisants par le biais d'ententes de prestation avec ses partenaires financiers.

16. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIVULGATION DES SALAIRES

La rémunération totale des membres du conseil d'administration a été de 20 939 \$ en 2009 (22 421 \$ en 2008).

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* oblige la société à divulguer les noms des employés dont le salaire annuel est supérieur à 100 000 \$. Pour l'année civile 2008, les montants payés à ces employés sont les suivants :

Nom	Poste	Rémunération	Avantages
			imposables
Beifuss, Erich	Directeur des finances	152 963 \$	520 \$
Bhimji, Zeenat	Architecte de l'information	104 197	365
Brown, Greg	Directeur de la gestion des risques	115 615	7 711
Côté-Kennedy, Annie	Directrice des communications	111 719	161
Ensafi, Masoud	Gestionnaire du développement des systèmes	102 068	363
Fung, Patrick	Contrôleur	110 591	390
Gallagher, Jocelyn	Directrice principale des ressources humaines et du développement organisationnel	132 465	460
Ip, Stephen	Directeur de la technologie de l'information	140 858	5 510
Jackiw, Randy	Président-directeur général	170 623	12 486
Lennox, Lee Ann	Directrice de la gestion stratégique et des communications	100 832	351
	Gestionnaire principale du bureau de la gestion des projets ministériels		
Li, Joyce		102 170	360
Meneray, Debra	Directrice principale de l'exécution des programmes	129 639	471
Vlcek, Michael	Directeur principal du développement des programmes	126 298	440
Wong, Roxana	Gestionnaire de projet principale	109 662	389

17. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été redressés selon la modification de convention comptable, décrite à la note 3.



LEGAL AID ONTARIO
AIDE JURIDIQUE ONTARIO

40 Dundas Street West, Suite 200, Toronto ON M5G 2H1
40, rue Dundas Ouest, bureau 200, Toronto ON M5G 2H1

Toll free / Sans frais : 1-800-668-8258
Phone / Téléphone : 416-979-2352
Fax / Télécopieur : 416-979-2948
www.legalaid.on.ca

Déclaration de responsabilité de la direction

L'établissement, la présentation et l'intégrité des états financiers, des commentaires et de l'analyse de la direction et de tous les autres renseignements figurant dans le présent Rapport annuel relèvent de la direction d'Aide juridique Ontario qui en assume la responsabilité. Dans le cadre de ces responsabilités, il incombe à la direction de procéder au choix et à l'application cohérente de principes et de méthodes comptables appropriés, outre le fait de devoir formuler des jugements et de faire les estimations nécessaires afin de dresser les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et en tenant compte de l'importance relative des divers éléments. Les principaux principes comptables suivis par Aide juridique Ontario sont décrits dans les états financiers.

La direction a conçu et applique un système de contrôle interne, de pratiques de conduite de ses activités et de communication d'informations financières de façon à fournir l'assurance raisonnable que ses actifs sont protégés et que des rapports financiers pertinents et fiables soient produits en temps opportun. Des vérificateurs internes, qui sont des employés d'Aide juridique Ontario, examinent et évaluent les contrôles internes au nom de la direction.

Par l'intermédiaire d'un Comité des finances et de la vérification, le conseil d'administration d'Aide juridique Ontario veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement des rapports financiers et du contrôle interne. Ce comité rencontre régulièrement la direction et le vérificateur afin de discuter des contrôles internes, des résultats des vérifications ainsi que de ses conclusions concernant la suffisance des contrôles internes et la qualité des rapports financiers. Les vérificateurs peuvent rencontrer le comité, sans que la direction soit présente, afin de discuter des résultats de son travail.

Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario a examiné les états financiers ci-joints. Le vérificateur général a la responsabilité d'examiner les états financiers et d'exprimer une opinion quant à leur conformité aux principes comptables généralement acceptés au Canada. Le rapport du vérificateur précise l'étendue de l'examen et de l'opinion du vérificateur général.

Le conseil d'administration a approuvé les présents états financiers ainsi que les commentaires et l'analyse de la direction en se fondant sur l'examen et les recommandations du Comité des finances et de la vérification.

Robert W. Ward
President and
Chief Executive Officer
May 29, 2009

Michelle Séguin
Vice President and
Chief Administrative Officer
May 29, 2009



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À Aide juridique Ontario et au procureur général de l'Ontario

J'ai vérifié le bilan d'Aide juridique Ontario au 31 mars 2009 ainsi que les états des résultats de fonctionnement et des variations de l'excédent (du déficit) net accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction d'Aide juridique Ontario. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Aide juridique Ontario au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812
www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 29 mai 2009

Jim McCarter, CA
Vérificateur général
Expert-comptable autorisé

Aide juridique Ontario

Bilan

Aux 31 mars

2009 2008
(en milliers de dollars)

ACTIF**Actif à court terme**

Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 2)	7 144 \$	8 918 \$
Débiteurs (note 3)	21 563	23 207
Charges payées d'avance	1 197	881
Placements à court terme (note 4)	30 637	41 252
Placements à court terme - réserve pour éventualités (notes 4 et 9)	20 000	20 000

	80 541 \$	94 258 \$

Comptes clients à long terme (note 3)

	20 024	19 368

Immobilisations (note 5)

	10 920	8 890

	111 485 \$	122 516 \$

PASSIF ET ACTIFS NETS**Passif à court terme**

Créditeurs et charges à payer (note 6)	86 022 \$	77 830 \$

Prestations constituées (note 12)

	1 257	1 064

Apports de capital reportés (note 7)

	485	747

	87 764 \$	79 641 \$

Actifs nets

Excédent (déficit) net accumulé (note 1 c))	(6 714)\$	14 732 \$

Actifs nets investis dans des immobilisations (note 8)	10 435	8 143

Réserve pour éventualités (notes 4 et 9)	20 000	20 000

	23 721 \$	42 875 \$

	111 485 \$	122 516 \$

Au nom du conseil d'administration :



, président

Les notes et le sommaire des principales conventions comptables ci-joints font partie intégrante des états financiers.

Aide juridique Ontario

État des résultats de fonctionnement

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2009 2008
(en milliers de dollars)

REVENUS

Province d'Ontario (note 1 a))	285 811 \$	283 888 \$
Fondation du droit de l'Ontario	26 198	56 419
Contributions des clients	21 500	18 950
Jugements, dépens et règlements	296	282
Placements et autres revenus	3 148	3 111
	336 953 \$	362 650 \$

CHARGES

Services juridiques

Certificats d'aide juridique		
Droit criminel – causes majeures	22 823 \$	20 808 \$
Droit criminel – autres	80 078	74 950
Sous-total	102 901	95 758

Droit de la famille	50 755	45 927
Immigration et réfugiés	17 701	14 801
Autres domaines de droit civil	6 339	5 981
Conférences de règlement	111	133

Sous-total	177 807	162 600

Bureaux régionaux	25 574	24 088
Bureaux du droit de la famille	2 518	2 366
Bureaux du droit criminel	1 194	1 582
Bureau du droit des réfugiés	1 010	871
	208 103	191 507

Programme des avocats de service

Honoraires et débours des avocats de service	37 331	34 599
Services élargis	713	606
	38 044	35 205

Cliniques juridiques et services spéciaux

Services relevant du domaine de pratique des cliniques de services juridiques (note 10)	62 527	60 702
Nishnawbe-Aski Legal Services Corporation	1 791	1 610
Sociétés étudiantes d'aide juridique	3 156	3 013
Projet de gestion de l'information dans les cliniques de services juridiques	64	–
	67 538	65 325

Projets d'innovation dans la prestation des services

Autres	810	1 094
	810	1 094

Aide juridique Ontario

État des résultats de fonctionnement

(suite)

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2009	2008
	(en milliers de dollars)	
CHARGES (suite)		
Soutien aux prestataires de services		
Service de recherche	2 124	2 091
	2 124	2 091
Administration et autres coûts		
Bureau provincial	28 569	25 363
Dotation à l'amortissement	3 711	3 149
Créances irrécouvrables	7 208	9 094
	39 488	37 606
	356 107 \$	332 828 \$
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux charges pour l'exercice	(19 154)\$	29 822 \$

Les notes et le sommaire des principales conventions comptables ci-joints font partie intégrante des états financiers.

Aide juridique Ontario

État des variations de l'excédent (déficit) net accumulé

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 avec chiffres correspondants pour 2008

	Investi dans des immobilisations	Réserve pour éventualités	Excédent/ (déficit) accumulé	Total 2009 (en milliers de dollars)	Total 2008 (en milliers de dollars)
	(note 8)	(note 9)	(note 1 c))		
Excédent net accumulé au début de l'exercice	8 143 \$	20 000 \$	14 732 \$	42 875 \$	19 559 \$
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux charges	(3 515)	–	(15 639)	(19 154)	29 822
Investissement dans des immobilisations	5 807	–	(5 807)	–	–
Changement de conventions comptables – évaluation des comptes clients	–	–	–	–	(6 506)
Excédent (déficit) net accumulé à la fin de l'exercice	10 435 \$	20 000 \$	(6 714)\$	23 721 \$	42 875 \$

Les notes et le sommaire des principales conventions comptables ci-joints font partie intégrante des états financiers.

Aide juridique Ontario État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2009 2008
(en milliers de dollars)

Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent (déficit) des revenus par rapport aux charges de l'exercice	(19 154)\$	29 822 \$
Rajustement pour l'évaluation des comptes clients	–	(6 506)
Rajustements pour rapprocher l'excédent des revenus par rapport aux charges et les rentrées nettes liées aux activités de fonctionnement :		
Amortissement	3 711	3 149
Amortissement des apports reportés	(262)	(472)
Cotisations patronales	(1 907)	(1 771)
Charges de retraite	2 100	1 919
Perte à la vente d'immobilisations	66	–
Variation des soldes hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	1 644	(5 452)
Charges payées d'avance	(316)	17
Créditeurs et charges à payer	8 192	(1 208)
Intérêts courus sur les placements	615	(890)
Comptes clients à long terme	(656)	10 230
	(5 967)\$	28 838 \$

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Achat d'immobilisations	(5 807)\$	(872)\$
Achat de placements	–	(35 365)
Rachat de placements	10 000	–
	4 193 \$	(36 237)\$

Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice

	(1 774)	(7 399)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	8 918	16 317
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	7 144 \$	8 918 \$

Les notes et le sommaire des principales conventions comptables ci-joints font partie intégrante des états financiers.

Aide juridique Ontario

Sommaire des principales conventions comptables

31 mars 2009

NATURE DES ACTIVITÉS

Le 18 décembre 1998, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*, qui créait Aide juridique Ontario (la « Société ») en tant que personne morale sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario. La Société a commencé ses activités le 1^{er} avril 1999 et est exonérée d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

La *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* donne à Aide juridique Ontario le mandat suivant :

- faciliter l'accès à la justice, partout en Ontario, pour les particuliers à faible revenu en leur fournissant des services d'aide juridique de haute qualité;
- encourager et favoriser la souplesse et l'innovation dans la prestation des services d'aide juridique;
- reconnaître les divers besoins d'aide juridique des particuliers à faible revenu et des communautés défavorisées;
- exercer ses activités tout en rendant compte de l'utilisation des fonds publics.

Les activités de la Société sont régies et gérées par un conseil d'administration composé de onze membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Même si la Société administre ses activités indépendamment de la province d'Ontario et du Barreau du Haut-Canada, elle doit rendre compte de l'utilisation qu'elle fait des fonds publics et veiller à ce que la prestation des services d'aide juridique réponde aux besoins des personnes à faible revenu tout en étant efficace et efficiente par rapport aux coûts.

MÉTHODES COMPTABLES

La Société suit la méthode du report pour comptabiliser les apports.

L'excédent (le déficit) accumulé correspond à l'excédent (l'insuffisance) des revenus par rapport aux charges pour les activités administratives et de prestation des programmes de la Société.

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

CONSTATATION DES REVENUS

Les apports affectés sont constatés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée. En raison de l'incertitude liée au montant à facturer, les contributions des clients sont constatées à titre de revenus lorsque la Société enregistre la facture d'un avocat au nom du client. Les jugements, l'adjudication des dépens et les règlements sont constatés lorsqu'ils sont accordés.

Aide juridique Ontario

Sommaire des principales conventions comptables (suite)

31 mars 2009

CONSTATATION DES CHARGES

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les coûts du programme des certificats comprennent les sommes que les avocats ont facturées à la Société ainsi qu'une estimation des frais juridiques au titre de services rendus non facturés.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes bancaires ainsi que les placements très liquides qui sont facilement convertibles en espèces d'un montant connu et peu susceptible de changer et dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société a désigné tous ses placements comme étant disponibles à la vente, et les comptabilise à leur juste valeur. Les frais d'opération liés à l'achat de placements sont capitalisés et les frais d'opération liés à la vente de placements sont passés en charges pour l'exercice où ils ont été encourus. Les variations de la juste valeur sont traitées comme une augmentation ou une diminution constatée dans l'état des variations de l'excédent (déficit) net accumulé. La juste valeur des placements correspond au cours du marché à la fin de l'exercice.

La Société a désigné les comptes clients comme prêts et débiteurs, et les comptabilise à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Société a désigné la trésorerie et les équivalents de trésorerie comme étant détenus à des fins de transaction, et les comptabilise à leur juste valeur. Les créditeurs et charges à payer sont désignés comme autres passifs, et sont comptabilisés à leur juste valeur. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des créditeurs et charges à payer correspond approximativement à leur valeur nominale puisqu'il s'agit de comptes à court terme.

La Société a adopté les normes énoncées dans le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du *Manuel de l'ICCA* (Institut Canadien des Comptables Agréés), conformément à la décision du Conseil des normes comptables d'exempter les organismes à but non lucratif des exigences de divulgation relatives aux instruments financiers énoncées dans les chapitres 3862, « Instruments financiers – information à fournir », et 3863, « Instruments financiers – présentation ».

Aide juridique Ontario

Sommaire des principales conventions comptables (suite)

31 mars 2009

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, comme suit :

Mobilier et matériel de bureau	– 5 ans
Matériel informatique et logiciels	– 3 ans
Logiciels conçus sur mesure	– 3 ans
Logiciels pour toute l'entreprise	– 7 ans
Améliorations locatives	– sur la durée du bail

APPORTS DE CAPITAL REPORTÉS

Les apports de capital reportés afférents au financement fourni par la province d'Ontario pour l'acquisition d'immobilisations représentent la partie non amortie des apports utilisés pour l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement de l'apport de capital reporté est calculé de la même manière que l'immobilisation connexe.

RÉGIMES DE RETRAITE

La quasi-totalité des salariés de la Société sont inscrits à un régime à cotisations déterminées. Le coût des prestations de retraite des régimes à cotisations déterminées est porté aux résultats lorsque les cotisations deviennent exigibles. Un petit nombre de salariés de la Société sont également inscrits à un régime à prestations déterminées. Le coût des prestations de retraite gagnées par les salariés couverts par le régime de retraite à prestations déterminées est établi de façon actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et de l'estimation la plus probable de la direction quant au rendement prévu des placements du régime, à la croissance de la rémunération, aux cessations d'emploi et à l'âge de la retraite des membres du régime. Les rajustements effectués au titre des modifications du régime, des modifications des hypothèses et des gains et des pertes actuariels sont enregistrés dans l'état des résultats de fonctionnement sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés, laquelle est d'environ sept ans.

RECOURS À DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant déclaré des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur le montant déclaré des revenus et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables faites par la direction au fur et à mesure que de nouvelles données deviennent disponibles. Les états financiers contiennent ainsi des estimations importantes concernant la provision pour comptes de débiteurs, la provision pour frais juridiques au titre de services rendus non facturés et les prestations constituées.

Aide juridique Ontario

Sommaire des principales conventions comptables (suite)

31 mars 2009

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

À la suite des mises à jour récentes du chapitre 4400, « Information financière des organismes sans but lucratif », du *Manuel de l'ICCA*, diverses modifications seront apportées à la présentation des états financiers, notamment les suivantes :

- i. présentation des montants bruts de certains revenus dans l'état des résultats;
- ii. élimination de l'obligation de traiter les actifs nets investis dans des immobilisations comme un élément distinct des actifs nets;
- iii. obligation, pour l'organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction, d'indiquer la convention qu'il a adoptée pour les dépenses et les montants de coûts de fonctionnement général qu'il ventile entre diverses fonctions.

La nouvelle norme s'applique aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. La Société évalue les répercussions de ces modifications sur ses états financiers.

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2009

1. Financement consenti par la province d'Ontario

L'article 71 de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* stipule que la Société et le procureur général de l'Ontario doivent conclure un protocole d'entente tous les cinq ans. L'objectif de ce protocole d'entente est de préciser les questions relatives au fonctionnement, à l'administration, aux finances et aux autres relations entre le procureur général et la Société.

Le protocole d'entente signé le 22 décembre 2000 a expiré le 1^{er} avril 2004. Un nouveau protocole d'entente a été signé le 10 décembre 2008; il est valide pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 10 décembre 2013.

a) Les apports reçus de la province d'Ontario ont été ventilés comme suit :

	2009	2008
	(en milliers de dollars)	
Apports	285 549 \$	283 416 \$
Amortissement des apports reportés (note 7)	262	472
	285 811 \$	283 888 \$

b) Les apports provenant de la province d'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 comprennent un montant de 50,1 millions de dollars (50,4 millions de dollars en 2008) qui représente une attribution de fonds provenant du virement d'une somme forfaitaire par le gouvernement fédéral à la province, dans le cadre du droit criminel, de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* et des autres dépenses pour contraintes exceptionnelles, conformément à une entente de partage des frais.

c) Le paragraphe 66(3) de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* permet à la Société, sur approbation du procureur général, de répartir tout excédent ou déficit d'un exercice sur l'un des deux exercices suivants, ou sur les deux, à moins que le ministre des Finances exige que l'excédent soit versé au Trésor en vertu du paragraphe 69(2).

2. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Société a une ligne de crédit disponible d'un montant de 5 millions de dollars qui demeurerait inutilisée au 31 mars 2009. La facilité de crédit porte intérêt au taux préférentiel et elle n'est pas garantie.

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2009

3. Débiteurs

	2009 (en milliers de dollars)	2008
Comptes clients	80 233 \$	73 152 \$
Moins : provision pour créances douteuses	(46 293)	(42 778)
Comptes clients, montant net	33 940	30 374
Moins : tranche à long terme des comptes clients	(20 024)	(19 368)
Comptes clients à court terme	13 916	11 006
Montant à recevoir de la Fondation du droit de l'Ontario	688	3 798
Autres débiteurs	6 959	8 403
Débiteurs à court terme	21 563 \$	23 207 \$

La Société dispose d'un programme de contributions des clients qui s'applique aux bénéficiaires de l'aide juridique qui ne satisfont pas aux critères d'admissibilité financière régissant l'attribution d'un certificat sans contribution. Pour recevoir l'aide juridique dont elles ont besoin, ces personnes signent une entente de contribution par laquelle elles s'engagent à rembourser à la Société les coûts des services qui leur sont offerts. Ces ententes peuvent prévoir des versements mensuels, un privilège sur des biens, ou les deux.

4. Placements

La Société a désigné tous ses placements comme étant disponibles à la vente et, elle les inscrit à leur juste valeur.

	2009		2008	
	(en milliers de dollars)		(en milliers de dollars)	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Certificats de placement garantis	50 000 \$	50 000 \$	60 000 \$	60 000 \$
Intérêts courus	637	637	1 252	1 252
	50 637 \$	50 637 \$	61 252 \$	61 252 \$
Moins : Réserve pour éventualités - à court terme (note 9)	(20 000)\$	(20 000)\$	(20 000)\$	(20 000)\$
Total	30 637 \$	30 637 \$	41 252 \$	41 252 \$

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2009

4. Placements (suite)

La Société a établi une politique de placement conforme aux exigences prévues aux paragraphes 7(1), 7(2), 7(3) et 7(4) du Règlement de l'Ontario 107/99 pris en application de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*. La politique de la Société concernant les placements à court terme et à long terme consiste à investir dans des placements très liquides, comme des obligations du gouvernement fédéral du Canada, des obligations de gouvernements provinciaux canadiens ou d'autres certificats de placement garanti ayant une note A ou supérieure. Les placements détenus par la Société au 31 mars 2009 sont conformes aux exigences de la loi. La Société a réalisé un revenu total de placement de 1,9 million de dollars en 2009 (1,7 million de dollars en 2008).

Le portefeuille de placement de la Société est exposé à divers risques qui sont atténués par le genre des placements; le risque est donc faible. Les risques inhérents aux placements sont les suivants :

a) Risque lié au taux d'intérêt

En général, la valeur des titres à revenu fixe augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent et diminuent lorsque les taux d'intérêt augmentent. En 2009, les placements à revenu fixe de la Société sont constitués de certificats de placement garantis d'une valeur de 50,0 millions de dollars (60,0 millions de dollars en 2008) dont les taux d'intérêt varient entre 0,6 % et 3,0 % (de 3,0 % à 4,4 % en 2008) et dont la date d'échéance va du 3 septembre 2009 au 31 mars 2010 (du 21 août 2008 au 30 mars 2009 en 2008).

b) Risque d'illiquidité

Ce risque est lié à l'aptitude d'une organisation à transformer rapidement ses placements en espèces. Les placements en titres garantis sont des instruments particulièrement liquides qui peuvent être transformés rapidement en espèces d'un montant prévisible.

c) Risque lié au marché

Ce risque survient lorsque les placements à revenu fixe de la Société sont négociés en bourse et que les fluctuations marquées du marché peuvent l'exposer à des risques de pertes. Néanmoins, la composition du portefeuille de placement de la Société et les exigences réglementaires concernant les décisions d'investissement minimisent ces risques.

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2009

5. Immobilisations

	2009 (en milliers de dollars)		2008 (en milliers de dollars)	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Mobilier et matériel de bureau	2 180 \$	1 555 \$	3 227 \$	3 079 \$
Matériel informatique et logiciels	19 727	18 071	18 135	17 259
Logiciels conçus sur mesure	46	20	46	5
Logiciels pour toute l'entreprise	15 628	10 441	15 628	8 209
Améliorations locatives	7 376	3 950	5 237	4 831
	44 957 \$	34 037 \$	42 273 \$	33 383 \$
Valeur comptable nette		10 920 \$		8 890 \$

6. Crédoeurs et charges à payer

	2009 (en milliers de dollars)	2008
Comptes juridiques – factures reçues, mais non réglées	23 243 \$	19 547 \$
– frais juridiques au titre de services rendus non facturés	55 688	54 096
Incitations à la location	1 857	12
Comptes fournisseurs et autres crédoeurs	4 525	3 622
Indemnités de vacances	709	553
	86 022 \$	77 830 \$

À la fin de l'exercice, la direction estime que l'obligation liée aux frais juridiques non facturés au titre des services rendus par les avocats du secteur privé s'établit à environ 55,7 millions de dollars (54,1 millions de dollars en 2008).

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2009

7. Apports de capital reportés

Les variations des apports de capital pour les projets financés par la province d'Ontario sont les suivantes :

	2009 (en milliers de dollars)	2008
Solde au début de l'exercice	747 \$	1 219 \$
Amortissement des apports reportés (note 1a))	(262)	(472)
Solde à la fin de l'exercice	485 \$	747 \$

8. Variations des actifs nets investis dans des immobilisations

	2009 (en milliers de dollars)	2008
Solde au début de l'exercice	8 143 \$	9 948 \$
Amortissement	(3 711)	(3 149)
Amortissement des apports reportés	262	472
Acquisition d'immobilisations	5 807	872
Perte à la vente d'immobilisations	(66)	–
Solde à la fin de l'exercice	10 435 \$	8 143 \$
Comprend		
Immobilisations (note 5)	10 920 \$	8 890 \$
Apports de capital reportés (note 7)	(485)	(747)
	10 435 \$	8 143 \$

9. Réserve pour éventualités

Le paragraphe 66(4) de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* exige que la Société maintienne le fonds de réserve pour éventualités qui est prescrit. L'article 6 du Règlement de l'Ontario 107/99 pris en application de cette loi exige que la Société ouvre un compte pour cette réserve et y verse la somme de 20 millions de dollars à titre de capital. Le règlement exige aussi que la Société obtienne l'approbation préalable du procureur général pour tout retrait portant le total des sommes retirées du fonds à plus de 5 millions de dollars. La Société doit joindre à sa demande d'approbation un exposé des raisons pour lesquelles le retrait est nécessaire, un calendrier de remboursement et un énoncé des dispositions qu'elle a prises pour éviter qu'un tel besoin se présente de nouveau à l'avenir.

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2009

9. Réserve pour éventualités (suite)

	2009 (en milliers de dollars)	2008
Solde au début de l'exercice	20 000 \$	2 635 \$
Transfert de l'excédent accumulé à la réserve pour éventualités	–	17 365
Solde à la fin de l'exercice	20 000 \$	20 000 \$

Comprend

	2009 (en milliers de dollars)	2008
Placements à court terme (note 4)	20 000	20 000
	20 000 \$	20 000 \$

10. Cliniques de services juridiques

La Société procure aux cliniques communautaires le financement qui leur permet de fournir des services d'aide juridique à la communauté qu'elles servent, sur une base autre que d'après la formule de rémunération à l'acte. Les cliniques communautaires sont des organismes constitués en personnes morales sans capital-actions et elles sont régies et gérées par un conseil d'administration. Les cliniques communautaires sont indépendantes de la Société, mais doivent lui rendre des comptes en vertu des articles 33 à 39 de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*. Chaque clinique communautaire fait l'objet d'une vérification individuelle et doit fournir à la Société des états financiers vérifiés pour la période de financement.

Le montant total des subventions aux cliniques se répartit comme suit :

	2009 (en milliers de dollars)	2008
Sommes versées aux cliniques ou pour le compte de celles-ci	60 646 \$	58 865 \$
Frais d'administration	1 881	1 837
	62 527 \$	60 702 \$

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2009

11. Engagements et éventualités

- a) La Société émet des certificats aux particuliers qui demandent une aide juridique. Chaque certificat émis autorise la prestation de services juridiques selon les lignes directrices en matière de tarifs. Au 31 mars 2009, selon les estimations de la direction, la Société pourrait encore être responsable de certificats émis le 31 mars 2009 ou avant cette date, pour un montant total de 47,0 millions de dollars (47,0 millions de dollars en 2008) en plus de l'acquittement des factures reçues et des frais juridiques au titre de services rendus non facturés.
- b) La Société loue des locaux et du matériel de bureau dans toute la province. Le loyer de base et les charges d'exploitation estimatives pour les cinq prochains exercices et par la suite, en se basant sur les renseignements de l'exercice précédent, sont approximativement les suivants :

	Loyer de base (en milliers de dollars)	Charges d'exploitation (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
2010	2 915 \$	2 847 \$	5 762 \$
2011	2 596	2 646	5 242
2012	1 837	2 135	3 972
2013	1 528	1 838	3 366
2014	1 400	1 731	3 131
Par la suite	5 346	7 131	12 477
	15 622 \$	18 328 \$	33 950 \$

- c) La Société représente la partie défenderesse dans un certain nombre d'actions en justice dans le cadre normal de la conduite de ses affaires. La conclusion et le règlement final de ces actions ne seront probablement pas importants et ne peuvent être déterminés à l'heure actuelle. Les pertes, le cas échéant, seront comptabilisées dans l'exercice au cours duquel interviendra un règlement.

Certaines des actions en justice ci-dessus sont couvertes par une assurance après l'application d'une franchise allant jusqu'à 0,045 million de dollars, selon le moment auquel survient la demande et la nature de la demande.

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2009

12. Régimes de retraite

La Société offre un régime de retraite prévoyant le versement de prestations de retraite à ses salariés. Le régime est en fait constitué de deux régimes : un régime à cotisations déterminées comportant un volet à prestations déterminées et un régime complémentaire (cadres supérieurs).

Volet à cotisations déterminées

Le volet à cotisations déterminées du régime couvre 622 salariés (594 salariés en 2008). La Société verse des cotisations au volet à cotisations déterminées du régime, contribution qui se limite à faire des versements réguliers correspondant au montant des cotisations versées par les salariés pour les services rendus au cours de l'exercice. La charge de retraite de la Société correspondant à ce volet du régime s'est élevée à 1,862 million de dollars pour l'exercice à l'étude (1,722 million de dollars en 2008).

Volet à prestations déterminées

Le volet à prestations déterminées du régime couvre 9 participants (10 participants en 2008). Dans le cadre de ce régime, les prestations au moment de la retraite sont déterminées en fonction du nombre d'années de service et de la rémunération durant les années d'emploi. Des évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation doivent être effectuées à intervalles ne dépassant pas trois ans. La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée lors de l'exercice 2011, selon la valeur en janvier 2011. La Société verse des cotisations à ce volet du régime selon les montants recommandés par l'actuaire.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, une évaluation actuarielle aux fins de la comptabilité a été effectuée en utilisant les hypothèses suivantes :

Taux d'actualisation	5,5 %
Taux de croissance de la rémunération	4,0 %
Taux de rendement prévu des actifs	6,0 %

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2009

12. Régimes de retraite (suite)

Volet à prestations déterminées (suite)

L'évaluation actuarielle aux fins comptables pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 se présente comme suit :

	2009 (en milliers de dollars)	2008
Obligation au titre des prestations constituées	2 633 \$	3 183 \$
Juste valeur des actifs du régime	2 472	2 940
Excédent (déficit) actuariel	(161)	(243)
Revenu de retraite	90	39
Actif au titre des prestations constituées	177	88
Cotisations au régime		
Salariés	24	35
Société	131	72
Prestations de retraite payées	140	48

Régime complémentaire de retraite

Le conseil d'administration de la Société a aussi approuvé l'établissement d'un régime complémentaire de retraite pour certains cadres désignés. Au terme du régime complémentaire de retraite, les prestations à la retraite sont déterminées selon les années de service et la rémunération durant les années d'emploi. Le régime n'est pas capitalisé et la Société paiera les prestations lorsqu'elles deviendront exigibles. Une évaluation comptable du régime de retraite sans capitalisation a été effectuée au 31 mars 2009.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, une évaluation actuarielle aux fins comptables a été effectuée en utilisant les hypothèses suivantes :

Taux d'actualisation	6,0 %
Inflation	3,0 %

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2009

12. Régimes de retraite (suite)

Régime complémentaire de retraite (suite)

Selon l'évaluation actuarielle aux fins comptables pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, la charge de retraite de la Société s'élevait à 0,283 million de dollars pour l'exercice (0,187 million de dollars en 2008), l'obligation au titre des prestations constituées était de 0,679 million de dollars au 31 mars 2009 (0,634 million de dollars en 2008) et le passif au titre des prestations constituées était de 1,434 million de dollars au 31 mars 2009 (1,152 million de dollars en 2008). Au cours de l'exercice, la Société et les salariés n'ont versé aucune cotisation à ce régime (aucune en 2008).

13. Chiffres correspondants de l'exercice antérieur

Certains éléments comparatifs ont été reclassés afin de respecter la présentation de l'exercice à l'étude.

CENTRE DES SCIENCES DE L'ONTARIO

Les états financiers de la Centre des sciences de l'Ontario au 31 mars 2009 n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics. Lorsqu'ils seront disponibles, ils seront inclus dans le volume 2 publié à l'adresse Internet suivante: www.fin.gov.on.ca/french/.

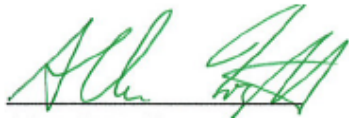
Commission de l'énergie de l'Ontario

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction de la Commission de l'énergie de l'Ontario est responsable de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers et des autres renseignements présentés dans le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Principes comptables généralement reconnus au Canada. La préparation des états financiers exige nécessairement que la direction fasse preuve de jugement et qu'elle emploie les meilleures estimations, particulièrement lorsque l'effet des transactions touchant l'exercice en cours ne peut pas être déterminé avec certitude avant les prochains exercices.

La Commission a recours à des systèmes de contrôle comptable internes conçus pour offrir une assurance raisonnable que des renseignements financiers fiables soient disponibles rapidement, que l'actif et le passif de la Commission soient comptabilisés adéquatement et que la sauvegarde de l'actif soit assurée.

Les états financiers ont été examinés et approuvés par le Comité de gestion de la Commission. De plus, ils ont fait l'objet d'une vérification de la part du vérificateur général de l'Ontario, dont le rapport suit.



Allan Fogwill
Directeur général, Planification et Services opérationnels
Le 29 juin 2009



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À la Commission de l'énergie de l'Ontario

J'ai vérifié l'état de la situation financière de la Commission de l'énergie de l'Ontario au 31 mars 2009, l'état des résultats de fonctionnement et de l'actif net ainsi que l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à assurer un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. Une vérification comprend l'examen par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables, des estimations importantes faites par la direction et de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 mars 2009, ainsi que les résultats de fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général
Expert-comptable autorisé

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

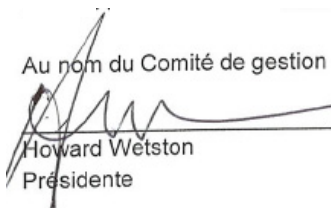
www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 29 juin 2009

Commission de l'énergie de l'Ontario
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 31 mars 2009

	2009 \$	2008 \$
ACTIF		
Actif à court terme :		
Espèces	11,395,939	18,105,875
Comptes débiteurs	57,473	2,794,529
Coûts liés au processus de réglementation devant être évalués	1,023,141	1,522,536
Dépôts et charges payées d'avance	231,373	192,329
Total de l'actif à court terme	12,707,926	22,615,269
Immobilisations (note 5)	6,698,582	8,151,556
TOTAL DE L'ACTIF	19,406,508	30,766,825
PASSIF		
Passif à court terme :		
Revenus reportés (note 3c)	1,089,319	10,693,842
Comptes créditeurs et charges à payer	4,888,566	5,326,364
Total du passif à court terme	5,977,885	16,020,206
Passif à long terme :		
Revenus reportés liés aux immobilisations (note 3d)	3,882,463	5,073,472
Incitatif de location reporté (note 8)	3,635,459	3,973,631
Passif au titre du régime de retraite (note 6b)	298,701	230,301
Total du passif à long terme	7,816,623	9,277,404
TOTAL DU PASSIF	13,794,508	25,297,610
Réserve de fonctionnement (note 4)	4,710,260	4,764,975
Actif net :		
Actif net non affecté (note 7)	704,240	704,240
Actif net affecté aux fins internes (note 7)	197,500	0
Actif net total	901,740	704,240
TOTAL DU PASSIF, DE LA RÉSERVE ET DE L'ACTIF NET	19,406,508	30,766,825

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du Comité de gestion

 Howard Wetston
 Présidente


 Gordon Kaiser
 Vice-présidente


 Pamela Nowina
 Vice-présidente

Commission de l'énergie de l'Ontario

ÉTAT DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 mars 2009

	2009 \$	2008 \$
REVENUS		
Recouvrement des coûts :		
Recouvrement des coûts généraux (note 3a)	29,332,441	27,073,731
Amortissement des revenus reportés liés aux immobilisations	2,225,702	2,071,390
Coûts liés au processus réglementaire	1,593,956	1,897,821
Total des revenus provenant du recouvrement des coûts	33,152,099	31,042,942
Autres revenus :		
Revenus d'intérêt	380,657	744,149
Frais de permis	356,265	354,100
Pénalités	197,500	0
Revenus divers	9,389	39,305
Total des autres revenus	943,811	1,137,554
TOTAL DES REVENUS	34,095,910	32,180,496
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	22,982,241	21,587,303
Experts-conseils et professionnels	3,454,340	3,325,381
Bien-fonds	2,236,842	2,248,992
Réunions, formation et déplacement	844,555	861,150
Bureaux et administration	830,147	817,757
Médias et publications	699,729	702,888
Technologies de l'information	624,854	565,635
Amortissement	2,225,702	2,071,390
TOTAL DES CHARGES	33,898,410	32,180,496
EXCÉDENT DES REVENUS PAR RAPPORT AUX CHARGES	197,500	0
Actif net, au début de la période (note 7)	704,240	704,240
ACTIF NET, à la fin de la période	901,740	704,240

Voir les notes afférentes aux états financiers

Commission de l'énergie de l'Ontario
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Exercice clos le 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités suivantes :		
FONCTIONNEMENT		
Évaluation comptabilisée	28,558,331	28,678,379
Revenus des coûts liés au processus de réglementation	1,593,956	1,897,821
Autres revenus	943,811	1,137,554
Charges	(33,898,410)	(32,180,496)
(Insuffisance) Excédent des revenus par rapport aux charges	(2,802,312)	(466,742)
Rajustement pour les charges non pécuniaires :		
Amortissement des immobilisations payées par la Commission	2,225,702	2,071,390
Amortissement des améliorations locatives payées par le propriétaire	261,965	261,965
Rajustement net pour les charges non pécuniaires	2,487,667	2,333,355
Changements aux fonds de roulement hors caisse :		
Comptes débiteurs	2,737,056	2,933,108
Coûts liés au processus de réglementation devant être évalués	499,395	(836,283)
Dépôts et charges payées d'avance	(39,044)	(12,588)
Revenus reportés	(7,850,435)	(91,188)
Comptes créditeurs et charges à payer	(437,798)	614,557
Passif au titre du régime de retraite	68,400	61,250
Incitatif de location reporté	(338,172)	(338,172)
Évolution du fonds de roulement autre que les disponibilités	(5,360,598)	2,330,684
Rentrées nettes provenant des activités d'exploitation	(5,675,243)	4,197,297
INVESTISSEMENT		
Achats de biens immobilisés	(1,034,693)	(1,759,009)
Rentrées nettes utilisées pour des activités d'investissement	(1,034,693)	(1,759,009)
VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE	(6,709,936)	2,438,288
Encaisse, au début de la période	18,105,875	15,667,587
Encaisse, à la fin de la période	11,395,939	18,105,875

Voir les notes afférentes aux états financiers

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
Le 31 mars 2009

1. Nature de la Commission

La Commission de l'énergie de l'Ontario (la « Commission ») est l'autorité de réglementation des industries du gaz naturel et de l'électricité en Ontario. La Commission fournit en outre des conseils sur les questions liées à l'énergie qui lui sont soumises par le ministre de l'Énergie ou le ministre des Richesses naturelles.

Aux termes de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, la Commission est, depuis le 1^{er} août 2003, une société sans capital-actions. Elle est autorisée à financer entièrement ses coûts de fonctionnement auprès des participants au marché du gaz et de l'électricité.

À titre d'organisme de Sa Majesté du chef de l'Ontario, la Commission bénéficie d'une exemption d'impôt fédéral et provincial aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada ainsi que des taxes sur les biens et les services aux termes de la *Loi sur la taxe d'accise*.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables utilisées dans la préparation des présents états financiers comprennent les suivantes :

a) Constatation des produits

Les revenus reçus pendant l'exercice 2008-2009 qui portent sur des exercices subséquents ne sont pas reconnus comme des revenus et sont reportés. La constatation des revenus de recouvrement des coûts est liée aux charges de la Commission comme suit :

- Le recouvrement des coûts généraux liés aux charges de la Commission est constaté à titre de revenus dans la mesure où ils dépassent les coûts du processus de réglementation, de l'amortissement des revenus reportés à long terme liés aux immobilisations et d'autres revenus. Les revenus évalués dépassant les coûts réels liés à l'exercice 2008-2009 sont considérés comme un rapprochement (note 3b).
- Les revenus provenant de pénalités imposées aux participants au marché individuels aux termes de l'article 112.5 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* sont comptabilisés pour l'année à laquelle elles sont imposées pourvu qu'à cette période, le recouvrement soit raisonnablement assuré. Les revenus provenant des pénalités ne seront pas utilisés pour réduire le recouvrement des coûts généraux conformément au modèle d'évaluation des coûts (note 7).
- L'amortissement des revenus reportés liés aux immobilisations est constaté à titre de revenus sur la même base que celle de l'amortissement des immobilisations sous-jacentes. Les revenus liés aux dépenses d'immobilisations sont reportés étant donné qu'ils ont été comptabilisés d'avance (note 3d).

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
 Le 31 mars 2009

2. Principales conventions comptables (suite)

- Les coûts liés au processus de réglementation sont constatés à titre de revenus lorsque les charges afférentes sont engagées.

Les autres revenus sont constatés lorsqu'ils sont reçus et recevables.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, commençant au cours de l'exercice suivant les acquisitions et s'échelonnant sur leurs durées de vie utiles estimatives, comme suit :

Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique et logiciels afférents	3 ans
Équipement audio-visuel	3 ans
Améliorations locatives	durée du contrat de location

c) Instruments financiers

Aux termes des Principes comptables généralement reconnus au Canada, tous les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, disponibles à la vente ou autre passif financier.

Tous les instruments financiers doivent être mesurés à leur juste valeur lors de leur constatation initiale, sauf dans le cas de certaines transactions entre apparentés. Après leur constatation initiale, les instruments financiers doivent être mesurés à leur juste valeur, sauf dans le cas de l'actif financier classé dans la catégorie des titres détenus jusqu'à leur échéance, dans celle des prêts et créances ou dans celle de l'autre passif financier, qui sont mesurés au coût ou au coût amorti selon la méthode de l'intérêt réel.

La Commission a adopté le classement suivant pour l'actif et le passif financiers :

- L'encaisse est classée comme des titres détenus à des fins de transaction et comptabilisés à leur juste valeur.
- Les comptes débiteurs et les coûts du processus de réglementation à être évalués sont classés comme des prêts et créances et sont évalués à leur valeur nominale, ce qui est approximativement égal à leur juste valeur étant donné les échéances de courte durée.
- Les comptes créditeurs et les charges à payer sont classés dans la catégorie autre passif financier et sont comptabilisés à leur valeur nominale, ce qui est approximativement égal à leur juste valeur étant donné les échéances de courte durée.

Selon la direction, la Commission n'est exposée à aucun risque important lié aux taux d'intérêt, aux devises, aux flux de trésorerie ou au crédit découlant de ses instruments financiers en raison de leur nature.

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
Le 31 mars 2009

2. Principales conventions comptables (suite)

d) Utilisation des prévisions

La préparation des états financiers conformément aux Principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction effectue des prévisions et utilise des hypothèses qui ont des effets sur la comptabilisation de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que sur les totaux comptabilisés des revenus, des charges et des sommes recouvrées durant l'année. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

e) Régime de retraite des employés

Les employés à temps plein de la Commission participent à la Caisse de retraite des fonctionnaires, laquelle est un régime de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province et de nombreux organismes provinciaux. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur de cette caisse de retraite, détermine la contribution annuelle de la Commission à la caisse. Comme la Commission n'est pas un promoteur de ces fonds, les gains et les pertes qui découlent des évaluations actuarielles obligatoire des fonds ne constituent pas un actif ou une obligation de la Commission étant donné que la responsabilité de veiller à la viabilité financière de la caisse de retraite incombe au promoteur.

La Commission a également constitué un régime de retraite par capitalisation partielle supplémentaire pour le président, tel que décrit dans la note 6b. La Commission constate ses obligations et le coût afférent dans le cadre de ce régime de retraite par capitalisation partielle supplémentaire. La provision actuarielle et le coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice sont déterminés par des actuaires indépendants au moyen de la méthode de projection des prestations, au prorata des hypothèses les plus probables de la direction.

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
Le 31 mars 2009

3. Évaluations de l'industrie pour 2008-2009

Durant l'exercice 2008-2009, on a estimé les coûts des participants des industries du gaz et de l'électricité pour l'exercice en se fondant sur les sommes prévues dans le budget. Les sommes évaluées dépassant les coûts réels sont rapprochées et constatées à titre de revenus reportés actuels. Le rapprochement de 2008-2009 sera utilisé pour réduire l'évaluation de l'exercice financier 2009-2010. Le calcul du recouvrement des coûts généraux réels, du rapprochement et des revenus reportés est détaillé dans les tableaux suivants.

a) Recouvrement des coûts généraux 2008-2009

Salaires et avantages sociaux	22 982 241 \$
Experts-conseils et professionnels	3 454 340
Bien-fonds	2 236 842
Réunions, formation et déplacement	844 555
Bureaux et administration	830 147
Médias et publications	699 729
Technologies de l'information	624 854
Amortissement	2 225 702
Total des charges	33 898 410 \$
Coûts du processus de réglementation, amortissement des revenus reportés à long terme liés aux immobilisations et autres revenus	(4 565 969)
Recouvrement des coûts généraux au 31 mars 2009	29 332 441 \$

b) Rapprochement de 2008-2009

Recouvrement des coûts généraux (note 3a)	29 332 441 \$
Dépenses en immobilisations de 2008- 2009 payées par la CEO	1 034 693
Évaluation totale (réelle)	30 367 134 \$
Évaluation totale (budget)	31 401 738
Réduction des dépenses en 2008-2009	(1 034 604) \$
Rajustement de la réserve de fonctionnement (note 4)	(54 715)
Rapprochement de 2008-2009 au 31 mars 2009	(1 089 319) \$

c) Revenus reportés actuels 2008-2009

Rapprochement de 2008-2009 (note 3b)	1 089 319 \$
Revenus reportés actuels	1 089 319 \$

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
Le 31 mars 2009

3. Évaluations de l'industrie pour 2008-2009 (suite)

d) Report des revenus de 2008-2009 liés aux immobilisations

Les revenus liés aux dépenses en immobilisations sont reportés parce qu'ils ont été comptabilisés d'avance, à l'exception des améliorations locatives payées par le propriétaire qui ne sont pas incluses dans les évaluations. Dans le cadre des incitatifs de location compris dans le contrat de location, le propriétaire a payé 3 540 400 \$ en améliorations locatives au nom de la Commission depuis l'entrée en vigueur du bail le 1^{er} janvier 2005.

Valeur comptable nette des immobilisations en 2008-2009	6 698 582 \$
Améliorations locatives payées par le propriétaire	(3 540 400)
<u>Amortissement cumulé des améliorations locatives payées par le propriétaire</u>	<u>724 281</u>
<u>Report des revenus de 2008-2009 liés aux immobilisations</u>	<u>3 882 463 \$</u>

4. Réserve de fonctionnement

En sa qualité d'organisme autofinancé, la Commission a été autorisée à établir une réserve de fonctionnement jusqu'à concurrence de 15 % de l'évaluation annuelle actuelle, laquelle est rajustée chaque année. La réserve de fonctionnement doit être utilisée pour la gestion des flux de trésorerie et le maintien du fonds de roulement.

Réserve de fonctionnement de 2008-2009

Réserve de fonctionnement au 31 mars 2008	4 764 975 \$
<u>Rajustement de la réserve de fonctionnement</u>	<u>(54 715)</u>
<u>Réserve de fonctionnement au 31 mars 2009</u>	<u>4 710 260 \$</u>

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette en 2009	Valeur comptable nette en 2008
Mobilier et équipement de bureau	2 401 866 \$	1 687 608 \$	714 258 \$	1 122 952 \$
Équipement informatique et logiciels afférents	7 123 445	4 635 914	2 487 531	3 129 692
Équipement audio- visuel	833 865	751 729	82 136	285 233
Améliorations locatives	4 259 193	844 536	3 414 657	3 613 679
	<u>14 618 369 \$</u>	<u>7 919 787 \$</u>	<u>6 698 582 \$</u>	<u>8 151 556 \$</u>

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
Le 31 mars 2009

6. Avantages sociaux futurs des employés

- a) La contribution de la Commission au Régime de retraite des fonctionnaires pour l'exercice 2008-2009 était de 1 199 319 \$ (1 127 813 \$ en 2008) et est comprise dans les coûts liés aux salaires et aux avantages sociaux indiqués dans l'État des résultats de fonctionnement et de l'actif net.
- b) Le régime de retraite par capitalisation partielle supplémentaire pour le président de la Commission comporte une obligation au titre des indemnités constituées de 236 532 \$ (249 584 \$ en 2008) et un passif au titre des prestations constituées de 298 701 \$ (230 301 \$ en 2008). Les charges afférentes de la Commission pour l'exercice s'élevaient à 68 400 \$ (61 250 \$ en 2008) et sont constatées dans les salaires et avantages. Aucune indemnité n'a été versée durant l'exercice (0 \$ en 2008). Les hypothèses actuarielles significatives adoptées le 31 mars 2009 comprenaient un taux d'actualisation de 5,75 % (5,25 % en 2008).
- c) La Commission n'est pas responsable du coût des avantages sociaux non liés à la pension après la retraite des employés. La responsabilité de ces coûts incombe à la province de l'Ontario, un apparenté.

7. Opérations entre apparentés et actif net

Le ministère de l'Énergie a offert une subvention ponctuelle de transition de 704 240 \$ pour l'important transfert des employés du ministère à la Commission qui a eu lieu le 29 mars 2004. La Commission prévoit que l'actif net non affecté sera éliminé par l'entremise d'un déficit de fonctionnement durant l'exercice 2009-2010, tel qu'indiqué dans le budget 2009-2012 présenté pour approbation au ministère de l'Énergie.

L'actif net affecté aux fins internes représente au 31 mars 2009 des revenus de 197 500 \$ provenant des pénalités imposées aux participants au marché individuels aux termes de l'article 112.5 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*. Les revenus provenant des pénalités ne seront pas utilisés pour réduire les paiements aux termes de l'évaluation générale, conformément au modèle d'évaluation des coûts de la CEO. Les revenus provenant des pénalités sont limités à l'interne par le Comité de gestion pour appuyer des activités relatives à l'éducation des consommateurs, à la sensibilisation et à d'autres activités dans l'intérêt public.

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
Le 31 mars 2009

8. Incitatif de location reporté et engagements dans les contrats de location-exploitation

Durant l'exercice 2004-2005, la Commission a conclu un engagement de preneur à bail pour ses bureaux, lequel comportait divers incitatifs de location. L'incitatif de location reporté représente les avantages des engagements pris dans un contrat de location-exploitation qui sont amortis suivant la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 15 ans, soit la durée du contrat.

Les changements des incitatifs de location reportés sont les suivants :

	2009	2008
Solde au début de l'exercice	3 973 631 \$	4 311 803 \$
Plus : Améliorations locatives	0	0
Moins : Amortissement des incitatifs de location reportés déduits des dépenses d'entretien de l'immeuble	(338 172)	(338 172)
Solde, à la fin de l'exercice	3 635 459 \$	3 973 631 \$

Les paiements annuels minimaux aux termes du contrat de location-exploitation pour les 11 prochaines années ainsi que les totaux sont les suivants :

2010	2 265 612 \$
2011	2 416 588
2012	2 464 944
2013	2 519 184
2014 et par la suite	19 062 620
	28 728 948 \$

9. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation des états financiers adoptés pour le présent exercice.

COMMISSION DE TRANSPORT ONTARIO NORTHLAND

Les états financiers de la Commission de transport Ontario Northland au 31 mars 2009 n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics. Lorsqu'ils seront disponibles, ils seront inclus dans le volume 2 publié à l'adresse Internet suivante: www.fin.gov.on.ca/french/.

COMMISSION DES COURSES DE L'ONTARIO

Les états financiers de la Commission des courses de l'Ontario au 31 mars 2009 n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics. Lorsqu'ils seront disponibles, ils seront inclus dans le volume 2 publié à l'adresse Internet suivante: www.fin.gov.on.ca/french/.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

RESPONSABILITÉ ET ATTESTATION DE LA DIRECTION

La direction répond de l'intégrité, de la cohérence et de la fiabilité des états financiers et des autres informations contenus dans le présent rapport annuel. Les états financiers ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Nous attestons que nous avons examiné les états financiers et les autres informations contenus dans le présent rapport annuel, et que, à notre connaissance, ils ne contiennent aucune fausse déclaration au sujet d'un fait important, ni n'omettent de déclarer un fait important nécessitant de l'être, et qu'il n'est pas nécessaire de faire une déclaration non tendancieuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, en ce qui concerne la période couverte par les états financiers et le rapport annuel.

À notre connaissance, les états financiers, conjointement avec les autres informations financières incluses dans le présent rapport annuel, donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») aux dates et pour les périodes données, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie. La préparation des états financiers comprend des transactions ayant un impact sur la période courante mais qui ne peuvent être conclues avec certitude qu'au cours de périodes ultérieures. Les prévisions et les hypothèses se basent sur des conditions antérieures et actuelles, et sont jugées comme étant raisonnables.

Nous sommes responsables de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne de l'information financière pour la CVMO. Nous avons conçu ce contrôle interne de l'information financière, ou nous avons été les instigateurs de sa conception effectuée sous notre surveillance, afin d'offrir une assurance raisonnable en ce qui concerne la fiabilité de l'information financière ainsi que la préparation des états financiers à des fins externes, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Nous avons évalué, ou fait évaluer sous notre supervision, l'efficacité du contrôle interne de l'information financière de la CVMO à la fin de l'exercice, et, dans son rapport de gestion annuel, la CVMO a fait état de nos conclusions concernant l'efficacité du contrôle interne de l'information financière à la fin de l'exercice en se basant sur cette évaluation.

Nous avons fait état dans le rapport de gestion de tout changement survenu dans notre contrôle interne de l'information financière au cours de l'exercice, qui a sensiblement touché, ou aurait raisonnablement pu sensiblement toucher, notre contrôle interne de l'information financière.

Le Conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses obligations en matière d'information financière et de contrôle interne. Les états financiers ont été examinés par le comité de vérification et approuvés par le Conseil d'administration. Le rapport du vérificateur général de l'Ontario, qui suit, présente la portée de l'examen et l'opinion du vérificateur au sujet des états financiers.



W. David Wilson
Président et Chef de la direction
Le 11 Mai 2009



A. Kenneth Gibson, CA
Directeur, Services généraux



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

J'ai vérifié le bilan de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») au 31 mars 2009, l'état du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement ainsi que l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la CVMO. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la CVMO au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 11 mai 2009

J. R. McCarter, CA
Vérificateur général
Expert-comptable autorisé

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO**RESPONSABILITÉ ET ATTESTATION DE LA DIRECTION**

La direction répond de l'intégrité, de la cohérence et de la fiabilité des états financiers et des autres informations contenus dans le présent rapport annuel. Les états financiers ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Nous attestons que nous avons examiné les états financiers et les autres informations contenus dans le présent rapport annuel, et que, à notre connaissance, ils ne contiennent aucune fausse déclaration au sujet d'un fait important, ni n'omettent de déclarer un fait important nécessitant de l'être, et qu'il n'est pas nécessaire de faire une déclaration non tendancieuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, en ce qui concerne la période couverte par les états financiers et le rapport annuel.

À notre connaissance, les états financiers, conjointement avec les autres informations financières incluses dans le présent rapport annuel, donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») aux dates et pour les périodes données, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie. La préparation des états financiers comprend des transactions ayant un impact sur la période courante mais qui ne peuvent être conclues avec certitude qu'au cours de périodes ultérieures. Les prévisions et les hypothèses se basent sur des conditions antérieures et actuelles, et sont jugées comme étant raisonnables.

Nous sommes responsables de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne de l'information financière pour la CVMO. Nous avons conçu ce contrôle interne de l'information financière, ou nous avons été les instigateurs de sa conception effectuée sous notre surveillance, afin d'offrir une assurance raisonnable en ce qui concerne la fiabilité de l'information financière ainsi que la préparation des états financiers à des fins externes, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Nous avons évalué, ou fait évaluer sous notre supervision, l'efficacité du contrôle interne de l'information financière de la CVMO à la fin de l'exercice, et, dans son rapport de gestion annuel, la CVMO a fait état de nos conclusions concernant l'efficacité du contrôle interne de l'information financière à la fin de l'exercice en se basant sur cette évaluation.

Nous avons fait état dans le rapport de gestion de tout changement survenu dans notre contrôle interne de l'information financière au cours de l'exercice, qui a sensiblement touché, ou aurait raisonnablement pu sensiblement toucher, notre contrôle interne de l'information financière.

Le Conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses obligations en matière d'information financière et de contrôle interne. Les états financiers ont été examinés par le comité de vérification et approuvés par le Conseil d'administration. Le rapport du vérificateur général de l'Ontario, qui suit, présente la portée de l'examen et l'opinion du vérificateur au sujet des états financiers.



W. David Wilson
Président et Chef de la direction
Le 11 Mai 2009



A. Kenneth Gibson, CA
Directeur, Services généraux

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO**État du fonctionnement et de l'excédent du fonctionnement**

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2009		2008	
RECETTES				
Droits (Note 10)	66 435 229	\$	74 693 885	\$
Revenu de placement	2 084 876		3 416 824	
Divers	41 638		127 473	
	68 561 743		78 238 182	
DÉPENSES				
Salaires et avantages sociaux (Note 14(c))	61 088 037		57 089 088	
Administration	6 443 343		5 655 113	
Charges locatives (Note 13(a))	6 501 252		5 532 809	
Services professionnels	4 987 008		4 533 686	
Amortissement	1 242 655		1 483 247	
Autres	790 504		896 289	
	81 052 799		75 190 232	
Recouvrement des coûts relatifs à l'application de la loi (Note 12)	(2 831 170)		(1 569 000)	
	78 221 629		73 621 232	
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	(9 659 886)		4 616 950	
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	88 411 639		83 794 689	
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À LA FIN DE L'EXERCICE	78 751 753	\$	88 411 639	\$
Représenté par :				
Fonds d'administration générale	46 751 753	\$	56 411 639	\$
Réserve	32 000 000		32 000 000	
	78 751 753	\$	88 411 639	\$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO**État des flux de trésorerie**

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2009	2008
RENTRÉES (SORTIES) DE FONDS NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES		
Rentrées de fonds provenant du fonctionnement		
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	(9 659 886) \$	4 616 950 \$
Biens n'affectant pas l'encaisse		
Régimes de retraite	97 530	139 259
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	26 871	4 656
Amortissement	1 242 655	1 483 247
	(8 292 830)	6 244 112
Évolution du fonds de roulement hors trésorerie :		
Créances	147 982	54 974
Charges payées d'avance	(281 448)	221 198
Créditeurs et charges à payer	1 047 037	392 845
	913 571	669 017
	(7 379 259)	6 913 129
Rentrées de fonds provenant du financement		
Remboursements d'obligations en vertu de locations-acquisitions	(212 420)	(221 403)
	(212 420)	(221 403)
Rentrées de fonds provenant des investissements		
Achat d'immobilisations corporelles (Note 8)	(4 987 088)	(890 775)
	(4 987 088)	(890 775)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE	(12 578 767)	5 800 951
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	64 571 100	58 770 149
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	51 992 333 \$	64 571 100 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2009

1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») est une société sans capital-actions qui réglemente le secteur des valeurs mobilières en Ontario en sa qualité d'organisme de réglementation. À titre de société d'État, la CVMO est exemptée d'impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces principes exigent que la direction fasse des prévisions et des hypothèses ayant des répercussions sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers et sur les recettes et les dépenses déclarées pour la période concernée. Il est possible que les montants réels soient différents de ces estimations. Les principales conventions comptables observées dans leur préparation ont été les suivantes :

a) Instruments financiers

Dans le cadre des principes comptables généralement reconnus du Canada, tous les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, disponibles à la vente ou passif financier autre.

En vertu de cette norme, tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur marchande lors de leur constatation initiale, sauf dans le cas de certaines transactions entre apparentés. Après leur constatation initiale, les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur marchande, sauf dans le cas d'actifs financiers classés comme titres détenus jusqu'à leur échéance, comme prêts et créances ou comme passif financier autre, qui sont évalués au coût ou au coût amorti selon la méthode de l'intérêt réel.

La juste valeur marchande des instruments financiers correspond à la valeur qui ferait l'objet d'une entente lors d'une opération sans lien de dépendance entre des parties consentantes.

La CVMO a adopté les catégories suivantes pour la classification de l'actif et du passif financier :

Titres détenus à des fins de transaction

L'encaisse, les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, les fonds en fiducie et l'actif du fonds de réserve sont classés comme titres détenus à des fins de transaction et comptabilisés à leur juste valeur marchande.

Prêts et créances

Les débiteurs sont classés comme prêts et créances et sont évalués au coût, ce qui est approximativement égal à leur juste valeur marchande étant donné leurs échéances de courte durée.

Passif financier autre

Les créateurs et charges à payer sont classés comme passif financier autre et sont évalués au coût, ce qui est approximativement égal à leur juste valeur marchande étant donné leurs échéances de courte durée.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2009

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire au cours de la durée de vie utile estimative des éléments d'actif, à compter de l'exercice suivant l'acquisition, comme suit :

Mobilier et matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique et applications connexes	2 ans
Améliorations locatives	durée du bail

c) Recettes

Les droits sont constatés au moment de leur matérialisation, soit normalement lors de leur réception.

Les droits de participation sont constatés au moment de leur réception, car ils représentent un paiement pour le droit de participer aux marchés financiers de l'Ontario.

Les droits d'activité représentent le coût direct des ressources en personnel de la CVMO engagé dans l'exécution de certaines activités demandées par les participants au marché. Les activités entreprises étant généralement achevées dans un délai assez court, les droits d'activité sont constatés au moment de leur réception.

Les droits hors délai pour les « rapports » d'initiés sont constatés le 15^e et le dernier jour de chaque mois. Ils comprennent tous les rapports d'initiés déposés hors délai au cours de la période précédente de 15 jours.

Le recouvrement des coûts relatifs à l'application de la loi est enregistré en tant que rajustement de la dépense leur correspondant à la date où le règlement est approuvé ou à celle où la CVMO rend on ordonnance, sauf si la direction a des doutes sérieux quant au recouvrement final, auquel cas le recouvrement est constaté à la réception de la somme due.

d) Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances

Les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances sont comptabilisés lorsque les règlements sont approuvés ou lorsque que les ordonnances sont rendues par la CVMO, sauf si la direction a des doutes sérieux quant au recouvrement final, auquel cas le recouvrement est constaté à la réception de la somme due.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2009

e) Régime d'avantages sociaux des employés

La CVMO offre des prestations de retraite à ses employés à plein temps en participant au Régime de pension de retraite de la fonction publique, lequel est un régime de retraite à prestations déterminées interentreprises. La CVMO le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées, car elle ne dispose pas de suffisamment d'information pour lui appliquer les règles de comptabilisation relatives aux régimes à prestations déterminées.

La CVMO maintient également pour certains membres à plein temps (note 9(b)) des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation. Elle prend en charge ses obligations et les coûts connexes en vertu de ces régimes de retraite complémentaires sans capitalisation. L'obligation transitoire ainsi que l'excédent des gains ou des pertes actuariels sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres actifs, ou au cours de l'espérance de vie des membres inactifs, censés recevoir des prestations en vertu de ces régimes. Pour les besoins de l'évaluation, des actuaires indépendants déterminent la provision actuarielle et le coût des services rendus au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et à partir des hypothèses les plus probables de la direction.

Les charges des autres avantages sociaux postérieurs au départ à la retraite des salariés sont payées par le gouvernement de l'Ontario et ne figurent pas dans l'état du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement, conformément à ce qui est mentionné à la note 14(c).

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque lié aux devises :

L'exposition de la CVMO au risque lié aux devises est minimale, car seul un petit nombre d'opérations sont effectuées en devises autres que le dollar canadien.

Risque lié aux taux d'intérêt :

L'actif et le passif financier de la CVMO ne sont pas exposés à un risque important lié aux taux d'intérêt, en raison de leur nature de courte durée. L'encaisse de 52 millions de dollars porte intérêt à un taux correspondant au taux préférentiel moins 1,75 % (la moyenne pour l'exercice était de 2,39 %), et le fonds de réserve de 32 millions de dollars portait intérêt à un taux moyen de 3,08 %.

Un changement de 50 points de base du taux d'intérêt aurait les répercussions suivantes sur l'excédent d'exploitation

	Répercussions sur l'excédent d'exploitation	
	Augmentation de taux de 50 points de base	Diminution de taux de 50 points de base
Encaisse	222 525 \$	(222 525) \$
Solde du fonds de réserve	156 441	(156 441)
	378 966 \$	(378 966) \$

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2009

Risque lié au crédit :

La CVMO est exposée à un risque minimal lié au crédit relatif à l'encaisse, aux fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, aux fonds en fiducie, au fonds de réserve et aux créances.

L'encaisse, les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances et les fonds en fiducie de la CVMO sont détenus dans une banque de l'Annexe 1, et l'actif du fonds de réserve est investi auprès de l'Office ontarien de financement, un organisme du gouvernement de l'Ontario.

Ensemble, ces deux sociétés de contrepartie détiennent environ 94 % de l'actif financier de la CVMO; cependant, étant donné la nature de ces contreparties, la direction considère que l'exposition à la concentration du risque lié au crédit est minimale.

La concentration du risque lié au crédit est principalement en relation avec le solde de créance, ce qui comprend un grand nombre de débiteurs devant chacun des soldes négligeables. La CVMO maintient des provisions pour créances douteuses. En conséquence, la valeur comptable des créances représente généralement le risque maximal lié au crédit. Les efforts de recouvrement se poursuivent pour les soldes de créances, y compris ceux qui figurent dans la provision pour créances douteuses.

Le vieillissement des créances provenant de factures en souffrance s'établit comme suit :

	2009
À court terme	726 709 \$
En souffrance 31 à 60 jours	298 119
En souffrance 31 à 60 jours	124 106
En souffrance depuis plus de 90 jours	1 173 306
	2 322 240 \$

Rapprochement de la provision pour pertes liées au crédit :

	2009
Solde à l'ouverture	779 357 \$
Provision pour l'exercice courant	53 624
Radiation pendant l'exercice	(15 615)
Solde à la clôture	817 366 \$

Le solde des créances, soit 1 504 874 \$, correspond à la somme du total des créances, soit 2 322 240 \$, moins la provision pour créances douteuses de 817 366 \$.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2009

Risque lié à la liquidité :

L'exposition de la CVMO au risque lié à la liquidité est minimale, car la CVMO possède une encaisse et des fonds de réserve suffisants pour régler l'ensemble du passif à court terme. Au 31 mars 2009, la CVMO disposait d'une encaisse de 52 millions de dollars pour rembourser le passif à court terme, lequel s'élevait à 12,4 millions de dollars.

4. DIVULGATION DU CAPITAL

Tel que décrit dans la note 7(b), la CVMO a établi un fonds de réserve de 20 millions de dollars, qu'elle considère comme étant du capital. Le principal objectif du maintien de ce capital consiste à assurer le financement des activités de la CVMO en cas de manque à gagner ou de dépenses imprévues.

La CVMO maintient une politique de placement selon laquelle les fonds de réserve sont limités aux obligations directes et garanties du Canada et de ses provinces afin de protéger le capital.

La CVMO n'est assujettie à aucune exigence externe relative au capital.

5. FONDS DÉTENUS EN VERTU DE RÈGLEMENTS AFFECTÉS ET D'ORDONNANCES

La CVMO a un certain nombre d'accords de règlement et d'ordonnances résultant de procédures visant l'application de la loi. Les fonds au titre de ces règlements ou de ces ordonnances doivent être mis de côté pour être attribués à des tiers déterminés par la CVMO. Le solde comprend un autre règlement de 1 900 000 \$, qui est soumis à l'approbation du ministre idoine en vertu de la disposition de la Loi sur les valeurs mobilières en vigueur au moment de l'approbation du règlement. Les fonds cumulés sont détenus dans un compte en banque distinct, et rapportent un intérêt à un taux équivalent au taux préférentiel moyen mensuel moins 1,75 %.

Au 31 mars 2009, le solde cumulé s'établit comme suit :

	2009	2008
Solde à l'ouverture	4 882 802 \$	5 611 341 \$
Règlements et ordonnances	13 964 725	786 694
Intérêts	137 736	234 767
 Paiements		
Fonds pour l'éducation des investisseurs (Note 15(b)(i))	(1 750 000)	(1 750 000)
Autres	(55 000)	-
Solde à la clôture	17 180 263 \$	4 882 802 \$
 Représenté par :		
Encaisse	17 085 046 \$	4 831 486 \$
Créances	95 217	51 316
	17 180 263 \$	4 882 802 \$

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2009

6. FONDS EN FIDUCIE

L'exploitant du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), la Base de données nationale d'inscription (BDNI) et le Système de déclaration électronique des initiés (SEDI) ont versé à la CVMO l'excédent cumulé lié aux opérations du SEDAR, de la BDNI et du SEDI. Les fonds cumulés au 31 mars 2009 se chiffraient à 35 187 761 \$ (23 927 009 \$ en 2008), représentant un total de paiements reçus de 33 080 929 \$ (22 440 872 \$ en 2008) et des intérêts rapportés à ce jour de 2 106 832 \$ (1 486 137 \$ en 2008). La CVMO doit détenir ces fonds en fiducie conformément à des ententes passées avec la Commission des valeurs mobilières de l'Alberta, la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique et l'Autorité des marchés financiers. Dans le cas de la BDNI, l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières est également partie à l'entente. Ces fonds serviront à compenser tout manque à gagner lié aux systèmes, à mettre au point ou à améliorer ces derniers et à réduire les droits facturés aux utilisateurs des systèmes. Ils sont détenus dans un compte en banque distinct et rapportent un intérêt à un taux équivalent au taux préférentiel moyen mensuel moins 1,75 %.

7. ACTIF DU FONDS DE RÉSERVE

- a) Les principaux critères de placement pour la réserve sont la protection du principal et le maintien de la liquidité appropriée afin de répondre aux besoins de trésorerie. L'intérêt sur les placements est affecté au fonctionnement de la CVMO. Les fonds cumulés au 31 mars 2009 ont été investis en bons du Trésor d'un an auprès de l'Office ontarien de financement.
- b) Dans le cadre de l'approbation de son statut d'organisme autofinancé, la CVMO a obtenu la permission de constituer une réserve pour éventualités de 20 millions de dollars pour parer aux manques à gagner et aux dépenses imprévues.
- c) Le budget du 2 mai 2000 proposait la fusion de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et de la Commission des services financiers de l'Ontario, organisme qui réglementerait les marchés et les services financiers. Pour créer ce nouvel organisme et en préciser les responsabilités et les pouvoirs réglementaires, une loi doit être adoptée. Au 31 mars 2009, la loi n'avait toujours pas été déposée.

En 2002, le ministère des Finances a autorisé la CVMO à conserver un montant de 12 millions de dollars, lequel ne peut servir qu'à payer la mise en œuvre de la fusion proposée et est assujéti aux modalités pertinentes convenues avec le ministère des Finances, notamment ce qui suit :

- i) les fonds sont versés au Trésor du gouvernement de l'Ontario en tout ou en partie s'ils ne sont pas requis pour financer les coûts de la fusion; et
- ii) les fonds conservés par la commission sont investis auprès de l'Office ontarien de financement.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2009

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette 2009	Valeur comptable nette 2008
Ameublement de bureau	4 073 668 \$	3 162 779 \$	910 889 \$	394 161 \$
Matériel de bureau	581 182	467 102	114 080	171 648
Matériel informatique et applications connexes	13 561 223	11 550 891	2 010 332	927 095
Matériel informatique et applications connexes détenus en vertu de locations-acquisitions	592 214	269 793	322 421	109 756
Améliorations locatives	9 754 018	6 426 675	3 327 343	1 055 325
	28 562 305 \$	21 877 240 \$	6 685 065 \$	2 657 985 \$

Au cours de l'exercice, le coût total des immobilisations corporelles acquises s'est élevé à 5 296 606 \$ (916 581 \$ en 2008), desquels 309 518 \$ (25 806 \$ en 2008) ont été achetés au moyen de locations-acquisitions.

9. RÉGIMES DE RETRAITE

- a) Tous les employés et les membres admissibles de la CVMO doivent adhérer au Régime de pension de retraite de la fonction publique de l'Ontario. La CVMO a versé un montant de 3 455 650 \$ (3 011 765 \$ en 2008) au Régime de pension de retraite de la fonction publique pour l'exercice terminé le 31 mars 2009. Ce montant est inclus dans les salaires et avantages sociaux.
- b) La CVMO possède également des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation pour les présidents et les vice-présidents actuels et précédents. Ces régimes avaient une obligation au titre des prestations constituées de 1 415 148 \$ (1 327 235 \$ en 2008) et une responsabilité comptabilisée en matière de prestations de 1 646 568 \$ (1 549 038 \$ en 2008). La différence entre l'obligation au titre des prestations constituées et la responsabilité comptabilisée en matière de prestations représente le gain actuariel net non amorti de 231 420 \$ (221 803 \$ en 2008). Les dépenses de la CVMO liées aux régimes de retraite complémentaires s'établissaient à 192 858 \$ (238 220 \$ en 2008). Ce montant est inclus dans les salaires et avantages sociaux. Des prestations de 95 328 \$ ont été versées durant l'exercice (98 961 \$ en 2008). Au 31 mars 2008, la durée moyenne du reste de la carrière active des salariés bénéficiant de ces régimes allait de 2,0 à 3,89 ans (3,58 à 4,89 ans en 2007) ; les chiffres de 2008 ont servi pour des besoins d'amortissement dans l'exercice 2009. En date du 31 mars 2008, la durée de vie moyenne pour un membre non actif se situait entre 16,29 et 33,07 ans (17,03 à 34,03 ans en 2007). Les principales hypothèses actuarielles adoptées au 31 mars 2009 comprennent un taux d'actualisation de 6,5%(5,9% en 2008) sur l'obligation au titre des prestations constituées, de 5,9 % (4,75 % en 2008) sur le coût des avantages et un taux de progression des salaires allant de 2 % à 2,1 %, s'il y a lieu (de 2,1 % à 3 % en 2008).

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2009

10. DROITS

Le barème de tarification de la CVMO vise à générer des droits qui reflètent les dépenses que celle-ci engage pour offrir des services aux participants au marché. Le barème de tarification se fonde sur le concept de « droits de participation » et de « droits d'activité ». Les droits de participation représentent l'avantage que tirent les participants de leur participation aux marchés financiers de l'Ontario. Les droits d'activité représentent le coût direct des ressources en personnel de la CVMO engagé dans l'exécution de certaines activités demandées par les participants au marché. Conformément au barème de tarification, la CVMO établit des droits pour une période de trois ans, d'après les frais de réglementation prévus. L'excédent général de fonctionnement prévu au 31 mars 2006 a permis d'établir des droits de participation moins élevés pendant la période de trois ans qui a commencé le 1er avril 2006. Au cours de l'exercice, la Commission a examiné ses droits et a décidé de les maintenir à leur niveau actuel pendant un an. L'excédent général de fonctionnement au 31 mars 2009 servira à financer les activités de la CVMO au cours de l'exercice commençant le 1er avril 2009.

Les droits perçus pour l'exercice terminé au 31 mars 2009 sont les suivants :

	<u>2009</u>		<u>2008</u>	
Droits de participation	54 831 014	\$	60 912 202	\$
Droits d'activité	9 048 275		11 027 587	
Droits hors délais	2 555 940		2 754 096	
Total	66 435 229	\$	74 693 885	\$

11. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

- a) La CVMO s'est engagée à payer 45,1 % des manques à gagner annuels découlant des opérations du SEDAR lorsque les frais d'exploitation de ce dernier dépassent ses recettes. Le SEDAR est un système de dépôt et de paiement électronique dont se servent conjointement les membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) pour transmettre, recevoir, accepter, étudier et divulguer les documents déposés en version électronique. Le système est géré par un organisme externe au nom des ACVM, en vertu d'un accord signé le 1er août 2004. La Commission des valeurs mobilières de l'Alberta, la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique et l'Autorité des marchés financiers se sont aussi engagées à payer des pourcentages précis du déficit annuel du SEDAR.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2009

Le SEDAR n'a pas enregistré de déficit au cours de l'exercice. Tel qu'indiqué en note 6, la CVMO détient des fonds en fiducie qui peuvent servir à compenser le manque à gagner du SEDAR, du SEDI et de la BDNI. Au 31 mars 2009, 19 296 255 \$ (16 060 621 \$ en 2008) de fonds totaux détenus en fiducie sont à disposition du SEDAR.

- b) La CVMO est engagée dans différentes poursuites découlant de la conduite normale des affaires. Il est impossible pour le moment de déterminer l'issue et les dispositions de ces poursuites. Toutefois, la direction ne prévoit pas que le règlement de ces poursuites, à titre individuel ou collectif, ait un impact significatif sur la situation financière de la CVMO. Les règlements y afférents, le cas échéant, seront comptabilisés dans la période où ils auront été conclus.

12. RECOUVREMENT DES COÛTS RELATIFS À L'APPLICATION DE LA LOI

En 2009, la CVMO a affecté 2 831 170 \$ (1 569 000 \$ en 2008) au recouvrement des coûts relatifs à l'application de la loi, dont 2 429 899 \$ (1 479 824 \$ en 2008) s'appliquait aux ressources internes et 401 271 \$ (89 176 \$ en 2008) aux ressources externes.

13. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE BAUX

a) Locations-exploitations

La CVMO a conclu des contrats de location-exploitation pour de l'équipement et des bureaux et s'est engagée à verser des paiements de loyer comme suit :

2010	—	6 013 593	\$
2011	—	6 108 355	\$
2012	—	6 057 061	\$
2013	—	2 527 537	\$
2014	—	3 800	\$

Il n'existe actuellement aucun contrat de location-exploitation après 2014.

b) Locations-acquisitions

La CVMO a conclu des contrats de location-acquisition pour de l'équipement informatique et des logiciels associés. Des contrats de location qui transfèrent dans une large mesure à la CVMO tous les avantages et les risques associés à la propriété de biens, ou répondent aux critères s'appliquant à la capitalisation d'une location à bail conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, sont comptabilisés comme des contrats de location-acquisition. Un bien est comptabilisé au moment où le contrat de location-acquisition est conclu, tout comme les

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2009

obligations qui y sont associées, de façon à tenir compte de l'achat et du financement. Le total des intérêts débiteurs comptabilisés dans les obligations locatives pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009 se chiffre à 11 854 \$ (21 402 \$ en 2008). Le calendrier des paiements minimums en vertu des contrats de location-acquisition, lesquels expirent le 30 août 2012 ou avant, s'établit comme suit :

Exercice terminé le 31 mars		
2010	163 549	\$
2011	115 224	
2012	88 796	
2013	1 769	
Montant total minimum des paiements de location	369 338	
Moins : montant représentant un intérêt de 6 %	23 057	
Solde dû	346 281	\$

Le total des obligations en vertu des locations-acquisitions de 346 281 \$ comprend une partie à court terme s'élevant à 149 860 \$ et une partie à long terme s'élevant à 196 421 \$.

14. TRANSACTIONS AVEC LA PROVINCE D'ONTARIO

Dans le cours normal de ses activités, la CVMO a conclu des transactions avec la province d'Ontario comme suit :

- a) La *Loi sur les valeurs mobilières* stipule qu'à la demande du ministre idoine, la CVMO doit remettre à la province d'Ontario tous les fonds excédentaires que fixe le ministre. Compte tenu du nouveau modèle s'appliquant aux droits, tel que décrit à la note 10, et de la pratique de la CVMO d'établir les droits de façon périodique, la CVMO n'est pas tenue de verser ses fonds excédentaires au Trésor. Les fonds excédentaires que la CVMO garde sont assujettis à des conditions qui doivent être convenues avec le ministère.
- b) La CVMO a une entente tripartite avec l'Office ontarien de financement pour faciliter des arrangements bancaires avec une banque de l'Annexe 1.
- c) Les charges complémentaires de retraite des salariés ont été payées par le gouvernement de l'Ontario et ne figurent pas dans l'État du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement.

15. FONDS POUR L'ÉDUCATION DES INVESTISSEURS

- a) Le Fonds pour l'éducation des investisseurs (le « fonds ») a été constitué par des lettres patentes de l'Ontario en date du 3 août 2000 à titre de société sans but lucratif ni capital-actions. Le fonds, qui est géré par un conseil d'administration indépendant, a pour mission d'accroître les

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2009

connaissances et la sensibilisation des investisseurs actuels et éventuels, d'appuyer la recherche et d'élaborer des programmes et des partenariats visant à promouvoir l'éducation des investisseurs. La CVMO supervise le fonctionnement du fonds à titre de seul membre ayant droit de vote. Le fonds est exempté de l'impôt sur le revenu.

Le fonds n'a pas été consolidé dans les états financiers de la CVMO. Les états financiers du fonds peuvent être fournis sur demande. Voici les principaux chiffres relatifs à cette entité non consolidée au 31 mars 2009 et 2008 et pour les deux exercices terminés le 31 mars 2009 :

	2009	2008
Situation financière		
Actif total	1 840 174 \$	2 170 222 \$
Moins : Passif total	200 957	238 704
Actif net total	1 639 217	1 931 518
Moins : Investi en immobilisations	263 235	954 130
Disponible pour les besoins du fonds	1 375 982 \$	977 388 \$
Résultats de fonctionnement		
Revenu de contributions et d'intérêts total	1 786 053	1 795 062
Dépenses totales	2 078 354	2 043 912
Déficit des recettes sur les dépenses	(292 301) \$	(248 850) \$
Flux de trésorerie		
Rentrées de fonds provenant du fonctionnement		
Rentrées de fonds de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	1 750 000 \$	1 750 000 \$
Revenu de placement	38 862	44 819
Sommes versées au titre des initiatives et des frais	(1 382 056)	(1 348 837)
Sommes versées au titre des d'immobilisations corporelles	(64 373)	(120 506)
Hausse (baisse) nette de la trésorerie	342 433	325 476
Position de la trésorerie au début de la période	1 209 427	883 951
Position de la trésorerie à la fin de la période	1 551 860 \$	1 209 427 \$

- b) Pendant l'exercice, la CVMO a conclu les opérations suivantes avec le fonds :
- i) La CVMO a versé 1 750 000 \$ au fonds (1 750 000 \$ en 2008). Ces paiements provenaient de fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, tel que décrit à la note 5.
 - ii) La CVMO a un contrat de services de gestion et d'administration avec le fonds au prix coûtant.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, la CVMO a engagé des dépenses totales de 476 919 \$ (440 763 \$ en 2008) dans les services liés au fonds. Le coût total de ces services a été imputé au fonds. Sur ce montant, 108 215 \$ étaient dus à la CVMO au 31 mars 2009 (117 562 \$ en 2008).

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2009

16. DÉCISIONS CONCERNANT LES PRINCIPES COMPTABLES

Un exposé-sondage a été émis par le Conseil des normes comptables afin de remplacer les principes comptables généralement reconnus du Canada par les Normes internationales d'information financière (NIIF) pour les sociétés devant rendre compte au public. L'exposé-sondage propose que les NIIF entrent en vigueur pour les exercices commençant le 1er janvier 2011 ou après cette date. En février 2009, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a émis un appel à commentaires concernant les rapports financiers devant être utilisés par les organismes publics tels que la Commission. Le rapport a présenté quatre solutions possibles, qui proposaient toutes à la Commission la possibilité de choisir soit les normes du CCSP, soit les NIIF.

17. CHIFFRES CORRESPONDANTS DES EXERCICES ANTÉRIEURS

Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin de se conformer à la présentation actuelle.



eHealth Ontario

Le 17 juin 2009

PricewaterhouseCoopers
LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés
North American Centre
5700 Yonge Street, Suite 1900
North York, Ontario
Canada M2M 4K7
Téléphone +1 416 218 1500
Télécopieur +1 416 218 1499

Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration de *eHealth Ontario*

Nous avons vérifié le bilan de *eHealth Ontario* (auparavant, Agence des systèmes intelligents pour la santé) au 31 mars 2009 ainsi que les états des résultats et du solde du fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de *eHealth Ontario*. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de *eHealth Ontario* au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

eHealth Ontario

Bilan

31 mars 2009

(en milliers de dollars)

	2009 \$	2008 \$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	6 852	3 931
Charges payées d'avance	4 224	1 529
Montant à recevoir de la province d'Ontario (note 3)	33 500	16 759
	44 576	22 219
Immobilisations corporelles (note 4)	27 614	14 105
	72 190	36 324
Passif		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs	24 282	5 148
Charges à payer		
Fonctionnement	15 492	16 730
Immobilisations corporelles	4 206	660
	43 980	22 538
Apports d'immobilisations reportés (note 6)	27 614	14 105
	71 594	36 643
Solde (déficit) du fonds (note 5)	596	(319)
	72 190	36 324
Engagements (note 7)		

Approuvé par le Conseil,
 , administrateur

 , administrateur

eHealth Ontario

État des résultats et du solde du fonds

Exercice terminé le 31 mars 2009

(en milliers de dollars)

	2009 \$	2008 \$
Produit du financement		
Fonds reçus du gouvernement (note 3)	202 683	163 672
Amortissement des apports d'immobilisations reportés (note 6)	8 808	7 573
	<u>211 491</u>	<u>171 245</u>
Charges		
Exploitation et gestion de réseaux	72 412	58 146
Développement et livraison de solutions et dépannage	63 784	54 714
Activités liées aux technologies de l'information	37 025	32 169
Sécurité et protection de la vie privée	2 637	3 930
Frais généraux et frais d'administration	19 085	15 032
Frais de transition	6 825	-
	<u>201 768</u>	<u>163 991</u>
Amortissement	<u>8 808</u>	<u>7 573</u>
	<u>210 576</u>	<u>171 564</u>
Excédent (insuffisance) du produit du financement sur les charges de l'exercice	915	(319)
Solde du fonds au début de l'exercice	(319)	24
Remboursement de l'excédent de l'exercice précédent	<u>-</u>	<u>(24)</u>
Solde du fonds à la fin de l'exercice	<u>596</u>	<u>(319)</u>

eHealth Ontario

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2009

(en milliers de dollars)

	2009 \$	2008 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) du produit du financement sur les charges de l'exercice	915	(319)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports d'immobilisations reportés (note 6)	(8 808)	(7 573)
Amortissement	8 808	7 573
	<u>915</u>	<u>(319)</u>
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Montant à recevoir de la province d'Ontario	(16 741)	(3 962)
Charges payées d'avance	(2 695)	349
Comptes créditeurs	19 134	3 632
Charges à payer		
Fonctionnement	(1 238)	2 453
Immobilisations corporelles	3 546	(506)
	<u>2 006</u>	<u>1 966</u>
	<u>2 921</u>	<u>1 647</u>
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(22 317)	(8 507)
Activités de financement		
Apports d'immobilisations reportés reçus (note 6)	22 317	8 507
Remboursement de l'excédent de l'exercice précédent	-	(24)
	<u>22 317</u>	<u>8 483</u>
Augmentation de l'encaisse au cours de l'exercice	<u>2 921</u>	<u>1 623</u>
Encaisse au début de l'exercice	<u>3 931</u>	<u>2 308</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>6 852</u>	<u>3 931</u>

eHealth Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2009

(en milliers de dollars)

1 Nature des activités

Le 29 septembre 2008, l'Agence des systèmes intelligents pour la santé, personne morale sans capital-actions, a changé sa dénomination sociale pour *eHealth Ontario* en vertu du Règlement de l'Ontario 43/02 (le « Règlement 43/02 »). Le 1^{er} avril 2009, le programme de cybersanté a été transféré à *eHealth Ontario*.

eHealth Ontario est un organisme de services opérationnels, selon la définition figurant dans les directives du Conseil de gestion du gouvernement. En vertu du paragraphe 2(3) du Règlement 43/02, *eHealth Ontario* est, à toutes ses fins, un organisme de Sa Majesté au sens de la *Loi sur les organismes de la Couronne* et elle exerce ses pouvoirs uniquement en cette qualité. En vertu du paragraphe 6(1) du Règlement 43/02, le conseil d'administration est composé de membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre de la Santé et des Soins de longue durée. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut nommer jusqu'à 12 membres au conseil d'administration de *eHealth Ontario*. En vertu du paragraphe 7(1) du Règlement 43/02 et sous réserve des directives données par le ministre de la Santé et des Soins de longue durée aux termes de l'article 8, le conseil d'administration de *eHealth Ontario* assure la gestion et la direction des affaires de *eHealth Ontario*. Le paragraphe 9(1) du Règlement 43/02 prévoit que le chef de la direction de *eHealth Ontario* est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Aux termes du paragraphe 10.1(1) du Règlement 43/02, *eHealth Ontario* et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « MSSLD ») doivent conclure un protocole d'entente. Ce protocole d'entente a été paraphé le 31 mars 2009. Le nouveau mandat de *eHealth Ontario* s'établit comme suit :

- a) Fournir une stratégie unique, harmonisée et cohérente en matière de cybersanté pour l'Ontario qui s'inscrit dans le programme de santé du gouvernement.
- b) Harmoniser tous les programmes publics dans le cadre des initiatives *eHealth Ontario* en un point unique de responsabilité.
- c) Administrer toutes les initiatives en matière de système d'information sur la santé financées au niveau provincial qui soutiennent les cliniciens et la prestation des soins aux patients, et dont la portée englobe ou pourrait englober l'ensemble de la province.

La province d'Ontario assume le financement de *eHealth Ontario* par l'intermédiaire du MSSLD. L'exercice de *eHealth Ontario* est le même que celui du gouvernement de l'Ontario. En tant qu'organisme du MSSLD, *eHealth Ontario* est exempté de l'impôt sur le revenu.

eHealth Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2009

(en milliers de dollars)

2 Principales conventions comptables

Modifications de conventions comptables

Le 1^{er} avril 2008, *eHealth Ontario* a adopté le chapitre 1535, « Informations à fournir sur le capital », du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA »). Le chapitre 1535 établit les exigences en matière d'informations à fournir sur le solde du fonds d'une entité et sur la manière dont il est géré. Les utilisateurs des états financiers seront ainsi en mesure d'évaluer les objectifs, les politiques et les processus de gestion du solde du fonds (note 5).

Le 2 octobre 2008, le Conseil des normes comptables a annoncé que les organismes sans but lucratif pouvaient appliquer le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation », sur une base volontaire. Par conséquent, *eHealth Ontario* a choisi de ne pas adopter ces normes, étant donné que la présentation de ces informations n'apporterait aucun renseignement supplémentaire utile aux utilisateurs des états financiers.

Modifications comptables futures

Le chapitre 4400, « Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif », du Manuel de l'ICCA a fait l'objet récemment de modifications concernant les exigences relativement à la présentation de divers éléments des états financiers. Parmi ces modifications, on compte notamment :

- La communication d'informations sur certains produits de financement bruts dans l'état des résultats et du solde du fonds.
- L'adoption du chapitre 1540, « États des flux de trésorerie », par les organismes sans but lucratif.
- L'amortissement des immobilisations corporelles présentées à titre d'actif dans le bilan, peu importe la taille de l'organisme.
- Si un organisme sans but lucratif classe ses dépenses par fonction et répartit certains de ses coûts de levée de fonds et frais généraux à une autre fonction, il devra communiquer la politique qu'il a adoptée pour répartir les dépenses et les montants de chacune de ces deux fonctions à d'autres fonctions.
- L'élimination de l'exigence de traiter l'actif net investi dans les immobilisations corporelles comme une composante distincte de l'actif net.

Ces nouveaux chapitres s'appliquent à *eHealth Ontario* à compter du 1^{er} avril 2009. *eHealth Ontario* évalue à l'heure actuelle l'incidence de ces modifications sur ses états financiers.

Produit du financement

Les fonds reçus du gouvernement sont constatés au moment où ils sont reçus ou au moment où ils sont à recevoir, si le montant à recevoir peut être évalué de façon raisonnable et si son recouvrement peut être raisonnablement assuré.

eHealth Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2009

(en milliers de dollars)

eHealth Ontario applique la méthode du report pour la comptabilisation du produit du financement reçu. Autrement dit, les apports réservés à l'achat d'immobilisations sont reportés, puis constatés dans le produit de financement de l'exercice au cours duquel la charge d'amortissement est prise en compte.

Instruments financiers

Les instruments financiers de *eHealth Ontario* se composent de l'encaisse, du montant à recevoir de la province d'Ontario, des comptes créditeurs et des charges à payer. La valeur comptable de ces instruments financiers se rapproche de la juste valeur, étant donné la nature à court terme de ces instruments.

Les instruments financiers de *eHealth Ontario* sont en règle générale classés et comptabilisés comme suit :

Encaisse	détenue à des fins de transaction
Montant à recevoir de la province d'Ontario	prêts et créances
Comptes créditeurs	autres passifs financiers
Charges à payer	autres passifs financiers

Les actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur marchande à la date du bilan. Les montants classés comme prêts et créances ou comme autres passifs financiers sont comptabilisés au coût après amortissement.

Catégories de charges

Le poste « Exploitation et gestion de réseaux » comprend les coûts liés au réseau privé et sécurisé de *eHealth Ontario* utilisé par les organismes de soins de santé pour accéder aux applications hébergées par *eHealth Ontario*, d'une part, et d'autre part, comme une connexion personnalisée pour répondre à leurs propres besoins de partage de renseignements. Il inclut également les coûts liés au déploiement de services et de solutions destinées aux clients.

Le poste « Développement et livraison de solutions et dépannage » comprend les coûts liés à l'hébergement d'applications client, les services de gestion des identités et des accès, les services de courrier électronique, de répertoire en ligne et l'hébergement de portails pour les professionnels de la santé dans tout l'Ontario. Il inclut également les coûts liés à la prestation et au développement de services et de solutions pour les clients ainsi que de communications externes, et les coûts liés à l'administration, à la gestion et au contrôle des projets de *eHealth Ontario* par l'intermédiaire de services de gestion de projets centralisés. En outre, il inclut des coûts liés au développement, à la mise en œuvre et à l'opérationnalisation d'initiatives en matière de cybersanté particuliers comme l'Electronic Master Patient Index (index maître des patients électronique) et le Système d'information de laboratoire de l'Ontario, qui reçoivent des fonds distincts du MSSLD.

Le poste « Activités liées aux technologies de l'information » comprend les coûts liés à la capacité interne de *eHealth Ontario* à fournir des services technologiques au programme de cybersanté, ainsi que les coûts liés aux centres de données employés par *eHealth Ontario*.

Le poste « Sécurité et protection de la vie privée » comprend les coûts liés à la protection de la vie privée ainsi que de la confidentialité et de l'intégrité des renseignements personnels sur la santé détenus par *eHealth Ontario*.

eHealth Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2009

(en milliers de dollars)

Les frais généraux et frais d'administration comprennent les frais liés aux ressources et aux services ministériels, exception faite des frais juridiques, des frais de location, des frais de recrutement et des frais liés aux technologies de l'information internes. Ces frais ont été affectés à d'autres catégories de charges en fonction du travail effectué, des effectifs du service ou de la superficie occupée.

Les coûts de transition comprennent les coûts liés au changement de dénomination d'Agence des systèmes intelligents pour la santé à *eHealth Ontario*.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constatées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, la moitié seulement de sa valeur étant constatée dans l'exercice au cours duquel un bien a été acheté, sur la durée de vie utile estimative du bien en question, à savoir :

Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	sur la durée respective des baux

eHealth Ontario réduit la valeur des immobilisations corporelles qu'il ne prévoit plus utiliser à long terme à la valeur résiduelle, le cas échéant. L'excédent de la valeur comptable sur la valeur résiduelle de ces immobilisations est constaté à titre de charge d'amortissement dans l'état des résultats et du solde du fonds.

Utilisation d'estimations

L'établissement d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et élabore des hypothèses ayant une incidence sur les montants de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3 Fonds reçus du gouvernement

Le MSSLD s'est engagé à fournir un financement de 225 000 \$ (172 179 \$ en 2008) à *eHealth Ontario*. Sur ce montant, 33 500 \$ (16 759 \$ en 2008) ont été recouvrés après la fin de l'exercice. Ce financement a été constaté selon les conventions comptables suivies par *eHealth Ontario* comme suit :

	2009 \$	2008 \$
Financement promis	225 000	172 179
Montants reçus	225 000	172 179
Achats d'immobilisations corporelles (note 6)	(22 317)	(8 507)
	<u>202 683</u>	<u>163 672</u>

eHealth Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2009

(en milliers de dollars)

4 Immobilisations corporelles

	2009		
	Coût \$	Amortisse- ment cumulé \$	Montant net \$
Matériel informatique	48 357	34 312	14 045
Logiciels	27 988	18 053	9 935
Mobilier et matériel de bureau	3 973	2 097	1 876
Améliorations locatives	3 335	1 577	1 758
	83 653	56 039	27 614
	2008		
	Coût \$	Amortisse- ment cumulé \$	Montant net \$
Matériel informatique	37 234	29 983	7 251
Logiciels	19 652	14 400	5 252
Mobilier et matériel de bureau	2 405	1 668	737
Améliorations locatives	2 045	1 180	865
	61 336	47 231	14 105

Certains actifs qui sont inclus dans les immobilisations corporelles ne sont pas utilisés actuellement et, par conséquent, ils n'ont pas été amortis sur l'exercice. La valeur comptable nette du matériel informatique non utilisé s'établit à 6 478 \$ (1 301 \$ en 2008) et celle des logiciels non utilisés, à 2 812 \$ (552 \$ en 2008).

En outre, certains actifs ont été acquis au cours d'exercices précédents et n'ont pas encore été utilisés. La valeur comptable nette du matériel informatique s'établit à 311 \$ (360 \$ en 2008) et celle des logiciels, à 225 \$ (néant en 2008).

Au cours de l'exercice précédent, du matériel informatique, qui n'était plus utilisé et dont la valeur comptable nette s'établissait à 198 \$, avait été complètement amorti et radié.

5 Gestion du solde des fonds

La totalité du financement de *eHealth Ontario* provient du MSSLD. Le solde excédentaire doit être remboursé l'exercice suivant. L'insuffisance réduit le financement de l'exercice suivant.

eHealth Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2009

(en milliers de dollars)

6 Apports d'immobilisations reportés

	2009 \$	2008 \$
Solde au début de l'exercice	14 105	13 171
Apports d'immobilisations corporelles reçus	22 317	8 507
Amortissement	(8 808)	(7 573)
Solde à la fin de l'exercice	<u>27 614</u>	<u>14 105</u>

7 Engagements contractuels

- a) *eHealth Ontario* a plusieurs engagements contractuels. Ces engagements portent sur l'espace et les services liés aux centres de données à haute sécurité utilisés pour l'hébergement de la suite de produits et de services ONE de *eHealth Ontario*, qui viennent appuyer les initiatives de l'Ontario en matière de cybersanté, ainsi que pour l'hébergement d'applications client. Les paiements requis aux termes de ces engagements sont les suivants :

	\$
2010	29 304
2011	29 364
2012	28 931
2013	26 401
2014	19 168

- b) La Société immobilière de l'Ontario, société de la Couronne de la province d'Ontario, détient des baux pour les bureaux qu'occupe *eHealth Ontario*. *eHealth Ontario* est responsable des paiements à effectuer en vertu de ces contrats de location-exploitation. Les paiements requis jusqu'à la date d'expiration des baux sont les suivants :

	\$
2010	3 039
2011	2 817
2012	1 101
2013	243

eHealth Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2009

(en milliers de dollars)

- c) Le 1^{er} avril 2009, *eHealth Ontario* a pris en charge les contrats de location conclus précédemment par le programme de cybersanté. *eHealth Ontario* est responsable des paiements à effectuer en vertu de ces contrats de location-exploitation. Les paiements requis jusqu'à la date d'expiration des baux sont les suivants :

	\$
2010	752
2011	654
2012	645
2013	475

- d) *eHealth Ontario* a conclu une entente contractuelle de plusieurs années avec IBM Canada Ltd. pour la prestation de services de technologies en information. Pour les exercices 2010 et 2011, les paiements devraient s'établir à 8 493 \$ et à 5 280 \$, respectivement.

8 Avantages sociaux

eHealth Ontario a constitué un régime de retraite à cotisations déterminées destiné à ses salariés. Les cotisations au régime pour l'exercice se sont élevées à 2 043 \$ (1 621 \$ en 2008).

9 Événement postérieur à la date du bilan

Depuis le 1^{er} avril 2009, *eHealth Ontario* assume la responsabilité des paiements de transfert et des engagements de financement précédemment gérés par l'ancien programme de cybersanté du MSSLD, lesquels sont émis par la province, à son gré. Ces engagements comprennent des paiements aux hôpitaux, aux cliniciens et aux réseaux locaux d'intégration des services de santé afin de soutenir les éléments clés de la stratégie de *eHealth Ontario*. Le mandat de *eHealth Ontario* et le protocole d'entente auquel il s'est joint sont mentionnés à la note 1. En vertu de l'accord de paiement de transfert et du protocole intervenus avec le MSSLD, *eHealth Ontario* recevra le financement nécessaire pour s'acquitter de ces engagements.

La Fondation Trillium de l'Ontario

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints de La Fondation Trillium de l'Ontario sont la responsabilité de la direction et ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus.

La direction maintient un système de contrôles internes qui a pour objet de fournir un degré raisonnable d'assurance que l'information financière est exacte et que les actifs sont protégés.

Le conseil d'administration s'assure que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et des contrôles internes. Le comité des finances et de la vérification et le conseil d'administration se rencontrent régulièrement pour superviser les activités financières de la Fondation et au moins une fois l'an pour passer en revue les états financiers vérifiés et le rapport des vérificateurs externes à leur égard.

Les états financiers ont été vérifiés par KPMG s.r.l., vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes est d'exprimer une opinion indiquant que les états financiers donnent une image fidèle selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport des vérificateurs présente l'étendue du travail de vérification et l'opinion des vérificateurs.



L. Robin Cardozo, FCA
Chef de la direction



Anne Pashley
Vice-présidente,
Finances et administration



KPMG LLP
Chartered Accountants
Yonge Corporate Centre
4100 Yonge Street Suite 200
Toronto ON M2P 2H3
Canada

Telephone (416) 228-7000
Fax (416) 228-7123
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration de La Fondation Trillium de l'Ontario

Nous avons vérifié le bilan de La Fondation Trillium de l'Ontario au 31 mars 2009 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur les personnes morales* de l'Ontario, nous déclarons que, à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

KPMG s.r.l. / SENCRL

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 24 avril 2009

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Bilan

31 mars 2009, avec chiffres correspondants de 2008

	2009	2008
Actif		
Trésorerie	638 446\$	921 472\$
Charges payées d'avance et autres	145 628	138 408
Placements (note 3)	108 899 428	108 557 829
Immobilisations, montant net (note 4)	815 592	530 190
	110 499 094\$	110 147 899\$

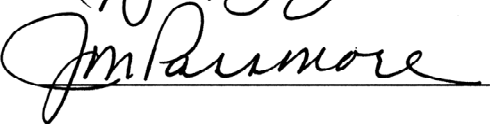
Passif et actifs nets

Passif		
Créditeurs et charges à payer	699 210\$	542 305\$
Apports reportés [note 5 a)]	3 192 536	4 344 852
Subventions à payer [note 5 b)]	104 035 306	102 688 700
	107 927 052	107 575 857
Actifs nets		
Investis dans des immobilisations	815 592	530 190
Non affectés	1 756 450	2 041 852
	2 572 042	2 572 042
	110 499 094\$	110 147 899\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

 , Helen Burstyn, présidente

 , Janet Passmore, trésorière

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2009, avec chiffres correspondants de 2008

	2009	2008
Produits		
Financement du gouvernement de l'Ontario [note 5 a)]	111 312 316\$	104 330 952\$
Subventions annulées ou recouvrées	1 796 356	1 354 188
Revenus de placement	4 091 673	7 030 212
	<u>117 200 345</u>	<u>112 715 352</u>
Charges		
Activités du programme		
Subventions promises (note 5)	104 596 300	100 306 100
Charges découlant de l'octroi de subventions (note 5)	10 963 450	10 621 920
Services rendus à la collectivité (note 6)	258 455	228 460
	<u>115 818 205</u>	<u>111 156 480</u>
Services de soutien	1 040 452	1 147 893
Amortissement	341 688	410 979
	<u>117 200 345</u>	<u>112 715 352</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État de l'évolution des actifs nets

Exercice terminé le 31 mars 2009, avec chiffres correspondants de 2008

	2009		2008	
	Investis dans des immobilisations	Non affectés	Total	Total
Actifs nets au début de l'exercice	530 190\$	2 041 852\$	2 572 042\$	2 572 042\$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(341 688)	341 688	—	—
Achat d'immobilisations	627 090	(627 090)	—	—
Actifs nets à la fin de l'exercice	815 592\$	1 756 450\$	2 572 042\$	2 572 042\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2009, avec chiffres correspondants de 2008

	2009	2008
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Amortissement d'immobilisations sans effet sur la trésorerie	341 688\$	410 979\$
Perte à la cession d'immobilisations	—	525
Variation des éléments hors caisse liés aux activités de fonctionnement	343 975	6 933 635
	685 663	7 345 139
Activités d'investissement		
Augmentation nette des placements	(341 599)	(6 903 524)
Achat d'immobilisations	(627 090)	(441 453)
	(968 689)	(7 344 977)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(283 026)	162
Trésorerie au début de l'exercice	921 472	921 310
Trésorerie à la fin de l'exercice	638 446\$	921 472\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2009

La Fondation Trillium de l'Ontario (la « Fondation » ou « FTO »), organisme du ministère de la Culture (le « Ministère »), est soutenue financièrement par le gouvernement de l'Ontario. La FTO a entrepris ses activités à titre d'organisme sans lien de dépendance avec le gouvernement de l'Ontario le 23 août 1982 et a été constituée sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario selon des lettres patentes datées du 17 novembre 1982. L'objectif de la FTO consiste à créer des collectivités saines et dynamiques partout en Ontario en renforçant les capacités du secteur bénévole par des investissements dans les projets communautaires.

Le financement du gouvernement est assujéti à un protocole d'entente qui établit la façon dont les fonds doivent être investis et distribués.

1. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada appliqués dans le cadre des principales conventions comptables résumées ci-après :

a) Constatation des produits

La FTO suit la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent le financement accordé par le gouvernement. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou comme montants à recevoir, s'ils peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et s'il est raisonnablement assuré qu'ils seront reçus. Les apports grevés d'affectation d'origine externe sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les revenus de placement sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Instruments financiers

Les placements à court terme, les bons du Trésor et les acceptations bancaires sont classés comme placements détenus à des fins de transaction. Les placements à court terme sont constatés à la juste valeur, de la manière déterminée à la fin de l'exercice en fonction de la valeur de marché des instruments d'emprunt.

Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition de placements ne sont pas considérés comme étant importants et ils sont passés en charges lorsqu'ils sont acquittés.

Les opérations d'achat et de vente de placements sont constatées à la date de règlement.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2009

1. Principales conventions comptables (suite)

b) Instruments financiers (suite)

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les soldes bancaires. Les équivalents de trésorerie sont classés comme titres détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur.

Les créiteurs, charges à payer et subventions à payer sont classés comme autres passifs financiers et évalués au coût après amortissement.

Conformément à la décision du Conseil des normes comptables d'exonérer les organismes sans but lucratif des obligations d'information à l'égard des instruments financiers contenues dans les chapitres 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et 3863, « Instruments financiers – présentation », du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA »), la Fondation a choisi de ne pas appliquer ces normes pour l'établissement de ses états financiers.

c) Subventions

Les subventions sont comptabilisées à titre de charges dans l'exercice au cours duquel la Fondation les approuve.

d) Charges

Les charges de chaque service sont réparties entre l'octroi de subventions et les services de soutien selon le pourcentage des activités de chaque service qui est consacré à ces activités.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont constatées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé de manière linéaire sur les périodes suivantes :

Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 ans
Améliorations locatives	Sur la durée du bail

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2009

1. Principales conventions comptables (suite)

f) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Modifications comptables futures

L'ICCA a publié des révisions de la série de normes du chapitre 4400 du Manuel traitant des organismes sans but lucratif.

Le chapitre 4470 du Manuel, « Ventilation des charges des organismes sans but lucratif – informations à fournir », a été ajouté. Il exige que certaines informations soient fournies lorsque les frais d'appel à la générosité publique et les charges de fonctionnement général sont imputés à d'autres fonctions. Cette modification s'appliquera à l'exercice ouvert à compter du 1er avril 2009. La modification améliorera les obligations d'informations, en reprenant telles quelles les règles de présentation à l'état des résultats.

3. Placements

Les placements, présentés à la juste valeur, sont les suivants :

	2009	2008
Bons du Trésor	93 801 557\$	75 169 395\$
Acceptations bancaires	15 097 871	20 014 914
Billets de dépôt	–	13 373 520
	108 899 428\$	108 557 829\$

Tous les placements sont effectués dans des titres à revenu fixe et ils viennent à échéance au cours des trois prochains mois (échéance de trois mois en 2008). Ces placements portent intérêt à des taux variant de 0,9 % à 1,1 % (de 1,9 % à 3,6 % en 2008).

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2009

3. Placements (suite)

L'Office ontarien de financement agit à titre de gestionnaire de placements de la FTO en vertu d'une convention relative aux conseils en investissement qui respecte les politiques et procédures de la FTO régissant le risque et contient également des mesures supplémentaires liées au risque.

La gestion du risque se rapporte à la compréhension et à la gestion dynamique des risques associés à tous les volets des activités de la Fondation et au contexte d'exploitation connexe. Les placements sont principalement exposés au risque de taux d'intérêt, au risque de crédit et au risque de marché. La FTO a mis en place des politiques et des procédures officielles pour faire face à ces risques.

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations de taux d'intérêt touchent la valeur des titres à revenu fixe que détient la FTO. La Fondation gère ce risque en détenant des titres d'emprunt émis par le gouvernement du Canada et par de grandes banques canadiennes et en échelonnant la durée des titres détenus.

Le risque de crédit découle de la non-exécution par les contreparties aux placements. La Fondation atténue ce risque en ne traitant qu'avec des contreparties solvables.

Le risque de marché découle de titres à revenu fixe détenus à des fins de transaction. Les variations du marché exposent la FTO à un risque de perte. La Fondation atténue ce risque au moyen de contrôles visant à superviser et à limiter les niveaux de concentration.

4. Immobilisations

			2009	2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et agencements	820 478\$	706 014\$	114 464\$	101 246\$
Matériel informatique	1 031 646	788 066	243 580	262 701
Logiciels	684 794	404 799	279 995	15 348
Améliorations locatives	1 490 633	1 313 080	177 553	150 895
	4 027 551\$	3 211 959\$	815 592\$	530 190\$

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2009

5. Apports reportés et subventions à payer

- a) Les apports reportés représentent le financement accordé par le Ministère qui n'a pas encore été promis comme subventions. Ces fonds sont affectés jusqu'au moment où les subventions sont approuvées par le Conseil et données en garantie à des tiers. La FTO a mis en place des contrôles afin de s'assurer que les affectations sont respectées avant de recourir à ces fonds.

	2009	2008
Apports reportés au début de l'exercice	4 344 852\$	3 675 804\$
Activités au cours de l'exercice		
Financement reçu		
Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration	160 000	—
Ministère de la Culture	110 000 000	105 000 000
	110 160 000	105 000 000
Revenus de placement comptabilisés		
à titre de produits	4 091 673	7 030 212
Subventions promises	(104 596 300)	(100 306 100)
Charges découlant de l'octroi de subventions	(10 963 450)	(10 621 920)
Services de soutien et amortissement	(1 382 140)	(1 558 872)
Services rendus à la collectivité	(258 455)	(228 460)
Subventions annulées ou recouvrées	1 796 356	1 354 188
Montants constatés à titre de financement du gouvernement de l'Ontario	(111 312 316)	(104 330 952)
Apports reportés à la fin de l'exercice	3 192 536\$	4 344 852\$

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2009

5. Apports reportés et subventions à payer (suite)

- b) Lorsque la FTO promet la distribution d'une subvention, celle-ci est comptabilisée comme subvention à payer. Les subventions promises et qui ne sont pas encore distribuées sont à payer, à la réception des fonds par la FTO et si les bénéficiaires satisfont à certains critères de rendement. L'historique des subventions à payer se détaille comme suit :

	2009	2008
Subventions promises – Subventions à la collectivité et subventions à l'échelle de la province	104 596 300\$	100 306 100\$
Subventions annulées	(1 184 600)	(1 076 800)
Subventions payées	(102 065 094)	(92 897 912)
	1 346 606	6 331 388
Subventions à payer au début de l'exercice	102 688 700	96 357 312
Subventions à payer à la fin de l'exercice	104 035 306\$	102 688 700\$

Subventions à payer à divers organismes au cours des exercices terminés les 31 mars :

2010	70 670 206\$
2011	25 078 300
2012	6 953 900
2013	1 169 600
2014	163 300
	104 035 306\$

6. Services rendus à la collectivité

Les services rendus à la collectivité, à l'exception des subventions, consistent en des activités de bienfaisance qui ne sont pas des subventions, comme des convocations, le partage de connaissances et une aide technique aux organismes communautaires. Le poste comprend les frais faisant partie des activités courantes.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2009

7. Engagements

Les paiements annuels minimaux futurs au titre des contrats de location-exploitation visant des locaux se détaillent comme suit :

2010	368 000\$
2011	304 000
2012	273 000
2013	241 000
2014	7 000
	1 193 000\$

Relativement à ces contrats de location-exploitation, la FTO a convenu d'indemniser le propriétaire à l'égard de pertes qui pourraient avoir lieu dans les locaux loués et qui pourraient découler d'une rupture du contrat de location-exploitation.

Le contrat de location-exploitation pour les locaux du siège social de la FTO, à Toronto, a été prorogé jusqu'en février 2013.

8. Indemnisation des dirigeants et des administrateurs

La FTO indemnise ses administrateurs, dirigeants, salariés et bénévoles, passés, présents et futurs, à l'égard de frais (y compris les frais juridiques), de jugements et de toute somme réellement ou raisonnablement engagée par ces derniers relativement à une action, poursuite ou procédure intentée contre eux dans le cadre de leurs fonctions, s'ils ont agi avec intégrité et bonne foi dans l'intérêt véritable de la FTO. La nature de cette indemnisation empêche la FTO d'estimer raisonnablement le risque maximal. La FTO a souscrit une assurance responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants relativement à cette indemnisation.

9. Instruments financiers

La valeur comptable de la trésorerie, des créiteurs et charges à payer ainsi que des subventions à payer se rapproche de leur juste valeur, du fait de la relative brièveté de la période à courir jusqu'à l'échéance de ces éléments ou parce qu'ils sont à recevoir ou à payer à vue.

La juste valeur des placements et des risques connexes est présentée à la note 3.

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité des états financiers ci-joints du Gestionnaire indépendant du réseau électrique incombe à la direction. Ces états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables suivies par le Gestionnaire indépendant du réseau électrique sont décrites à la note 2 afférente aux états financiers, Principales conventions comptables. La préparation des états financiers exige nécessairement le recours à des estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque des opérations visant la période considérée ne pourront être finalisées avec certitude que dans des périodes ultérieures. Les états financiers ont été établis selon un seuil d'importance relative raisonnable et à la lumière des informations disponibles jusqu'au 10 mars 2009.

La direction a maintenu un système de contrôles internes conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les actifs étaient protégés et que des informations fiables étaient disponibles en temps utile. Le système comprenait des politiques et des procédures officielles ainsi qu'un organigramme prévoyant une formule adéquate de délégation des pouvoirs et de séparation des tâches.

Les présents états financiers ont été vérifiés par un cabinet de vérificateurs externes indépendants nommé par le conseil d'administration, à savoir PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le rapport des vérificateurs qui suit décrit l'étendue de leur vérification et exprime leur opinion.

GESTIONNAIRE INDÉPENDANT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Au nom de la direction,

Le président et chef de la direction



Paul Murphy
Toronto, Canada
Le 10 mars 2009

Le vice-président, Services généraux, Directeur principal des finances et trésorier



Gary Sherkey
Toronto, Canada
Le 10 mars 2009



L'électricité pour l'Ontario.
Sur demande.

Rapport annuel 2008

Rapport des vérificateurs

Le 10 mars 2009

Au conseil d'administration du Gestionnaire indépendant du réseau électrique (GIRÉ)

Nous avons vérifié le bilan du GIRÉ au 31 décembre 2008 ainsi que les états des résultats, des autres éléments du résultat étendu et du surplus (déficit) accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du GIRÉ. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du GIRÉ au 31 décembre 2008 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario)

Rapport annuel 2008

État des résultats, des autres éléments du résultat étendu et du surplus (déficit) accumulé

(en milliers de dollars canadiens)	Exercice terminé le 31 décembre 2008	Exercice terminé le 31 décembre 2007
	\$	\$
PRODUITS		
Produits liés aux réseaux (note 10)	132 477	131 538
Autres produits (note 3)	1 906	2 143
TOTAL DES PRODUITS	134 383	133 681
CHARGES		
Main-d'œuvre	76 270	77 511
Services, soutien et matériel informatiques	8 988	8 980
Services contractuels et consultants	7 500	8 104
Télécommunications	2 944	3 329
Autres charges	6 350	6 482
Coûts liés au programme de compteurs intelligents (note 10)	7 763	124
Amortissement	23 360	29 184
TOTAL DES CHARGES	133 175	133 714
Bénéfice (perte) avant produits d'intérêts et revenu de placement	1 208	(33)
Produits d'intérêts et revenu (perte) de placement	(2 321)	97
Charges d'intérêts et frais de financement	(5 945)	(6 848)
PERTE NETTE DE L'EXERCICE	(7 058)	(6 784)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU	29	(29)
RÉSULTAT ÉTENDU	(7 029)	(6 813)
SURPLUS ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	3 014	9 827
SURPLUS (DÉFICIT) ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 10)	(4 015)	3 014

Voir les notes afférentes aux états financiers.

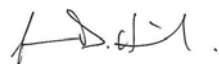
Rapport annuel 2008

Bilan

(en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 691	1 229
Comptes débiteurs	13 775	13 830
Charges payées d'avance	3 958	3 127
	30 424	18 186
Immobilisations corporelles (note 4)		
Immobilisations en service	98 009	96 048
Travaux en cours	2 127	14 898
	100 136	110 946
Autres actifs		
Placements à long terme (note 5)	14 972	16 718
Charges de retraite payées d'avance (note 6)	-	2 971
Charges reportées	1 596	1 596
	16 568	21 285
TOTAL DE L'ACTIF	147 128	150 417
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 7)	22 172	26 236
Intérêts courus sur l'effet à payer	1 030	1 030
Effet à payer (note 8)	78 200	-
Remises aux intervenants du marché (note 10)	1 386	-
	102 788	27 266
Passif à long terme		
Effet à payer (note 8)	-	78 200
Passif au titre des prestations de retraite constituées (note 6)	1 839	-
Obligation au titre des avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite (note 6)	46 516	41 937
	48 355	120 137
TOTAL DU PASSIF	151 143	147 403
SURPLUS (DÉFICIT) ACCUMULÉ (note 10)	(4 015)	3 014
TOTAL DU PASSIF ET DU SURPLUS ACCUMULÉ	147 128	150 417

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



James Hinds
Président du conseil
Toronto, Canada



William Museler
Administrateur
Toronto, Canada

Rapport annuel 2008

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars canadiens)	Exercice terminé le 31 décembre 2008	Exercice terminé le 31 décembre 2007
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette de l'exercice	(7 058)	(6 784)
Ajustements au titre des éléments hors trésorerie :		
Amortissement	23 360	29 184
Charges de retraite	13 456	17 349
Coûts des avantages sociaux futurs complémentaires	6 252	6 592
Variation de la juste valeur des placements à long terme détenus à des fins de transaction	2 771	1 242
Provision pour moins-value durable des placements à long terme	356	666
	39 137	48 249
Variation des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation :		
Variation des comptes créditeurs et charges à payer	(636)	1 182
Variation des remises aux intervenants du marché	1 386	(12 699)
Variation des comptes débiteurs	55	6 822
Variation des charges payées d'avance	(831)	650
	(26)	(4 045)
Autres :		
Cotisations au régime de retraite	(8 646)	(7 849)
Païement d'avantages sociaux futurs	(1 673)	(1 426)
	(10 319)	(9 275)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	28 792	34 929
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements à long terme, montant net	(1 381)	(4 175)
Investissements dans des immobilisations corporelles	(15 949)	(18 090)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(17 330)	(22 265)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette	-	(15 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-	(15 000)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	11 462	(2 336)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 229	3 565
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	12 691	1 229

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Information supplémentaire :

(en milliers de dollars canadiens)

Intérêts payés	6 224	6 765

Rapport annuel 2008

Notes afférentes aux états financiers

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Le Gestionnaire indépendant du réseau électrique (le « GIRÉ ») est un organisme sans but lucratif non assujéti à l'impôt sur le revenu qui a été créé le 1^{er} avril 1999 en vertu de la partie II de la Loi de 1998 sur l'électricité. Conformément aux dispositions de cette loi, le GIRÉ exerce ses activités en vertu d'un permis d'exploitation délivré par la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO »). Les objectifs du GIRÉ, tels qu'ils sont décrits dans la Loi de 1998 sur l'électricité et modifiés par la Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité ainsi que le règlement intitulé « Ontario Regulation 452/06 », sont les suivants :

- exercer les pouvoirs et remplir les fonctions attribués au GIRÉ en vertu de la Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité, des règles du marché et de son permis;
- conclure avec les transporteurs des accords donnant au GIRÉ le pouvoir de diriger les activités de leurs réseaux de transport;
- diriger les activités et maintenir la fiabilité du réseau dirigé par le GIRÉ de manière à promouvoir les objectifs de la Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité;
- participer à l'établissement, par tout organisme de normalisation, de normes et de critères de fiabilité pour les réseaux de transport;
- travailler avec les autorités responsables de l'extérieur de l'Ontario pour coordonner les activités du GIRÉ avec les leurs;
- recueillir des renseignements sur les besoins actuels et futurs d'électricité en Ontario et sur la capacité du réseau d'électricité intégré d'y répondre et fournir ces renseignements au public et à l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO);
- faire fonctionner les marchés administrés par le GIRÉ de manière à promouvoir les objectifs de la Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité;
- planifier, gérer et mettre en place le programme d'installation de compteurs intelligents ou tout élément du programme;
- superviser, administrer et livrer le programme d'installation de compteurs intelligents ou tout élément du programme;
- établir et appliquer des normes et des critères relativement à la fiabilité des réseaux de transport.

Le GIRÉ a été désigné, le 28 mars 2007, « Entité responsable des compteurs intelligents » par le règlement intitulé « Ontario Regulation 393/07 » en vertu de la Loi sur l'électricité. Le règlement est entré en vigueur le 26 juillet 2007.

Les objectifs d'une Entité responsable des compteurs intelligents tels qu'ils figurent dans la Loi sur l'électricité sont les suivants :

- planifier et mettre en œuvre et, de façon continue, superviser, administrer et livrer tout élément de l'initiative des compteurs intelligents selon ce qu'exigent les règlements en application de la présente loi ou d'une autre loi ou une directive donnée en vertu des articles 28.3 ou 28.4 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario et, si elle y est autorisée, avoir le pouvoir exclusif d'exercer ces activités;
- recueillir, gérer et stocker les renseignements et les données relatifs à la mesure de la consommation d'électricité des consommateurs en Ontario ou de leur utilisation de l'électricité, y compris les données recueillies auprès des distributeurs, faciliter la cueillette et la gestion de ces

Rapport annuel 2008

- renseignements et données et, si elle y est autorisée, avoir le pouvoir exclusif de recueillir, de gérer et de stocker ces données;
- créer et exploiter une ou plusieurs bases de données, en tant que propriétaire ou preneur à bail, en vue de faciliter la cueillette, la gestion, le stockage et l'extraction des données des compteurs intelligents;
 - aux termes des conditions appropriées et sous réserve des conditions de son permis relatives à la protection de la vie privée, fournir et promouvoir l'accès non discriminatoire des distributeurs, des détaillants, de l'OEO et d'autres personnes à ce qui suit :
 - i. les renseignements et les données susmentionnés,
 - ii. le système de télécommunications qui permet à l'Entité responsable des compteurs intelligents de transférer les données relatives à la consommation d'électricité ou à son utilisation à ses bases de données et d'effectuer des transferts inverses, y compris l'accès à son matériel, ses systèmes et ses technologies de télécommunications et au matériel, aux systèmes et aux technologies connexes;
 - exploiter, en tant que propriétaire ou preneur à bail, soit directement ou indirectement, y compris par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs filiales si l'Entité responsable des compteurs intelligents est une personne morale, du matériel, des systèmes et des technologies, notamment du matériel, des systèmes et des technologies de télécommunications qui lui permettent de transférer les données relatives à la consommation d'électricité ou à son utilisation à ses bases de données et d'effectuer des transferts inverses, ainsi que du matériel, des systèmes et des technologies connexes;
 - exercer les activités d'acquisition concurrentielle nécessaires pour réaliser ses objets ou exercer ses activités commerciales;
 - obtenir au besoin, pour le compte des distributeurs, en tant que mandataire ou dans une autre capacité, des compteurs, du matériel, des systèmes et des technologies de mesure et du matériel, des systèmes et des technologies connexes, soit directement ou indirectement, y compris par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs filiales si l'Entité responsable des compteurs intelligents est une personne morale;
 - recouvrer, par des tarifs justes et raisonnables, les frais et un rendement approprié liés à l'exercice de ses activités qui sont approuvés par la Commission de l'énergie de l'Ontario;
 - réaliser les autres objets que prescrivent les règlements.

Le GIRÉ est tenu de soumettre annuellement à la CEO pour fins d'examen ses prévisions budgétaires et les droits qu'il se propose d'exiger pour l'exercice à venir. La présentation ne peut être faite qu'avec l'assentiment du ministre de l'Énergie et de l'Infrastructure (le « ministre »).

Le 22 avril 2008, la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) a émis une ordonnance approuvant la demande du GIRÉ pour 2008 concernant les droits de demande de 1 000 \$ et le tarif de consommation de 0,799 \$/MWh, ainsi que les droits qu'il se propose d'exiger, soit 135,5 M\$, et ses dépenses en immobilisations de 12 M\$. La CEO a réservé l'approbation des dépenses en immobilisations de 8 M\$ destinées au développement du marché à 24 heures.

Le GIRÉ a soumis ses prévisions budgétaires et les droits qu'il se propose d'exiger en 2009 afin qu'ils soient examinés le 27 octobre 2008, après avoir obtenu l'approbation du ministre, le 22 octobre 2008, de s'adresser à la CEO. À ce jour, la CEO n'a pas approuvé le tarif de consommation proposé du GIRÉ pour 2009.

Rapport annuel 2008

Le tarif relatif au service lié aux compteurs intelligents n'a pas encore été déterminé.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Mode de présentation des états financiers

Les états financiers ci-joints ont été dressés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Le GIRÉ a adopté de nouveaux chapitres du Manuel de l'ICCA : le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le *capital* », le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation » et le chapitre 1400, « Normes générales de présentation des états financiers », qui sont entrés en vigueur le 1er janvier 2008. Selon ces nouvelles normes comptables, le GIRÉ a dû fournir de nouvelles informations présentées aux notes 3, 5, 9 et 11.

b) Constatation des produits

Les produits liés aux réseaux sont fondés sur des tarifs approuvés pour chaque mégawatt d'électricité retiré du réseau dirigé par le GIRÉ, y compris les exportations. Les produits liés aux réseaux sont constatés au moment même où l'électricité est retirée du réseau. Les remises sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le compte de report réglementaire autorisé, compte non tenu des remises, excède la limite réglementaire autorisée.

Ces états financiers ne comprennent pas les opérations financières des intervenants du marché dans les marchés administrés par le GIRÉ.

Les autres produits représentent les montants revenant au GIRÉ relativement aux services qu'il fournit et au recouvrement des charges engagées au titre de la prestation de ces services, au revenu de placement sur les fonds portés aux comptes de règlement du marché, ainsi qu'aux amendes et aux pénalités. Ces produits sont constatés au moment où ils sont gagnés.

c) Instruments financiers

Classement

- Le GIRÉ a désigné son portefeuille de placement à titre de « placements détenus à des fins de transaction » et classé sa trésorerie et ses comptes débiteurs dans les « prêts et créances ».
- La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts à terme et les autres placements à court terme affichant des notes élevées dont l'échéance au moment de l'acquisition est de moins de 90 jours.

Constatation et évaluation

- Les placements détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur avec comptabilisation des gains et des pertes en résultat. Les opérations sont comptabilisées d'après la date de transaction. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Rapport annuel 2008

- Les prêts et créances sont initialement évalués à la juste valeur et par la suite au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Les passifs financiers du GIRÉ, composés des comptes créditeurs et de la dette à long terme, sont comptabilisés au coût après amortissement.
- Les contrats de change à terme sont comptabilisés à la juste valeur. Lorsque les contrats de change à terme répondent aux critères de la comptabilité de couverture, les variations de la juste valeur sont constatées dans le surplus accumulé à titre de composante des autres éléments du résultat étendu. Lorsque ces contrats ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture, les variations de la juste valeur sont portées en résultat.

d) Travaux en cours

Les travaux en cours ont habituellement trait aux coûts liés aux installations fixes, au matériel informatique et aux logiciels et ils comprennent les sommes payées aux fournisseurs, les coûts liés à la main-d'œuvre interne et externe et aux consultants, ainsi que les intérêts sur les emprunts contractés pour financer le projet. Les frais liés aux travaux en cours sont virés au compte des immobilisations corporelles en service lorsque le bien est jugé prêt à être mis en service.

e) Immobilisations corporelles en service

Les immobilisations corporelles sont capitalisées au coût, qui comprend les coûts des matières, de la main-d'œuvre et du soutien externe ainsi que les frais généraux et les intérêts applicables aux activités de construction d'immobilisations.

f) Amortissement

Le coût en capital des immobilisations corporelles en service est amorti selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation prévue.

La durée d'utilisation prévue des actifs, mesurée en années à compter de la date à laquelle ils ont été acquis, s'établit comme suit :

<u>Catégorie</u>	<u>Durée d'utilisation moyenne prévue</u>
Installations	39 ans
Système de gestion/archivage des données sur les compteurs intelligents	6 ans
Systèmes du marché et applications	4 à 9 ans
Infrastructures et autres actifs	4 à 7 ans

Les gains et pertes à la vente d'immobilisations corporelles et les pertes découlant des mises hors service anticipées sont portés aux résultats. Les frais d'enlèvement sont portés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés.

La durée d'utilisation prévue des immobilisations corporelles et les principales hypothèses qui sous-tendent les estimations des frais d'enlèvement font l'objet de révisions périodiques. L'incidence de la

Rapport annuel 2008

variation de la durée d'utilisation prévue des immobilisations corporelles est amortie sur une base prospective. La dernière révision a eu lieu au cours de l'exercice 2008.

g) Prestations de retraite et avantages complémentaires de retraite

Les programmes d'avantages complémentaires de retraite du GIRÉ comprennent des prestations de retraite, une assurance vie, une assurance maladie, une assurance invalidité de longue durée collectives et des indemnités d'accident du travail.

Le GIRÉ comptabilise ses obligations découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite ainsi que les frais y afférents déduction faite des actifs des régimes. Des actuaires indépendants déterminent chaque année les charges et obligations découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction quant au rendement prévu de l'actif des régimes, à la croissance de la rémunération, à l'âge de départ à la retraite des salariés, au taux de mortalité et aux coûts prévus des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer le passif est fonction des taux du marché à la date d'évaluation du 30 septembre.

Le rendement prévu des actifs des régimes est fondé sur les hypothèses à long terme les plus probables de la direction, formulées d'après la valeur axée sur la valeur marchande des actifs des régimes. La valeur axée sur la valeur marchande des actifs des régimes est établie au moyen de la valeur axée sur la valeur marchande pour les actions (l'actif de la caisse est calculé d'après la valeur lissée de l'actif sur cinq ans) et de la valeur marchande pour les titres à revenu fixe à la date d'évaluation du 30 septembre.

Les charges découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite sont constatées dans l'exercice au cours duquel l'employé rend les services. Les charges découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite sont fonction du coût des services rendus au cours de l'exercice, des frais d'intérêts sur le passif, du rendement prévu des actifs des régimes et de l'amortissement des modifications apportées aux régimes, calculé selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés couverts. Les gains ou les pertes actuariels découlent, entre autres, de l'écart entre le rendement réel des actifs des régimes pour une période donnée et le rendement prévu à long terme des actifs des régimes pour cette période ou de modifications des hypothèses actuarielles employées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. L'excédent, le cas échéant, du gain ou de la perte net actuariel non amorti cumulé sur 10 % du montant le plus élevé entre l'obligation au titre des prestations projetées et la valeur axée sur la valeur marchande des actifs des régimes est également amorti sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés couverts.

La durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés couverts par les régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite est de 11 ans (11 ans en 2007).

h) Frais reportés

Les frais reportés représentent les frais de démarrage engagés par le GIRÉ en 2006 pour l'initiative des compteurs intelligents (1 595 605 \$). Ces frais seront constatés sur six ans, proportionnellement aux produits estimatifs tirés des services de compteurs intelligents du GIRÉ sur cette période.

Rapport annuel 2008

i) Devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises inscrits à la date du bilan sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. Les gains et les pertes de change découlant des opérations réglées en devises sont portés à l'état des résultats à la date des opérations.

j) Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui touchent les montants des produits et des charges et de l'actif et du passif ainsi que les informations à fournir sur les éventualités à la date des états financiers. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

k) Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2007 ont été reclassés selon la présentation adoptée pour les états financiers de l'exercice 2008.

3. AUTRES PRODUITS

Dans le cadre de l'administration des marchés administrés par le GIRÉ, le GIRÉ dirige l'investissement des fonds du marché dans des placements à court terme hautement cotés, notamment le papier commercial adossé à des actifs (« PCAA »), tout au long du cycle de règlement. Habituellement, le GIRÉ a le droit de recevoir le revenu de placement tiré des fonds placés dans des comptes de règlement du marché en temps réel.

En raison de la détérioration généralisée des marchés du crédit, le marché canadien du PCAA non bancaire n'a pas été en mesure de se refinancer en août 2007, ce qui a provoqué un problème de liquidité. Par conséquent, certains placements dans le marché de l'énergie en temps réel sont devenus non liquides. Au 31 décembre 2008, des placements dans le papier commercial adossé à des actifs non bancaires dont le capital s'élève à 23,1 M\$ demeuraient non liquides, et le remboursement du capital et le versement des intérêts n'avaient pas été faits avant les dates d'échéance des placements, toutes antérieures au 31 décembre 2008. Bien que le processus de restructuration des placements visés en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies ait pris fin en janvier 2009, la valeur des placements était au point mort au 31 décembre 2008.

Le GIRÉ n'a donc pas à rembourser les comptes de marché relativement aux pertes sur créances subies dans les placements dans le PCAA. Par contre, il n'a pas constaté dans les autres produits le revenu de placement tiré des comptes de règlement du marché au cours de l'exercice.

De plus, en raison du PCAA non liquide détenu dans les comptes de marché, le GIRÉ a, de temps à autre en 2008, fourni du financement à court terme au marché pour financer le processus de règlement. Le GIRÉ a financé ces prêts au moyen de prélèvements à court terme sur sa facilité de crédit. Le montant emprunté par le GIRÉ et avancé au marché au cours de l'exercice était d'au plus 18 900 000 \$ en tout temps.

Rapport annuel 2008

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Coût \$	Amortis- sement cumulé \$	Valeur comptable nette \$	Coût \$	Amortis- sement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
(en milliers de dollars canadiens)						
Immobilisations corporelles en service						
Installations	49 782	12 279	37 503	49 619	10 761	38 858
Gestion/archivage des données sur les compteurs intelligents	16 650	2 557	14 093	-	-	-
Systèmes du marché et applications	228 775	195 241	33 534	224 497	181 952	42 545
Infrastructure et autres actifs	84 594	71 715	12 879	89 662	75 017	14 645
	379 801	281 792	98 009	363 778	267 730	96 048
Travaux en cours	2 127	-	2 127	14 898	-	14 898
	381 928	281 792	100 136	378 676	267 730	110 946

En 2008, les ajustements apportés aux estimations formulées par la direction sur la durée résiduelle d'utilisation des immobilisations ont entraîné une diminution 6 444 136 \$ de la charge d'amortissement. En 2007, l'incidence de l'ajustement apporté aux estimations de la durée résiduelle d'utilisation des immobilisations formulées par la direction avait représenté une diminution de la charge d'amortissement de 3 356 468 \$.

5. PLACEMENTS À LONG TERME

Les placements à long terme dans un portefeuille équilibré de fonds en gestion commune sont évalués par le gestionnaire des fonds en gestion commune d'après les cours du marché et s'élèvent à 14 501 928 \$ (16 051 815 \$ en 2007). Au 31 décembre, la répartition de la valeur marchande de ces placements à long terme s'établissait comme suit : 56,6 % dans des titres de participation, 43,4 % dans des titres d'emprunt et 0,0 % dans des équivalents de trésorerie (60,8 %, 34,7 % et 4,5 %, respectivement, en 2007).

Les placements à long terme dans du papier commercial adossé à des actifs non bancaires constatés pour un montant de 469 840 \$ sont mesurés d'après les flux de trésorerie non actualisés estimatifs et tiennent compte d'une provision pour perte durable de 1 022 150 \$.

Portefeuille équilibré de fonds en gestion commune (en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2008 \$	31 décembre 2007 \$
Solde d'ouverture	16 052	14 450
Achat de placements	1 381	2 832
Variation de la juste valeur	(2 931)	(1 230)
Solde de clôture	14 502	16 052

6. RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

Le GIRÉ offre à ses employés actuels et à ses employés à la retraite des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite, y compris une assurance vie, une assurance invalidité de longue durée et une assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives.

Rapport annuel 2008

Régimes de retraite

Le régime de retraite du GIRÉ est un régime de retraite contributif agréé et indexé à prestations déterminées. En plus d'offrir un régime de retraite agréé par capitalisation, le GIRÉ verse certaines prestations de retraite déterminées en vertu d'un régime non agréé indexé sans capitalisation.

Autres avantages sociaux futurs

L'assurance vie, l'assurance invalidité de longue durée et l'assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives sont offertes en vertu de régimes à prestations déterminées non agréés sans capitalisation.

Sommaire des actifs des régimes et des obligations au titre des prestations constituées

(en milliers de dollars canadiens)	Prestations de retraite 2008 \$	Prestations de retraite 2007 \$	Autres avantages 2008 \$	Autres avantages 2007 \$
Obligations au titre des prestations constituées	367 356	383 311	60 037	59 047
Juste valeur des actifs des régimes	264 870	320 468	-	-
Situation de capitalisation	(102 486)	(62 843)	(60 037)	(59 047)
Cotisations de l'employeur après la date d'évaluation	2 154	1 956	449	352
Coût non amorti des services passés	3 021	3 720	(8)	41
Perte actuarielle nette non amortie	95 472	60 138	13 080	16 717
Coût des prestations payées d'avance (constituées) constaté au bilan	(1 839)	2 971	(46 516)	(41 937)

Le coût des prestations payées d'avance est présenté déduction faite de la provision pour moins-value. Aucune provision pour moins-value n'a été inscrite en 2007.

Actifs du régime de retraite agréé

À la date d'évaluation du 30 septembre, les actifs du régime de retraite agréé ont été répartis selon leur juste valeur dans les catégories suivantes :

	2008	2007
Titres de participation	53,9 %	59,7 %
Titres de créance	45,6 %	39,9 %
Équivalents de trésorerie	0,5 %	0,4 %
	100,0 %	100,0 %

Sommaire des principales hypothèses utilisées dans le calcul des obligations au titre des prestations

	Prestations de retraite 2008	Prestations de retraite 2007	Autres avantages 2008	Autres avantages 2007
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	6,1 %	5,4 %	6,1 %	5,4 %
Taux de croissance de la rémunération	4,0 %	3,5 %	4,0 %	3,5 %

Rapport annuel 2008

Le taux de croissance hypothétique des frais d'hospitalisation et du coût des médicaments est initialement de 9,0 % par année. Ce taux devrait commencer à diminuer graduellement à compter du 1^{er} octobre 2010 pour se chiffrer à 5,0 % en 2018 et rester à ce niveau par la suite. Les frais des soins dentaires devraient initialement augmenter de 6,0 % par année et commencer à diminuer à compter du 1^{er} octobre 2010 pour se chiffrer à 4,5 % en 2013 et rester à ce niveau par la suite.

Sommaire du coût des prestations et des cotisations au régime

(en milliers de dollars canadiens)	Prestations de retraite 2008 \$	Prestations de retraite 2007 \$	Autres avantages 2008 \$	Autres avantages 2007 \$
Coût des prestations	13 456	17 349	6 252	6 592
Cotisations de l'employeur	8 448	7 948	1 575	1 432
Cotisations des participants au régime	2 579	2 385	-	-
Prestations versées	16 736	13 928	1 575	1 432

La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite agréé aux fins de capitalisation a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2008 et la prochaine évaluation devra être effectuée en date du 1^{er} janvier 2011.

Sommaire des principales hypothèses utilisées dans le calcul des coûts des prestations

	Prestations de retraite 2008	Prestations de retraite 2007	Autres avantages 2008	Autres avantages 2007
Taux d'actualisation au début de l'exercice	5,4 %	5,0 %	5,4 %	5,0 %
Rendement prévu des actifs des régimes	7,0 %	7,0 %	-	-
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
Taux d'indexation des prestations de retraite	2,5 %	2,5 %	-	-

7. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

(en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2008 \$	31 décembre 2007 \$
Immobilisations corporelles	4 539	7 938
Exploitation	17 633	18 298
	22 172	26 236

8. DETTE

Effet à payer à la SFIÉO

L'effet à payer à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO) n'est pas garanti, porte intérêt au taux annuel de 7,9 % et est remboursable intégralement le 1^{er} mai 2009. Les intérêts sont calculés quotidiennement et payables à terme échu en deux versements semestriels égaux, le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année. La juste valeur estimative de l'effet à long terme à payer s'élève à 80 790 691 \$ (81 722 627 \$ en 2007).

Rapport annuel 2008

Facilité de crédit

Le GIRÉ a conclu avec une banque à charte canadienne une convention de facilité de crédit non garantie aux termes de laquelle la banque prêtera au GIRÉ un montant maximal de 60,0 M\$. La facilité expire le 1^{er} mai 2009. Les avances aux termes de cette facilité sont consenties en dollars canadiens sous forme d'un prêt portant intérêt au taux préférentiel ou par l'émission d'acceptations bancaires portant intérêt aux taux du marché, majorés d'une commission d'attente annuelle de 30 points de base. Les tranches non utilisées de cette facilité de crédit font l'objet d'une commission annuelle d'engagement de 10 points de base. Au 31 décembre 2008, aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité de crédit.

Les risques d'illiquidité associés à l'échéance de l'effet à payer à la SFIÉO et à l'expiration de la facilité de crédit sont analysés à la note 11.

9. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

En 2008, le GIRÉ a adopté le chapitre 1535 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Informations à fournir concernant le capital ». Les principaux objectifs du GIRÉ consistent à assurer et à accroître la fiabilité du système électrique ontarien, à gérer le marché de la vente d'électricité en gros et à répondre aux besoins des intervenants et de ses parties prenantes. Afin de remplir son mandat, le GIRÉ perçoit les tarifs imposés aux intervenants du marché. La capacité du GIRÉ d'accumuler un surplus à même ces tarifs est limitée (note 10).

De plus, le GIRÉ conserve une facilité de crédit pour le financement à court terme de ses divers besoins de trésorerie. La facilité de crédit est assortie des clauses restrictives habituelles, et le GIRÉ les respecte toutes.

10. SURPLUS ACCUMULÉ ET REMISES AUX INTERVENANTS DU MARCHÉ

En 2008, le GIRÉ a comptabilisé une remise de 1 386 144 \$ liée aux réseaux accordée aux intervenants du marché (néant en 2007) en raison du surplus d'exploitation net enregistré au cours de l'exercice, ce qui a fait monter le solde du compte de report réglementaire autorisé du GIRÉ à 5,0 M\$. Aux 31 décembre, les éléments du surplus accumulé du GIRÉ s'établissaient comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2008 \$	31 décembre 2007 \$
Compte de report réglementaire autorisé	5 000	691
Pénalités et amendes cumulées imposées au marché	1 832	2 476
Déficit accumulé – Entité responsable des compteurs intelligents	(10 847)	(124)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	-	(29)
	(4 015)	3 014

Rapport annuel 2008

Compte de report réglementaire autorisé (en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2008 \$	31 décembre 2007 \$
Surplus accumulé au début de l'exercice	691	5 000
Produits	134 306	133 630
Charges	(101 331)	(103 870)
Amortissement	(20 803)	(29 184)
Intérêts, montant net	(7 863)	(4 885)
Surplus accumulé à la fin de l'exercice	5 000	691

Pénalités et amendes cumulées imposées au marché (en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2008 \$	31 décembre 2007 \$
Surplus accumulé au début de l'exercice	2 476	2 961
Produits provenant des pénalités et amendes	77	51
Dépenses liées à la sensibilisation des consommateurs	(721)	(536)
Surplus accumulé à la fin de l'exercice	1 832	2 476

Déficit accumulé – Entité responsable des compteurs intelligents (en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2008 \$	31 décembre 2007 \$
Déficit accumulé au début de l'exercice	(124)	-
Produits provenant de l'entité responsable des compteurs intelligents	-	-
Coût du programme de compteurs intelligents	(7 763)	(124)
Amortissement des compteurs intelligents	(2 557)	-
Frais d'intérêts sur les compteurs intelligents	(403)	-
Déficit accumulé à la fin de l'exercice	(10 847)	(124)

Les objectifs du GIRÉ, en tant qu'entité responsable des compteurs intelligents, consistent entre autres à faire ce qui suit : obtenir au besoin, pour le compte des distributeurs, en tant que mandataire ou dans une autre capacité, des compteurs, du matériel, des systèmes et des technologies de mesure et du matériel, des systèmes et des technologies connexes, soit directement ou indirectement, y compris par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs filiales si l'entité responsable des compteurs intelligents est une personne morale; et recouvrer, par des tarifs justes et raisonnables, les frais et un rendement approprié liés à l'exercice de ses activités qui sont approuvés par la Commission de l'énergie de l'Ontario.

Dans sa lettre d'approbation permettant de soumettre le tarif de consommation à la CEO pour approbation, le ministre a relevé que le GIRÉ avait l'intention de présenter une demande distincte à la CEO relativement à des frais de service liés aux compteurs intelligents qui couvriraient les coûts engagés par le GIRÉ dans le cadre de l'initiative des compteurs intelligents. Le ministre avait alors demandé au GIRÉ, avant qu'il soumette sa demande à la CEO, de lui fournir un plan de mise en œuvre détaillé et un calendrier d'intégration des distributeurs locaux afin d'élargir la transition aux prix fondés sur le temps d'utilisation pour les consommateurs d'électricité. Le GIRÉ n'a pas encore déposé le plan demandé et, par conséquent, n'a pas soumis de demande à la CEO relativement à l'approbation des frais de service liés aux compteurs intelligents. Tant que la CEO n'aura pas approuvé ces frais de service, le GIRÉ ne tirera aucun produit lié à l'entité responsable des compteurs intelligents. Le GIRÉ compte, conformément aux dispositions de la Loi sur l'électricité, recouvrer tous les coûts, y compris les coûts en capital ou les déficits accumulés associés à l'entité responsable des compteurs intelligents, par l'intermédiaire des frais de service liés aux compteurs intelligents lorsqu'ils auront été approuvés.

Rapport annuel 2008

11. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le GIRÉ est exposé à des risques financiers dans le cours normal de ses activités, notamment au risque de marché découlant de la volatilité des marchés des actions, des titres d'emprunt et du change, ainsi qu'au risque de crédit et au risque d'illiquidité. La nature des risques financiers et la stratégie du GIRÉ pour les gérer sont demeurées sensiblement les mêmes qu'à la période précédente.

a) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le GIRÉ est exposé à trois types de risques de marché : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié aux actions. Le GIRÉ surveille son exposition aux fluctuations des risques de marché et peut avoir recours à des instruments financiers pour les gérer, dans la mesure où il le juge nécessaire. Le GIRÉ n'utilise pas d'instruments financiers à des fins de négociation ou de spéculation.

i) Risque de change

Le GIRÉ effectue des opérations en dollars américains, surtout des paiements à ses fournisseurs, et maintient un compte bancaire libellé en dollars américains. De temps à autre, le GIRÉ utilise des contrats de change à terme afin d'acheter, à un taux de change fixe, des devises pour livraison à une date ultérieure déterminée. De plus, le GIRÉ investit dans des fonds en gestion commune qui détiennent des placements libellés en dollars américains et dans d'autres devises. Les risques de change raisonnablement possibles associés à ces expositions étaient négligeables au 31 décembre 2008.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le GIRÉ est exposé aux variations des taux d'intérêt principalement par l'intermédiaire de sa facilité de crédit à taux variable, de ses équivalents de trésorerie et de ses placements à long terme, lesquels comprennent des placements dans un fonds d'obligations canadiennes en gestion commune. Les risques de taux d'intérêt raisonnablement possibles associés à ces expositions étaient négligeables au 31 décembre 2008.

iii) Risque lié aux actions

Le GIRÉ est exposé aux variations des cours des actions par l'intermédiaire de ses placements à long terme, lesquels comprennent des placements dans des fonds d'actions en gestion commune. Une variation de 30 % de la valeur des actions comprises dans les placements du GIRÉ dans des fonds en gestion commune au 31 décembre 2008 aurait entraîné une variation de la perte nette de l'exercice (avant incidence des ajustements apportés au compte de report réglementaire autorisé (note 10)) d'environ 2,5 M\$.

Rapport annuel 2008

b) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier fasse subir une perte à l'autre partie en omettant de remplir ses obligations à l'égard de l'instrument financier. Le GIRÉ est exposé directement au risque de crédit lié aux équivalents de trésorerie et aux comptes débiteurs et indirectement par l'entremise de son exposition aux placements obligataires des fonds en gestion commune. L'exposition directe au risque de crédit se limite à la valeur comptable des actifs inscrite au bilan. Le GIRÉ gère le risque de crédit associé aux équivalents de trésorerie (qui représentait 12,4 M\$ au 31 décembre 2008) au moyen d'une politique de gestion approuvée qui impose les contraintes suivantes : placements ayant obtenu la note R1-élevée et plafond de 20 M\$ par contrepartie. Les comptes débiteurs ne comprenaient aucun élément important en souffrance au 31 décembre 2008, et la quasi-totalité du solde avait été recouvrée le 21 janvier 2009. Au 31 décembre 2008, le fonds d'obligations canadiennes dans lequel le GIRÉ investit se composait exclusivement de titres de première qualité, et 99 % des titres en portefeuille étaient notés A ou mieux.

c) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que le GIRÉ éprouve des difficultés financières au moment de remplir les obligations associées à ses passifs financiers. Pour gérer le risque d'illiquidité, le GIRÉ établit des prévisions de flux de trésorerie pour déterminer ses besoins de financement. Les flux de trésorerie liés à l'exploitation et le revenu de placement réduisent le risque d'illiquidité. Les placements à long terme du GIRÉ dans des fonds en gestion commune peuvent normalement être rachetés dans un délai de trois jours ouvrables; cependant, le gestionnaire des fonds en gestion commune a le pouvoir d'exiger un rachat en nature plutôt qu'en trésorerie, et il peut suspendre les rachats s'il juge nécessaire de le faire.

Comme il est expliqué à la note 8, l'effet à payer à la SFIÉO doit être remboursé à hauteur de sa valeur nominale de 78,2 M\$, plus les intérêts courus depuis le 1^{er} mai 2009. De plus, la facilité de crédit de 60,0 M\$ du GIRÉ, sur laquelle aucun montant n'avait été prélevé au 31 décembre 2008, expire le 1^{er} mai 2009. Le GIRÉ devra obtenir du nouveau financement d'ici le 1^{er} mai 2009 afin de financer le remboursement de l'effet à payer et les activités courantes. La direction du GIRÉ est en voie de conclure les négociations visant l'obtention du financement de rechange nécessaire. Elle prévoit que des arrangements de rechange seront en place d'ici le 1^{er} mai 2009 et estime que le risque d'échec à cet égard est très négligeable. Cependant, si de nouveaux arrangements de financement n'ont pas été conclus d'ici le 1^{er} mai 2009, le GIRÉ pourrait engager des frais et des coûts financiers supplémentaires.

12. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le GIRÉ est une entreprise unique engagée dans l'exploitation des marchés de gros de l'électricité, la maintenance de la fiabilité du réseau de distribution contrôlé par le GIRÉ et la mise en œuvre et l'administration du programme de compteurs intelligents en Ontario.

Rapport annuel 2008

13. ENGAGEMENTS

Engagements en matière d'exploitation

Les obligations du GIRÉ en vertu de contrats de location-exploitation non résiliables pour les cinq prochains exercices sont les suivantes :

(en milliers de dollars canadiens)	\$
2009	2 039
2010	1 954
2011	1 402
2012	3
2013	-

L'Institut de recherche agricole de l'Ontario

Responsabilité de la direction concernant les états financiers

Les états financiers ci-joint de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO) ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité des informations présentées dans les états financiers.

La préparation des états financiers implique nécessairement l'emploi d'évaluations fondées sur le meilleur jugement possible de la direction, particulièrement quand les transactions qui affectent l'exercice financier en cours n'ont pu être finalisées avec certitude en date d'une période future. Ces rapports financiers ont été préparés dans les limites raisonnables, à tous les égards importants, selon l'information disponible jusqu'au 15 mai 2009 inclusivement.

Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité des états financiers, la direction maintient des pratiques et des systèmes de contrôle de la gestion et des finances visant à fournir une assurance raisonnable que les transactions sont autorisées et les immobilisations protégées, et qu'il y a une bonne tenue de dossiers.

Les états financiers ont été vérifiés par RLB LLP, des vérificateurs externes indépendants nommés par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario pour le compte de l'IRAO. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à exprimer une opinion sur les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur énonce la portée de leur examen et de leur opinion.

Au nom de la direction,



Karen Chan
Directeur de recherche



Rob Cunningham, C.A.
Contrôleur



Chartered Accountants
and Business Advisors

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario,

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2009 ainsi que l'état des résultats et la fluctuation des soldes de fonds pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'IRAO. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle d'éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario au 31 mars 2009 ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

RLB LLP

Guelph, Ontario
Le 15 mai 2009

Comptables agréés
Experts comptables autorisés

**INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009**

A C T I F S		
	2009 (annexe 1)	2008
Encaisse	2 457 643 \$	85 046 \$
Placements temporaires	8 097 554	10 230 784
Comptes débiteurs	415 639	538 137
Immobilisations (note 4)	<u>56 706 068</u>	<u>58 876 358</u>
	<u>67 676 904 \$</u>	<u>69 730 325 \$</u>
P A S S I F S		
Comptes fournisseurs et comptes de régularisation	978 115 \$	890 119 \$
Retenues	510 612	315 842
Dépenses non engagées	6 985 970	4 462 728
Apports de capital différés (note 5)	<u>42 617 195</u>	<u>44 787 485</u>
	<u>51 091 892</u>	<u>50 456 174</u>
A C T I F S N E T S		
Solde des fonds	<u>16 585 012</u>	<u>19 274 151</u>
	<u>67 676 904 \$</u>	<u>69 730 325 \$</u>

voir notes afférentes

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
ÉTAT DES RÉSULTATS ET FLUCTUATION DES SOLDES DE FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

	2009 (annexe 2)	2008
REVENUS		
Recherche		
Subventions - provinciales (note 8)	2 675 724 \$	2 073 241 \$
Subventions fédérales	230 000	979 926
Subventions - autres	100 000	100 000
Redevances	<u>879 007</u>	<u>719 369</u>
	<u>3 884 731</u>	<u>3 872 536</u>
Propriété		
Subventions - provinciales – dép. en capital secondaires (note 8)	4 250 000	4 250 000
Revenu locatif - provinciales	320 235	327 715
Revenu locatif - secteur privé	626 848	586 430
Opérations et entretien - provinciales	388 832	414 228
Opérations et entretien - secteur privé	6 887	9 722
Paie ment de transfert - paie ment en remplace ment d'impôts	357 000	357 000
Paie ment en remplace ment d'impôts	65 529	65 529
Amortisse ment des apports de capital différés	<u>2 170 289</u>	<u>2 170 289</u>
	<u>8 185 620</u>	<u>8 180 913</u>
Autres		
Revenus de placements	<u>458 453</u>	<u>453 557</u>
	<u>12 528 804</u>	<u>12 507 006</u>
DÉPENSES		
Recherche		
Projet/programme de recherche	3 548 986	4 052 428
Redevances	<u>752 417</u>	<u>671 452</u>
	<u>4 301 403</u>	<u>4 723 880</u>
Propriété		
Paie ment en remplace ment d'impôts	651 759	469 741
Dépenses en capital secondaires	4 809 838	4 418 647
Opérations et entretien	625 936	615 380
Amortisse ments des immobilisations	<u>2 170 289</u>	<u>2 170 289</u>
	<u>8,257 822</u>	<u>7 674 057</u>
Autres		
Autres dépenses	<u>216,892</u>	<u>278 615</u>
	<u>12 776 117</u>	<u>12 676 552</u>
MONTANT NET DÉPENSES MOINS REVENUS pour l'exercice	(247 313)	(169 546)
SOLDES DES FONDS, début de l'exercice	19 274 151	18 973 148
MONTANTS NETS TRANSFÉRÉS (AUX) DES DÉPENSES NON ENGAGÉES	(2 523 242)	417 356
APPRÉCIATION NON-RÉALISÉE DANS LES INVESTISSEMENTS	<u>81 416</u>	<u>53 193</u>
SOLDES DES FONDS, fin de l'exercice	<u>16 585 012 \$</u>	<u>19 274 151 \$</u>

voir notes afférentes

**INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009**

1. NATURE DES ACTIVITÉS

L'Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO) est une personne morale sans but lucratif qui relève directement du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. Créé en vertu de l'Agricultural Research Institute of Ontario Act (1962) (aujourd'hui la *Loi sur l'Institut de recherche agricole de l'Ontario*), l'IRAO est chargé de coordonner et d'orienter les programmes de recherche agricole de l'Ontario. Ces programmes couvrent un large éventail de produits et de disciplines pour l'ensemble du secteur agroalimentaire. De plus, l'IRAO gère les fonds de recherche du Programme de nouvelle gestion de la végétation pour le compte du ministère des Richesses naturelles, lequel fournit tous les fonds.

Le financement des programmes gérés par l'IRAO provient de trois sources. Le gouvernement de l'Ontario est la principale source de financement par l'entremise du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales. Le gouvernement de l'Ontario fournit aussi le financement pour les programmes de recherche concurrentielle. La deuxième source de financement est le gouvernement fédéral, principalement par le biais d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). En vertu de la *Loi sur l'Institut de recherche agricole de l'Ontario*, l'IRAO peut accepter des subventions et des dons pour la recherche. Les autres sources de financement proviennent généralement du secteur commercial (comme les entreprises agricoles, les commissions de commercialisation et les associations de producteurs) et peuvent être affectées ou non à des projets précis. De plus, sous réserve de l'approbation du ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, l'IRAO peut détenir des brevets et toucher des redevances découlant de projets de recherche.

Toutes les sommes reçues sont détenues en fiducie par le directeur de la recherche et attribuées conformément aux modalités des fonds.

Les fonds de recherche sont gérés par le secrétariat de l'IRAO dans le cadre des programmes suivants :

- Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO)
- Carburants de remplacement renouvelables (CRR)
- Programme de nouvelle gestion de la végétation (PNGV)
- Programme de nouvelles orientations de recherche
- Programme de recherche sur l'innocuité des aliments
- Fonds d'innovation en sciences de la vie et agroalimentaire (FISA)
- Programme conjoint de recherche en gestion des éléments nutritifs (PCRGEN)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) PLACEMENTS

Les actifs financiers de placements qui sont susceptibles de vente sont évalués à leur valeur marchande, tandis que ceux que l'on conserve jusqu'à maturité sont évalués selon la fraction non amortie de leur coût. Les plus-values et moins-values latentes attribuées aux actifs financiers susceptibles de vente sont incluses directement dans le solde du fonds jusqu'à ce qu'ils ne figurent plus dans le bilan.

(b) DÉPENSES NON ENGAGÉES

Les dépenses non engagées correspondent à la différence entre le budget total approuvé pour les projets de recherche concurrentielle et les charges engagées jusqu'à maintenant.

**INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009**

(c) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont amorties selon la méthode et le taux annuel suivant :

Bâtiments - 40 ans – méthode d'allocation uniforme

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(d) ACTIFS DE LONGUE DURÉE

Un actif de longue durée est soumis au test de récupérabilité lorsque certains événements ou changements de circonstances indiquent que sa valeur comptable peut ne pas être récupérable. Il y a perte de valeur quand la valeur comptable de l'actif est inférieure au montant non actualisé qu'on associe à son utilisation ou à sa cession. Le montant de la perte de valeur, le cas échéant, correspond à l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur de cet actif.

(e) APPORTS DE CAPITAL DIFFÉRÉS

Les apports de capital différés sont amortis au même taux que les bâtiments connexes.

(f) IMPÔT SUR LE REVENU

L'IRAO est un organisme sans but lucratif selon l'esprit de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

(g) RESTRICTIONS CONCERNANT L'AFFECTATION DES FONDS

L'objet, le financement, les modalités et la durée de chaque fonds de recherche en fiducie sont précisés dans le décret pertinent, le protocole d'entente pertinent ou la correspondance ministérielle pertinente.

(h) UTILISATION DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses relativement aux montants déclarés des éléments d'actif et de passif et qu'elle révèle des renseignements sur les éléments d'actif et de passif éventuels à la date où les états financiers sont préparés et sur les montants déclarés des recettes et charges attribuables à l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

(i) MÉTHODE DU REPORT

L'Institut de recherche agricole de l'Ontario utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports assujettis à des restrictions sont comptabilisés à titre de revenu du fonds concerné au cours de l'exercice où les charges connexes sont engagées. Les apports qui ne sont pas assujettis à des restrictions sont comptabilisés à titre de revenu du fonds concerné au moment où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être évalué de façon raisonnable et si sa perception peut être raisonnablement assurée.

**INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009**

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur marchande des actifs et passifs

La valeur comptable des instruments financiers de l'organisation, y compris les espèces, les débiteurs, les charges payées d'avance, les créditeurs, les dépenses non engagées et les retenues, est une approximation de leur juste valeur en raison de leurs brèves échéances.

4. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement accumulé	Net 2009	Net 2008
Fonds de terre :				
Chemin de fer Cambridge	9 793 \$	0 \$	9 793 \$	9 793 \$
Collèges	3 099 400	0	3 099 400	3 099 400
Stations de recherche	10 979 680	0	10 979 680	10 979 680
	<u>14 088 873</u>	<u>0</u>	<u>14 088 873</u>	<u>14 088 873</u>
Bâtiments :				
Collèges	27 423 615	2 194 581	25 229 034	27 423 615
Stations de recherche	19 682 292	2 294 131	17 388 161	17 363 870
	<u>47 105 907</u>	<u>4 488 712</u>	<u>42 617 195</u>	<u>44 787 485</u>
	<u>61 194 780</u> \$	<u>4 488 712</u> \$	<u>56 706 068</u> \$	<u>58 876 358</u> \$

En date du 6 mars 2007, les titres en biens capitaux (fonds de terre et bâtiments) avec une valeur comptable d'environ 60,9 millions de dollars ont été transférés du gouvernement de l'Ontario à l'IRAO. La valeur comptable est employée comme valeur de transfert puisque le transfert a lieu entre des parties liées. Il s'agit d'une transaction de nature non monétaire et sans substance commerciale. Étant une agence du gouvernement de l'Ontario, l'IRAO rapportera ces biens capitaux (et autres éléments d'actif et de passif) sur une base annuelle dans la consolidation avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario.

5. APPORTS DE CAPITAL DIFFÉRÉS

Les apports de capital différés représentent la valeur comptable nette des bâtiments transférés du gouvernement de l'Ontario à l'IRAO.

6. APPORTS DE BIENS

Les apports de biens représentent le coût des fonds de terre transférés du gouvernement de l'Ontario à l'IRAO.

**INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009**

7. FONDS DE RECHERCHE DE L'IRAO

	Fonds désignés	Redevances des semences	Redevances technologiques	Capitaux non affectés	Total 2009	Total 2008
Revenus de Subventions	0 \$	0 \$	0 \$	130 000 \$	130 000 \$	260 115 \$
Redevances	0	622 271	256 736	0	879 007	719 369
Revenus de placements	<u>267</u>	<u>49 393</u>	<u>47 021</u>	<u>8 887</u>	<u>105 568</u>	<u>59 597</u>
	267	671 664	303 757	138 887	1 114 575	1 039 081
Dépenses	<u>37 918</u>	<u>456 433</u>	<u>302 818</u>	<u>189 976</u>	<u>987 145</u>	<u>1 022 687</u>
(Perte) surplus net de l'exercice	(37 651)	215 231	939	(51 089)	127 430	16 394
Solde du fonds, début de l'exercice	5 262	776 525	838 381	47 603	1 667 771	1 640 058
Transfert à capitaux non affectés	(4,143)	0	0	4,143	0	0
Transfert des FISA	0	0	0	131 618	131 618	0
Appréciation non-réalisée dans les investissements	0	8 307	7 030	1 108	16 445	10 057
Transfert des dépenses non engagées	<u>36 532</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>36 532</u>	<u>1 262</u>
Solde du fonds, fin de l'exercice	<u>0 \$</u>	<u>1 000 063 \$</u>	<u>846 350 \$</u>	<u>133 383 \$</u>	<u>1 979 796 \$</u>	<u>1 667 771 \$</u>

8. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL

Les subventions suivantes proviennent du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales (MAAARO) :

	2009	2008
Programme de nouvelles orientations de recherche	1 350 000 \$	450 000 \$
Programme de recherche sur l'innocuité des aliments	500 000	500 000
Programme conjoint de recherche en gestion des éléments nutritifs	575 724	613 126
Carburants de remplacement renouvelables (CRR)	<u>250 000</u>	<u>250 000</u>
	2 675 724	1 813 126
La subvention suivante a été accordée par le ministère de la Recherche et de l'Innovation (MRI) :		
Fonds pour la recherche en Ontario – coûts indirects (FROCI)	<u>0</u>	<u>260 115</u>
	2 675 724	2 073 241
Dépenses en capital secondaires	4 250 000	4 250 000
Païement en remplacement d'impôts	<u>357 000</u>	<u>357 000</u>
	<u>7 282 724 \$</u>	<u>6 680 241 \$</u>

9. CHIFFRES CORRESPONDANTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Les chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation utilisée pour l'exercice en cours.



100, Queen's Park
Toronto (Ontario)
M5S 2C6

416.586.8000
www.rom.on.ca

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers ci-joints du Musée royal de l'Ontario pour l'exercice terminé au 31 mars 2009 sont la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables suivies par le Musée royal de l'Ontario sont décrites au Sommaire des principales conventions comptables contenu à la note 3 des états financiers. La préparation des états financiers s'appuie nécessairement sur des estimations fondées sur le jugement de la direction, surtout lorsque les opérations influant sur l'exercice en cours ne peuvent être complétées avec certitude jusqu'aux prochains exercices. Les états financiers ont été préparés compte tenu de l'importance relative des postes et de l'information disponible au 25 mai 2009.

La direction a maintenu un système de contrôles internes conçu pour donner l'assurance raisonnable que l'actif était préservé et que l'on disposait de renseignements fiables en temps utile. Le système comprenait des politiques et procédures officielles et une structure organisationnelle prévoyant la délégation appropriée des pouvoirs et la séparation des responsabilités.

Ces états financiers ont été examinés par Ernst & Young LLP, un cabinet de vérificateurs indépendants nommés par le Conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs indépendants est d'exprimer une opinion quant à savoir si les états financiers sont présentés fidèlement selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport du vérificateur qui suit décrit l'étendue de la vérification et contient cette opinion.

Au nom de la direction du Musée royal de l'Ontario,

W.T. Graesser
Vice-président et directeur des finances

Glenn Dobbin
Directeur adjoint, Opérations

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration du
Musée royal de l'Ontario

Nous avons vérifié le bilan du **Musée royal de l'Ontario** au 31 mars 2009 et les états des résultats, de l'évolution du déficit net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Ernst & Young s.r.l.

Toronto, Canada
Le 25 mai 2009

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Musée royal de l'Ontario

Constitué en société sans capital social en vertu d'une loi spéciale du Parlement de l'Ontario

BILAN

Aux 31 mars

	2009 \$	2008 \$
	[en milliers de dollars]	
		[retraité – note 16]
ACTIF		
Actif à court terme		
Montant à recevoir de la province d'Ontario	—	12 100
Montant à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario [note 11]	1 840	1 819
Autres débiteurs	1 597	3 945
Frais d'exposition reportés et autres actifs	1 733	2 660
Total de l'actif à court terme	5 170	20 524
Charge de retraite comptabilisée d'avance [note 12]	10 927	6 890
Immobilisations, montant net [note 4]	272 002	268 848
	288 099	296 262
PASSIF ET DÉFICIT NET		
Passif à court terme		
Dette bancaire [note 13 a]]	4 412	2 488
Créditeurs et charges à payer	7 802	11 720
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an [note 13 b]]	8 000	25 000
Apports reportés [note 6]	2 532	2 571
Produits reportés	2 478	2 530
Total du passif à court terme	25 224	44 309
Dette à long terme [note 13 b]]	48 840	63 640
Apports de capital reportés [note 7]	217 475	186 925
Charges à payer autres que les prestations de retraite [note 12]	3 899	3 398
Total du passif	295 438	298 272
DÉFICIT NET		
Déficit de fonctionnement	(8 542)	(2 984)
Affectations imposées par le conseil d'administration	1 203	974
	288 099	296 262

Voir les notes ci-jointes.

Musée royal de l'Ontario

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercices terminés les 31 mars

	2009 \$ [en milliers de dollars]	2008 \$ [retraité – note 16]
PRODUITS		
Subventions [note 8]	26 016	39 186
Droits d'entrée	8 715	6 307
Programmes du Musée	2 060	1 850
Services complémentaires	10 978	10 080
Revenus de placements	—	22
Dons en nature [note 5]	898	1 138
Amortissement des apports de capital reportés [note 7]	10 731	8 479
Divers [note 7]	4 220	2 329
	63 618	69 391
CHARGES [note 9]		
Conservation et gestion des collections	11 212	11 027
Bâtiments, sécurité et services aux visiteurs	10 828	10 966
Services complémentaires	7 446	8 323
Frais d'administration	2 952	3 066
Programmes éducatifs et grand public	3 232	2 673
Bibliothèque et services d'information	2 477	2 226
Aménagement des expositions et galeries	3 000	2 061
Commercialisation et relations publiques	4 941	3 800
Expositions temporaires	5 724	4 116
Artéfacts et spécimens [note 5]		
Dons en nature	898	1 138
Acquisitions	1 949	2 240
Amortissement des immobilisations [note 4]	11 096	8 767
Divers	3 192	1 333
	68 947	61 736
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de l'exercice	(5 329)	7 655

Voir les notes ci-jointes.

Musée royal de l'Ontario

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DU DÉFICIT NET

Exercices terminés les 31 mars

	2009		2008	
	Déficit de fonctionnement \$	Affectations imposées par le conseil d'administration \$	Déficit de fonctionnement \$	Affectations imposées par le conseil d'administration \$
				Total \$
				[retraité – note 16]
Solde au début de l'exercice	(2 984)	974	(2 010)	(9 665)
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de l'exercice	(5 558)	229	(10 635)	7 655
Solides à la fin de l'exercice	(8 542)	1 203	(7 339)	(2 010)

Voir les notes ci-jointes.

Musée royal de l'Ontario

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices terminés les 31 mars

	2009 \$ [en milliers de dollars]	2008 \$ [retraité – note 16]
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de l'exercice	(5 329)	7 655
Ajouter (soustraire) les éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations	11 096	8 767
Amortissement des apports de capital reportés	(10 731)	(8 479)
Apports de capital reportés comptabilisés à titre d'autres produits	(3 180)	(1 326)
	(8 144)	6 617
Variations des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités de fonctionnement		
Montant à recevoir de la province d'Ontario	12 100	(12 100)
Montant à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario	(21)	(730)
Autres débiteurs	2 348	353
Frais d'exposition reportés et autres actifs	927	(591)
Créditeurs et charges à payer	(1 558)	1 021
Apports reportés	(39)	(21)
Produits reportés	(52)	875
Variation nette de la charge de retraite comptabilisée d'avance	(4 037)	(2 657)
Variation nette des charges à payer autres que les prestations de retraite	501	461
Flux de trésorerie de fonctionnement	2 025	(6 772)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT		
Acquisitions d'immobilisations, déduction faite des augmentations des créditeurs et des charges à payer liés aux immobilisations en cours	(16 610)	(52 959)
Avances sur (remboursements de) la dette à long terme	(31 800)	29 904
Augmentation (diminution) de la dette bancaire	1 924	(2 202)
Diminution d'autres actifs	—	1 090
Apports reçus pour les acquisitions d'immobilisations	44 461	30 939
Flux de trésorerie d'investissement et de financement	(2 025)	6 772
Variation nette de la trésorerie au cours de l'exercice	—	—
Trésorerie au début de l'exercice	—	—
Trésorerie à la fin de l'exercice	—	—

Voir les notes ci-jointes.

Musée royal de l'Ontario**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 mars 2009

1. GÉNÉRALITÉS

Le Musée royal de l'Ontario [le «Musée»] est un organisme établi par la province d'Ontario, constitué sans capital social en vertu d'une loi spéciale du Parlement de l'Ontario. Le Musée est le plus vaste musée du Canada et l'un des rares de son genre à explorer à la fois l'art et l'archéologie des cultures humaines et l'histoire naturelle. La mission du Musée consiste à susciter l'émerveillement et à promouvoir la compréhension des cultures humaines et de l'histoire naturelle.

Le Musée est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada [la «Loi»] et, à ce titre, est exonéré d'impôts. Il est ainsi en mesure de donner des reçus pour dons de charité aux fins fiscales. Le Musée doit remplir certains critères prévus par la Loi pour conserver son statut d'organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi. De l'avis de la direction, le Musée satisfait à ces exigences.

2. PROJET RENAISSANCE ROM

Le conseil d'administration a approuvé le projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario (le «projet Renaissance ROM») qui comprend deux phases. La Phase I, totalisant 230 600 000 \$, a été terminée en mars 2008. La Phase II sera achevée dès l'obtention de fonds additionnels. L'ensemble du projet comprend la restauration des édifices originaux de même que la construction de nouvelles galeries d'une superficie de 40 000 pieds carrés. Le projet modifiera de façon permanente le fondement économique du Musée et devrait permettre d'obtenir des revenus annuels supplémentaires afin de soutenir l'excellence dans son ensemble.

Le financement pour ce projet provient des secteurs public et privé. Au 31 mars 2009, les gouvernements fédéral et provincial se sont engagés à fournir 72 000 000 \$ pour ce projet, et le secteur privé, 166 500 000 \$. Le Musée a vendu le terrain du planétarium situé au 90 Queen's Park, en contrepartie d'un montant de 21 800 000 \$ qui doit être appliqué au projet. Des subventions gouvernementales additionnelles et la campagne de financement menée actuellement par la Fondation du Musée royal de l'Ontario [la «Fondation»], sous la dénomination des gouverneurs du Musée royal de l'Ontario, devraient permettre de financer le solde [note 11]. Au 31 mars 2009, le Musée a engagé des coûts en capital de 260 680 000 \$ [248 555 000 \$ en 2008] dans le cadre de ce projet, montant qui est inclus dans les immobilisations au bilan [note 4].

Musée royal de l'Ontario**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 mars 2009

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, appliqués dans le cadre des principales conventions comptables résumées ci-après :

Modifications de conventions comptables

Le 1^{er} avril 2008, le Musée a adopté les recommandations du chapitre 1535 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* [«ICCA»], «Informations à fournir concernant le capital», selon lesquelles une entité est tenue de fournir des informations qualitatives et quantitatives qui permettent aux utilisateurs de ses états financiers d'évaluer ses objectifs, politiques et procédures de gestion de son capital. L'adoption de ces recommandations a seulement nécessité la présentation d'informations additionnelles qui sont fournies à la note 15.

Le 1^{er} avril 2008, le Musée a adopté rétroactivement les modifications aux recommandations du chapitre 4400 du *Manuel de l'ICCA*, «Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif», qui éliminent l'obligation pour les organismes de présenter le montant des actifs nets investis en immobilisations comme un élément distinct. Le Musée a donc éliminé des états financiers les détails concernant le montant des actifs nets investis en immobilisations, ainsi que le calcul de ce montant. En conséquence, le Musée a reclassé les états financiers de l'exercice précédent pour inclure dans le déficit de fonctionnement le montant des actifs nets investis en immobilisations de 2 756 000 \$ au 1^{er} avril 2007 et de 2 951 000 \$ au 1^{er} avril 2008.

Constatation des produits

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent les dons et les subventions gouvernementales. Les apports sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré. Les dons sont comptabilisés selon la comptabilité de trésorerie étant donné que les promesses de dons ne représentent pas des droits ayant force exécutoire.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe à des fins autres que la dotation sont reportés et constatés à titre de produits dans la période au cours de laquelle les charges connexes sont constatées. Les apports grevés d'affectations d'origine externe pour l'achat d'un terrain sont directement portés au crédit de l'actif net. Les apports grevés d'affectations d'origine externe pour l'achat d'autres immobilisations sont reportés et amortis sur la durée de l'immobilisation correspondante.

Les droits d'adhésion sont reportés et constatés à titre de produits au cours de la période que couvrent ces droits.

Musée royal de l'Ontario**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 mars 2009

Les produits découlant des droits d'entrée, des programmes du Musée et des services complémentaires sont comptabilisés comme produits lorsque les services ont été rendus ou les biens, livrés.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats qui permettent d'échanger des flux de trésorerie qui sont calculés par l'application de certains taux, indices ou changements aux montants nominaux des contrats. Le Musée utilise des swaps de taux d'intérêt pour gérer les risques de variations des taux d'intérêt et des contrats de change à terme pour gérer les risques de variations des taux de change. Ces instruments servent à couvrir un passif au bilan ou une obligation contractuelle future.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de valeur pendant l'exercice sont constatées comme une augmentation (diminution) des apports de capital reportés, si elles ont trait aux acquisitions d'immobilisations financées par les apports et comme une augmentation (diminution) des intérêts imputés aux immobilisations, si elles ont trait à une dette dont les intérêts sont capitalisés. Sinon, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats.

Frais d'exposition reportés

Les frais d'exposition sont reportés jusqu'à ce que les expositions soient ouvertes au public; ils sont alors passés en charges au cours de la période où les expositions auxquelles ils se rapportent ont lieu.

Régimes d'avantages sociaux

Le Musée comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite acquis par les employés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des employés et les coûts prévus des soins de santé. Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à la valeur marchande, et les gains et pertes de placement sont constatés sur une période de trois ans. Les passifs des régimes d'avantages sociaux futurs sont actualisés au moyen des taux d'intérêt actuels sur les obligations à long terme.

L'actif (l'obligation) transitoire, la répercussion de toute modification aux dispositions des régimes, et l'excédent du gain actuariel net cumulatif ou de la perte actuarielle nette cumulative sur 10 % de l'obligation au titre des prestations ou 10 % de la valeur marchande des actifs des régimes, selon le montant le plus élevé, sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs.

Musée royal de l'Ontario**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 mars 2009

Immobilisations

Le terrain est comptabilisé au coût. Les acquisitions d'immobilisations sont présentées au coût d'acquisition. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont constatés à la juste valeur marchande à la date de l'apport. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs comme suit :

Bâtiments	40 ans
Galleries	20 ans
Mise en valeur des bâtiments	5 à 10 ans
Mobilier et matériel	3 à 10 ans

Les immobilisations en cours comprennent les frais directs de construction et les autres coûts liés au projet Renaissance ROM, y compris l'intérêt capitalisé. Les frais d'intérêts sont capitalisés au cours de la période de construction. Aucun amortissement n'est comptabilisé avant que les travaux de construction soient pratiquement terminés et que les actifs soient prêts à être utilisés.

Conversion des devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de la période. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Artéfacts et spécimens

La valeur des artéfacts et des spécimens a été exclue du bilan. Les artéfacts et spécimens reçus en dons sont comptabilisés comme des produits, aux valeurs calculées d'après les évaluations d'experts indépendants. L'acquisition des artéfacts et spécimens reçus en dons et acquis est passée en charges.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs ainsi que sur la présentation des actifs et des passifs éventuels en date des états financiers et sur les montants constatés des produits et des charges au cours de la période considérée. Les montants réels peuvent différer de ces estimations.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

Compte tenu de la difficulté de calculer leur juste valeur marchande, les apports reçus sous forme de fournitures et de services ne sont pas constatés dans les états financiers.

Musée royal de l'Ontario**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 mars 2009

Instruments financiers

Le Musée a décidé d'adopter le chapitre 3861 du *Manuel de l'ICCA*, «Instruments financiers – informations à fournir et présentation», pour remplacer le chapitre 3862, «Instruments financiers – informations à fournir», et le chapitre 3863, «Instruments financiers – présentation».

Futures modifications aux conventions comptables

L'ICCA a publié des révisions aux chapitres de la série 4400 et à certains autres chapitres pour modifier ou améliorer certaines parties du *Manuel de l'ICCA* ayant trait aux organismes sans but lucratif. Au point de vue de la présentation, ces modifications rendent notamment facultative la présentation des soldes des fonds investis en immobilisations et du coup les recommandations du chapitre 1540, «États des flux de trésorerie», deviennent applicables aux organismes sans but lucratif; selon ces modifications, la comptabilisation des produits et des charges à leur montant brut dans l'état des résultats est obligatoire, à moins que cela ne soit pas exigé en vertu d'une autre ligne directrice. Les révisions incluent l'ajout d'un nouveau chapitre, soit le chapitre 4470, «Ventilation des charges des organismes sans but lucratif – informations à fournir», rendant obligatoire la présentation de certaines informations lorsque les frais attribuables à des collectes de fonds et les charges de fonctionnement général sont imputés à d'autres fonctions. Ces modifications de conventions comptables doivent être adoptées pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2009; cependant, leur adoption anticipée est permise. La direction a adopté les recommandations portant sur la présentation des actifs nets investis en immobilisations et évalue l'incidence des autres révisions. Toutefois, l'incidence sera limitée au reclassement de chiffres dans les états financiers et à la présentation d'informations additionnelles.

En février 2008, le Conseil des normes comptables a modifié le chapitre 1000 du *Manuel de l'ICCA*, «Fondements conceptuels des états financiers», pour préciser que les actifs qui ne correspondent pas à la définition d'un actif ou qui ne répondent pas aux critères de comptabilisation ne peuvent être inscrits au bilan. Les modifications entrent en vigueur pour les états financiers des exercices ouverts à partir du 1^{er} octobre 2008. Le Musée évalue sa méthode actuelle de comptabilisation des coûts à titre d'actifs et mettra ces normes en application à compter du 1^{er} avril 2009, de façon rétroactive, avec reclassement des états financiers de l'exercice précédent. L'incidence de l'adoption de ces modifications sur les états financiers n'est pas connue pour le moment.

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2009

4. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations comprennent ce qui suit :

	2009		2008	
	Coût	Amortissement	Coût	Amortissement
	\$	cumulé	\$	cumulé
	[en milliers de dollars]			
Terrains	931	—	931	—
Bâtiments	54 912	42 172	54 912	41 132
Galeries	38 272	34 306	38 260	33 397
Mise en valeur des bâtiments	19 501	13 074	17 872	12 219
Projet Renaissance ROM [note 2]				
Bâtiments	204 668	10 200	203 578	4 596
Galeries	56 012	4 681	44 977	2 358
Mobilier et matériel	4 899	2 760	4 175	2 155
	379 195	107 193	364 705	95 857
Moins l'amortissement cumulé	107 193		95 857	
Valeur comptable nette	272 002		268 848	

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2009, des intérêts de néant [2 568 000 \$ en 2008] ont été capitalisés dans le cadre du projet Renaissance ROM.

Le 27 mars 2009, le Musée a conclu la vente du terrain du Planétarium, situé au 90 Queen's Park, pour un produit net de 21 800 000 \$. L'accord de crédit du Musée [note 13 b)] exige que le produit tiré de la vente de ce terrain soit utilisé pour financer le projet Renaissance ROM et rembourser la facilité de crédit. En conséquence, le produit net de la vente de ce terrain a été comptabilisé à titre d'apports de capital reportés [note 7].

5. ARTÉFACTS ET SPÉCIMENS

Au 31 mars 2009, la collection comptait environ 6 000 000 d'artéfacts et de spécimens. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2009, le Musée a ajouté environ 1 000 objets [800 en 2008] à ses collections au moyen de dons et d'acquisitions d'artéfacts.

6. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent les subventions provenant des gouvernements fédéral et provincial, de sociétés et de la Fondation [note 11] ayant trait surtout aux activités de fonctionnement du prochain exercice.

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2009

7. APPORTS DE CAPITAL REPORTÉS

Les apports de capital reportés représentent le montant non amorti des subventions et des dons reçus pour l'acquisition d'immobilisations et l'aménagement des galeries. L'amortissement des apports de capital reportés est constaté à titre de produits dans l'état des résultats. Les modifications au solde des apports de capital reportés se présentent comme suit :

	2009 \$ [en milliers de dollars]	2008 \$
Solde au début de l'exercice	186 925	165 791
Amortissement des apports de capital reportés	(10 731)	(8 479)
Apports de capital reportés comptabilisés à titre d'autres produits	(3 180)	(1 326)
Apports reçus pour les acquisitions d'immobilisations [notes 4 et 11]	44 461	30 939
Solde à la fin de l'exercice	217 475	186 925

Au 31 mars 2009, des apports de capital reportés de 1 926 000 \$ [8 650 000 \$ en 2008] avaient été reçus, mais non dépensés.

8. SUBVENTIONS

Les subventions se présentent comme suit :

	2009 \$ [en milliers de dollars]	2008 \$
Province d'Ontario		
Fonctionnement	18 518	18 518
Subventions pour réduire le déficit	—	12 100
Divers	661	1 122
Gouvernement du Canada	91	335
Fondation du Musée royal de l'Ontario [note 11]	6 746	7 111
	26 016	39 186

En avril 2009, la Province d'Ontario a annoncé une subvention unique de 7 200 000 \$ qui sera comptabilisée à titre de produit pour l'exercice 2010.

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2009

9. CHARGES

Les charges sont présentées dans les états des résultats et de l'évolution du déficit net par fonctions. Les charges par catégories comprennent ce qui suit :

	2009 \$ [en milliers de dollars]	2008 \$
Salaires et avantages sociaux [note 12]	28 805	26 739
Biens et services acquis	28 148	25 092
Amortissement des immobilisations	11 096	8 767
Dons en nature	898	1 138
	68 947	61 736

10. BÉNÉVOLES DU MUSÉE

Au cours d'un exercice, les bénévoles du Musée fournissent environ 66 000 heures de soutien au Musée. Leurs activités incluent des visites guidées des galeries et une grande variété de programmes qui enrichissent l'expérience du visiteur au Musée ainsi que des voyages locaux visant à promouvoir l'image du Musée en Ontario et dans le monde, et bien d'autres activités de soutien. Le Musée estime que la valeur de ces services est supérieure à 2 000 000 \$ annuellement.

En outre, le revenu net généré par les bénévoles du Musée et l'Association des reproductions du Musée royal de l'Ontario, organisme de bénévolat indépendant affilié au Musée, sert au soutien direct des activités du Musée. Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2008, les bénévoles du Musée ont fait un apport de 30 000 \$ à la Fondation pour les projets d'acquisition et de recherche du Musée. Un apport de 30 000 \$ devrait être approuvé en juin 2009 à cette même fin. L'Association des reproductions du Musée royal de l'Ontario a fait un apport de 112 500 \$ à la Fondation au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2008 pour l'achat d'artéfacts et de spécimens.

11. FONDATION DU MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

La Fondation a été constituée le 1^{er} juillet 1992 pour coordonner toutes les collectes de fonds dans le secteur privé entreprises au nom du Musée et de ses sociétés affiliées. L'objectif de la Fondation est de mobiliser des fonds pour améliorer les expositions et les programmes grand public, la recherche, les acquisitions et les projets en immobilisations.

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2009

Les comptes de la Fondation sont présentés distinctement et ne sont pas consolidés dans les présents états financiers. Les soldes des fonds de la Fondation à la fin du plus récent exercice s'établissaient comme suit :

	30 juin 2008 \$
	[en milliers de dollars]
Fonds non affectés	(498)
Fonds affectés	
Disponibles actuellement	12 185
Fonds de dotation	
Grevés d'affectations d'origine externe	9 391
Grevés d'affectations d'origine interne	12 013
	33 091

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2009, la Fondation a octroyé 24 897 000 \$ [35 925 000 \$ en 2008] au Musée. De cette somme, 4 912 000 \$ [5 495 000 \$ en 2008] ont été constatés à titre d'apports reportés [note 6], 17 492 000 \$ [28 008 000 \$ en 2008] ont été comptabilisés comme une augmentation des apports de capital reportés dans le cadre du projet Renaissance ROM [note 7], 679 000 \$ [414 000 \$ en 2008] ont été comptabilisés à titre d'autres apports de capital reportés [note 7] et 1 814 000 \$ [2 007 000 \$ en 2008] ont été comptabilisés dans les apports reportés [note 6].

Les montants à recevoir de la Fondation ou à verser à celle-ci ne portent pas intérêt et ne sont assortis d'aucune modalité fixe de remboursement.

12. AVANTAGES SOCIAUX

Le Musée offre un régime de retraite agréé à prestations déterminées et d'autres régimes à prestations déterminées qui fournissent des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi à la plupart de ses employés. Les prestations de retraite sont fondées sur le nombre d'années de service des participants et le salaire moyen de fin de carrière pour les trois dernières années. Les prestations sont indexées dans la mesure où le taux annuel d'inflation dépasse 4 % pour tout exercice. Les avantages postérieurs à l'emploi incluent les prestations pour soins médicaux et dentaires postérieures au départ à la retraite. Les tableaux ci-après présentent l'information relative à ces régimes.

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2009

La charge découlant des régimes du Musée se présente comme suit :

	2009 \$	2008 \$
	[en milliers de dollars]	
Régime de retraite à prestations déterminées	963	1 828
Autres avantages postérieurs à l'emploi	606	572
	1 569	2 400

Les actifs et les passifs des régimes sont mesurés à la date du bilan. Le bilan présente séparément les montants constatés à l'égard du régime de retraite et des régimes d'avantages autres que les prestations de retraite. Les informations relatives à ces régimes du Musée aux 31 mars s'établissent comme suit :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2009 \$	2008 \$	2009 \$	2008 \$
	[en milliers de dollars]			
Charges à payer	53 680	63 596	3 891	5 103
Valeur marchande des actifs des régimes	52 971	57 610	—	—
Situation de capitalisation – déficit	(709)	(5 986)	(3 891)	(5 103)
Obligation (actif) transitoire non amorti(e)	(2 783)	(3 360)	1 337	1 522
Coûts non constatés des services passés	(2 149)	(2 549)	—	—
Perte actuarielle nette non constatée (gain actuariel net non constaté)	16 568	18 785	(1 345)	183
Actifs (passifs) au bilan	10 927	6 890	(3 899)	(3 398)

L'actif au bilan relatif au régime de retraite à prestations déterminées comprend un passif de 1 031 600 \$ [950 100 \$ en 2008] découlant d'ententes de prestations supplémentaires.

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2009

Les principales hypothèses actuarielles adoptées par le Musée afin de calculer la charge pour ses régimes aux 31 mars sont les suivantes :

	<u>Prestations de retraite</u>		<u>Avantages autres que les prestations de retraite</u>	
	2009 %	2008 %	2009 %	2008 %
Taux d'actualisation	6,00	5,25	6,00	5,25
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	7,00	7,00	—	—
Taux de croissance de la rémunération	3,50	3,50	—	—

Les principales hypothèses actuarielles adoptées par le Musée pour évaluer les actifs et les passifs au titre des prestations constituées de ses régimes aux 31 mars sont les suivantes :

	<u>Prestations de retraite</u>		<u>Avantages autres que les prestations de retraite</u>	
	2009 %	2008 %	2009 %	2008 %
Taux d'actualisation	8,00	6,00	8,25	6,00
Taux de croissance de la rémunération	3,00	3,50	—	—

Aux fins de l'évaluation au 31 mars 2009, on présume que la croissance moyenne pondérée du coût des prestations au titre des soins médicaux et dentaires, initialement de 6,60 % en 2009, ralentira pour atteindre un taux de croissance annuel de 4,50 % après 2024.

Les actifs du régime de retraite du Musée sont placés dans des fonds communs selon la répartition suivante :

	2009 %	2008 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	4
Obligations	51	35
Titres de participation canadiens	25	32
Titres de participation américains	8	15
Autres titres de participation étrangers	15	14
	100	100

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2009

Les autres informations sur le régime de retraite et les régimes d'avantages autres que les prestations de retraite du Musée sont les suivantes :

	<u>Prestations de retraite</u>		<u>Avantages autres que les prestations de retraite</u>	
	<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$	\$	\$
	[en milliers de dollars]			
Cotisations salariales	912	600	—	—
Cotisations patronales	5 000	4 485	105	111
Prestations versées	2 728	3 072	105	111

Le Musée a versé les cotisations de 2008 et de 2009 à ce jour conformément au rapport d'évaluation actuarielle en date du 1^{er} janvier 2008 aux fins du financement, et versera les cotisations finales de 2009 conformément au rapport d'évaluation actuarielle en date du 1^{er} janvier 2009 aux fins de financement qui doit être déposé le 30 septembre 2009. La date d'évaluation des régimes était le 31 mars 2009.

Le Musée cotise également à un régime de retraite interentreprises, et, pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, ses cotisations à ce régime ont atteint 53 000 \$ [40 000 \$ en 2008].

13. FACILITÉS DE CRÉDIT

a] Le Musée dispose d'un accord de crédit avec sa banque comme suit :

- Une facilité de crédit d'exploitation renouvelable à vue de 5 000 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel minoré de 10 points de base [2,40 % en 2009; 5,15 % en 2008]. Au 31 mars 2009, le solde de cette facilité était de 4 412 000 \$ [2 488 000 \$ en 2008];
- une facilité de lettres de crédit de 2 000 000 \$. Aux 31 mars 2009 et 2008, le Musée n'avait pas de lettres de crédit impayées.

b] Le 5 octobre 2007, le Musée a conclu un nouvel accord de crédit avec l'Office ontarien de financement (l'«OOF»). L'accord de crédit comprend une facilité à taux fixe non renouvelable de 40 000 000 \$ et une facilité à taux variable non renouvelable dont la limite est de 51 000 000 \$. La facilité à taux fixe est divisée en quatre tranches portant intérêt à des taux variant de 5,04 % à 5,12 %. La facilité à taux variable porte intérêt à un taux correspondant au taux des bons du Trésor de l'Ontario sur 30 jours majoré de 40 points de base. Au 31 mars 2009, un montant de 40 000 000 \$ sur la facilité à taux fixe et un montant de 16 840 000 \$ sur la facilité à taux variable étaient impayés.

Musée royal de l'Ontario**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 mars 2009

Le 31 mars 2009, le Musée a modifié son accord de crédit avec l'OOF, lequel stipulait que le produit de la vente du terrain du planétarium, situé au 90 Queen's Park, devait être affecté au remboursement de la facilité de crédit. De ce produit, un montant de 15 000 000 \$ a été appliqué au remboursement de la facilité le 31 mars 2009 et le solde de 6 800 000 \$ sera remboursé le 31 mars 2010.

Les versements minimaux viennent à échéance comme suit :

	\$
	[en milliers de dollars]
2010	8 000
2011	13 000
2012	10 700
2013	1 500
2014	12 500
Par la suite	11 140
	56 840

L'accord de crédit comporte des clauses restrictives que le Musée doit respecter. Si celui-ci ne parvient pas à respecter ces clauses, l'OOF a le droit d'exiger le remboursement du solde.

- c] Pour garantir les facilités de crédit, la Fondation s'est engagée à transférer au Musée tous ses dons non grevés d'affectations, dans certaines circonstances. En outre, le Musée a affecté au financement du projet Renaissance ROM tous les paiements provenant de la Fondation grevés d'affectations.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Musée court un risque de change à l'égard d'obligations contractuelles payables en devises et un risque de taux d'intérêt en raison de sa dette à long terme. Le Musée conclut des instruments financiers dérivés pour gérer son risque.

Le Musée est exposé à des pertes de crédit en cas de manquement par les contreparties aux instruments financiers, mais s'attend à ce que ces dernières respectent leurs obligations étant donné leur cote de solvabilité élevée.

Le Musée court un risque de taux d'intérêt lié à sa facilité de crédit à taux variable.

Musée royal de l'Ontario**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 mars 2009

15. GESTION DU CAPITAL

Lorsqu'il gère son capital, le Musée met l'accent sur les liquidités dont il a besoin pour mener ses activités. Son but consiste à détenir des liquidités suffisantes pour poursuivre ses activités malgré une conjoncture financière défavorable et pour avoir assez de latitude pour tirer avantage des occasions prometteuses. Le Musée dispose de lignes de crédit qu'il utilise lorsque les flux de trésorerie de fonctionnement sont insuffisants pour couvrir les dépenses de fonctionnement et en immobilisations [note 13]. Les besoins de liquidités sont examinés à la préparation du budget annuel et au suivi des flux de trésorerie et des résultats de fonctionnement réels par rapport au budget. Au 31 mars 2009, le Musée avait atteint son but consistant à disposer de liquidités suffisantes pour répondre à ses engagements.

16. ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

Les états financiers comparatifs ont été reclassés par rapport aux états présentés à l'exercice précédent afin de les rendre conformes à la présentation des états financiers de 2009.

Le 1^{er} avril 2007, le Musée a ajusté les états financiers de façon rétroactive afin d'inscrire les produits reportés liés aux droits d'adhésion, lesquels confèrent des avantages dont les adhérents bénéficieront dans l'avenir. En conséquence, les produits reportés et le déficit net ont enregistré chacun une hausse de 1 156 145 \$ au 1^{er} avril 2007, tandis que les produits tirés des services complémentaires et l'excédent des produits par rapport aux charges pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 ont diminué, et que le déficit net au 31 mars 2008 s'est accru de 621 568 \$.

Musée royal de l'Ontario

Annexe

ÉTAT DES RÉSULTATS PAR FONDS

Exercices terminés les 31 mars

	2009			2008		
	Fonds de fonctionnement	Fonds affecté	Fonds des immobilisations	Fonds de fonctionnement	Fonds affecté	Fonds des immobilisations
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	[en milliers de dollars]			[retraité – note 16]		
PRODUITS						
Subventions [note 8]	22 737	3 279	—	26 016	5 391	—
Droits d'entrée	8 715	—	—	8 715	—	39 186
Programmes du Musée	2 060	—	—	2 060	—	6 307
Services complémentaires	10 978	—	—	10 978	—	1 850
Revenus de placements	(21)	21	—	—	7	10 080
Dons en nature	—	898	—	898	1 138	22
Amortissement des apports de capital reportés	—	—	10 731	10 731	—	1 138
Divers	323	717	3 180	4 220	282	8 479
	44 792	4 915	13 911	63 618	6 818	2 329
CHARGES						
Conservation et gestion des collections	9 926	1 286	—	11 212	1 553	—
Bâtiments, sécurité et services aux visiteurs	10 571	257	—	10 828	1 613	11 027
Services complémentaires	7 446	—	—	7 446	—	10 966
Frais d'administration	2 952	—	—	2 952	—	8 323
Programmes éducatifs et grand public	3 001	231	—	3 232	7	3 066
Bibliothèque et services d'information	2 424	53	—	2 477	142	2 673
Aménagement des expositions et galeries	3 000	—	—	3 000	114	2 226
Commercialisation et relations publiques	4 941	—	—	4 941	—	2 061
Expositions temporaires	5 724	—	—	5 724	—	3 800
Artéfacts et spécimens	—	—	—	—	—	4 116
Dons en nature	—	898	—	898	1 138	—
Acquisitions	—	1 949	—	1 949	2 240	1 138
Amortissement des immobilisations	365	—	10 731	11 096	—	2 240
Divers	—	12	3 180	3 192	288	8 767
	50 350	4 686	13 911	68 947	7	1 333
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de l'exercice	(5 558)	229	—	(5 329)	6 814	9 805
					4	61 736
Surplus (déficit) net au début de l'exercice	(3 915)	974	931	(2 010)	970	931
Surplus (déficit) net à la fin de l'exercice	(9 473)	1 203	931	(7 339)	974	931

ERNST & YOUNG

Société membre d'Ernst & Young Global Limited



Rapport des Vérificateurs

Au Conseil d'administration

Nous avons vérifié le bilan de l'Office de l'électricité de l'Ontario au 31 décembre 2008, ainsi que les états des résultats, des flux de trésorerie et des variations de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondage des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 décembre 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in blue ink that reads 'KPMG LLP'. The signature is written in a cursive, stylized font and is underlined with a single horizontal stroke.

Comptables agréés, Comptables publics enregistrés
Toronto, Canada, le 30 janvier 2009

Bilan

(en milliers de dollars)

Au 31 décembre 2008, avec chiffres correspondants de 2007

	2008	2007
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	50 067 \$	161 128 \$
Débiteurs (note 3)	73 515	52 676
Frais payés d'avance	301	60
	123 883	213 864
Immobilisations (note 4)	5 484	5 036
Actif réglementé (note 5)	44 614	43 329
Total de l'actif	173 981 \$	262 229 \$
PASSIF ET ACTIF NET		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	95 795 \$	88 253 \$
Acomptes sur contrats (note 7)	532	1 296
	96 327	89 549
Incitatifs à la location reportés, montant net (note 8)	980	1 122
Passif à long terme	1 488	9 815
Passif réglementé (note 5)	63 188	145 546
Actif net		
Fonds d'économie d'énergie et Fonds de développement technologique grevés d'une affectation d'origine interne (note 9)	6 039	4 282
Investissement en immobilisations	5 484	5 036
Excédents cumulés, liés à l'exploitation	475	6 879
	11 998	16 197
Engagements (note 8)	-	-
Éventualités et garanties (note 14)	-	-
Total de passif et de l'actif net	173 981 \$	262 229 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration :


John Beck
président

Colin Andersen
chef de la direction

État des résultats

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 décembre 2008, avec chiffres correspondants de 2007

	2008	2007
Produits		
Redevances	52 530 \$	55 470 \$
Inscriptions	733	-
Autres produits	155	-
Intérêts créditeurs	-	219
	53 418	55 689
Charges		
Salaires et avantages sociaux	23 942	19 478
Honoraires de consultation et de services professionnels	23 343	15 600
Frais généraux d'exploitation (note 10)	6 530	3 975
Charges du Fonds d'économie d'énergie et du Fonds de développement technologique (note 9)	2 743	2 187
Amortissement des immobilisations	1 030	1 070
	57 588	42 310
Excédent (insuffisance) des produits sur les (par rapport aux) charges, avant les intérêts d'exploitation	(4 170)	13 379
Charge liée aux intérêts d'exploitation	29	-
Excédent (insuffisance) des produits sur les (par rapport aux) charges	(4 199) \$	13 379 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 décembre 2008, avec chiffres correspondants de 2007

	2008	2007
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits sur les (par rapport aux) charges	(4 199) \$	13 379 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	1,030	1 070
Amortissement des incitations à la location reportées	(142)	(144)
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation (note 12)	(14 302)	57 298
	(17 613)	71 603
Flux de trésorerie liés aux activités de financement et d'investissement		
Remboursements à l'Office ontarien de financement	-	(140 322)
(Augmentation)/diminution de l'actif réglementé	(1 285)	46 529
Augmentation/(diminution) du passif réglementé	(82 358)	145 546
Diminution du passif à long terme	(8 327)	-
Encaissement des redevances au titre des allocations d'améliorations locatives	-	71
Acquisition d'immobilisations	(1 478)	(2 589)
	(93 448)	49 235
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(111 061)	120 838
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	161 128	40 290
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	50 067 \$	161 128 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État de l'actif net

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 décembre 2008, avec chiffres correspondants de 2007

	Actif net investi en immobilisations	Affectation d'origine interne (note 9)	Excédents cumulés liés à l'exploitation	Total de l'actif net en 2008	Total de l'actif net en 2007
Solde au début de l'exercice	5 036 \$	4 282 \$	6 879 \$	16 197 \$	2 818 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les (par rapport aux) charges	(1 030)	-	(3 169)	(4 199)	13 379
Constitution de fonds					
Fonds d'économie d'énergie	-	3 000	(3 000)	-	-
Fonds de développement technologique	-	1 500	(1 500)	-	-
Charges du Fonds de conservation	-	(1 641)	1 641	-	-
Charges du Fonds de développement technologique	-	(1 102)	1 102	-	-
Investissement en immobilisations	1 478	-	(1 478)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	5 484 \$	6 039 \$	475 \$	11 998 \$	16 197 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 décembre 2008

1. Nature des activités

L'Office de l'électricité de l'Ontario (l'« OEO » ou l'« Office ») a été constitué en société sans capital-actions le 20 décembre 2004, par la *Loi de 2005 sur la restructuration du secteur de l'électricité* (« la Loi »). L'OEO est un organisme indépendant non imposable et sans but lucratif. L'OEO n'est pas mandataire de la Couronne et il recouvre ses frais au moyen de redevances approuvées par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) et de frais imputés au marché de l'électricité par le biais du mécanisme d'ajustement global. En vertu de la Loi, les principaux objectifs de l'OEO sont les suivants :

- prévoir la demande d'électricité ainsi que la suffisance et la fiabilité des ressources en électricité de l'Ontario à moyen et à long terme;
- planifier en toute indépendance la production, la gestion de la demande, les économies ainsi que le transport d'électricité et élaborer un plan pour le réseau d'électricité intégré de l'Ontario;
- exercer des activités favorisant l'atteinte des objectifs fixés de suffisance, de fiabilité et de sécurité de l'approvisionnement et des ressources en électricité de l'Ontario;
- mener des activités qui favorisent la diversification des sources d'approvisionnement en électricité en promouvant l'utilisation de sources d'énergie et de technologies propres, y compris des sources d'énergie renouvelable et des sources d'énergie de remplacement;
- fixer des objectifs applicables à l'ensemble du réseau en ce qui concerne l'électricité devant être produite à partir de sources d'énergie renouvelable et de sources d'énergie de remplacement;
- exercer des activités facilitant la gestion de la consommation;
- exercer des activités promouvant les économies d'électricité et l'utilisation efficace de l'électricité;
- appuyer la Commission de l'énergie de l'Ontario en favorisant la stabilité des tarifs à l'intention de certains types de consommateurs;
- recueillir des renseignements sur les besoins en électricité de l'Ontario à moyen et à long terme et sur la suffisance et la fiabilité du réseau d'électricité intégré eu égard à ces besoins,
- et fournir ces renseignements au public et à la Commission de l'énergie de l'Ontario.

La poursuite des activités de l'OEO dépend de l'obtention de fonds. La solvabilité de l'OEO est attestée par ce qui suit :

- la législation, qui permet à l'OEO de respecter ses obligations ; et
- le risque de contrepartie minime auquel est exposé l'OEO, vu que sa principale contrepartie est la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), entité solide créée par la province.

2. Principales conventions comptables

a) Règles de présentation

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

b) Constatation des produits

Les montants perçus durant l'exercice à l'étude qui se rapportent à des services et à des programmes devant être déterminés au cours d'exercices ultérieurs ne sont pas constatés dans les produits, mais sont reportés.

Les redevances perçues par l'OEO sont déterminées d'après les tarifs approuvés par la CEO pour l'énergie électrique prélevée du réseau contrôlé par SIERE par les consommateurs ontariens. Ces produits sont constatés pendant l'exercice au cours duquel ils sont perçus.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes des comptes bancaires, les dépôts à terme et d'autres placements à court terme dont l'échéance initiale est d'au plus 120 jours.

d) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût et amorties selon la méthode d'amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation prévue, de la façon suivante :

Type d'actif	Durée d'utilisation prévue
Mobilier et agencements	10 ans
Matériel informatique et logiciels	2,5 ans
Matériel audio-visuel	10 ans
Système téléphonique	5 ans
Améliorations locatives	sur la durée du bail

Les actifs à long terme, y compris les immobilisations, sont soumis à un test de depreciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La recouvrabilité est mesurée en comparant la valeur comptable de l'actif en question aux flux de trésorerie futurs non actualisés estimatifs devant être générés par l'actif. Si la valeur comptable de l'actif dépasse les flux de trésorerie estimatifs attendus de celui-ci, une perte de valeur équivalente à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est inscrite. Les actifs destinés à être sortis seraient présentés de façon distincte au bilan à leur valeur comptable ou à leur juste valeur, déduction faite des frais de vente, selon le montant le moins élevé des deux, et ces actifs ne seraient plus amortis. Les actifs et les passifs d'un groupe cédé classé comme destiné à la vente seraient présentés de façon distincte dans la rubrique appropriée de l'actif et du passif au bilan. La constatation d'aucune perte de valeur n'a été jugée nécessaire au cours de l'exercice à l'étude.

e) Régime de retraite

L'OEO offre des avantages de retraite à ses salariés à temps plein au moyen de sa participation à la Commission des régimes de retraite de l'Ontario, régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Ce régime est comptabilisé comme régime à cotisations déterminées étant donné que l'OEO ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité relative aux régimes à prestations déterminées.

L'OEO n'est pas responsable du coût des avantages complémentaires de retraite des salariés. Ces coûts sont pris en charge par la Commission des régimes de retraite de l'Ontario.

f) Incertitude relative à la mesure

La détermination du montant auquel un élément est constaté dans les états financiers est assujettie à une incertitude appelée « incertitude relative à la mesure ». Cette incertitude existe lorsqu'il est raisonnablement possible qu'il y ait une variation importante entre le montant constaté et un autre montant raisonnablement possible, ce qui peut arriver quand on a recours à des estimations. Dans les présents états financiers, il existe une incertitude relative à la mesure touchant l'évaluation des contrats d'achat d'énergie par rapport à la date d'extinction approximative des obligations de l'OEO. Les estimations, qui reposent sur les meilleures informations disponibles au moment de l'établissement des états financiers, sont mises à jour annuellement pour prendre en compte la nouvelle information à mesure que celle-ci est disponible.

L'établissement d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges des exercices visés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

g) Nouvelles modifications comptables

En août 2007, le Conseil des normes comptables du Canada (« CNC ») a déclaré qu'avec prise d'effet le 1er janvier 2009 sera supprimée l'exemption temporaire figurant dans le chapitre 1100, « Principes comptables généralement reconnus », du *Manuel de l'ICCA* (Institut Canadien des Comptables Agréés), qui permet la constatation et l'évaluation d'actifs et de passifs découlant de la réglementation des tarifs. L'OEO évalue actuellement les conséquences de cette décision du CNC sur ses états financiers.

3. Débiteurs

	2008	2007
Créance sur SIÈRE	65 146 \$	- \$
Charges relatives aux économies d'énergie	7 961 \$	22 464 \$
Autres	408 \$	30 212 \$
	73 515 \$	52 676 \$

4. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette en 2008	Valeur comptable nette en 2007
Mobilier et agencements	2 547 \$	(566) \$	1 981 \$	1 857 \$
Matériel informatique et logiciels	1 901 \$	(1 398) \$	503 \$	529 \$
Matériel audio-visuel	229 \$	(58) \$	171 \$	190 \$
Système téléphonique	208 \$	(66) \$	142 \$	102 \$
Améliorations locatives	3 461 \$	(774) \$	2 687 \$	2 358 \$
	8 346 \$	(2 862) \$	5 484 \$	5 036 \$

5. Actif réglementé et passif réglementé

L'actif, le passif et les reports réglementés résultent de la *Loi de 1998 sur l'électricité* et de la réglementation qui en découle, et se traduisent par les soldes de la grille tarifaire réglementée (« GTR »), des contrats de règlement des détaillants, du compte de report du gouvernement et du compte d'ajustement global. En l'absence d'une comptabilité des tarifs réglementés, ces montants auraient été constatés dans l'état des résultats lorsqu'ils sont engagés.

	2008	2007
Total de l'actif réglementé	44 614 \$	43 329 \$
Total du passif réglementé	(63 188) \$	(145 546) \$

Comptes d'écart de la GTR

Alors que les prix de la GTR pour les consommateurs sont fixés tous les six mois par la CEO selon une prévision annuelle, il est possible qu'il y ait une différence entre le coût prévu et le coût réel de l'électricité destinée à tous les consommateurs régis par la GTR.

Lorsque le Prix horaire de l'énergie en Ontario (PHEO) est supérieur à la GTR, l'OEO paie la différence et l'inscrit à titre d'actif réglementé, vu que les fonds versés du marché de l'électricité constituent une créance sur ce marché. Lorsque le PHEO est inférieur à la GTR, l'OEO reçoit la différence et l'inscrit à titre passif réglementé, vu que les fonds encaissés seront restitués au marché. L'OEO suit de près cet écart dans le compte d'écart de la GTR. Le rabais consenti par l'Ontario Power Generation (« OPG ») correspond à l'écart entre la limite des produits d'exploitation des centrales de l'OPG et le produit que l'OPG a effectivement tiré du marché de gros au comptant de SIERE pour cette production.

	2008	2007
Apport de l'OPG sous forme de rabais	(543 305) \$	(423 892) \$
Variation totale de la GTR avant intérêts	463 661 \$	257 901 \$
Intérêts gagnés	16 456 \$	20 445 \$
	(63 188) \$	(145 546) \$

Comptes de report de règlement des contrats des détaillants

La loi prévoit que les détaillants d'électricité seront compensés par l'OEO pour les contrats de faible volume engagés par les clients désignés, avant le gel officiel des prix du 11 novembre 2002. L'OEO et les détaillants qui auront réglé les écarts entre le PHEO et le prix stipulé dans chaque contrat bénéficieront de ces conditions. Lorsque le PHEO est supérieur au prix contractuel, l'OEO reçoit les paiements des détaillants, et les inscrit au titre d'un passif réglementé. Lorsque le PHEO est inférieur au prix contractuel, l'OEO paye les détaillants, et inscrit le montant à titre d'actif réglementé. L'OEO suit de près ces écarts dans les comptes de report de règlement des détaillants.

Le compte de règlement du rabais des détaillants les composent des fonds provenant des incitatifs en vigueur au moment de l'établissement de la GTR. Ces fonds sont versés dans un compte de report distinct et leur règlement a lieu en même temps que le règlement des comptes de report des détaillants.

Vu que les contrats de règlement des comptes de report des détaillants sont presque arrivés à expiration, il est nécessaire de procéder au virement des soldes de ces comptes. Afin d'en atténuer les effets sur le montant imputable aux usagers, l'OEO recouvrera le solde cumulé des règlements des détaillants au cours de la période de trois ans allant de 2009 à 2011. Ce solde sera recouvré au moyen d'une surcharge de redevance des usagers.

	2008	2007
Compte de report lié au règlement des contrats des détaillants, 2005	(39 233) \$	(37 976) \$
Compte de report lié au règlement des contrats des détaillants, 2006	51 833 \$	50 173 \$
Compte de report lié au règlement des contrats des détaillants, 2007	35 700 \$	34 548 \$
Compte de report lié au règlement des contrats des détaillants, 2008	(282) \$	- \$
Compte de règlement du rabais des détaillants	(4 847) \$	(4 692) \$
	43 171 \$	42 053 \$

Compte de report d'approvisionnement du gouvernement

L'OEO rembourse le gouvernement pour les coûts encourus dans l'approvisionnement d'électricité et inscrit ces coûts à titre d'actif réglementé. Ces coûts, s'élevant à 1 341 \$ d'après la demande de revenus requis formulée en 2009, seront récupérés en 2009. Le solde restant, 102 \$, apparaîtra dans la demande de revenus présentée en 2010.

	2008	2007
Coûts d'approvisionnement du gouvernement	1 443 \$	1 276 \$

Compte d'ajustement global

L'OEO est tenu par la loi d'inscrire les opérations qui découlent du mécanisme d'ajustement global. Les comptes d'ajustement global et de règlement ont été établis à cette fin. De par leur nature, ces opérations sont telles que le solde du compte est ramené à zéro mensuellement. Les précisions fournies ci-après permettent de clarifier les opérations d'ajustement global.

Les ajustements et règlements globaux sont des charges affectées mensuellement à SIERE par le biais de l'OEO. Le solde du compte d'ajustement global comprend les montants payés et reçus pour la Réponse à la Demande 3 (RD3), le compte des contrats de production hors centrales (« PHC ») et de la production réglementée des centrales nucléaires (« production nucléaire ») et des centrales hydroélectriques (« production hydroélectrique »). Ces comptes sont réglés simultanément par SIERE. Le compte enregistre également les montants payés et reçus pour les contrats de l'OEO (offre standard, production et gestion des économies d'énergie et de la demande) qui sont réglés mensuellement par l'OEO avec SIERE.

Les soldes de la RD3, de la PHC, de la production nucléaire et de la production hydroélectrique sont contrebalancés dans le compte d'ajustement global, éliminant ainsi la nécessité de virer des fonds entre SIERE et l'OEO. En accord avec la loi, l'OEO enregistre l'effet de ces opérations.

Les contrats de production de l'OEO sont estimés tous les mois et le montant réel du est réglé le mois suivant, ce qui provoque des écarts temporaires. Les dates de règlement peuvent chevaucher sur deux mois, laissant ainsi un solde mensuel dans le compte. Ces écarts sont reclassés dans les comptes clients en fin de mois. En définitive, les opérations d'ajustement global se traduisent par un solde zéro toutes les fins de mois.

	2008	2007
RD3	1 264 \$	- \$
PHC	479 315 \$	410 697 \$
Production nucléaire	74 293 \$	74 304 \$
Production hydroélectrique	(264 752) \$	(250 222) \$
Contrats de l'OEO	610 540 \$	360 491 \$
Montant de l'ajustement global	(900 660) \$	(595 270) \$
	- \$	- \$

6. Créditeurs et charges à payer

	2008	2007
Règlement des entrepreneurs à payer	(63 738) \$	- \$
Créditeurs	(670) \$	(1 411) \$
TPS à payer	(2 290) \$	(5 570) \$
Autre charge à payer	(29 097) \$	(81 272) \$
	(95 795) \$	(88 253) \$

7. Acomptes sur contrats

Au titre de garantie de performance, l'OEO reçoit des acomptes provenant des entrepreneurs sélectionnés pour les énergies renouvelables et la réponse à la demande. Ces acomptes sont plus élevés pendant la phase de construction et diminuent après le démarrage du projet. Plusieurs projets en voie de réalisation en 2007 sont devenus opérationnels en 2008.

Les acomptes sont constatés dans le passif à court terme étant donné qu'ils peuvent être remplacés, sur demande, par une lettre de crédit de l'entrepreneur.

8. Engagements sur les incitatifs à la location reportés et sur les contrats de location-exploitation

Pour l'occupation de ses bureaux, l'OEO a signé plusieurs baux de longue durée qui comportent des incitatifs à la location. Les loyers reportés sont l'avantage que procurent les incitatifs à la location qui et sont amortis en utilisant la méthode d'amortissement linéaire sur toute la durée du bail. L'OEO a obtenu une indemnité de 1 430 \$ sur les incitatifs à la location. Au 31 décembre 2008, les incitatifs à la location reportés s'élevaient à 980 \$, après amortissement (1 122 \$ en 2007).

L'OEO déclare un coût moyen de location sur la durée du bail et amortit les incitatifs à la location sur la même période. Au 31 décembre 2008, la charge à payer au titre du loyer était de 295 \$.

Tous les engagements locatifs prendront fin simultanément en octobre 2015. Les paiements annuels minimaux aux termes du contrat de location-exploitation, selon les conditions du bail, s'établissent approximativement comme suit :

Engagements locatifs

2009	1 001 \$
2010	1 012 \$
2011	1 078 \$
2012	1 079 \$
2013	1 080 \$
2014 et par la suite	1 939 \$
	7 189 \$

9. Fonds d'affectation d'origine interne (Économie d'énergie et Développement technologique)

L'OEO a créé le Fonds d'économie d'énergie pour venir en aide aux projets visant les économies d'électricité. Le Fonds de développement technologique a été créé pour permettre l'essor de nouvelles technologies dans la production et la conservation de l'électricité. À ce jour, sept fonds ont été mis en place, tels que décrits ci-dessous :

	Passation en charges			
	Fonds grevés d'une affectation	en 2008	exercices précédents	Solde en 2008
Fonds d'économie d'énergie 2005	1 100 \$	(10) \$	847 \$	263 \$
Fonds d'économie d'énergie 2006	1 500 \$	168 \$	1 413 \$	(81) \$
Fonds d'économie d'énergie 2007	3 000 \$	1 126 \$	817 \$	1 057 \$
Fonds d'économie d'énergie 2008	3 000 \$	357 \$	-	2 643 \$
Fonds de développement technologique 2006	1 000 \$	256 \$	217 \$	527 \$
Fonds de développement technologique 2007	1 000 \$	432 \$	24 \$	544 \$
Fonds de développement technologique 2008	1 500 \$	414 \$	-	1 086 \$
	12 100 \$	2 743 \$	3 318 \$	6 039 \$

10. Coûts généraux d'exploitation

	2008	2007
Frais généraux des programmes	2 798 \$	1 236 \$
Locaux	2 536 \$	1 954 \$
Frais de bureaux et d'administration	939 \$	597 \$
Technologie de l'information	257 \$	188 \$
	6 530 \$	3 975 \$

11. Régime de retraite

L'Office verse, au nom de tout le personnel, des cotisations à la Commission des régimes de retraite de l'Ontario, régime interentreprises. Ce régime contributif à prestations déterminées définit le montant des prestations de retraite que les salariés recevront en fonction de leur salaire et de leur état de services.

Le taux de la cotisation patronale est d'environ 8 % des revenus. Au 31 décembre 2008, la cotisation cumulée de l'OEO était de 1 233 \$ (946 \$ en 2007)

12. Variation des éléments hors-caisse liés à l'exploitation

	2008	2007
(Augmentation)/diminution des débiteurs	(20 839) \$	50 051 \$
(Augmentation)/diminution des charges payées d'avance	(241) \$	1 165 \$
Augmentation des créditeurs et charges à payer	7 542 \$	6 093 \$
Diminution des acomptes sur contrats	(764) \$	(11) \$
	(14 302) \$	57 298 \$

13. Opérations entre apparentés

L'OEO considère la CEO, Hydro One, SIERE, OPG, l'Office ontarien de financement (« OOF ») et le Ministère de l'Énergie et des Infrastructures comme étant des apparentés en raison des rapports qu'ils entretiennent avec le Gouvernement de l'Ontario. L'OEO a conclu les opérations suivantes avec ses apparentés :

En vertu de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, l'OEO est assujéti à des frais de licence et des redevances d'enregistrement. De même que les autres organismes enregistrés, l'OEO a reçu en 2008 une partie des coûts d'exploitation de la CEO. Le montant total des opérations de l'OEO conclues avec la CEO était de 1 062 \$ en 2008 (9 \$ en 2007).

L'OEO obtient de Hydro One des services visant les économies d'énergie ainsi que des services de gestion de la demande. Les coûts d'approvisionnement incluent les paiements pour la conservation de l'électricité, les coûts d'exécution des programmes et les frais de gestion. En 2008, les services obtenus de Hydro One et de ses filiales ont coûté 12 766 \$ à l'OEO (6 273 \$ en 2007).

L'OEO reçoit ses redevances de SIERE. Ce revenu, approuvé par la CEO, est perçu tous les mois par SIERE auprès des usagers, sur la base de tarifs appliqués aux consommateurs domestiques d'électricité en Ontario. En 2008, le montant de ces redevances était de 52 530 \$ (55 470 \$ en 2007). En outre, les accords passés entre l'OEO et SIERE stipulent le règlement des montants payés et reçus des comptes d'ajustement global, de la GTR et des contrats de règlement des détaillants (voir la note 5). Le montant net des créances s'élevait à 65 146 \$ à la fin de 2008 (28 579 \$ à la fin de 2007). L'OEO a également retenu les services de consultation de SIERE, pour un montant de 257 \$ (580 \$ en 2007).

L'OEO a un accord avec OPG pour des services de consultation et d'assistance à la planification. En 2008, ces services ont coûté 17 \$ à l'OEO (42 \$ en 2007).

L'OEO dispose d'une facilité de crédit renouvelable de 975 000 \$, accordée par l'OOF, afin de financer ses frais généraux d'exploitation et fournir un apport au compte d'écart de la GTR. Cette facilité de crédit n'a pas été utilisée depuis 2007.

L'OEO a présenté à la CEO une demande de droits et a obtenu de la CEO une décision lui permettant de reporter les coûts d'approvisionnement du gouvernement d'un montant de 1 276 \$, dans un compte de report, devant être réglé en même temps que les comptes de report liés au règlement des contrats des détaillants. Le montant encouru en 2008 était de 167 \$ (241 \$ en 2007).

14. Éventualités et garanties

Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, l'OEO est amené à engager sa responsabilité dans divers accords juridiquement contraignants. Certains de ces accords comportent des clauses de responsabilité potentielle qui peuvent entraîner de réelles responsabilités selon qu'un ou plusieurs événements se produisent ou ne surviennent pas dans le futur. Dans la mesure où un événement futur a une certaine probabilité de se produire ou de ne pas survenir, et qu'un montant raisonnable des pertes encourues puisse être estimé, une responsabilité estimative sera prise en compte et les charges correspondantes seront portées dans les états financiers de l'OEO. De l'avis de la Direction, il n'existe aucune condition de ce genre au 31 décembre 2008.

Garanties

Aux termes d'un contrat contenant une clause de garantie d'emprunt, L'OEO est responsable d'un engagement éventuel maximal de 8 600 \$. L'encours du prêt contracté, pour lequel l'OEO a donné sa garantie, s'élève à 258 \$ au 31 décembre 2008, et le prêt n'est pas actuellement en défaut. Le contrat lié à cette garantie expire en septembre 2012.

15. Juste valeur des actifs et des passifs financiers

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer correspond approximativement à la juste valeur de ceux-ci, étant donné leur échéance à court terme.

Les justes valeurs des actifs et des passifs réglementés ne sont pas indiquées, car elles n'apporteraient aucune information utile du fait de soit de leur recouvrement ou de la difficulté à les déterminer.

16. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés selon la présentation adoptée pour l'exercice écoulé.

**Office de la qualité et
de la responsabilité
en éducation**



2, rue Carlton, bureau 1200
Toronto (Ontario) M5B 2M9
Téléphone : 1 888 327-7377
Télécopieur : 416 325-0831
Site Web : www.oqre.on.ca

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction pour la communication de l'information financière

Les états financiers ci-joints de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 2009 sont la responsabilité de la direction et ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables observées par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation sont décrites dans le Sommaire des principales conventions comptables inclus dans la Note 2 des états financiers. La préparation des états financiers comprend nécessairement l'usage de prévisions fondées sur le discernement de la direction, surtout lorsque les transactions qui influent sur l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant des exercices futurs. Les états financiers ont été préparés compte tenu des limites raisonnables de l'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles jusqu'au 9 mai 2009.

La direction a maintenu un système de contrôle interne conçu pour assurer une mesure raisonnable de protection des actifs et la disponibilité de renseignements fiables en temps opportun. Le système comprenait des politiques et procédures établies et une structure d'organisation qui prévoyait la délégation appropriée des pouvoirs et la répartition des responsabilités.

Ces états financiers ont été vérifiés par Meyers Norris Penny LLP, un cabinet de vérificateurs externes indépendants désigné par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes est d'indiquer s'ils jugent que les états financiers sont présentés de façon juste selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le Rapport des vérificateurs qui suit donne un aperçu de la portée de leur vérification et de leur opinion.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Au nom de la direction,

La directrice générale,



Marguerite Jackson

Toronto, Canada
Le 9 mai 2009

Le contrôleur,



Julian Pencharz



Rapport des Vérificateurs

À l'attention des membres du conseil d'administration de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (l'Office):

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation au 31 mars 2009 et l'état des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous sommes d'avis que ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2009, ainsi que les résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes du secteur public.

Meyers Norris Penny LLP

Toronto, Ontario

Le 8 mai 2009

Comptables agréés

experts-comptables autorisés

Office de la Qualité et de la Responsabilité en Éducation

État de la situation financière

31 mars 2009

	2009	2008
Actifs financiers		
Courant		
Encaisse	643 623	1 307 117
Fonds affecté du Conseil (Note 4)	4 155 997	3 565 498
Comptes débiteurs (Note 5)	1 038 632	275 671
	5 838 252	5 148 286
Passifs		
Courant		
Comptes créditeurs et charges à payer	919 888	1 736 100
Revenus reportés	2 462 599	1 462 725
	3 382 487	3 198 825
Actifs financiers nets	2 455 765	1 949 461
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance (Note 7)	923 700	481 959
Immobilisations corporelles (Note 8)	776 532	1 134 078
	1 700 232	1 616 037
Excédent accumulé	4 155 997	3 565 498

Au nom du conseil

Au nom du conseil

Président

Directrice générale

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Office de la Qualité et de la Responsabilité en Éducation

État des résultats et de l'excédent accumulé

pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2009	2008
	<i>Budget</i>	<i>Réel</i>	<i>Réel</i>
	<i>(non vérifié)</i>		
Revenus			
Ministère de l'Éducation			
Versements d'allocation de base <i>(Note 3)</i>	33 293 877	31 708 963	30 893 590
Autres revenus	-	587 024	799 065
	33 293 877	32 295 987	31 692 655
Charges			
Services et frais de location	16 941 812	16 839 681	16 514 346
Salaires, rémunérations et avantages sociaux	10 679 111	10 610 284	10 513 157
Transport et communication	4 263 820	3 088 365	2 630 556
Fournitures et équipements	1 409 134	1 167 158	1 235 755
Total charges <i>(Note 6)</i>	33,293,877	31,705,488	30,893,814
Excédent de l'exercice	-	590 499	798 841
Excédent accumulé - au début de l'exercice	3 565 498	3 565 498	2 766 657
Excédent accumulé - à la fin de l'exercice	3 565 498	4 155 997	3 565 498

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Office de la Qualité et de la Responsabilité en Éducation

État de la variation des actifs financiers nets

pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009 <i>Budget</i> (non vérifié)	2009 <i>Réel</i>	2008 <i>Réel</i>
Excédent de l'exercice	-	590 499	798 841
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(155 076)	(913 799)
Amortissement d'immobilisations corporelles	535 333	512 622	308 625
Dévaluation d'immobilisation corporelle	-	-	26 249
	535 333	357 546	(578 925)
Acquisition de charges payées d'avance	-	(923 701)	(481 960)
Utilisation de charges payées d'avance	-	481 960	1 120 471
	-	(441 741)	638 511
Augmentation des actifs financiers nets	535 333	506 304	858 427
Actifs financiers nets - au début de l'exercice	1 949 461	1 949 461	1 091 034
Actifs financiers nets - à la fin de l'exercice	2 484 794	2 455 765	1 949 461

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Office de la Qualité et de la Responsabilité en Éducation

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
Entrées nettes (sorties nettes) de fonds pour les activités suivantes		
Fonctionnement		
Excédent annuel	590 499	798 841
Éléments sans effets sur la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	512 622	308 625
Dévaluation d'immobilisation corporelle	-	26 249
	1 103 121	1 133 715
Variation nette des actifs et passifs hors caisse		
Comptes débiteurs (Note 5)	(762 961)	1 265
Comptes créditeurs et charges à payer	(816 212)	(1 989 891)
Revenus reportés	999 874	(8 176 989)
Charges payées d'avance (Note 7)	(441 740)	638 512
	82 081	(8 393 388)
Investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(155 076)	(913 799)
	(155 076)	(913 799)
Placement		
Additions au fonds affecté du Conseil	(590 499)	(798 841)
	(590 499)	(798 841)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(663 494)	(10 106 028)
Trésorerie - au début de l'exercice	1 307 117	11 413 145
Trésorerie - à la fin de l'exercice	643 623	1 307 117

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Office de la Qualité et de la Responsabilité en Éducation

Notes afférentes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

1. Description des activités

La province de l'Ontario a créé l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation ("l'Office") en vertu de la Loi sur l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation en juin 1996. Son objectif visait à rehausser le niveau de responsabilité et à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'éducation en Ontario au moyen d'évaluations et d'enquêtes fondées sur des données objectives, fiables et pertinentes, ainsi qu'en diffusant en temps opportun au public les renseignements obtenus et des recommandations formulées visant à améliorer le système de l'éducation.

2. Résumé des principales conventions comptables

Ces états financiers, préparés conformément aux principes de comptabilité généralement reconnus du Canada pour les organismes du secteur public, tel qu'établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public ("CCSP") de l'Institut Canadien des Comptables Agréés ("ICCA") et, si pertinentes, les recommandations du Conseil des normes comptables de l'ICCA reflètent les conventions comptables détaillées ci-dessous.

Constataion des produits

- a) L'Office est subventionné par le ministère de l'Éducation selon des arrangements budgétaires pré-établis. Les paiements de transfert provenant du ministère de l'Éducation sont constatés dans les états financiers dans l'exercice où le versement est autorisé, que les événements donnant lieu au transfert se sont produits, que les critères de performance ont été rencontrés et qu'une estimation raisonnable du montant peut être effectuée.
- b) Les autres revenus sont comptabilisés au moment que le service a été rendu.

Revenus reportés

Certains montants, incluant les paiements de transfert du ministère de l'Éducation, sont reçus conformément à des législations, règlements ou ententes et peuvent être utilisés seulement dans la tenue de certains programmes ou suite à l'achèvement de travaux spécifiques. De plus, certains montants reçus, sont utilisés pour payer des dépenses pour lesquelles les services afférents n'ont pas encore été rendus, ou sont en surplus des dépenses réellement encourues. Ces montants sont enregistrés comme revenus reportés à la fin de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé à des taux et selon des méthodes visant l'amortissement sur la durée de vie utile et se détaille comme suit:

Équipement informatique	3 années	amortissement linéaire
Mobilier et agencements	5 années	amortissement linéaire

Dans le cas des immobilisations corporelles acquises ou mises en service au cours de l'exercice, l'amortissement est calculé à partir du mois suivant la date de mise en service de ces acquisitions.

L'Office examine la valeur comptable des actifs à long terme lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif peut être non recouvrable. Si l'Office croit que les flux de trésorerie générés par un actif seront moindres que sa valeur comptable, au plus bas niveau des flux de trésorerie identifiables, l'Office reconnaît une perte pour la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa juste valeur.

Office de la Qualité et de la Responsabilité en Éducation

Notes afférentes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

2. Résumé des principales conventions comptables (suite)

Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada, requiert de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont un effet sur les montants déclarés des éléments d'actif et de passif et sur la divulgation d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants de revenus et charges de l'exercice. Ces estimations prennent également en considération l'amortissement des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Prises de position comptables à venir

Présentation des états financiers

En février 2007, l'Institut canadien des comptables agréés a publié des modifications aux recommandations faites dans le chapitre PS 1200 Présentation des états financiers. Le chapitre PS 1200 prévoit des principes et normes généraux relatifs au rapport concernant la divulgation de renseignements dans les états financiers gouvernementaux. Les modifications apportées à ce chapitre consistaient à élargir sa portée afin d'inclure les administrations municipales et d'introduire un nouveau modèle de présentation de rapport d'états financiers basé sur les principes intégraux de la comptabilité d'exercice.

La section PS 1200 révisée est en vigueur provisoirement pour les états financiers annuels des administrations municipales des exercices débutant le 1^{er} janvier 2009 ou après. L'organisme a déjà adopté cette norme et ne s'attend pas à ce que les changements aient des répercussions significatives sur ses états financiers.

Immobilisations corporelles

En septembre 2006, l'Institut canadien des comptables agréés a publié des modifications aux recommandations faites dans le chapitre PS 3150 portant sur les immobilisations corporelles. La section PS 3150 prévoit les normes sur la façon de rendre compte des immobilisations corporelles et d'en faire rapport dans les états financiers gouvernementaux. Les modifications apportées dans ce chapitre consistaient à élargir sa portée afin d'inclure les administrations municipales.

Le chapitre PS 3150 révisée est en vigueur provisoirement pour les états financiers annuels des administrations municipales des exercices débutant le 1^{er} janvier 2009 ou après. L'organisme a déjà adopté cette norme et ne s'attend pas à ce que les changements aient des répercussions matérielles sur ses états financiers.

3. Financement par le Ministère de l'Éducation

L'Office reçoit des versements d'allocation de base selon le budget annuel approuvé. Les charges réelles encourues pendant l'année sont moindres que les montants budgétés. La différence entre les versements d'allocation de base reçus et les charges réelles encourues représente un revenu reporté. Les revenus reportés à l'état des résultats se composent comme suit:

	2009	2008
Versements d'allocation de base brute	32 708 837	22 716 601
Allocation des (aux) revenus reportés	(999 874)	8 176 989
Ministère de l'Éducation – Versements d'allocation de base	31 708 963	30 893 590

Office de la Qualité et de la Responsabilité en Éducation
Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

4. Fonds affecté du conseil

Un Fonds affecté du conseil d'administration a été établi à la suite d'une résolution prise par ce dernier dans le but d'examiner les processus d'évaluation et de rechercher de nouvelles méthodologies en matière d'évaluation à grande échelle afin de maintenir la qualité irréprochable du programme d'évaluation de l'Ontario. Le fonds est actuellement investi dans un compte courant à la Banque Royale du Canada. L'organisme a le pouvoir de garder tout revenu qui n'est pas un financement provincial selon la Loi sur l'OQRE, la Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes et la Loi sur l'administration financière.

	2009	2008
Solde – au début de l'exercice	3 565 498	2 766 657
Affectation d'autres revenus	495 007	674 876
Revenus d'intérêts gagnés sur le Fonds	95 492	123 965
Solde – à la fin de l'exercice	4 155 997	3 565 498

5. Comptes débiteurs

Un paiement de transfert de 929 281\$ effectué par le ministère de l'Éducation pour le mois de mars 2009 et qui a été reçu le 2 avril 2009 est inclus dans les comptes débiteurs.

6. Charges

Le montant des comptes créditeurs et des charges à payer a diminué en raison de la conversion inverse des retenues à la source et des intérêts courus à partir de 2001. La conversion inverse correspondante a été comptabilisée aux charges sous services et frais de location.

La conversion inverse des charges à payer a réduit le total des charges pour l'exercice courant (qui représentait approximativement les montants budgétés) de la façon suivante :

	2009	2008
Charges totales pour l'exercice en cours	33 075 698	32 454 682
Conversion inverse des retenues à la source accumulées	(1 370 210)	(1 560 868)
Total des charges	31 705 488	30 893 814

Office de la Qualité et de la Responsabilité en Éducation
Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

7. Charges payées d'avance

Les charges sont payées en argent et enregistrées comme actifs préalablement à ce qu'elles soient utilisées ou absorbées. À la fin de l'exercice le solde est établi comme suit :

	2009	2008
Autres charges payées d'avance	400 625	81 959
Dépôt au TCC	400 000	400 000
Charges payées d'avance – détachements	123 075	-
	923 700	481 959

8. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2009 Valeur comptable nette	2008 Valeur comptable nette
Matériel informatique	1 493 374	783 948	709 426	1 107 173
Mobilier et agencements	231 430	164 324	67 106	26 905
	1 724 804	948 272	776 532	1 134 078

L'amortissement des immobilisations corporelles constaté dans l'exercice est de 512 622\$ (2008 – 308 625\$).

9. Engagements

L'Office loue des locaux en vertu d'un bail à long terme prenant fin le 31 décembre 2012. Selon les conditions de ce bail, l'Office est tenu d'acquitter un loyer de base annuel pré-établi en fonction des taux de la superficie en pieds carrés plus les frais de fonctionnement et d'entretien.

Les loyers minimaux exigibles relatifs aux baux de location-exploitation pour le matériel de bureau et les locaux pour les cinq prochaines années sont estimés comme suit :

2010	1 155 311
2011	1 139 735
2012	803 649
2013	72 000
2014	-
	3 170 695

Office de la Qualité et de la Responsabilité en Éducation
Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

10. Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Office sont l'encaisse, le fonds affecté au Conseil, les comptes débiteurs et les comptes créditeurs et charges à payer. La juste valeur de ces instruments financiers est équivalente à leur valeur comptable vu l'échéance à court terme de ces instruments.

Il est de l'opinion de la direction que l'Office n'est pas exposé à des risques significatifs d'intérêts, de crédit ou de conversion de devise étrangère provenant de ces instruments financiers.

11. Chiffres comparatifs

Les états comparatifs de l'exercice précédant ont été vérifiés par Horwath Orenstein LLP, le cabinet remplacé par Meyers Norris Penny LLP.



Résultats financiers

Responsabilités de la direction quant aux états financiers

Une lettre de la présidente-directrice générale pour le compte de la direction

Responsabilités de la direction quant aux états financiers

Les états financiers ci-joints de l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario ont été préparés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus, et leur responsabilité incombe à la direction. La préparation des états financiers comporte l'utilisation d'estimations qui reposent sur le discernement de la direction, surtout quand certaines transactions qui ont une incidence sur le présent exercice financier ne peuvent être finalisées avec certitude pour le moment. Les états financiers ont été préparés correctement, en respectant les normes raisonnables d'appréciation de l'importance relative, et ce, en fonction des renseignements disponibles en date du 29 mai 2009.

La direction entretient un système de contrôle interne qui vise à produire une assurance raisonnable quant au fait que les éléments d'actif sont protégés, et au fait que des renseignements financiers dignes de foi sont disponibles en temps voulu. Ce système comprend des politiques et procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui rendent possibles une délégation de pouvoir et une séparation des responsabilités appropriées. Le département de Vérification interne évalue de façon indépendante et sur une base périodique l'efficacité de ces contrôles internes, et fait état de ses conclusions à la direction et au Conseil d'administration.



Le Conseil d'administration doit veiller à ce que la direction remplisse ses obligations en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Il examine et approuve les états financiers. Le comité de vérification du Conseil se réunit périodiquement avec la direction, la Vérification interne et le bureau du Vérificateur général de l'Ontario afin de discuter de la vérification, du contrôle interne, des conventions comptables et de la présentation de l'information financière.

Les états financiers ont été vérifiés par le bureau du Vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité du Vérificateur général consiste à émettre une opinion sur la fidélité de la présentation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur, qui apparaît à la page suivante, donne un aperçu de la portée de sa vérification et de ses opinions.

Pour le compte de la direction :

Lisa de Wilde
Présidente-directrice générale

Rapport du vérificateur

Une lettre du Bureau du vérificateur général de l'Ontario



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
et au ministre de l'Éducation

J'ai effectué la vérification du bilan de l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario en date du 31 mars 2009, ainsi que celle de l'état des résultats d'exploitation et de l'avoir, de l'état des changements de l'avoir et de l'état des encaisses pour l'exercice clos à cette date. Ces états financiers relèvent de la direction de l'Office. Ma responsabilité était circonscrite à exprimer une opinion au sujet de ces états financiers, en fonction de ma vérification.

Ma vérification a été réalisée conformément aux normes de vérification canadiennes généralement reconnues. Ces normes exigent que j'élaboré et que je réalise une vérification afin d'obtenir une assurance raisonnable quand au fait que les états financiers ne contiennent aucune inexactitude importante. Une vérification comprend aussi un examen, sous forme de tests, qui vise à mettre à l'épreuve les éléments probants qui soutiennent les montants et les divulgations inclus dans les états financiers. Une vérification comprend aussi une évaluation des principes comptables ainsi que des estimations comptables significatives utilisés par la direction, ainsi que de la présentation globale des états financiers.

Selon moi, ces états financiers représentent de façon juste, à tous les égards matériels, la situation financière de l'Office en date du 31 mars 2009 et le résultat de ses activités et de ses mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et ce conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus.

Ét. 105, 10th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 10^e étage
20 rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 29 mai 2009

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général
Expert-comptable autorisé



Résultats financiers

État de la situation financière

Au 31 mars 2009

	2009 (en milliers de dollars)	2008 (en milliers de dollars) après redressement (note 3b)
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme (note 4)	17 226	18 183
Débiteurs (note 4)	826	1 119
Frais payés d'avance	642	502
Stocks	211	122
	18 905	19 926
Droits de diffusion et coûts de production (note 8)	17 511	16 379
Charges de retraite reportées (note 5)	0	119
Placements détenus pour le fonds de renouvellement des immobilisations (note 6)	7 757	6 078
Immobilisations nettes (note 7)	22 301	23 199
Total de l'actif	66 474	65 701
Passif et avoir		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	9 184	9 687
Recettes reportées (note 9)	1 064	848
	10 248	10 535
Dettes à long terme		
Apports reportés (note 10)	19 364	18 707
Futurs avantages sociaux des employés (note 5)	8 240	7 092
Obligations liées à la retraite (note 3 b)	1 075	1 016
Engagement au titre des régimes (note 5)	430	0
	29 109	26 815
Avoir		
Avoir placé dans des droits de diffusion et les coûts de production	17 190	15 947
Avoir placé dans des immobilisations	9 538	9 413
Charges de retraite reportées et affectées / (avoir)	(430)	119
Avoir non affecté	819	2 872
	27 117	28 351
Total du passif et de l'avoir	66 474	65 701

Engagements et éventualités (notes 15 et 18). Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration :

Peter Brian

Président

CK Arney

Directeur

États des résultats d'exploitation*Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009*

	2009 (en milliers de dollars)	2008 (en milliers de dollars) après redressement (note 3b)
Recettes		
Subventions de fonctionnement du gouvernement (note 11)	38 887	37 484
Autres recettes gagnées (note 13)	9 563	13 313
Centre d'études indépendantes (note 17)	9 068	9 119
Financement de projets par les gouvernements et le secteur privé (note 12)	2 867	1 635
Amortissement de l'apport reporté (note 10)	2 625	2 635
	63 010	64 186
Dépenses		
Contenu et programmation	25 397	24 157
Services techniques et de soutien de la production	12 726	11 386
Centre d'études indépendantes	8 803	8 744
Frais de gestion et dépenses générales	6 200	7 619
Coût d'autres recettes gagnées (note 13)	2 847	2 916
Amortissement des immobilisations et charges de désactualisation	5 228	4 562
Futurs avantages sociaux des employés (note 5)	2 018	2 373
	63 219	61 757
Excédent / (insuffisance) des recettes sur les dépenses	(209)	2 429

Voir les notes afférentes aux états financiers.



Résultats financiers

État des changements de l'avoir

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009 (en milliers de dollars)					2008 (en milliers de dollars) après redressement (note 3b)
	Placements dans les droits de diffusion et les coûts de production	Placements dans les immobilisations	Charges de retraite reportées et affectées	Avoir non affecté	Total	Total
Solde, début de l'exercice tel qu'établi antérieurement	15 947	10 381	119	2 872	29 319	36 211
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 3b)	-	(968)	-	-	(968)	(888)
Solde, début de l'exercice après redressement	15 947	9 413	119	2 872	28 351	35 323
Excédent/ (insuffisance) des dépenses sur les recettes	(9 471)	(2 629)	(824)	12 715	(209)	2 429
Investi dans des actifs au cours de l'année	10 714	2 754		(13 468)	-	-
Règlement avec l'OTÉLFO (note 19)			275	(1 300)	(1 025)	(275)
Droits de diffusion et coûts de production – transférés à l'OTÉLFO					-	(9 126)
Solde, fin de l'exercice	17 190	9 538	(430)	819	27 117	28 351

Voir les notes afférentes aux états financiers.

État des encaisses

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009 (en milliers de dollars)	2008 (en milliers de dollars) après redressement (note 3b)
Activités de fonctionnement		
Excédent / (insuffisance) des dépenses sur les recettes	(209)	2 429
Ajouter/(déduire) les postes hors caisse :		
Amortissement des immobilisations	5 169	4 506
Charge de désactualisation	59	56
Amortissement des apports reportés	(2 625)	(2 635)
Amortissement des droits de diffusion et des coûts de production	9 581	9 788
Charges de retraite	824	1 068
Prestations après retraite	1 148	1 259
Pertes provenant de l'aliénation des immobilisations	26	239
Evolution nette du fonds de roulement hors caisse :		
Débiteurs	293	2 246
Stocks	(89)	30
Frais payés d'avance	(140)	12
Recettes reportées	216	(5 841)
Créditeurs et charges à payer	(503)	(7 267)
Encaisse provenant des activités de fonctionnement	13 750	5 890
Activités de placement et de financement		
Ajout de droits de diffusion	(10 714)	(9 521)
Ajout d'immobilisations	(4 340)	(10 775)
Apports reportés de l'exercice actuel	1 603	6 747
Produits provenant de l'aliénation des immobilisations	44	317
Obligations locatives	-	(5)
Règlement avec l'OTÉLFO	(1 300)	-
Encaisse provenant des activités de placement et de financement	(14 707)	(13 237)
Diminution nette de la situation de trésorerie au cours de l'exercice	(957)	(7 347)
Encaisse et placements à court terme, début de l'exercice	18 183	25 530
Encaisse et placements à court terme, fin de l'exercice	17 226	18 183

Voir les notes afférentes aux états financiers.



Résultats financiers

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2009

1. AUTORITÉ ET MANDAT

L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (l'Office) est une société de la Couronne provinciale créée au mois de juin 1970 en vertu de la Loi sur l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario. Conformément à cette loi, l'Office a pour principale mission de créer, d'acquérir, de produire, de distribuer, d'exposer ou de s'occuper des émissions et des documents relevant des domaines de la radiodiffusion et de la télécommunication éducatives. L'Office est autorisé par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) à diffuser des émissions de télévision éducative en langue anglaise. La licence de radiodiffusion doit être renouvelée par le CRTC et la licence courante s'applique du 1er septembre 2008 au 31 août 2015.

L'Office est un organisme sans but lucratif enregistré qui est autorisé à remettre des reçus d'impôt pour les dons qui lui sont versés. À titre de société d'État de la province de l'Ontario, l'Office est exempté de l'impôt sur le revenu.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Méthode de comptabilité

Les états financiers de l'Office ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

(b) Stocks

Le matériel d'entretien et les bandes vidéo sont évalués au prix coûtant lorsque les coûts sont fixés selon la méthode de l'épuisement successif, moins une réserve pour obsolescence.

(c) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant, moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire pour les périodes suivantes, à compter de l'année suivant l'achat :

Immobilisations	
Immeuble	30 ans
Émetteurs	17 ans
Matériel de vérification des émetteurs	7 ans
Matériel technique sur place	7 ans
Améliorations Locatives	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Mobiliers et agencements	15 ans
Matériel de bureau	10 ans
Véhicules	5 ans

(d) Comptabilisation des produits

1. Les subventions d'exploitation sont comptabilisées comme des recettes pendant l'exercice où elles sont reçues ou recevables, sous la réserve que les montants liés à l'exercice futur sont différés et reportés comme des recettes pour cet exercice postérieur.
2. Les recettes obtenues au cours de l'année pour des fins spéciales sont reportées jusqu'à ce que les dépenses connexes aient été engagées.
3. Les recettes qui proviennent de subventions et de contributions affectées à l'acquisition de biens immobilisés sont reportées et amorties pendant la même période que celle de l'acquisition des biens immobilisés connexes.
4. Les recettes qui proviennent des licences accordées au matériel d'émissions sont comptabilisées à la livraison du matériel.
5. Les dons individuels sont enregistrés selon la comptabilité de caisse. Les contributions de commanditaires privés sont comptabilisées à la signature du contrat, sauf dans le cas de contributions pluriannuelles qui sont comptabilisées au moment des rentrées de fonds.
6. Les recettes provenant des présentations des commanditaires sont comptabilisées lorsqu'elles sont télédiffusées ou diffusées sur le Web.
7. Les frais de scolarité pour des cours et des tests GED (« General Educational Development ») sont comptabilisés comme des recettes au moment de l'inscription.

(e) Futurs avantages sociaux des employés

L'Office calcule ses obligations conformément aux régimes de retraite à prestations déterminées des employés et aux frais connexes, moins réserve des actifs de régime. Les politiques suivantes ont été adoptées :

1. Des actuaires indépendants déterminent sur une base actuarielle le coût des prestations de retraite et d'autres avantages après retraite, à l'aide de la méthode de la répartition au prorata des services et des meilleures estimations de la direction.
2. Le coût des prestations au titre des services passés, et tout actif ou obligation temporaire est amorti au cours de la période de service moyenne qui reste aux employés actifs qui cotisent aux régimes.
3. Les gains (pertes) actuariels sont reconnus dans la mesure où ils dépassent de 10 % des charges de retraite reportées ou la valeur commerciale de l'actif des régimes, le plus élevé de ces deux montants étant retenu. Les sommes reconnues sont amorties sur la période moyenne de service prévue qui reste aux employés actifs cotisant aux régimes.
4. L'actif du régime de retraite est estimé à la valeur du marché.

(f) Droits de diffusion et coûts de production

Les coûts des émissions de télévision sont comptabilisés comme suit :

- Les dépenses au titre des programmes de diffusion d'émissions d'actualité et de promotion du réseau produits par l'Office sont comptabilisées au cours de l'année où elles ont été engagées.
- Toutes les autres émissions produites par l'Office et les émissions autorisées par une licence dans le cadre de contrats de coproduction, de préachats et d'acquisition sont constatées au prix coûtant, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de quatre ans.



Résultats financiers

Notes afférentes aux états financiers

Suite...

(g) Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Office se composent de l'encaisse, d'investissements à court terme, y compris ceux détenus pour le renouvellement d'immobilisations, de débiteurs, de créditeurs et de charges à payer. Selon des principes canadiens de comptabilité généralement acceptés, les instruments financiers sont classés dans une des cinq catégories – titre disponible à la vente, titre de négociation, détenu jusqu'à échéance, prêts et débiteurs, ou autres passifs financiers. L'Office classe ses actifs et passifs financiers comme suit :

- L'encaisse et les investissements à court terme, y compris ceux qui sont détenus pour le renouvellement des immobilisations, sont classés comme des titres de négociations et sont mesurés à leur juste valeur. La direction est d'avis que leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur parce que, tel que discuté à la note 4, les investissements ne sont pas exposés à des risques importants de taux d'intérêts, de liquidités, de crédit ou de change.
- Les débiteurs sont classés comme des prêts et des créditeurs, et en raison de leur échéance à court terme, la direction est d'avis que leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.
- Les créditeurs et les charges à payer sont classés comme d'autres passifs financiers et en raison de leur échéance à court terme, la direction est d'avis que leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

(h) Utilisation des estimations

La présentation d'états financiers conformément aux principes de comptabilité généralement acceptés au Canada exige que la direction procède à des estimations et émette des hypothèses. Ces dernières affectent l'actif et le passif ainsi que les renseignements sur les éventualités à la date des états financiers et le montant des recettes et des dépenses pendant la période visée. Les résultats réels peuvent donc ne pas correspondre à ces estimations.

3. CHANGEMENTS RELATIFS À LA DIVULGATION ET AUX CONVENTIONS COMPTABLES

En date du 1er avril 2008, l'Office a adopté les chapitres suivants du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) :

(a) Informations à fournir concernant le capital

Le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », exige la divulgation de l'information qualitative et quantitative qui permet aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et les méthodes de gestion des immobilisations de l'Office.

Dans le cadre de sa gestion du capital, l'Office met l'accent sur ses liquidités – encaisse, investissements à court terme et investissements détenus pour le renouvellement des immobilisations. L'Office vise à avoir au minimum :

- Une encaisse et des investissements à court terme suffisants pour respecter ses obligations dues au cours des 45 prochains jours.
- Des investissements relatifs au renouvellement des immobilisations suffisants pour couvrir les dépenses approuvées du fonds de renouvellement des immobilisations pour l'exercice en cours.

L'Office est d'avis que ces niveaux de liquidités offrent suffisamment de souplesse pour faire face à un climat défavorable inattendu et profiter des occasions qui pourraient se manifester.

Au 31 mars 2009, l'Office avait atteint ces objectifs.

L'Office ne court aucun risque important dans le cadre de ses opérations d'investissement (note 4). Un décret du 9 mars 1990 limite le type d'investissements auquel l'Office peut avoir accès. Par conséquent, il n'investit que dans des titres de créances à court terme, de haute classe, en dollars canadiens et américains. L'Office n'est pas sujet à des besoins en capitaux imposés de l'extérieur.

(b) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

L'Office a constaté un passif pour la future mise hors service de ses installations d'émetteurs et d'émetteurs à répétition de faible puissance (ERFP). Certains montants dans les données comparatives de 2008 ont été redressés pour tenir compte de l'adoption du chapitre 3110. Tous les ERFP se trouvent dans des locaux loués et, comme il est possible que ces contrats de location ne soient pas renouvelés, l'Office constatera la charge complète de mise hors service à l'expiration des baux qui, pour la majorité, arriveront à terme en 2012.

En établissant la juste valeur de ses obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, l'Office a actualisé les flux de trésorerie associés à 5,8 %, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Le montant total non escompté des obligations futures estimées s'élevait à 1 273 000 \$ au 31 mars 2009.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	2009 (en milliers de dollars)	2008 (en milliers de dollars)
Solde d'ouverture	1 016	960
Charge de désactualisation	59	56
Solde de clôture	1 075	1 016

Les conséquences sur les montants de 2008 présentés précédemment sont résumées dans le tableau suivant.

	2008 (en milliers de dollars)		
	Tel que redressé précédemment	Augmentation (Diminution)	Redressé
Actif			
Immobilisations nettes	23 151	48	23 199
Passif			
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	-	1 016	1 016
Avoir			
Investi dans les immobilisations	10 381	(968)	9 413
État des résultats d'exploitation			
Amortissement des immobilisations et des charges de désactualisation	4 482	80	4 562



Résultats financiers

Notes afférentes aux états financiers

Suite...

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) a ajouté deux nouveaux chapitres à son manuel pour les exercices qui commencent le 1er octobre 2007, ou après : le chapitre 3862, Instruments financiers – informations à fournir; et le chapitre 3863, Instruments financiers – présentation. Ces chapitres remplacent le chapitre 3861 Instruments financiers – informations à fournir et présentation pour plusieurs organismes et ils requièrent davantage de divulgations élaborées, y compris des informations sur l'évaluation du risque, les méthodes de gestion du risque et les analyses de sensibilité concernant chaque type de risque. Toutefois, l'ICCA a donné aux organismes sans but lucratif l'option de continuer à utiliser le chapitre 3861, et c'est cette dernière que l'Office a choisie.

Encaisse et placements à court terme (y compris ceux détenus pour le renouvellement des immobilisations)

La politique de placement de l'Office limite les placements à court terme aux valeurs émises ou garanties – capital et intérêts – par toutes les provinces canadiennes, le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis, ou aux reçus de dépôt, aux billets de dépôt, aux certificats de dépôt, aux effets acceptés et autres effets semblables émis ou endossés par les banques à charte régies par la Loi sur les banques (Canada). Par conséquent, l'Office ne court pas de risque important de taux d'intérêt, de liquidités ni de crédit.

Les investissements à court terme, y compris ceux détenus pour le renouvellement des immobilisations, arrivent à échéance dans les 365 jours, et leur rendement moyen était de 2,4 % (2008 – 4,4 %). L'encaisse et les investissements à court terme en dollars US ont totalisé 642 000 \$ (2008 – 1 086 000 \$) et, en aucun temps au cours de l'exercice, ils n'ont été suffisamment importants pour exposer l'Office à des risques de change. Ces montants ont été convertis en dollars canadiens à un taux de change de 1,22 (2008 – 1,005).

Débiteurs

Compte tenu du montant des débiteurs de l'Office et de son expérience passée en matière de paiements, la direction ne croit pas que l'Office s'expose à un risque de crédit important. Les débiteurs sont composés des montants suivants :

	2009 (en milliers de dollars)	2008 (en milliers de dollars)
Recettes gagnées du CEI, dons du secteur privé, ventes et licences accordées, locations de tour et frais d'entretien de l'émetteur	456	330
Financement de projets	70	219
Montants nets à recevoir de l'OTELFO (Note 19)	70	325
Autres	230	245
	826	1 119

5. FUTURS AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS

Les régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent les régimes suivants :

(a) Régimes de retraite agréés :

- Régime de retraite principal – La plupart des employés de l'Office cotisent à ce régime de retraite qui comporte trois éléments, dont un élément non contributif à prestations déterminées, salaire maximal moyen et salaire des meilleures années; un élément contributif à cotisations déterminées; et un élément non contributif à contributions déterminées.
- Régime de retraite de la haute direction – Certains membres de la haute direction participent à ce régime non contributif à prestations déterminées, salaire maximal moyen et meilleures années.

(b) Régime de retraite complémentaire :

- Ce régime de retraite non agréé et non contributif à prestations déterminées finance la partie des droits à pension qui dépasse le maximum permis pour les régimes de retraite agréés par la Loi de l'impôt sur le revenu fédérale.

Les prestations versées dans le cadre du plan à prestations déterminées sont corrigées en fonction de l'inflation, c'est-à-dire en fonction de l'indice des prix à la consommation, jusqu'à un maximum de 3 % par année.

(c) Régime de prestations après retraite :

- L'Office offre des prestations après retraite sur une base de frais partagés pour des services tels que les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance-vie.

La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite à prestations déterminées et du régime d'avantages postérieurs à l'emploi a été réalisée en date du 1er janvier 2007, et la prochaine est prévue pour le 1er janvier 2010.

Le 1er avril 2007, le réseau de langue française TFO est devenu une entité indépendante de l'Office et il a entrepris ses opérations en tant qu'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO) (note 19). Les employés de TFO sont officiellement devenus des employés de l'OTÉLFO à compter du 1er juillet 2007. Leurs salaires et avantages sociaux étaient toutefois imputés à l'OTÉLFO depuis le 1er avril 2007.

L'OTÉLFO a institué son propre régime de retraite le 1er juillet 2007, et un rapport actuariel, sur le partage de l'actif et du passif du régime de retraite de l'Office entre les membres qui sont restés et ceux qui ont été transférés, a été présenté aux organismes de réglementation compétents. Les approbations nécessaires ont été obtenues au mois de février 2009, et le transfert à l'OTÉLFO d'actifs dont la valeur marchande s'élevait à 4 717 000 \$ a eu lieu le 1er avril 2009.

L'OTÉLFO assume la responsabilité des prestations après retraite des employés transférés. Par conséquent, le passif de l'Office a été réduit de 1 046 000 \$ le 1er juillet 2007.

Les données concernant les régimes de retraite et autres régimes d'avantages offerts par l'Office sont présentées dans le tableau ci-dessous. Les montants de 2009 pour les régimes de retraite agréés et les prestations après retraite tiennent compte du transfert des actifs et du passif du régime de retraite aux régimes de l'OTÉLFO.



Résultats financiers

Notes afférentes aux états financiers

Suite...

	Régimes de retraite agréés		Régime de retraite complémentaire		Régime de prestation après retraite	
	2009 (en milliers de dollars)	2008 (en milliers de dollars)	2009 (en milliers de dollars)	2008 (en milliers de dollars)	2009 (en milliers de dollars)	2008 (en milliers de dollars)
Surplus (déficit) des régimes au 1^{er} janvier :						
Valeur marchande de l'actif des régimes	69 190	95 039	-	-	-	-
Obligations au titre des prestations constituées	(68 353)	(88 717)	(102)	(93)	(9 739)	(11 038)
Solde des sommes non amorties au 1^{er} janvier :						
(Actif) / Engagements de transition	(4 857)	(6 078)	-	-	829	967
Coût des prestations au titre des services passés	604	707	-	3	-	-
(Gains)/pertes actuarielles	3 080	(456)	(63)	(29)	636	2 946
Cotisations - 1 ^{er} janvier au 31 mars	-	-	-	-	34	33
Utilisation des surplus - 1 ^{er} janvier au 31 mars	(94)	(101)	-	-	-	-
Moins : la partie d'actifs au titre des régimes de l'OTÉLFO	-	(275)	-	-	-	-
Actif/ (engagements) au titre des régimes	(430)	119	(165)	(119)	(8 240)	(7 092)

	Régime de retraite agréé		Régime de retraite complémentaire		Régime de prestation après retraite	
	2009 (en milliers de dollars)	2008 (en milliers de dollars)	2009 (en milliers de dollars)	2008 (en milliers de dollars)	2008 (en milliers de dollars)	2009 (en milliers de dollars)
Divulgués dans l'état de la situation financière comme suit :						
Charges de retraite reportées	(430)	119	-	-	-	-
Débiteurs et charges à payer	-	-	(165)	(119)	-	-
Futurs avantages sociaux des employés	-	-	-	-	(8 240)	(7 092)
Dépenses de l'exercice :						
Régime de retraite à prestations déterminées	458	572	46	46	1 148	1 259
Régime de retraite à cotisations déterminées	366	496	-	-	-	-
Dépenses pour les futurs avantages sociaux des employés	824	1 068	46	46	1 148	1 259
Paiements par l'Office						
Cotisations au régime de prestations	-	-	-	-	137	130
Contributions au régime de retraite*	-	-	-	-	-	-
Paiements provenant des régimes						
Prestations versées	3 661	3 439	-	-	-	-
Prestations de préretraite versées	2 144	2 665	-	-	-	-

- * En raison d'un excédent des caisses de retraite lors de la dernière évaluation des régimes à prestations déterminées de l'Office, ce dernier bénéficie d'une suspension des cotisations depuis le 1er janvier 2007. Comme les caisses de retraite n'enregistrent plus d'excédent, il est fort probable que la suspension des cotisations prendra fin après l'évaluation de janvier 2010. La direction évalue à 2,3 millions de dollars la cotisation annuelle que l'Office devrait verser, compte tenu des résultats récents des investissements.

Les principales hypothèses retenues pour mesurer les obligations au titre des prestations constituées et les charges de retraite sont les suivantes :

	Régime de retraite agréés		Régime de retraite complémentaire		Régime de prestation après retraite	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Taux d'actualisation	7,30 %	5,50 %	7,30 %	5,50 %	7,30 %	5,50 %
Rendement attendu du capital investi	6,50 %	6,50 %	S/O	S/O	S/O	S/O
Indexation des rentes	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	-	-
Taux d'augmentation des salaires	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %	S/O	S/O
Augmentation des dépenses en soins de santé	S/O	S/O	S/O	S/O	7,00 %	8,00 %
Augmentation des dépenses en soins dentaires	S/O	S/O	S/O	S/O	4,50 %	4,50 %
Nombre moyen d'années de service restantes	11-12	11-12	6	6	11	11

Le taux de la hausse hypothétique du coût des soins de santé devrait reculer à 5 % d'ici 2011.

Au 1er janvier, l'actif du régime à prestations déterminées était composé de :

Catégorie d'actif	Pourcentage de l'actif du régime	
	2009	2008
Titres participatifs	54 %	58 %
Titres de créances	46 %	42 %



Résultats financiers

Notes afférentes aux états financiers

Suite...

6. PLACEMENTS DÉTENUS POUR LE RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS

Afin de garantir que les immobilisations techniques de l'Office suivent l'évolution technologique et qu'il dispose des fonds nécessaires à l'entretien et au remplacement des immobilisations techniques, le cas échéant, le Fonds pour le renouvellement des immobilisations a été établi en 1984. L'Office peut mettre de côté jusqu'à 2 % du financement reçu à titre de contribution au Fonds pour le renouvellement des immobilisations. Les fonds disponibles ont été placés en dépôts à court terme et à un taux d'intérêt moyen de 2,6 % (2008 – 4,5 %) pendant l'exercice. Les changements dans le fonds sont les suivants :

	2009 (en milliers de dollars)	2008 (en milliers de dollars)
Solde, début de l'exercice	6 078	4 575
Financement du projet de reconstruction de la régie centrale – Ministère de l'Éducation	1 628	-
Subventions – Ministère de l'Éducation (notes 10 & 11)	753	601
Intérêts créditeurs	107	195
Financement du projet de conversion numérique – Ministère de l'Éducation	(745)	2 016
Fonds transférés à l'OTÉLFO	-	(1 309)
Prélèvement du fonds de renouvellement des immobilisations	(64)	-
	7 757	6 078

7. IMMOBILISATIONS NETTES

Les immobilisations sont les suivantes :

			2009 (en milliers de dollars)	2008 (en milliers de dollars) après redressement (note 3b)
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	186	0	186	186
Immeubles	4 812	3 803	1 009	1 150
Émetteurs	24 967	23 015	1 952	2 231
Matériel de vérification des émetteurs	4 834	4 402	432	540
Matériel technique sur place	28 702	18 377	10 325	10 182
Améliorations locatives	8 368	4 817	3 551	4 220
Matériel informatique	8 027	4 801	3 226	2 896
Mobiliers et agencements	1 844	521	1 323	1 398
Matériel de bureau	975	827	148	168
Véhicules	640	491	149	228
	83 355	61 054	22 301	23 199

8. DROITS DE DIFFUSION ET COÛTS DE PRODUCTION

Les droits de diffusion et les coûts de production sont les suivants :

	2009 (en milliers de dollars)			2008 (en milliers de dollars)
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Droits de diffusion et coûts de production	38 100	23 910	14 190	13 818
En cours	3 321		3 321	2 561
	41 421	23 910	17 511	16 379

La dépense au titre de l'amortissement pour l'exercice s'élève à 9 581 000 \$ (2008 – 9 788 000 \$) et elle est comprise dans les dépenses des services de contenu et de programmation.

9. RECETTES REPORTÉES

	2009 (en milliers de dollars)	2008 (en milliers de dollars)
Financement de projets par le secteur privé (note 12)	414	431
Revenus de commandites	284	30
Location et entretien de la tour de transmission	251	242
CEI – subvention du ministère de l'Éducation et financement de projets par le gouvernement provincial (note 17)	105	135
Autres	10	10
	1 064	848

Les dépenses liées aux recettes reportées qui figurent ci-dessus ont été incluses dans le budget de l'exercice 2010.



Résultats financiers

Notes afférentes aux états financiers

Suite...

10. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent les apports reçus pour l'achat d'immobilisations et ils sont enregistrés en tant que recettes (amortissement des apports reportés) dans l'État des résultats d'exploitation et de l'avoir quand les immobilisations en question sont amorties. Les variations du solde des apports reportés sont les suivantes :

	2009 (en milliers de dollars)	2008 (en milliers de dollars)
Apports reportés, début de l'exercice	18 707	13 092
Financement du projet de conversion numérique *	2 039	8 763
Financement du projet de reconstruction de la régie centrale *	1 999	-
Financement du projet d'Air Pack / unité de production mobile *	400	-
Financement du projet de conversion numérique reporté de l'année précédente *	(2 016)	-
	2 422	8,763
Subvention attribuée par le ministère de l'Éducation (notes 6 et 11)	753	601
Intérêts créditeurs	107	195
Immobilisations financées par le fonds de renouvellement des immobilisations	64	-
Amortissement d'apports reportés aux recettes	(2 625)	(2,635)
Apports reportés transférés à l'OTÉLFO	-	(1,309)
Prélèvement du fonds de renouvellement des immobilisations	(64)	-
Apports reportés, fin de l'exercice	19 364	18 707

* Le financement du projet de conversion numérique est destiné au remplacement de l'équipement de studio et de postproduction, et au soutien de l'installation de la gestion des biens numériques. Le gouvernement provincial s'est engagé à fournir à l'Office une aide financière de 10,44 millions de dollars pour ce projet. Du montant total engagé, 9,84 millions de dollars avaient été reçus au 31 mars 2009.

Le gouvernement provincial a fourni 2 millions de dollars pour la conversion de la régie centrale au numérique. Une aide financière additionnelle de 400 000 \$ a aussi été accordée pour financer l'achat d'un Air Pack numérique compatible avec les installations de production internes pour qu'il soit possible de produire en dehors des studios.

11. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DU GOUVERNEMENT

	2009 (en milliers de dollars)	2008 (en milliers de dollars)
Gouvernement provincial		
Ministère de l'Éducation		
Subvention de base	37 640	25 035
Subvention d'entretien des immobilisations	2 000	-
Montant alloué pour le renouvellement des immobilisations (note 6)	(753)	(601)
Aide financière reportée de l'exercice précédent	-	5 005
	38 887	29 439
Ministère de l'Éducation		
Aide financière allouée pour la transition	-	7 500
Aide financière reportée de l'exercice précédent	-	545
	-	8 045
	38 887	37 484

12. FINANCEMENT DE PROJETS PAR LE GOUVERNEMENT ET PAR LE SECTEUR PRIVÉ

	2009 (en milliers de dollars)	2008 (en milliers de dollars)
Financement de projets par le gouvernement provincial		
Ministère de l'Éducation		
Reconstruction de la régie centrale (note 10)	2 000	-
Transition de l'OTELFO	1 000	-
Conversion numérique (note 10)	850	8 990
Air Pack/unité de production mobile (note 10)	400	-
Aide financière du ministère de l'Éducation pour d'autres projets	237	346
Aide financière du gouvernement provincial pour d'autres projets	-	77
Apports reportés (note 10)	(2 422)	(8 763)
	2 065	650
Financement de projets par le secteur privé		
Aide financière reçue au cours de l'exercice	785	771
Aide financière reportée de l'année précédente (note 9)	431	645
Aide financière reportée à l'année suivante (note 9)	(414)	(431)
	802	985
	2 867	1 635



Résultats financiers

Notes afférentes aux états financiers

Suite...

13. AUTRES RECETTES GAGNÉES ET COÛT DES RECETTES GAGNÉES

	2009 (en milliers de dollars)			2008 (en milliers de dollars)		
	Recettes	Coût	Recettes nettes	Recettes	Coûts	Recettes nettes
Souscription publique et dons du secteur privé	5 596	2 377	3 219	5 389	2 137	3 252
Contribution de l'OTÉLFO aux coûts partagés pour les installations	609	-	609	3 031	-	3 031
Location de la tour et entretien de l'émetteur	1 481	-	1 481	1 297	-	1 297
Intérêts créditeurs et profit sur change	932	-	932	1 168	-	1 168
Vente d'émissions et attribution des droits	397	470	(73)	760	779	(19)
Programme de remboursement d'impôt foncier pour les organismes caritatifs	319	-	319	329	-	329
Aliénation des actifs	26	-	26	317	-	317
Aide financière de la Fondation TVO	-	-	-	193	-	193
Autres	203	-	203	829	-	829
	9 563	2 847	6 716	13 313	2 916	10 397

* Pendant la période de son démarrage, l'OTÉLFO a partagé certaines installations avec l'Office, et il a fourni sa part proportionnelle des coûts.

14. DÉPENSES

(a) Dépenses allouées

L'Office répartit certaines dépenses générales entre les principales activités en tenant compte de ce qui suit :

- Coût de l'immeuble – basé sur la surface de plancher occupé par l'activité
- Coût de courrier, d'expédition et d'imprimerie – en fonction de l'utilisation

Les dépenses générales totales attribuées aux principaux groupes fonctionnels sont les suivantes :

Activité	2009 (en milliers de dollars)	2008 (en milliers de dollars)
Contenu et programmation	1 497	1 613
Services de soutien technique et à la production	808	276
Centre d'études indépendantes	638	545
Gestion et général	625	708
Coût des autres recettes gagnées	113	140
	3 681	3 282

(b) Dépenses par type

L'état des résultats d'exploitation présente les dépenses par activité. Les dépenses par type au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2009 (en milliers de dollars)	2008 (en milliers de dollars)
Salaires et traitements	26 653	24 203
Avantages sociaux	4 670	6 132
Avantages sociaux futurs	2 018	2 373
Licences et autre	8 494	8 195
Installations	4 914	6 056
Transport et communication	2 606	2 461
Autres services	7 540	6 507
Fournitures et équipement	1 096	1 268
Amortissement des immobilisations	5 228	4 562
	63 219	61 757

15. ENGAGEMENTS

L'Office a signé des contrats de location-exploitation pour les installations émettrices, les bureaux, les entrepôts et l'équipement. Les engagements locatifs futurs sont les suivants :

Exercice se terminant le 31 mars	Siège social (en milliers de dollars)	Autres (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
2010	1 246	898	2 144
2011	1 254	672	1 926
2012	1 254	249	1 503
2013	1 324	69	1 393
2014	1 373	24	1 397
2015 et après	18 749	64	18 813
	25 200	1 976	27 176

Le bail du siège social expire le 31 août 2027.

16. MATÉRIEL ET SERVICES DONNÉS

L'Office a recours aux services de bénévoles, surtout pour l'aider dans ses activités de souscription. Il reçoit également du matériel gratuit qu'il utilise principalement pour ses activités de collecte de fonds. Comme il est difficile de déterminer la valeur réelle du matériel et des services donnés, ceux-ci ne sont pas inclus dans les États financiers.



Résultats financiers

Notes afférentes aux états financiers

Suite...

17. LE CENTRE D'ÉTUDES INDÉPENDANTES

Conformément à une entente conclue avec le ministère de l'Éducation et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, le Centre d'études indépendantes (CEI) a été transféré à l'Office en 2002.

Le CEI fournit une gamme étendue de cours d'éducation à distance, en anglais et en français, qui permet aux adultes d'obtenir des crédits qui mènent au diplôme d'études secondaires, de mettre à jour leurs connaissances de base ou de se perfectionner. Il offre également un soutien aux enfants qui ne sont pas en mesure de suivre les programmes de l'école de jour. Le programme de tests GED (« General Educational Development ») est aussi disponible par l'intermédiaire du CEI.

Le financement de ces activités comprend une subvention du ministère de l'Éducation et des recettes gagnées par le CEI. La partie de la subvention affectée à des projets précis (développement de cours) a été reportée jusqu'à ce que les dépenses connexes aient été engagées.

	2009 (en milliers de dollars)	2008 (en milliers de dollars)
Source de financement des activités :		
Subvention du ministère de l'Éducation pour le CEI	6 421	5 886
Projet Hamilton-Wentworth <i>Ask a Teacher</i>	218	500
Aide financière reportée de l'exercice précédent (note 9)	135	535
Aide financière reportée à l'exercice suivant (note 9)	(105)	(135)
Subvention et financement de projets constatés du CEI	6 669	6 786
Recettes gagnées par le CEI	2 399	2 333
Total des subventions et du financement de projets du CEI, et des recettes gagnées par le CEI	9 068	9 119
Dépenses pendant l'année :		
Salaires et avantages	6 506	6 408
Transport et communication	640	570
Services	587	700
Immeuble, courrier, expédition et imprimerie	638	545
Licences	343	311
Fournitures, équipement et autres	89	210
Dépenses totales du CEI	8 803	8 744
Contribution du CEI aux coûts indirects	265	375

Les dépenses directes liées à l'aide financière reportée au prochain exercice ont été prévues au budget de l'exercice 2010.

18. ÉVENTUALITÉS

On entend par passifs éventuels des réclamations juridiques ayant pu être faites par ou contre l'Office, et dont le dénouement ne peut être prévu avec certitude. La direction ne s'attend pas à ce que toute réclamation juridique faite contre l'Office ait des effets matériels ou adverses sur ses résultats, et elle estime que, pour le moment, aucune provision pour les pertes ne soit nécessaire. Aucun montant n'a été constaté dans les comptes pour des réclamations faites par l'Office. On tiendra compte des règlements au moment où ils auront lieu.

19. CONSTITUTION DE L'OTÉLFO

Le gouvernement provincial a constitué l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO) par voie de décret, en date du 1er avril 2007. L'OTÉLFO a son propre conseil d'administration qui est responsable de l'exploitation de l'ancienne division de langue française (TFO) de l'Office.

L'OTÉLFO a assumé la responsabilité de la retraite et autres versements des employés qui ont accepté les offres d'emploi de TFO.

Transactions avec l'OTÉLFO

Au mois de novembre 2008, l'Office a effectué un versement forfaitaire de 1 300 000 \$ à l'OTÉLFO. Le paiement représente le règlement final mutuellement convenu de toutes réclamations relatives la création de l'OTÉLFO.

En 2009, l'Office a continué de fournir certains services à l'OTÉLFO aux montants convenus entre les parties. Le tableau suivant présente les opérations de recettes et de recouvrement des coûts entre apparentés qui ont été comptabilisées en 2009 :

	2009 (en milliers de dollars)	2008 (en milliers de dollars)
Contribution à l'entretien d'émetteurs, aux services de régie centrale et aux coûts d'entreposage	609	3 031
Remboursement pour les télécommunications par satellite, les services publics et autres frais	240	621
	849	3 652

Les sommes à recevoir de l'OTÉLFO au 31 mars 2009 s'élevaient à 70 000 \$ (2008 – 325 000 \$)

20. TRANSACTIONS ENTRE APPARENTÉS

L'Office est une société d'État de la province de l'Ontario et il constitue donc une partie reliée à d'autres organismes sur lesquels la province exerce un contrôle ou une influence notable. À ses transactions avec l'OTÉLFO (note 19) se sont ajoutés des revenus de commandite de ministères et organismes provinciaux, et des revenus des commissions scolaires de l'Ontario pour les frais de cours et les ventes de matériel didactique du Centre des études indépendantes (CEI). Ces transactions ont été comptabilisées à la valeur d'échange convenue entre les apparentés.

Les revenus provenant d'apparentés, autres que les subventions, pendant l'année sont les suivants :

	(en milliers de dollars)
Ministères provinciaux	247
Commissions scolaires et autres	915
	1 162

21. DONNÉES COMPARATIVES

Certaines données comparatives ont été réagencées pour concorder avec la présente présentation.



21, rue College
6^e étage
CP 3005 SUCC F
Toronto ON M4Y 2M5
Canada

Téléphone
416.968.3536

Télécopieur
416.968.8203

Rapport de la direction

Les états financiers de L'Office des Télécommunications Éducatives de Langue Française en Ontario (OTÉLFO) sont la responsabilité de la direction et ont été revus et approuvés par le conseil d'administration. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent des montants établis à partir des meilleures estimations de la direction, fondées sur un jugement prudent. Le choix des principes et des méthodes comptables incombe à la direction.

L'office maintient des systèmes de contrôle interne conçus pour assurer la pertinence et la fiabilité de l'information financière et la sauvegarde des éléments d'actif.

La direction reconnaît sa responsabilité de diriger les affaires de l'office de façon conforme aux exigences des lois pertinentes et des normes et principes financiers reconnus ainsi que de maintenir des normes de conduite convenables dans ses activités.

Le conseil d'administration exerce son rôle de surveillance des états financiers et des autres informations financières par l'entremise de son comité de vérification composé exclusivement d'administrateurs qui ne sont pas membres de la direction de l'office.

Les fonctions de ce comité sont d'examiner les états financiers et d'en recommander l'approbation au conseil d'administration, d'examiner les systèmes de contrôle interne et de sécurité de l'information et tout autre point relatif à la comptabilité et aux finances de l'office. Pour ce faire, le comité de vérification rencontre périodiquement les vérificateurs externes, avec ou sans la direction de l'organisme, afin d'examiner leur plan de vérification respectif et de discuter des résultats de leurs travaux. Il incombe à ce comité de recommander la nomination ou le renouvellement du mandat des vérificateurs externes.

Claudette Paquin
Directrice générale

Toronto (Ontario)
Le 26 juin 2009



Rapport des vérificateurs

Raymond Chabot Grant Thornton

Hawkesbury (Ontario) K6A 1A3

Téléphone : 613 632-0901

Aux membres du conseil d'administration de
L'Office des Télécommunications Éducatives de Langue Française en Ontario

Nous avons vérifié le bilan de L'Office des Télécommunications Éducatives de Langue Française en Ontario au 31 mars 2009 et les états des produits et charges, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'office. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Hawkesbury (Ontario)
Le 22 juin 2009

Comptables agréés
Membre de Grant Thornton International Ltd

Office des Télécommunications Éducatives de Langue Française en Ontario (OTÉLFO)

Produits et charges

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	<u>2009</u> \$	<u>2008</u> \$
PRODUITS		
(note 17)	16,149,297	14,550,000
Autres produits (note 18)	2,775,415	3,241,209
Corporatifs et gouvernementaux (note 19)	5,145,478	4,928,469
Amortissement des apports reportés - droits de diffusion (note 15)	618,546	432,125
Amortissement des apports reportés - immobilisations (note 16)	2,228,663	
	<u>23,151,803</u>	
CHARGES		
Programmation et émissions	12,250,148	11,665,397
Production et technologie	6,946,575	6,572,416
Administration	4,964,941	3,966,342
Amortissement des immobilisations	,982,086	222,185
Avantages sociaux futurs (note 11)	610,200	588,500
Radiation et perte sur cession d'immobilisations	275,175	75,909
	<u>23,090,749</u>	
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant	(111,726)	61,054
Autre élément		
Perte sur le règlement liée à la division des actifs et passifs (note 4)		2,189,463
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(111,726)	(2,128,409)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 6 fournit d'autres informations sur les résultats.

**Office des Télécommunications Éducatives
de Langue Française en Ontario (OTÉLFO)
Évolution des actifs nets**
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009				2008	
	Investis en immobilisations	Investis en droits de diffusion	Affectés - fonds de pension	Affectés à l'interne - Fondation TVOntario	Non affectés	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT, TEL QUE PRÉALABLEMENT ÉTABLI						
Redressement (note 2)	1,755,072	10,824,431	34,300		1,277,148	16,019,360
	<u>(1,759,458)</u>				<u>(1,759,458)</u>	<u>(1,759,458)</u>
SOLDE AU DÉBUT REDRESSÉ	(4,386)	10,824,431	34,300		1,277,148	14,259,902
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	4,386	(4,886,872)	(459,300)		5,230,060	(2,128,409)
Acquisition nettes d'immobilisations	438,243				(438,243)	
Investissement net en droits de diffusion		4,038,657			(4,038,657)	
					(511,300)	
Affectation interne (note 9)				1,519,008	(1,519,008)	
SOLDE À LA FIN	<u>438,243</u>	<u>9,976,216</u>	<u>86,300</u>	<u>1,519,008</u>	<u>12,019,767</u>	<u>12,131,493</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Office des Télécommunications Éducatives de Langue Française en Ontario (OTÉLFO)

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009 \$	2008 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(111,726)	(2,128,409)
Éléments hors caisse		
Variations d'éléments du fonds de roulement (note 5)	232,954	8,289,004
		2,189,463
	,175	75,909
Charges d'avantages sociaux futurs	610,200	588,500
Amortissement des immobilisations	1,982,086	222,185
Amortissement des apports reportés - immobilisations	(2,228,663)	
Amortissement des apports reportés - droits de diffusion	(618,546)	(432,125)
Amortissement des droits de diffusion	5,505,415	5,211,186
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	5,646,895	14,015,713
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(5,115,779)	(14,181,458)
Acquisitions de droits de diffusion	(6,180,705)	(6,477,247)
Versements au régime de retraite	(511,300)	(374,200)
Investissement pour le renouvellement des actifs		450,000
Produit de la cession d'immobilisations		6,025
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(11,807,784)	(20,576,880)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions de transition et flux de trésorerie liés aux activités de financement	4,700,000	15,200,000
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(1,460,889)	8,638,833
Encaisse au début	8,638,833	
Encaisse à la fin	7,177,944	8,638,833
ENCAISSE REPRÉSENTÉE PAR		
	3,368,766	5,860,833
immobilisations (note 8)	1,759,458	1,759,458
Encaisse affectée - Fondation TVOntario	1,519,008	
Encaisse affectée à l'achat d'immobilisations	530,712	1,018,542
	7,177,944	8,638,833

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Office des Télécommunications Éducatives de Langue Française en Ontario (OTÉLFO)

Bilan

au 31 mars 2009

	2009	Redressé (note 2) 2008
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	3,368,766	5,860,833
Débiteurs (note 7)	1,863,127	5,137,941
Frais payés d'avance	296,746	191,624
	5,528,639	11,190,398
Encaisse réservée aux fins du renouvellement des immobilisations (note 8)	1,759,458	1,759,458
Encaisse affectée - Fondation TVOntario (note 9)	1,519,008	
Encaisse affectée à l'achat d'immobilisations	530,712	1,018,542
Droits de diffusion (note 10)	11,499,716	10,824,431
Actif au titre de prestations de retraite (note 11)	86,300	34,300
Immobilisations (note 12)	17,029,571	14,171,048
	37,953,404	38,998,177
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 13)	3,344,898	7,683,136
Produits reportés (note 14)	1,342,241	422,444
	4,687,139	8,105,580
Passif au titre de prestations constituées (note 11)	841,500	690,600
Apports reportés - droits de diffusion (note 15)	1,523,500	1,111,046
Apports reportés - immobilisations (note 16)	18,881,498	16,959,458
	25,933,637	26,866,684
ACTIFS NETS (DÉFICIT)		
Investis en immobilisations	438,243	(4,386)
Investis en droits de diffusion	9,976,216	10,824,431
Affectés au fonds de pension	86,300	34,300
Affectés à l'interne - Fondation TVOntario	1,519,008	
Non affectés		1,277,148
	12,019,767	12,131,493
	37,953,404	38,998,177

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,


Présidente du Conseil


Vice-Président du Conseil
et Président du Comité de Vérification

Office des Télécommunications Éducatives de Langue Française en Ontario (OTÉLFO)

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'OFFICE

L'Office des Télécommunications Éducatives de Langue Française en Ontario (OTÉLFO) est une agence provinciale de la Couronne créée le 1er avril 2007 selon un Décret. L'OTÉLFO est un réseau de télédiffusion indépendant de langue française et est un organisme de charité, et à ce titre, n'est pas sujet à l'impôt sur le revenu. Les principaux objectifs de l'organisme sont d'offrir de la radiodiffusion et de la télécommunication éducative en langue française au grand public, de répondre aux intérêts et aux besoins de la communauté francophone et de développer les connaissances et les habiletés de cette communauté.

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Le 1er mai 2009, conformément aux dispositions transitoires applicables, l'office a appliqué les nouvelles recommandations du chapitre 1400, « Normes générales de présentation des états financiers », du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, qui traite de la continuité d'exploitation. Les nouvelles recommandations, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008, exigent de la direction qu'elle évalue la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation sur une période minimum de 12 mois à compter de la date de clôture, sans toutefois s'y limiter. Les nouvelles exigences couvrent seulement les informations à fournir et n'ont pas d'incidence sur les résultats financiers de l'office.

Au cours de l'exercice, l'office a modifié la façon dont les fonds investis aux fins du renouvellement des immobilisations sont présentés. Préalablement, ces fonds étaient présentés comme composante des actifs nets et l'office a choisi de les présenter comme produits reportés. L'office a appliqué cette modification de façon rétrospective, qui a entraîné une diminution des actifs nets investis en immobilisations de 1 759 458 \$ et une augmentation du même montant des apports reportés - immobilisations au 31 mars 2008.

3 - CONVENTIONS COMPTABLES

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'office doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'office pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'office applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le

Office des Télécommunications Éducatives de Langue Française en Ontario (OTÉLFO)

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Abonnements

Les produits tirés des abonnements de distribution du signal sont constatés lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Actifs et passifs financiers

L'office a choisi d'appliquer les recommandations du chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés relativement à la présentation et aux informations à fournir afférentes aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente et aux placements détenus jusqu'à leur échéance augmentent la valeur comptable des actifs financiers afférents. Les achats ou les cessions d'actifs financiers avec délai normalisé de livraison sont comptabilisés à la date de transaction.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

L'encaisse est classée dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction et est évaluée à la juste valeur.

Prêts et créances, et autres passifs financiers

Les débiteurs sont classés comme prêts et créances. Les créditeurs sont classés comme autres passifs financiers. Ces instruments financiers sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Amortissements des actifs à long terme

Les actifs à long terme amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Dans un tel cas, une perte de valeur doit être constatée et correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

Office des Télécommunications Éducatives de Langue Française en Ontario (OTÉLFO)

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent :

	Périodes
Émetteurs	17 ans
Équipement de contrôle des émetteurs	7 ans
Système technique	7 ans
Système informatique	5 ans
Ameublement et équipement	15 ans
Améliorations locatives	Selon la durée du bail de 10 ans

Droits de diffusion et coûts de production

Les droits de diffusion et coûts de production sont comptabilisés comme suit:

Les productions courantes et promotionnelles produites par l'office sont constatées à titre de charges lorsqu'elles sont engagées.

Toutes les autres productions produites par l'office et les productions sous contrat de co-production, de pré-achat et d'acquisition sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de quatre ans.

Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite

L'office comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux à prestations déterminées, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes. À cette fin, l'office a adopté les conventions suivantes :

- L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Cette évaluation comprend la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels;
- Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur;
- Le gain actuariel (la perte actuarielle) résulte de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs des régimes au cours d'une période et le rendement prévu pendant cette période, ou des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. L'excédent du gain actuariel cumulé net (de la perte actuarielle cumulée nette) sur 10 % des obligations au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs des régimes si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par le régime de retraite est de 11 ans. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par les régimes d'avantages complémentaires de retraite est de 15 ans.

Office des Télécommunications Éducatives de Langue Française en Ontario (OTÉLFO)

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Conversion des devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au taux en vigueur à la date de l'opération. Les revenus et les dépenses libellés en devises sont convertis au taux moyen en vigueur durant l'exercice, à l'exception des dépenses liées aux éléments non monétaires d'actif et de passif qui sont converties au taux d'origine. Les gains et les pertes sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'office constate les apports reçus sous forme de fournitures et services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'office aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Financement excédentaire

Les ministères peuvent exiger le remboursement de tout financement excédentaire. Tout remboursement sera comptabilisé dans l'exercice alors en cours.

4 - OPÉRATIONS CONCLUES ENTRE ORGANISMES APPARENTÉS

L'OTÉLFO est une agence gouvernementale qui est régie par la province de l'Ontario. Elle est donc apparentée avec tous les autres organismes contrôlés par ou sous l'influence notable de la province. En plus de conclure des transactions avec « The Ontario Educational Communications Authority » (OECA), l'OTÉLFO reçoit des revenus provenant de ministères provinciaux, d'agences gouvernementales et de conseils scolaires pour des cours et la vente de matériels éducatifs. Au cours de l'exercice, l'OTÉLFO a conclu les opérations suivantes avec l'OECA :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
Opérations conclues dans le cours normal des activités		
Charges		
Programmation et émissions	31,009	137,771
Production et technologie	821,774	3,635,398
Opération non conclue dans le cours normal des activités		
Perte liée à la division des actifs		
et passifs		2,189,463

Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties, à l'exception de l'opération non conclue dans le cours normal des activités, qui a été enregistrée à la valeur comptable.

Office des Télécommunications Éducatives de Langue Française en Ontario (OTÉLFO)

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

5 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
Débiteurs	3,274,814	606,502
Frais payés d'avance	(105,122)	(191,624)
Créditeurs	(4,338,238)	7,683,137
Produits reportés	1,401,500	190,989
	<u>232,954</u>	<u>8,289,004</u>

6 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	2009	2008
	\$	\$
Amortissement des droits de diffusion	5,505,415	5,211,186
Perte sur change	,244	
Radiation d'immobilisations	,175	
Perte sur la cession d'immobilisations		75,909
Intérêts payés à un organisme apparenté - OECA		75,000

7 - DÉBITEURS

	2009	2008
	\$	\$
Montant à recevoir d'un organisme apparenté - OECA		3,039,158
Gouvernements	1,431,263	1,537,796
Abonnements	266,546	370,881
Autres	165,318	190,106
	<u>1,863,127</u>	<u>5,137,941</u>

8 - INVESTISSEMENT AUX FINS DU RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS

Une portion des apports reçus annuellement est attribuée au renouvellement des immobilisations techniques de l'office pour assurer le suivi et la mise à jour avec des changements technologiques.

	2009	2008
	\$	\$
Solde au début	1,759,458	1,309,458
Ajouter:		
Allocation des subventions		450,000
Solde à la fin	<u>1,759,458</u>	<u>1,759,458</u>

Office des Télécommunications Éducatives de Langue Française en Ontario (OTÉLFO)

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

9 - AFFECTATION DES FONDS DE LA FONDATION TVONTARIO

Au cours de l'exercice, l'office a pris la décision d'affecter une portion des fonds issus de la
À ce titre, les fonds affectés pourront être utilisés à des fins déterminées par le conseil d'administration de temps à autre et seulement avec l'approbation de celui-ci.

	\$
Montant reçu lors de la dissolution de la fondation	1,792,486
Montant utilisé au cours de l'exercice	(273,478)
Portion affectée	1,519,008

10 - DROITS DE DIFFUSION

	2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Droits de diffusion et productions complétées	16,592,323	8,025,184	8,567,139
Productions en cours	2,932,577		2,932,577
	19,524,900	8,025,184	
	2008		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Droits de diffusion et productions complétées	16,250,512	8,023,930	8,226,582
Productions en cours	2,597,849		2,597,849
	18,848,361	8,023,930	10,824,431

11 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

Description des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite

L'office a des régimes à prestations déterminées, capitalisés et non capitalisés, et des régimes à cotisations déterminées, lesquels garantissent à la plupart de ses salariés le paiement de prestations de retraite et d'avantages complémentaires de retraite.

Le régime de retraite auquel participe la plupart des employés de l'OTÉLFO comporte deux volets. Le premier volet est un volet à prestations déterminées entièrement financé par l'OTÉLFO en vertu duquel les prestations de retraite sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire de fin de carrière. Les prestations de retraite font l'objet chaque année d'une majoration correspondant au taux d'inflation jusqu'à un maximum de 3 %. Le deuxième volet est un volet à

Office des Télécommunications Éducatives de Langue Française en Ontario (OTÉLFO)

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

11 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

cotisations déterminées dont les cotisations sont versées par l'OTÉLFO et les participants.

Les régimes d'avantages complémentaires de retraite sont des régimes contributifs d'assurance maladie, dentaire et vie.

Transfert d'actif

Le 1er avril 2007, le réseau de l'OTÉLFO est devenu une agence indépendante de l'OCEA. L'OTÉLFO continue d'offrir à ses employés un régime de retraite et des avantages complémentaires de retraite selon les mêmes conditions qu'avant le transfert. Tous les avantages passés demeurent acquis aux employés transférés et sont sous la responsabilité de l'OTÉLFO. L'office a déposé une demande auprès des autorités réglementaires pour l'établissement de son propre régime de retraite pour ses employés, et a obtenu l'approbation du Surintendant de la Commission des services financiers de l'Ontario au cours de l'exercice. Le transfert d'actif de l'OCEA a eu lieu le 20 mars 2009. Le montant d'actif reçu, basé sur une entente de principe conclue entre les parties, s'est élevé à 4 605 759 \$ et correspond aux méthodes et hypothèses de cette entente de transfert. Préalablement à la date de transfert d'actif, les actifs des régimes de l'OTÉLFO ont été investis en accord avec les termes de l'entente avec l'OCEA et selon les politiques et procédures d'investissement de leur régime de retraite.

Total des paiements en espèces

Les paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs, constitués des cotisations de l'office à son régime de retraite capitalisé, des sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de ses autres régimes non capitalisés et des cotisations à ses régimes à cotisations déterminées, totalisent 654 800 \$ (478 900 \$ en 2008).

Régimes à prestations déterminées

L'office évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime pour les besoins de la comptabilité au 31 mars de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 1er juillet 2007 et la prochaine évaluation doit être effectuée en date du 1er juillet 2010.

Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants inscrits dans les états financiers

	2009	
	Régime de retraite	Autres régimes
	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées	5,568,100	846,800
Juste valeur des actifs des régimes	5,557,500	
Situation de capitalisation - déficit	(10,600)	(846,800)
Perte actuarielle nette non amortie	96,900	5,300
Actif (passif) au titre des prestations constituées	86,300	(841,500)

Office des Télécommunications Éducatives de Langue Française en Ontario (OTÉLFO)

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

11 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

	2008	
	Régime de retraite	Autres régimes
	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées	6,054,600	901,700
Juste valeur des actifs des régimes	6,519,000	
Situation de capitalisation - excédent (déficit)	464,400	(901,700)
Perte actuarielle nette non amortie (gain actuariel net non amorti)	(430,100)	211,100
Actif (passif) au titre des prestations constituées	34,300	(690,600)

Composition des actifs du régime de retraite

La composition des actifs du régime de retraite selon l'évaluation à la date de mesure, soit le 31 mars, se présente comme suit :

	2009	2008
	%	%
Catégorie d'actifs		
Titres de capitaux propres	58	60
Titres de créances	37	35
Autres	5	5
	100	100

Coûts des avantages sociaux futurs constatés dans l'exercice et prestations versées

	2009	
	Régime de retraite	Autres régimes
	\$	\$
Coûts des avantages sociaux futurs constatés	459,300	153,800
Prestations versées	14,800	,900

	2008	
	Régime de retraite	Autres régimes
	\$	\$
Coûts des avantages sociaux futurs constatés	372,500	169,000
Prestations versées	1,500	1,200

Office des Télécommunications Éducatives de Langue Française en Ontario (OTÉLFO)

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

11 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Principales hypothèses

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée):

	2009	
	Régime de retraite	Autres régimes
	%	%
Obligations au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	7.25	7.25
Taux de croissance de la rémunération	4.00	4.00
Coût des prestations		
Taux d'actualisation	6.25	6.25
Taux de rendement prévu des actifs des régimes à long terme	5.75	
Taux de croissance de la rémunération	4.00	4.00
		2008
	Régime de retraite	Autres régimes
	%	%
Obligations au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	6.25	6.25
Taux de croissance de la rémunération	4.00	4.00
Coût des prestations		
Taux d'actualisation	5.50	5.50
Taux de rendement prévu des actifs des régimes à long terme	5.75	
Taux de croissance de la rémunération	4.00	4.00

Les taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé sont fondés sur les éléments suivants :

	2009	2008
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	10%	10%
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel	5%	5%
Année où le taux devrait se stabiliser	2019	2017

Régime à cotisations déterminées

Les coûts totaux constatés au titre du régime à cotisations déterminées s'élèvent à 140 600 \$ (103 500 \$ en 2008).

Office des Télécommunications Éducatives de Langue Française en Ontario (OTÉLFO)

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

12 - IMMOBILISATIONS

	2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Émetteurs	118,714	118,714	
Équipement de contrôle des émetteurs	878,992	782,416	96,576
Système technique	9,293,110	1,083,834	8,209,276
Système informatique	4,236,250	817,620	3,418,630
Ameublement et équipement	1,059,454	52,744	1,006,710
Améliorations locatives	4,656,826	358,447	4,298,379
	<u>20,243,346</u>	<u>3,213,775</u>	<u>17,029,571</u>
	2008		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Émetteurs	118,714	115,552	3,162
Équipement de contrôle des émetteurs	782,416	756,117	26,299
Système technique	7,363,894	34,051	7,329,843
Système informatique	2,815,952	322,379	2,493,573
Ameublement et équipement	737,295	3,591	733,704
Améliorations locatives	3,584,467		3,584,467
	<u>15,402,738</u>	<u>1,231,690</u>	<u>14,171,048</u>

13 - CRÉDITEURS

	2009	2008
	\$	\$
Comptes fournisseurs	2,367,604	7,363,805
Montant à payer à un apparenté - OECA	70,243	
Salaires et avantages sociaux courus	805,709	260,921
Autres	101,342	58,410
	<u>3,344,898</u>	<u>7,683,136</u>

14 - PRODUITS REPORTÉS

	2009	2008
	\$	\$
Projets gouvernementaux	<u>1,342,241</u>	<u>422,444</u>

Office des Télécommunications Éducatives de Langue Française en Ontario (OTÉLFO)

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

15 - APPORTS REPORTÉS - DROITS DE DIFFUSION

	2009	2008
	\$	\$
Solde au début	1,111,046	478,171
Ajouter:		
Projets reliés aux émissions à diffuser	1,031,000	1,065,000
Moins:		
Amortissement	618,546	432,125
Solde à la fin	1,523,500	1,111,046

16 - APPORTS REPORTÉS - IMMOBILISATIONS

	2009	2008
	\$	\$
Solde au début	16,959,458	1,759,458
Ajouter:		
Fonds reportés au cours de l'exercice (note 17)	4,150,703	15,200,000
Moins:		
Amortissement	2,228,663	
Solde à la fin	18,881,498	16,959,458

17 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

	2009	2008
	\$	\$
Provincial		
Ministère de l'éducation		
- Subvention de base	15,600,000	15,000,000
- Fonds de transition	4,700,000	15,200,000
Moins: Fonds reportés aux années futures (note 16)	(4,150,703)	(15,200,000)
Contribution pour le renouvellement des immobilisations		(450,000)
	16,149,297	14,550,000

18 - AUTRES PRODUITS

	2009	2008
	\$	\$
Abonnements de distribution du signal	2,604,880	3,052,834
Vente de produits	22,285	17,247
Sous-location	53,708	
Revenus d'intérêts	94,542	171,128
	2,775,415	3,241,209

Office des Télécommunications Éducatives de Langue Française en Ontario (OTÉLFO)

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

19 - APPORTS CORPORATIFS ET GOUVERNEMENTAUX

	2009	2008
	\$	\$
Projets provinciaux		
Ministère de l'éducation		
- Littératie, Numératie	286,275	560,000
- Sous-titrage	300,000	
- Autres	568,500	316,580
Financements de projets	2,210,418	843,568
Fonds reportés de l'exercice précédent	1,661,445	1,547,500
Fonds reportés de l'exercice	(2,858,741)	(1,661,445)
	<u>2,167,897</u>	<u>1,606,203</u>
Projets fédéraux		
Programme des Langues officielles	2,550,000	2,550,000
Autres financements de projets fédéraux		308,893
	<u>2,550,000</u>	<u>2,858,893</u>
Projets corporatifs		
Financement reçu au cours de l'exercice	137,411	480,373
Fonds reportés de l'exercice précédent	290,170	273,170
Fonds reportés de l'exercice		(290,170)
	<u>427,581</u>	<u>463,373</u>
	<u>5,145,478</u>	<u>4,928,469</u>

20 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

Risques financiers

Risque de crédit

Office des Télécommunications Éducatives de Langue Française en Ontario (OTÉLFO)

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

20 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Il y a concentration de risque de crédit sur le poste encaisse, puisque l'office négocie avec une seule institution financière.

Risque de change

L'office est exposé au risque de change en raison de l'encaisse libellée en dollars américains. Au 31 mars 2009, l'encaisse libellée en dollars américains totalise 17 515 \$ US.

L'office ne conclut pas de contrats visant à couvrir le risque de change auquel il est exposé.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Afin d'atteindre ses objectifs et d'acquitter ses obligations, l'office établit des prévisions budgétaires, mais ne prépare pas de budget de trésorerie détaillé.

21 - POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DE CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'office sont les suivants:

- préserver la capacité de l'office à poursuivre ses activités et;
- rencontrer ses obligations financières.

L'office gère son capital principalement par le biais de la recherche de subventions auprès des gouvernements provinciaux et fédéraux et par l'affectation de ses actifs nets à des fins spécifiques.

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, l'office peut être amené à modifier les dépenses prévues pour la réalisation de certaines de ses activités.

22 - ENGAGEMENTS

L'office s'est engagé, d'après un contrat de location-exploitation échéant en août 2017, à verser une somme totale de 8 206 734 \$ pour la location d'espace de bureau. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 1 106 526 \$ en 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014. Ce contrat de location comporte une option de renouvellement pour deux périodes additionnelles de cinq ans dont l'office pourra se prévaloir en donnant un préavis de neuf mois.

L'office s'est engagé, d'après des contrats de location exploitation échéant de décembre 2011 à juillet 2012, à verser une somme mensuelle de 28 450 \$ pour l'accès internet et des services de communications. Les paiements minimums exigibles pour les trois prochains exercices s'élèvent à 341 400 \$ en 2010 et 2011, et à 85 350 \$ en 2012. Ces contrats comportent une option de renouvellement pour une période additionnelle égale à la durée initiale du service.

Office des Télécommunications Éducatives de Langue Française en Ontario (OTÉLFO)

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

22 - ENGAGEMENTS (suite)

Au 31 mars 2009, l'office s'était engagé à faire l'acquisition d'équipement pour des fins de production au montant de 1 168 000 \$.

23 - ÉVENTUALITÉ

L'office fait l'objet d'une réclamation de la part de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques pour un montant indéterminé. La direction est d'avis que cette réclamation est non fondée et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard.

24 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

25 - NORMES COMPTABLES FUTURES

En septembre 2008, l'institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a modifié la préface des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif et plusieurs chapitres de la série 4400, et a apporté des modifications corrélatives à d'autres chapitres du *Manuel de l'ICCA*. Les principaux changements apportés touchent notamment les éléments suivants:

- Inclusion des organismes sans but lucratif dans le champ d'application du chapitre 1540, « États des flux de trésorerie »;
- Élimination de l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets;
- Modification afin de préciser que les produits et les charges doivent être comptabilisés et présentés sur la base des montants bruts lorsque l'organisme sans but lucratif agit pour son propre compte dans les opérations en cause;
- Ajout de directives supplémentaires concernant l'utilisation appropriée de l'exclusion du champ d'application du chapitre 4430, « Immobilisations détenues par les organismes sans but lucratif », pour les petites entités.

De plus, l'ICCA a publié le nouveau chapitre 4470 intitulé « Ventilation des charges des organismes sans but lucratif - informations à fournir » qui établit des normes sur les informations à fournir par l'organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

**Office des Télécommunications Éducatives
de Langue Française en Ontario (OTÉLFO)
Notes complémentaires**

au 31 mars 2009

25 - NORMES COMPTABLES FUTURES (suite)

Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009 et l'office les mettra en application à compter du 1er avril 2009. La direction de l'office n'est pas en mesure d'évaluer l'incidence qu'aura l'application de ces modifications sur les états financiers.

Office ontarien de financement

Responsabilité de la présentation des états financiers

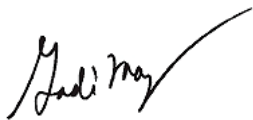
Les états financiers de l'Office ontarien de financement, que vous trouverez ci-joints, ont été établis conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, et c'est la direction qui en assume la responsabilité. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 5 juin 2009.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Comité de vérification et de gestion des risques du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de vérification et de gestion des risques, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le Comité de vérification et de gestion des risques tient des réunions régulières avec la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour discuter des questions soulevées et revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ces états financiers ont été vérifiés par le vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité du vérificateur général consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux recommandations du CCSP de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Le rapport du vérificateur, présenté à la page suivante, indique la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Au nom de la direction

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gadi Mayman', with a long, sweeping flourish extending to the right.

Gadi Mayman
Directeur général
Office ontarien de financement

Rapport du vérificateur



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À l'Office ontarien de financement
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de l'Office ontarien de financement au 31 mars 2009, et l'état des résultats nets et des bénéfices non répartis, ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto, Ontario
Le 5 juin 2009

Jim McCarter, CA
Vérificateur général
Comptable public autorisé

Bilan

Au 31 mars 2009

<i>(en milliers de dollars)</i>	2009	2008
ACTIF		
Actif à court terme		
Espèces	965 \$	221 \$
Intérêts à recevoir	2 029	2 029
Montant dû par les organismes et les apparentés (Note 8)	1 491	1 054
Montant dû par la province de l'Ontario	1 589	1 215
Total de l'actif à court terme	6 074	4 519
Immobilisations (Note 3)	2 790	1 309
Prêts non remboursés (Note 2)	79 021	79 021
Total de l'actif	87 885 \$	84 849 \$
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs	1 530 \$	1 138 \$
Somme payable à la province de l'Ontario – intérêts	2 029	2 010
Somme payable à la province de l'Ontario – recouvrements	1 282	1 009
Total du passif à court terme	4 841	4 157
Dette à long terme (Note 2)	79 021	79 021
Produit comptabilisé d'avance (Note 4)	2 849	1 386
Bénéfices non répartis	1 174	285
Total du passif et des bénéfices non répartis	87 885 \$	84 849 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :



Le président,
Peter Wallace



Le directeur général,
Gadi Mayman

État du bénéfice net et des bénéfices non répartis

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

<i>(en milliers de dollars)</i>	2009	2008
REVENUS		
Recouvrement des coûts de la province de l'Ontario (Note 5)	18 105 \$	15 144 \$
Produit d'intérêts	7 605	7 603
Total des revenus	25 710	22 747
CHARGES		
Traitements, salaires et avantages sociaux	16 662	15 114
Intérêts de la dette à long terme	7 594	7 595
Frais administratifs et généraux	5 540	3 718
Amortissement (Note 3)	820	912
Total partiel	30 616	27 339
Moins le recouvrement des coûts auprès des organismes et des apparentés (Note 8)	(5 795)	(4 728)
Total des charges	24 821	22 611
Bénéfice net	889	136
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	285	149
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	1 174 \$	285 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

<i>(en milliers de dollars)</i>	2009	2008
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	889 \$	136 \$
Rajustement lié à l'amortissement	820	912
Diminution / (augmentation) des intérêts nets à recevoir / à payer	19	(16)
Diminution / (augmentation) du montant dû par les organismes et les apparentés	(437)	201
Diminution / (augmentation) du montant dû par la province (sans les comptes créditeurs)	18	(77)
Augmentation / (diminution) de la somme payable à la province de l'Ontario au titre du recouvrement des coûts	273	(536)
Augmentation / (diminution) du produit comptabilisé d'avance	1 463	(109)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	3 045	511
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(2 301)	(726)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(2 301)	(726)
Augmentation / (diminution) nette de l'encaisse	744	(215)
Encaisse au début de l'exercice	221	436
Encaisse à la fin de l'exercice	965 \$	221 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

CONTEXTE

L'Office ontarien de financement (l'OOF) a été créé à titre d'organisme de la Couronne le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). Conformément à la Loi, l'OOF :

- exécute des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario;
- gère la dette de la province;
- offre des services financiers et des services centralisés de gestion de la trésorerie au gouvernement provincial;
- prodigue des conseils en matière de politiques et de projets financiers aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics;
- aide les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et à investir de l'argent;
- à la demande de la province, prête de l'argent à certains organismes publics;
- investit au nom de certains organismes publics.

Par ailleurs, les responsabilités de l'OOF comprennent :

- la prestation d'autres services financiers qui sont jugés avantageux pour la province ou tout organisme public;
- les autres responsabilités qui lui sont confiées par le lieutenant-gouverneur en conseil.

L'OOF est constitué en personne morale conformément aux lois de l'Ontario. L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu, comme le prévoit l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode de comptabilité : Puisque l'OOF est un organisme gouvernemental, ces états financiers sont préparés conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Encaisse et quasi-espèces : L'encaisse et les quasi-espèces comprennent les dépôts en espèces et les placements très liquides dont l'échéance est inférieure à trois mois. Ils sont comptabilisés au prix coûtant, qui se rapproche de leur valeur marchande actuelle.

Immobilisations : Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée utile estimative des immobilisations, telle qu'elle est indiquée ci-après.

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail plus une période de renouvellement

Les fonds reçus de la province et des organismes pour l'acquisition d'immobilisations sont enregistrés comme des produits comptabilisés d'avance et amortis jusqu'au recouvrement des coûts selon la même méthode que les immobilisations.

Incertitude relative à la mesure : La préparation de ces états financiers exige que la direction fasse des estimations fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation. Ces estimations seront mises à jour chaque année en fonction des nouveaux renseignements, au fur et à mesure de leur disponibilité.

2. SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL (SOAM)

Conformément à la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, l'actif et le passif de la SOAM ont été transférés à l'OOF le 15 novembre 1993. La SOAM contractait des emprunts auprès du Régime de pensions du Canada (RPC) et les utilisait pour accorder des prêts aux municipalités et aux conseils scolaires à des conditions semblables à celles de ses propres emprunts.

Les échéances et les taux d'intérêts moyens des prêts en cours et de l'encours de la dette sont établis ci-dessous :

(en milliers de dollars)

Arrivant à échéance en :	Principal arrivant à échéance	Taux d'intérêts moyen (%)
2010	5 156 \$	10,86
2011	29 630	9,97
2012	44 235	9,22
Total	79 021 \$	9,61

3. IMMOBILISATIONS

La valeur comptable nette (VCN) des immobilisations est la suivante :

(en milliers de dollars)

	Coût	Amortissement cumulé	VCN 31 mars 2009	VCN 31 mars 2008
Meubles et matériel	928 \$	199 \$	729 \$	247 \$
Matériel informatique	9 811	8 879	932	842
Améliorations locatives	1 617	488	1 129	220
Total	12,356 \$	9,566 \$	2,790 \$	1,309 \$

4. PRODUIT COMPTABILISÉ D'AVANCE

Le produit comptabilisé d'avance représente la partie non amortie du coût recouvré auprès de la province et des organismes au chapitre de l'acquisition d'immobilisations ainsi que le montant de l'incitatif à la location devant être amorti au compte d'exploitation sur quatre ans.

(en milliers de dollars)

	Immobilisations		Incitatif à la location	Total
	Province	Organismes		
Solde au début de la période	1 301 \$	8 \$	77 \$	1 386 \$
Dépenses en immobilisations	2 301	-	-	2 301
Amortissement	(812)	(8)	(18)	(838)
Solde à la fin de la période	2 790 \$	- \$	59 \$	2 849 \$

5. GESTION DE LA DETTE AU NOM DE LA PROVINCE

L'OOF gère la dette et les placements au nom de la province, y compris la gestion conjointe des fonds appartenant à Ontario Power Generation Inc. (OPG) en vertu de l'*Ontario Nuclear Funds Agreement*. La province, l'OPG et certaines filiales de l'OPG ont conclu, en mars 2002, une entente visant à mettre de côté les fonds nécessaires pour éliminer les déchets radioactifs et le combustible épuisé et pour déclasser les centrales nucléaires. L'entente est entrée en vigueur le 24 juillet 2003.

Le recouvrement des coûts par la province pour toutes les activités de gestion de la dette et de placement pour la période terminée le 31 mars 2009 se chiffrait à 18,1 millions de dollars (15,1 millions de dollars en 2008). L'augmentation de 3 millions de dollars est attribuable aux demandes accrues qu'a reçu l'OOF, ce qui a entraîné une hausse des coûts de dotation en personnel et de soutien (frais juridiques et soutien en matière de TI) de la Division des marchés financiers par suite de l'accroissement des besoins d'emprunt et des prêts accordés aux organismes publics, et à des coûts de dotation en personnel et à des frais d'hébergement supérieurs pour la Division du financement général et de l'analyse financière en matière d'électricité, y compris les coûts des services de consultation liés aux activités de gestion de l'actif.

6. TRANSACTIONS AVEC LES ORGANISMES PUBLICS

À la demande de la province, l'OOF assure le financement de divers organismes publics. Étant donné que l'OOF reçoit l'ordre de la province d'accorder ces prêts afin de faire avancer les initiatives provinciales officielles et que ces prêts sont constatés dans les états financiers consolidés de la province, ces transactions ne sont pas prises en compte dans les présents états financiers. Les fonds servant à effectuer ces prêts sont accordés à l'OOF par le gouvernement provincial grâce à des facilités de crédit de 5,6 milliards de dollars échéant entre 2027 et 2033. L'OOF remet à la province les remboursements en principal qu'il reçoit des organismes publics. À compter du 19 décembre 2007, les taux d'intérêts demandés aux organismes publics sur les nouveaux prêts seront légèrement plus élevés que le taux applicable aux avances de la province servant à financer les prêts (« l'écart »). L'OOF conservera généralement l'écart afin de recouvrer les coûts administratifs relatifs à la gestion de ces prêts. Dans certains cas, le taux imposé aux emprunteurs sera semblable à celui que demanderait un prêteur commercial.

Les fonds sont en règle générale avancés par l'OOF à des organismes publics aux termes de dispositions de financement provisoires consistant en un certain nombre de billets à ordre dont la durée ne dépasse pas un an. Les billets à ordre sont par la suite convertis en emprunts à terme fixe et les conditions de remboursement sont établies. Au 31 mars 2009, les sommes à recevoir par l'OOF au nom du gouvernement provincial ne sont pas prises en compte dans les présents états financiers et représentent des débentures, des prêts à court terme et des marges de crédit.

Les montants suivants représentent les sommes à recevoir par l'OOF au nom de la province, intérêts courus compris. Exception faite de l'écart de taux d'intérêt conservé par l'OOF, ces montants sont à leur tour dus par l'OOF à la province. Il s'agit d'opérations entre apparentés, à l'exception de celles concernant la Corporation de la ville de Windsor et le gouvernement du Canada (secteur automobile).

(en milliers de dollars)

	31 mars 2009	31 mars 2008
Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie	1 007 \$	— \$
Collège Cambrian d'arts appliqués et de technologie	7 657	—
Centre Centennial des sciences et de la technologie	4 007	4 508
Corporation de la Ville de Windsor	19 516	22 961
Gouvernement du Canada – Secteur automobile	83 356	—
Collège Georgian d'arts appliqués et de technologie	5 574	3 630
Collège Lambton d'arts appliqués et de technologie	3 961	—
Collège Mohawk d'arts appliqués et de technologie	4 452	2 149
Société ontarienne de travaux d'infrastructure	105 116	62 217
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	256 657	297 188
Commission de transport Ontario		
Northland	33 919	41 132
Musée royal de l'Ontario	57 020	88 936
Conseils scolaires	2 348 175	1 441 407
Collège Sir Sandford Fleming d'arts appliqués et de technologie	1 743	—
Collège St. Clair d'arts appliqués et de technologie	462	—
Total	2 932 622 \$	1 964 128 \$

Le Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie, un organisme de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie*, a emprunté 1 million de dollars sur des facilités de crédit maximales non renouvelables de 9,5 millions de dollars pendant la période de construction pour financer la construction d'un projet de campus. Le prêt, qui porte intérêt au taux de 0,6 pour cent, devrait être remboursé au plus tard le 30 décembre 2009.

Le Collège Cambrian d'arts appliqués et de technologie, un organisme de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie*, a emprunté un montant total de 8 millions de dollars composé des trois prêts décrits ci-dessous. Le premier prêt de 6 millions de dollars sur des facilités de crédit maximales non renouvelables de 11 millions de dollars pendant la période de construction sert à financer un projet de résidence pour étudiants. Le prêt, qui porte intérêt au taux de 0,95 pour cent, devrait être remboursé au plus tard le

15 juin 2009. Le deuxième prêt de 1,6 million de dollars sur des facilités de crédit maximales non renouvelables de 3 millions de dollars pendant la période de construction sert à financer un projet de système de refroidissement. Le prêt, qui porte intérêt au taux de 0,6 pour cent, devrait être remboursé au plus tard le 1^{er} octobre 2009. Le troisième prêt de 0,4 million de dollars sert à financer un projet de parc de stationnement. Ce prêt, qui arrivera à échéance en 2018, porte intérêt au taux de 4,814 pour cent.

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie est un organisme provincial de la Couronne, constitué aux termes de la *Loi de 1990 sur le Centre Centennial des sciences et de la technologie*. Le Centre a initialement emprunté 10 millions de dollars pour financer la construction de son projet d'agents du changement et a effectué des remboursements du capital, réduisant ainsi le solde au 31 mars 2009 à 4 millions de dollars (4,5 millions de dollars en 2008). Le prêt, qui porte intérêt au taux de 4,346 pour cent, arrive à échéance en mars 2017.

La Corporation de la ville de Windsor est une municipalité au sens de la *Loi sur les municipalités*. Le financement est accordé aux fins de l'acquisition, de la conception et de la construction du palais de justice de Windsor, qui abrite la cour provinciale divisionnaire et le quartier général de la police municipale. Il s'agit d'une débenture de 20 ans portant intérêt au taux de 6,41 pour cent et arrivant à échéance en mars 2021. Le solde impayé s'élève à 19,5 millions de dollars (23 millions en 2008).

Le Collège Georgian d'arts appliqués et de technologie, un organisme de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie*, a emprunté un montant total de 6 millions de dollars (4 millions de dollars en 2008) pour financer de multiples projets. Le premier prêt de 4 millions de dollars est un prêt sur dix ans portant intérêt au taux de 3,954 pour cent et arrivant à échéance en mars 2018. Le deuxième prêt de 2 millions de dollars est un prêt sur dix ans portant intérêt au taux de 3,715 pour cent et arrivant à échéance en mars 2019.

Le gouvernement du Canada a emprunté 83 millions de dollars pour contribuer à fournir des fonds au secteur automobile canadien. Le prêt porte intérêt à un taux variable, soit CDOR plus 3 pour cent sous réserve d'un minimum de 5 pour cent qui est fixé de nouveau chaque trimestre. Ce prêt devrait être remboursé le 31 mars 2012. Après la fin de l'exercice, d'autres prêts supérieurs à 2 milliards de dollars ont été accordés.

Le Collège Lambton d'arts appliqués et de technologie, un organisme de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie*, a emprunté 4 millions de dollars pour financer l'agrandissement d'une résidence pour étudiants. Ce prêt sur 25 ans, qui porte intérêt au taux de 5,224 pour cent, arrivera à échéance en juillet 2033.

Le Collège Mohawk d'arts appliqués et de technologie, un organisme de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie*, a emprunté un montant total de 4 millions de dollars (2,1 millions de dollars en 2008) pour financer plusieurs projets, dont l'achat de matériel informatique et un programme d'immobilisations éconergétiques. Le premier prêt de 2 millions de dollars, qui porte intérêt au taux de 4,8 pour cent, arrive à échéance en septembre 2011. Le deuxième prêt de 1,6 million de dollars, qui porte intérêt au

taux de 1,9405 pour cent, arrive à échéance en mars 2012. Le Collège a également fait un prêt de 0,4 million de dollars sur des facilités de crédit maximales non renouvelables de 7 millions de dollars pendant la période de construction. Le prêt, qui porte intérêt au taux de 0,75 pour cent, devrait être remboursé au plus tard le 31 août 2011.

La Société ontarienne de travaux d'infrastructure (SOTI) a obtenu des facilités de crédit renouvelables plafonnées à 200 millions de dollars sur 10 ans. La SOTI a emprunté 105 millions de dollars (62 millions de dollars en 2008) à des taux d'intérêts variant de 2,421 à 5,02 pour cent.

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) est un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*. La dette en cours comprend deux prêts à terme. Le premier prêt au montant de 794 millions de dollars a été accordé à l'origine pour l'achat du complexe du casino de Niagara Falls. Ce prêt sur cinq ans, qui porte intérêt au taux de 4,3821 pour cent, arrive à échéance en juin 2009. Le second prêt a été accordé à l'origine pour regrouper des prêts de construction de 226 millions de dollars qui ont servi à financer la rénovation et l'agrandissement du Casino de Windsor de même que la construction d'un centre énergétique. Il s'agit d'un prêt sur cinq ans portant intérêt au taux de 3,2242 pour cent et arrivant à échéance en novembre 2013. L'OLG a effectué des remboursements de capital, réduisant ainsi le solde à 257 millions de dollars au 31 mars 2009 (297 millions de dollars en 2008).

La Commission de transport Ontario Northland (CTON) est un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 1990 sur la Commission de transport Ontario Northland*. L'emprunt total de la CTON se compose de débentures et d'une marge de crédit d'exploitation totalisant 34 millions de dollars (41 millions de dollars en 2008). Les débentures de 22 millions de dollars arrivent à échéance entre 2010 et 2031 et portent intérêt à des taux variant entre 4,717 et 6,37 pour cent. La marge de crédit d'exploitation de 12 millions de dollars porte intérêt à des taux variant entre 0,4 et 0,88 pour cent.

Le Musée royal de l'Ontario (ROM) a emprunté 57 millions de dollars (89 millions de dollars en 2008) comprenant 40 millions de dollars à taux fixes variant entre 5,04 et 5,12 pour cent et 17 millions de dollars à un taux variable qui se situe actuellement à 0,95 pour cent. Tous les prêts en cours devraient être remboursés d'ici mars 2016.

Des prêts sont accordés aux conseils scolaires dans le cadre de différents programmes depuis 2006. Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2009, les conseils scolaires ont obtenu des prêts supplémentaires et ont fait des paiements semestriels en principal et intérêts, réduisant l'encours total à 2 348 millions de dollars (1 441 millions de dollars en 2008). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux variant de 4,56 à 5,347 pour cent, arrivent à échéance entre 2031 et 2034.

Le Collège Sir Sandford Fleming d'arts appliqués et de technologie, un organisme de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie*, a emprunté 2 millions de dollars pour refinancer la construction d'une résidence pour étudiants. Le prêt, qui porte intérêt au taux de 4,514 pour cent, arrive à échéance en 2015.

Le Collège St. Clair d'arts appliqués et de technologie, un organisme de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie*, a emprunté 1 million de dollars à l'origine pour la construction d'un centre pour étudiants. Le Collège a fait des remboursements de principal, réduisant ainsi le solde à 0,4 million de dollars au 31 mars 2009. Le prêt, qui porte intérêt au taux de 4,328 pour cent, arrive à échéance en 2013.

Facilités de crédit engagées

À la demande de la province, l'OOF s'est engagé à financer un certain nombre d'organismes publics auxquels il n'a pas encore avancé de fonds. Les détails sont les suivants :

Le Collège Canadore d'arts appliqués et de technologie, un organisme de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie*, a obtenu des facilités de crédit maximales non renouvelables de 9 millions de dollars pendant la période de construction pour financer la rénovation d'un centre pour étudiants.

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) a obtenu des facilités de crédit renouvelables maximales de 250 millions de dollars pour lui permettre de faire face à des difficultés systémiques au sein du réseau des credit unions ou aux manquements de grandes institutions qui nécessitent des ressources supérieures à celles du Fonds de réserve d'assurance-dépôts actuellement évaluées à environ 97 millions de dollars.

Le Collège Fanshawe d'arts appliqués et de technologie, un organisme de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie*, a obtenu des facilités de crédit maximales non renouvelables de 23 millions de dollars pendant la période de construction pour financer la construction d'une résidence pour étudiants.

L'Office de l'électricité de l'Ontario a obtenu des facilités de crédit maximales de 975 millions de dollars pour financer le compte de variation de la grille tarifaire réglementée. Les facilités de crédit arrivent à échéance le 31 décembre 2010.

7. GESTION DES PLACEMENTS AU NOM DES ORGANISMES ET DES APPARENTÉS

L'OOF offre des services aux organismes, aux apparentés et autres organismes publics, y compris les services de gestion des placements décrits ci-dessous, selon le principe du recouvrement des coûts s'élevant à 153 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 (110 000 \$ en 2008). Les fonds gérés au nom de ces autres organismes publics s'élevaient à 2,5 milliards de dollars au 31 mars 2009 (2,5 milliards de dollars en mars 2008).

Agence de foresterie du parc Algonquin	Société ontarienne de travaux d'infrastructure
Société ontarienne d'assurance-dépôts	Société immobilière de l'Ontario
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Société ontarienne de financement de la croissance	Fondation Trillium de l'Ontario
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants	Fonds de garantie des prestations de retraite

8. GESTION DE LA DETTE AU NOM DES ORGANISMES ET DES APPARENTÉS

L'OOF offre, selon le principe du recouvrement des coûts, des services de gestion de la dette aux organismes indiqués ci-après :

Organismes :**Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)**

La SFIEO est l'organisme responsable du service et de l'amortissement de la dette et de certains autres éléments de passif de l'ancien Ontario Hydro. L'OOF offre des services et des conseils financiers à la SFIEO et gère le portefeuille de sa dette s'élevant à environ 27,6 milliards de dollars.

Société ontarienne de travaux d'infrastructure (SOTI)

L'OOF gère la dette de 2,8 milliards de dollars de la SOTI, y compris les prêts de la province, d'un organisme provincial et de tiers.

Apparentés :

Tel qu'il est expliqué à la note 6, l'OOF recouvre les coûts d'administration des prêts des apparentés sous forme d'écart des taux d'intérêts. Le montant de cet écart conservé par l'OOF pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 s'élève à 877 000 \$.

Le total des coûts recouverts et de l'encours, au 31 mars 2009, de la SFIEO, de la SOTI et des apparentés est indiqué ci-après :

(en milliers de dollars)

	31 mars 2009	31 mars 2008
Coûts		
recouverts :		
Organismes :		
SFIEO	3 520 \$	3 309 \$
SOTI	1 245	1 181
Autre	153	110
Apparentés :	877	128
Total	5,795 \$	4,728 \$
Comptes		
débiteurs :		
Organismes :		
SFIEO	879 \$	727 \$
SOTI	311	256
Autre	32	26
Apparentés :	269	45
Total	1,491 \$	1,054 \$

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés à temps plein par des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires, un régime interentreprises à prestations déterminées créé par le gouvernement provincial de l'Ontario. Le ministère des Services gouvernementaux (MSG) est responsable du financement de la cotisation patronale à la caisse de retraite et, par conséquent, l'OOF n'assume aucune responsabilité supplémentaire au chapitre de ces coûts futurs. Par ailleurs, le coût des avantages complémentaires de retraite autres que les prestations de retraite est pris en charge par le MSG et n'est pas déclaré dans les présents états financiers.

10. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2009, il n'existait aucune demande de règlement en vertu de laquelle l'OOF serait financièrement responsable. La province continue de garantir les dépôts émis par la Caisse d'épargne de l'Ontario avant 2003.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassifiés conformément à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice 2008-2009.

ORNGE

Les états financiers de la Ornge au 31 mars 2009 n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics. Lorsqu'ils seront disponibles, ils seront inclus dans le volume 2 publié à l'adresse Internet suivante: www.fin.gov.on.ca/french/.



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

Régie des transports en commun de la région de Toronto

Destinataires : La Régie des transports en commun de la région de Toronto
Le ministre des Transports

J'ai vérifié le bilan de la Régie des transports en commun de la région de Toronto pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2009 ainsi que les états des résultats d'exploitation de la Régie et des investissements dans les immobilisations pour l'exercice se terminant à la même date. Ces états financiers relèvent de la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à donner une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

J'ai procédé à la vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. En vertu de ces normes, je suis tenu de planifier et d'exécuter une vérification de manière à obtenir une certitude raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitudes importantes. Une vérification comprend l'examen, par sondages, des preuves fournies à l'appui des montants et des renseignements qui figurent dans les états financiers. Une vérification s'appuie également sur une évaluation des principes comptables utilisés et des estimations importantes réalisées par la direction, ainsi qu'une évaluation de la présentation générale des états financiers.

Selon moi, ces états financiers présentent d'une façon correcte, sous tous les aspects importants, la situation financière de la Régie au 31 mars 2009, ainsi que ses résultats d'exploitation pour l'exercice qui s'est terminé à la même date, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général

Fait à Toronto, en Ontario
Le 19 juin 2009

Régie des transports en commun de la région de Toronto

Bilan

au 31 mars 2009

	2009 (k\$)	2008 (k\$)
<u>ACTIF</u>		
Immobilisations (note 3)	74 479	93 692
	<u>74 479</u>	<u>93 692</u>
<u>PASSIF</u>		
Investissements dans des immobilisations	74 479	93 692
	<u>74 479</u>	<u>93 692</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Autorisé par :



Président



Membre du conseil d'administration

Régie des transports en commun de la région de Toronto

État des résultats d'exploitation et des investissements dans des immobilisations

pour l'exercice qui s'est terminé au 31 mars 2009

	2009 (k\$)	2008 (k\$)
Recettes	—	—
Dépenses		
Amortissement des immobilisations	19 213	20 078
	19 213	20 078
Excédent des recettes par rapport aux dépenses	(19 213)	(20 078)
Investissements dans des immobilisations au début de l'exercice	93 692	113 770
Investissements dans des immobilisations à la fin de l'exercice	74 479	93 692

Régie des transports en commun de la région de Toronto

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2009 (en milliers de dollars)

1. Nature de la Régie

La Régie des transports en commun de la région de Toronto (la Régie) a été constituée en personne morale sans capital-actions en vertu de la *Loi sur la Régie des transports en commun de la région de Toronto* (la Loi). Le 7 août 1999, conformément à la *Loi de 1998 sur la Commission des services du grand Toronto* depuis abrogée, les activités de la Régie liées aux transports en commun ont été confiées à la Régie des transports en commun du grand Toronto (le Réseau GT), une entité apparentée, sans aucune compensation. La cession comprend les ressources et les charges ainsi que les employés, à l'exception du matériel ferroviaire roulant et de la dette qui s'y rattache. La dette a été entièrement acquittée avec un paiement final en juillet 2006.

Conformément à la Loi, la mission de la Régie consiste à exercer ses droits et à s'acquitter de ses obligations à l'égard du matériel ferroviaire roulant et à le faire dans le respect des droits et des obligations qui lui sont attribués par le ministre des Transports.

En tant qu'organisme de la Couronne, la Régie est exemptée du paiement de l'impôt fédéral et provincial sur le revenu visé à l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

2. Conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada comme suit :

(A) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont inscrites à leur coût moins les amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés en ligne droite par rapport à la durée de vie utile estimative de l'actif comme suit :

Autre matériel ferroviaire roulant	25 ans
Locomotives	20 ans

(B) FRAIS D'ADMINISTRATION

Les services administratifs sont assurés gratuitement par le ministère des Transports, une entité apparentée.

Régie des transports en commun de la région de Toronto

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2009 (en milliers de dollars)

3. Immobilisations

Les immobilisations englobent les locomotives et tout autre matériel ferroviaire roulant. Le 31 décembre 2007, la Régie a reconduit jusqu'au 31 mars 2012 un contrat de location de matériel pour louer ces locomotives et des wagons porte-automobiles à double plancher à la Régie des transports en commun du grand Toronto (Réseau GT) au coût symbolique de un dollar par an. En vertu de ce contrat de location de matériel, le Réseau GT est responsable de l'entretien et de toutes les autres obligations inhérentes. La Régie s'apprête à prendre une décision sur la meilleure manière de céder son actif au Réseau GT.

	2009 (\$)			2008 (\$)
	Coût	Amortissements cumulés	Net	Net
Autre matériel ferroviaire roulant	363 308	294 192	69 116	83 629
Locomotives	69 534	64 171	5 363	10 063
	432 842	358 363	74 479	93 692

En janvier 2009, la Régie a vendu 16 locomotives à la Régie des transports en commun du grand Toronto au coût symbolique de un dollar. Les locomotives ont été complètement amorties au moment de la vente et à leur coût et les amortissements cumulés ont tous deux diminué de 41 370 \$.



Régie des transports en commun du Grand Toronto

Grant Thornton LLP
Royal Bank Plaza
19th Floor, South Tower
200 Bay Street, Box 55
Toronto (Ontario)
M5J 2P9

Rapport des vérificateurs

Téléphone : 416 366-0100
Télécopieur : 416 360-4949
Site Web : www.GrantThornton.ca

Aux membres de la
Régie des transports en commun du Grand Toronto

Nous avons vérifié le bilan de la Régie des transports en commun du Grand Toronto (la « Régie ») au 31 mars 2009 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A stylized, handwritten-style signature of "Grant Thornton LLP" in black ink.

Toronto (Ontario)
Le 2 juillet 2009

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Régie des transports en commun du Grand Toronto

Résultats

De l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2009	2008 (note 21)
Produits		
Produits d'exploitation	283 667 \$	258 769 \$
Apport de la province de l'Ontario	65 095	34 885
Revenu de placement	2 201	3 178
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	149 159	113 054
	500 122	409 886
Charges		
Services administratifs	10 710	9 822
Entretien du matériel	45 393	42 239
Installations et rails	47 555	43 541
Main-d'œuvre et avantages sociaux	118 884	103 958
Exploitation	139 923	106 688
Amortissement des immobilisations	146 891	109 702
Amortissement des actifs incorporels	327	327
Perte (gain) sur contrat de change (note 14)	(2 145)	2 918
	507 538	419 195
Excédent des charges sur les produits	(7 416) \$	(9 309) \$

Voir les notes complémentaires.

Régie des transports en commun du Grand Toronto

Bilan

Au 31 mars

(en milliers de dollars)

	2009	2008 (note 21)
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	101 760 \$	4 076 \$
Débiteurs	30 508	19 526
Apports à recevoir de la province de l'Ontario	–	57 102
Apports à recevoir des municipalités	20 264	4 498
Apports à recevoir du gouvernement du Canada	111 711	119 582
Pièces de rechange et fournitures	4 025	3 077
Frais payés d'avance	8 091	7 949
	276 359	215 810
Fonds détenus pour la province de l'Ontario (note 6)	46 667	46 667
Débiteurs à long terme (note 7)	1 600	–
Immobilisations (note 8)	2 740 426	2 156 088
Dépôt sur terrain	129 260	1 675
Bail à long terme (note 9)	29 842	30 169
	3 224 154 \$	2 450 409 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	192 970 \$	166 690 \$
Produits constatés d'avance à l'égard des billets vendus et non utilisés	10 022	9 022
Somme à verser à la province de l'Ontario	37 136	–
	240 128	175 712
Avance provenant de la province de l'Ontario (note 6)	46 667	46 667
Apports reportés afférents aux immobilisations (notes 10, 21)	2 453 680	1 906 743
Prestations de retraite complémentaires à verser (note 12)	21 535	18 886
Autres avantages sociaux futurs (note 13)	38 599	34 159
Contrat de change (note 14)	–	2 918
	2 800 609	2 185 085
Actifs nets		
Actifs nets investis en immobilisations (note 15)	416 006	250 369
Actifs nets investis en actifs incorporels	29 842	30 169
Actifs nets détenus en réserve (note 16)	26 332	26 332
Insuffisance des actifs nets	(48 635)	(41 546)
	423 545	265 324
	3 224 154 \$	2 450 409 \$
Engagements (note 17)		
Éventualités (note 18)		
Événement postérieur à la date du bilan (note 20)		

Au nom du conseil,



Administrateur



Administrateur

Voir les notes complémentaires.

Régie des transports en commun du Grand Toronto

Évolution des actifs nets

De l'exercice terminé le 31 mars 2009

(en milliers de dollars)

	Investis en immobili- sations (note 15)	Investis en bail à long terme	Actifs nets détenus en réserve	Insuffi- sance	Total 2009	Total 2008
Solde au début, déjà présenté	2 157 112 \$	30 169 \$	26 332 \$	(41 546) \$	2 172 067 \$	1 689 029 \$
Rajustement des actifs nets (note 21)	<u>(1 906 743)</u>	—	—	—	(1 906 743)	(1 445 240)
Retraité	250 369	30 169	26 332	(41 546)	265 324	243 789
Excédent des charges sur les produits	—	—	—	(7 416)	(7 416)	(9 309)
Amortissement	—	(327)	—	327	—	—
Acquisition de terrains	36 377	—	—	—	36 377	30 844
Dépôt sur terrain	<u>129 260</u>	—	—	—	<u>129 260</u>	—
Solde à la fin	<u>416 006 \$</u>	<u>29 842 \$</u>	<u>26 332 \$</u>	<u>(48 635) \$</u>	<u>423 545 \$</u>	<u>265 324 \$</u>

Voir les notes complémentaires.

Régie des transports en commun du Grand Toronto

Flux de trésorerie

De l'exercice terminé le 31 mars 2009

(en milliers de dollars)

	<u>2009</u>	<u>2008</u> (note 21)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Activités d'exploitation		
Excédent des charges sur les produits	(7 416)\$	(9 309)\$
Amortissement des immobilisations et actifs incorporels	147 218	110 029
Perte sur la cession d'immobilisations	245	2 358
Contrat de change	(2 918)	2 918
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(149 159)	(113 054)
Avantages sociaux futurs, déduction faite des prestations versées	7 088	6 065
	<u>(4 942)</u>	<u>(993)</u>
Variation du fonds de roulement hors trésorerie		
Débiteurs	(10 982)	(4 452)
Apports à recevoir de la province de l'Ontario	57 102	(24 748)
Apports à recevoir des municipalités	(15 766)	40 054
Apports à recevoir du gouvernement du Canada	7 871	(64 236)
Pièces de rechange et fournitures	(948)	(1 094)
Frais payés d'avance	(142)	1 296
Créditeurs et charges à payer	26 280	12 944
Produits constatés d'avance à l'égard des billets vendus et non utilisés	1 000	2 062
Somme à verser à la province de l'Ontario	37 136	(2 306)
	<u>96 609</u>	<u>(41 473)</u>
Activités d'investissement		
Débiteurs à long terme	(1 600)	
Acquisition d'immobilisations	(733 496)	(604 377)
Produits sur la cession d'immobilisations	2 023	994
Dépôt sur terrain	(127 585)	(1 675)
Produits sur la cession de placements à court terme, déduction faite des acquisitions	-	25 668
	<u>(860 658)</u>	<u>(579 390)</u>
Activités de financement		
Subventions reçues pour l'acquisition de terrain	165 637	30 844
Montants reçus relativement aux immobilisations	696 096	574 557
	<u>861 733</u>	<u>605 401</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	97 684	(15 462)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	4 076	19 538
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>101 760\$</u>	<u>4 076\$</u>

Voir les notes complémentaires.

Régie des transports en commun du Grand Toronto

Notes complémentaires

Au 31 mars 2009

(en milliers de dollars)

1. Nature des activités

La Régie des transports en commun du Grand Toronto (la « Régie ») est une société d'État qui exerce ses activités sous le désignation de « Réseau GO ». À titre de personne morale sans capital-actions, Réseau GO rend compte au ministère des Transports de l'Ontario (« MTO »). La Régie est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1) (d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Réseau GO assure les services d'un réseau interrégional de transport en commun par train et par autobus. Le réseau de services de trains ou d'autobus dessert principalement la région du Grand Toronto (la « RGT »), ce qui comprend les villes de Toronto et de Hamilton, les régions de Halton, de Peel, de York et de Durham, les comtés de Simcoe, de Dufferin et de Wellington, ainsi que les villes de Barrie, de Guelph et de Bradford West Gwillimbury.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Mode de présentation

La direction a préparé les présents états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Utilisations d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif et du passif présentés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels divulgués à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges indiqués au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes des comptes bancaires après déduction des découverts bancaires et les placements à court terme dont les dates d'échéance sont de trois mois ou moins.

Pièces de rechange et fournitures

Les pièces de rechange et les fournitures sont comptabilisées au coût ou au coût de remplacement, selon le moins élevé des deux.

Régie des transports en commun du Grand Toronto

Notes complémentaires

Au 31 mars 2009

(en milliers de dollars)

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Amortissement

La Régie calcule l'amortissement de diverses catégories d'éléments d'actif au cours de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire comme suit :

Immeubles et matériel	
Atribus et stands de billets	5 ans
Autres immeubles	20 ans
Améliorations locatives	20 ans
Locomotives	20 ans
Autre matériel ferroviaire roulant	25 ans
Améliorations à l'emprise du chemin de fer	20 ans
Travaux et installation de voies	20 ans
Autobus, y compris les autobus à étage	10 ans
Aires de stationnement	20 ans
Logiciel Entreprise	7 ans
Matériel informatique et logiciels	5 ans
Sauts-de-mouton	50 ans
Divers	
Mobilier	12 ans
Autres	3 - 7 ans

Compte tenu de la révision de l'évaluation de la durée de vie utile estimative des autobus, leur durée de vie utile estimative est passée de 12 ans à 10 ans, à compter du 1^{er} avril 2008.

La construction en cours comprend les coûts de construction directs et les frais de mise en valeur. Aucun amortissement n'est comptabilisé avant que les constructions en cours ne soient pratiquement achevées et que le bien ne soit prêt à être exploité.

Bail à long terme

Le bail à long terme représente le montant payé d'avance dans le cadre du bail relatif à la Union Station. Ce montant est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 100 ans, soit la durée du bail plus une période de reconduction.

Avantages sociaux futurs

La Régie offre des prestations de retraite par l'entremise du Régime de retraite interentreprises des employés municipaux de l'Ontario (OMERS). Les charges de l'exercice correspondent aux cotisations obligatoires pour la même période.

La Régie offre des prestations de retraite complémentaires selon la méthode de répartition des prestations qui tient compte des prestations prévues en fonction des services rendus à cette date. Les rajustements découlant de la modification du régime d'avantages sociaux, des gains et des pertes actuariels et de la modification des hypothèses sont amortis dans les résultats sur la durée résiduelle moyenne estimative d'activité des participants.

Régie des transports en commun du Grand Toronto

Notes complémentaires

Au 31 mars 2009

(en milliers de dollars)

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

La Régie offre également d'autres avantages sociaux futurs aux salariés selon la méthode de répartition des prestations qui tient compte des prestations prévues en fonction des services rendus à cette date. Les rajustements découlant de la modification du régime d'avantages sociaux, des gains et des pertes actuariels et de la modification des hypothèses sont amortis dans les résultats sur la durée résiduelle moyenne estimative d'activité des participants.

Produits provenant des services de transport en commun

Les produits sont reconnus lorsque le service de transport est fourni. Les montants constatés d'avance sont présentés dans le bilan au titre de produits constatés d'avance.

Apports

La Régie comptabilise les apports selon la méthode de report. Les apports non affectés, y compris les subventions liées à l'exploitation, sont calculés à titre de produits au cours de l'exercice auxquels ils se rapportent.

Les apports reportés afférents aux immobilisations correspondent aux fonds reçus aux fins d'acquisition d'immobilisations. Ces apports reportés sont constatés à titre de produits au cours de la période d'amortissement des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Actifs nets détenus en réserve

Les actifs nets détenus en réserve sont affectés à l'interne afin de fournir une source de financement en vue des obligations futures prévues et de procurer une certaine flexibilité en cas d'incertitudes. Les réserves sont approuvées par le conseil d'administration de la Régie et sont présentées dans le bilan à titre d'actifs nets.

L'établissement d'une réserve de restructuration pour les immobilisations et les activités d'exploitation des municipalités (MCOR) vise à aider le financement des dépenses importantes en immobilisations.

L'établissement d'une réserve d'obligation au titre de l'emploi vise à aider au financement général des obligations liées à l'emploi de la Régie.

L'établissement d'une réserve de maintien d'une autoassurance vise à aider au financement de toute demande relative à la tranche de maintien d'autoassurance du programme d'assurance de la Régie.

L'établissement d'une réserve de stabilisation vise à aider au financement des variations des budgets d'exploitation et d'immobilisations de la Régie d'un exercice à l'autre.

Régie des transports en commun du Grand Toronto

Notes complémentaires

Au 31 mars 2009

(en milliers de dollars)

2. Résumé des principales conventions comptables (suite)

Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation

Les actifs financiers doivent être classés comme étant détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance ou disponibles à la vente ou classés dans les prêts et créances. Les passifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou comme autres passifs financiers. Au départ, tous les actifs et passifs financiers doivent être comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan, les évaluations ultérieures étant déterminées par le classement de chaque actif et passif financier. Les coûts de transaction liés aux instruments détenus à des fins de transaction sont passés en charge dès qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux instruments détenus jusqu'à leur échéance, aux instruments disponibles à la vente et aux prêts et créances sont capitalisés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les résultats. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transaction sont évalués au coût après amortissement. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans l'évolution des actifs nets jusqu'à ce qu'ils soient réalisés au moyen d'une vente ou en raison d'une dépréciation durable.

Classement des instruments financiers

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont été classés comme des instruments détenus à des fins de transaction. Les débiteurs, les apports à recevoir de la province de l'Ontario, les apports à recevoir des municipalités, les apports à recevoir du gouvernement du Canada et les fonds détenus pour la province de l'Ontario, ont été classés comme prêts et créances. Les créditeurs et charges à payer, la somme à verser à la province de l'Ontario ainsi que l'avance provenant de la province de l'Ontario ont été classés à titre d'autres passifs financiers.

Contrats d'achat ou de vente d'un élément d'actif non financier

La Régie, en sa qualité d'organisme sans but lucratif, a fait le choix, dans ses conventions comptables, de ne pas appliquer le chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », en ce qui a trait à la conclusion de contrats de vente ou d'achat d'éléments non financiers, y compris les dérivés incorporés dans ces contrats. Compte tenu de ce qui précède, tout contrat visant l'achat de carburant diesel n'est pas assujéti au chapitre 3855 et n'est pas constaté dans les états financiers. Il est toutefois mentionné à la note 3.

Adoption de nouveaux principes comptables au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2009

Dans ses états financiers du dernier exercice, la Régie avait indiqué son intention d'adopter les chapitres 3862 et 3863, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », au cours de l'exercice considéré. Au cours de l'exercice, le Conseil des normes comptables (CNC) a décidé que les organismes sans but lucratif pouvaient remplacer les exigences de présentation d'information du chapitre 3861 par celles du chapitre 3862 et adopter, par conséquent, le chapitre 3863, mais qu'ils n'étaient pas tenus de le faire. Par conséquent, la Régie n'a pas adopté les chapitres 3862 et 3863.

Régie des transports en commun du Grand Toronto

Notes complémentaires

Au 31 mars 2009

(en milliers de dollars)

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Le 1^{er} avril 2008, la Régie a adopté le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », du manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA »). Ce chapitre établit les normes de présentation de l'information relative au capital d'une entité et de la façon dont il est géré (note 4).

3. Instruments financiers

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des subventions à recevoir de la province de l'Ontario, des subventions à recevoir des municipalités, des subventions à recevoir du gouvernement du Canada, des fonds détenus pour la province de l'Ontario, des créditeurs et des charges à payer, ainsi que de l'avance provenant de la province de l'Ontario, est réputée se rapprocher de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Risque de crédit

Les débiteurs de la Régie l'exposent à un risque de crédit qui, d'après la direction, est négligeable puisque la majorité des débiteurs proviennent des gouvernements fédéral, provinciaux ou municipaux ou encore d'autres organismes sur lesquels ils exercent un contrôle.

Risque de taux d'intérêt

La Régie n'est pas exposée à un risque important en matière de risque de taux d'intérêt.

Risque de change

La Régie a recours à des contrats de change à terme afin d'atténuer le risque de change lié aux obligations futures découlant de l'acquisition de locomotives. Ce type d'instrument dérivé n'a pas été désigné comme couverture. Il est comptabilisé au bilan à titre d'actif ou de passif et est mesuré à sa juste valeur. La variation de la juste valeur d'un instrument dérivé est comptabilisée dans les résultats.

Autre risque de prix

La Régie consomme du carburant diesel et est donc touchée par la fluctuation du prix du pétrole brut. Toute fluctuation éventuelle du prix du pétrole brut pourrait avoir une incidence importante sur les frais liés aux services de transport. Ce risque peut être atténué, à l'occasion, au moyen de contrats d'achat à terme pour le carburant diesel afin de bloquer les frais d'exploitation futurs engagés par la Régie pour son utilisation et sa consommation. Au 31 mars 2009, la Régie avait conclu sept contrats à taux fixe visant l'achat de 34 millions de litres de carburant diesel à un prix de 0,5660 \$ à 0,8380 \$ le litre. La quantité de carburant achetée excédant la limite fixée au contrat s'établit au prix du marché.

Régie des transports en commun du Grand Toronto

Notes complémentaires

Au 31 mars 2009

(en milliers de dollars)

4. Informations à fournir concernant le capital

La structure du capital de la Régie comprend les actifs nets et les apports reportés afférents aux immobilisations.

Le principal objectif de la Régie en ce qui a trait à la gestion du capital est de protéger sa capacité à poursuivre ses activités afin d'être en mesure de continuer à offrir un niveau de service approprié à ses parties prenantes.

La Régie est assujettie à des restrictions relatives à l'utilisation des apports reportés afférents aux immobilisations grevés d'affectations externes. Elle emploie des processus de contrôle interne afin de s'assurer que les restrictions sont respectées avant l'affectation des ressources et elle s'y est conformée tout au long de l'exercice.

La Régie gère sa structure de capital et effectue des rajustements en fonction de la conjoncture économique et des risques que comportent les éléments d'actif sous-jacents.

5. Normes omptables futures

Les nouvelles normes comptables suivantes, émises par l'ICCA, sont applicables à la Régie à partir du 1^{er} avril 2009 :

- Le chapitre 4400, « Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif », a été modifié afin de permettre aux organismes sans but lucratif de présenter les actifs nets investis en immobilisations comme une catégorie des actifs nets grevés d'affectations d'origine interne et de clarifier la présentation des montants bruts des produits et des charges lorsque l'entité agit pour son propre compte dans une opération.
- Le chapitre 4460, « Présentation de l'information sur les opérations entre apparentés dans les états financiers des organismes sans but lucratif » a été modifié pour s'harmoniser à la définition des apparentés contenue dans le chapitre 3840, « Opérations entre apparentés ».
- Le chapitre 4470, « Ventilation des charges des organismes sans but lucratif – informations à fournir », établit les normes d'information à fournir par les organismes sans but lucratif qui classent leurs charges par fonction et qui ventilent les charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.
- Le CPN-123, « Présentation du montant brut ou du montant net des produits selon que l'entreprise agit pour son propre compte ou à titre d'intermédiaire » a été étendu pour inclure les organismes à but non lucratif conformément aux directives de l'exposé-sondage sur les organismes à but non lucratif. L'exposé-sondage précise que les produits et les charges doivent être présentés sur la base du montant brut lorsque l'organisme agit pour son propre compte dans une opération, et sur la base du montant net lorsqu'elle n'agit pas pour son propre compte.

La Régie évalue actuellement l'incidence de ces nouvelles normes sur ses états financiers. D'autres nouvelles normes ont été publiées mais il est peu probable qu'elles auront une incidence importante sur les états financiers de la Régie.

Régie des transports en commun du Grand Toronto

Notes complémentaires

Au 31 mars 2009

(en milliers de dollars)

6. Fonds détenus pour la province de l'Ontario

En 2007, la Régie a reçu une subvention d'un montant de 46 667 \$ de la province de l'Ontario. Ce montant devait être utilisé au titre de la participation de la Commission de transport de Toronto (« CTT ») au projet GTA Farecard. La CTT n'a pas encore respecté les exigences relatives à la réception de ces fonds. Par conséquent, les fonds détenus par la Régie et l'obligation à l'égard de la province sont présentés de façon distincte au bilan.

7. Débiteurs à long terme

Les débiteurs à recevoir d'une municipalité pour le remboursement des coûts de construction doivent être versés sur une période de cinq ans. Les montants exigibles au cours de l'année qui suit sont compris dans les débiteurs à court terme et le solde résiduel est classé à titre de débiteurs à long terme payables en deux versements égaux en 2011 et 2012.

8. Immobilisations

			2009	2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrain	286 745 \$	— \$	286 745 \$	250 368 \$
Immeubles	386 913	210 715	176 198	137 852
Améliorations locatives	32 066	19 045	13 021	14 100
Locomotives et autre matériel ferroviaire roulant	847 732	198 362	649 370	436 528
Améliorations à l'emprise de chemin de fer	777 464	398 256	379 208	356 653
Travaux et installations des voies	336 182	79 003	257 179	156 670
Construction en cours	663 696	—	663 696	543 953
Autobus	242 993	88 989	154 004	127 212
Aires de stationnement	188 391	74 556	113 835	92 108
Matériel informatique et logiciels	34 343	17 115	17 228	16 353
Autres	97 791	67 849	29 942	24 291
	3 894 316 \$	1 153 890 \$	2 740 426 \$	2 156 088 \$

La Régie capitalise les salaires lorsque des heures sont attribuées à des projets particuliers d'immobilisations. Le montant capitalisé pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 est de 12 186 \$ (8 225 \$ en 2008).

Régie des transports en commun du Grand Toronto

Notes complémentaires

Au 31 mars 2009

(en milliers de dollars)

9. Bail à long terme

			2009	2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Bail, Union Station	32 704 \$	2 862 \$	29 842 \$	30 169 \$

10. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les variations des apports reportés afférents aux immobilisations pour l'exercice se présentent comme suit :

	2009	2008
Solde au début	1 906 743 \$	1 445 240 \$
Apports reçus au cours de l'exercice pour de nouvelles acquisitions		
Province de l'Ontario	603 214	455 064
Municipalités	32 657	46 716
Gouvernement du Canada	60 225	72 777
Montant amorti à titre de produits au cours de l'exercice	(149 159)	(113 054)
Solde, à la fin de l'exercice	2 453 680 \$	1 906 743 \$

La Régie a comptabilisé un manque de fonds dans le financement municipal lié à son programme d'immobilisations. La province a fourni un financement temporaire de 54 903 \$ (47 160 \$ en 2008) pour combler l'écart défavorable de l'exercice. Le montant cumulé s'établit à 123 933 \$. La province travaillera en collaboration avec ses partenaires municipaux pour trouver une solution au manque de fonds.

11. Cotisations au régime de retraite

La Régie offre des prestations de retraite à la presque totalité de ses salariés permanents par l'entremise du Régime de retraite interentreprises des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS »). Le montant passé en charges au titre des cotisations au régime de retraite pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 s'élève à 6 441 \$ (5 476 \$ en 2008).

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la Régie a apporté des ajustements à la méthode utilisée pour gérer les gains cotisables, ce qui a entraîné une augmentation des éléments compris dans le calcul des gains cotisables. OMERS a jugé que la nouvelle méthode devrait s'appliquer de façon rétrospective. La direction de la Régie a entamé des discussions avec OMERS sur le sujet.

Régie des transports en commun du Grand Toronto

Notes complémentaires

Au 31 mars 2009

(en milliers de dollars)

12. Prestations de retraite complémentaires à verser

La Régie ayant été intégrée à la province en 2002, les salariés syndiqués et non syndiqués ont demandé à la province de corriger les écarts des prestations à verser aux salariés de GO Transit. En 1999, lorsque GO Transit a été transféré de la province à la Commission des services du Grand Toronto, les régimes provinciaux ont été gelés et un nouveau régime a été établi dans le cadre d'OMERS. Il a été convenu que la Régie est responsable de l'obligation au titre du régime de retraite et par conséquent, la Régie a procédé à une évaluation actuarielle en date du 1^{er} avril 2007. Les charges du régime constatées au cours de l'exercice s'élevaient à 2 657 \$ (2 442 \$ en 2008).

À des fins de comptabilisation des prestations complémentaires, la Régie a adopté une convention de comptabilisation des gains et des pertes qui excèdent l'amortissement minimal au cours de l'exercice (ce qui signifie la partie des gains cumulés et des pertes cumulées qui dépassent 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, divisés par la durée résiduelle moyenne prévue des années de service).

Au 31 mars, les données concernant les prestations complémentaires du régime de retraite de la Régie se présentaient comme suit :

	2009	2008
Obligation au titre des prestations constituées	17 486 \$	23 570 \$
Juste valeur des actifs du régime	383	515
Situation de capitalisation – déficit du régime	17 103	23 055
Gain actuariel net non amorti (perte actuarielle nette non amortie)	4 432	(4 169)
Passif au titre des prestations constituées	21 535 \$	18 886 \$

Les actifs du régime, par catégorie, se présentent comme suit :

	2009	2008
Encaisse investie	27 %	24 %
Encaisse en dépôt auprès de l'Agence du revenu du Canada	73	76
	100 %	100 %

Autre information au sujet du régime d'avantages sociaux de la Régie :

	2009	2008
Cotisations patronales	– \$	300 \$
Prestations versées	138 \$	240 \$
Cotisations salariales	– \$	– \$

Régie des transports en commun du Grand Toronto

Notes complémentaires

Au 31 mars 2009

(en milliers de dollars)

12. Prestations de retraite complémentaires à verser (suite)

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour évaluer les obligations au titre des prestations de retraite complémentaires du régime de la Régie se présentent comme suit :

Taux d'actualisation	– 8,7 % (6,1 % en 2008)
Augmentation du taux de croissance de la rémunération	– 3 % (3 % en 2008)
Inflation	– 2 % (2 % en 2008 – 2,5 % par année jusqu'au 30 juin 2007)
Durée résiduelle moyenne prévue d'activités	– 10 ans (10 ans en 2008)

13. Autres avantages sociaux futurs

La Régie offre des régimes d'assurance-vie et de soins de santé postérieurs à l'emploi, ainsi que des prestations de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (« CSPAAT ») et des indemnités de départ des retraités. Le régime n'est pas capitalisé et exige des cotisations nominales des salariés. La presque totalité des salariés actifs à temps plein sont admissibles aux régimes d'assurance-vie et de soins de santé. Un nombre limité de salariés est admissible aux indemnités de départ.

La date d'évaluation des actifs du régime et des obligations au titre des prestations de retraite est le 31 mars de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente des autres avantages sociaux futurs a eu lieu le 31 mars 2008. Les avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite comptabilisés au cours de l'exercice se chiffraient à 5 575 \$ (4 931 \$ en 2008).

À des fins de comptabilisation des avantages sociaux postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite, la Régie a adopté une convention de comptabilisation des gains et des pertes qui excèdent l'amortissement minimal au cours de l'exercice (ce qui signifie la partie des gains cumulés et des pertes cumulées qui dépassent de 10 % l'obligation au titre des prestations constituées, divisés par la durée résiduelle moyenne prévue des années de service).

Au 31 mars, les données concernant les avantages sociaux postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite se présentaient comme suit :

	2009	2008
Obligation au titre des prestations constituées	33 137 \$	41 986 \$
Juste valeur des actifs du régime	–	–
Situation de capitalisation – déficit du régime	33 137	41 986
Gain actuariel net non amorti (perte actuarielle nette non amortie)	5 462	(7 827)
Passif au titre des prestations constituées	38 599 \$	34 159 \$

Autre information au sujet du régime d'avantages sociaux de la Régie :

	2009	2008
Cotisations patronales	1 136 \$	1 004 \$
Cotisations salariales	– \$	– \$
Prestations versées	1 136 \$	1 004 \$

Régie des transports en commun du Grand Toronto

Notes complémentaires

Au 31 mars 2009

(en milliers de dollars)

13. Autres avantages sociaux futurs (suite)

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour évaluer les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite de la Régie se présentent comme suit :

Taux d'actualisation des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite	– 8,5 % (6,25 % en 2008)
Taux d'actualisation pour les obligations de la CSPAAT et des indemnités de départ des retraités	– 7 % (5,5 % en 2008)
Durée résiduelle moyenne prévue des années de service pour les avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite	– 14 ans (13 ans en 2008)
Durée résiduelle moyenne prévue des années de service pour les obligations de la CSPAAT	– 10 ans (13 ans en 2008)
Durée résiduelle moyenne prévue des années de service pour les indemnités de départ des retraités	– 9 ans (13 ans en 2008)
Augmentation du taux de croissance de la rémunération	– 3 % par année (3 % en 2008)
Inflation	– 2 % par année (2 % en 2008)
Taux tendanciel initial moyen pondéré des coûts des soins de santé	– 6,98 % (7,2 % en 2008)
Taux tendanciel final moyen pondéré des coûts des soins de santé	– 4,5 % (5 % en 2008)
Augmentation des prestations pour soins dentaires	– 4,5 % par année (5 % en 2008)

14. Contrat de change à terme

En septembre 2005, de concert avec l'Office ontarien de financement (OOF), la Régie a attribué un contrat à un fournisseur américain (en dollars américains) pour l'achat de 27 locomotives diesel électrique. À la même date, la Régie a conclu une entente avec l'OOF pour l'achat de dollars américains nécessaires pour assurer une certitude en matière de budget. Le contrat stipulait l'achat de 28 112 dollars américains à des taux variant entre 1,1322 et 1,1360. Au 31 mars 2008, une variation de la juste valeur de la couverture économique de 2 918 \$ a été comptabilisée à titre de perte de change latente dans les résultats de 2008. Lorsque le contrat est arrivé à échéance au cours de l'exercice considéré, la perte réalisée s'élevait à 773 \$, ce qui s'est traduit par un gain de change net au titre du contrat de 2 145 \$ pour la période.

15. Actifs nets investis en immobilisations

	2009	2008
Immobilisations	2 740 426 \$	2 156 088 \$
Dépôts sur terrain	129 260	1 675
Moins apports de capital reportés utilisés pour l'acquisition d'immobilisations	(2 453 680)	(1 905 719)
Moins sorties de fonds du fonds de roulement	–	(1 675)
	416 006 \$	250 369 \$

Régie des transports en commun du Grand Toronto

Notes complémentaires

Au 31 mars 2009

(en milliers de dollars)

16. Actifs nets détenus en réserve

Les actifs nets détenus en réserve aux 31 mars 2009 et 2008 se détaillent comme suit :

MCOR	21 051 \$
Obligation au titre de l'emploi	889
Maintien d'une autoassurance	2 013
Stabilisation	2 379
	<u>26 332 \$</u>

17. Engagements

- a) Les paiements minimums de location pour des locaux, au cours des cinq prochains exercices, se détaillent comme suit :

2010	4 456 \$
2011	3 907
2012	3 665
2013	949
2014	410
Par la suite	712
	<u>14 099 \$</u>

- b) La Régie s'est également engagée dans le cadre d'acquisition de différentes immobilisations pour un montant d'environ 1 184 000 \$.

- c) Une partie importante des services offerts par la Régie est effectuée par des parties externes qui utilisent le matériel roulant appartenant à la Régie ou loué par celle-ci auprès de TATO. Ces services sont régis par les ententes conclues avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (« CN »), le Canadien Pacifique Limitée (« CP ») et Bombardier Inc., ainsi que par quelques ententes de services de moindre importance. La Régie a conclu les ententes importantes suivantes d'un montant d'environ 110 000 \$ par année :

- i) Convention d'exploitation maîtresse avec le CN se terminant le 31 mai 2010.
- ii) Convention de navette avec le CP se terminant le 31 décembre 2009.
- iii) Contrat d'entretien du matériel avec Bombardier se terminant le 31 mai 2013.
- iv) Contrat visant les équipages de train avec Bombardier se terminant le 31 mai 2013.

- d) La Régie a conclu un bail avec TATO. A visant la location de 243 wagons et de 26 locomotives pour des paiements de location totaux d'un dollar par année se terminant le 31 mai 2012.

Régie des transports en commun du Grand Toronto

Notes complémentaires

Au 31 mars 2009

(en milliers de dollars)

18. Éventualités

Diverses poursuites ont été intentées contre la Régie pour des incidents survenus dans le cours normal de ses activités. La Régie et ses conseillers juridiques sont d'avis que l'issue de ces poursuites, qui sont en suspens, n'aura pas d'incidence importante ou ne peut encore être établie. Les montants des règlements ayant trait à ces éventualités, le cas échéant, seront passés en charges dans les résultats de l'exercice au cours duquel chaque règlement aura lieu.

19. Opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice, la Régie a conclu les opérations entre apparentés suivantes :

- a) Des immobilisations totalisant 3 \$ (279 \$ en 2008) ont été vendues et d'autres produits totalisant 1 311 \$ (706 \$ en 2008) ont été reçus à la suite d'une entente de services avec le Greater Toronto Transportation Authority (GTTA) menant ses activités sous la désignation Metrolinx. Au 31 mars 2009, les débiteurs comprenaient un montant de 1 075 \$ (291 \$ en 2008) dû par Metrolinx. Le GTTA est également une société d'État relevant du ministère des Transports et il est apparenté à la Régie en vertu de leurs relations respectives avec le ministère des Transports.

Le GTTA a facturé un montant de 170 \$ à la Régie durant l'exercice (néant en 2008) pour des services rendus en son nom.

- b) Au cours de l'exercice, le ministère des Transports a réclamé la somme de 1 353 \$ (1 584 \$ en 2008) à la Régie pour les services fournis par le ministère des Transports. Au 31 mars 2009, les créditeurs et charges à payer comprenaient un montant à verser au ministère des Transports de 375 \$ (584 \$ en 2008).
- c) La Régie a fait l'acquisition de 16 locomotives auprès de TATO, lesquelles étaient auparavant louées à la Régie pour un montant d'un dollar.

Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établi et accepté par les parties apparentées.

20. Événement postérieur à la date du bilan

Le 14 mai 2009 le projet de loi 163 modifiant la *Loi de 2006 sur la Régie des transports du Grand Toronto* a été adopté et son titre a été changé pour la *Loi Metrolinx de 2006*. Par conséquent, la Régie a été dissoute et la totalité de ses actifs, passifs et obligations a été transférée à Metrolinx.

Régie des transports en commun du Grand Toronto

Notes complémentaires

Au 31 mars 2009

(en milliers de dollars)

21. Ajustements sur exercices antérieurs

Les cotisations versées à la Régie n'étaient auparavant assujetties à aucune restriction et elles étaient comptabilisées dans les résultats. Toutefois, il a été établi que certaines cotisations étaient assujetties à des restrictions et qu'elles ne pouvaient être engagées qu'aux fins de l'acquisition d'immobilisations. Par conséquent, la comptabilisation de ces apports en immobilisations assujettis à des restrictions a été modifiée de manière rétrospective et ils sont maintenant reportés et amortis dans les produits de la même manière que les immobilisations acquises.

Cette modification a donné lieu à une réduction de l'excédent des produits sur les charges de l'ordre de 492 347 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2008, une réduction des actifs nets investis en immobilisations et une augmentation correspondante des apports reportés afférents aux immobilisations de 1 906 743 \$ au 31 mars 2008.

22. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

140 Allstate Parkway, Suite 210
Markham, ON L3R 5Y8
Tel: 905 948-1872 • Fax: 905 948-8011
Toll Free: 1 866 392-5446
www.centraallhin.on.ca

RLISS

Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Centre

Rapport sur les responsabilités de la direction

Le 31 mars 2009

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Centre. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

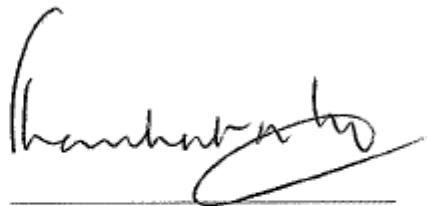
La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Kim Baker
Directeur général
(par intérim)



Shaukat Moloo
Directeur principal de la
performance, des contrats et des
affectations



Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre (le « RLISS ») au 31 mars 2009 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du RLISS. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in black ink that reads "Deloitte & Touche s.r.l.".

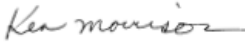
Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 1^{er} mai 2009

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

État de la situation financière
au 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	605 733	671 821
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)	5 981 119	3 054 920
Débiteurs	98 470	2 725
	6 685 322	3 729 466
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	683 054	601 969
Montant à verser au Ministère (note 3b)	-	70 733
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	5 981 119	3 054 920
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	21 149	1 844
Apports de capital reportés (note 5)	325 793	303 746
	7 011 115	4 033 212
Engagements (note 6)		
Dette nette	(325 793)	(303 746)
Actifs non financiers		
Immobilisations (note 7)	325 793	303 746
	325 793	303 746
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le conseil

 _____, administrateur

 _____, administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

État des activités financières
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

		2009	2008
	Budget (non vérifié) (note 8)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8)	1 540 474 300	1 579 748 869	1 493 039 609
Activités du RLISS	4 259 237	4 073 224	3 436 912
Services de cybersanté (note 10a)	130 000	483 700	275 000
Financement du projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS ») (note 10b)	-	33 300	-
Financement de la stratégie Vieillir chez soi (note 10c)	-	-	263 000
Initiative autochtone (Aboriginal Initiative) (note 10d)	-	47 088	10 000
Projet d'étude du Vaughan Hospital (Vaughan Hospital Study)	-	-	350 000
Trousse d'outils de gouvernance (Governance Toolkit) (note 10e)	-	-	50 000
Chef de service des urgences (note 10f)	-	75 000	31 300
Financement des activités de gestion des listes d'attente (Wait Time Funding) (note 10g)	-	-	70 000
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	164 044	120 381
	1 544 863 537	1 584 625 225	1 497 646 202
Charges			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	1 540 474 300	1 579 739 110	1 492 904 011
Exploitation			
Frais généraux et administratifs (note 11)	4 259 237	4 237 268	3 556 988
Services de cybersanté (note 10a)	130 000	483 700	275 000
Financement de Urgences – ANS (note 10b)	-	33 300	-
Financement de la stratégie Vieillir chez soi (note 10c)	-	-	263 000
Initiative autochtone (Aboriginal Initiative) (note 10d)	-	47 088	10 000
Projet d'étude du Vaughan Hospital (Vaughan Hospital Study)	-	-	350 000
Trousse d'outils de gouvernance (Governance Toolkit) (note 10e)	-	-	50 000
Chef de service des urgences (note 10f)	-	75 000	31 300
	1 544 863 537	1 584 615 467	1 497 440 299
Surplus de l'exercice avant les ajustements au titre du financement pour les recouvrements auprès des fournisseurs de soins de santé non accordés au cours de l'exercice	-	9 759	205 903
Ajustements pour les recouvrements auprès des fournisseurs de soins de santé non accordés au cours de l'exercice (note 3a)	-	(9 759)	(135 598)
Financement remboursable au Ministère relativement à l'exploitation (note 3a)	-	-	(70 305)
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-
Acquisition d'immobilisations	186 091	63 691
Amortissement des immobilisations	(164 044)	(120 381)
Variation des autres actifs non financiers	-	(3 490)
Diminution de la dette nette	22 047	(60 180)
Dette nette au début	303 746	363 926
Dette nette à la fin	325 793	303 746

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	(164 044)	(120 381)
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	164 044	120 381
	-	-
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Augmentation du montant à recevoir du Ministère	(2 926 199)	(3 054 920)
Augmentation des débiteurs	(95 745)	(2 493)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	81 085	322 033
(Diminution) augmentation du montant à verser au Ministère	(70 733)	70 305
Augmentation du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	2 926 199	3 054 920
Augmentation (diminution) du montant à verser au Bureau des services partagés des RLIS	19 305	(33 073)
Diminution des charges payées d'avance	-	3 490
	(66 088)	360 262
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(186 091)	(63 691)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 5)	186 091	63 691
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(66 088)	360 262
Trésorerie au début	671 821	311 559
Trésorerie à la fin	605 733	671 821

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2009

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et les montants transférés aux fournisseurs de services de santé autorisés sont passés en charges dans les états financiers du RLISS pour l'exercice terminé le 31 mars 2008.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend la majeure partie de North York, la région de York et le sud de Simcoe. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées et qu'elles peuvent être mesurées. Les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et les pertes de valeur d'actifs.

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2009

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (suite)

Le RLIS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLIS. Au cours de l'exercice, le RLIS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLIS.

Les états financiers du RLIS n'incluent aucun programme géré par le Ministère pour lequel le fournisseur de services de santé est directement responsable auprès du Ministère.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée pour financer l'achat d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique et développement	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Mobilier et agencements de bureau	5 ans

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2009

2. Principales conventions comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilité conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a) L'excédent du financement fourni par le Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Produits	Charges	Surplus de 2009	Surplus de 2008
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	1 579 748 869	1 579 739 110	9 759	135 598
Activités du RLISS	4 237 268	4 237 268	-	305
Financement des programmes spéciaux	639 088	639 088	-	70 000
	1 584 625 225	1 584 615 466	9 759	205 903

Le financement de 9 759 \$ (135 598 \$ en 2008) au titre des paiements de transfert n'a pas été entièrement accordé. Ce montant de 9 759 \$ (135 598 \$ en 2008) est constitué des sommes non accordées provenant de recouvrements auprès des fournisseurs de services de santé au cours de l'exercice. Il est conservé par le Ministère.

- b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2009	2008
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	70 733	428
Montant du financement remboursé au Ministère au cours de l'exercice	(70 733)	-
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé	-	70 305
Montant à verser au Ministère à la fin	-	70 733

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2009

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujetti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

5. Apports de capital reportés

	2009	2008
	\$	\$
Solde au début	303 746	360 436
Apports de capital au cours de l'exercice	186 091	63 691
Amortissement pour l'exercice	(164 044)	(120 381)
Solde à la fin	325 793	303 746

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des quatre prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

	\$
2010	258 010
2011	258 010
2012	258 010
2013	258 010

Le RLISS conclut également des ententes de responsabilité avec les fournisseurs de soins de santé, qui comprennent des objectifs de financement planifiés. Les montants réels qui seront ultimement versés aux fournisseurs de soins de santé sont conditionnels au financement du RLISS par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires
31 mars 2009

7. Immobilisations

	2009		2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier et agencements de bureau	253 050	139 559	113 491
Matériel informatique	60 958	22 798	38 160
Améliorations locatives	495 058	320 916	174 142
	809 066	483 273	325 793
			95 665
			23 808
			184 273
			303 746

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2008. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 1 579 748 869 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	1 540 474 300
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	39 274 569
	1 579 748 869

Le budget total par secteur se détaille comme suit :

Gestion d'hôpitaux	1 002 538 075
Subventions à l'égard des taxes municipales	216 450
Centres de soins de longue durée	266 837 701
Centres d'accès aux soins communautaires	188 132 223
Services de soutien communautaires	31 114 927
Lésion cérébrale acquise	8 561 178
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	18 652 036
Centres de soins de santé communautaires	4 897 912
Programmes communautaires de soins de santé mentale	54 504 176
Programmes de toxicomanie	4 294 191
Budget total	1 579 748 869

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2009

8. Chiffres du budget (suite)

Le budget d'exploitation initial s'établissait à 4 259 237 \$, mais le financement additionnel accordé à certains programmes au cours de l'exercice s'est traduit par un budget total de 4 876 356 \$ à la fin de l'exercice se composant des éléments suivants :

	\$
Budget initial présenté à l'état des activités financières	4 259 237
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice :	
Financement relatif aux immobilisations acquises transféré aux apports de capital reportés	(186 091)
Financement transféré à partir des apports de capital reportés	164 044
Programmes spéciaux	
Services de cybersanté	483 700
Initiative autochtone (Aboriginal Initiative)	47 088
Interventions d'urgence – Autre niveau de soins	33 300
Chef de service des urgences	75 000
Budget à la fin	4 876 278

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement de 1 579 748 869 \$ (1 493 039 609 \$ en 2008) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2009 :

	2009	2008
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	1 002 538 075	952 972 962
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	216 450	216 450
Centres de soins de longue durée	266 837 701	256 892 671
Centres d'accès aux soins communautaires	188 132 222	170 737 908
Services de soutien communautaires	31 105 167	33 803 924
Lésion cérébrale acquise	8 561 178	-
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	18 652 036	18 271 900
Centres de soins de santé communautaires	4 897 912	3 300 771
Programmes communautaires de soins de santé mentale	54 504 178	52 782 133
Programmes de toxicomanie	4 294 191	3 925 292
	1 579 739 110	1 492 904 011

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2009

10. a) Services de cybersanté

Le RLISS a reçu un financement de 483 700 \$ (275 000 \$ en 2008) relativement au projet de services de cybersanté. Les charges liées aux services de cybersanté engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
Salaires et charges sociales	288 600	163 585
Services-conseils	145 960	103 875
Hébergement et administration	48 001	-
Fournitures et autres	1 139	7 540
	483 700	275 000

b) Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS »)

Le RLISS a reçu un financement de 33 300 \$ relativement au projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins en 2009. Les charges engagées au cours de l'exercice précédent se présentent comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
Services-conseils	29 364	-
Hébergement et administration	3 652	-
Fournitures et autres	284	-
	33 300	-

c) Stratégie Vieillir chez soi

Le RLISS a conclu une entente de partage des frais avec les Centres d'accès aux soins communautaires du Centre d'un montant maximal de 364 000 \$ pour couvrir les coûts différentiels liés à la stratégie Vieillir chez soi engagés au nom des Centres d'accès aux soins communautaires pour l'exercice 2009 (263 000 \$ en 2008). Les charges engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
Salaires et charges sociales	233 064	93 783
Relations publiques	13 449	17 279
Services-conseils	9 950	142 586
Fournitures	218	929
Autres	7 855	8 423
Recouvrements	(264 536)	-
	-	263 000

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2009

d) Initiative autochtone (Aboriginal initiative)

Le RLISS a reçu un financement de 47 088 \$ (10 000 \$ en 2008) relativement à l'initiative autochtone. Les charges engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
Services-conseils	46 167	10 000
Fournitures et autres	921	-
	47 088	10 000

e) Trousse d'outils de gouvernance (Governance toolkit)

Le RLISS n'a reçu aucun financement du Ministère en 2009 (50 000 \$ en 2008) relativement à un projet touchant plusieurs RLISS visant à concevoir une trousse d'outils de gouvernance. La majorité du financement de 2008 a servi à payer des services-conseils.

f) Projet de chef de service des urgences

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 \$ (31 300 \$ en 2008) relativement au projet de chef de service des urgences. Les charges liées au projet de chef de service des urgences engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
Salaires et charges sociales	15 000	6 000
Services-conseils	60 000	25 000
Fournitures	-	300
	75 000	31 300

g) Financement des activités de gestion des listes d'attente

En 2008, le RLISS a reçu 70 000 \$ relativement aux activités de gestion des listes d'attente. Le financement n'a pas été utilisé et a été remboursé au Ministère en tant qu'excédent de fin d'exercice.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2009

11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2009	2008
	\$	\$
Salaires et charges sociales	2 678 888	2 241 011
Charges locatives	221 466	237 268
Amortissement	164 044	120 381
Services partagés	300 000	300 000
Relations publiques	109 350	116 301
Services-conseils	288 534	128 474
Fournitures	67 401	46 961
Charges du Conseil	200 221	140 676
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	53 132	56 381
Autres	154 232	169 535
	4 237 268	3 556 988

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLSS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 23 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2009 a totalisé 200 455 \$ pour l'exercice 2009 (160 859 \$ en 2008) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime était terminée au 31 décembre 2008. À ce moment, le régime était capitalisé à 97 %.

13. Garanties

Le RLSS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLSS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLSS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

14. Informations sectorielles

Le RLSS devait adopter le chapitre SP 2700 intitulé « Informations sectorielles » pour son exercice ouvert à compter du 1^{er} avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter des informations additionnelles.

RLISS

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Le 26 mai 2009

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers, le 31 mars 2009

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers incombe à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est. Ces états financiers ont été dressés conformément à la législation, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada et, le cas échéant, aux prévisions fondées sur le jugement de la direction.

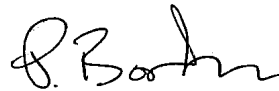
La direction est également responsable de tenir un système de contrôles internes conçu pour offrir une garantie raisonnable selon laquelle l'actif est protégé, que les opérations sont autorisées et comptabilisées et que des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles afin de permettre de dresser des états financiers. Ces systèmes sont contrôlés et évalués par la direction, par le comité de la vérification et par le conseil d'administration.

La direction a rencontré les vérificateurs externes et le conseil d'administration afin d'étudier les états financiers et de discuter des questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche s.r.l. vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Deborah Hammons,
Chef de la direction



Paul Barker
Directrice principale, Contrats et répartition



Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est (le « RLISS ») au 31 mars 2009 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du RLISS. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in black ink that reads "Deloitte & Touche s.r.l.".

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 8 mai 2009

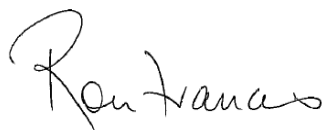
Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

État de la situation financière
au 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	1 249 277	1 598 513
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)	1 485 300	7 013 110
Débiteurs	6 187	-
	2 740 764	8 611 623
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	1 230 297	742 425
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	1 485 300	7 013 110
Montant à verser au Ministère (note 3b)	28 950	869 115
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	7 546	1 844
Apports de capital reportés (note 5)	380 725	309 822
	3 132 818	8 936 316
Dette nette	(392 054)	(324 693)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	11 329	14 871
Immobilisations (note 7)	380 725	309 822
	392 054	324 693
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil



, administrateur



, administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

État des activités financières
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	Budget (non vérifié) (note 8)	2009 Réel	2008 Réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	1 805 882 796	1 837 250 608	1 718 681 252
Activités du RLISS	4 610 029	4 329 312	3 741 617
Stratégie Vieillir chez soi (note 10a)	-	-	288 000
Chef de service des urgences (note 10b)	-	75 000	43 800
Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS ») (Note 10c)	-	33 300	70 000
Planification autochtone (note 10d)	-	32 250	20 000
Services de cybersanté (note 10e)	-	700 000	475 000
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	209 814	172 200
	1 810 492 825	1 842 630 284	1 723 491 869
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	1 805 882 796	1 837 250 608	1 718 681 252
Frais généraux et administratifs (note 11)	4 610 029	4 524 969	3 453 781
Stratégie Vieillir chez soi (note 10a)	-	-	122 503
Chef de service des urgences (note 10b)	-	75 000	40 043
Urgences – ANS (note 10c)	-	33 300	70 000
Planification autochtone (note 10d)	-	32 015	-
Services de cybersanté (note 10e)	-	685 442	436 194
	1 810 492 825	1 842 601 334	1 722 803 773
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère	-	28 950	688 096
Financement remboursable au Ministère (note 3a)	-	(28 950)	(688 096)
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(280 717)	(39 490)
Amortissement des immobilisations corporelles	209 814	172 200
Variation des autres actifs non financiers	3 542	34 723
Diminution de la dette nette	(67 361)	167 433
Dette nette au début	(324 693)	(492 126)
Dette nette à la fin	(392 054)	(324 693)

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	209 814	172 200
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(209 814)	(172 200)
	-	-
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Diminution (augmentation) du montant à recevoir du Ministère	5 527 810	#####
(Augmentation) diminution des débiteurs	(6 187)	281 000
Augmentation des créditeurs et charges à payer	487 872	93 702
(Diminution) augmentation du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	(5 527 810)	7 013 110
(Diminution) augmentation du montant à verser au Ministère	(840 165)	688 096
Diminution des charges payées d'avance	3 542	34 723
Augmentation (diminution) du montant à verser au Bureau des services partagés des RLIS	5 702	(86 988)
	(349 236)	1 010 533
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(280 717)	(39 490)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 5)	280 717	39 490
Augmentation nette de la trésorerie	(349 236)	1 010 533
Trésorerie au début	1 598 513	587 980
Trésorerie à la fin	1 249 277	1 598 513

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2009

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice terminé le 31 mars 2009.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS du Centre-Est, qui comprend des régions rurales et urbaines, est le sixième plus grand RLISS en Ontario en termes de territoire (16 673 km²). Présent dans des villes densément peuplées, dans des banlieues, dans des régions rurales agricoles, dans des régions de chalets et dans des régions plus éloignées, le RLISS du Centre-Est s'étend du parc Victoria au parc Algonquin. La population de nos zones de planification est riche en différentes valeurs communautaires, origines ethniques, langues et caractéristiques socio-démographiques.

Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2009

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de charges comptabilisées à titre d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2009

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Mobilier et agencements de bureau	5 ans
Développement Web	3 ans

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilité conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Produits	Charges	2009 Surplus	2008 Surplus
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	1 837 250 608	1 837 250 608	-	-
Activités du RLISS	4 539 126	4 524 969	14 157	460 036
Stratégie Vieillir chez soi	-	-	-	165 497
Chef de service des urgences	75 000	75 000	-	3 757
Urgences – ANS	33 300	33 300	-	-
Planification autochtone	32 250	32 015	235	20 000
Services de cybersanté	700 000	685 442	14 558	38 806
	1 842 630 284	1 842 601 334	28 950	688 096

- b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2009	2008
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	869 115	181 019
Recouvrement auprès du Ministère au cours de l'exercice	(869 115)	-
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	28 950	688 096
Montant à verser au Ministère à la fin	28 950	869 115

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2009

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

5. Apports de capital reportés

	2009	2008
	\$	\$
Solde au début	309 822	442 532
Apports de capital au cours de l'exercice	280 717	39 490
Amortissement pour l'exercice	(209 814)	(172 200)
Solde à la fin	380 725	309 822

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

	\$
2010	141 154
2011	160 320
2012	186 989
2013	185 171
2014	184 903
Par la suite	288 080
	1 146 617

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Les engagements minimaux envers les fournisseurs de services de santé en vertu des ententes de responsabilité actuellement en vigueur s'établissent comme suit :

	\$
2010	1 862 209 185
2011	1 888 448 360
	3 750 657 545

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2009

7. Immobilisations

			2009	2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements de bureau	424 508	239 576	184 932	123 157
Matériel informatique	130 493	99 920	30 573	16 255
Développement Web	36 100	28 507	7 593	19 626
Améliorations locatives	461 553	303 926	157 627	150 784
	1 052 654	671 929	380 725	309 822

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2008. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 1 837 250 608 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	1 805 882 796
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	31 367 812
Budget total	1 837 250 608

Le budget d'exploitation total révisé de 5 450 579 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial présenté à l'état des activités financières	4 610 029
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice :	
Planification autochtone	32 250
Services de cybersanté	700 000
Chef de service des urgences	75 000
Urgences – ANS	33 300
Budget total	5 450 579

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2009

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement de 1 837 250 608 \$ (1 718 681 252 \$ en 2008) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2009 :

	2009	2008
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	1 082 886 094	1 013 569 316
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	294 975	294 975
Centres de soins de longue durée	356 028 894	333 744 158
Centres d'accès aux soins communautaires	195 064 667	183 460 668
Services de soutien communautaires	27 254 697	25 343 566
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	11 996 510	10 001 649
Centres de soins de santé communautaires	12 267 412	8 786 926
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	50 100 532	48 844 834
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	100 271 165	94 583 494
Lésion cérébrale acquise	1 061 662	-
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux psychiatriques	24 000	51 666
	1 837 250 608	1 718 681 252

10. a) Stratégie Vieillir chez soi

Le RLISS n'a reçu aucun financement relativement à la stratégie Vieillir chez soi pour l'exercice. Au cours de l'exercice précédent, le RLISS a reçu un financement de 288 000 \$ relativement à la stratégie Vieillir chez soi, duquel un montant de 122 503 \$ a été utilisé.

b) Chef de service des urgences

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 \$ (43 800 \$ en 2008) relativement aux fonctions du chef de service des urgences. Les charges liées aux fonctions du chef de service des urgences engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
Services-conseils	62 068	40 043
Salaires et charges sociales	11 086	-
Autres	1 846	-
	75 000	40 043

c) Urgences – ANS

Le RLISS a reçu un financement de 33 300 \$ (70 000 \$ en 2008) relativement au projet Urgences – ANS. Les charges liées au projet Urgences – ANS engagées au cours de l'exercice comprenaient un montant de 33 300 \$ en salaires et charges sociales (70 000 \$ en 2008).

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2009

10. d) Planification autochtone (Aboriginal Planning)

Le RLISS a reçu un financement de 32 250 \$ (20 000 \$ en 2008) relativement au projet de planification autochtone. Les charges liées au projet de planification autochtone engagées au cours de l'exercice comprenaient un montant de 31 250 \$ en honoraires de services-conseils (néant en 2008) et un montant de 765 \$ en autres charges (néant en 2008).

e) Services de cybersanté

Le RLISS a reçu un financement de 700 000 \$ (475 000 \$ en 2008) relativement au projet de services de cybersanté. Les charges liées aux services de cybersanté engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
Services-conseils	458 373	435 415
Salaires et charges sociales	156 903	-
Réunions	68 529	-
Fournitures et autres	1 637	779
	685 442	436 194

11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2009	2008
	\$	\$
Salaires et charges sociales	2 672 304	2 052 281
Charges locatives	312 792	237 354
Amortissement	209 814	172 200
Services partagés	300 000	302 301
Activités communautaires	128 329	85 498
Services-conseils	320 734	263 553
Fournitures	137 970	45 994
Charges des membres du Conseil	249 584	172 166
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	5 007	1 213
Autres	188 435	121 221
	4 524 969	3 453 781

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2009

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 28 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 202 595 \$ pour l'exercice 2009 (162 424 \$ en 2008) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime était terminée au 31 décembre 2008. À ce moment, le régime était capitalisé à 97 %.

13. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

14. Informations sectorielles

Le RLISS devait adopter le chapitre SP 2700, intitulé « Informations sectorielles » pour son exercice ouvert à compter du 1^{er} avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter des informations additionnelles.

RLISS

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest (RLISS du Centre-Ouest)

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers présentés dans le rapport annuel. Les états financiers ont été rédigés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, et, le cas échéant, présentent des sommes estimées par les membres de la direction au meilleur de leurs connaissances et de leur jugement. La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers. L'information financière contenue par les autres parties de ce rapport annuel est en accord avec les états financiers dans tous leurs aspects significatifs.

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest respecte des normes d'intégrité des plus sévères dans ses activités. Pour protéger ses actifs et garantir la fiabilité de l'information financière, le RLISS du Centre-Ouest applique des méthodes et des procédures de gestion saines, et utilise des systèmes d'information et des contrôles financiers internes adaptés.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction respecte ses obligations en matière d'information financière et de contrôle interne. Les états financiers ont été examinés par le comité de vérification du RLISS du Centre-Ouest et approuvés par le conseil d'administration.

La firme de vérificateurs indépendants Deloitte & Touche s.r.l. a été engagée par le conseil d'administration pour précéder à l'examen des états financiers en conformité avec les normes de vérification canadiennes généralement reconnues, et a émis son avis sur ces états. Au cours de la vérification, la firme Deloitte & Touche s.r.l. a examiné les mécanismes de contrôle interne du RLISS aux seuls fins de donner son opinion sur les états financiers. Le rapport des vérificateurs précise la portée de l'examen et donne l'avis du vérificateur.



Mimi Lowi-Young,
Directrice générale



Pat Stoddart
Directrice principale - Rendement, contrats et répartition

9 mai 2009



Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest (le « RLISS ») au 31 mars 2009 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du RLISS. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in black ink that reads "Deloitte & Touche s.r.l.".

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 8 mai 2009

Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État de la situation financière
au 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	1 061 658	868 300
Débiteurs		
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)	585 200	7 220 993
Autres	-	464
	1 646 858	8 089 757
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	983 904	889 903
Montant à verser au Ministère (note 3b)	63 482	385 672
Montant à verser aux fournisseurs de soins de santé	585 200	6 811 710
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	16 100	3 916
Apports de capital reportés (note 5)	184 683	318 381
	1 833 369	8 409 582
Engagements (note 6)		
Dette nette	(186 511)	(319 825)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	1 828	1 444
Immobilisations (note 7)	184 683	318 381
	186 511	319 825
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil



Joe McReynolds, *président*



Kuldip Kandola, *secrétaire*

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État des activités financières

pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	Budget (non vérifié) (note 8)	2009 Réel	2008 Réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paielements de transfert aux fournisseurs			
de services de santé (note 9)	651 126 309	680 355 501	596 025 370
Activités du RLISS	4 251 800	4 203 807	3 465 018
Services de cybersanté (note 10a)	120 000	425 000	275 000
Projet de régime de soins de santé (Health System Plan) (note 10b)	-	49 738	409 283
Chef de service des urgences (note 10c)	-	75 000	37 500
Soins de santé aux Autochtones (Aboriginal Health) (note 10d)	7 500	7 500	7 500
Fonds de transition pour la santé des Autochtones (note 10e)	-	12 250	-
Chef de la performance du projet			
Urgences – ANS (note 10f)	-	33 300	-
Professions Santé Ontario (note 10g)	-	50 000	-
Stratégie Vieillir chez soi	-	-	162 000
Gestion des listes d'attente	-	-	70 000
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	181 683	145 350
	655 505 609	685 393 779	600 597 021
Charges			
Paielements de transfert aux fournisseurs			
de services de santé (note 9)	651 126 309	680 355 501	596 025 370
Frais généraux et administratifs (note 11)	4 251 800	4 364 890	3 355 528
Services de cybersanté (note 10a)	120 000	424 925	274 138
Projet de régime de soins de santé (Health System Plan) (note 10b)	-	43 984	409 283
Chef de service des urgences (note 10c)	-	60 535	30 056
Soins de santé aux Autochtones (Aboriginal Health) (note 10d)	7 500	7 340	7 500
Fonds de transition pour la santé des Autochtones (note 10e)	-	-	-
Chef de la performance du projet			
Urgences – ANS (note 10f)	-	23 122	-
Professions Santé Ontario (note 10g)	-	50 000	-
Stratégie Vieillir chez soi	-	-	78 804
Gestion des listes d'attente	-	-	70 000
	655 505 609	685 330 297	600 250 679
Surplus de l'exercice avant le financement			
remboursable au Ministère	-	63 482	346 342
Financement remboursable au Ministère (note 3a)		(63 482)	(346 342)
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-
Acquisition d'immobilisations	(47 985)	(22 284)
Amortissement des immobilisations	181 683	145 350
Variation des autres actifs non financiers	(384)	32 468
Diminution de la dette nette	133 314	155 534
Dette nette au début	(319 825)	(475 359)
Dette nette à la fin	(186 511)	(319 825)

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	(181 683)	(145 350)
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	181 683	145 350
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Diminution (augmentation) des débiteurs – Ministère	6 635 793	(7 220 993)
(Diminution) augmentation du montant à verser au Ministère	(322 190)	346 342
(Diminution) augmentation du montant à verser aux fournisseurs de soins de santé	(6 226 510)	6 811 710
Diminution (augmentation) des débiteurs – autres	464	(464)
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	(384)	32 468
Augmentation des créditeurs	94 001	587 567
Augmentation (diminution) du montant à verser au Bureau des services partagés des RLIS	12 184	(49 420)
	193 358	507 210
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(47 985)	(22 284)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 5)	47 985	22 284
Augmentation nette de la trésorerie	193 358	507 210
Trésorerie au début	868 300	361 090
Trésorerie à la fin	1 061 658	868 300

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2009

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest a été constitué par lettres patentes le 9 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice terminé le 31 mars 2009.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend le comté de Dufferin, la zone nord de la région de Peel, une partie de la région de York et une petite partie de la ville de Toronto. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2009

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2009

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Mobilier et agencements de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Développement Web	3 ans

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilité conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a. Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Produits	Charges	Surplus de 2009	Surplus de 2008
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	680 355 501	680 355 501	-	-
Activités du RLISS	4 203 807	4 183 207	20 600	254 840
Apports de capital	181 683	181 683	-	-
Services de cybersanté	425 000	424 925	75	862
Projet de régime de soins de santé (Health System Plan)	49 738	43 984	5 754	-
Chef de service des urgences	75 000	60 535	14 465	7 444
Soins de santé aux Autochtones (Aboriginal Health)	7 500	7 340	160	-
Soins de santé aux Autochtones, programme fédéral	12 250	-	12 250	-
Urgences – ANS	33 300	23 122	10 178	-
Professions Santé Ontario	50 000	50 000	-	-
Stratégie Vieillir chez soi	-	-	-	83 196
	685 393 779	685 330 297	63 482	346 342

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2009

3. Financement remboursable au Ministère (suite)

b. Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2009	2008
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	385 672	39 330
Montant du financement remboursé au Ministère au cours de l'exercice précédent	(385 672)	-
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	63 482	346 342
Montant à verser au Ministère à la fin	63 482	385 672

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

5. Apports de capital reportés

	2009	2008
	\$	\$
Solde au début	318 381	441 447
Apports de capital au cours de l'exercice	47 985	22 284
Amortissement pour l'exercice	(181 683)	(145 350)
Solde à la fin	184 683	318 381

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2010	97 557
2011	7 849
2012	6 780
2013	4 944
2014	412

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2009

6. Engagements (suite)

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité pour l'exercice 2010. Les engagements minimaux envers les fournisseurs de services de santé pour les deux prochains exercices en vertu des ententes de responsabilité en vigueur pour l'exercice 2009 s'établissent comme suit :

	\$
2010	683 167 804
2011	693 083 441

Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement du RLISS par le Ministère.

7. Immobilisations

	2009		2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier et agencements de bureau	237 141	174 427	62 714
Matériel informatique	15 767	6 195	9 572
Améliorations locatives	518 843	406 446	112 397
Développement Web	18 660	18 660	-
	790 411	605 728	184 683
			318 381

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget final au 30 juin 2008. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux principes de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 680 355 501 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	651 126 309
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	29 229 192
Budget total	680 355 501

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2009

8. Chiffres du budget

Le budget d'exploitation total de 4 904 588 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	4 379 300
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice relativement aux éléments suivants :	
Services de cybersanté	305 000
Projet de régime de soins de santé (Health System Plan)	49 738
Chef de service des urgences	75 000
Soins de santé aux Autochtones (Aboriginal Health), programme fédéral	12 250
Professions Santé Ontario	50 000
Urgences – ANS	33 300
Budget total	4 904 588

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement de 680 355 602 \$ (596 025 370 \$ en 2008) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2009 :

	2009	2008
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	433 771 883	374 327 055
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	99 450	97 725
Centres de soins de longue durée	131 498 900	114 294 594
Centres d'accès aux soins communautaires	72 039 992	69 838 866
Services de soutien communautaires	5 143 348	3 451 000
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	4 182 997	3 880 400
Centres de soins de santé communautaires	3 865 265	2 341 030
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	29 753 666	27 794 700
	680 355 501	596 025 370

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2009

10. a) Services de cybersanté

Le RLISS a reçu un financement de 425 000 \$ (275 000 \$ en 2008) relativement au projet de services de cybersanté. Les charges liées aux services de cybersanté engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
Frais liés au recrutement	10 350	-
Frais d'entretien et de réparations généraux	3 300	-
Services-conseils	411 030	162 187
Logiciels	-	110 000
Fournitures de bureau	185	-
Charges des membres du Conseil	-	82
Frais liés aux réunions	60	1 869
	424 925	274 138

b) Projet de régime de soins de santé (Health System Plan)

Le RLISS a reçu un financement de 49 738 \$ (409 283 \$ en 2008) relativement au projet de régime de soins de santé. Les charges liées au projet de régime de soins de santé engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
Services-conseils	37 193	339 120
Salaires	-	15 068
Charges des membres du Conseil	-	18 800
Frais d'impression et de traduction	-	7 017
Publicité	1 882	-
Autres charges	200	-
Frais liés aux réunions	4 709	29 278
	43 984	409 283

c) Chef de service des urgences

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 \$ (37 500 \$ en 2008) relativement aux fonctions du chef de service des urgences. Les charges liées aux fonctions du chef de service des urgences engagées au cours de l'exercice comprenaient un montant de 60 535 \$ (30 056 \$ en 2008) en honoraires de services-conseils.

d) Soins de santé aux Autochtones (Aboriginal Health)

Le RLISS a reçu un financement de 7 500 \$ (7 500 \$ en 2008) relativement aux soins de santé aux Autochtones. Les charges liées aux soins de santé aux Autochtones engagées au cours de l'exercice comprenaient un montant de 7 340 \$ (7 500 \$ en 2008) en honoraires de services-conseils et en frais liés aux réunions.

e) Fonds de transition pour la santé des Autochtones

Le RLISS a reçu un financement de 12 250 \$ (néant en 2008) relativement au plan d'adaptation de l'Ontario pour le Fonds de transition pour la santé des Autochtones. Aucune charge n'a été engagée relativement à ce projet.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2009

10. f) Chef de la performance du projet Urgences – ANS

Le RLISS a reçu un financement de 33 300 \$ (néant en 2008) relativement aux activités du chef de la performance du projet Urgences – ANS. Les charges liées au projet Urgences – ANS engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
Salaires et charges sociales	21 253	-
Frais de déplacements	1 869	-
	23 122	-

g) Professions Santé Ontario

Le RLISS a reçu un financement de 50 000 \$ (néant en 2008) relativement au projet Professions Santé Ontario. Les charges liées au programme Professions Santé Ontario engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
Salaires et charges sociales	36 500	-
Frais de déplacements	1 000	-
Fournitures	5 000	-
Frais liés aux réunions	7 500	-
	50 000	-

11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2009	2008
	\$	\$
Salaires et charges sociales	2 293 987	1 906 185
Charges locatives	215 914	212 932
Amortissement	181 683	145 350
Services partagés	501 408	301 608
Relations publiques	5 505	10 086
Services-conseils	591 365	261 727
Fournitures	50 859	77 486
Rémunération des membres du Conseil	147 850	125 350
Charges des membres du Conseil	43 971	49 897
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	39 485	39 716
Autres	292 863	225 191
	4 364 890	3 355 528

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2009

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 17 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 181 717 \$ pour l'exercice 2009 (148 533 \$ en 2008) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières.

13. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

14. Informations sectorielles

Le RLISS devait adopter le chapitre SP 2700, intitulé « Informations sectorielles » pour son exercice ouvert à compter du 1^{er} avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter des informations additionnelles.

15. Chiffres correspondants

Certaines données de l'exercice précédent ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour les états financiers de l'exercice visé.

RLISS**Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) de Champlain**

Rapport de la direction

La direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) de Champlain est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers ci joints conformément aux principes comptables généralement reconnus. Lors de la préparation de ces états financiers, la direction choisit les politiques comptables appropriées et a recours à son jugement et à ses meilleures estimations pour s'assurer que les états financiers sont présentés de façon acceptable, à tous égards importants.

Le RLISS maintient un système de contrôle comptable interne conçu pour fournir une garantie raisonnable, à un coût raisonnable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont effectuées et enregistrées conformément aux politiques d'exploitation du RLISS. Ce système est appuyé par des politiques et procédures écrites pour les principales activités économiques; et par l'embauche de personnel qualifié et compétent ainsi que par un programme continu de planification et de contrôle.

Deloitte & Touche s.r.l., le vérificateur indépendant nommé par le conseil d'administration, a été embauché pour effectuer l'examen des états financiers en fonction des normes de vérification généralement reconnues, et a exprimé son opinion au sujet de ces états financiers. Au cours de sa vérification, Deloitte & Touche s.r.l. a examiné le système de contrôle interne des RLISS dans la mesure nécessaire pour avancer son opinion sur les états financiers.

Le conseil d'administration est responsable de veiller à ce que la direction exerce ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôle interne, et a également la responsabilité ultime d'examiner et d'approuver les états financiers. Le conseil assume cette responsabilité principalement par l'entremise de son Comité de la vérification. Ce comité se réunit au moins quatre fois par année pour examiner l'information financière vérifiée et non vérifiée. Deloitte & Touche s.r.l. a librement et entièrement accès au Comité de la vérification.

La direction reconnaît sa responsabilité de fournir de l'information financière représentative des opérations des RLISS, cohérente et fiable, et pertinente à l'évaluation éclairée des activités des RLISS.



Dr. Robert Cushman
Chef de la direction



Suzanne Dionne
Directrice principale,
Performance, contrats et affectations

Le 1 mai 2009



Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain (le « RLISS ») au 31 mars 2009 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du RLISS. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in black ink that reads "Deloitte & Touche s.r.l.".

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 1^{er} mai 2009

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

État de la situation financière
au 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	1 177 095	1 378 650
Débiteurs	25 859	-
Financement fourni par le Ministère	1 202 954	1 378 650
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	981 885	1 158 527
Montant à verser au Ministère (note 3b)	150 622	177 188
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	77 376	44 189
Apports de capital reportés (note 5)	408 637	663 429
	1 618 520	2 043 333
Dette nette	(415 566)	(664 683)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	6 929	1 254
Immobilisations (note 6)	408 637	663 429
	415 566	664 683
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil



Marie E. Fortier, présidente du Conseil



Andrew Dickson, administrateur du Conseil

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

État des activités financières
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

		2009	2008
	Budget (non vérifié) (note 7)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paielements de transfert aux fournisseurs			
de services de santé (note 8)	2 081 929 200	2 124 752 713	1 996 099 603
Activités du RLISS (note 9)	4 173 256	5 046 892	3 971 260
Services de cybersanté (note 10)	120 000	475 000	275 000
Stratégie sur le diabète (note 11)	41 000	41 000	-
Registre des cas de diabète (note 11)	175 000	175 000	-
Médecin chef de service des urgences (note 11)	75 000	75 000	43 800
Engagement autochtone (Aboriginal Engagement) (note 11)	35 000	35 000	35 000
Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (note 11)	33 300	33 300	-
Stratégie Vieillir chez soi (note 11)	-	-	246 000
Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (note 11)	-	-	159 390
Gestion des listes d'attente (note 11)	-	-	70 000
Financement du ministère de la Promotion de la santé relativement à la stratégie intégrée de lutte contre la drogue (note 11)	-	-	25 000
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	300 458	325 055
	2 086 581 756	2 130 934 363	2 001 250 108
Charges			
Paielements de transfert aux fournisseurs			
de services de santé (note 8)	2 081 929 200	2 124 752 713	1 996 099 603
Activités du RLISS (note 9)	4 173 256	4 986 137	3 955 461
Services de cybersanté (note 10)	120 000	475 000	275 000
Stratégie sur le diabète (note 11)	41 000	11 791	-
Registre des cas de diabète (note 11)	175 000	159 678	-
Médecin chef de service des urgences (note 11)	75 000	64 749	34 718
Engagement autochtone (Aboriginal Engagement) (note 11)	35 000	33 215	35 000
Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (note 11)	33 300	-	-
Stratégie Vieillir chez soi (note 11)	-	-	246 000
Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (note 11)	-	-	156 379
Gestion des listes d'attente (note 11)	-	-	59 882
Stratégie intégrée de lutte contre la drogue (note 11)	-	-	25 000
Amortissement	-	300 458	325 055
	2 086 581 756	2 130 783 741	2 001 212 098
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère	-	150 622	38 010
Financement remboursable au Ministère (note 3b)	-	(150 622)	(38 010)
Surplus de l'exercice et surplus accumulé	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-
Acquisition d'immobilisations	(51 748)	(201 996)
Amortissement des immobilisations	300 458	325 055
Perte à la cession d'immobilisations	6 082	-
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	(5 675)	1 264
Diminution de la dette nette	249 117	124 323
Dette nette au début	(664 683)	(789 006)
Dette nette à la fin	(415 566)	(664 683)

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	300 458	325 055
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(300 458)	(325 055)
Perte à la cession d'immobilisations	6 082	-
Radiation d'apports de capital reportés	(6 082)	-
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des débiteurs	(25 859)	104 400
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	(5 675)	1 264
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	(176 642)	466 110
(Diminution) augmentation du montant à verser au Ministère	(26 566)	38 010
(Diminution) augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	33 187	(64 522)
	(201 555)	545 262
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(51 748)	(201 996)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 5)	51 748	201 996
Variation nette de la trésorerie	(201 555)	545 262
Trésorerie au début	1 378 650	833 388
Trésorerie à la fin	1 177 095	1 378 650

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2009

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées à la fois dans la *Loi* et dans le protocole d'entente entre le RLISS et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »).

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le Ministère établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice terminé le 31 mars 2009.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend le comté de Renfrew, la ville d'Ottawa, Prescott et Russell, Stormont, Dundas et Glengarry, North Grenville et quatre secteurs de North Lanark. La plupart des patients du RLISS vivent dans la région d'Ottawa. Les communautés de Cornwall, de Clarence-Rockland et de Pembroke/Petawawa sont également importantes. Pour obtenir plus d'information, veuillez visiter notre site Web à l'adresse suivante : www.champlainhln.on.ca.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario.

Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2009

2. Principales conventions comptables (suite)

Méthode de comptabilité (suite)

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et les pertes de valeur d'actifs.

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations est également constatée à titre d'apport de capital reporté et de produits sur la durée de vie utile estimative de l'actif reflétant la prestation des services connexes. La constatation de l'amortissement de ces produits est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des apports sous forme d'immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2009

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées, tandis que les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans
Développement de l'infrastructure et développement Web	3 ans
Mobilier et agencements de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Financement remboursable au Ministère

Toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

a) Le montant remboursable au Ministère se rapporte aux activités de l'exercice visé pour les programmes suivants :

	Produits	Charges	Surplus
	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs			
de services de santé	2 124 752 713	2 124 752 713	-
Activités du RLISS	5 046 892	4 986 137	60 755
Amortissement	300 458	300 458	-
Services de cybersanté	475 000	475 000	-
Stratégie sur le diabète	41 000	11 791	29 209
Registre des cas de diabète	175 000	159 678	15 322
Chef de service des urgences	75 000	64 749	10 251
Engagement autochtone	35 000	33 215	1 785
Urgences – Autre niveau de soins	33 300	-	33 300
	2 130 934 363	2 130 783 741	150 622

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2009

3. Financement remboursable au Ministère (suite)

b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2009	2008
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	177 188	139 178
Montant recouvré au cours de l'exercice	(177 188)	-
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé	150 622	38 010
Montant à verser au Ministère à la fin	150 622	177 188

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS. Le BSPR engage également des charges sur une base périodique au nom des RLISS et facture ces charges aux RLISS concernés afin de les recouvrer.

5. Apports de capital reportés

	2009	2008
	\$	\$
Solde au début	663 429	786 488
Apports de capital au cours de l'exercice		
Ministère	41 234	201 996
Assurances	10 514	-
Radiation d'apports de capital reportés	(6 082)	-
Amortissement pour l'exercice	(300 458)	(325 055)
Solde à la fin	408 637	663 429

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2009

6. Immobilisations

			2009
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Matériel informatique	99 040	95 277	3 763
Logiciels	33 761	28 610	5 151
Matériel de bureau	136 538	71 405	65 133
Mobilier et agencements	267 738	188 428	79 310
Améliorations locatives	1 005 273	749 993	255 280
	1 542 350	1 133 713	408 637

			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Matériel informatique	120 290	102 714	17 576
Logiciels	32 514	23 874	8 640
Matériel de bureau	125 165	48 152	77 013
Mobilier et agencements	246 200	134 880	111 320
Améliorations locatives	997 818	548 938	448 880
	1 521 987	858 558	663 429

7. Chiffres du budget

Les chiffres du budget présentés dans l'état des activités financières sont conformes aux exigences de communication d'information du CCSP et reflètent le budget initial approuvé par le gouvernement de l'Ontario.

Le gouvernement approuve des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le budget de financement total se compose des éléments suivants :

	Budget initial	Annonces	Total
	\$	\$	\$
Fournisseurs de services de santé	2 081 929 200	42 823 513	2 124 752 713
Activités du RLISS	4 173 256	914 871	5 088 127
Services de cybersanté	120 000	355 000	475 000
Autres programmes	359 300	-	359 300
	2 086 581 756	44 093 384	2 130 675 140

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2009

8. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement total aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour les exercices 2009 et 2008 :

	2009	2008
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	1 440 019 713	1 357 807 463
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	352 125	352 125
Centres de soins de longue durée	255 250 405	237 250 748
Centres d'accès aux soins communautaires	168 875 950	158 711 050
Services de soutien communautaires	27 950 748	24 616 654
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	6 076 864	5 925 900
Centres de soins de santé communautaires	43 218 079	39 738 629
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	59 433 351	57 283 265
Programmes de toxicomanie	15 427 360	14 475 665
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	108 119 693	99 909 679
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux psychiatriques	28 425	28 425
	2 124 752 713	1 996 099 603

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2009

9. Activités du RLISS

Le Ministère fournit du financement au RLISS pour couvrir les frais de personnel et les frais liés aux projets et aux programmes ainsi qu'aux baux et aux bureaux. Les fonds servent aussi à subventionner le Bureau des services partagés des RLISS, une entité administrative qui offre des services centralisés à l'égard des ressources humaines, des technologies de l'information et du soutien juridique et financier. Les charges engagées se présentent comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
Éléments liés aux programmes		
Salaires et charges sociales	3 246 361	2 669 094
Consultation et projets relatifs au RLISS	575 883	268 334
Coûts des autres programmes	292 677	224 481
	4 114 921	3 161 909
Charges locatives	239 662	201 080
Services partagés	300 000	300 000
Indemnités quotidiennes des membres du Conseil	86 300	83 625
Matériel et fournitures de bureau	158 371	87 222
Produits de l'assurance	(50 345)	-
Radiation d'apports de capital reportés	(6 082)	-
Perte à la cession d'immobilisations	6 082	-
Autres	137 228	121 625
	4 986 137	3 955 461
Amortissement	300 458	325 055
	5 286 595	4 280 516

10. Services de cybersanté

Les fonds reçus au cours de l'exercice 2008 ont servi à financer des initiatives visant à soutenir le plan stratégique de services de cybersanté du RLISS et l'embauche d'un directeur des systèmes d'information, qui est entré en fonction en novembre 2007. Les fonds reçus au cours de l'exercice 2009 ont servi à financer des initiatives visant à soutenir le plan stratégique des services de cybersanté du RLISS et, plus tard pendant l'exercice, la création d'un bureau de gestion de projet. Les charges engagées se présentent comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
Salaires et charges sociales	305 291	102 589
Services-conseils	113 750	141 605
Coûts des autres programmes	55 959	30 806
	475 000	275 000

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2009

11. Autres programmes

Stratégie sur le diabète et registre des cas de diabète

Le RLISS de Champlain a été choisi comme utilisateur précoce du registre des cas de diabète fourni par les programmes de services de cybersanté du Ministère. Le Ministère s'est engagé à faire évoluer le système de soins de santé grâce à un programme amélioré de prévention et de gestion des maladies chroniques en vertu duquel la gestion plus efficace des cas de diabète est considérée comme prioritaire. La stratégie sur le diabète visera principalement à établir des correspondances entre la prévalence des cas de diabète et les programmes pour le diabète actuellement en place, afin de coordonner les services et de combler les lacunes dans ces derniers. Le registre des cas de diabète fournira des outils polyvalents pour la gestion du diabète et l'autonomie en matière de santé. En fin d'exercice, le RLISS a reçu un financement totalisant 216 000 \$, qui a été utilisé pour soutenir les activités de planification et de mise en œuvre de la stratégie sur le diabète et du registre des cas de diabète.

Médecin chef de service des urgences

Le Ministère travaille de concert avec les RLISS, les hôpitaux de l'Ontario et les professionnels du secteur des soins de santé afin de mettre en œuvre une stratégie globale pour le service des urgences. En vue de faciliter la mise en place des améliorations nécessaires en vertu de cette stratégie, le Ministère et le RLISS ont décidé de retenir les services d'un médecin chef de service des urgences. Le financement reçu a servi à couvrir la rémunération du médecin chef de service des urgences et les charges liées au programme.

Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS »)

La réduction du temps d'attente aux urgences et de jours d'hospitalisation des patients en attente d'un autre niveau de soins sont des priorités provinciales importantes. Le RLISS a reçu des fonds pour embaucher le personnel nécessaire à la mise en œuvre du projet Urgences – ANS et du plan d'action de rémunération au rendement pour les urgences et pour poursuivre la mise en place d'une norme de gestion de la performance. Le financement n'ayant été reçu qu'en fin d'exercice, le RLISS n'avait embauché personne à la fin de l'exercice.

Engagement autochtone (Aboriginal Engagement)

Le Ministère a fourni au RLISS du financement relativement au projet d'engagement autochtone. Le RLISS a utilisé ces fonds pour financer le nouveau *Aboriginal Health Circle Forum*, afin d'assurer une présence dans les activités communautaires de la région. Les fonds ont notamment servi à soutenir trois événements de mobilisation communautaire, de même que l'élaboration d'un rapport de consultation des groupes autochtones urbains.

Programmes de l'exercice 2008

Stratégie Vieillir chez soi

Le plan de services de santé intégrés du RLISS pour 2006 fait des « personnes âgées souffrant de maladies complexes et chroniques » l'une de ses priorités, ce qui s'inscrit dans la stratégie provinciale visant à aider les personnes âgées à mieux vieillir chez elles. Le financement de 246 000 \$ reçu pour l'exercice 2008 a servi à la conception de stratégies et de projets de services en harmonie avec ce programme.

Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (ALREO)

Le Ministère, par l'intermédiaire de sa division des laboratoires, a procédé à une analyse de rentabilité de l'ALREO. À la suite de cette évaluation, le Ministère a mis sur pied un comité directeur pour superviser la mise en œuvre des recommandations issues de cette évaluation menée par des tiers. Le financement reçu pour l'exercice 2008 a servi à soutenir ces obligations.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2009

11. Autres programmes (suite)

Gestion des listes d'attente

Le Ministère a fourni du financement relativement aux activités de gestion des listes d'attente de la province d'Ontario. Le RLISS a utilisé ce financement afin d'obtenir une évaluation de la qualité de ses données et de ses enjeux en matière de gestion des listes d'attente ainsi qu'un rapport sur les principaux secteurs à améliorer.

Stratégie intégrée de lutte contre la drogue

Le ministère de la Promotion de la santé a fourni au RLISS un financement de 25 000 \$ afin de l'aider à évaluer la stratégie intégrée de lutte contre la drogue de la ville d'Ottawa. La ville d'Ottawa a fourni un financement équivalent aux fins de cette évaluation, laquelle était axée sur le traitement de la toxicomanie chez les jeunes en milieu résidentiel.

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 30 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP par le RLISS relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 290 907 \$ pour l'exercice 2009 (208 906 \$ en 2008) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières.

13. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

14. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2010	256 549
2011	131 916
2012	7 271
2013	2 994
2014	2 245
	400 975

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2009

14. Engagements (suite)

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Les engagements minimaux envers les fournisseurs de services de santé pour les deux prochains exercices en vertu des ententes de responsabilité actuellement en vigueur s'établissent comme suit :

	\$
2010	2 151 933
2011	2 186 997

Les montants réels qui seront ultimement versés aux fournisseurs de soins de santé sont conditionnels à l'octroi des niveaux de financement prévus par le Ministère.

15. Informations sectorielles

Le RLISS doit adopter le chapitre SP 2700, intitulé « Informations sectorielles », pour son exercice ouvert à compter du 1^{er} avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter des informations additionnelles.

RLISS

Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Érié St. Clair

**Rapport sur les
responsabilités de la
direction**

Il incombe à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) d'Érié St. Clair de préparer les états financiers afférents conformément aux principes comptables généralement reconnus. La direction prépare les états financiers conformément aux conventions comptables appropriées et, en se fondant sur les meilleures estimations possibles et en faisant preuve de jugement éclairé, rend compte des activités et des transactions comme elles sont survenues. La direction a retenu des montants raisonnablement fondés pour s'assurer que les états financiers sont présentés fidèlement, à tous les égards importants. Les données financières incluses dans le présent rapport annuel sont préparées sur une base comparable à celle des états financiers.



M. Gary Switzer
Directeur général



M. Matthew Little, CMA
Contrôleur et chef du
soutien aux activités

Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié
St. Clair

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St. Clair (le « RLISS ») au 31 mars 2009 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du RLISS. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St. Clair au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



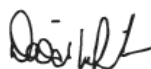
Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 1er mai 2009

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

État de la situation financière
au 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	680 448	616 133
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des soins de longue durée (le « Ministère »)	580 600	1 179 730
Débiteurs	-	8 005
	1 261 048	1 803 868
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	680 356	477 043
Montant à verser au Ministère (note 10b)	14 913	135 251
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	580 600	1 179 730
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 3)	17 179	11 844
Apports de capital reportés (note 4)	288 582	427 239
	1 581 630	2 231 107
Engagements (note 13)		
Dette nette	(320 582)	(427 239)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	32 000	-
Immobilisations (note 5)	288 582	427 389
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le conseil


_____, administrateur


_____, administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érie St-Clair

État des activités financières
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009		2008
	Budget (non vérifié) (note 6)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 7)	898 931 300	916 693 635	873 928 871
Activités du RLISS	4 211 248	4 154 629	3 506 974
Services de cybersanté (note 9a)	120 000	425 000	275 000
Stratégie Vieillir chez soi	-	-	187 000
Chef de service des urgences (note 9b)	-	75 000	37 500
Amortissement des apports de capital reportés (note 4)	210 500	228 576	208 071
	903 473 048	921 576 840	878 143 416
Charges			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 7)	898 931 300	916 693 635	873 928 871
Frais généraux et administratifs (note 8)	4 421 748	4 383 205	3 583 533
Services de cybersanté (note 9a)	120 000	425 000	275 000
Stratégie Vieillir chez soi	-	-	183 261
Chef de service des urgences (note 9b)	-	60 087	37 500
	903 473 048	921 561 927	878 008 165
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère	-	14 913	135 251
Financement remboursable au Ministère (note 10)	-	(14 913)	(135 251)
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érie St-Clair

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-
Acquisition de charges payées d'avance	(32 000)	-
Acquisition d'immobilisations	(89 919)	(20 637)
Amortissement des immobilisations	228 576	208 071
Diminution de la dette nette	106 657	187 434
Dette nette au début	(427 239)	(614 673)
Dette nette à la fin	(320 582)	(427 239)

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érie St-Clair

État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	228 576	208 071
Amortissement des apports de capital reportés (note 4)	(228 576)	(208 071)
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Diminution (augmentation) du montant à recevoir du Ministère	599 130	(1 179 730)
Diminution (augmentation) des débiteurs	8 005	(8 005)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	203 313	128 990
(Diminution) augmentation du montant à verser au Ministère	(120 338)	135 251
(Diminution) augmentation du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	(599 130)	1 179 730
Augmentation (diminution) du montant à verser au Bureau des services partagés des RLIS	5 335	(43 800)
Augmentation des charges payées d'avance	(32 000)	-
	64 315	212 436
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(89 919)	(20 637)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 4)	89 919	20 637
Augmentation nette de la trésorerie	64 315	212 436
Trésorerie au début	616 133	403 697
Trésorerie à la fin	680 448	616 133

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érie St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2009

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé d'Érie St-Clair a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé d'Érie St-Clair (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS sont imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice terminé le 31 mars 2009.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les municipalités d'Essex, de Lambton et de Chatham-Kent. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et la perte de valeur d'actifs.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érie St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2009

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Les sommes non engagées sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les soldes bancaires, déduction faite des découverts bancaires.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érie St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2009

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel de bureau	5 ans
Développement Web	3 ans

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

4. Apports de capital reportés

	2009	2008
	\$	\$
Solde au début	427 239	614 673
Apports de capital au cours de l'exercice	89 919	20 637
Amortissement pour l'exercice	(228 576)	(208 071)
Solde à la fin	288 582	427 239

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érie St-Clair

Notes complémentaires
31 mars 2009

5. Immobilisations

			2009	2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel de bureau	472 326	373 449	98 877	193 342
Matériel informatique	57 918	24 255	33 663	1 531
Développement Web	-	-	-	18 622
Améliorations locatives	592 924	436 882	156 042	213 744
	1 123 168	834 586	288 582	427 239

6. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2008. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Financement des fournisseurs de services de santé

	\$
Budget initial	898 931 300
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	17 762 335
Budget final	916 693 635

Exploitation du RLISS

	\$
Budget initial	4 211 248
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	33 300
Montant considéré comme des apports en capital versé au cours de l'exercice	(89 919)
Budget final	4 154 629

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2009

7. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement total de 916 693 635 \$ (873 928 871 \$ en 2008) à divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2009 :

	2009	2008
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	589 523 534	570 813 842
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	163 650	163 650
Centres de soins de longue durée	155 298 877	144 000 259
Centres d'accès aux soins communautaires	100 204 704	92 594 018
Services de soutien communautaires	14 051 215	13 140 513
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	5 301 449	5 019 900
Centres de soins de santé communautaires	16 418 894	14 488 063
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	8 843 513	7 525 484
Programmes communautaires de soins de santé mentale	26 887 799	26 183 142
	916 693 635	873 928 871

8. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2009	2008
	\$	\$
Salaires et charges sociales	2 583 019	2 089 428
Charges locatives	307 344	272 433
Amortissement	228 576	208 071
Services partagés	300 000	300 000
Relations publiques	37 501	10 703
Services-conseils	317 282	175 209
Fournitures	54 943	61 205
Indemnités quotidiennes des membres du Conseil	110 550	77 250
Charges des membres du Conseil	119 582	59 381
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	50 803	58 497
Autres	273 605	271 356
	4 383 205	3 583 533

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2009

9. a) Services de cybersanté

Le bureau des services de cybersanté du Ministère a octroyé un montant de 425 000 \$ (275 000 \$ en 2008) au RLISS. Le RLISS avait conclu un contrat en vertu duquel il a retenu les services du Consolidated Health Information Services (le « CHIS ») au cours de 2009 et de 2008.

b) Chef de service des urgences

Le Ministère a octroyé un montant de 75 000 \$ (37 500 \$ en 2008) au RLISS pour que celui-ci engage un représentant chargé de la planification du service des urgences. Le Dr David Ng a engagé des charges d'exploitation totalisant 60 087 \$ (37 500 \$ en 2008) et le RLISS a comptabilisé le solde restant à titre de somme à rembourser au Ministère.

10. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilité conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Produits	Charges	Surplus de 2009	Surplus de 2008
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	916 693 635	916 693 635	-	-
Activités du RLISS	4 383 205	4 383 205	-	131 512
Services de cybersanté	425 000	425 000	-	-
Stratégie Vieillir chez soi	-	-	-	3 739
Chef du service des urgences	75 000	60 087	14 913	-
	921 576 840	921 561 927	14 913	135 251

b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2009	2008
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	135 251	-
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 10a)	14 913	135 251
Montant remboursé au Ministère au cours de l'exercice	(135 251)	-
Montant à verser au Ministère à la fin	14 913	135 251

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2009

11. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 23 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 163 524 \$ pour l'exercice 2009 (150 006 \$ en 2008) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières.

12. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

13. Engagements

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Les engagements minimaux envers les fournisseurs de services de santé en vertu des ententes de responsabilité actuellement en vigueur s'établissent comme suit :

	\$
2010	736 354 042
2011	54 471 271

Le montant réel des paiements effectués en 2010 et en 2011 est conditionnel à ce que le RLISS reçoive le niveau de financement prévu du Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2009

13. Engagements (suite)

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des quatre prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2010	182 683
2011	96 841
2012	12 563
2013	5 005

14. Informations sectorielles

Le RLISS devait adopter le chapitre SP 2700, intitulé « Informations sectorielles » pour son exercice ouvert à compter du 1^{er} avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter des informations additionnelles.

264 Main Street East
Grimsby, ON L3M 1P8
Tel: 905 945-4930
Toll Free: 1 866 363-5446
Fax: 905 945-1992
www.hnhblhin.on.ca

264, rue Main Est
Grimsby ON L3M 1P8
Tél : 905-945-4930
866-363-5446
Télééc : 905-945-1992
www.hnhblhin.on.ca

RLISS

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Responsabilité de la direction concernant les états financiers

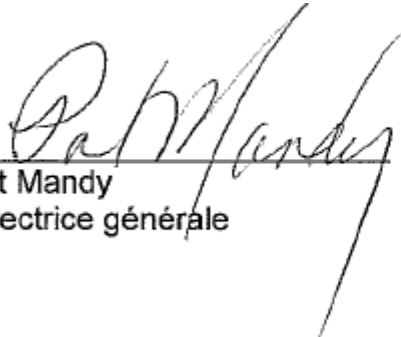
31 mars 2009

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant (RLISS de HNHB). Ces états financiers ont été préparés conformément à la loi et aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et selon les exigences du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

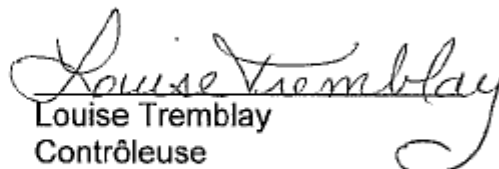
La direction est aussi responsable d'assurer un système de contrôles internes visant à fournir une assurance raisonnable que l'actif est protégé, que les transactions sont correctement autorisées et enregistrées, et que des informations financières fiables sont disponibles, en temps opportun, en vue de la préparation des états financiers. Ces systèmes sont suivis et évalués par la direction, le Comité de vérification et le Conseil d'administration.

Les vérificateurs externes rencontrent la direction et le Comité de vérification pour passer en revue les états financiers et discuter de toute question importante concernant la communication de l'information financière ou le contrôle interne. Cette rencontre a lieu avant l'approbation des états financiers par le Conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le Conseil d'administration.



Pat Mandy
Directrice générale



Louise Tremblay
Contrôleuse



Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant (le « RLISS ») au 31 mars 2009 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du RLISS. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in black ink that reads "Deloitte & Touche s.r.l.".

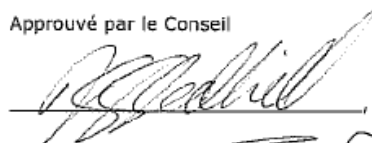
Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 30 avril 2009

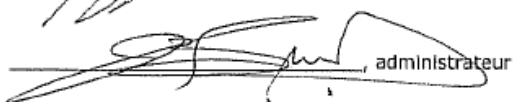
Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

État de la situation financière
au 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	736 297	780 017
Débit:		
Soins de longue durée (le « Ministère »)	223 200	-
Débiteurs – autres	144	4 796
Montant à recevoir du Ministère relativement aux fournisseurs de services de santé (note 9)	4 559 149	6 898 982
Montant à recevoir des fournisseurs de services de santé	-	1 018 000
	5 518 790	8 701 795
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	962 921	770 201
Montant à verser au Ministère (note 3b)	-	4 531
Montant à verser au Ministère par les fournisseurs de services de santé	-	1 018 000
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé par le Ministère (note 9)	4 559 149	6 898 982
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	16 233	11 844
Apports de capital reportés (note 5)	701 891	460 145
	6 240 194	9 163 703
Engagements (note 6)		
Dette nette	(721 404)	(461 908)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	19 513	1 763
Immobilisations (note 7)	701 891	460 145
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil

 , administrateur

 , administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

État des activités financières
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

		2009	2008
	Budget (non vérifié) (note 8)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	2 342 686 000	2 385 618 620	2 281 812 052
Activités du RLISS	4 911 526	4 887 384	3 961 793
Services de cybersanté (note 10a)	120 000	425 000	275 000
Initiative pour des soins de santé axés sur le patient (note 10b)	-	223 200	-
Chef de la performance du projet			
Urgences – ANS (note 10c)	-	33 300	-
Professions Santé Ontario (note 10d)	-	50 000	-
Chef de service des urgences du RLISS (note 10e)	-	75 000	43 800
Planification autochtone (Aboriginal Planning) (note 10f)	37 500	49 000	52 500
Activités de gestion des listes d'attente	-	-	70 000
Stratégie Vieillir chez soi	-	-	295 000
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	515 270	224 907
	2 347 755 026	2 391 876 774	2 286 735 052
Charges			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	2 342 686 000	2 385 618 620	2 281 812 052
Frais généraux et administratifs (note 11)	4 911 526	5 402 654	4 186 700
Services de cybersanté (note 10a)	120 000	425 000	275 000
Initiative pour des soins de santé axés sur le patient (note 10b)	-	223 200	-
Chef de la performance du projet			
Urgences – ANS (note 10c)	-	33 300	-
Professions Santé Ontario (note 10d)	-	50 000	-
Chef de service des urgences du RLISS (note 10e)	-	75 000	39 269
Planification autochtone (Aboriginal Planning) (note 10f)	37 500	49 000	52 500
Activités de gestion des listes d'attente	-	-	70 000
Stratégie Vieillir chez soi	-	-	295 000
	2 347 755 026	2 391 876 774	2 286 730 521
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère	-	-	4 531
Financement remboursable au Ministère (note 3a)	-	-	(4 531)
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-
Acquisition d'immobilisations	(757 016)	(66 627)
Amortissement des immobilisations	515 270	224 907
Variation des autres actifs non financiers	(17 750)	829
Augmentation de la dette nette	(259 496)	159 109
Dette nette au début	(461 908)	(621 017)
Dette nette à la fin	(721 404)	(461 908)

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Ajouter : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	515 270	224 907
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(515 270)	(224 907)
	-	-
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Diminution (augmentation) des débiteurs – Autres	4 652	(1 658)
Augmentation des débiteurs – Ministère	(223 200)	-
Diminution (augmentation) du montant à recevoir du Ministère relativement aux fournisseurs de services de santé	2 339 833	(6 898 982)
Diminution (augmentation) du montant à recevoir des fournisseurs de services de santé	1 018 000	(1 018 000)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	192 720	166 395
(Diminution) augmentation du montant à verser au Ministère	(4 531)	4 531
(Diminution) augmentation du montant à verser au Ministère par les fournisseurs de services de santé	(1 018 000)	1 018 000
(Diminution) augmentation du montant à recevoir du Ministère relativement aux fournisseurs de services de santé	(2 339 833)	6 898 982
Augmentation (diminution) du montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	4 389	(67 663)
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	(17 750)	829
	(43 720)	102 434
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(757 016)	(66 627)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 5)	757 016	66 627
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(43 720)	102 434
Trésorerie au début	780 017	677 583
Trésorerie à la fin	736 297	780 017

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2009

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice terminé le 31 mars 2009.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les comtés d'Hamilton, de Niagara, d'Haldimand, de Brant, la majeure partie du comté de Norfolk et la ville de Burlington. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et les pertes de valeur d'actifs.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2009

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2009

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel, mobilier et agencements de bureau	5 ans
Développement de l'infrastructure et développement Web	3 ans

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet. Les coûts liés au développement de l'infrastructure et au développement Web sont inclus au titre du matériel informatique aux fins de la comptabilité et de la présentation d'information.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilité conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Produits	Charges	Surplus de 2009	Surplus de 2008
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs				
de services de santé	2 385 618 620	2 385 618 620	-	-
Activités du RLISS	5 402 654	5 402 654	-	-
Services de cybersanté	425 000	425 000	-	-
Initiative pour des soins de santé				
axés sur le patient	223 200	223 200	-	-
Chef de la performance du				
projet Urgences – ANS	33 300	33 300	-	-
Professions Santé Ontario	50 000	50 000	-	-
Chef de service des urgences du RLISS	75 000	75 000	-	4 531
Planification autochtone				
(Aboriginal Planning)	49 000	49 000	-	-
	2 391 876 774	2 391 876 774	-	4 531

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2009

3. Financement remboursable au Ministère (suite)

b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars 2009 se compose des éléments suivants :

	2009	2008
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	4 531	-
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	-	4 531
Montant remboursé au Ministère au cours de l'exercice	(4 531)	-
Montant à verser au Ministère à la fin	-	4 531

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

5. Apports de capital reportés

	2009	2008
	\$	\$
Solde au début	460 145	618 425
Apports de capital au cours de l'exercice	757 016	66 627
Amortissement pour l'exercice	(515 270)	(224 907)
Solde à la fin	701 891	460 145

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

	\$
2010	162 090
2011	161 776
2012	160 835
2013	156 947
2014	163 313
Par la suite	591 288

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement du RLISS par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2009

7. Immobilisations

	2009		2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Matériel, mobilier et agencements			
de bureau	455 333	243 040	212 293
Matériel informatique	125 747	89 710	36 037
Améliorations locatives	566 951	113 390	453 561
	1 148 031	446 140	701 891

En raison de la fin du bail à notre ancien emplacement, en mars 2009, des immobilisations d'une valeur comptable nette de 135 917 \$ ont été cédées au cours de l'exercice.

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2008. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement final des fournisseurs de services de santé de 2 385 618 620 \$ est calculé comme suit :

	\$
Budget initial	2 342 686 000
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	42 932 620
Budget final	2 385 618 620

Le budget d'exploitation final de 6 499 900 \$ est calculé comme suit :

	\$
Budget initial	4 911 526
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice :	
Améliorations locatives	450 000
Nouveau bail pour la location de bureaux	152 874
Rachat du bail des anciens bureaux	130 000
Services de cybersanté	425 000
Initiative pour des soins de santé axés sur le patient	223 200
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	33 300
Professions Santé Ontario	50 000
Chef de service des urgences du RLISS	75 000
Planification autochtone	37 500
Planification autochtone (financement provenant d'autres RLISS)	11 500
	6 499 900

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2009

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement total de 2 385 618 620 \$ (2 281 812 052 \$ en 2008) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2009 :

	2009	2008
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	1 649 379 136	1 599 087 005
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	462 075	462 075
Centres de soins de longue durée	386 280 945	356 860 092
Centres d'accès aux soins communautaires	216 335 473	203 404 489
Services de soutien communautaires	36 210 913	29 456 185
Lésion cérébrale acquise	5 726 436	5 784 897
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	23 025 180	22 102 042
Centres de soins de santé communautaires	11 083 096	9 060 688
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	57 115 366	55 594 579
	2 385 618 620	2 281 812 052

Le RLISS reçoit du Ministère un montant qu'il verse à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2009, le RLISS devait verser un montant de 4 559 149 \$ aux fournisseurs de services de santé. Ce montant a été comptabilisé à titre de produits et de charges dans les activités financières du RLISS et est présenté dans le tableau précédent.

10. a) Services de cybersanté

Au cours de l'exercice 2009, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu un financement totalisant 425 000 \$ (275 000 \$ en 2008). Ces fonds ont servi à financer des initiatives visant à mettre à jour son plan stratégique de services de cybersanté pour 2008.

b) Initiative pour des soins de santé axés sur le patient

Au cours de l'exercice 2008, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu un financement totalisant 223 200 \$ (néant en 2008). Comme l'exigeait le Ministère, ces fonds ont servi à analyser des données sur le séjour du patient et à assurer le suivi des données sur le lieu, le genre et l'enchaînement des services reçus.

c) Chef de la performance du projet Urgences – ANS

Au cours de l'exercice 2009, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu un financement totalisant 33 300 \$ (néant en 2008). Ces fonds ont servi à financer les activités du coordonnateur du projet Urgences – ANS.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2009

10. (suite)

d) Professions Santé Ontario

Au cours de l'exercice 2009, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu un financement totalisant 50 000 \$ (néant en 2008). Ces fonds ont servi à élaborer une stratégie de planification en matière de ressources humaines pour les infirmières.

e) Chef de service des urgences du RLISS

Au cours de l'exercice 2009, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu un financement totalisant 75 000 \$ (43 800 \$ en 2008). Ces fonds ont servi à financer des initiatives visant à soutenir les activités du chef du service d'urgence du RLISS.

f) Planification autochtone (Aboriginal Planning)

Au cours de l'exercice 2009, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu un financement totalisant 49 000 \$ (52 500 \$ en 2008). Ces fonds ont servi à financer des activités de planification autochtone.

	\$
Frais de déplacements	2 544
Services-conseils	11 658
Frais liés aux réunions	16 287
Fournitures, autres	18 511
	49 000

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2009

11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2009	2008
	\$	\$
Salaires et charges sociales	2 900 069	2 443 819
Indemnités quotidiennes des administrateurs	143 725	126 200
Frais de déplacements	99 064	73 795
Services-conseils	477 484	325 433
Services bancaires	-	102
Consultations publiques et communications	127 485	118 764
Fournitures, matériel, entretien et autres	297 861	340 805
Frais d'hébergement	541 696	232 875
Amortissement	515 270	224 907
Services partagés	300 000	300 000
Frais généraux et administratifs	5 402 654	4 186 700
Financement des services de cybersanté	425 000	275 000
Initiative pour des soins de santé axés sur le patient	223 200	-
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	33 300	-
Professions Santé Ontario	50 000	-
Financement des activités de gestion des listes d'attente	-	70 000
Financement de la stratégie Vieillir chez soi	-	295 000
Financement des activités du chef de service des urgences du RLISS	75 000	39 269
Planification autochtone	49 000	52 500
	6 258 154	4 918 469
Rapprochement avec le budget approuvé par le Ministère :		
Frais généraux, administratifs et liés aux projets	6 258 154	
Moins : amortissement	(515 270)	
Ajouter : acquisition d'immobilisations corporelles	757 016	
	6 499 900	

Le total des frais de déplacement de 99 064 \$ inclut un montant de 22 900 \$ en frais de déplacement engagés par les membres du Conseil.

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte de 27 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 186 699 \$ pour l'exercice 2009 (169 704 \$ en 2008) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2009

13. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

14. Informations sectorielles

Le RLISS devait adopter le chapitre SP 2700, intitulé « Informations sectorielles », pour son exercice ouvert à compter du 1^{er} avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter des informations additionnelles.

15. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

RLISS**Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) de Mississauga Halton****Rapport sur les responsabilités de la direction**

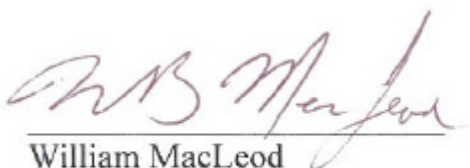
Le 31 mars 2009

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) de Mississauga Halton. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

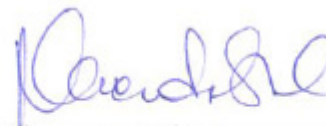
La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



William MacLeod
Directeur général



Narendra Shah
Chef des opérations



Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton (le « RLISS ») au 31 mars 2009 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du RLISS. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in black ink that reads "Deloitte & Touche s.r.l.".

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 1^{er} mai 2009

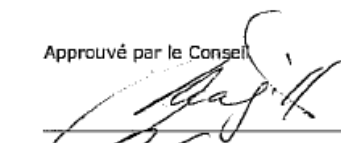
Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu

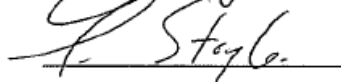
Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

État de la situation financière
au 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	762 774	965 931
Débiteurs	6 139	7 240
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 3)	11 562 400	1 470 510
	12 331 313	2 443 681
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	759 369	615 753
Montant à verser relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 3)	11 562 400	1 470 510
Montant à verser au Ministère (note 4b)	18 279	356 942
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 5)	7 494	1 844
Apports de capital reportés (note 6)	283 777	377 803
	12 631 319	2 822 852
Engagements (note 7)		
Dette nette	(300 006)	(379 171)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	16 229	1 368
Immobilisations (note 8)	283 777	377 803
	300 006	379 171
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil

 , administrateur

 , administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

État des activités financières
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	Budget (non vérifié) (note 9)	2009 Réal	2008 Réal
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 3)	1 038 572 353	1 090 153 327	1 021 374 251
Activités du RLISS	4 184 601	4 018 491	3 403 678
Autres initiatives de financement (note 12)	-	538 300	577 300
Amortissement des apports de capital reportés (note 6)	-	260 135	185 747
	1 042 756 954	1 094 970 253	1 025 540 976
Charges			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 3)	1 038 572 353	1 090 153 327	1 021 374 251
Frais généraux et administratifs (notes 10 et 11)	4 184 601	4 272 383	3 582 718
Autres initiatives de financement (note 12)	-	526 264	513 902
	1 042 756 954	1 094 951 974	1 025 470 871
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère	-	18 279	70 105
Financement remboursable au Ministère (note 4a)	-	(18 279)	(70 105)
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-
Acquisition d'immobilisations	(166 109)	(34 255)
Amortissement des immobilisations	260 135	185 747
Variation des autres actifs non financiers	(14 861)	(1 093)
Diminution de la dette nette	79 165	150 399
Dette nette au début	(379 171)	(529 570)
Dette nette à la fin	(300 006)	(379 171)

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Ajouter : élément sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	260 135	185 747
Moins : élément sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports de capital reportés (note 6)	(260 135)	(185 747)
	-	-
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
(Augmentation) diminution des débiteurs et des charges payées d'avance	(13 760)	14 107
Augmentation du montant à recevoir du Ministère relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	(10 091 890)	(1 470 510)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	143 616	299 579
Augmentation du montant à verser relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	10 091 890	1 470 510
(Diminution) augmentation du montant à verser au Ministère	(338 663)	70 105
Augmentation (diminution) du montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	5 650	(82 821)
	(203 157)	300 970
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(166 109)	(34 255)
Financement		
Apports de capital reportés (note 6)	166 109	34 255
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(203 157)	300 970
Trésorerie au début	965 931	664 961
Trésorerie à la fin	762 774	965 931

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2009

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton a été constitué par lettres patentes le 9 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice terminé le 31 mars 2009.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend une partie du sud-ouest de la ville de Toronto, la partie sud de la région de Peel et la totalité de la région de Halton, excepté la ville de Burlington. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et les pertes de valeur d'actifs.

Trésorerie

La trésorerie inclut les espèces disponibles et les soldes bancaires.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2009

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Au cours de l'exercice 2009, la division de la gestion financière du Ministère a procédé à une restructuration du financement des soins de longue durée afin de refléter les taux d'utilisation et d'occupation réels.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère. En raison de l'impossibilité de quantifier à la fin de l'exercice la valeur en dollars du surplus sur le financement accordé à certains fournisseurs de services de santé, ces montants à recouvrer ne sont pas reflétés dans les présents états financiers mais ils seront recouvrés au cours du prochain exercice.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2009

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans
Développement Web	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel, mobilier et agencements de bureau	5 ans

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement de 1 090 153 327 \$ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2009 :

	2009	2008
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	758 587 369	713 531 254
Centres de soins de longue durée	156 925 812	146 611 154
Centres d'accès aux soins communautaires	108 664 824	101 685 286
Services de soutien communautaires	23 241 082	20 785 560
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	16 081 404	13 499 138
Programmes communautaires de soins de santé mentale	22 671 891	21 436 214
Programmes de toxicomanie	3 980 945	3 825 645
	1 090 153 327	1 021 374 251

Le RLISS reçoit du Ministère un montant qu'il répartit ensuite entre les fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2009, le montant à recevoir du Ministère totalisait 11 562 400 \$ (1 470 510 \$ en 2008) et le montant à verser aux fournisseurs de services de santé totalisait 11 562 400 \$ (1 470 510 \$ en 2008). Ces montants ont été présentés à titre de produits et de charges dans les activités financières du RLISS et sont inclus au tableau précédent.

De nouvelles décisions en matière d'investissement visant diverses initiatives, telles la stratégie Vieillir chez soi et la réduction du temps d'attente aux urgences, entre autres, sont incluses dans les paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2009

4. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilité conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Produits	Charges	Surplus de 2009	Surplus de 2008
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	1 090 153 327	1 090 153 327	-	-
Activités du RLISS	4 278 626	4 272 383	6 243	6 707
Services de cybersanté	425 000	425 000	-	-
Stratégie Vieillir chez soi	-	-	-	63 398
Chef de service des urgences et chef de la performance du projet Urgences – ANS	108 300	96 264	12 036	-
Engagement autochtone	5 000	5 000	-	-
	1 094 970 253	1 094 951 974	18 279	70 105

- b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2009	2008
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	356 942	286 837
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 4a)	18 279	70 105
Montant remboursé au Ministère au cours de l'exercice	(356 942)	-
Montant à verser au Ministère à la fin	18 279	356 942

5. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par le RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2009

6. Apports de capital reportés

	2009	2008
	\$	\$
Solde au début	377 803	529 295
Apports de capital au cours de l'exercice	166 109	34 255
Amortissement pour l'exercice	(260 135)	(185 747)
Solde à la fin	283 777	377 803

7. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des quatre prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2010	226 831
2011	177 521
2012	26 774
2013	11 447

Le RLISS a également des engagements de financement envers certains fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité prévoyant des objectifs de planification pour les exercices 2010 et 2011. Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement du RLISS par le Ministère.

8. Immobilisations

	2009	2008
	Valeur	Valeur
	comptable	comptable
	nette	nette
	\$	\$
Matériel, mobilier et		
agencements de bureau	124 827	61 601
Matériel informatique	23 645	13 134
Développement Web	24 288	21 038
Améliorations locatives	880 162	673 372
	1 052 922	769 145
	63 226	10 511
	3 250	2 625
	206 790	11 347
	283 777	323 458
		377 803

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2009

9. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2008. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLIS au cours de l'exercice.

Le budget de financement final des fournisseurs de services de santé de 1 090 153 327 \$ au 31 mars 2009 se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	1 038 572 353
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	51 580 974
Budget final	1 090 153 327

Le budget d'exploitation final de 4 722 901 \$ au 31 mars 2009 se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	4 184 601
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice :	
Services de cybersanté	425 000
Chef de service des urgences et chef	
de la performance du projet Urgences – ANS	108 300
Engagement autochtone	5 000
Budget final	4 722 901

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2009

10. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2009	2008
	\$	\$
Salaires et charges sociales	2 632 252	2 211 362
Charges locatives	252 513	189 716
Amortissement	260 135	185 747
Services partagés	300 000	300 000
Plan de services de santé intégrés	23 720	-
Mobilisation des intervenants	143 652	139 397
Honoraires	56 820	129 122
Fournitures	39 577	25 316
Charges des membres du Conseil	182 181	162 087
Formation du Conseil	54 355	32 925
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	58 845	49 886
Frais de déplacements du personnel	24 462	23 253
Recrutement	6 138	58 034
Autres	237 733	75 873
	4 272 383	3 582 718

Pour l'exercice 2009, les charges des membres du Conseil incluent un montant de 171 175 \$ au titre des indemnités quotidiennes et de 11 006 \$ en frais de déplacements. Pour l'exercice 2009, les autres charges incluent un montant de 140 000 \$ lié à l'initiative Services de cybersanté visant à soutenir la stratégie globale de services de cybersanté du RLISS.

11. Honoraires de services-conseils

Les montants présentés à la note 10 au titre des salaires et charges sociales, du plan de services de santé intégrés, de la mobilisation des intervenants, du recrutement, des honoraires et de la formation du Conseil incluent un montant d'environ 209 773 \$ (339 657 \$ en 2008) en honoraires de services-conseils.

12. Autres initiatives de financement

Au cours de 2009, le RLISS de Mississauga Halton a reçu un financement de 538 300 \$ (577 300 \$ en 2008) du Ministère et a engagé un montant de 526 264 \$ (513 902 \$ en 2008) relativement au plan stratégique de services de cybersanté, aux fonctions du chef de service des urgences et du chef de la performance du projet Urgences – ANS et à l'engagement autochtone, lesquels sont définis dans son plan de services de santé intégrés.

Le montant net non utilisé remboursable au Ministère s'élève à 12 036 \$ (63 398 \$ en 2008) (note 4a).

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2009

13. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 25 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 201 268 \$ pour l'exercice 2009 (164 872 \$ en 2008) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières.

14. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

RLISS**Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Nord-Est****Rapport sur les responsabilités de la direction**

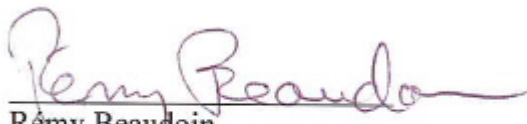
Le 31 mars 2009

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Nord-Est. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Rémy Beaudoin
Directeur général



Ryan Jeffers
Contrôleur



Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est (le « RLISS ») au 31 mars 2009 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du RLISS. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in black ink that reads "Deloitte & Touche s.r.l.".

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 7 mai 2009

Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

État de la situation financière
au 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	968 385	1 167 075
Montant à recevoir du Ministère	3 701 600	1 686 710
	4 669 985	2 853 785
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	817 949	1 092 476
Montant à verser au Ministère (note 10b)	128 332	66 646
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLIS (note 3)	22 104	7 953
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	3 701 600	1 686 710
Apports de capital reportés (note 4)	213 966	388 750
	4 883 951	3 242 535
Dette nette	213 966	388 750
Actifs non financiers		
Immobilisations (note 5)	213 966	388 750
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil



_____, administrateur



_____, administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

État des activités financières
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009		2008
	Budget (non vérifié) (note 6)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 7)	1 154 299 500	1 169 655 493	1 115 633 592
Activités du RLIS	4 832 335	4 796 665	3 802 494
Services de cybersanté (note 9a)	-	600 000	275 000
Chef de service des urgences (note 9b)	37 500	75 000	37 500
Engagement autochtone (Aboriginal Engagement) (Note 9c)	100 000	100 000	100 000
Fonds de transition pour la santé des Autochtones (note 9d)	-	45 374	-
Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (note 9e)	-	33 300	-
Stratégie sur le diabète (note 9f)	-	51 000	-
Stratégie Vieillir chez soi	-	-	202 000
Gestion des listes d'attente	-	-	70 000
Amortissement des apports de capital reportés (note 4)	-	210 454	195 823
	1 159 269 335	1 175 567 286	1 120 316 409
Charges			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 7)	1 154 299 500	1 169 655 493	1 115 633 592
Frais généraux et administratifs (note 8)	4 832 335	4 796 665	3 801 412
Services de cybersanté (note 9a)	-	534 131	274 739
Chef de service des urgences (note 9d)	37 500	60 000	30 000
Engagement autochtone (Aboriginal Engagement) (Note 9c)	100 000	99 035	100 000
Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (note 9e)	-	32 728	-
Stratégie sur le diabète (note 9f)	-	50 448	-
Stratégie Vieillir chez soi	-	-	202 000
Gestion des listes d'attente	-	-	70 000
Amortissement des immobilisations	-	210 454	195 823
	1 159 269 335	1 175 438 954	1 120 307 566
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère	-	128 332	8 843
Financement remboursable au Ministère (note 10a)	-	(128 332)	(8 843)
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Surplus de l'exercice		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(35 670)	(160 961)
Amortissement des immobilisations corporelles	210 454	195 823
Diminution de la dette nette	174 784	34 862
Dette nette au début	(388 750)	(423 612)
Dette nette à la fin	(213 966)	(388 750)

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	210 454	195 823
Amortissement des apports de capital reportés (note 4)	(210 454)	(195 823)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Diminution des débiteurs	-	2 231
Augmentation du montant à recevoir du Ministère (Diminution) augmentation des créditeurs	(2 014 890)	(1 686 710)
et charges à payer	(274 527)	919 939
Augmentation du montant à verser au Ministère	61 686	8 843
Augmentation (diminution) du montant à verser au Bureau des services partagés des RLIS	14 151	(76 798)
Augmentation du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	2 014 890	1 686 710
	(198 690)	854 215
Investissement		
Acquisition d'immobilisations	(35 670)	(160 961)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 4)	35 670	160 961
Variation nette de la trésorerie	(198 690)	854 215
Trésorerie au début	1 167 075	312 860
Trésorerie à la fin	968 385	1 167 075

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2009

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est a été constitué par lettres patentes le 9 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice terminé le 31 mars 2009.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend la région du nord-est de l'Ontario. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et les pertes de valeur d'actifs.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2009

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation de façon considérable sont immobilisées.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2009

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises et qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

4. Apports de capital reportés

	2009	2008
	\$	\$
Solde au début	388 750	423 612
Apports de capital au cours de l'exercice	35 670	160 961
Amortissement pour l'exercice	(210 454)	(195 823)
Solde à la fin	213 966	388 750

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires
31 mars 2009

5. Immobilisations

			2009	2008
			Valeur	Valeur
	Coût	Amortissement cumulé	comptable nette	comptable nette
Mobilier et agencements	70 404	50 925	19 479	33 560
Matériel informatique	92 788	63 664	29 124	40 421
Améliorations locatives	725 033	559 670	165 363	314 769
	888 225	674 259	213 966	388 750

6. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2008. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux principes de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLIS au cours de l'exercice.

Le budget de financement d'exploitation total des fournisseurs de services de santé de 1 169 655 493 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	1 154 299 500
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	15 355 993
Budget total	1 169 655 493

Le budget de financement d'exploitation total de 5 737 009 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	4 969 835
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	767 174
Budget total	5 737 009

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2009

7. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement de 1 169 655 493 \$ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	735 395 697	701 409 702
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales		
– hôpitaux publics	249 825	244 950
Centres de soins de longue durée	168 778 614	156 362 614
Centres d'accès aux soins communautaires	93 802 009	88 054 570
Services de soutien communautaires	21 398 759	20 531 038
Lésion cérébrale acquise	1 263 094	-
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	8 069 412	7 241 600
Centres de soins de santé communautaires	8 569 291	6 530 373
Programmes communautaires de soins de santé mentale	47 495 109	47 223 620
Programmes de lutte à la toxicomanie et au jeu compulsif	19 424 774	18 355 753
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	65 193 759	69 659 347
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales		
– hôpitaux psychiatriques	15 150	20 025
	1 169 655 493	1 115 633 592

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2009

8. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2009	2008
	\$	\$
Salaires et charges sociales	2 404 290	1 795 529
HOOPP	254 296	180 254
Autres avantages sociaux	251 173	178 330
Frais de déplacements du personnel	245 695	204 862
Frais de déplacements des membres du Conseil	68 463	69 131
Communications	91 240	138 332
Frais d'hébergement	160 409	156 509
Publicité	54 668	40 234
Services bancaires	25	554
Honoraires de services-conseils	539 596	287 336
Location de matériel	20 044	18 818
Indemnités quotidiennes des membres du Conseil	129 575	118 258
Assurances	15 930	15 930
Bureau des services partagés des RLISS	300 000	300 000
Autres charges liées aux réunions	32 031	95 405
Autres charges liées au Conseil	29 441	2 132
Frais d'impression et de traduction	73 748	24 533
Développement du personnel	36 446	46 863
Matériel de technologies de l'information	37 117	25 451
Fournitures et matériel de bureau	45 119	44 904
Autres	7 359	58 047
	4 796 665	3 801 412

9. a) Services de cybersanté

Le bureau des services de cybersanté du Ministère a octroyé un montant de 600 000 \$ au RLISS. Le RLISS avait conclu un contrat en vertu duquel il a retenu les services du Group Health Centre (le « GHC ») au cours de 2009. Le GHC a fourni des services et des livrables conformément au contrat. En retour, le RLISS a accepté de rembourser au GHC toutes les dépenses engagées durant son travail. Le montant total des dépenses remboursées pour la durée du contrat se chiffre à 534 131 \$.

b) Chef de service des urgences

Le Ministère a annoncé qu'il verserait au RLISS un financement additionnel non récurrent de 75 000 \$ afin a) de payer un montant de 5 000 \$ par mois au chef du service des urgences du RLISS et b) de rembourser les dépenses engagées par le chef du service des urgences du RLISS. Le RLISS a engagé un médecin de la région comme chef du service des urgences et lui a versé un montant total de 60 000 \$ en 2008.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2009

9. c) Engagement autochtone (Aboriginal Engagement)

Le Ministère a fourni un financement de base additionnel de 100 000 \$ relativement à l'engagement du RLISS du Nord-Est auprès de la population et des organismes autochtones. Le montant total des charges payées au moyen de ce financement s'élève à 99 035 \$.

d) Fonds de transition pour la santé des Autochtones (« FTSA »)

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a fourni un montant additionnel de 45 375 \$ sous forme de financement unique pour les projets d'adaptation du FTSA que le RLISS a soumis pour financement. Une demande officielle a été faite par le RLISS afin que ce montant soit reporté à 2010.

e) Interventions d'urgence – Autre niveau de soins

Le Ministère a fourni un financement unique de 33 300 \$ afin d'aider le RLISS à couvrir la rémunération du chef de la performance du projet Urgences – ANS du Nord-Est. Le montant total des charges payées au moyen de ce financement s'élève à 32 728 \$.

f) Stratégie sur le diabète

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a fourni un financement unique de 51 000 \$ afin d'aider le RLISS à soutenir la Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario. Le montant total des charges payées au moyen de ce financement s'élève à 50 448 \$.

10. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilité conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

a) Le montant remboursable au Ministère se compose des éléments suivants :

	Produits	Charges	Surplus
	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs			
de services de santé	1 169 655 493	1 169 655 493	-
Activités du RLISS	4 796 665	4 796 665	-
Amortissement des immobilisations	210 454	210 454	-
Services de cybersanté	600 000	534 131	65 869
Chef de service des urgences	75 000	60 000	15 000
Engagement autochtone (Aboriginal Engagement)	100 000	99 035	965
Fonds de transition pour la santé			
des Autochtones	45 374	-	45 374
Interventions d'urgence – Autre niveau de soins	33 300	32 728	572
Stratégie sur le diabète	51 000	50 448	552
	1 175 567 286	1 175 438 954	128 332

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2009

10. Financement remboursable au Ministère (suite)

b. Le montant à verser au Ministère se compose des éléments suivants :

	2009	2008
	\$	\$
Solde au début	66 646	57 803
Montant remboursé au Ministère	(66 646)	-
Montant du financement remboursable au Ministère (note 10a)	128 332	8 843
Solde à la fin	128 332	66 646

11. Conventions de prestations de retraite

Le RLIS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 24 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 254 296 \$ pour l'exercice 2009 (180 254 \$ en 2008) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières.

12. Garanties

Le RLIS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLIS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLIS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

13. Engagements

Le RLIS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des immeubles et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2010	172 247
2011	50 938
2012	7 286
2013	6 563
2014	2 703

Le RLIS a aussi des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Au 31 mars 2009, le RLIS avait conclu des ententes de responsabilité avec tous les hôpitaux et organismes communautaires pour les deux prochains exercices. Les montants réels qui seront ultimement versés aux fournisseurs de soins de santé sont conditionnels à l'octroi des niveaux de financement prévus par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2009

14. Informations sectorielles

Le RLISS devait adopter le chapitre SP 2700, intitulé « Informations sectorielles », pour son exercice ouvert à compter du 1^{er} avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter des informations additionnelles.

RLISS**Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Nord-Ouest
Rapport sur les responsabilités de la direction**

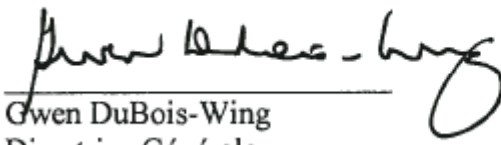
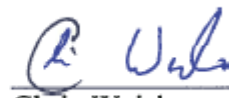
Le 31 mars 2009

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Nord-Ouest. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.


Gwen DuBois-Wing
Directrice Générale
Chris Weislo
Contrôleur



Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest (le « RLISS ») au 31 mars 2009 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du RLISS. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in black ink that reads "Deloitte & Touche s.r.l." in a cursive script.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 24 avril 2009

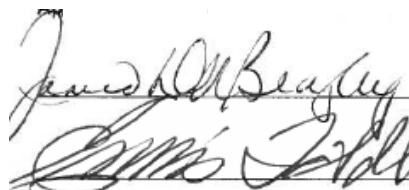
Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

État de la situation financière
au 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	1 470 670	1 103 450
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	1 579 880	645 420
Montant à recevoir des fournisseurs de services de santé	-	107 730
	3 050 550	1 856 600
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	1 020 593	706 549
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 9)	1 579 880	753 150
Montant à verser au Ministère (note 3b)	417 798	388 136
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLIS (note 4)	32 279	8 765
Apports de capital reportés (note 5)	169 775	333 886
	3 220 325	2 190 486
Engagements (note 6)		
Dette nette	(169 775)	(333 886)
Actifs non financiers		
Immobilisations (note 7)	169 775	333 886
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil



Directeur

Directeur

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

État des activités financières
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

		2009	2008
	Budget (non vérifié) (note 8)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	536 047 500	542 638 165	519 403 649
Activités du RLISS	4 859 600	4 841 175	3 912 015
Engagement auprès de la communauté autochtone (note 11)	160 000	160 000	160 000
Services de cybersanté (note 12)	120 000	600 000	275 000
Stratégie Vieillir chez soi (note 13)	-	-	158 000
Chef de service des urgences (note 14)	-	75 000	37 500
Gestion des listes d'attente de la province d'Ontario (note 15)	-	-	70 000
Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario (note 16)	-	224 700	-
Chef de la performance du projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS ») (note 17)	-	33 300	-
Projet 70 % d'infirmières à temps plein (note 18)	-	42 750	-
Fonds de transition pour la santé des Autochtones (note 19)	-	165 625	-
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	182 536	176 395
	541 187 100	548 963 251	524 192 559
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	536 047 500	542 638 165	519 403 649
Frais généraux et administratifs (note 10)	4 859 600	4 895 161	3 897 291
Engagement auprès de la communauté autochtone (note 11)	160 000	155 067	118 442
Services de cybersanté (note 12)	120 000	541 725	274 740
Stratégie Vieillir chez soi (note 13)	-	-	9 599
Chef de service des urgences du RLISS (note 14)	-	71 651	30 702
Gestion des listes d'attente de la province d'Ontario (note 15)	-	-	70 000
Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario (note 16)	-	152 351	-
Projet 70 % d'infirmières à temps plein (note 18)	-	36 333	-
	541 187 100	548 490 453	523 804 423
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère	-	472 798	388 136
Surplus au cours de l'exercice remboursé au Ministère et transféré au BSPR	-	(55 000)	-
Financement remboursable au Ministère (note 3b)	-	(417 798)	(388 136)
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-
Acquisition d'immobilisations	(18 425)	(33 769)
Amortissement des immobilisations	182 536	176 395
Diminution de la dette nette	164 111	142 626
Dette nette au début	(333 886)	(476 512)
Dette nette à la fin	(169 775)	(333 886)

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	182 536	176 395
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(182 536)	(176 395)
	-	-
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Augmentation du montant à recevoir du Ministère relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	(934 460)	(645 420)
Diminution (augmentation) du montant à recevoir des fournisseurs de services de santé	107 730	(107 730)
Augmentation des créditeurs	314 044	376 236
Augmentation du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	826 730	753 150
Augmentation du montant à verser au Ministère	29 662	388 136
Augmentation (diminution) du montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	23 514	(62 857)
	367 220	701 515
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(18 425)	(33 769)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 5)	18 425	33 769
Augmentation nette de la trésorerie	367 220	701 515
Trésorerie au début	1 103 450	401 935
Trésorerie à la fin	1 470 670	1 103 450

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2009

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest a été constitué par lettres patentes le 16 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice terminé le 31 mars 2009.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les circonscriptions de Thunder Bay, de Rainy River et la majeure partie de Kenora. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et les pertes de valeur d'actifs.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2009

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paievements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2009

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Mobilier et agencements de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Développement Web	3 ans

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilité conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Produits	Charges	Surplus de 2009	Surplus de 2008
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	542 638 165	542 638 165	-	-
Activités du RLISS	5 023 711	4 895 161	128 550	191 119
Engagement auprès de la communauté autochtone	160 000	155 067	4 933	41 558
Stratégie Vieillir chez soi	-	-	-	148 401
Services de cybersanté	600 000	541 725	58 275	260
Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario	224 700	152 351	72 349	-
Chef de service des urgences du RLISS	75 000	71 651	3 349	6 798
Projet 70 % d'infirmières à temps plein	42 750	36 333	6 417	-
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	33 300	-	33 300	-
Transition pour la santé des Autochtones	165 625	-	165 625	-
	548 963 251	548 490 453	472 798	388 136

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2009

3. Financement remboursable au Ministère (suite)

b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2009	2008
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	388 136	-
Montant du financement remboursé au Ministère	(388 136)	-
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	472 798	388 136
Surplus remboursé au Ministère et transféré au Bureau des services partagés des RLISS au cours de l'exercice	(55 000)	-
Montant à verser au Ministère à la fin	417 798	388 136

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

5. Apports de capital reportés

	2009	2008
	\$	\$
Solde au début	333 886	476 512
Apports de capital au cours de l'exercice	18 425	33 769
Amortissement pour l'exercice	(182 536)	(176 395)
Solde à la fin	169 775	333 886

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des trois prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2010	196 554
2011	64 597
2012	18 389
	279 540

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2009

6. Engagements (suite)

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Les engagements minimaux envers les fournisseurs de services de santé pour les deux prochains exercices en vertu des ententes de responsabilité actuellement en vigueur s'établissent comme suit :

	\$
2010	410 537 960
2011	30 284 744

Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement du RLISS par le Ministère.

7. Immobilisations

			2009	2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements de bureau	237 865	189 514	48 351	95 924
Matériel informatique	86 950	65 993	20 957	32 012
Améliorations locatives	489 420	391 536	97 884	195 768
Développement Web	24 289	21 706	2 583	10 182
	838 524	668 749	169 775	333 886

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux principes de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement final des fournisseurs de services de santé de 542 638 165 \$ est calculé comme suit :

	\$
Budget initial	536 047 500
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	6 590 665
Budget final	542 638 165

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2009

8. Chiffres du budget (suite)

Le budget final du RLISS de 6 142 550 \$ est calculé comme suit :

	\$
Budget initial	5 139 600
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	
Services de cybersanté	480 000
Chef de service des urgences du RLISS	75 000
Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario	224 700
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	33 300
Projet 70 % d'infirmières à temps plein	42 750
Transition pour la santé des Autochtones	165 625
Montant considéré comme des apports de capital au cours de l'exercice	(18 425)
Budget final	6 142 550

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement de 542 638 165 \$ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2009 :

	2009	2008
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	384 672 076	370 660 496
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales		
– hôpitaux publics	104 250	104 250
Centres de soins de longue durée	58 298 833	53 149 625
Centres d'accès aux soins communautaires	35 552 976	33 849 253
Services de soutien communautaires	11 668 305	10 569 661
Lésion cérébrale acquise	1 025 159	1 072 722
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	4 592 325	4 210 806
Centres de soins de santé communautaires	6 606 360	6 557 455
Programmes communautaires de soins de santé mentale	28 764 744	28 133 615
Programme de toxicomanie	11 353 137	11 095 766
	542 638 165	519 403 649

Le RLISS reçoit du Ministère un montant qu'il verse à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2009, le RLISS devait recevoir du Ministère un montant de 1 579 880 \$ (107 730 \$ en 2008) et verser aux fournisseurs de services de santé un montant de 1 579 880 \$ (753 150 \$ en 2008). Ces montants ont été comptabilisés à titre de produits et de charges dans les activités financières du RLISS et sont présentés dans le tableau précédent.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2009

10. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2009	2008
	\$	\$
Salaires et charges sociales	2 702 197	2 068 882
Charges locatives	185 952	192 788
Amortissement	182 536	176 395
Matériel et entretien	63 512	66 209
Services partagés	300 000	300 000
Relations et consultations publiques	103 501	49 161
Honoraires	14 500	14 000
Frais de déplacement du personnel	284 222	224 032
Perfectionnement et recrutement du personnel	165 032	189 815
Services-conseils	442 054	219 049
Frais liés aux fournitures et à l'impression et frais de bureau	99 802	95 828
Indemnités quotidiennes des membres du Conseil	112 390	121 775
Charges des membres du Conseil	133 123	105 823
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	106 340	73 534
	4 895 161	3 897 291

11. Engagement auprès de la communauté autochtone

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a fourni un montant de 160 000 \$ (160 000 \$ en 2008) en financement de soutien additionnel, qui a été annualisé relativement à l'engagement du RLISS auprès de la population et des organismes autochtones s'impliquant dans le RLISS du Nord-Ouest. Des charges de 155 067 \$ ont été engagées au cours de 2009 (118 442 \$ en 2008).

12. Services de cybersanté

Le bureau des services de cybersanté du Ministère a octroyé un montant de 600 000 \$ au RLISS (275 000 \$ en 2008). Le RLISS avait conclu un contrat en vertu duquel il a retenu les services du Group Health Centre (le « GHC ») au cours de 2008 et de 2009. Le GHC fournit des services et des livrables conformément au contrat. En retour, le RLISS a accepté de rembourser au GHC toutes les dépenses engagées durant son travail. Des charges de 541 725 \$ ont été engagées au cours de l'exercice (274 740 \$ en 2008) .

13. Stratégie Vieillir chez soi

Le Ministère a octroyé un financement de 158 000 \$ au RLISS en 2008 afin de l'aider à planifier la mise en œuvre de la stratégie Vieillir chez soi. Le Ministère n'a octroyé aucun financement en 2009 et aucune charge n'a été engagée au cours de l'exercice visé (9 599 \$ en 2008).

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2009

14. Chef de service des urgences du RLISS

Initialement, la convention de service du chef de service des urgences du RLISS couvrait 12 mois sur deux exercices (2008-2009) et était assortie d'un versement unique totalisant 75 000 \$ au titre de la rémunération. La répartition proportionnelle du financement pour l'exercice 2008 totalisait 37 500 \$ et couvrait la période du 1^{er} octobre 2007 au 31 mars 2008. La répartition du financement pour 2009 a été augmentée à 75 000 \$ pour couvrir l'exercice entier jusqu'au 31 mars 2009 (37 500 \$ en 2008). Des charges 71 651 \$ ont été engagées au cours de l'exercice (30 702 \$ en 2008).

15. Activités de gestion des listes d'attente de la province d'Ontario

Le Ministère a fourni un financement non récurrent de 70 000 \$ pour l'exercice 2008 afin de soutenir les activités de gestion des listes d'attente du RLISS. Ce montant a permis de financer les activités de gestion des listes d'attente de la province d'Ontario, incluant l'élaboration d'un système global de surveillance des listes d'attente permettant aux Ontariens d'avoir accès dans des délais raisonnables et de façon ciblée à cinq services clés. En 2009, le Ministère n'a fourni aucun financement et aucune charge n'a été engagée (70 000 \$ en 2008).

16. Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario

Le RLISS a conclu une entente de partenariat avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée pour la mise en œuvre de la Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario. La Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario couvre deux exercices (2008 et 2009) et est assortie d'un versement unique totalisant 474 700 \$ au titre de la rémunération. La répartition du financement pour l'exercice 2009 totalisait 224 700 \$. Des charges de 152 351 \$ ont été engagées au cours de l'exercice.

17. Chef de la performance du projet Urgences – ANS

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a octroyé un financement unique d'un montant de 33 300 \$ pour couvrir la rémunération du chef de la performance du projet Urgences – ANS pour la période du 1^{er} décembre 2008 au 31 mars 2009. Aucune charge n'a été engagée au cours de l'exercice.

18. Projet 70 % d'infirmières à temps plein

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a octroyé un financement unique d'un montant de 42 750 \$ pour l'élaboration d'une stratégie de planification en matière de ressources humaines pour les infirmières. Des charges de 36 333 \$ ont été engagées au cours de l'exercice.

19. Fonds de transition pour la santé des Autochtones

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a approuvé l'octroi d'un financement unique d'un montant de 438 125 \$ sur deux exercices (2009 et 2010). La répartition du financement pour l'exercice 2009 totalisait 165 625 \$. Ce financement vise à soutenir deux projets du Fonds de transition pour la santé des Autochtones pour l'adaptation qui ont été soumis au Ministère par le RLISS. Les projets comprennent l'élaboration d'une stratégie sur la santé mentale et la toxicomanie et une analyse de l'environnement des services et des programmes de santé autochtones. Aucune charge n'a été engagée au cours de l'exercice.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2009

20. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 22 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 214 987 \$ pour l'exercice 2009 (170 391 \$ en 2008) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été achevée le 31 décembre 2008, date à laquelle le régime était sous-capitalisé.

21. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

22. Informations sectorielles

Le RLISS devait adopter le chapitre SP 2700, intitulé « Informations sectorielles », pour son exercice ouvert à compter du 1^{er} avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter des informations additionnelles.

23. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

RLISS**Réseau local d'intégration des services de santé de North Simcoe Muskoka****Responsabilité de la direction relativement aux états financiers**

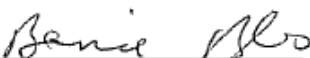
Le 31 mars 2009

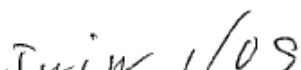
La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers incombe à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé de North Simcoe Muskoka. Ces états financiers ont été dressés conformément à la législation, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et par les critères du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction est également responsable de tenir un système de contrôles internes conçu pour offrir une garantie raisonnable selon laquelle l'actif est protégé, que les opérations sont autorisées et comptabilisées et que des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles afin de permettre de dresser des états financiers. Ces systèmes sont contrôlés et évalués par la direction, par le comité des finances et de la vérification, et par le conseil d'administration.

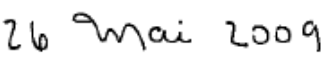
La direction a rencontré les vérificateurs externes et le conseil d'administration afin d'étudier les états financiers et de discuter des questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche s.r.l. vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.


Bernie Blais,
Chef de la direction


Date


Ruben Rosen,
Président du Conseil d'administration


Date



Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka (le « RLISS ») au 31 mars 2009 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du RLISS. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in black ink that reads "Deloitte & Touche s.r.l.".

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 24 avril 2009

Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État de la situation financière
au 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	952 128	935 429
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)	774 600	1 676 620
Débiteurs	-	249
	1 726 728	2 612 298
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	951 451	833 374
Montant à verser au Ministère (note 3b)	793	112 598
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	774 600	1 676 620
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	14 108	3 756
Apports de capital reportés (note 5)	304 205	444 475
	2 045 157	3 070 823
Engagements (note 6)		
Dette nette	(318 429)	(458 525)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	14 224	14 050
Immobilisations (note 7)	304 205	444 475
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le conseil

RJ Rose., président

Lynne Stevenson, vice-présidente

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État des activités financières
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

		2009	2008
	Budget (non vérifié) (note 8)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	551 955 200	604 031 421	534 187 234
Activités du RLISS	4 221 132	4 095 584	3 409 387
Services de cybersanté (note 10a)	120 000	425 000	275 000
Planification autochtone (Aboriginal Planning)(note 10b)	30 000	30 000	30 000
Chef de service des urgences (note 10c)	50 000	75 000	25 000
Chef de la performance du projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS »)(note 10d)	-	33 300	-
Stratégie Vieillir chez soi	-	-	161 000
Gestion des listes d'attente	-	-	70 000
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	265 818	235 790
	556 376 332	608 956 123	538 393 411
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	551 955 200	604 031 421	534 187 234
Frais généraux et administratifs (note 11)	4 221 132	4 360 760	3 628 322
Services de cybersanté (note 10a)	120 000	424 849	270 719
Planification autochtone (Aboriginal Planning)(note 10b)	30 000	30 000	30 000
Chef de service des urgences (note 10c)	50 000	75 000	15 640
Chef de la performance du projet Urgences – ANS (note 10d)	-	33 300	-
Stratégie Vieillir chez soi	-	-	129 443
Gestion des listes d'attente	-	-	70 000
	556 376 332	608 955 330	538 331 358
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère	-	793	62 053
Financement remboursable au Ministère (note 3a)	-	(793)	(62 053)
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-
Acquisition d'immobilisations	(125 548)	(52 784)
Amortissement des immobilisations	265 818	235 790
Variation des autres actifs non financiers	(174)	(14 050)
Diminution de la dette nette	140 096	168 956
Dette nette au début	(458 525)	(627 481)
Dette nette à la fin	(318 429)	(458 525)

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	265 818	235 790
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(265 818)	(235 790)
	-	-
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Augmentation des charges payées d'avance	(174)	(14 050)
Diminution (augmentation) du montant à recevoir du Ministère	902 020	(1 676 620)
Diminution des débiteurs	249	3 965
Augmentation des créditeurs et charges à payer	118 077	302 873
(Diminution) augmentation du montant à verser au Ministère	(111 805)	62 053
(Diminution) augmentation du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	(902 020)	1 676 620
Augmentation (diminution) du montant à verser au Bureau des services partagés des RLIS	10 352	(79 609)
	16 699	275 232
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(125 548)	(52 784)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 5)	125 548	52 784
Variation nette de la trésorerie	16 699	275 232
Trésorerie au début	935 429	660 197
Trésorerie à la fin	952 128	935 429

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2009

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») de Simcoe Nord Muskoka et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère et établissant le cadre des responsabilités et activités des RLISS. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les municipalités de Muskoka, la plus grande partie du comté de Simcoe et une partie du comté de Grey. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, que les charges sont engagées et qu'elles peuvent être mesurées. En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et la perte de valeur d'actifs.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2009

2. Principales conventions comptables (suite)

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLIS sont imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLIS pour l'exercice terminé le 31 mars 2009.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement d'acquisitions d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel et développement informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Mobilier et agencements de bureau	5 ans

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2009

2. Principales conventions comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilité conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Produits	Charges	Surplus de 2009	Surplus de 2008
	\$	\$	\$	\$
Activités du RLISS	4 361 402	4 360 760	642	16 855
Services de cybersanté	425 000	424 849	151	4 281
Planification autochtone (Aboriginal Planning)	30 000	30 000	–	–
Chef de service des urgences	75 000	75 000	–	9 360
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	33 300	33 300	–	–
Stratégie Vieillir chez soi	–	–	–	31 557
	4 924 702	4 923 909	793	62 053

Le surplus au titre des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé reflète l'excédent du montant reçu à titre de financement sur les charges engagées que le Ministère conserve au nom du RLISS.

- b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2009	2008
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	112 598	50 545
Montant du financement remboursé au Ministère au cours de l'exercice visé	(112 598)	–
Montant du financement à rembourser au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	793	62 053
Montant à verser au Ministère à la fin	793	112 598

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2009

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

5. Apports de capital reportés

	2009	2008
	\$	\$
Solde au début	444 475	627 481
Apports de capital au cours de l'exercice	125 548	52 784
Amortissement pour l'exercice	(265 818)	(235 790)
Solde à la fin	304 205	444 475

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des quatre prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

	\$
2010	177 788
2011	74 989
2012	3 235
2013 et par la suite	2 966

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Les engagements minimaux envers les fournisseurs de services de santé en vertu des ententes de responsabilité actuellement en vigueur s'établissent comme suit :

	\$
Financement destiné aux hôpitaux pour 2010	346 219 600
Financement destiné aux hôpitaux pour 2011	346 219 600

Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement du RLISS par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2009

7. Immobilisations

	2009		2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier et agencements de bureau	264 821	161 405	103 416
Matériel informatique	129 085	114 788	14 297
Améliorations locatives	832 958	646 466	186 492
	1 226 864	922 659	304 205

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2008. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 604 031 421 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	551 955 200
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	52 076 221
	604 031 421

Les ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice de 52 076 221 \$ incluent un montant de 39 022 776 \$ lié au transfert de la gestion d'un hôpital psychiatrique spécialisé (le Centre de santé mentale de Penetanguishene) du Ministère au RLISS.

Le budget d'exploitation total révisé de 4 784 432 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial présenté à l'état des activités financières	4 421 132
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice relativement aux éléments suivants :	
Services de cybersanté	305 000
Chef de service des urgences	25 000
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	33 300
Budget total	4 784 432

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2009

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement total de 604 031 421 \$ (534 187 234 \$ en 2008) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour l'exercice 2009 :

	2009	2008
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	350 620 399	335 639 971
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	77 625	77 625
Centres de soins de longue durée	104 918 721	96 629 262
Centres d'accès aux soins communautaires	65 527 335	61 553 536
Services de soutien communautaires	9 643 617	8 069 778
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	5 076 609	4 480 800
Centres de soins de santé communautaires	3 659 647	3 404 923
Programmes communautaires de soins de santé mentale	21 388 298	20 402 015
Programmes de toxicomanie	3 415 102	3 406 724
Hôpital psychiatrique spécialisé	39 022 776	-
Lésion cérébrale acquise	681 292	522 600
	604 031 421	534 187 234

10. a) Services de cybersanté

Le RLISS a reçu un financement de 425 000 \$ (275 000 \$ en 2008) relativement au projet de services de cybersanté. Les charges liées aux services de cybersanté engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
Salaires et charges sociales	156 760	219 913
Services-conseils	157 072	35 000
Autres services	11 124	957
Logiciel et matériel informatique	94 307	12 539
Frais de déplacements	3 840	1 819
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	1 746	491
	424 849	270 719

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2009

10. b) Planification autochtone (Aboriginal Planning)

Le RLISS a reçu un financement de 30 000 \$ (30 000 \$ en 2008) relativement au projet de planification autochtone. Les charges liées au projet de planification autochtone engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
Services-conseils	30 000	30 000

c) Chef de service des urgences

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 \$ (25 000 \$ en 2008) relativement aux fonctions du chef de service des urgences. Les charges liées aux fonctions du chef de service des urgences engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
Services-conseils	60 000	15 000
Frais de déplacements	3 322	163
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	11 678	477
	75 000	15 640

d) Chef de la performance du projet Urgences – ANS

Le RLISS a reçu un financement de 33 300 \$ (néant en 2008) relativement aux activités du chef de la performance du projet Urgences – ANS. Les charges liées à ce projet engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
Salaires et charges sociales	33 300	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2009

11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2009	2008
	\$	\$
Salaires et charges sociales	2 526 284	2 238 177
Charges locatives	185 289	182 669
Amortissement	265 818	235 790
Services partagés	483 600	300 000
Publicité et relations publiques	6 209	6 723
Services-conseils	267 765	222 407
Autres services	232 564	93 281
Fournitures et matériel	125 776	131 199
Charges des membres du Conseil	173 296	138 800
Frais de déplacements	51 003	42 525
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	43 156	36 751
	4 360 760	3 628 322

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 17 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 197 848 \$ pour l'exercice 2009 (169 515 \$ en 2008) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime était terminée au 31 décembre 2008. À ce moment, le régime était capitalisé à 97 %.

13. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2009

14. Informations sectorielles

Le RLISS devait adopter le chapitre SP 2700, intitulé « Informations sectorielles » pour son exercice ouvert à compter du 1^{er} avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter des informations additionnelles.

15. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

48 Dundas Street West, Unit 2
Belleville, ON K8P 1A3
Tel: 613 967-0196
Toll Free: 1 866 831-5446
Fax: 613 967-1341
www.southeastlin.on.ca

48, rue Dundas Ouest, unité 2
Belleville, ON K8P 1A3
Téléphone : 613 967-0196
Sans frais : 1 866 831-5446
Télécopieur : 613 967-1341
www.sud-estlin.on.ca

RLISS

Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Sud-Est

Le 31 mars 2009

Rapport sur les responsabilités de la direction

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Sud-Est. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Paul Huras
Directeur général



Paula Heinemann
Chef des services administratifs et contrôleur



Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est (le « RLISS ») au 31 mars 2009 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du RLISS. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in black ink that reads "Deloitte & Touche s.r.l.".

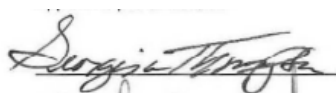
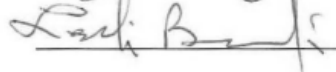
Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 1^{er} mai 2009

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État de la situation financière
au 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	1 011 618	1 130 024
Débiteurs	1 788	38
	1 013 406	1 130 062
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	1 016 982	685 804
Montant à verser au Ministère (note 3a)	-	438 410
Montant à verser au Ministère – services de cybersanté (note 3a)	-	31 529
Montant à verser au Ministère – stratégie Vieillir chez soi (note 3a)	4 925	10 977
Montant à verser au Ministère – service des urgences (note 3a)	670	7 968
Montant à verser au Ministère – Projet Urgences – ANS (note 3a)	300	-
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 5)	16 697	1 869
Apports de capital reportés (note 6)	292 545	112 047
	1 332 119	1 288 604
Dette nette	(318 713)	(158 542)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	26 168	46 495
Immobilisations (note 7)	292 545	112 047
	318 713	158 542
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le conseil

Georgina Thompson, présidente du conseil d'administration

Leslie Benecki, administratrice et présidente du comité de vérification

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État des activités financières
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009		2008
	Budget (non vérifié) (note 8)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (notes 8 et 9)	852 794 483	905 077 193	865 290 124
Activités du RLISS (notes 8 et 10)	3 788 656	4 384 082	3 869 156
Services de cybersanté (note 4a)	425 000	425 000	275 000
Service des urgences (note 4b)	75 000	75 000	43 800
Initiative autochtone (note 4c)	15 000	15 000	-
Fonds de transition pour la santé des Autochtones (note 4d)	24 450	24 450	-
Projet Urgences – ANS (note 4e)	33 300	33 300	-
Projet 70 % d'infirmières à temps plein (note 4f)	50 000	50 000	-
Stratégie Vieillir chez soi	-	-	182 000
Autres produits	-	-	831
Amortissement des apports de capital reportés (notes 2 et 6)	-	54 605	58 447
	857 205 889	910 138 630	869 719 358
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (notes 8 et 9)	852 794 483	905 077 193	865 290 124
Frais généraux et administratifs (note 10)	3 788 656	4 438 687	3 928 434
Services de cybersanté (note 4a)	425 000	425 000	268 689
Service des urgences (note 4b)	75 000	74 330	35 832
Initiative autochtone (note 4c)	15 000	15 000	-
Fonds de transition pour la santé des Autochtones (note 4d)	24 450	24 450	-
Projet Urgences – ANS (note 4e)	33 300	33 000	-
Projet 70 % d'infirmières à temps plein (note 4f)	50 000	50 000	-
Stratégie Vieillir chez soi	-	-	171 023
	857 205 889	910 137 660	869 694 102
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère	-	970	25 256
Financement remboursable au Ministère (note 3a)	-	(970)	(25 256)
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-
Acquisition d'immobilisations	(235 103)	(4 500)
Amortissement des immobilisations	54 605	58 447
Variation des autres charges payées d'avance	20 327	14 687
Augmentation de la dette nette	(160 171)	68 634
Dette au début	(158 542)	(227 176)
Dette nette à la fin	(318 713)	(158 542)

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	54 605	58 447
Amortissement des apports de capital reportés (note 6)	(54 605)	(58 447)
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
(Augmentation) diminution des débiteurs	(1 750)	4 893
Diminution des charges payées d'avance	20 327	14 687
Augmentation des créditeurs et charges à payer	331 178	109 133
Diminution du montant à verser au Ministère	(438 410)	-
(Diminution) augmentation du montant à verser au Ministère – services de cybersanté	(31 529)	6 311
(Diminution) augmentation du montant à verser au Ministère – stratégie Vieillir chez soi	(6 052)	10 977
(Diminution) augmentation du montant à verser au Ministère – service des urgences	(7 298)	7 968
Augmentation du montant à verser au Ministère – projet Urgences - ANS	300	-
Augmentation (diminution) du montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	14 828	(51 372)
	(118 406)	102 597
Investissement		
Acquisition d'immobilisations	(235 103)	(4 500)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 6)	235 103	4 500
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(118 406)	102 597
Trésorerie au début	1 130 024	1 027 427
Trésorerie à la fin	1 011 618	1 130 024

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2009

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est a été constitué par lettres patentes le 9 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice terminé le 31 mars 2009.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS dessert plus de 482 000 personnes et couvre les régions de Hastings, Prince Edward, Lennox et Addington, les comtés de Frontenac, Leeds et Grenville, les villes de Kingston, Belleville et Brockville, les municipalités de Smith Falls et Prescott et une partie des comtés de Lanark et Northumberland. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, tels qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et les pertes de valeur comptable d'actifs.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2009

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées, tandis que les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2009

2. Principales conventions comptables (suite)

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Développement Web	3 ans

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises et qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilité conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

A. Le montant remboursable au Ministère se compose des éléments suivants :

	2009			2008
	Produits	Charges	Surplus	Surplus
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	905 077 193	905 077 193	–	–
Activités du RLISS	4 438 687	4 438 687	–	–
Services de cybersanté	425 000	425 000	–	6 311
Projet de service des urgences	75 000	74 330	670	7 968
Initiative autochtone (Aboriginal initiative)	15 000	15 000	–	–
Fonds de transition pour la santé des Autochtones	24 450	24 450	–	–
Projet Urgences □ ANS	33 300	33 000	300	–
Projet 70 % d'infirmières à temps plein	50 000	50 000	–	–
	910 138 630	910 137 660	970	14 279
Stratégie Vieillir chez soi (se rapporte à l'exercice précédent)	–	–	4 925	10 977
	910 138 630	910 137 660	5 895	25 256

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2009

3. Financement remboursable au Ministère (suite)

B. Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2009	2008
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	488 884	463 628
Montant du financement remboursé au cours de l'exercice visé	(488 884)	-
Montant du financement à rembourser au Ministère	5 895	25 256
Montant à verser au Ministère à la fin	5 895	488 884

4. a) Services de cybersanté

Au cours de l'exercice 2009, le RLISS du Sud-Est a reçu du Ministère un financement totalisant 425 000 \$. Ces fonds ont servi à financer des initiatives visant à soutenir son plan stratégique de services de cybersanté, lequel est défini dans son plan de services de santé intégrés.

\$

Charges

Salaires et charges sociales	205 293
Services-conseils	187 581
Frais de déplacements	2 307
Frais liés aux réunions	896
Autres	28 923
	425 000

b) Projet de service des urgences

Au cours de l'exercice 2009, le RLISS du Sud-Est a reçu du Ministère un financement totalisant 75 000 \$. Ces fonds ont servi à financer des initiatives visant à soutenir le projet lié au service des urgences en vertu du volet « priorités en matière de changement » du plan d'intégration des services de santé relativement à l'accès aux services médicaux spécialisés. Les fonds inutilisés, lesquels totalisaient 670 \$ à la clôture de l'exercice, sont remboursables au Ministère.

\$

Charges

Salaires et charges sociales	67 500
Services-conseils	3 298
Frais liés aux réunions	53
Autres	3 479
	74 330

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2009

4. (suite)

c) Initiative autochtone (Aboriginal Initiative)

Au cours de l'exercice 2009, le RLISS du Sud-Est a reçu du Ministère un financement totalisant 15 000 \$. Ces fonds ont servi à financer la planification et la mobilisation auprès de la communauté autochtone en vertu du volet « priorités en matière de changement » du plan d'intégration des services de santé.

\$

Charges	
Autres	15 000
	15 000

d) Initiative du Fonds de transition pour la santé des Autochtones

Au cours de l'exercice 2009, le RLISS du Sud-Est a reçu du Ministère un financement totalisant 24 450 \$. Ces fonds étaient fournis par le gouvernement fédéral aux provinces et ont servi à financer la mise en œuvre d'un projet approuvé dans le cadre de l'initiative du Fonds de transition pour la santé des Autochtones.

\$

Charges	
Autres	24 450
	24 450

e) Projet Urgences – ANS

Au cours de l'exercice 2009, le RLISS du Sud-Est a reçu du Ministère un financement totalisant 33 300 \$. Ces fonds ont servi à financer le projet Urgences – ANS. Les fonds inutilisés, lesquels totalisaient 300 \$ à la clôture de l'exercice, sont remboursables au Ministère.

\$

Charges	
Salaires et charges sociales	29 486
Frais de déplacements	272
Autres	3 242
	33 000

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2009

4. (suite)

f) Projet 70 % d'infirmières à temps plein

Au cours de l'exercice 2009, le RLISS du Sud-Est a reçu du Ministère un financement totalisant 50 000 \$. Ces fonds ont servi à financer la directive du Ministère sur les infirmières à temps plein dans les hôpitaux.

	\$
Charges	
Autres	50 000
	50 000

5. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujéti à ce titre aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

6. Apports de capital reportés

	2009	2008
	\$	\$
Solde au début	112 047	165 994
Apports de capital au cours de l'exercice	235 103	4 500
Amortissement pour l'exercice	(54 605)	(58 447)
Solde à la fin	292 545	112 047

7. Immobilisations

			2009	2008
			Valeur	Valeur
	Coût	Amortissement cumulé	comptable nette	comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel de bureau	273 788	36 448	237 340	22 506
Matériel informatique	65 220	58 257	6 963	10 634
Améliorations locatives	116 854	70 112	46 742	70 112
Développement Web	21 500	20 000	1 500	8 795
	477 362	184 817	292 545	112 047

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2009

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2008. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement approuve des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 905 077 193 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	852 794 483
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	52 282 710
Budget total	905 077 193

Le budget d'exploitation total de 4 619 185 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	3 788 656
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	830 529
Budget total	4 619 185

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement total de 905 077 193 \$ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2008 :

	2009	2008
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	605 347 505	584 042 592
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales		
- hôpitaux publics	188 475	188 475
Centres de soins de longue durée	138 338 261	129 672 808
Centres d'accès aux soins communautaires	89 228 091	84 537 862
Services de soutien communautaires	20 035 925	16 916 594
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	1 944 690	1 901 900
Centres de soins de santé communautaires	13 512 469	12 410 360
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	36 481 777	35 619 537
	905 077 193	865 290 128

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2009

10. Frais généraux et administratifs

Les charges présentées à l'état des activités financières sont classées par objet comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
Éléments liés aux programmes		
Salaires et charges sociales	2 960 329	2 443 412
Consultation et projets relatifs au RLISS	226 555	261 817
	3 186 884	2 705 229
Services partagés	300 000	300 000
Autres (détails ci-dessous)	241 860	249 287
Charges locatives	163 071	177 020
Matériel et fournitures de bureau	188 053	160 509
Indemnités quotidiennes des membres du Conseil	149 042	130 767
Relations publiques	99 816	87 796
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	55 356	58 548
	4 384 082	3 869 156
Amortissement	54 605	58 447
Recouvrement de frais de déplacements	-	831
	4 438 687	3 928 434

Les autres frais généraux et administratifs inclus au poste « Autres » dans le tableau précédent se composent des éléments suivants :

	\$	\$
Formation et développement	57 811	67 098
Frais de déplacements	160 242	122 004
Recrutement	5 330	42 952
Assurances	16 281	16 182
Autres frais divers	2 196	1 051
	241 860	249 287

11. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 22 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 232 948 \$ pour l'exercice 2009 (201 848 \$ en 2008) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2009

12. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

13. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour les deux prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2010	87 553
2011	4 570
	92 123

Le RLISS n'a aucun engagement de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité.

14. Informations sectorielles

Le RLISS devait adopter le chapitre SP 2700, intitulé « Informations sectorielles » pour son exercice ouvert à compter du 1^{er} avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter des informations additionnelles.

201 Queens Avenue, Suite 700
London, Ontario N6A 1J1
Tel: 519 672-0445 • Fax: 519 672-6562
Toll-free: 1 866 294-5446
www.southwestlh.on.ca

RLISS

Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Sud-Ouest

Rapport sur les responsabilités de la direction

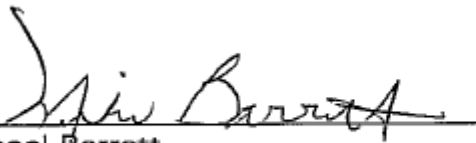
Le 7 mai 2009

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Sud-Ouest. La Direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportune pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Michael Barrett
Chef de la direction



Tracy Prince
Directeur de comptabilité



Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest (le « RLISS ») au 31 mars 2009 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du RLISS. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in black ink that reads "Deloitte & Touche s.r.l.".

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 30 avril 2009

Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

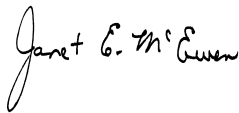
État de la situation financière
au 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	1 254 897	1 012 184
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)	2 113 558	1 317 520
Débiteurs	2 826	8 515
	3 371 281	2 338 219
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	1 173 998	808 284
Montant à verser au Ministère (note 3b)	65 842	209 281
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	2 113 558	1 317 520
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLSS (note 4)	17 883	3 134
Apports de capital reportés (note 5)	675 415	959 146
	4 046 696	3 297 365
Engagements (note 6)		
Dette nette	(675 415)	(959 146)
Actifs non financiers		
Immobilisations (note 7)	675 415	959 146
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil



_____, administrateur



_____, administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

État des activités financières
au 31 mars 2009

	Budget (non vérifié) (note 8)	2009 Réal	2008 Réal
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	1 839 002 228	1 910 900 828	1 839 656 949
Activités du RLISS	5 012 666	4 989 934	3 583 969
Services de cybersanté (note 10a)	120 000	650 000	275 000
Stratégie sur le diabète (note 10c)	-	127 500	-
Stratégie Vieillir chez soi	-	-	236 000
Chef de service des urgences (note 10b)	-	75 000	31 300
Gestion des listes d'attente	-	-	70 000
Chef de la performance du projet			
Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS ») (note 10d)	-	33 300	-
Projet 70 % d'infirmières à temps plein (note 10e)	-	50 000	-
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	306 463	226 636
	1 844 134 894	1 917 133 025	1 844 079 854
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	1 839 002 228	1 910 900 828	1 839 656 949
Frais généraux et administratifs (note 11)	5 012 666	5 261 167	3 797 561
Services de cybersanté (note 10a)	120 000	650 000	275 000
Stratégie sur le diabète (note 10c)	-	119 893	-
Stratégie Vieillir chez soi	-	-	153 506
Chef de service des urgences (note 10b)	-	62 629	25 546
Gestion des listes d'attente	-	-	70 000
Chef de la performance du projet			
Urgences – ANS (note 10d)	-	22 666	-
Projet 70 % d'infirmières à temps plein (note 10e)	-	50 000	-
	1 844 134 894	1 917 067 183	1 843 978 562
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère	-	65 842	101 292
Financement remboursable au Ministère (note 3a)	-	(65 842)	(101 292)
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-
Acquisition d'immobilisations (note 12)	(22 732)	(533 685)
Amortissement des immobilisations	306 463	226 636
Diminution (augmentation) de la dette nette	283 731	(307 049)
Dette nette au début	(959 146)	(652 097)
Dette nette à la fin	(675 415)	(959 146)

État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	306 463	226 636
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(306 463)	(226 636)
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Augmentation du montant à recevoir du Ministère	(796 038)	(1 317 520)
Diminution (augmentation) des débiteurs	5 689	(8 515)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	365 714	324 594
(Diminution) augmentation du montant à verser au Ministère	(143 439)	101 292
Augmentation du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	796 038	1 317 520
Augmentation (diminution) du montant à verser au Bureau des services partagés des RLIS	14 749	(60 628)
	242 713	356 743
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(22 732)	(533 685)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 5)	22 732	533 685
Augmentation nette de la trésorerie	242 713	356 743
Trésorerie au début	1 012 184	655 441
Trésorerie à la fin	1 254 897	1 012 184

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2009

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest a été constitué par lettres patentes le 9 juillet 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice terminé le 31 mars 2009.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS couvre le territoire allant de Tobermory, au nord, à Long Point, au sud, soit une superficie d'environ 22 000 kilomètres carrés. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et la perte de valeur d'actifs.

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2009

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (suite)

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paievements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Les sommes non dépensées sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel, mobilier et agencements de bureau	5 ans
Développement Web	3 ans

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2009

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilité conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Produits	Charges	Surplus de 2009	Surplus de 2008
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	1 910 900 828	1 910 900 828	-	-
Activités du RLISS	5 296 397	5 261 167	35 230	13 044
Services de cybersanté	650 000	650 000	-	-
Stratégie Vieillir chez soi	-	-	-	82 494
Chef de service des urgences	75 000	62 629	12 371	5 754
Gestion des listes d'attente	-	-	-	-
Stratégie sur le diabète	127 500	119 893	7 607	-
Chef du projet Urgences – ANS	33 300	22 666	10 634	-
Projet 70 % d'infirmières à temps plein	50 000	50 000	-	-
	1 917 133 025	1 917 067 183	65 842	101 292

- b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2009	2008
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	209 281	107 989
Montant du financement remboursé au Ministère	(209 281)	-
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	65 842	101 292
Montant à verser au Ministère à la fin	65 842	209 281

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2009

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujetti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

5. Apports de capital reportés

	2009	2008
	\$	\$
Solde au début	959 146	652 097
Apports de capital au cours de l'exercice (note 12)	22 732	533 685
Amortissement pour l'exercice	(306 463)	(226 636)
Solde à la fin	675 415	959 146

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

	\$
2010	212 594
2011	207 339
2012	206 561
2013	203 126
2014	198 349

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement du RLISS par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2009

7. Immobilisations

			2009	2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	65 483	51 302	14 181	31 565
Améliorations locatives	1 366 041	842 937	523 104	399 624
Matériel, mobilier et agencements de bureau	164 652	33 855	130 797	122 292
Développement Web	21 998	14 665	7 333	14 665
Travaux de construction en cours	-	-	-	391 000
	1 618 174	942 759	675 415	959 146

Les travaux de construction en cours de l'exercice précédent, qui totalisent 391 000 \$, se rapportent aux améliorations locatives. Ces améliorations ont été complétées au cours de l'exercice considéré et sont incluses dans les améliorations locatives au 31 mars 2009.

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2008. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLIS au cours de l'exercice.

Le budget de financement final des fournisseurs de services de santé de 1 910 900 828 \$ est calculé comme suit :

	\$
Budget initial	1 893 002 228
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	17 898 600
Budget final	1 910 900 828

Le budget d'exploitation final de 5 925 734 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	5 012 666
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	935 800
Montant considéré comme des apports de capital au cours de l'exercice	(22 732)
Budget final	5 925 734

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2009

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement de 1 910 900 828 \$ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2009 :

	2009	2008
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	1 424 880 921	1 386 177 103
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	451 350	451 350
Centres de soins de longue durée	235 432 172	220 743 630
Centres d'accès aux soins communautaires	148 561 357	139 286 415
Services de soutien communautaires	27 838 627	23 386 594
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	13 067 348	11 270 977
Centres de soins de santé communautaires	7 417 723	7 054 462
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	53 251 330	51 286 118
	1 910 900 828	1 839 656 649

10. Des financements distincts ont été accordés au RLISS par le Ministère relativement aux projets suivants :

a) Services de cybersanté

Le bureau des services de cybersanté du Ministère a octroyé un montant de 650 000 \$ (275 000 \$ en 2008) au RLISS. Le RLISS avait conclu un contrat en vertu duquel il a retenu les services du London Health Sciences Centre (le « LHSC ») au cours de 2008.

b) Chef de service des urgences

Le Ministère a octroyé un montant de 75 000 \$ (31 300 \$ en 2008) au RLISS pour que celui-ci engage un représentant chargé de la planification du service des urgences. Le RLISS a nommé le Dr Lisa Shepherd à ce titre, et celle-ci a reçu une rémunération totalisant 62 629 \$ sous forme d'indemnités et d'allocations mensuelles pour dépenses quotidiennes comme le décrit le Ministère. Le RLISS a comptabilisé le solde restant à titre de montant remboursable au Ministère.

c) Stratégie sur le diabète

Le Ministère a octroyé un montant de 127 500 \$ au RLISS relativement au financement de la stratégie de gestion du diabète. Le RLISS a engagé des charges totalisant 119 893 \$ et a comptabilisé le solde restant à titre de montant remboursable au Ministère.

d) Chef du projet Urgences – ANS

Le Ministère a octroyé un montant de 33 300 \$ au RLISS relativement au financement de la stratégie de gestion des urgences. Le RLISS a engagé des charges d'exploitation totalisant 22 666 \$ et a comptabilisé le solde restant à titre de montant remboursable au Ministère.

e) Projet 70 % d'infirmières à temps plein

Le Ministère a octroyé un montant de 50 000 \$ au RLISS relativement à la stratégie de recrutement d'infirmières. Le RLISS a engagé des charges totalisant 50 000 \$.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2009

11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2009	2008
	\$	\$
Salaires et charges sociales	2 824 036	2 157 430
Charges locatives (note 12)	190 509	264 095
Amortissement	306 463	226 636
Services partagés	300 000	299 273
Relations publiques	54 169	83 750
Services-conseils	943 272	324 640
Fournitures	96 615	54 244
Charges des membres du Conseil	287 334	190 229
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	65 134	60 451
Autres	193 635	136 813
	5 261 167	3 797 561

12. Dépenses remboursées

Le RLISS a conclu une entente avec le Centre d'accès aux soins communautaires du Sud-Ouest (le « CASC ») pour lancer un projet de prévention et de gestion des maladies chroniques (le « projet PGMC »). Le CASC paiera les frais du RLISS pour l'aménagement et l'installation initiale des bureaux dans le cadre du projet PGMC. Au cours de l'exercice 2009, les montants reçus pour l'installation initiale des bureaux ont donné lieu à une baisse de 80 100 \$ des acquisitions d'immobilisations et des apports de capital reportés, qui sont passés de 102 832 \$ à 22 732 \$, et les montants reçus pour l'aménagement ont donné lieu à une baisse de 84 050 \$ des charges locatives, qui sont passées de 274 559 \$ à 190 509 \$.

13. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 22 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 208 061 \$ pour l'exercice 2009 (170 673 \$ en 2008) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières.

14. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2009

15. Informations sectorielles

Le RLISS devait adopter le chapitre SP 2700, intitulé « Informations sectorielles » pour son exercice ouvert à compter du 1^{er} avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter des informations additionnelles.

RLISS

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre de Toronto

31 mars 2009

Responsabilité de la direction quant aux états financiers

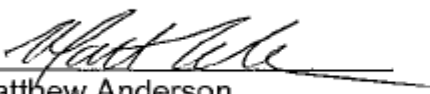
Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre de Toronto (le « RLISS »), un organisme de la Couronne, adhère à des normes rigoureuses d'intégrité lors de la conduite de ses activités. Pour protéger les actifs du RLISS et garantir la fiabilité des renseignements financiers, le RLISS applique des procédures et des pratiques administratives saines, et maintient les systèmes d'information et les contrôles financiers internes qui conviennent.

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers du RLISS ci-joints incombe à la direction. Ces états financiers ont été préparés conformément aux lois applicables et aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), ainsi qu'aux normes et directives du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction a également la responsabilité de maintenir un système de contrôles internes conçus pour garantir raisonnablement que les actifs sont convenablement protégés, que les transactions sont dûment autorisées et enregistrées, et que des renseignements financiers fiables sont produits en temps utile afin de permettre la préparation des états financiers. La responsabilité de la surveillance et de l'évaluation de ces systèmes incombe à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

Avant que les états financiers soient approuvés, la direction se réunit avec les vérificateurs externes et le conseil d'administration afin d'examiner les états financiers et de discuter de n'importe quelle question importante afférente aux rapports financiers ou aux contrôles internes.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche s.r.l. – les vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Matthew Anderson
Président



Raj Krishnapillai
Contrôleur

Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre (le « RLISS ») au 31 mars 2009 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du RLISS. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 5 mai 2009

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

État de la situation financière
au 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	1 857 932	2 427 507
Montant à recevoir des Réseaux locaux d'intégration des services de santé (les « RLISS ») (note 3)	272 897	68 649
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	10 855 983	6 041 877
Montant à recevoir du Ministère (note 4b)	-	355 037
	12 986 812	8 893 070
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	2 132 555	2 853 246
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	10 855 983	6 041 877
Montant à verser au Ministère (note 4b)	550	-
Produits reportés	25 950	-
Apports de capital reportés (note 5)	985 319	1 233 677
	14 000 357	10 128 800
Dette nette	1 013 545	1 235 730
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	28 226	2 053
Immobilisations (note 6)	985 319	1 233 677
	1 013 545	1 235 730
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil

 administrateur
 administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

État des activités financières

pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	Budget (non vérifié) (note 7)	2009 Réal	2008 Réal
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère	5 620 413	5 590 235	4 918 431
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8)	3 980 651 905	4 043 555 722	3 897 601 538
Services de cybersanté (note 9)	-	425 000	275 000
Chefs de service des urgences (note 10)	-	75 000	37 500
Stratégie sur le diabète et registre des cas de diabète (note 11)	-	561 500	-
Planification de l'adaptation des services de santé pour les Autochtones (Note 12)	-	26 625	-
Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (Urgences – ANS) (note 13)	-	33 300	-
Projet commun de services de santé et de traitement des maladies (Joint Health and Disease) (note 14)	-	-	358 177
Stratégie Vieillir chez soi (note 15)	-	-	243 000
Gestion des listes d'attente (note 16)	-	-	70 000
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	726 832	670 268
Montants recouvrés ou recouvrables auprès des RLISS	3 900 000	3 835 585	3 697 088
	3 990 172 318	4 054 829 799	3 907 871 002
Charges			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8)	3 980 651 905	4 043 555 722	3 897 601 538
Frais généraux et administratifs (note 17)	5 620 413	5 960 266	5 313 033
Charges du Bureau des services partagés des RLISS (note 18)	3 900 000	4 191 836	3 972 330
Services de cybersanté (note 9)	-	425 000	275 000
Chefs de service des urgences (note 10)	-	75 000	36 746
Stratégie sur le diabète et registre des cas de diabète (note 11)	-	561 500	-
Planification de l'adaptation des services de santé pour les Autochtones (Note 12)	-	26 625	-
Urgences – ANS (note 13)	-	33 300	-
Projet commun de services de santé et de traitement des maladies (Joint Health and Disease) (note 14)	-	-	358 177
Stratégie Vieillir chez soi (note 15)	-	-	243 000
Gestion des listes d'attente (note 16)	-	-	70 000
	3 990 172 318	4 054 829 249	3 907 869 824
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère	-	550	1 178
Financement remboursable au Ministère (note 4a)	-	(550)	(1 178)
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-
Acquisition d'immobilisations	(478 474)	(697 643)
Amortissement des immobilisations	726 832	670 268
Variation des autres actifs non financiers	(26 173)	4 418
(Diminution) augmentation de la dette nette	222 185	(22 957)
Dette nette au début	(1 235 730)	(1 212 773)
Dette nette à la fin	(1 013 545)	(1 235 730)

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	726 832	670 268
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(726 832)	(670 268)
	-	-
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
(Augmentation) diminution du montant à recevoir des RLISS	(204 248)	975 107
Diminution des débiteurs	-	9 130
Augmentation du montant à recevoir du Ministère relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	(4 814 106)	(6 041 877)
Diminution (augmentation) du montant à recevoir du Ministère	355 037	(355 037)
Diminution du montant à recevoir de la province d'Ontario	-	25 000
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	(720 691)	56 067
Augmentation du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	4 814 106	6 041 877
Augmentation (diminution) du montant à verser au Ministère	550	(1 962)
Augmentation (diminution) des produits reportés	25 950	(275 000)
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	(26 173)	4 418
	(569 575)	437 723
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(478 474)	(697 643)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 5)	478 474	697 643
Variation nette de la trésorerie	(569 575)	437 723
Trésorerie au début	2 427 507	1 989 784
Trésorerie à la fin	1 857 932	2 427 507

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2009

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice terminé le 31 mars 2009.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS couvre la ville Toronto. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et la perte de valeur d'actifs.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2009

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (suite)

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les fait ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2009

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Mobilier et agencements de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est calculé sur un exercice complet.

Information financière consolidée et sectorielle

Les activités du BSPR sont présentées séparément des activités du RLISS de Toronto-Centre dans les annexes jointes aux états financiers et sont présentées sur une base consolidée dans les états financiers de la situation financière, des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2009

4. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilité conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a. Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Produits	Charges	2009 Surplus	2008
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	4 043 555 722	4 043 555 722	-	-
Activités du RLISS	5 960 816	5 960 266	550	424
Services de cybersanté	425 000	425 000	-	-
	75 000	75 000	-	754
Stratégie sur le diabète et registre des cas de diabète	561 500	561 500	-	-
Planification de l'adaptation des services de santé pour les Autochtones	26 625	26 625	-	-
Urgences □ANS	33 300	33 300	-	-
	4 050 637 963	4 050 637 413	550	1 178

- b. Le montant à recevoir du Ministère (à verser au Ministère) au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2009	2008
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	355 037	(1 962)
Païement au Ministère	(355 037)	-
Financement à verser au RLISS par le Ministère	-	358 177
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 4a)	(550)	(1 178)
Montant (à verser au Ministère) à recevoir du Ministère à la fin	(550)	355 037

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2009

5. Apports de capital reportés

	2009	2008
	\$	\$
Solde au début	1 233 677	1 206 302
Apports de capital au cours de l'exercice	478 474	697 643
Amortissement pour l'exercice	(726 832)	(670 268)
Solde à la fin	985 319	1 233 677

6. Immobilisations

	2009	2008
	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$
Coût	Amortissement cumulé	
\$	\$	
Mobilier et agencements de bureau	251 685	188 780
Matériel informatique	1 443 394	826 097
Améliorations locatives	1 254 543	949 426
	2 949 622	1 964 303
	62 905	113 243
	617 297	510 201
	305 117	610 233
	985 319	1 233 677

7. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2008. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement approuve des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 4 043 555 722 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	3 980 651 905
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	62 872 938
Répartition entre les RLISS	30 879
Budget total	4 043 555 722

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2009

Le budget d'exploitation total de 6 741 838 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	5 620 413
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice :	
Services de cybersanté	425 000
Chefs de service des urgences	75 000
Stratégie sur le diabète et registre des cas de diabète	561 500
Planification de l'adaptation des services de santé pour les Autochtones	26 625
Urgences □ANS	33 300
Budget total	6 741 838

8. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement de 4 043 555 722 \$ (3 897 601 538 \$ en 2008) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour l'exercice 2009 :

	2009	2008
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	3 172 123 582	3 071 095 318
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	736 800	736 800
Centres de soins de longue durée	224 682 836	209 617 900
Centres d'accès aux soins communautaires	169 033 788	161 321 400
Services de soutien communautaires	42 425 230	38 301 330
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	37 916 102	36 486 300
Centres de soins de santé communautaires	66 446 702	62 469 613
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	86 093 371	84 791 023
Programmes de toxicomanie	21 913 442	21 244 554
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	222 139 319	211 492 750
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux psychiatriques	44 550	44 550
	4 043 555 722	3 897 601 538

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2009

9. Services de cybersanté

Le RLISS a reçu un financement de 425 000 \$ (275 000 \$ en 2008) relativement au projet de services de cybersanté. Les charges liées aux services de cybersanté engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
Salaires et charges sociales	356 470	197 981
Services-conseils	42 200	70 000
Autres	26 330	7 019
	425 000	275 000

10. Chefs de service des urgences

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 \$ (37 500 \$ en 2008) relativement aux fonctions des chefs de service des urgences. Les charges liées aux fonctions des chefs de service des urgences engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
Salaires et charges sociales	17 500	3 300
Services-conseils	57 500	30 000
Autres	-	3 446
	75 000	36 746

11. Stratégie sur le diabète et registre des cas de diabète

Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 561 500 \$ (néant en 2008) relativement au projet de stratégie sur le diabète et de registre des cas de diabète. Les charges liées au projet sur le diabète engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
Salaires et charges sociales	528 088	-
Services-conseils	19 250	-
Autres	14 162	-
	561 500	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2009

12. Planification de l'adaptation des services de santé pour les Autochtones

Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 26 625 \$ (néant en 2008) relativement au projet de stratégie sur le diabète et d'orientation des personnes atteintes de diabète. Les charges liées au projet de planification de l'adaptation des services de santé pour les Autochtones engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
Salaires et charges sociales	2 771	–
Services-conseils	22 915	–
Autres	939	–
	26 625	–

13. Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS »)

Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 33 300 \$ (néant en 2008) relativement au projet Urgences – ANS. Les charges liées au projet Urgences – ANS engagées au cours de l'exercice comprenaient un montant de 33 300 \$ en salaires et charges sociales (néant en 2008).

14. Projet commun de services de santé et de traitement des maladies (Joint Health and Disease)

Au cours de l'exercice précédent, le RLISS a reçu un financement de 358 177 \$ relativement au projet commun de services de santé et de traitement des maladies. Le RLISS a utilisé ce montant de 358 177 \$ pour payer des charges liées au projet. Pour l'exercice considéré, le RLISS n'a pas reçu de financement similaire.

15. Stratégie Vieillir chez soi

Au cours de l'exercice précédent, le RLISS a reçu un financement de 243 000 \$ relativement à la stratégie Vieillir chez soi. Le RLISS a utilisé ce montant de 243 000 \$ pour payer des charges liées au projet. Pour l'exercice considéré, le RLISS n'a pas reçu de financement similaire.

16. Gestion des listes d'attente

Au cours de l'exercice précédent, le RLISS a reçu un financement de 70 000 \$ relativement aux activités de gestion des listes d'attente de la province d'Ontario. Le RLISS a utilisé ce montant de 70 000 \$ pour payer des charges liées au projet. Pour l'exercice considéré, le RLISS n'a pas reçu de financement similaire.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2009

17. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2009	2008
	\$	\$
Salaires et charges sociales	3 868 461	3 360 521
Charges locatives	232 460	222 349
Amortissement	370 580	395 026
Services partagés	300 000	300 000
Relations publiques	8 804	35 626
Services-conseils	711 581	278 198
Fournitures	110 237	183 440
Frais de gouvernance	153 181	198 709
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	46 041	46 886
Autres	158 921	292 278
	5 960 266	5 313 033

18. Charges liées aux services communs du RLISS

Alors que l'état des activités financières présente les charges liées aux services communs du RLISS selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2009	2008
	\$	\$
Salaires	980 259	806 870
Charges sociales	182 275	135 304
Fournitures	15 037	9 454
Communications	21 201	23 396
Recrutement et perfectionnement des employés	14 346	12 310
Frais liés à l'informatique	217 109	33 254
Honoraires de consultation	180 587	76 621
Frais liés aux réunions	4 124	2 377
Frais d'hébergement et amortissement	428 759	307 979
Autres	59 925	20 565
Services partagés	2 088 214	2 544 200
	4 191 836	3 972 330

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2009

19. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 37 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 301 068 \$ pour l'exercice 2009 (243 358 \$ en 2008) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime était terminée au 31 décembre 2008. À ce moment, le régime était capitalisé à 97 %.

20. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

21. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour le prochain exercice et par la suite s'établissent comme suit :

	\$
2010 et par la suite	417 472
	417 472

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité pour les exercices 2010 et 2011.

22. Informations sectorielles

Le RLISS devait adopter le chapitre SP 2700, intitulé « Informations sectorielles », pour son exercice ouvert à compter du 1^{er} avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter des informations additionnelles.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

État de la situation financière et état des activités financières non consolidés du Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre et du Bureau des services partagés – Annexe I pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008	2009	2008	2009	2008
	Toronto-Centre		Bureau des services partagés		Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers						
Trésorerie	665 053	977 812	1 192 879	1 449 695	1 857 932	2 427 507
Montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS*	147 296	127 163	-	-	147 296	127 163
Montant à recevoir des RLISS	-	-	272 897	68 649	272 897	68 649
Montant à recevoir du Ministère	-	355 037	-	-	-	355 037
Montant à recevoir du Ministère relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	10 855 983	6 041 877	-	-	10 855 983	6 041 877
	11 668 332	7 501 889	1 465 776	1 518 344	13 134 108	9 020 233
Passifs						
Créditeurs et charges à payer	813 875	1 462 065	1 318 680	1 391 181	2 132 555	2 853 246
Montant à verser au RLISS de Toronto-Centre*	-	-	147 296	127 163	147 296	127 163
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	10 855 983	6 041 877	-	-	10 855 983	6 041 877
Produits reportés	-	-	25 950	-	25 950	-
Apports de capital reportés	383 149	753 729	602 170	479 948	985 319	1 233 677
Montant à verser au Ministère	550	-	-	-	550	-
	12 053 557	8 257 671	2 094 096	1 998 292	14 147 653	10 255 963
Dette nette	(385 225)	(755 782)	(628 320)	(479 948)	(1 013 545)	(1 235 730)
Actifs non financiers						
Charges payées d'avance	2 076	2 053	26 150	-	28 226	2 053
Immobilisations	383 149	753 729	602 170	479 948	985 319	1 233 677
Surplus accumulé	-	-	-	-	-	-

* Le montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS et le montant à verser au RLISS de Toronto-Centre sont éliminés à la consolidation.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

État de la situation financière et état des activités financières non consolidés du Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre et du Bureau des services partagés – Annexe I (suite)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009		2008		2009		2008		2009		2008	
	Toronto-Centre				Bureau des services partagés				Total			
	Budget	Réel	Réel	Budget	Réel	Réel	Total	Total	Total	Total	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits												
Montants recouvrés ou recouvrables auprès des RLISS*	-	-	-	3 900 000	4 135 585	3 997 088	4 135 585	3 997 088				
Financement fourni par le Ministère	5 620 413	5 590 235	4 918 431	-	-	-	5 590 235	4 918 431				
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	3 980 651 905	4 043 555 722	3 897 601 538	-	-	-	4 043 555 722	3 897 601 538				
Financement des services de cybersanté	-	425 000	275 000	-	-	-	425 000	275 000				
Chefs de service des urgences (note 10)	-	75 000	37 500	-	-	-	75 000	37 500				
Stratégie sur le diabète et registre des cas de diabète (note 11)	-	561 500	-	-	-	-	561 500	-				
Planification de l'adaptation des services de santé pour les Autochtones (note 12)	-	26 625	-	-	-	-	26 625	-				
Urgences – ANS	-	33 300	-	-	-	-	33 300	-				
Projet commun de services de santé et de traitement des maladies (Joint Health and Disease) (note 14)	-	-	358 177	-	-	-	-	358 177				
Stratégie Vieillir chez soi (note 15)	-	-	243 000	-	-	-	-	243 000				
Gestion des listes d'attente (note 16)	-	-	70 000	-	-	-	-	70 000				
Amortissement des apports de capital reportés	-	370 581	395 026	-	356 251	275 242	726 832	670 268				
	3 986 272 318	4 050 637 963	3 903 898 672	3 900 000	4 491 836	4 272 330	4 055 129 799	3 908 171 002				
Charges												
Frais généraux et administratifs (note 17)	5 620 413	5 960 266	5 313 033	-	-	-	5 960 266	5 313 033				
Services partagés des RLISS*	-	-	-	3 900 000	4 491 836	4 272 330	4 491 836	4 272 330				
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8)	3 980 651 905	4 043 555 722	3 897 601 538	-	-	-	4 043 555 722	3 897 601 538				
Services de cybersanté (note 9)	-	425 000	275 000	-	-	-	425 000	275 000				
Chefs de service des urgences (note 10)	-	75 000	36 746	-	-	-	75 000	36 746				
Stratégie sur le diabète et registre des cas de diabète (note 11)	-	561 500	-	-	-	-	561 500	-				
Planification de l'adaptation des services de santé pour les Autochtones (note 12)	-	26 625	-	-	-	-	26 625	-				
Urgences – ANS	-	33 300	-	-	-	-	33 300	-				
Projet commun de services de santé et de traitement des maladies (Joint Health and Disease) (note 14)	-	-	358 177	-	-	-	-	358 177				
Stratégie Vieillir chez soi (note 15)	-	-	243 000	-	-	-	-	243 000				
Gestion des listes d'attente (note 16)	-	-	70 000	-	-	-	-	70 000				
	3 986 272 318	4 050 637 413	3 903 897 494	3 900 000	4 491 836	4 272 330	4 055 129 249	3 908 169 824				
Surplus de l'exercice avant le surplus de financement remboursable	-	550	1 178	-	-	-	550	1 178				
Surplus de financement remboursable au Ministère	-	(550)	(1 178)	-	-	-	(550)	(1 178)				
Surplus accumulé au début	-	-	-	-	-	-	-	-				
Surplus accumulé à la fin	-	-	-	-	-	-	-	-				

* Ces montants ont été ajustés de 300 000 \$ relativement aux opérations du RLISS de Toronto-Centre. Ces montants reflètent les opérations que le Bureau des services partagés a effectuées au nom des 14 RLISS.

Bureau des services partagés des Réseaux locaux d'intégration des services de santé

État de la situation financière et état des activités financières – Annexe II
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	1 192 879	1 449 695
Montant à recevoir des RLISS	272 897	68 649
	1 465 776	1 518 344
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	1 318 680	1 391 181
Montant à verser au RLISS de Toronto-Centre	147 296	127 163
Produits reportés	25 950	-
Apports de capital reportés	602 170	479 948
	2 094 095	1 998 292
Dette nette	(628 320)	(479 948)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	26 150	-
Immobilisations	602 170	479 948
Surplus accumulé	-	-

	Budget (non vérifié)	2009	2008
	\$	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Produits			
Montants recouvrés ou recouvrables auprès des RLISS*	4 200 000	4 135 585	3 997 088
Amortissement des apports de capital reporté	-	356 251	275 242
	4 200 000	4 491 836	4 272 330
Charges			
Services partagés des RLISS	4 200 000	4 491 836	4 272 330
Surplus de l'exercice	-	-	-

* Ces montants ont été ajustés de 300 000 \$ relativement aux opérations du RLISS de Toronto-Centre.
Ces montants reflètent les opérations que le Bureau des services partagés a effectuées au nom des 14

RLISS

Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) de Waterloo Wellington Rapport sur les responsabilités de la direction

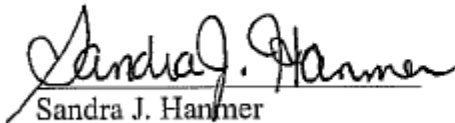
Le 31 mars 2009

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) de Waterloo Wellington Nord-Est. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

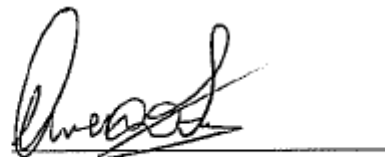
La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Sandra J. Hanmer
Directeur général



Owen D'Souza
Contrôleur



Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington au 31 mars 2009 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in black ink that reads "Deloitte & Touche s.r.l.".

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 6 mai 2009

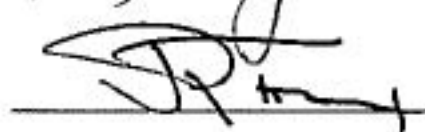
Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

État de la situation financière
au 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	1 039 237	769 204
Montant à recevoir des fournisseurs de services de santé	-	3 572 372
	1 039 237	4 341 576
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	1 038 872	702 741
Montant à verser au Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (note 3b)	89	61 865
Montant à verser au Ministère de la Santé et des Soins de longue durée par les fournisseurs de services de santé	-	3 572 372
Montant à verser au Bureau des services partagés des Réseaux locaux d'intégration des services de santé (note 4)	17 511	4 598
Apports de capital reportés (note 5)	206 500	310 625
	1 262 972	4 652 201
Engagements (note 6)		
Dette nette	(223 735)	(310 625)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	17 235	-
Immobilisations (note 7)	206 500	310 625
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil

 , administrateur

 , administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

État des activités financières
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

		2009	2008
	Budget (non vérifié) (note 8)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère de la Santé et des Soins de longue durée			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	818 278 600	831 056 024	790 125 284
Activités du Réseau local d'intégration des services de santé – frais généraux et administratifs	3 483 412	4 214 754	3 445 043
Services de cybersanté (note 10a)	-	425 000	275 000
Chef de service des urgences (note 10b)	-	75 000	37 500
Chef du projet Urgences – Autre niveau de soins (note 10c)	-	33 300	-
Planification autochtone (Aboriginal Planning) (note 10d)	-	5 000	5 000
Stratégie Vieillir chez soi	-	-	181 000
Gestion des listes d'attente	-	-	70 000
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	158 375	146 279
	821 762 012	835 967 453	794 285 106
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	818 278 600	831 056 024	790 125 284
Activités du Réseau local d'intégration des services de santé – frais généraux et administratifs (note 11)	3 483 412	4 373 040	3 572 150
Services de cybersanté (note 10a)	-	425 000	256 094
Chef de service des urgences (note 10b)	-	75 000	36 742
Chef du projet Urgences – Autre niveau de soins (note 10c)	-	33 300	-
Planification autochtone (Aboriginal Planning) (note 10d)	-	5 000	5 000
Stratégie Vieillir chez soi	-	-	179 431
Gestion des listes d'attente	-	-	70 000
	821 762 012	835 967 364	793 995 270
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	-	89	40 405
Financement remboursable au Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (note 3b)	-	(89)	(40 405)
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-
Acquisition de charges payées d'avance	(17 235)	-
Acquisition d'immobilisations	(54 250)	(38 369)
Amortissement des immobilisations	158 375	146 279
Diminution de la dette nette	86 890	107 910
Dette nette au début	(310 625)	(418 535)
Dette nette à la fin	(223 735)	(310 625)

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	158 375	146 279
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(158 375)	(146 279)
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Diminution (augmentation) du montant à recevoir des fournisseurs de services de santé	3 572 372	(3 572 372)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	336 131	200 543
(Diminution) augmentation du montant à verser au Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	(61 776)	40 405
(Diminution) augmentation du montant à verser au Ministère de la Santé et des Soins de longue durée par les fournisseurs de soins de santé	(3 572 372)	3 572 372
Augmentation (diminution) du montant à verser au Bureau des services partagés des Réseaux locaux d'intégration des services de santé	12 913	(68 287)
Augmentation des charges payées d'avance	(17 235)	-
	270 033	172 661
Investissement		
Acquisition d'immobilisations	(54 250)	(38 369)
Financement		
Diminution des apports de capital reportés (note 5)	54 250	38 369
Augmentation nette de la trésorerie	270 033	172 661
Trésorerie au début	769 204	596 543
Trésorerie à la fin	1 039 237	769 204

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2009

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington (le « RLISS WW ») a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), alors que le RLISS WW et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Un Réseau local d'intégration des services de santé (un « RLISS ») est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Chaque RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par un RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers de chaque RLISS pour l'exercice terminé le 31 mars 2009.

Le RLISS WW a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS WW couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS WW comprend la totalité du comté de Wellington, la région de Waterloo et la ville de Guelph, en plus d'englober une partie du comté de Grey, que les RLISS du Sud-Ouest et de Simcoe Nord Muskoka se partagent également. Le RLISS WW conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS WW constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS WW sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et les pertes de valeur comptable d'actifs.

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2009

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS WW est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS WW ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS WW a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS WW. Au cours de l'exercice, le RLISS WW autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS WW.

Les états financiers du RLISS WW n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2009

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique, mobilier et agencements de bureau	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel de bureau	5 ans
Développement Web	3 ans

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilité conclue avec le Ministère, le RLISS WW doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Produits	Charges	Surplus de 2009	Surplus de 2008
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	831 056 024	831 056 024	—	—
Activités du RLISS	4 373 129	4 373 040	89	19 172
Services de cybersanté	425 000	425 000	—	18 906
Stratégie Vieillir chez soi	—	—	—	1 569
Chef de service des urgences	75 000	75 000	—	758
Chef du projet Urgences – Autre niveau de soins	33 300	33 300	—	—
Planification autochtone (Aboriginal Planning)	5 000	5 000	—	—
	835 967 453	835 967 364	89	40 405

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2009

3. Financement remboursable au Ministère (suite)

b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2009	2008
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	61 865	21 460
Montant versé au Ministère au cours de l'exercice visé	(61 865)	-
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	89	40 405
Montant à verser au Ministère à la fin	89	61 865

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujetti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

5. Apports de capital reportés

	2009	2008
	\$	\$
Solde au début	310 625	418 535
Apports de capital au cours de l'exercice	54 250	38 369
Amortissement pour l'exercice	(158 375)	(146 279)
	206 500	310 625

6. Engagements

Le RLISS WW a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des quatre prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2010	214 703
2011	74 205
2012	6 536
2013	5 377

Le RLISS WW a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement du RLISS WW par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2009

7. Immobilisations

			2009	2008
			Valeur	Valeur
	Coût	Amortissement cumulé	comptable	comptable
	\$	\$	nette	nette
Matériel, mobilier et agencements				
de bureau	128 623	77 716	50 907	49 020
Matériel informatique	18 732	17 122	1 610	7 848
Développement Web	23 043	14 101	8 942	16 616
Améliorations locatives	593 696	448 655	145 041	237 141
	764 094	557 594	206 500	310 625

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2008. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS WW au cours de l'exercice.

Le budget de financement final des fournisseurs de services de santé de 831 056 024 \$ est calculé comme suit :

	\$
Budget initial	818 278 600
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	12 777 424
Budget final	831 056 024

Le budget d'exploitation final de 4 214 754 \$ est calculé comme suit :

	\$
Budget initial	3 483 412
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	785 592
Montant considéré comme des apports de capital au cours de l'exercice	(54 250)
Budget final	4 214 754

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2009

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS WW peut accorder un financement de 831 056 024 \$ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS WW à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2009 :

	2009	2008
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	513 191 841	495 524 666
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	159 225	159 225
Centres de soins de longue durée	133 531 737	124 127 504
Centres d'accès aux soins communautaires	87 491 554	82 525 235
Services de soutien communautaires	13 467 645	11 693 400
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	5 875 770	5 219 100
Centres de soins de santé communautaires	14 434 473	13 071 551
Programmes communautaires de soins de santé mentale	25 868 455	24 253 991
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	29 553 211	27 820 502
Programmes de toxicomanie	7 482 113	5 730 110
	831 056 024	790 125 284

10. Des financements distincts ont été accordés au RLISS WW par le Ministère relativement aux projets suivants :

a) Services de cybersanté

Le RLISS WW a reçu du Ministère un financement de 425 000 \$ (275 000 \$ en 2008). Ces fonds ont servi à financer des initiatives visant à soutenir son plan stratégique de services de cybersanté, lequel est défini dans son plan de services de santé intégrés. Les charges liées aux services de cybersanté engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
Salaires et charges sociales	294 114	110 338
Services-conseils	83 294	141 516
Autres	47 592	4 240
	425 000	256 094

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2009

10. (suite)

b) Chef de service des urgences

Le RLISS WW a reçu un financement de 75 000 \$ (37 500 \$ en 2008) relativement aux fonctions du chef de service des urgences. Les charges liées aux fonctions du chef de service des urgences engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
Services-conseils	70 000	34 357
Autres	5 000	2 385
	75 000	36 742

c) Chef du projet Urgences – Autre niveau de soins

Le RLISS WW a reçu un financement de 33 300 \$ (néant en 2008) relativement aux fonctions du chef du projet Urgences – Autre niveau de soins. Les charges liées aux fonctions du chef du projet Urgences – Autre niveau de soins engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
Services-conseils	33 300	-
	33 300	-

d) Planification autochtone (Aboriginal Planning)

Le RLISS WW a reçu un financement de 5 000 \$ (5 000 \$ en 2008) relativement à la planification autochtone. Les charges liées à la planification autochtone engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
Services-conseils	5 000	5 000
	5 000	5 000

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2009

11. Activités du RLISS – frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2009	2008
	\$	\$
Salaires et charges sociales	2 785 968	2 072 121
Charges locatives	226 971	251 193
Amortissement	158 375	146 279
Services partagés	300 000	300 000
Relations publiques	66 755	65 070
Services-conseils	305 216	281 870
Fournitures	55 795	73 491
Charges des membres du Conseil	189 828	169 662
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	116 108	74 551
Autres	168 024	142 913
	4 373 040	3 577 150

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS WW verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 29 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 249 026 \$ pour l'exercice 2009 (172 286 \$ en 2008) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières.

13. Garanties

Le RLISS WW est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS WW ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS WW conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

14. Informations sectorielles

Le RLISS WW devait adopter le chapitre SP 2700, intitulé « Informations sectorielles » pour son exercice ouvert à compter du 1^{er} avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter des informations additionnelles.

15. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE DE L'ONTARIO

Les états financiers de Société d'exploitation de la Place de l'Ontario au 31 décembre 2008 n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics. Lorsqu'ils seront disponibles, ils seront inclus dans le volume 2 publié à l'adresse Internet suivante: www.fin.gov.on.ca/french/.



Suite 200, Roberta Bondar Place, 70 Foster Drive, Sault Ste. Marie, Ontario P6A 6V8
Tel: (705) 945-6700 or 1-800-461-8329, Fax: (705) 945-6701. www.nohfc.com

Place Roberta Bondar, Bureau 200, 70, promenade Foster, Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 6V8
Tél. (705) 945-6700 ou 1-800-461-8329, Téléc. (705) 945-6701. www.nohfc.com

Responsabilité à l'égard de la présentation des états financiers

Les états financiers de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO), que vous trouverez ci-joints, ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada et sont la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations qui ont une incidence sur l'exercice en cours ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'exercices ultérieurs. Les états financiers ont été préparés judicieusement selon un seuil de signification raisonnable et sont basés sur l'information disponible au 5 juin 2009.

Il incombe à la direction de veiller à l'intégrité des états financiers et de maintenir un système de contrôles internes pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif de même que l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Le système comprend des politiques et méthodes formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure la délégation judicieuse des pouvoirs et la séparation équilibrée des responsabilités.

Il incombe au conseil d'administration de veiller, par l'intermédiaire du comité de vérification, à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la communication de l'information financière et aux contrôles internes. Le comité de vérification, composé de membres qui sont ni employés ni représentants de la SGFPNO, tient généralement des réunions régulières avec la direction et le Bureau du vérificateur général pour s'assurer que chacun s'est acquitté, comme il se doit, de sa responsabilité respective.

Les états financiers ont été vérifiés par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario. Il incombe au vérificateur général d'exprimer une opinion quant à savoir si les états financiers ont été présentés fidèlement et conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur général indique la portée de l'examen effectué par le vérificateur ainsi que l'opinion de ce dernier.



Aime J. D'Amato
Directeur général
SGFPNO



Mike Murray, C.A.
Chef, Services financiers
SGFPNO



David Petersson, C.F.A.
Conseiller financier principal
SGFPNO



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario
et au ministre du Développement du Nord et des Mines

J'ai vérifié le bilan de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario au 31 mars 2009 et l'état des produits et charges et de l'investissement net de la province de l'Ontario ainsi que les flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 5 juin 2009

Gary R. Peall, C.A.
Sous-vérificateur général
Expert-comptable autorisé

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 2009

	2009 (milliers \$)	2008 (milliers \$)
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	228 283	224 815
Intérêts courus	2 382	4 351
Avances aux autres ministères	400	-
Prêts en cours (note 4)	42 671	39 365
	<u>273 736</u>	<u>268 531</u>
Fonds de diversification Patten Post sous administration (note 5)	1 447	3 220
Fonds Duke Energy sous administration (note 6)	237	264
	<u>275 420</u>	<u>272 015</u>
Passif		
Créditeurs	1 070	879
Fonds de diversification Patten Post sous administration (note 5)	1 447	3 220
Fonds Duke Energy sous administration (note 6)	237	264
	<u>2 754</u>	<u>4 363</u>
Investissement net de la province de l'Ontario	<u>272 666</u>	<u>267 652</u>
	<u>275 420</u>	<u>272 015</u>

Engagements (note 9)

Voir les notes complémentaires.

Au nom du conseil d'administration :


 Coprésident

 Coprésident


 Directeur général

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État des produits et charges et de l'investissement net de la province de l'Ontario
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009 (milliers \$)	2008 (milliers \$)
Produits		
Subvention de la province de l'Ontario		
Exploitation	70 000	60 000
Administration (note 8)	-	720
Intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	8 015	10 579
Intérêts sur les prêts en cours	1 155	1 466
	<u>79 170</u>	<u>72 765</u>
Charges		
Subventions	64 930	47 772
Créances irrécouvrables (note 7)	4 975	2 811
Administration (note 8)	4 251	3 641
	<u>74 156</u>	<u>54 224</u>
Excédent des produits sur les charges	5 014	18 541
Investissement net de la province de l'Ontario, en début d'exercice	<u>267 652</u>	<u>249 111</u>
Investissement net de la province de l'Ontario, en fin d'exercice	<u>272 666</u>	<u>267 652</u>

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009 (milliers \$)	2008 (milliers \$)
Activités de prêt, d'investissement et d'aide financière		
Débours de prêts	(11 987)	(11 492)
Encaissements et recouvrements de prêts	4 210	3 315
Subventions et prêts-subventions	(64 780)	(46 587)
Intérêts reçus sur les prêts en cours	591	357
	<u>(71 966)</u>	<u>(54 407)</u>
Activités de financement		
Apport en trésorerie de la province :		
Activités de prêt et d'aide financière	70 000	60 000
Administration	-	720
	<u>70 000</u>	<u>60 720</u>
Activités d'exploitation		
Intérêts reçus sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	9 894	10 525
Frais administratifs	(4 060)	(3 641)
Avances aux autres ministères	(400)	-
	<u>5 434</u>	<u>6 884</u>
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	3 468	13 197
Trésorerie et équivalents de trésorerie, en début d'exercice	<u>224 815</u>	<u>211 618</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie, en fin d'exercice	<u>228 283</u>	<u>224 815</u>

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO**Notes complémentaires
au 31 mars 2009****1. NATURE DES ACTIVITÉS**

La Société a été constituée sans capital-actions le 1^{er} juin 1988, en vertu de la *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario*. La raison d'être de la Société consiste à financer les améliorations infrastructurelles et les possibilités de développement économique dans le Nord de l'Ontario en offrant une aide financière sous forme de contributions conditionnelles, de prêts-subventions liés au rendement, de prêts d'encouragement à terme et de garanties d'emprunt. À titre d'organisme de la Couronne de l'Ontario, la Société bénéficie d'une exemption des impôts fédéral et provincial en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

La Société s'associe aux collectivités, aux entreprises, aux entrepreneurs et aux jeunes gens à l'échelle du Nord de l'Ontario pour créer des emplois et pour renforcer l'économie du Nord. Elle offre sept programmes ciblés, notamment le *Programme de création d'emplois par les entreprises du Nord*, le *Programme d'éducation coopérative et de stages pour les jeunes*, le *Programme des jeunes entrepreneurs*, le *Programme d'énergie pour le Nord*, le *Programme de technologies émergentes*, le *Programme des entrepreneurs* et le *Programme d'amélioration de l'infrastructure et de développement communautaire*.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La direction a préparé les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables utilisées pour préparer les états financiers sont résumés dans les paragraphes qui suivent.

a) Mode de comptabilisation

Les états financiers ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Opérations conclues avec la province de l'Ontario

La province de l'Ontario contribue des fonds pour financer les activités de prêt et d'aide financière. En outre, elle a remboursé à la Société certains frais administratifs jusqu'au 31 mars 2008. L'investissement de la province est réduit des frais d'exploitation nets.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués principalement de fonds mis en dépôt dans des banques à charte et de placements à court terme mis en dépôt auprès de l'Office ontarien de financement, un apparenté.

d) Provision pour créances irrécouvrables

Les créances irrécouvrables proviennent des prêts en cours consentis par la Société. En plus de certaines radiations et réductions de valeur, une provision pour créances irrécouvrables d'un montant jugé suffisant pour absorber les éventuelles créances irrécouvrables est maintenue. La provision pour pertes sur prêts est constituée d'une provision à l'égard de prêts particuliers et d'une provision générale. Elle est déduite des prêts en cours.

Les radiations et réductions de valeur survenant au cours de l'exercice, déduction faite des recouvrements de sommes radiées et de pertes de valeur réalisés au cours des exercices précédents, de même que les modifications aux provisions, sont passées en charges au poste « Créances irrécouvrables » dans l'état des produits et charges et de l'investissement net de la province de l'Ontario.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO**Notes complémentaires
au 31 mars 2009****2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)****e) Constatation des produits**

Les subventions du gouvernement sont comptabilisées à leur encaissement. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

f) Subventions et prêts-subventions

En général, les prêts sont dispensés de remboursement à condition que l'emprunteur satisfasse à certaines exigences une fois le prêt déboursé. La Société passe en charges les subventions et les prêts-subventions lorsqu'ils sont déboursés, car les promoteurs de projets ont par le passé rempli toutes les exigences. Les remboursements de sommes pour lesquelles les exigences n'ont pas été remplies sont constatés pendant l'exercice au cours duquel ils ont été reçus.

g) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés d'actifs et de passifs et de produits et de charges durant la période de déclaration. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

h) Actifs et passifs financiers

Le chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA établit les normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers. Conformément à ces normes, les actifs et passifs financiers doivent être comptabilisés au bilan lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier. En outre, tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur à leur comptabilisation initiale, sauf certaines opérations entre apparentés.

L'évaluation ultérieure est effectuée selon que l'instrument financier est classé comme détenu à des fins de transaction, prêt et créance, détenu jusqu'à l'échéance, disponible à la vente ou passif financier. La direction détermine la classification des actifs et passifs financiers à leur comptabilisation initiale et la désignation assignée à chaque instrument financier est indiquée dans les notes. Une description des classifications de désignation suit ci-dessous.

Les instruments financiers classés comme détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur, et les gains et pertes latents sont comptabilisés au résultat net. En vertu du chapitre 3855, une entité peut désigner tout instrument financier comme détenu à des fins de transaction à sa comptabilisation initiale ou à l'adoption de cette norme, même si l'instrument ne cadrerait pas autrement avec la définition de l'expression « détenu à des fins de transaction » fournie dans le chapitre 3855. Les instruments financiers de l'organisation classés comme détenus à des fins de transaction sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les intérêts courus sur placements, l'actif du Fonds de diversification Patten Post et l'actif du Fonds Duke Energy.

Les actifs financiers classés comme prêts et créances sont évalués au coût après amortissement. Les instruments financiers de l'organisation classés comme prêts et créances comprennent les intérêts courus sur prêts et prêts en cours. Les prêts sans intérêt sont actualisés au taux à risques pondérés attribué à des prêts comparables afin de déterminer leur valeur actuelle. La différence entre la valeur nominale d'un prêt et sa valeur actuelle est en substance une subvention et est comptabilisée comme dépense en subvention pendant l'exercice au cours duquel le prêt a été consenti. Le montant de l'écart d'actualisation du prêt est amorti aux intérêts créditeurs sur la durée de la période d'exemption d'intérêts.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires au 31 mars 2009

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur, mais aucun instrument financier n'est classé comme détenu jusqu'à l'échéance ou disponible à la vente.

Les instruments financiers classés comme d'autres passifs financiers comprennent les crédetes. Les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement.

3. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario* limite les investissements aux titres émis ou garantis par les provinces, le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Banque internationale de reconstruction et de développement et les banques canadiennes des annexes I et II, de même qu'aux autres placements autorisés par le lieutenant-gouverneur en conseil. En vertu d'une entente de gestion des investissements conclue avec l'Office ontarien de financement, la Société investit ses fonds excédentaires dans les titres autorisés par la *Loi*.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent ce qui suit :

	2009 (milliers \$)	2008 (milliers \$)
Trésorerie	21 247	15 889
Placements à court terme	207 036	208 926
	<u>228 283</u>	<u>224 815</u>

Les placements à court terme consistent en des bons du Trésor arrivant à échéance dans un délai de 365 jours et affichant un rendement moyen de 1,95 % (4,13 % en 2008). Tous les bons du Trésor sont remboursables sur demande.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires
au 31 mars 2009

4. PRÊTS EN COURS

	2009 (milliers \$)	2008 (milliers \$)
Prêts courants	5 969	5 091
Prêts à long terme	54 622	50 561
Provision pour créances irrécouvrables	(15 741)	(13 546)
Écart d'actualisation des prêts	(2 179)	(2 741)
	<u>42 671</u>	<u>39 365</u>

La provision pour créances irrécouvrables se détaille comme suit :

	2009 (milliers \$)	2008 (milliers \$)
Provision à l'égard de prêts particuliers	12 591	10 663
Provision générale	3 150	2 883
	<u>15 741</u>	<u>13 546</u>

En général, les prêts portent des taux d'intérêt fixes variant de 0 % à 8,75 % et sont entièrement remboursables dans les 20 ans suivant la date à laquelle ils ont été déboursés.

La variation de l'écart d'actualisation des prêts se détaille comme suit :

	2009 (milliers \$)	2008 (milliers \$)
Solde, en début d'exercice	2 741	3 283
Montant de l'écart d'actualisation des prêts passé en charges (crédité)	143	335
Montant amorti au poste « Intérêts sur les prêts en cours »	(705)	(877)
Solde, en fin d'exercice	<u>2 179</u>	<u>2 741</u>

5. FONDS DE DIVERSIFICATION PATTEN POST SOUS ADMINISTRATION

La Société gère un fonds dont les produits ont été versés par la société Ontario Power Generation Incorporated et dont l'objectif consiste à venir en aide aux collectivités ayant éprouvé des difficultés économiques par suite de la fermeture de mines d'uranium dans la région d'Elliot Lake. La Société doit traiter les demandes d'aide financière en fonction de critères de financement établis, jusqu'à ce que le solde du fonds soit déboursé.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires au 31 mars 2009

5. FONDS DE DIVERSIFICATION PATTEN POST SOUS ADMINISTRATION (suite)

Les activités du Fonds se détaillent comme suit :

	2009 (milliers \$)	2008 (milliers \$)
Revenus de placements	103	150
Sommes versées aux collectivités	(1 876)	(790)
Résultats nets pour l'exercice	(1 773)	(640)
Solde du Fonds, en début d'exercice	3 220	3 860
Solde du Fonds, en fin d'exercice	1 447	3 220

6. FONDS DUKE ENERGY SOUS ADMINISTRATION

La Société gère un fonds dont les produits ont été versés par Union Gas Limited, propriété de la société Duke Energy, le 15 juillet 2005, et dont l'objectif consiste à venir en aide au Nord de l'Ontario en finançant des projets de formation professionnelle proposés par des établissements d'enseignement situés dans le Nord de l'Ontario dans le cadre du *Programme de technologies émergentes* de la SGFPNO. La Société doit traiter les demandes d'aide financière en tenant compte de l'avis de la société Duke Energy et en fonction de critères de financement établis, jusqu'à ce que le solde du fonds soit déboursé.

Les activités du Fonds se détaillent comme suit :

	2009 (milliers \$)	2008 (milliers \$)
Revenus de placements	9	21
Sommes versées aux collectivités	(36)	(370)
Résultats nets pour l'exercice	(27)	(349)
Solde du Fonds, en début d'exercice	264	613
Solde du Fonds, en fin d'exercice	237	264

7. CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Les créances irrécouvrables figurant dans l'état des produits et charges et de l'investissement net de la province de l'Ontario se détaillent comme suit :

	2009 (milliers \$)	2008 (milliers \$)
Pertes sur prêts	2 780	1 778
Augmentation de la provision pour prêts douteux	2 195	1 033
Charges nettes	4 975	2 811

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires
au 31 mars 2009

8. ADMINISTRATION ET OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Préalablement au 1^{er} avril 2008, certains frais administratifs, dont les salaires et les avantages sociaux de même que les frais de déplacement des salariés, les autres éléments normalement fournis par le gouvernement et les frais d'hébergement, étaient assumés par la province de l'Ontario par l'entremise du ministère du Développement du Nord et des Mines. Ces frais se détaillent comme suit :

	2009 (milliers \$)	2008 (milliers \$)
Salaires et avantages sociaux	1 459	1 354
Transport et communications	440	279
Services	1 342	763
Frais de gestion	646	872
Marketing	275	347
Fournitures et matériel	89	26
	<u>4 251</u>	<u>3 641</u>
Moins : charges assumées par la province	-	720
Charges assumées par la Société	<u>4 251</u>	<u>2 921</u>

Le ministère des Services gouvernementaux accorde des prestations de retraite à tous les salariés permanents de la Société en versant des cotisations à la Caisse de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, qui sont toutes deux des régimes de retraite multiemployeurs à prestations déterminées, établis par la province de l'Ontario. Les coûts des régimes de retraite et les avantages complémentaires de retraite offerts aux salariés admissibles sont versés par le Ministère, mais ils ne figurent pas dans ces états financiers.

9. ENGAGEMENTS

Au 31 mars, les fonds que la Société s'est engagée à verser mais qui n'ont pas été déboursés s'établissaient à environ 191 668 000 \$ (126 099 000 \$ en 2008). Avant clôture de l'exercice au 31 mars 2009, l'octroi de fonds totalisant 2 782 145 \$, que la Société s'est engagée à verser, a été annulé par suite d'une décision du conseil d'administration.

10. NOUVELLES PRISES DE POSITION COMPTABLES

Un exposé-sondage a été publié, ordonnant l'adoption des normes internationales d'information financière (NIIF) pour remplacer les principes comptables généralement reconnus du Canada dans la plupart des entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes. Dans cet exposé-sondage, on propose que les NIIF entrent en vigueur pour les exercices débutant le 1^{er} janvier 2011 ainsi qu'après cette date. En février 2009, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a lancé un appel aux organismes intéressés, demandant à ces derniers de lui faire part de leurs commentaires sur les normes d'information financière que devront utiliser les organismes gouvernementaux. Les réponses reçues devront permettre de déterminer si la Société sera considérée comme une entreprise ayant une obligation publique de rendre des compte et si elle devra, par conséquent, adopter les normes internationales d'information financière (NIIF).

Société ontarienne de financement de la croissance

États financiers

Responsabilité en matière de communication de l'information financière

Les états financiers de la Société ontarienne de financement de la croissance, que vous trouverez ci-joint, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et leur responsabilité incombe à la direction. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 20 mai 2009.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. La Division de la vérification interne de l'Ontario du ministère des Finances a la capacité d'évaluer en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au comité de vérification du conseil d'administration.

Le conseil d'administration doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le comité de vérification aide le conseil d'administration à s'acquitter de ces responsabilités. Le comité de vérification tient des réunions régulières avec la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour discuter des questions soulevées et revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

La vérification des états financiers a été confiée à une tierce partie, notamment le cabinet Gordon Hardcastle, Chartered Accountant. La responsabilité du vérificateur consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la SOFC en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le rapport du vérificateur, qui figure à la page suivante, indique la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Au nom de la direction :



John Marshall
Président-directeur général

Gordon Hardcastle

CHARTERED ACCOUNTANT

P.O. Box 176 • 4174 Catherine Street
Dorchester, Ontario N0L 1G0

Telephone (519) 268•7774

1•800•387•2131

Facsimile (519) 268•8502

eMail solutions@ghca.ca

Rapport du vérificateur

Aux administrateurs de la Société ontarienne de financement de la croissance

J'ai vérifié le bilan de la Société ontarienne de financement de la croissance au 31 mars 2009 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Dorchester (Ontario)
Le 20 mai 2009Comptable agréé
Comptable public agréé

Société ontarienne de financement de la croissance

Bilan

Le 31mars 2009

ACTIF

Encaisse	\$	12 105
Titres de placement (<i>Note 4</i>)		90 550 243
Comptes débiteurs		182 738
Placement dans le Fonds ontarien de capital-risque SC (<i>Note 5</i>)		1 757 551
	\$	92 502 637

PASSIF ET ACTIF NET

Comptes créditeurs	\$	8 928

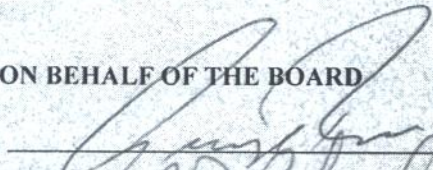
ACTIF NET

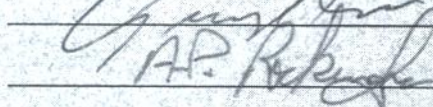
Fonds général		92 493 709

PASSIF ET ACTIF NET

\$	92 502 637

ON BEHALF OF THE BOARD

 Director

 Director

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Société ontarienne de financement de la croissance

État de l'évolution de l'actif net

Exercice prenant fin le 31 mars 2009

	2009
ACTIF NET – DÉBUT DE LA PÉRIODE	\$ -
Revenu net pour l'exercice	92 493 709
ACTIF NET – FIN DE LA PÉRIODE	\$ 92 493 709

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Société ontarienne de financement de la croissance

État des résultats

Exercice prenant fin le 31 mars 2009

REVENUS

Province de l'Ontario (<i>Note 6</i>)	\$	92 103 406
Revenu relatif à la constitution		182 738
Intérêts créditeurs		216 661

	\$	92 502 805

CHARGES

Frais professionnels	\$	5 154
Frais de gestion		3 942

	\$	9 096

REVENU NET

	\$	92 493 709

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Société ontarienne de financement de la croissance

État des flux de trésorerie

Exercice prenant fin le 31 mars 2009

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Revenu net pour l'exercice	\$	92 493 709
Variation des éléments hors caisse :		
Comptes débiteurs	\$	(182 738)
Comptes créditeurs		8 928
	\$	(173 810)
Flux de trésorerie lié à l'exploitation	\$	92 319 899

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Titres de placement	\$	(90 550 243)
Investissement dans le Fonds ontarien de capital-risque SC		(1 757 551)
Flux de trésorerie utilisé par les activités d'investissement	\$	(92 307 794)

AUGMENTATION DES ESPÈCES \$ 12 105

Espèces au début de l'exercice -

ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE \$ 12 105

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

1. Description de la société

La Société ontarienne de financement de la croissance (« SOFC ») est une personne morale sans capital-actions, établie par la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* (la « Loi ») qui est entrée en vigueur le 1^{er} février 2009 à titre d'organisme du ministère de la Recherche et de l'Innovation (« MRI »). Les objets de la Société sont énoncés dans la Loi.

Tel que prescrit dans les directives du Secrétariat du Conseil de gestion, la SOFC et le MRI ont élaboré une ébauche de protocole d'entente qui décrit les relations opérationnelles, administratives, financières et autres existant entre la SOFC et le MRI.

Les objets de la Société sont les suivants :

- a) s'occuper de l'intérêt du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite appelée Fonds ontarien de capital-risque SC, et notamment le recevoir, le détenir et l'administrer;
- b) recevoir et détenir des biens, immeubles ou meubles, aux fins des objets visés à l'alinéa a), ou s'occuper de tels biens;
- c) réaliser les autres objets que prescrivent les règlements.

La SOFC est un organisme du gouvernement de l'Ontario classé « entreprise opérationnelle » conformément à la Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes qu'a établie le Conseil du Trésor / Conseil de

gestion du gouvernement de l'Ontario.

La SOFC a la responsabilité d'acquitter les obligations légales qui incombent à l'Ontario à titre d'associé à responsabilité limitée dans le Fonds ontarien de capital-risque (« FOCR » ou le « Fonds »). Ce dernier est une société en commandite de l'Ontario dont l'objet est de recevoir, détenir et administrer l'intérêt du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite qui a été établie pour réaliser le Fonds.

Le Fonds est une initiative conjointe de l'Ontario et de grands investisseurs institutionnels. Sa structure est celle d'un fonds de fonds qui investit principalement dans des fonds de capital-risque et des fonds d'actions de croissance qui sont établis en Ontario et qui sont axés sur l'Ontario. À leur tour, ces fonds font des investissements dans des entreprises innovantes et à forte croissance.

Le Fonds a été établi pour financer les investissements en Ontario réalisés par les gestionnaires de fonds de capital-risque et de fonds d'action de croissance qui sont capables de générer un meilleur rendement en investissant dans des entreprises dans le but de créer des sociétés de grande envergure et concurrentielles à l'échelle internationale.

La SOFC bénéficie d'une exemption de l'impôt fédéral et de l'impôt provincial aux termes de l'alinéa 149 1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

La date de clôture de l'exercice financier de la SOFC est la même que celle du gouvernement de l'Ontario, soit le 31 mars.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, dont les plus significatifs sont cités ci-dessous.

Comptabilisation des revenus

Par financement reçu, on entend les montants d'argent qui ont été transférés de l'Office ontarien de financement (« OOF ») tel qu'indiqué à la note 4.

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés au fur et à mesure.

Le revenu relatif à la constitution représente le remboursement des coûts décaissés (dont frais juridiques et autres frais associés à la mobilisation de capitaux) encourus en rapport avec l'organisation du FOCR.

Catégories de charges

Les frais de gestion représentent les montants payés à l'OOF pour la gestion de trésorerie et des services associés.

Les frais professionnels sont les rémunérations payées à des tiers fournisseurs de services.

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant publié d'actif et de passif, la divulgation d'éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers et les montants publiés de revenus et de charges pendant l'exercice. Ces

évaluations sont examinées régulièrement et tout ajustement nécessaire est porté au compte des résultats dans la période durant laquelle il a été identifié. Il se peut que les résultats actuels soient différents de ces estimations.

Instruments financiers

Le 1^{er} février 2009, la société a adopté les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) présentées dans les chapitres 1530-Résultat étendu, 3250-Capitaux propres, 3855-Instruments financiers — comptabilisation et évaluation, 3861-Instruments financiers — informations à fournir et présentation et 3865-Couvertures. Ces nouveaux chapitres du Manuel, qui s'appliquent aux exercices commençant le 1^{er} octobre 2007 ou après cette date, énoncent les normes de comptabilisation, de mesure, d'information à fournir et de présentation des instruments financiers. Le chapitre 1530 établit les normes de présentation du résultat étendu qui est défini comme étant la variation des capitaux propres résultant d'opérations et d'autres événements sans rapport avec les actionnaires. Les autres éléments du résultat étendu sont constitués d'éléments qui sont exclus du revenu net tel qu'établi selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Aux termes du chapitre 3855, tous les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus à des fins de transaction; détenus jusqu'à échéance; prêts et créances; actifs financiers disponibles à la vente; autres passifs financiers. Tous les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur dans le bilan d'ouverture de l'exercice de l'adoption.

Voici le sommaire du modèle comptable que la société a élu d'appliquer à chacune de ses catégories d'instruments financiers :

Instrument financier

Trésorerie
Titres de placement
Comptes débiteurs
Investissement dans le Fonds ontarien de capital-risque SC
Créditeurs et frais à payer

Catégorie

Détenus à des fins de transaction
Disponibles à la vente
Prêts et créances
Disponibles à la vente
Autres passifs financiers

Toute variation sera comptabilisée comme suit :

- a) Les actifs détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur à la date du bilan et toute variation de celle-ci est comptabilisée immédiatement au revenu net. Les intérêts et les dividendes créditeurs provenant des éléments d'actif détenus à des fins de transaction sont aussi portés au revenu pour l'exercice.
- b) Les prêts et créances sont évalués au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute variation est comptabilisée dans le revenu net.

- c) Les actifs financiers disponibles à la vente qui ont un cours du marché dans un marché actif sont comptabilisés à la juste valeur. Les gains et les pertes non matérialisés sont comptabilisés dans l'état de l'évolution de l'actif net jusqu'à ce qu'ils soient réalisés par aliénation ou moins-value.

Les actifs financiers disponibles à la vente qui n'ont pas un cours du marché dans un marché actif sont comptabilisés au coût. Toute variation est comptabilisée dans l'état des résultats lorsqu'elle est réalisée par aliénation ou moins-value.

- d) Les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute variation est comptabilisée dans le revenu net.

3. Instruments financiers

Risque de crédit

Il y a risque de crédit lorsqu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations ou y manque. Les sommes à recevoir par la Société ont été recueillies au complet après le 31 mars 2009. Pour l'heure, la SOFC n'est pas exposée à d'autres risques de crédit.

Juste valeur

La valeur comptable de la trésorerie, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs est proche de leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments.

La juste valeur de l'investissement dans le Fonds ontarien de capital-risque SC n'étant pas facile à déterminer, elle a été comptabilisée au coût.

Risque de change

Le risque de change représente le risque auquel est exposé le revenu de la SOFC en raison des variations des cours des devises étrangères et au degré de volatilité de ces cours. Pour l'heure, la SOFC n'est pas exposée au risque de change.

Taux d'intérêt

Le risque lié au taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier soit lésée par une fluctuation des taux d'intérêt. En cherchant à réduire au minimum les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt, la SOFC gère l'exposition à ce risque par ses activités normales d'exploitation et de financement. La Société est exposée au risque lié au taux d'intérêt principalement en raison de ses placements à court terme. Les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt sont minimisés étant donné que les placements ont une échéance d'une année ou moins.

4. Titres de placement

Bons du Trésor, Province de l'Ontario, échéance le 9 avril 2009	\$	8 263 185
Bons du Trésor, Province de l'Ontario, échéance le 9 juin 2009		10 003 491
Bons du Trésor, Province de l'Ontario, échéance le 8 septembre 2009		56 431 470
Bons du Trésor, Province de l'Ontario, échéance le 10 mars 2010		15 852 097
	\$	90 550 243

La SOFC peut opter de placer des sommes, dont elle n'a pas immédiatement besoin pour ses activités, de la manière suivante :

a) dettes obligataires du gouvernement du Canada ou garanties par celui-ci ou par une province du Canada;

b) comptes portant intérêt et certificats de dépôts à court terme émis ou garantis par une société de fiducie d'une banque à charte, une *credit union* ou une caisse populaire.

5. Investissement dans le Fonds ontarien de capital-risque SC

L'investissement dans le FOFR est comptabilisé au coût sur la base des appels de capitaux effectués par la SC. Étant donné que la SC n'est pas négociée sur le marché ouvert, la valeur marchande de l'investissement n'est pas facile à déterminer.

Société ontarienne de financement de la croissance, Rapport annuel 2009

6. Province de l'Ontario

En 2006, le gouvernement de l'Ontario, dans le cadre d'une initiative du ministère de la Recherche et de l'Innovation ("MRI") a annoncé son intention de participer à une initiative de capital-risque avec d'autres institutions. Cette initiative a nécessité la création du FOCR, société ontarienne en commandite.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative et dans le souci de veiller à son exécution opportune, l'engagement des autorités provinciales dans le FOCR à hauteur de 90 millions \$ a été placé, sur instruction du ministre des Finances, par l'Office ontarien de financement, de plein droit et non à titre de placeur pour le compte du MRI, dans le Fonds (participation de l'Ontario à titre d'associé à responsabilité limitée), sur une base provisoire en attendant l'établissement par le MRI de la SOFC, pour recevoir et

détenir l'investissement à la place de l'OOF et jusqu'au moment où l'intérêt dans le Fonds ait été cédé à la Société.

À la suite de l'initiative, l'Office ontarien de financement et le MRI ont conclu un protocole d'entente en date du 4 juin 2008 régissant l'opération financière et administrative de la mise de fonds du gouvernement de l'Ontario pendant la période où l'OOF en était le détenteur et avant l'entrée en vigueur de la cession.

Tel qu'indiqué dans les documents relatifs à la cession, la participation de l'Ontario dans la société en commandite a été cédée par l'Office ontarien de financement à la SOFC le 27 février 2009. Le sommaire des revenus et des dépenses encourues avant la cession est présenté ci-dessous.

Financement fourni par la province de l'Ontario	\$	90 000 000
Intérêts créditeurs au 27 février 2009		2 148 641
Frais de gestion et autres frais encourus au 27 février 2009		(45 235)
	\$	92 103 406

7. Engagements contractuels

La SOFC est engagée dans les obligations contractuelles suivantes :

a) Aux termes de l'entente relative aux services financiers conclue entre l'Office ontarien de financement (« OOF ») et la SOFC, l'OOF dispense des services et des activités de placement et de gestion de trésorerie pour le compte de la SOFC. L'OOF est l'organisme de la province of Ontario qui a pour mandat d'offrir des services financiers et des services

centralisés de gestion de la trésorerie au gouvernement provincial. La SOFC verse à l'OOF des honoraires pour ces services d'après l'actif géré et fait des remboursements pour d'autres activités associées, selon le recouvrement des coûts.

b) Aux termes de l'entente régissant la société en commandite FOCR, la SOFC s'engage à faire des apports en capital dès publication de l'avis de l'appel de capitaux.

**Ministry of
Municipal Affairs
and Housing**Ontario Mortgage and
Housing Corporation777 Bay Street, 2nd Floor
Toronto ON M5G 2E5
Tel: (416) 585-6731
Fax: (416) 585-7330**Ministère des
Affaires municipales
et du Logement**Société ontarienne
d'hypothèques et de logement777, rue Bay, 2^e étage
Toronto (Ontario) M5E 2E5
Tél. : 416 585-6731
Télécopieur : 416 585-7330**Ontario****Ontario Mortgage and
Housing Corporation****Société ontarienne
d'hypothèques et de logement****Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers**

Les états financiers de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement ci-joints ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et ils sont la responsabilité de la direction de la Société. Lors de la préparation d'états financiers, il faut nécessairement utiliser des estimations établies selon le jugement de la direction, particulièrement lorsque des transactions touchant l'exercice en cours ne seront mises au point avec certitude qu'à des périodes ultérieures. Les états financiers ont été préparés comme il se doit, selon des seuils d'importance relative raisonnables et selon l'information disponible au 29 mai 2009.

La direction tient un système de contrôles internes visant à garantir de façon raisonnable que les actifs sont protégés et qu'une information financière fiable est disponible rapidement. Ce système comprend des politiques et processus formels ainsi qu'une structure organisationnelle assurant une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités appropriées. Une fonction de vérification interne évalue périodiquement et de façon indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et communique ses résultats à la direction et au conseil d'administration.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la communication de l'information financière et des contrôles internes. C'est au conseil d'administration qu'il revient d'examiner et d'approuver les états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité du vérificateur général est d'évaluer si les états financiers sont présentés fidèlement selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur, qui figure à la page suivante, décrit brièvement la portée de l'examen et de l'opinion du vérificateur général.

Au nom de la direction,

Susan Gillespie
Présidente-directrice générale



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À l'attention de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement
et du ministre des Affaires municipales et du Logement

J'ai vérifié l'état de la situation financière de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement au 31 mars 2009, ainsi que l'état des résultats et du déficit pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général
Expert-comptable autorisé

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.audi.or.on.ca

Toronto, Ontario
Le 29 mai 2009

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Énoncé de la situation financière

en date du 31 mars 2009

	31 mars 2009	31 mars 2008
(en milliers de dollars)		
ACTIF		
Encaisse	968	788
Intérêts courus des universités et des collèges	294	311
Montants dus de la province de l'Ontario	12,663	13,485
Investments immobiliers (note 2)	19,134	20,272
	33,059	34,856
Fonds pour les logements à but non lucratif (note 3)	1,369,181	1,369,511
	1,402,240	1,404,367
PASSIF		
Comptes créditeurs et charges à payer	13,647	14,311
Passif à long terme - tranche échéant dans l'année (note 4)	49,374	46,503
Passif à long terme (note 4)	692,968	742,331
	755,989	803,145
Fonds pour les logements à but non lucratif (note 3)	1,369,181	1,369,511
PASSIF ÉVENTUEL (note 5)		
DÉFICIT ACCUMULÉ	(722,930)	(768,289)
	1,402,240	- 1,404,367

Consulter les notes complémentaires concernant les états financiers

Au nom du conseil d'administration

Chair: Chief Executive Officer: 

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

État des résultats et déficit accumulé
Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2009

	Année financière ayant pris fin le 31 mars 2009	Période de 12 mois ayant pris fin le 31 mars 2008
(en milliers de dollars)		
Recettes :		
Subventions du gouvernement :		
Obligations relatives au service de la dette	96,296	96,453
Différence des taux d'intérêt sur le Fonds pour les logements à but non lucratif (note 3)	16,888	16,888
Programme de bourses (note 6)	1,409	1,402
Réparation des dommages causés à l'environnement (note 5b)	211	715
Intérêts sur les logements pour étudiants	1,209	1,688
Fonds versés au programme de bourses par les gestionnaires de services ou provenant d'autres sources (note 6)	34	-
Divers	22	82
Total des recettes	116,069	117,228
Dépenses :		
Intérêts sur les débetures :		
Propriétés dévolues	50,887	53,846
Différence des taux d'intérêt sur le Fonds pour les logements à but non lucratif (note 3)	16,888	16,888
Logements pour étudiants	1,209	1,688
Charges d'amortissement - propriétés de Chippewa	55	51
Programme de bourses (note 6)	1,443	1,467
Réparation des dommages causés à l'environnement (note 5b)	211	715
Divers	17	15
Total des dépenses	70,710	74,670
Excédent des recettes par rapport aux dépenses (note 7)	45,359	42,558
Déficit accumulé, début d'exercice	(768,289)	(810,847)
Déficit accumulé, fin d'exercice	(722,930)	(768,289)

Consulter les notes complémentaires concernant les états financiers

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes concernant les états financiers

31 mars 2009

NATURE DES ACTIVITÉS

Aux termes de la *Loi de 2000 sur la réforme du logement social*, la Société a transféré, sans contrepartie, la propriété des logements sociaux aux sociétés locales de logement (SLL), qui sont administrées par les gestionnaires des services sociaux. La Société a conservé ses investissements dans les logements pour étudiants et certains autres biens, ainsi que la responsabilité de l'administration des dettes de la Société, du Fonds pour les logements à but non lucratif et du passif éventuel. Le ministère des Affaires municipales et du Logement accorde des subventions à la Société pour assumer les paiements du service de la dette et d'autres dépenses.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été établis selon des principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables suivies par la Société sont résumées ci-dessous :

i. Recettes

Les subventions de la province sont comptabilisées comme des recettes, et les recettes sont reconnues lorsque des dépenses connexes sont engagées.

ii. Instruments financiers

Les instruments financiers de la Société sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, disponibles à la vente ou autres passifs financiers. Le classement et la méthode d'évaluation adoptés pour les instruments financiers de la Société – y compris les montants détenus dans le Fonds pour les logements à but non lucratif – sont les suivants :

- L'argent est classé comme instrument détenu à des fins de transaction et est évalué à la juste valeur.
- Les intérêts courus des universités et des collèges, les montants dus de la province de l'Ontario et les intérêts à recevoir (Fonds pour les logements à but non lucratif, voir la note 3) sont classés comme prêts et créances et sont évalués au coût, qui, en raison des échéances à court terme, s'approche de leur juste valeur.
- Les investissements immobiliers, les prêts à la province de l'Ontario (Fonds pour les logements à but non lucratif, voir la note 3) et les hypothèques à des universités et collèges (Fonds pour les logements à but non lucratif, voir la note 3) sont classés comme prêts et créances et sont évalués au coût après amortissement. Leur juste valeur est indiquée à la note 9.
- Les comptes créditeurs, les charges à payer et les intérêts à payer (Fonds pour les logements à but non lucratif, voir la note 3) sont classés comme autres passifs financiers et sont évalués au coût, qui, en raison des échéances à court terme, s'approche de leur juste valeur.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes concernant les états financiers

31 mars 2009

- Le passif à long terme, composé des prêts remboursables à la province de l'Ontario et des débentures de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) (note 4), ainsi que les débentures au titre du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada (Fonds pour les logements à but non lucratif, voir la note 3), sont classés comme autres passifs financiers et sont évalués au coût après amortissement. Leur juste valeur est indiquée à la note 9.

iii. Déficit accumulé

Le déficit accumulé résultant du transfert sans contrepartie de propriétés aux SLL sera réduit chaque année d'un montant égal à la portion de la subvention de la province nécessaire pour payer le remboursement du principal de la dette à long terme de la Société.

iv. État de l'évolution de la situation financière

Un état de l'évolution de la situation financière n'a pas été inclus dans les présents états financiers, car les renseignements que fournirait cet état se dégagent facilement des autres états financiers et des notes afférentes.

v. Changements relatifs aux renseignements à fournir concernant le capital

Le chapitre 1535 du *Manuel de l'Institut canadien des Comptables agréés* (l'ICCA), intitulé « Informations à fournir concernant le capital » énonce des dispositions exigeant de la Société qu'elle divulgue les renseignements quant à ses objectifs, à ses politiques et au processus en matière de gestion du capital, et qu'elle réponde à toute exigence d'un agent concernant le capital. Cette norme, appliquée à tous les exercices financiers débutant le 1^{er} avril 2008 ou à une date ultérieure, n'a eu aucun effet sur les résultats des activités de la Société ni sur sa situation financière. Les renseignements qui doivent désormais être communiqués sont indiqués à la note 10.

2. INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

Voici les investissements immobiliers de la Société :

	31 mars 2009	31 mars 2008
	(en milliers de dollars)	
(a) Logements pour étudiants	18 232	19 315
(b) Logements provinciaux	902	957
	19 134	20 272

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes concernant les états financiers

31 mars 2009

(a) Logements pour étudiants

Cet investissement représente des fonds avancés à des universités et collèges pour payer les coûts de construction liés à des projets de logements pour étudiants. Chaque avance est associée à une créance à long terme particulière de la Société, et chaque établissement scolaire verse à celle-ci des paiements semestriels équivalant aux versements sur la dette à long terme correspondante de la Société. Une fois la dette intégralement remboursée, le titre des biens sera transféré aux établissements respectifs.

	31 mars 2009	31 mars 2008
	(en milliers de dollars)	
Coût initial	35 115	35 115
Moins : remboursements de capital cumulés	16 883	15 800
	18 232	19 315

(b) Logements provinciaux

Tous les biens immeubles ont été transférés aux SLL municipales, sauf un immeuble d'habitation pour lequel certaines questions juridiques n'ont pas été réglées. L'avance consentie pour payer le coût de cet immeuble est associée à une créance à long terme particulière de la Société, et celle-ci reçoit de la province une subvention égale au versement annuel sur sa dette à long terme correspondante.

	31 mars 2009	31 mars 2008
	(en milliers de dollars)	
Coût initial	1 262	1 262
Moins : remboursements de capital cumulés	360	305
	902	957

3. FONDS POUR LES LOGEMENTS À BUT NON LUCRATIF

La province de l'Ontario a autorisé la Société à emprunter des fonds du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada, puis de prêter ces fonds sous forme d'hypothèques à des sociétés de logement à but non lucratif ainsi qu'à des universités et collèges afin qu'ils construisent, achètent ou louent des logements. Les fonds du RPC ont été empruntés de 1989 à 1992 et sont remboursables 20 ans après la date d'émission des débentures. L'intérêt est payable deux fois par année à des taux variés basés sur les débentures individuelles; le taux moyen pondéré est de 10,3 %.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes concernant les états financiers

31 mars 2009

La majorité des fonds du RPC ont initialement été prêtés à des sociétés de logement à but non lucratif. Cependant, au cours de la période allant de 1993 à 2000, ces prêts ont été refinancés auprès du secteur privé et, étant donné que les débentures ne pouvaient être remboursées avant leur échéance, les fonds ont été prêtés à la province. Les débentures du RPC ont des prêts en cours correspondants ayant la même date d'échéance, et le Fonds sera liquidé en juillet 2012, lorsque toutes les débentures seront à échéance.

Dates d'échéance des débentures :

Débenture n°	Montant (\$)	Date d'échéance
CP-1	6 000 000	4 avril 2009
CP-2	25 000 000	5 mai 2009
CP-3	20 000 000	2 juin 2009
CP-4	25 000 000	7 juill. 2009
CP-5	58 000 000	4 août 2009
CP-6	11 907 000	8 sept. 2009
CP-7	21 547 000	6 oct. 2009
CP-8	118 658 000	1 ^{er} nov. 2009
CP-9	24 327 000	4 déc. 2009
CP-10	125 544 000	2 mars 2010
CP-11	188 605 000	4 avril 2010
CP-12	267 561 000	3 mai 2010
CP-13	65 000 000	5 juin 2010
CP-14	167 573 000	5 juill. 2010
CP-15	8 862 000	2 août 2010
CP-16	60 919 000	2 nov. 2010
CP-17	35 937 000	4 déc. 2010
CP-18	30 000 000	9 mai 2011
CP-19	32 000 000	6 juin 2011
CP-20	7 000 000	5 juin 2012
CP-21	23 900 000	10 juill. 2012
1 323 340 000 \$		

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes concernant les états financiers

31 mars 2009

Au 31 mars 2009, le Fonds comprenait les éléments suivants :

	31 mars 2009	31 mars 2008
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Encaisse	1 406	1 400
Prêts à la province de l'Ontario	1 157 212	1 157 212
Hypothèques à des universités et collèges	166 128	166 128
Intérêts à recevoir	44 435	44 771
	1 369 181	1 369 511
Passif et solde du Fonds		
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada :		
Versement exigible à court terme	435 983	-
Versement exigible à long terme	887 357	1 323 340
Intérêts à payer	45 803	46 139
Solde du Fonds	38	32
	1 369 181	1 369 511

Les taux d'intérêt sur les hypothèques consenties aux universités et collèges sont identiques à ceux payables sur les débiteures correspondantes de la Société. Cependant, les taux d'intérêt sur les prêts à la province traduisent les taux moins élevés en vigueur au moment où ces prêts ont été faits, et par conséquent les paiements d'intérêts ne suffisent pas à assurer le service des débiteures. Pour combler l'écart, la Société reçoit une subvention pour la différence des taux d'intérêt du ministère des Affaires municipales et du Logement.

Voici le détail des opérations liées au solde du Fonds :

	Exercice terminé le 31 mars 2009	Exercice terminé le 31 mars 2008
	(en milliers de dollars)	
Solde – Début de l'exercice	32	21
Intérêts créditeurs sur les prêts, hypothèques, banque	119 095	119 101
Subvention pour la différence des taux d'intérêt du ministère des Affaires municipales et du Logement	16 888	16 888
Intérêts versés sur les débiteures du RPC	(135 977)	(135 978)
Solde – Fin de l'exercice	38	32

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes concernant les états financiers

31 mars 2009

4. DETTE À LONG TERME

La dette à long terme comprend les éléments suivants :

	31 mars 2009	31 mars 2008
	(en milliers de dollars)	
Société canadienne d'hypothèques et de logement	663 557	704 906
Prêts remboursables à la province	78 785	83 928
	742 342	788 834
Moins : versement exigible à court terme	49 374	46 503
	692 968	742 331

La Société a emprunté des fonds auprès de la SCHL et a reçu des fonds d'immobilisation du gouvernement de l'Ontario pour financer des investissements dans des biens immobiliers – maintenant transférés aux SLL. Les fonds d'immobilisation fournis par la province, qui avaient auparavant été inclus dans le surplus d'apports, ont été reclassés comme des prêts remboursables à la province dont le remboursement des intérêts et du capital est versé au ministre des Finances. Les intérêts débiteurs sont inclus dans l'état des résultats et du déficit accumulé et sont compensés par les subventions provenant du ministère des Affaires municipales et du Logement.

Les intérêts sur la dette due à la SCHL et les prêts remboursables à la province sont payables à des taux variés selon des ententes individuelles – les taux moyens pondérés sont respectivement de 6,6 % et de 7,1 % (tout comme en 2008). Les frais d'intérêts pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 s'élevaient à 52,1 millions de dollars (55,5 M\$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2008), dont 6,0 millions de dollars (6,3 M\$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2008) ont été versés à la province.

Voici le calendrier de remboursement du principal et des intérêts au cours des cinq prochaines années financières :

	Débitures de la SCHL	Prêts remboursables à la province	Total
	en milliers de dollars		
2010	89 924	11 167	101 091
2011	89 202	10 949	101 151
2012	88 033	10 766	98 799
2013	87 820	10 700	98 520
2014	86 732	10 482	97 214

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes concernant les états financiers

31 mars 2009

5. PASSIF ÉVENTUEL

- a) La Société avait par le passé conclu des accords d'assurance-prêt avec la SCHL concernant des prêts hypothécaires pour des ensembles financés aux termes de divers programmes de logement à but non lucratif financés par la province et administrés par le ministère. Aux termes de ces accords, la SCHL a assuré les prêts hypothécaires faits par des prêteurs autorisés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* en vue de l'achat, de l'amélioration, de la construction ou de la modification de logements. Même si l'assurance est fournie par la SCHL, la Société est responsable des coûts nets, y compris du passif environnemental, découlant du défaut de paiement d'un prêt pour les ensembles financés par la province. Le ministère des Affaires municipales et du Logement rembourse tous les coûts engagés par la Société. Au 31 mars 2009, les prêts hypothécaires impayés totalisaient 4,3 milliards de dollars (4,4 milliards de dollars en 2008) pour les ensembles financés par la province. À ce jour, il n'y a eu aucune demande d'indemnité pour défaut de paiement relativement aux prêts hypothécaires assurés.
- b) Aux termes de la *Loi de 2000 sur la réforme du logement social*, la Société a maintenu la responsabilité de nettoyer les sites contaminés faisant partie de l'ancien portefeuille de logement social. Le coût de toute restauration nécessaire est inconnu. Regent Park, qui appartenait à la Société, fait l'objet d'un réaménagement par la Toronto Community Housing Corporation (TCHC). Bien que le coût total de l'éventuelle restauration ne soit pas encore connu, le ministère des Affaires municipales et du Logement remboursera la Société pour les dépenses qu'elle a engagées. Le montant total des dépenses effectuées pour la restauration du site au 31 mars 2009 est de 1 928 000 \$ (1 717 000 \$ en 2008). Au 31 mars 2009, la Société avait deux créances impayées : les sommes engagées dans le projet pluriannuel de Regent Park et dans un autre projet situé dans la région de York. Regent Park, ancienne propriété de la Société, est actuellement réaménagé par la Toronto Community Housing Corporation (TCHC). D'après le plan de réaménagement préparé par la TCHC, le réaménagement de Regent Park devrait durer de 12 à 15 ans, et des mesures de réparation des dommages causés à l'environnement pourraient s'avérer nécessaires à chaque étape des travaux. En 2009-2010, la Société pourra consacrer jusqu'à 1 500 000 \$ à de telles mesures.

6. PROGRAMME DE BOURSES

Le programme de bourses Albert Rose est principalement financé par la province, mais pourrait aussi recevoir des fonds supplémentaires des gestionnaires des services municipaux et d'autres sources. Le programme offre une aide financière aux locataires de logements à loyer indexé sur le revenu en Ontario qui souhaitent entreprendre des études postsecondaires.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes concernant les états financiers

31 mars 2009

7. EXCÉDENT DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES

Les subventions de la province comprennent des montants destinés à couvrir les versements sur les intérêts et le principal de la dette à long terme de la Société. Les intérêts sont inclus dans les dépenses de la Société, et l'excédent des recettes par rapport aux dépenses représente les versements sur le principal.

8. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société est administrée par la province de l'Ontario, et par conséquent, est liée aux autres organismes administrés par le gouvernement provincial ou influencés de façon importante par ce dernier. Il y a deux types d'opérations entre parties liées :

Prêts aux collèges de l'Ontario (en milliers de dollars)

En date du 31 mars 2009, le solde dû des collèges concernant les prêts associés aux logements pour étudiants (note 2) était de 939 \$ (977 \$ en 2008) et les hypothèques du Fonds pour les logements à but non lucratif (note 3) étaient de 28 333 \$ (28 333 \$ en 2008). Le total des intérêts ainsi que les paiements de capital reçus des collèges pour les deux programmes étaient de 2 751 \$ (2 751 \$ en 2008).

Dépenses administratives

Le ministère des Affaires municipales et du Logement a fourni des services administratifs à la Société, sans frais. La Société n'a aucune masse salariale étant donné que tous les membres de son personnel sont des employés du ministère, qui leur verse leur salaire.

9. LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) a ajouté à son *Manuel* deux nouveaux chapitres, dont les dispositions s'appliquent aux exercices financiers débutant le 1^{er} octobre 2007 ou à une date ultérieure : le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et le chapitre 3863, « Instruments financiers – Présentation ». Pour un grand nombre d'organisations, ces deux chapitres remplacent le chapitre 3861, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Leurs dispositions exigent la présentation d'un plus grand volume d'information, notamment des renseignements concernant l'évaluation des risques et les procédures de gestion des risques, ainsi que des analyses de sensibilité pour chaque type de risque. Toutefois, aux entreprises qui n'ont pas l'obligation publique de rendre des comptes, l'ICCA laisse le choix de continuer d'appliquer les dispositions du chapitre 3861. La Société s'est prévaluée de cette option. Ainsi, les renseignements sur les instruments financiers de la Société et sur les risques afférents se présentent comme suit.

La Société ne court pas de risques importants quant au crédit, puisque la plus grande partie des montants classés comme prêts exigibles et comptes débiteurs doivent être remboursés par le gouvernement de l'Ontario ou par des universités et collèges financés par les fonds publics.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes concernant les états financiers

31 mars 2009

La valeur comptable des instruments financiers à court terme est établie par une approximation de leur juste valeur.

Quant aux instruments financiers à long terme, il s'agit d'investissements immobiliers (note 2), de sommes empruntées au gouvernement provincial, de débentures remboursables à la SCHL (note 4) et du Fonds pour les logements à but non lucratif, constitué de débentures du Fonds de placement au titre du Régime de pensions du Canada (RPC). Les justes valeurs des investissements immobiliers, des débentures de la SCHL et des débentures du RPC (Fonds pour les logements à but non lucratif) sont estimées en fonction des futures entrées et sorties d'argent associées à chaque instrument financier, dont la valeur est actualisée selon un taux d'intérêt établi à la valeur marchande au 31 mars 2009 pour des titres d'emprunt présentant des caractéristiques similaires. Ces estimations, de nature subjective, ont été calculées en tenant compte d'impondérables et d'autres points laissant une grande place au jugement personnel, et ne peuvent donc être évalués avec exactitude. Tout changement aux hypothèses modifierait considérablement le calcul estimatif. Par conséquent, les justes valeurs estimées ne sont pas nécessairement représentatives de la valeur marchande réelle de ces instruments financiers.

En date du 31 mars 2009, la juste valeur estimée des investissements immobiliers (note 2) était à peu près égale à leur valeur comptable de 19,1 millions de dollars; celle des débentures au titre de la SCHL (note 4) dépassait de 132 millions de dollars (134 M\$ en 2008) leur valeur comptable globale; et la juste valeur des débentures du Fonds pour les logements à but non lucratif au titre du RPC (note 3) excédait de 192 millions de dollars (238 M\$ en 2008) leur valeur comptable globale. La Société étant administrée par le gouvernement provincial, la juste valeur des prêts à la province (1 157 M\$ au 31 mars 2009, voir la note 3) et des prêts remboursables à la province (78,8 M\$ au 31 mars 2009, voir la note 4) n'a pas été calculée.

10. RENSEIGNEMENTS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

La Société considère que son capital est constitué d'argent liquide. En matière de gestion du capital, les objectifs de la Société consistent à s'assurer d'avoir suffisamment de liquidités en main pour rembourser ses dettes et pourvoir à ses dépenses. À cet égard, le ministère des Affaires municipales et du Logement veille à ce que la Société remplisse ses objectifs en lui versant des subventions suffisantes et en lui fournissant des services administratifs sans frais.

Les sommes que la Société investit dans des propriétés ou qu'elle prête pour des logements sans but lucratif correspondent chacune à des créances particulières qu'elle doit rembourser. Ainsi, c'est avec les montants des paiements sur le principal et sur les intérêts des sommes qu'elle prête ou qu'elle investit que la Société assure le service des dettes correspondantes.

Au 31 mars 2009, la Société avait rempli ses objectifs en ce qui concerne le capital. Elle ne sera donc assujettie à aucune exigence imposée à cet égard par un agent externe.



Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Le 1^{er} mai 2009

L'intégrité et l'objectivité des états financiers ci-joints de la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (la « Société ») incombent à la direction. Ces états financiers ont été préparés conformément aux lois et aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables aux organismes sans but lucratif publiés par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Les principales conventions comptables de la Société sont décrites à la note 2 des états financiers.

La direction est également responsable de maintenir un système de contrôle interne conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations sont dûment autorisées et enregistrées et qu'elle dispose d'information financière fiable en temps opportun pour la préparation des états financiers.

La direction rencontre les vérificateurs externes, le comité des finances, de la vérification et de la gestion du risque ainsi que le conseil d'administration afin de passer en revue les états financiers et de débattre des questions importantes concernant la présentation d'information financière et le contrôle interne avant d'approuver les états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche s.r.l., des vérificateurs externes indépendants nommés à cet effet par le conseil d'administration. Le rapport des vérificateurs ci-joint établit leurs responsabilités, l'étendue de leur vérification et leur opinion sur les états financiers de la Société.

Président et chef de la direction

Chef des services financiers



Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration de la
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Nous avons vérifié le bilan de la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto au 31 mars 2009 et les états des activités financières et de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche, s.r.l.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 1^{er} mai 2009

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Bilan

Au 31 mars 2009

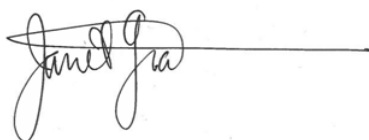
	2009	2008
	\$	\$
Actif		
À court terme		
Trésorerie	35 028 901	47 893 430
TPS à recevoir	710 761	1 910 192
Charges payées d'avance et dépôts (note 4)	2 637 926	1 132 709
Intérêts courus et autres débiteurs	108 808	165 544
Apports à recevoir – province d'Ontario	5 250 000	-
	43 736 396	51 101 875
Immobilisations (note 5)	100 847 113	40 155 868
Autres actifs (note 6)	788 774	192 509
	145 372 283	91 450 252
Passif et actif net		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	20 581 678	17 893 200
Apports et subventions reportés (note 9)	28 672 701	33 168 475
Tranche à court terme des autres passifs (note 8)	16 091	22 179
	49 270 470	51 083 854
Passif au titre des prestations constituées (note 10)	100 251	78 768
Autres passifs (note 8)	1 558 238	1 538 133
	50 928 959	52 700 755
Actif net	94 443 324	38 749 497
	145 372 283	91 450 252

Engagements (note 11)

Approuvé au nom du conseil



Administrateur



Administrateur

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

État des activités financières et de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Produits		
Apports gouvernementaux		
Gouvernement du Canada	77 411 037	39 359 368
Province d'Ontario	17 033 911	3 096 932
Cité de Toronto	36 316 810	48 569 714
	130 761 758	91 026 014
Moins les apports pour acquisition de terrains	(55 693 827)	(11 198 510)
Diminution (augmentation) des apports et subventions reportés affectés à des charges d'exercices futurs	4 495 774	(6 526 609)
Apports gouvernementaux nets	79 563 705	73 300 895
Loyers	1 465 161	1 015 534
Intérêts et autres	686 862	1 260 330
	81 715 728	75 576 759
Charges		
Frais de construction/de mise en œuvre	29 170 636	31 890 188
Frais de conception et de gestion de contrats	27 739 932	11 547 189
Frais liés à la planification et aux approbations	6 614 717	6 098 864
Salaires, honoraires et avantages sociaux	4 930 531	3 987 374
Frais juridiques	4 504 939	3 178 612
Frais de gestion de projets	4 507 906	4 562 237
Frais d'occupation, de technologies de l'information	2 419 738	2 244 961
Frais financiers et de vérification et autres	1 437 269	1 516 900
Amortissement	390 060	294 427
Frais de délocalisation des activités	-	10 256 007
	81 715 728	75 576 759
Excédent des produits sur les charges	-	-
Actif net au début	38 749 497	27 550 987
Plus : apports gouvernementaux pour acquisition de terrains	55 693 827	11 198 510
Actif net à la fin	94 443 324	38 749 497

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges	-	-
Amortissement des éléments sans effet sur la trésorerie		
Immobilisations	390 060	294 427
	390 060	294 427
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
(Augmentation) diminution des apports à recevoir	(5 250 000)	419 989
Diminution de la TPS à recevoir	1 199 431	418 303
Augmentation des charges payées d'avance et des dépôts, des intérêts courus et autres débiteurs ainsi que des autres actifs	(2 044 746)	(1 138 755)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	2 688 478	5 139 068
Augmentation des autres passifs	14 017	1 455 951
Augmentation du passif au titre des prestations constituées	21 483	6 082
(Diminution) augmentation des apports et subventions reportés	(4 495 774)	6 526 609
Increase in deferred revenue - grants		
	(7 477 051)	13 121 674
Activités d'investissement et de financement		
Apports gouvernementaux pour acquisition de terrains	55 693 827	11 198 510
Acquisition d'immobilisations	(61 081 305)	(13 379 007)
Increase in accrued benefit asset/liability		
	(5 387 478)	(2 180 497)
(Sorties) rentrées nettes de trésorerie	(12 864 529)	10 941 177
Trésorerie au début	47 893 430	36 952 253
Trésorerie à la fin	35 028 901	47 893 430

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires

31 mars 2009

1. Description de la Société

La Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (la « Société ») a d'abord été constituée le 1^{er} novembre 2001 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario, la province d'Ontario étant alors son unique actionnaire.

En vertu de la *Loi de 2002 sur la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto* (la « Loi »), la Société a été prorogée à titre de personne morale sans capital-actions le 15 mai 2003. La Société est réputée ne pas être un organisme de la Couronne au sens de la *Loi sur les organismes de la Couronne*.

En vertu de la *Loi*, les objectifs de la Société sont les suivants :

- a) Mettre en œuvre un programme qui accroît la valeur économique, sociale et culturelle des biens-fonds situés dans le secteur riverain désigné et qui crée un secteur riverain accessible et dynamique pour le logement, le travail et les loisirs, et ce, d'une façon respectueuse de l'environnement et financièrement saine.
- b) Faire en sorte que l'aménagement continu du secteur riverain désigné se poursuive de manière autosuffisante sur le plan financier.
- c) Promouvoir et encourager la participation du secteur privé à l'aménagement du secteur riverain désigné.
- d) Encourager le public à formuler des observations au sujet de l'aménagement du secteur riverain désigné.
- e) Se livrer aux autres activités que prescrivent les règlements.

2. Principales conventions comptables

a) Mode de présentation

Ces états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif.

b) Constatation des produits

La Société utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports gouvernementaux. En vertu de cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

c) Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers de la Société sont classés et évalués comme suit :

Actif/Passif	Catégorie	Évaluation
Trésorerie	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Apports à recevoir	Prêts et créances	Coût après amortissement
TPS à recevoir	Prêts et créances	Coût après amortissement
Intérêts courus et autres débiteurs	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers	Coût après amortissement
Autres passifs	Autres passifs financiers	Coût après amortissement

Les autres postes présentés dans le bilan, comme les charges payées d'avance et les dépôts, les immobilisations, les autres actifs, les apports et subventions reportés et le passif au titre des prestations constituées, ne constituent pas des instruments financiers.

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires

31 mars 2009

2. Principales conventions comptables (suite)

d) *Apports à recevoir et apports reportés*

Les engagements gouvernementaux relatifs aux apports annuels en vertu des conventions d'apport signées que la Société n'a pas encore reçus sont comptabilisés à titre d'apports à recevoir lorsque le montant peut être déterminé et que la réception finale est probable.

En vertu de la convention d'apport, les apports gouvernementaux peuvent être affectés uniquement au paiement des frais admissibles relativement aux activités de projets, conformément aux définitions énoncées dans les conventions. Par conséquent, tous les fonds non dépensés sont comptabilisés à titre d'apports reportés.

Les apports gouvernementaux affectés à l'achat d'immobilisations amorties sont reportés et amortis dans les produits à un taux correspondant au taux d'amortissement des immobilisations connexes. Les apports affectés à l'achat d'immobilisations non amorties, comme les terrains, sont constatés à titre d'apport direct dans l'actif net.

e) *Charges salariales*

Les frais de gestion de projets comprennent les charges salariales visant les employés dont les activités sont directement attribuées à des projets précis. Les charges salariales visant tous les autres employés sont présentées au poste Salaires, honoraires et avantages sociaux dans l'état des activités financières et de l'actif net.

f) *Constatation des dépenses engagées par les bénéficiaires admissibles*

La Société a signé des ententes avec les bénéficiaires admissibles chargés de la gestion des divers projets du secteur riverain de Toronto. Les dépenses relatives à ces projets sont comptabilisées dans les états financiers de la Société selon la méthode de la comptabilité d'exercice en fonction des demandes de financement réelles et estimatives présentées par les bénéficiaires admissibles, conformément aux plans de travaux approuvés. Aux termes de ces ententes, la Société ne peut devenir propriétaire du projet ni assurer la continuité de la responsabilité opérationnelle après son achèvement.

g) *Immobilisations*

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. À l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Améliorations locatives	5 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans
Matériel	5 ans

Les travaux de construction en cours comprennent les immobilisations en cours de construction, les actifs qui n'ont pas encore été mis en service et les activités précédant la construction liées à des projets précis devant être construits. Les améliorations qui permettent de prolonger la durée de vie estimative d'un actif sont capitalisées. Les frais de réparation et d'entretien sont passés en charges.

Les coûts en capital que la Société a engagés sur des actifs à l'égard desquels elle ne possède pas de titre de propriété sont passés en charges.

h) *Impôts*

La Société bénéficie d'une exonération d'impôt conformément à l'alinéa 149(1)(d.3) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et est admissible à un rabais de 100 % de la TPS sur les propriétés et les services acquis en vertu de l'alinéa 123(1)(b) de la *Loi sur la taxe d'accise*.

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires

31 mars 2009

2. Principales conventions comptables (suite)

i) Régime de retraite des dirigeants

La Société comptabilise ses obligations en vertu du régime de retraite du président et les coûts connexes, déduction faite des actifs du régime. La Société a adopté les conventions suivantes :

- Le coût des prestations de retraite gagnées est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations projetées au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements du régime, la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite du président.
- Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs du régime, ces actifs sont évalués à la juste valeur.
- Des gains ou des pertes actuariels découlent de l'écart par rapport au taux de rendement réel à long terme des actifs du régime de l'exercice ou résultent des modifications apportées aux hypothèses actuarielles qui servent à calculer l'obligation au titre des prestations constituées. L'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur 10 % du montant le plus élevé entre l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime est amorti sur six ans.

j) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges présentés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les éléments faisant l'objet des plus importantes estimations sont l'amortissement des immobilisations, les charges à payer, les produits reportés et le passif au titre des prestations constituées.

3. Modifications de conventions comptables

a) Adoption de nouvelles normes comptables

Chapitre 1535 – Informations à fournir concernant le capital

En décembre 2007, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a publié le chapitre 1535, intitulé « Informations à fournir concernant le capital ». Le 1^{er} avril 2008, la Société a adopté les exigences de ce chapitre. L'adoption de cette nouvelle norme n'a eu aucune incidence sur la méthode de comptabilisation des opérations de la Société, mais exige la présentation d'informations additionnelles, lesquelles sont présentées à la note 12.

Chapitre 3855 – Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation

Le 23 avril 2008, l'ICCA a modifié le chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation ». Le chapitre modifié permet aux organismes sans but lucratif de ne pas comptabiliser certains contrats non financiers à titre de dérivés et certains éléments dérivés incorporés dans des contrats non financiers, de location et d'assurance à titre de dérivés incorporés. Si la Société n'avait pas choisi cette option, elle aurait dû comptabiliser les instruments financiers dérivés et les instruments financiers dérivés incorporés conformément aux indications du chapitre 3855.

La Société a décidé d'adopter les modifications au chapitre 3855 pour son exercice ouvert à compter du 1^{er} avril 2008 et de ne pas comptabiliser les contrats non financiers à titre de dérivés ainsi que les dérivés incorporés dans des contrats non financiers, de location et d'assurance à titre de dérivés incorporés.

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires

31 mars 2009

3. Modifications de conventions comptables (suite)

a) Adoption de nouvelles normes comptables (suite)

Chapitre 3862 – Instruments financiers – informations à fournir, chapitre 3863 – Instruments financiers – présentation

Le 15 octobre 2008, l'ICCA a reporté indéfiniment l'exigence de mise en œuvre des chapitres 3862 et 3863 pour les organismes sans but lucratif. Le chapitre 3862 exige la présentation d'informations à l'égard : a) de l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité, et b) de la nature et de l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels la Société est exposée au cours de la période et à la date de clôture, et de la façon dont la Société gère ces risques. Le chapitre 3863 établit des normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers.

La Société a décidé de reporter l'application de ces normes et, par conséquent, continue de suivre les exigences de présentation du chapitre 3861, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ».

b) Modifications comptables futures

Chapitre 4400 – Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif

En septembre 2008, l'ICCA a publié des modifications relatives à plusieurs éléments du chapitre 4400, intitulé « Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif ». Les modifications s'appliquent aux états financiers annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. Par conséquent, la Société devra adopter les normes modifiées pour son exercice ouvert à compter du 1^{er} avril 2009. Les modifications comprennent a) des indications supplémentaires relatives à l'applicabilité du chapitre 1100, intitulé « Principes comptables généralement reconnus »; b) l'annulation de l'exigence de présentation distincte de l'actif net investi dans les immobilisations; c) l'exigence de présenter les produits et les charges conformément au CPN-123, intitulé « Présentation du montant brut ou du montant net des produits selon que l'entreprise agit pour son propre compte ou à titre d'intermédiaire »; d) l'exigence d'inclure un état des flux de trésorerie conformément au chapitre 1540, intitulé « États des flux de trésorerie »; e) l'exigence d'appliquer le chapitre 1751, intitulé « États financiers intermédiaires », lors de la préparation des états financiers intermédiaires conformément aux PCGR; f) l'exigence, pour les sociétés sans but lucratif qui comptabilisent les immobilisations, d'amortir et de soumettre à un test de dépréciation ces immobilisations au moyen de la même méthode utilisée par les autres entités qui présentent l'information financière en vertu des PCGR; g) l'exigence de présenter les opérations entre apparentés conformément au chapitre 3840, intitulé « Opérations entre apparentés », et h) de nouvelles exigences de présentation à l'égard de la ventilation des frais d'appel à la générosité publique et des charges de fonctionnement général pour les organismes de collectes de fonds.

La Société évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur ses états financiers.

4. Charges payées d'avance et dépôts

	2009	2008
	\$	\$
Dépôts liés à la construction	2 181 199	–
Charges payées d'avance	246 015	118 239
Dépôts en fiducie – terrains	152 500	1 000 000
Autres actifs – tranche à court terme de l'assurance responsabilité couvrant l'atteinte à l'environnement	58 212	14 470
	2 637 926	1 132 709

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires

31 mars 2009

4. Charges payées d'avance et dépôts (suite)

La Société a fourni à la Cité de Toronto un dépôt lié à la construction afin de garantir une exécution satisfaisante, l'achèvement des travaux et les obligations connexes exigées dans le cadre de la construction de l'infrastructure municipale par Toronto Waterfront. Le dépôt lié à la construction sera remis à Toronto Waterfront à l'échéance de toutes les périodes d'exécution et de garantie.

5. Immobilisations

			2009	2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain	94 443 324	–	94 443 324	38 749 497
Améliorations locatives	605 572	322 379	283 193	316 756
Mobilier et agencements	605 540	405 168	200 372	255 058
Matériel informatique et logiciels	1 041 475	634 640	406 835	284 662
Matériel de bureau	161 363	73 543	87 820	72 914
Construction en cours – secteur de l'énergie	5 425 569	–	5 425 569	476 981
	102 282 843	1 435 730	100 847 113	40 155 868

La Société détient des terrains contaminés. Comme elle n'a aucune obligation légale de restaurer les terrains, aucun passif au titre de la restauration environnementale n'a été constaté dans les présents états financiers. Les coûts liés à la restauration environnementale effectuée sur une base volontaire par la Société, laquelle repose sur l'utilisation qui sera faite des terrains, seront constatés dans la période au cours de laquelle ils seront engagés.

La Société possède des immeubles sur six de ses propriétés. Comme les immeubles ne sont destinés à aucun autre usage que d'être loués à court terme et qu'ils seront tous finalement démolis, ils ont été comptabilisés à une valeur comptable de néant (néant en 2008). La démolition du premier immeuble a commencé le 27 mars 2009.

6. Autres actifs

Les autres actifs, qui totalisent 788 774 \$ (192 509 \$ en 2008), comprennent une avance consentie à Toronto and Region Conservation Authority (500 000 \$ en 2008 et néant en 2007), laquelle sera affectée à divers projets qui devraient suivre leur cours jusqu'en 2011, à la tranche à long terme de l'assurance responsabilité couvrant l'atteinte à l'environnement (288 774 \$) que la Société a payée d'avance ainsi qu'à d'autres charges à long terme payées d'avance. La police d'assurance responsabilité couvrant l'atteinte à l'environnement de la Société vise trois propriétés dont la protection prend fin le 21 décembre 2012, le 22 septembre 2015 et le 31 mars 2018, respectivement. Le coût total est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de la protection.

	2009	2008
	\$	\$
Total des autres actifs	846 986	235 635
Moins la tranche à court terme	58 212	43 126
Tranche à long terme	788 774	192 509

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires

31 mars 2009

7. Créditeurs et charges à payer

	2009	2008
	\$	\$
Créditeurs	9 976 384	5 967 768
Charges à payer	9 745 076	11 680 641
Retenues de garantie à payer	860 218	244 791
	20 581 678	17 893 200

8. Autres passifs

Au 31 mars 2009, les autres passifs totalisaient 1 574 329 \$ (1 560 312 \$ en 2008) et ils représentent les dépôts ou les loyers reçus à l'avance des locataires, une provision pour améliorations locatives fournies à un locataire ou les obligations futures liées à la délocalisation des activités.

	2009	2008
	\$	\$
Dépôts/loyers reçus à l'avance des locataires	–	22 179
Provision pour améliorations locatives fournies à un locataire	36 196	–
Obligations futures liées à la délocalisation des activités	1 538 133	1 538 133
Total des autres passifs	1 574 329	1 560 312
Moins la tranche à court terme	16 091	22 179
	1 558 238	1 538 133

9. Apports et subventions reportés

Les apports et subventions reportés représentent les apports des gouvernements qui n'ont pas été affectés aux coûts admissibles au 31 mars 2009, ainsi que les apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations.

	2009	2008
	\$	\$
Charges d'exercices futurs		
Solde au début	31 781 963	27 146 433
Apports additionnels reçus	69 680 453	77 641 998
Moins les montants constatés à titre de produits	(79 173 645)	(73 006 468)
Solde à la fin	22 288 771	31 781 963
Apports en capital		
Solde au début	1 386 512	(504 567)
Acquisition d'immobilisations	61 081 305	13 384 016
Moins les apports directs à l'actif net	(55 693 827)	(11 198 510)
Moins le montant amorti dans les produits	(390 060)	(294 427)
Solde à la fin	6 383 930	1 386 512
	28 672 701	33 168 475

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires

31 mars 2009

10. Régime de retraite des dirigeants

La Société offre un régime de retraite agréé connu sous l'appellation « The Pension Plan for Presidents of TWRC » (régime de retraite à l'intention des présidents de la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto) (le « régime »). Le régime est un régime de retraite à prestations déterminées qui a été transféré de l'ancien employeur du président à la Société, conformément au contrat de travail du président. Le régime a été enregistré au nom de la Société le 21 avril 2003, sans actif ni passif jusqu'au 1^{er} janvier 2005, date à laquelle l'ancien employeur du président a effectué un transfert à la Société. Le régime offre des prestations de retraite en fonction des années de service et du salaire moyen en fin de carrière.

La Société évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime pour les besoins de la comptabilité au 31 mars de chaque exercice. La mise à jour actuarielle la plus récente a été effectuée en date du 31 mars 2009. La dernière évaluation effectuée aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 21 avril 2006.

Le rapprochement de la situation de capitalisation du régime et du montant comptabilisé dans les états financiers se présente comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées	1 182 078	1 297 270
Juste valeur des actifs du régime	1 174 158	1 081 106
Situation de capitalisation – déficit du régime	(7 920)	(216 164)
Perte actuarielle nette (gain actuariel) net non amorti(e)	(92 331)	137 396
Passif au titre des prestations constituées	(100 251)	(78 768)

Les renseignements relatifs à l'obligation au titre des prestations constituées se présentent comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées, au début	1 297 270	1 309 659
Coût des services rendus au cours de l'exercice	36 021	34 470
Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées	66 665	67 206
Gain actuariel sur l'obligation au titre des prestations constituées	(217 879)	(114 065)
Obligation au titre des prestations constituées, à la fin	1 182 078	1 297 270

La charge nette liée au régime pour l'exercice est déterminée comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	36 021	34 470
Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées	66 665	67 206
Rendement prévu des actifs du régime	(54 764)	(51 739)
Amortissement du gain actuariel net	1 917	20 701
Charge liée au régime	49 839	70 638

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires

31 mars 2009

10. Régime de retraite des dirigeants (suite)

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour calculer l'obligation au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	2009	2008
	%	%
Taux d'actualisation	6,00	5,00
Taux de rendement à long terme prévu des actifs du régime	6,00	5,00
Taux de croissance de la rémunération	2,50	2,50

11. Engagements

La Société s'est engagée à effectuer des paiements en vertu de contrats de location-exploitation pour du matériel et des locaux à bureaux jusqu'à la fin de 2012 pour un montant totalisant 1 526 300 \$. Les paiements annuels des trois prochains exercices se présentent comme suit :

	\$
2010	676 200
2011	681 600
2012	168 500
	1 526 300

De plus, la Société a d'autres engagements totalisant 55 622 000 \$ qui comprennent des contrats signés directement par la Société, des conventions d'achat et de vente ou des ententes de prestations avec les bénéficiaires admissibles responsables de la gestion de divers projets du secteur riverain de Toronto (3 987 000 \$). Le poste Charges payées d'avance et dépôts (note 4) du bilan comprend des dépôts d'un montant de 152 500 \$ liés à des conventions d'achat et de vente visant deux propriétés qui devraient être conclues en avril 2009 et en mai 2009, respectivement.

12. Gestion du capital

Dans le cadre de la gestion du capital, la Société met l'accent sur les liquidités disponibles aux fins des activités et de la mise en œuvre de projets. Les besoins en liquidités sont pris en compte lors de la préparation du programme annuel des dépenses à long terme ainsi que de la surveillance des flux de trésorerie et des dépenses réelles par rapport à ce programme. En outre, la Société a établi qu'elle devait toujours avoir accès à des liquidités suffisantes pour être en mesure de poursuivre la mise en œuvre de projets et d'engager des frais d'exploitation pendant trois mois. Au 31 mars 2009, la Société a atteint son objectif visant à détenir des liquidités suffisantes pour respecter ses obligations à court terme.

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires

31 mars 2009

13. Garanties

- a) Aux termes des modalités des conventions d'apport, la Société doit indemniser la Cité de Toronto, la province d'Ontario et le gouvernement du Canada ainsi que leurs dirigeants, employés et mandataires respectifs pour les réclamations, les pertes, les dommages, les coûts, les charges, les poursuites et les autres procédures relativement à des blessures subies par une personne ou à un décès, aux dommages subies par une propriété ou à la perte de celle-ci, à l'atteinte aux droits ou à tout dommage ou perte découlant directement ou indirectement de tout acte volontaire ou négligence, omission ou délai de la part de la Société, de ses administrateurs, de ses dirigeants, de ses employés, de ses entrepreneurs, de ses mandataires ou de ses tiers entrepreneurs, dans le cadre de la réalisation d'un projet ou en raison du projet, sauf dans le cas où la blessure, la perte ou le dommage serait causé par la Cité de Toronto, le gouvernement de l'Ontario ou le gouvernement du Canada, ou leurs dirigeants, employés ou mandataires respectifs.

La Société exige que tous les bénéficiaires admissibles indemnisent la Société de toute obligation selon les modalités susmentionnées.

La Société exige que la plupart des tiers entrepreneurs indemnisent chaque ordre de gouvernement et la Société, ses dirigeants, ses employés et ses mandataires de toute réclamation, obligation et demande concernant une blessure subie par une personne (y compris le décès), des dommages subis par une propriété, la perte ou la destruction de celle-ci ou l'atteinte aux droits pouvant être causés ou découlant directement des situations suivantes :

- i) la violation de toute modalité du contrat par le tiers entrepreneur ou ses dirigeants, ses employés ou ses mandataires;
 - ii) toute omission, acte volontaire ou négligence de la part du tiers entrepreneur ou de ses dirigeants, ses employés ou ses mandataires relativement au projet.
- b) Aux termes de l'entente de prestation conclue avec chaque bénéficiaire admissible, la Société indemniserait le bénéficiaire admissible et ses dirigeants, ses employés et ses mandataires de toute réclamation relative à une perte découlant des situations suivantes :
- i) toute violation par la Société à l'égard de l'entente de prestation, de documents ou de certificats fournis conformément à la convention;
 - ii) toute omission, acte volontaire ou négligence de la part des dirigeants, des employés ou des mandataires de la Société relativement au projet.

La direction tente de minimiser l'exposition de la Société en vertu de ces indemnisations au moyen de l'achat d'assurance à l'intention des administrateurs et des dirigeants, de l'affectation du risque aux bénéficiaires admissibles et aux entrepreneurs (comme il est décrit ci-dessus) et de l'application des politiques et des procédures de la Société et des bénéficiaires admissibles, ainsi que de la surveillance accrue lorsque cela s'avère nécessaire.



KPMG LLP
Chartered Accountants
Suite 3300 Commerce Court West
PO Box 31 Stn Commerce Court
Toronto ON M5L 1B2
Canada

Telephone (416) 777-8500
Fax (416) 777-8818
Internet www.kpmg.ca

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration de la Société du palais des congrès
de la communauté urbaine de Toronto et au ministre du Tourisme

Nous avons vérifié le bilan de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto au 31 mars 2009 et les états des résultats, de l'insuffisance et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l. / SENCRL

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 25 mai 2009

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Bilan

Au 31 mars 2009, avec chiffres correspondants de 2008

	2009	2008
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	5 299 980 \$	2 730 160 \$
Trésorerie destinée à des projets d'immobilisations	244 228	1 310 000
Acomptes des clients	7 143 993	7 861 142
Débiteurs	2 789 599	3 359 779
Stocks	412 768	426 035
Charges payées d'avance	532 964	248 730
	16 423 532	15 935 846
Immobilisations (note 3)	127 474 171	127 897 718
Avantages sociaux futurs (note 6)	498 700	91 700
	144 396 403 \$	143 925 264 \$

Passif, insuffisance et surplus d'apport

Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	4 114 886 \$	4 174 110 \$
Produits reportés	7 143 993	7 861 142
	11 258 879	12 035 252
Avantages sociaux futurs (note 6)	237 700	391 000
Insuffisance	(9 950 881)	(11 351 693)
Surplus d'apport (note 4)	142 850 705	142 850 705
Engagements (note 5)		
	144 396 403 \$	143 925 264 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

On behalf of the Board



Director



Director

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2009, avec chiffres correspondants de 2008

	2009	2008
Produits		
Aliments et boissons	22 982 249 \$	23 054 750 \$
Location d'installations	15 710 609	14 800 493
Stationnement	7 186 615	6 975 355
Autres	9 958 145	9 411 826
	55 837 618 \$	54 242 424 \$
Bénéfice d'exploitation brut	32 585 239 \$	31 675 349 \$
Charges d'exploitation	21 310 136	20 261 562
Bénéfice d'exploitation net	11 275 103	11 413 787
Amortissement, déduction faite de la réaffectation aux charges d'exploitation de 115 027 \$ (117 675 \$ en 2008) à l'égard du parc de stationnement	4 874 291	4 907 905
Bénéfice net	6 400 812 \$	6 505 882 \$

État de l'insuffisance

Exercice terminé le 31 mars 2009, avec chiffres correspondants de 2008

	2009	2008
Insuffisance au début de l'exercice	(11 351 693)\$	(9 857 575)\$
Bénéfice net	6 400 812	6 505 882
Distribution à l'Office ontarien de financement	(5 000 000)	(8 000 000)
Insuffisance à la fin de l'exercice	(9 950 881)\$	(11 351 693)\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2009, avec chiffres correspondants de 2008

	2009	2008
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités suivantes :		
Exploitation		
Bénéfice net	6 400 812 \$	6 505 882 \$
Éléments n'ayant pas d'incidence sur la trésorerie		
Charge au titre des avantages sociaux futurs	(560 300)	717 600
Amortissement	4 989 318	5 025 580
	10 829 830	12 249 062
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié à l'exploitation :		
Débiteurs	570 180	(519 973)
Stocks	13 267	11 985
Charges payées d'avance	(284 234)	(52 502)
Créditeurs et charges à payer	(59 224)	(449 667)
	11 069 819	11 238 905
Financement		
Distribution à l'Office ontarien de financement	(5 000 000)	(8 000 000)
Investissement		
Acquisition d'immobilisations	(4 565 771)	(6 511 696)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	1 504 048	(3 272 791)
Trésorerie au début de l'exercice	4 040 160	7 312 951
Trésorerie à la fin de l'exercice*	5 544 208 \$	4 040 160 \$

*Cette donnée comprend la trésorerie et la trésorerie destinée à des projets d'immobilisations.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2009

La Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto (la « Société ») est une société d'État sous l'autorité du ministre du Tourisme de l'Ontario. Elle a été constituée sans capital social en vertu du projet de loi 141 devenu la *Loi sur la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto* de 1988. La Société est également considérée comme un organisme de la Couronne en vertu de cette même loi et elle est exonérée de l'impôt sur le bénéfice.

La Société exploite des installations qui peuvent abriter des congrès, des salons professionnels, des salons à l'intention des consommateurs ainsi que divers événements mis sur pied par des entreprises, notamment du secteur des produits alimentaires et des boissons, ainsi que des stationnements.

1. Principales conventions comptables

a) Constatation des produits

Les produits que génèrent la location d'installations, la vente d'aliments et de boissons et l'utilisation des stationnements de la Société sont constatés dès que les services sont rendus. Des frais d'annulation sont constatés lorsqu'un événement est annulé.

b) Stocks

Les stocks sont inscrits au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure.

c) Immobilisations

Les immobilisations financées par des subventions gouvernementales sont inscrites déduction faite de ces subventions.

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La possibilité de recouvrement des immobilisations destinées à être détenues et utilisées est évaluée en comparant leur valeur comptable aux flux de trésorerie futurs estimatifs non actualisés qu'elles devraient générer. Si la valeur comptable d'une immobilisation est supérieure aux flux de trésorerie futurs estimatifs, une perte de valeur d'un montant équivalant à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur de l'immobilisation est alors constatée.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2009

1. Principales conventions comptables (suite)

c) Immobilisations (suite)

L'amortissement des immobilisations est imputé selon la méthode linéaire sur les durées d'utilisation prévues suivantes :

Bâtiments	50 ans
Mobilier, agencements et matériel informatique	De 3 à 10 ans
Améliorations locatives	De 5 à 20 ans

d) Produits reportés

Les produits reportés représentent les acomptes reçus des clients en échange de l'utilisation future des installations de la Société. Les acomptes sont portés en diminution du montant facturé au client.

e) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse certaines estimations et pose diverses hypothèses qui influent sur les valeurs comptables de l'actif et du passif, sur la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers et sur les valeurs comptables des produits et des charges de l'exercice à l'étude. Les éléments importants pour lesquels la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses comprennent la valeur comptable des immobilisations, la provision pour moins-value des débiteurs ainsi que l'actif et les obligations liés aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2009

2. Changements de conventions comptables

Les nouvelles conventions comptables suivantes ont été adoptées le 1^{er} avril 2008 :

a) Informations à fournir concernant le capital

Le chapitre 1535 du *Manuel l'ICCA* (Institut Canadien des Comptables Agréés) intitulé « Informations à fournir concernant le capital » précise les informations qu'il y a lieu de fournir à savoir : i) les objectifs, les politiques et les processus de gestion du capital d'une entité; ii) des données quantitatives sur ce que l'entité considère comme étant du capital; iii) si l'entité s'est conformée aux exigences en matière de capital; iv) et, si elle ne s'y est pas conformée, les conséquences de cette non-conformité. Ces informations sont présentées à la note 7 afférente aux présents états financiers.

b) Instruments financiers – informations à fournir et présentation

Le chapitre 3862, « Instruments financiers - informations à fournir », et le chapitre 3863, « Instruments financiers - présentation », du *Manuel de l'ICCA* remplacent le chapitre 3861, « Instruments financiers - informations à fournir et présentation » en modifiant et en resserrant les exigences en matière d'informations à fournir et en reportant, sans les modifier, les exigences en matière de présentation. Les nouveaux chapitres accentuent l'importance des informations à fournir au sujet de la nature et de l'ampleur des risques découlant des instruments financiers et sur la façon dont l'entité gère ces risques. Ces informations sont présentées à la note 7 afférente aux présents états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2009

3. Immobilisations

			2009	2008
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Bâtiments	218 244 705 \$	52 257 586 \$	165 987 119 \$	170 127 899 \$
Mobilier, agencements et matériel informatique	23 319 259	17 202 811	6 116 448	5 583 302
Améliorations locatives	38 240 625	30 565 085	7 675 540	5 816 145
	279 804 589	100 025 482	179 779 107	181 527 346
Moins les subventions gouvernementales	85 914 604	33 609 668	52 304 936	53 629 628
	193 889 985 \$	66 415 814 \$	127 474 171 \$	127 897 718 \$

4. Surplus d'apport

	2009	2008
Surplus d'apport au début et à la fin de l'exercice	142 850 705 \$	142 850 705 \$

Le solde du surplus d'apport a été créé à la suite de la libération de la Société, le 30 mars 2003, par l'Office ontarien du financement (l'« OOF »), de toutes ses obligations aux termes du financement provisoire destiné aux travaux d'agrandissement.

La Société a convenu d'effectuer un paiement de distribution minimal annuel à la province d'Ontario d'un montant de 2 500 000 \$, moins tout montant de substitution aux impôts fonciers qu'elle verse au cours d'un exercice donné et tout montant supplémentaire annuel convenu par écrit par la Société et l'OOF.

Le paiement de distribution versé à l'OOF pour 2009 se chiffrait à 5 000 000 \$ (8 000 000 \$ en 2008). Depuis l'instauration, au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2004, de la politique en matière de distributions, jusqu'au 31 mars 2009, la Société a versé au total 34 300 000 \$ en distributions.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2009

5. Engagements

La Société s'est engagée à faire des distributions annuelles minimales à l'OOF, tel qu'il est indiqué à la note 4, de même qu'à verser des loyers annuels minimums (y compris diverses estimations relatives aux frais accessoires) conformément à divers contrats de location-exploitation pour des installations, des espaces de stationnement, des bureaux, des véhicules, du matériel informatique et du matériel, comme suit :

2010	5 811 933 \$
2011	5 864 316
2012	5 019 967
2013	4 920 284
2014	4 985 750
Par la suite - 25 ans	124 643 741
	151 245 991 \$

6. Avantages sociaux futurs

La Société offre un régime de retraite à prestations déterminées. Les salariés versent des cotisations à des taux déterminés et le promoteur verse des cotisations dont le montant et le calendrier sont établis par les actuaires-conseils. Les prestations de retraite sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen maximal admissible. En outre, certains salariés à la retraite touchent également des prestations de maladie et autres avantages complémentaires de retraite payés par la Société.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2009

6. Avantages sociaux futurs (suite)

La Société comptabilise ses obligations au titre du régime de retraite à prestations déterminées à mesure que les salariés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite et les avantages complémentaires de retraite. Le calcul actuariel des obligations au titre des prestations constituées et des avantages complémentaires de retraite s'effectue selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui intègre les hypothèses les plus probables de la direction quant aux niveaux des salaires futurs, aux variations des autres coûts, à l'âge du départ à la retraite des salariés et à d'autres facteurs actuariels). La date de mesure des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des conventions de retraite correspond à la date de fin d'exercice de la Société, et la mesure du régime de retraite à prestations déterminées se fait le 31 décembre. Les dates des plus récentes évaluations actuarielles des régimes d'avantages sociaux à des fins de financement (et celle des prochaines évaluations requises) sont les suivantes :

- i) régime enregistré de retraite à prestations déterminées - 31 décembre 2007 (31 décembre 2010);
- ii) autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi - 31 mars 2007 (31 mars 2010);
- iii) convention de retraite - 31 mars 2009 (31 mars 2010).

Les gains et les pertes actuariels au titre des actifs des régimes découlent de l'écart entre le taux de rendement réel des actifs des régimes sur une période donnée et le taux de rendement prévu des actifs des régimes pour cette même période. Pour les besoins du calcul du rendement prévu des actifs des régimes, ceux-ci sont évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées découlent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus et des modifications apportées aux hypothèses actuarielles qui ont servi à calculer l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains et les pertes actuariels nets cumulatifs qui excèdent 10 % du plus élevé des deux montants suivants, soit le solde de l'obligation au titre des prestations constituées ou la juste valeur des actifs des régimes, sont amortis sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2009

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Comme l'indique le tableau suivant, la Société a un excédent de 776 900 \$ (déficit de 3 335 100 \$ en 2008) relativement à ses régimes d'avantages sociaux futurs. L'excédent de financement est contrebalancé par un gain actuariel net non amorti de 515 900 \$ (perte de 3 035 800 \$ en 2008), ce qui a donné lieu à un actif de 261 000 \$ au titre des avantages sociaux futurs (passif de 299 300 \$ en 2008) inscrit dans les états financiers. Actuellement, 165 employés participent au régime à prestations déterminées et 157 au régime à cotisations déterminées.

Au cours de 2005, la Société a mis un terme à son régime à prestations déterminées. Tous les nouveaux membres admissibles au régime doivent adhérer au régime à cotisations déterminées. Au 31 mars 2009, le régime à cotisations déterminées est entièrement capitalisé.

Le tableau ci-après donne des renseignements précis sur les régimes de retraite et d'avantages sociaux de la Société :

	2009		2008	
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Régimes de retraite	Avantages sociaux
Actifs des régimes				
Valeur marchande au début de l'exercice	13 349 000 \$	588 000 \$	12 904 600 \$	640 000 \$
Perte réelle des actifs des régimes	(2 882 800)	(76 000)	(232 300)	(8 600)
Cotisations de l'employeur	1 458 300	317 800	676 400	30 300
Cotisations des salariés	221 800	—	228 500	—
Prestations versées	(298 600)	(75 300)	(228 200)	(73 700)
Valeur marchande à la fin de l'exercice	11 847 700 \$	754 500 \$	13 349 000 \$	588 000 \$

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2009

6. Avantages sociaux futurs (suite)

	2009		2008	
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Régimes de retraite	Avantages sociaux
Obligations découlant des régimes				
Obligations au titre des prestations constituées au début de l'exercice	15 783 600 \$	1 488 500 \$	15 413 500 \$	1 299 600 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	853 600	62 400	1 114 900	63 700
Cotisations des salariés	221 800	—	228 500	—
Intérêts débiteurs	1 002 600	88 400	873 700	67 300
Prestations versées	(298 600)	(75 300)	(228 200)	(73 700)
Pertes (gains) actuariel(le)s	(6 967 100)	(334 600)	(1 618 800)	131 600
Obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	10 595 900 \$	1 229 400 \$	15 783 600 \$	1 488 500 \$
Excédent (déficit) des régimes				
Valeur marchande, moins les obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	1 251 800 \$	(474 900)\$	(2 434 600)\$	(900 500)\$
(Gain actuariel net non amorti) perte actuarielle nette non amortie	(753 100)	237 200	2 526 300	509 500
Actif (passif) au titre des prestations constituées	498 700 \$	(237 700)\$	91 700 \$	(391 000)\$

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2009

6. Avantages sociaux futurs (suite)

	2009		2008	
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Régimes de retraite	Avantages sociaux
Charges au titre des régimes				
Coût des services rendus au cours de l'exercice, moins les cotisations des salariés	853 600 \$	62 400 \$	1 114 900 \$	63 700 \$
Intérêts débiteurs	1 002 600	88 400	873 700	67 300
Perte réelle des actifs des régimes	2 882 800	76 000	232 300	8 600
Pertes actuarielles (gains actuariels)	(6 967 100)	(334 600)	(1 618 800)	131 600
Amortissement net	3 279 400	272 300	685 700	(134 700)
Charges nettes au titre du régime à prestations déterminées	1 051 300	164 500	1 287 800	136 500
Coût du régime à cotisations déterminées	372 800	—	322 100	—
Charges nettes au titre des régimes	1 424 100 \$	164 500 \$	1 609 900 \$	136 500 \$

L'actif net au titre des prestations constituées, déduction faite de la provision pour moins-value, est inclus dans le bilan de la Société.

Le tableau qui suit présente la répartition, en pourcentage, de la juste valeur des actifs des régimes entre les importantes catégories de placements :

	2009	2008
Titres de capitaux propres canadiens	33,7 %	32,8 %
Titres de capitaux propres mondiaux	24,6 %	27,1 %
Titres à taux fixe	41,7 %	40,1 %

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2009

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Les principales hypothèses utilisées pour comptabiliser les données sur les régimes sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2009	2008	2009	2008
Obligations au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	9,00 %	6,00 %	9,00 %	6,00 %
Taux de croissance de la rémunération	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %
Coûts des prestations des exercices				
Taux d'actualisation	6,00 %	5,25 %	6,00 %	5,25 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme	7,00 %	7,00 %	3,50 %	3,50 %
Taux de croissance de la rémunération	4,00 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %

Le tableau qui suit présente les coûts tendanciels des soins de santé aux 31 décembre :

	2009	2008
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	11,00 %	11,00 %
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel	5,00 %	5,00 %
Année où le taux devrait se stabiliser	2014	2014

7. Instruments financiers, gestion des risques et gestion du capital

a) Instruments financiers

La valeur comptable des comptes suivants à savoir la trésorerie, la trésorerie destinée à des projets d'immobilisations, les acomptes des clients, les débiteurs, les créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2009

7. Instruments financiers, gestion des risques et gestion du capital (suite)

b) Gestion des risques

Les activités auxquelles se livre la Société l'exposent à divers risques financiers, notamment le risque de crédit et le risque d'illiquidité. La gestion du risque incombe à la direction de la Société qui est chargée de repérer les risques financiers et de les évaluer. Les risques importants font l'objet de suivis et de discussions avec le comité de vérification du conseil d'administration. La Société ne recourt pas à des instruments financiers dérivés.

i) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la trésorerie et des équivalents de trésorerie confiés à des banques et à d'autres institutions financières, ainsi que des débiteurs. L'objectif visé en gérant le risque de crédit lié aux contreparties est d'empêcher que se produisent des pertes liées aux actifs financiers. La Société évalue la qualité de ses contreparties en tenant compte de leur degré de solvabilité, de leur réputation, de leurs antécédents ainsi que d'autres facteurs.

ii) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité découle du fait que les obligations financières qui arrivent à échéance à un moment donné soient plus grandes que les actifs financiers disponibles. L'objectif que vise la Société en gérant le risque d'illiquidité consiste à maximiser des réserves liquides afin de combler les besoins en matière de liquidités et ainsi honorer les engagements à mesure qu'ils deviennent exigibles. Pour atteindre cet objectif, la Société a institué une politique de placement à caractère prudent. La gouvernance de cette politique réfère au pouvoir que la Société a d'investir des sommes excédentaires uniquement dans les titres de placement suivants :

a) titres de placement de gouvernements canadiens (fédéral et provinciaux);

b) certificats de placement garantis;

c) reçus de dépôts, billets de dépôts et acceptations bancaires (d'une banque de l'Annexe A ou B).

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2009

7. Instruments financiers, gestion des risques et gestion du capital (suite)

b) Gestion des risques (suite)

ii) Risque d'illiquidité (suite)

La politique comporte également des exigences minimales au chapitre de la qualité et requiert de faire appel à des agences de notation reconnues à l'égard des titres susmentionnés.

c) Gestion du capital

Puisque la Société est une entreprise gouvernementale, l'objectif qu'elle vise dans la gestion du capital consiste à faire en sorte qu'elle continue de fonctionner comme une entreprise en exploitation et qu'elle continue de verser des distributions à l'Office ontarien du financement.

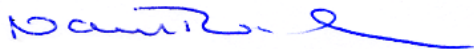
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

RAPPORT DE GESTION

La direction de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique est responsable des états financiers ci-joints. Ces états financiers ont été établis par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement. La direction a fixé ces montants de façon raisonnable pour veiller à ce que les états financiers soient établis en bonne et due forme, à tous importants égards.

La direction maintient un système de contrôle comptable et administratif interne conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la pertinence, l'exactitude et la fiabilité des renseignements financiers et pour veiller à ce que l'actif de la Société soit justifié et bien préservé.

Les états financiers ont été vérifiés par BDO Dunwoody LLP, un cabinet de vérificateurs externe indépendant, nommé par le conseil d'administration, dont le rapport est annexé ci-après.



Nancy Rowland
Directrice, Services généraux
7 mai 2009



Lidia Maleckyj
Trésorière
7 mai 2009

Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

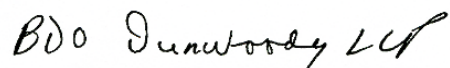
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au conseil d'administration de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

Nous avons vérifié le bilan de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique au 31 mars 2009 et les états des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé, et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.



Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Mississauga (Ontario)
Le 7 mai 2009

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

BILAN

Au 31 mars	2009 (en milliers de dollars)	2008 (en milliers de dollars)
ACTIF		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces	2 893	7 804
Débiteurs	1 461	2 619
Montant à recevoir de la province	2 824	4 851
Charges payées d'avance	542	175
	<u>7 720</u>	<u>15 449</u>
Immobilisations (note 3)	<u>3 797</u>	<u>1 598</u>
	11 517	17 047
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	6 084	11 842
Produit comptabilisé d'avance (note 4)	568	149
	<u>6 652</u>	<u>11 991</u>
Capitaux propres		
Excédent accumulé	<u>4 865</u>	<u>5 056</u>
	11 517	17 047

Approuvé au nom du conseil d'administration



Président



Administrateur

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

pour l'exercice clos le 31 mars

	2009 (en milliers de dollars)	2008 en milliers de dollars)
Recettes		
Subvention de la province de l'Ontario (note 5)	52 629	72 524
Ventes de publicité	2 147	3 306
Centres d'information touristique – Ventes et locations	699	900
Intérêts (créditeurs)	202	438
Promotions commerciales	571	277
Gouvernement du Canada	104	125
Recherche en marketing et autres recettes	266	205
	56 618	77 775
Charges		
Publicité et marketing	32 806	57 612
Partenariats et ventes	3 166	2 282
Centres d'information touristique (note 6)	6 346	6 285
Administration (note 7)	6 617	6 276
Services de renseignements touristiques aux consommateurs	3 184	3 335
Programme de promotion des activités	2 760	3 619
Recherche	1 365	990
Amortissement des immobilisations	465	650
Frais du conseil d'administration et des comités (note 8)	100	175
	56 809	81 224
Déficit des recettes sur les charges	(191)	(3 449)
Excédent accumulé au début de l'exercice	5 056	8 505
Excédent accumulé à la clôture de l'exercice	4 865	5 056

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

pour l'exercice clos le 31 mars	2009 (en milliers de dollars)	2007 (en milliers de dollars)
Rentrées nettes provenant des activités d'exploitation		
Excédent (déficit) des recettes sur les charges	(191)	(3 449)
Plus (moins) les postes hors caisse :		
Amortissement des immobilisations	465	650
	<u>274</u>	<u>(2 799)</u>
Évolution du fonds de roulement hors caisse	2 521	792
	<u>(2 247)</u>	<u>(2 007)</u>
Rentrées nettes affectées aux activités d'investissement et de financement		
Acquisition d'immobilisations	(2 664)	(1 163)
Diminution de l'encaisse au cours de l'exercice	(4 911)	(3 170)
Encaisse et quasi-espèces au début de l'exercice	7 804	10 974
Encaisse et quasi-espèces à la clôture de l'exercice	2 893	7 804

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS****31 mars 2009**

1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ

La Société du Partenariat ontarien de marketing touristique a été fondée à titre de société sans capital-actions le 30 novembre 1998, en vertu du Règlement de l'Ontario 618/98 pris en application de la *Loi sur les sociétés de développement*. Le Règlement a été modifié par le Règlement de l'Ontario 271/04 en septembre 2004 pour prolonger le mandat de la Société indéfiniment. La Société a commencé ses opérations le 1^{er} avril 1999. Voici ses objectifs :

- a) faire la promotion de l'Ontario à titre de destination touristique;
- b) entreprendre des initiatives de marketing conjointes avec l'industrie du tourisme;
- c) appuyer les efforts de marketing déployés par l'industrie touristique et contribuer à ces efforts;
- d) promouvoir l'Ontario à titre de destination touristique, en coopération avec l'industrie du tourisme, le gouvernement de l'Ontario, d'autres échelons gouvernementaux et d'autres organismes gouvernementaux.

La Société conclut des accords avec des partenaires des secteurs privé et public afin d'accroître la valeur ajoutée des programmes de marketing touristique. La Société effectue un suivi de la valeur monétaire (levier financier, contributions en nature) de ces accords pour démontrer l'impact de ses investissements sur les programmes de partenariat dans le domaine du marketing. Les recettes et les dépenses des partenaires ne figurent pas dans les états financiers de la Société.

La Société est un organisme à but non lucratif et n'est donc pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**a) Méthode comptable**

Les états financiers sont la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus.

b) Constatation des produits*Subvention de la province de l'Ontario*

La Société est financée principalement par la province de l'Ontario. Des subventions de fonctionnement sont enregistrées en tant que recettes durant la période visée. Les subventions qui sont approuvées mais non pas reçues à la fin d'une période comptable sont comptabilisées. Lorsqu'une partie de la subvention concerne une période future, elle est reportée et prise en compte au cours de la période ultérieure.

Ventes de publicité et Centres d'information touristique – Ventes et locations

Recettes provenant des ventes de publicité et Centres d'information touristique – Les ventes et les locations sont prises en compte durant la période où les services sont rendus ou pendant la durée du programme, à condition de pouvoir estimer et percevoir raisonnablement le montant.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS****31 mars 2009****2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)****b) Constatation des produits (suite)**Intérêts créditeurs

Les intérêts créditeurs sont pris en compte pendant la période durant laquelle ils sont gagnés.

Divers

Les autres recettes sont prises en compte durant la période visée, à condition de pouvoir les estimer et les percevoir raisonnablement.

c) Nouveau soutien des partenaires

La Société bénéficie de certains services offerts par l'industrie du tourisme, comme les frais de transport (billets d'avion et d'autobus), et les frais d'hébergement et de repas (chambres d'hôtel et repas aux restaurants offerts à rabais ou à titre gratuit). Étant donné qu'il est difficile d'établir leur juste valeur, les services obtenus à titre gratuit ne sont pas inclus dans les états financiers.

d) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent les soldes bancaires et les dépôts à terme qui sont facilement convertibles en espèces et dont les dates d'échéance initiales étaient inférieures 90 jours.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant, exception faite des immobilisations d'apport, qui sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'apport. L'amortissement suit la méthode de l'amortissement linéaire pour la durée de vie utile des immobilisations, compte tenu d'un amortissement d'une demi-année au cours de l'année d'acquisition et de cession. La durée d'amortissement des immobilisations est de trois à cinq ans.

f) Utilisation des estimations

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les éléments d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés pour les recettes et les charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient diverger de ces estimations à mesure que de nouveaux renseignements pourraient devenir disponibles.

g) Instruments financiers

À moins d'indication contraire, la direction est d'avis que la Société n'est pas exposée à d'importants risques d'intérêt, de change ou de crédit liés à ces instruments financiers. Les justes valeurs de ces instruments financiers sont proches de leur valeur comptable, à moins d'indication contraire.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS****31 mars 2009**

La Société classe ses instruments financiers dans une des catégories suivantes, compte tenu de l'objectif pour lequel l'actif a été exigé. Voici la politique comptable de la Société pour chaque catégorie :

Prêts et débiteurs

Ces éléments d'actif sont des éléments non dérivés, constatés à leur juste valeur marchande, résultant du transfert de liquidités ou d'autres éléments d'actif d'un prêteur à un emprunteur, en retour d'une promesse de remboursement à une ou plusieurs dates précisées, ou sur demande. Ils ont principalement pour source la prestation de services aux clients (débiteurs), mais incluent également d'autres types d'actif monétaire contractuel.

Autres éléments de passif financier

Les autres éléments de passif financier sont constatés à sa juste valeur marchande et incluent des engagements liés au commerce et d'autres éléments de passif monétaire à court terme.

(h) Gestion des capitaux

Chapitre 1535 du manuel de l'ICCA, « Informations à fournir concernant le capital » exige la divulgation de certains objectifs, politiques et processus utilisés par une entité pour gérer ses capitaux. Cette norme est en vigueur pour les états financiers relatifs aux exercices débutant le 1^{er} octobre 2007 ou par la suite.

Le capital d'une société comprend son excédent accumulé. L'objectif principal de la société relatif à la gestion des capitaux consiste à veiller à disposer de ressources suffisantes pour continuer à promouvoir le tourisme en Ontario. La société n'est pas assujettie à des exigences externes en matière de capitaux.

(i) Nouveautés en matière de comptabilité***Normes s'appliquant aux organismes à but non lucratif***

L'ICCA a publié plusieurs modifications à certaines parties du manuel et a publié une nouvelle section du manuel touchant toutes des questions de présentation et de divulgation relatives aux organismes à but non lucratif. Les modifications et la nouvelle partie s'appliquent aux états financiers provisoires et annuels pour les exercices financiers commençant le 1^{er} janvier 200. Les voici :

Modifications au chapitre 1540 – États financiers intérimaires

Modifications au chapitre 4400 – Présentation des états financiers par les organismes sans but lucratif

Modifications au chapitre 4460 – Présentation des opérations entre apparentés par les organismes sans but lucratif

Modifications au chapitre 4470 – Présentation de la ventilation des charges par les organismes sans but lucratif

La société est en train d'évaluer l'impact de ces nouvelles normes sur ses états financiers.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2009

3. IMMOBILISATIONS

	2009 (en milliers de dollars)			2008 (en milliers de dollars)
	Coût	Amortissemen t accumulé	Valeur comptabl e nette	Valeur comptabl e nette
Mobilier	307	31	276	3
Améliorations locatives	1 514	152	1 362	192
Système Info-tourisme Ontario	2 876	717	2 159	1 403
	4 697	900	3 797	1 598

4. PRODUIT COMPTABILISÉ D'AVANCE

	2009 (en milliers de dollars)	2008 (en milliers de dollars)
Financement – COVAN	450	–
Programmes de publicité	118	149
	568	149

5. RECETTES : PROVINCE DE L'ONTARIO

La Société a reçu le financement suivant de la province de l'Ontario :

	2009 (en milliers de \$)	2008 en milliers de \$)
Financement de base	39 441	38 983
Mesures de stimulation économique de l'automne	-	20 000
Campagne de promotion de la marque	8 161	6 933
Centres d'information touristique	4 331	4 331
Montant reporté de 2006-2007	-	1 787
Programme Expérience Été	286	284
Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	135	206
Marketing des activités	275	-
	52 629	72 524

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2009

6. CENTRES D'INFORMATION TOURISTIQUE

Les dépenses des Centres d'information touristique étaient les suivantes :

	2009 (en milliers de \$)	2008 (en milliers de \$)
Salaires et avantages sociaux	3 401	3 347
Locaux	1 839	1 816
Services	414	519
Transport et communications	188	188
Fournitures et matériel	113	84
Marchandise à vendre	391	331
	6 346	6 285

Les contributions de la Société liées à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à la caisse de retraite de la SEFPO pour l'exercice s'élevaient à 135 868 \$ (2008 – 137 235 \$) et sont incluses dans les salaires et avantages sociaux.

7. FRAIS D'ADMINISTRATION

Certains services administratifs, tels que les services d'appui juridiques et de ressources humaines, ont été fournis sans frais par le ministère du Tourisme et des Loisirs. Tous les autres frais d'administration ont été assumés par la Société et sont les suivants :

	2009 (en milliers de dollars)	2008 (en milliers de dollars)
Salaires et avantages sociaux	5 466	5 206
Services	859	686
Transport et communications	238	279
Fournitures et matériel	54	105
	6 617	6 276

La Société offre un régime de retraite à tous ses employés à temps plein par l'entremise de la Caisse de retraite des fonctionnaires et de la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, deux régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées mis sur pied par la province. Ces régimes sont comptabilisés comme des régimes à cotisations déterminées, car la Société ne dispose pas des renseignements nécessaires pour appliquer à ces régimes de retraite des méthodes comptables propres aux régimes à prestations déterminées. Les cotisations de la Société à ces deux régimes de retraite pour l'exercice se chiffrent à 306 863 \$ (2008 – 305 223 \$) et sont comprises dans les salaires et avantages sociaux.

Les coûts des avantages sociaux à remettre à la retraite aux employés non couverts par le régime de retraite sont versés par le Secrétariat du Conseil de gestion et ne sont pas inclus dans les frais d'administration.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2009

8. FRAIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS

Les membres du conseil d'administration et des comités reçoivent un remboursement des frais de déplacement engagés pour assister aux réunions du conseil d'administration et des comités connexes. Les membres du conseil d'administration et des comités ne touchent pas d'indemnité journalière pour participer aux réunions du conseil et des comités.

9. DIVULGATION DES SALAIRES

Le paragraphe 3(5) de la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* exige la divulgation du nom des employés du secteur public dont le traitement annuel dépasse 100 000 \$. Voici donc les noms des employés auxquels la Société a versé un salaire supérieur à 100 000 \$ au cours de l'année civile 2008, cette exigence en matière de divulgation est la suivante :

Nom	Poste	Traitement	Avantages imposables
Garrett, Robin	Présidente/Directrice générale	172 216 \$	295 \$
Lanyon, Mary-Ann	Vice-présidente, Marketing et ventes	131 288 \$	231 \$
Kenny, William	Vice-président, Relations avec l'industrie	128 478 \$	229 \$
Rowland, Nancy	Directrice, Services généraux	114 036 \$	194 \$
Rubinstein, Suzanne	Directrice, Centres d'information touristique de l'Ontario	110 374 \$	193 \$
Mathias, Raymond	Directeur du marketing à l'étranger	107 181 \$	171 \$
Maxwell, Carol	Directrice du marketing en Amérique du Nord	104 489 \$	186 \$
Milner, Christopher	Directeur de partenariats dans le Nord	104 162 \$	185 \$
Holliday, Julia	Directrice du marketing interactif et du centre d'appels	104 140 \$	185 \$
Nahm, Jane	Chef des opérations	103 380 \$	157 \$
Waldbrook, Loriann	Chef du partenariat stratégique	100 690 \$	177 \$

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS****31 mars 2009**

10. ENGAGEMENTS

La Société a plusieurs contrats de location-exploitation pour ses locaux. Voici les paiements locatifs annuels minimums pour les cinq prochaines années :

	(en milliers de dollars)
2010	776
2011	689
2012	686
2013	686
2014	627
Par la suite	2 113

11. PASSIF ÉVENTUEL

La Société est en litige avec un ancien fournisseur concernant des montants qui lui ont été facturés d'environ 1,5 million de dollars. La direction défend fermement sa position et l'issue de ce litige ne peut d'être déterminée.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

Responsabilité relative à la présentation de l'information financière

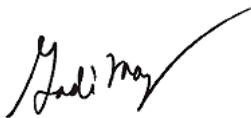
Les états financiers de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario, ci-joints, ont été dressés selon les principes comptables recommandés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés et c'est à la direction qu'en revient la responsabilité. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur l'appréciation de la direction, particulièrement lorsque l'issue d'opérations courantes ne peut être déterminée avec certitude avant des exercices ultérieurs. Les états financiers ont été dressés correctement compte tenu de l'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles le 12 juin 2009.

La direction dispose d'un système de contrôles internes conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé et qu'une information financière fiable est disponible en temps opportun. Le système comprend des politiques et des procédés formels ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant la délégation appropriée des pouvoirs et la séparation adéquate des responsabilités. La Division de la vérification interne de l'Ontario du ministère des Finances évalue de manière indépendante et continue l'efficacité de ces contrôles internes et présente ses conclusions à la direction ainsi qu'au comité de vérification du conseil d'administration.

Il incombe au conseil de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité de vérification aide le conseil à s'acquitter de ces responsabilités. Il rencontre périodiquement la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour étudier les questions soulevées par ces derniers et pour passer en revue les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité de ce dernier consiste à préciser si, à son avis, les états financiers de la SFIEO donnent une image fidèle de sa situation financière conformément aux principes comptables recommandés aux administrations publiques par l'Institut canadien des comptables agréés. Dans son rapport présenté à la page suivante, le vérificateur précise l'étendue de son examen et exprime son opinion.

Au nom de la direction,



Gadi Mayman
Vice-président et chef de la direction

Rapport du vérificateur



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
et au ministre des Finances

J'ai vérifié la situation financière de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario au 31 mars 2009, et les états des revenus, des dépenses, du passif non provisionné et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto, Ontario
Le 12 juin 2009

Jim McCarter, CA
Vérificateur général
Comptable public autorisé

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario**Bilan** au 31 mars 2009

(en millions de dollars)

	2009	2008
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et quasi-espèces (note 4)	3 \$	3 \$
Débiteurs	315	290
Intérêts à recevoir	22	20
Tranche à court terme des effets à recevoir (note 6)	<u>785</u>	<u>375</u>
	1 125	688
Paiements tenant lieu d'impôts à recevoir (note 10)	301	185
Sommes à recouvrer de la Province de l'Ontario (note 5)	840	840
Effets à recevoir et prêts en cours (note 6)	11 893	12 412
Frais d'emprunt reportés	<u>118</u>	<u>210</u>
	<u><u>14 277 \$</u></u>	<u><u>14 335 \$</u></u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs	182 \$	219 \$
Intérêts à payer	481	519
Effets à payer à court terme (note 7)	985	1 206
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 7)	<u>2 319</u>	<u>3 883</u>
	3 967	5 827
Dette à long terme (note 7)	24 286	23 154
Contrats d'achat d'électricité (note 9)	<u>2 206</u>	<u>2 579</u>
	30 459	31 560
Éventualités et garanties (note 11)		
PASSIF NON PROVISIONNÉ (notes 1, 3 et 10)	<u>(16 182)</u>	<u>(17 225)</u>
	<u><u>14 277 \$</u></u>	<u><u>14 335 \$</u></u>

Au nom du conseil d'administration :



Peter Wallace
Président



Gadi Mayman
Vice-président et chef de la direction

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
État des revenus, des dépenses et du passif non provisionné

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

(en millions de dollars)

	2009	2008
REVENUS		
Redevance de liquidation de la dette (notes 1 et 10)	970 \$	982 \$
Paievements tenant lieu d'impôts (notes 1 et 10)	830	546
Intérêts	789	776
Ventes d'électricité (note 9)	953	929
Réduction nette des contrats d'achat d'électricité (note 9)	373	398
Revenu réservé au secteur de l'électricité (notes 5 et 10)	—	422
Autres	8	5
Total des revenus	3 923 \$	4 058 \$
DÉPENSES		
Intérêts — Dette à court terme	55 \$	85 \$
— Dette à long terme	1 678	1 777
Amortissement des frais d'emprunt reportés	47	57
Achats d'électricité (note 9)	953	929
Frais de garantie d'emprunt	141	139
Exploitation	6	7
Total des dépenses	2 880	2 994
Excédent des revenus sur les dépenses	1 043	1 064
Passif non provisionné, au début de l'exercice	17 225	18 289
Passif non provisionné, à la fin de l'exercice	16 182 \$	17 225 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

(en millions de dollars)

	2009	2008
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS À L'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	1 043 \$	1 064 \$
Rajustements :		
Paiements tenant lieu d'impôts (notes 1 et 10)	(116)	82
Réduction nette des contrats d'achats d'électricité (note 9)	(373)	(398)
Revenu réservé au secteur de l'électricité (notes 5 et 11)	—	(422)
Amortissement des frais d'emprunt reportés	47	57
Autres éléments	(87)	2
Flux de trésorerie fournis par l'exploitation	514 \$	385 \$
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DU FINANCEMENT		
Émission de dette à long terme	3 475	2 518
Moins remboursement de dette à long terme	3 883	1 801
Émission (remboursement) de dette à long terme (amortie), montant net	(408)	717
Dette à court terme (amortie), montant net	(221)	(377)
Paiement à valoir sur le passif découlant du financement (note 10)	—	—
Remboursement anticipé d'effets à recevoir	115	(725)
Flux de trésorerie fournis (requis) par le financement	(514)	(385)
Augmentation de l'encaisse et des quasi-espèces	—	—
Encaisse et quasi-espèces, au début de l'exercice	3	3
Encaisse et quasi-espèces, à la fin de l'exercice	3 \$	3 \$
Intérêts payés durant l'exercice et inclus dans l'excédent des revenus sur les dépenses	1 771 \$	1 901 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

1) Réforme du secteur de l'électricité

Le 1^{er} avril 1999, en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, Ontario Hydro a été prorogée en tant que société sans capital-actions sous le nom de Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). Cette dernière est exonérée des impôts fédéral et provincial en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La SFIEO est une société d'État créée pour gérer la dette et administrer les actifs, les passifs, les droits et les obligations d'Ontario Hydro qui n'ont pas été transférés à d'autres sociétés remplaçantes, parmi lesquelles on trouve :

- Ontario Power Generation Inc. (OPG), qui est une société de production d'électricité;
- Hydro One Inc. (Hydro One), qui est une entreprise réglementée de transmission et de distribution d'électricité;
- la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), qui coordonne le système indépendant centralisé et réglementé et qui est chargée de diriger les opérations du système et d'exploiter le marché de l'électricité;
- l'Office de la sécurité des installations électriques (OSIE), qui exerce la fonction de réglementation en matière d'inspection des installations électriques.

Le 1^{er} avril 1999, les unités fonctionnelles, y compris les éléments d'actif, le passif, le personnel, les droits et les obligations de l'ancienne Ontario Hydro, ont été transférées à l'OPG et à Hydro One (ainsi qu'à leurs filiales) et à la SIERE en contrepartie, respectivement, de 8,5 milliards de dollars, de 8,6 milliards de dollars et de 78 millions de dollars, sous forme de titres de créance remboursables à la SFIEO. À la même date, la Province a échangé ses participations de 5 126 millions de dollars dans l'OPG et de 3 759 millions de dollars dans Hydro One contre des titres de créance remboursables à la SFIEO.

La dette, le passif et les frais de financement connexes de la SFIEO seront remboursés par prélèvement sur les intérêts sur les effets à recevoir de la Province et des sociétés remplaçantes et, en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, sur le revenu réservé au secteur de l'électricité reçu sous forme de paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices, d'impôts fonciers et d'impôts sur le capital et provenant des sociétés remplaçantes et des services municipaux de distribution d'électricité. La redevance de liquidation de la dette (RLD), qui est versée par les consommateurs d'électricité au taux de 0,7 cent le kWh pour la plupart des consommateurs de l'Ontario, sert au remboursement du reliquat de la dette. L'Office ontarien de financement, l'organisme de la Province chargé d'emprunter et d'investir l'argent de la Province et des autres organismes publics, offre à la SFIEO des services de gestion quotidienne.

Le 9 décembre 2004 a été adoptée la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*, ce qui a été à l'origine d'un secteur de l'électricité entièrement réglementé et concurrentiel, constitué de divers producteurs recevant des prix fixés au moyen de différents mécanismes. L'électricité produite par des centrales de production d'énergie nucléaire et par des centrales de production d'hydro-électricité de base de l'OPG fait l'objet de prix réglementés, tandis que l'électricité qui provient des producteurs qui ont conclu des contrats existants ou de nouveaux contrats est consentie à des prix établis en vertu de ces mêmes contrats. Les consommateurs versent un amalgame de ces coûts, y compris les répercussions des prix

réglementés sur les usines réglementées par l'OPG, les coûts totaux de production établis par les contrats actuels et nouveaux et les prix du marché pour les autres installations de production. La *Loi* a également constitué l'Office de l'électricité de l'Ontario, qui est chargé de s'assurer d'un approvisionnement d'électricité adéquat à long terme.

2) Sommaire des principales conventions comptables

Méthode comptable

Comme la SFIEO est un organisme gouvernemental, les présents états financiers ont été dressés selon les recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés.

Incertitude de mesure

Une incertitude de mesure peut influencer sur la constatation d'un élément dans les états financiers. Une telle incertitude existe lorsqu'il est raisonnable de croire qu'il pourrait y avoir un écart important entre le montant qui a été constaté et une autre valeur possible, comme dans le cas où des estimations sont utilisées. Dans les présents états financiers, une incertitude de mesure concerne l'évaluation des contrats d'achat d'électricité et la date prévue d'extinction des obligations de la SFIEO. Les estimations sont fondées sur la meilleure information disponible au moment de l'établissement des états financiers et feront l'objet d'un rajustement annuel suivant la collecte de nouveaux renseignements.

Frais d'emprunts reportés

Les frais d'emprunt reportés comprennent les montants non amortis des gains et pertes de change non réalisés découlant de la conversion de la dette à long terme libellée en devises et les escomptes, primes ou commissions payables à l'émission ou au remboursement avant l'échéance des titres d'emprunt. Ces frais sont amortis en fonction de l'échéance de la dette sous-jacente.

Constatation des revenus

Les revenus sont constatés pendant l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Conversion des devises

La dette comprend des obligations, effets et débentures à court, moyen et long terme. La dette libellée en devises et couverte est convertie en dollars canadiens aux taux de change établis aux termes des contrats de couverture. La dette libellée en devises non couverte, les passifs et les actifs sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés, les gains et pertes de change sont reportés et amortis sur la durée résiduelle des éléments connexes.

Contrats d'achat d'électricité

Le passif au titre des contrats d'achat d'électricité était initialement calculé en actualisant les pertes estimatives réparties sur la durée des contrats. En vertu de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*, la SFIEO a commencé à recevoir des consommateurs les prix réels des contrats d'électricité, à compter du 1^{er} janvier 2005, et ne subira plus de pertes sur ces contrats d'achat d'électricité. À cette date, le ministère des Finances avait estimé que l'élimination effective de ce passif surviendrait pendant la durée d'application restante des contrats, soit 12 ans.

3) Continuité de l'exploitation

Pour financer sa dette échue et pour couvrir toute insuffisance de liquidités, la SFIEO dépend d'emprunts faits par la Province. Elle est également subordonnée au plan à long terme d'élimination du passif non provisionné adopté par le gouvernement et décrit à la note 10.

4) Encaisse et quasi-espèces

L'encaisse et les quasi-espèces comprennent les dépôts en espèces et les placements très liquides. Ils sont comptabilisés à leur prix coûtant, lequel se rapproche de leur valeur marchande.

5) Sommes à recouvrer de la Province de l'Ontario

La Province s'est engagée à remettre à la SFIEO la fraction du bénéfice net combiné de l'OPG et de Hydro One qui dépasse les intérêts à payer par la Province pour sa participation dans ses filiales de l'industrie de l'électricité. Selon ces arrangements, la Province peut reconstituer tous les coûts cumulatifs associés à ses placements dans des filiales de l'industrie de l'électricité et ce, avant la reconnaissance d'un bénéfice par la SFIEO. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, l'OPG et Hydro One ont enregistré un bénéfice total de 435 millions de dollars (926 millions de dollars en 2008), un montant inférieur de 85 millions de dollars au coût annuel de financement de la Province, qui s'élève à 520 millions de dollars. La SFIEO n'a donc rien inscrit à titre de revenu réservé au secteur de l'électricité de l'année (422 millions de dollars en 2008).

6) Effets à recevoir et prêts en cours

(en millions de dollars)

	Échéance	Taux d'intérêt	Intérêts à verser	31 mars 2009	31 mars 2008
Province de l'Ontario	2039-2041	5,85	Mensuel	8 885 \$	8 885 \$
OPG	2009-2019	4,81 à 6,65	Bisannuel	3 625	3 740
SIERE	2009	7,9	Bisannuel	78	78
				12 588	12 703
Moins : tranche actuelle des effets à recevoir				785	375
				11 803	12 328
Plus : prêts en cours aux producteurs privés d'électricité (PPE) (note 9)				90	84
				11 893 \$	12 412 \$

La SFIEO a convenu avec l'OPG et la SIERE de ne pas céder les effets dus par ces sociétés remplaçantes sans leur autorisation préalable.

La SFIEO a convenu d'accorder à l'OPG, aux conditions du marché, des prêts échelonnés sur 10 ans pour le développement de nouveaux projets de production d'électricité. Ces ententes de prêts fourniront jusqu'à 1 milliard de dollars pour la réalisation du projet Niagara Tunnel, jusqu'à 400 millions de dollars pour la participation de l'OPG au projet du Portlands Energy Centre et jusqu'à 50 millions de dollars pour le projet du lac Seul. Au titre de ces ententes, 370 millions de dollars ont été avancés pour le projet Niagara tunnel, 315 millions de dollars pour le Portlands Energy Centre et 20 millions de dollars pour le projet du lac Seul.

Au 31 mars 2009, l'OPG disposait d'une ligne de crédit disponible de 175 millions de dollars pour financer des dettes venant à échéance le 31 décembre 2009.

Voici un résumé de la dette de l'OPG envers la SFIEO :

(en millions de dollars)	
Exercice	Montant
2009-2010	707 \$
2010-2011	625
2011-2012	188
2012-2013	400
2016-2017	320
2017-2018	1 125
2018-2019	260
Total	3 625 \$

Suivant la clôture de l'exercice, l'échéance de l'effet à recevoir de la SFIEO a été reconduite au 1^{er} mai 2011, avec un intérêt à taux variable égal au taux d'intérêt des bons du Trésor de l'Ontario majoré de 25 points de base et revu tous les 90 jours.

7) Dette

Le tableau suivant présente l'encours de la dette au 31 mars 2009, par échéance et par devise, exprimé en dollars canadiens.

(en millions de \$) Devise	Dollar canadien	Dollar américain	Autre devise étrangère	Total 2009	Total 2008
Échéance :					
1 an	3 165 \$	—	139 \$	3 304 \$	5 089 \$
2 ans	1 200	—	53	1 253	2 318
3 ans	500	—	47	547	1 253
4 ans	800	977	118	1 895	547
5 ans	3 314	—	322	3 636	1 895
De 1 à 5 ans	8 979	977	679	10 635	11 102
De 6 à 10 ans	7 498	667	854	9 019	9 102
De 11 à 15 ans	3 757	—	—	3 757	3 817
De 16 à 20 ans	2 191	—	—	2 191	2 163
De 21 à 25 ans	850	—	—	850	929
De 26 à 50 ans	1 138	—	—	1 138	1 130
Total	24 413 \$	1 644	1 533 \$	27 590 \$	28 243 \$

Le taux d'intérêt effectif du portefeuille d'endettement était de 6,14 % (6,36 % en 2008), compte tenu de l'incidence des instruments dérivés servant à la gestion du risque de taux. L'échéance la plus longue est le 2 juin 2037. La dette totale libellée en devises au 31 mars 2009 était de 3,2 milliards de dollars, couverte à 100 % en dollars canadiens (2,9 milliards de dollars, soit 100 %, en 2008). Les obligations et les effets à payer qui sont détenus par la Province ou dont le capital et les intérêts sont garantis par celle-ci sont présentés dans le tableau suivant :

(en millions de dollars)	31 mars 2009			31 mars 2008		
	Détenus par la Province	Garantis par la Province	Total	Détenus par la Province	Garantis par la Province	Total
Titres à court terme	985 \$	–	985 \$	1 206 \$	–	1 206 \$
Tranche actuelle des titres à long terme	2 319	–	2 319	2 506	1 377	3 883
Titres à long terme	16 352	7 934	24 286	15 220	7 934	23 154
Total	19 656 \$	7 934 \$	27 590 \$	18 932 \$	9 311 \$	28 243 \$

La juste valeur de la dette émise est proche des montants auxquels les titres d'emprunt pourraient être échangés au cours d'une opération courante entre des parties consentantes. Pour évaluer la dette de la SFIEO, la juste valeur est estimée à l'aide de la valeur actualisée des flux de trésorerie et d'autres techniques et, le cas échéant, elle est comparée aux valeurs boursières. Ces estimations sont touchées par les hypothèses formulées à l'égard des taux d'actualisation de même que du montant et du calendrier des flux monétaires futurs.

Au 31 mars 2009, la juste valeur estimative de la dette de la SFIEO s'élevait à 32,2 milliards de dollars (32,6 milliards de dollars en 2008). Elle était supérieure à la valeur comptable de 27,6 milliards de dollars (28,2 milliards de dollars en 2008), étant donné que les taux d'intérêt courants sont généralement inférieurs à ceux qui étaient en vigueur au moment de l'émission, ainsi qu'en raison des fluctuations des taux de change. La juste valeur de la dette ne reflète pas l'incidence des instruments dérivés connexes.

8) Gestion des risques et instruments dérivés

La SFIEO applique différentes stratégies de gestion des risques et observe des limites très strictes afin d'assurer une gestion prudente et économique des risques auxquels ses activités l'exposent. Diverses stratégies sont mises en œuvre, y compris le recours à des instruments dérivés. Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur découle de l'actif sous-jacent. La SFIEO utilise de tels instruments pour couvrir et réduire au minimum le risque de taux. Les opérations de couverture prennent généralement la forme de swaps, c'est-à-dire de contrats aux termes desquels la SFIEO convient avec une autre partie d'échanger, pendant une période déterminée, des flux de trésorerie fondés sur un ou plusieurs montants théoriques. La SFIEO peut ainsi compenser ses passifs existants et les convertir efficacement en obligations

assorties de caractéristiques plus intéressantes. Elle utilise également d'autres instruments dérivés comme les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés et les options.

Le risque de change découle du fait que les paiements de capital et d'intérêts sur des titres de créance en devises ainsi que les montants des opérations en devises varient en dollars canadiens en raison des fluctuations des taux de change. Afin de gérer le risque de change, des instruments dérivés sont utilisés pour convertir les flux de trésorerie libellés en devises en flux libellés en dollars canadiens. Aux termes de la politique en vigueur, les paiements de capital sur des titres de créance en devises non couverts, déduction faite des liquidités en devises, ne peuvent dépasser 5 % du total de la dette. Au 31 mars 2009, une tranche de 0,0 % de ces paiements et montants sur la dette totale (0,0 % en 2008) était dépourvue de couverture.

Le risque de révision des taux d'intérêt auquel est exposée la SFIEO découle de l'évolution des taux d'intérêt. Ce risque est réduit en utilisant des instruments dérivés pour convertir les paiements assortis de taux d'intérêt variables en paiements assortis de taux fixes. Aux termes de la politique en vigueur, la dette à taux variable non couverte et la dette à taux fixe arrivant à échéance au cours des 12 prochains mois, déduction faite des liquidités, ne peut dépasser 35 % du total de la dette. Au 31 mars 2009, la dette exposée au risque de révision du taux d'intérêt net représentait 19,5 % de la dette totale de la SFIEO (23,6 % en 2008).

Le risque d'illiquidité est le risque que la SFIEO ne soit pas en mesure de rembourser sa dette à court terme actuelle. Comme l'explique la note 3, la SFIEO s'en remet à la Province pour emprunter et remployer les fonds requis pour refinancer la dette échue et couvrir toute insuffisance de trésorerie.

Le tableau qui suit indique les dates d'échéance des instruments dérivés de la SFIEO, par type, en cours au 31 mars 2009, en fonction du montant théorique des contrats. Les montants théoriques représentent le volume des contrats en cours; ils ne sont indicatifs ni des risques de crédit ou de marché, ni des flux de trésorerie réels.

Montants théoriques du portefeuille d'instruments dérivés

Au 31 mars 2009 (en millions de dollars)

Exercice d'échéance	2010	2011	2012	2013	2014	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Mars 2008
Swaps de devises	522 \$	109 \$	100 \$	1 215 \$	704 \$	2 132 \$	—	4 782 \$	3 652 \$
Swaps de taux d'intérêt	742	—	147	1 016	457	3 688	653	6 703	6 812
Contrats de change à terme	162	—	—	—	—	—	—	162	34
Total	1 426 \$	109 \$	247 \$	2 231 \$	1 161 \$	5 820 \$	653 \$	11 647 \$	10 498 \$

Le recours à des instruments dérivés entraîne un risque de crédit découlant du défaut éventuel par l'une des parties de remplir ses obligations aux termes des contrats, dans les cas où la SFIEO a des gains non réalisés. Le tableau ci-après présente le risque de crédit lié au portefeuille d'instruments dérivés, mesuré selon la valeur de remplacement des instruments dérivés, au 31 mars 2009.

Risque de crédit (en millions de dollars)	31 mars 2009	31 mars 2008
Risque de crédit brut ⁽¹⁾	6 306 \$	4 844 \$
Moins compensation ⁽²⁾	(6 784)	(5 572)
Risque de crédit net ⁽³⁾	(478) \$	(728) \$

Notes:

- (1) Le risque de crédit brut concerne notamment les swaps, les options, les contrats à terme normalisés, les contrats de garantie de taux d'intérêt et les contrats de change à terme.
- (2) Les contrats n'ont pas une date de règlement coïncidente. Cependant, les contrats cadres prévoient la compensation à la liquidation.
- (3) Le risque de contrepartie positif (au sens où les contreparties avaient une dette envers la SFIEO) s'établissait à 53 millions de dollars (1 million de dollars en 2008) et le risque de contrepartie négatif (au sens où la SFIEO avait une dette envers les contreparties), à 531 millions de dollars (729 millions de dollars en 2008), soit un risque de crédit net total de (478) millions de dollars ((728) millions de dollars en 2008).

Le risque de crédit brut représente la perte que subirait la SFIEO si toutes ses contreparties faisaient défaut au même moment et qu'aucune compensation du risque négatif n'était permise. Le risque de crédit lié aux instruments dérivés est géré en concluant des contrats (contrats cadres) avec la quasi-totalité des contreparties, ce qui permet de régler les instruments dérivés sur la base de solde net en cas de défaut d'une contrepartie. Le risque de crédit net tient compte de l'effet d'atténuation de ces accords de compensation.

La SFIEO gère son risque de crédit en s'assurant régulièrement de suivre les limites de crédit et en traitant avec des contreparties qui ont une bonne cote de crédit. Au 31 mars 2009, hormis les contrats avec la Province, la plus importante concentration de risques de crédit de la SFIEO était associée à une contrepartie dont la cote était de « AA- », qui représentait plus de 10 % du risque de crédit net. Si la SFIEO devait remplacer tous ses contrats de swaps avec cette contrepartie, il lui en coûterait 51 millions de dollars (0 dollar en 2007).

9) Contrats d'achat d'électricité

Des contrats d'achat d'électricité et des accords de prêt connexes ont été conclus entre Ontario Hydro et les producteurs privés d'électricité (PPE) de l'Ontario. À titre de société remplaçante d'Ontario Hydro, la SFIEO est devenue la contrepartie à ces contrats. Les contrats, qui viennent à échéance à diverses dates d'ici 2048, prévoyaient l'achat d'électricité à des prix qui devaient être supérieurs à celui du marché. Par conséquent, le passif au titre des PPE a été inscrit à 4 286 millions de dollars selon la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie (VAFT) depuis que la SFIEO a remplacé Ontario Hydro le 1^{er} avril 1999. Le modèle de la VAFT a été mis à jour au 31 mars 2003, de sorte que le passif estimatif a diminué de 422 millions de dollars pour atteindre 3 745 millions de dollars. Ce changement par rapport à 2002-2003 est amorti en fonction des revenus sur une période de 10 ans.

En vertu des réformes législatives apportées au marché de l'électricité, la SFIEO a commencé à percevoir les prix des contrats réels des consommateurs d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2005 et ne subit plus de pertes sur ces contrats. En 2005, le ministre des Finances

avait estimé que la plus grande part de ce passif serait éliminée sur 12 ans, soit la durée restante des contrats existants. En conséquence, la SFIEO amortit ce passif en fonction des revenus sur cette période.

La SFIEO a conclu avec l'OPG un accord, applicable à compter du 1^{er} janvier 2009, pour aider l'OPG à financer les coûts associés à la mise en œuvre d'une stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre des centrales alimentées au charbon de Lambton et de Nanticoke. Cet accord, qui viendra à échéance le 31 décembre 2014, garantit que tous les frais éventuellement encourus par la SFIEO seront entièrement remboursés par les contribuables.

Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2009, la SFIEO a acheté et vendu aux PPE pour 953 millions de dollars d'électricité (929 millions de dollars en 2008), y compris 914 millions de dollars d'électricité achetée et vendue aux PPE et 39 millions de dépenses et de revenus relatifs aux contrats de soutien à l'OPG.

Les prêts aux PPE ont augmenté de 6 millions de dollars au cours de l'exercice pour atteindre 90 millions de dollars (84 millions de dollars en 2007), essentiellement en raison des intérêts qui ont été ajoutés au solde du principal.

État du passif au titre des contrats d'achat d'électricité (en millions de dollars)

Au 31 mars 2009

	2009	2008
Passif au début de l'exercice	2 579 \$	2 977 \$
Amortissement	(373)	(398)
Passif à la fin de l'exercice	2 206 \$	2 579 \$

10) Passif non provisionné

Le passif non provisionné à l'ouverture, soit 19,4 milliards de dollars au 1^{er} avril 1999, comprenait un passif de 38,1 milliards de dollars hérité d'Ontario Hydro, moins la valeur des actifs transférés à la SFIEO le 1^{er} avril 1999, dont 17,2 milliards de dollars en effets à recevoir et 1,5 milliard de dollars en prêts en cours et autres actifs. Aux termes de la *Loi de 1998 sur l'électricité* et conformément aux principes de la restructuration du secteur de l'électricité, le gouvernement a mis en place un plan à long terme pour rembourser la dette au sein même du secteur. Le plan est notamment fondé sur les flux de trésorerie provenant des sources suivantes au 1^{er} avril 1999 :

- **Des effets à recevoir** de la Province (8,9 milliards de dollars), de l'OPG (3,4 milliards de dollars), de Hydro One (4,8 milliards de dollars) et de la SIERE (0,1 milliard de dollars), soit 17,2 milliards de dollars au total, suivant le transfert des actifs aux sociétés remplaçantes;
- **Des paiements tenant lieu d'impôts** sur les bénéfices, d'impôts fonciers et d'impôts sur le capital effectués par l'OPG, Hydro One et les services municipaux de distribution d'électricité;

- **Une redevance de liquidation de la dette** à verser par les abonnés en fonction de leur consommation d'électricité;
- **Un revenu réservé au secteur de l'électricité.** Conformément à la promesse du gouvernement de garder les revenus de l'électricité au sein du secteur de l'électricité, la fraction du bénéfice net combiné de l'OPG et de Hydro One qui dépasse les intérêts à payer par la Province pour sa participation dans ses filiales de l'industrie de l'électricité sera réservée au remboursement de la dette de la SFIEO.

Le plan à long terme appuie les estimations selon lesquelles le remboursement du reliquat de la dette insurmontable sera vraisemblablement terminé entre 2014 et 2018.

11) Éventualités et garanties

La SFIEO est partie prenante dans diverses poursuites judiciaires découlant de la conduite normale des affaires, dont certaines concernent l'ancienne Ontario Hydro avant la création de la SFIEO, le 1^{er} avril 1999. Dans la majorité des cas, l'OPG ou Hydro One doit indemniser la SFIEO de toutes obligations issues de ces poursuites. Pour ce qui est des obligations qui resteraient à la charge de la SFIEO, il est impossible à l'heure actuelle de déterminer le résultat et le nombre de règlements de ces poursuites. Par conséquent, aucune provision à leur endroit n'est incluse dans les états financiers. Il sera tenu compte de ces règlements, le cas échéant, dans la période au cours de laquelle ils ont lieu.

Sous réserve d'une franchise de 10 millions de dollars, la SFIEO a convenu d'indemniser Hydro One en cas d'opposition à la propriété d'un actif, d'un droit ou d'une chose ayant fait l'objet ou devant faire l'objet d'un transfert à l'entreprise en date du 1^{er} avril 1999, en cas d'inexécution d'un ordre de transfert d'un actif, d'un droit ou d'une chose et à l'égard des paiements, encaissements ou autres opérations concernant un compte de capital d'Ontario Hydro, y compris certains litiges connexes. La province de l'Ontario a accepté de prendre en charge tout passif pouvant découler de ces indemnisations. Un engagement analogue d'indemnisation à l'égard de l'OPG a pris fin le 31 mai 2006.

La SFIEO a un passif éventuel au titre des garanties accordées à des tiers ayant fourni du financement à long terme à certains producteurs privés d'électricité relativement aux contrats d'achat d'électricité décrits à la note 9. Ces garanties totalisaient environ 46 millions de dollars au 31 mars 2009 (57 millions de dollars en 2008).

12) Opérations entre apparentés

Dans le cadre usuel de ses activités, la SFIEO a conclu des opérations avec les apparentés suivants, dont l'identité a été divulguée dans les notes afférentes aux états financiers. Chacune des entités suivantes est comprise dans les états financiers de la Province :

- a. Province de l'Ontario;
- b. Ontario Power Generation Inc.;
- c. Hydro One Inc.;
- d. Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité;
- e. Office de l'électricité de l'Ontario;
- f. Office ontarien de financement.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO**(une société de la Couronne de l'Ontario)****Exercice terminé le 31 mars 2009****RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

Les états financiers ci-joints de la Société immobilière de l'Ontario ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. La préparation d'états financiers exige le recours à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations ayant une incidence sur l'exercice en cours ne peuvent être comptabilisées avec certitude qu'à une date postérieure. Ces états financiers ont été préparés adéquatement en respectant le seuil d'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles au 21 mai 2009.

La direction utilise un système de contrôles internes conçu pour fournir une certitude raisonnable que les actifs sont protégés et que des renseignements financiers fiables seront disponibles en temps utile. Ce système comprend des politiques et des procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit adéquatement la délégation de pouvoirs et la séparation de tâches. Une fonction de vérification interne permet d'évaluer régulièrement et de manière indépendante l'efficacité des contrôles internes et de rendre compte périodiquement des résultats à la direction et au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôles internes. Le Conseil d'administration examine les états financiers et les approuve.

Les états financiers ont été vérifiés par le sous-vérificateur général de l'Ontario. Le sous-vérificateur général a pour responsabilité de déterminer si, selon lui, les états financiers donnent une image fidèle de la situation de la Société conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur, qui se trouve à la page suivante, expose la portée de l'examen et de l'opinion du vérificateur.

Au nom de la direction,



H.R. Goss

Directeur financier et trésorier

Le 21 mai 2009



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À la Société immobilière de l'Ontario,
au ministre de l'Énergie et de l'Infrastructure
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société immobilière de l'Ontario au 31 mars 2009 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.audi.or.on.ca

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général
Expert-comptable autorisé

Toronto (Ontario)
Le 21 mai 2009

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(une société de la Couronne de la province de l'Ontario)
(en milliers de dollars)

BILAN

Au 31 mars	2009		2008	
ACTIF				
Actif à court terme				
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 9b et 9c)	40 010	\$	41 240	\$
Débiteurs (note 9d)	4 927		7 171	
Frais payés d'avance	906		347	
À recevoir de la province (note 4)	1 018		-	
	46 861		48 758	
Immobilisations corporelles (note 5)	7 530		7 463	
Fonds détenus en fiducie (note 6)	124 381		198 625	
	178 772	\$	254 846	\$
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS				
Passif à court terme				
Créditeurs et charges à payer	9 598	\$	13 396	\$
Provision pour indemnités de départ (note 4)	1 018		-	
	10 616		13 396	
Fonds détenus en fiducie (note 6)	124 381		198 625	
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	43 775		42 825	
	178 772	\$	254 846	\$

Engagements (note 7)
Éventualités (note 8)

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Au nom du Conseil :

On behalf of the Board:
 Director:  Director: 

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
 (une société de la Couronne de la province de l'Ontario)
 (en milliers de dollars)

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Exercice terminé le 31 mars	2009	2008
PRODUITS		
Frais de gestion (note 9a)	33 835	\$ 38 127
Coûts directs récupérables (note 9a)	18 306	6 362
Remboursement des dépenses – tenant lieu d'honoraires (note 9a)	14 085	14 085
Intérêts bancaires et autres revenus (note 9c)	684	1 691
	66 910	60 265
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux (notes 4, 9e et 10)	39 885	35 440
Dépenses de fonctionnement directes (note 9f)	23 473	21 427
Amortissement	2 602	2 698
	65 960	59 565
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT LES INDEMNITÉS DE DÉPART	950	700
Provision pour indemnités de départ (note 4)	1 018	-
Recouvrement de la Province pour les années postérieures (note 4)	(1 018)	-
EXCÉDENTS NETS DES PRODUITS SUR LES CHARGES	950	700
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS, DÉBUT DE L'EXERCICE	42 825	42 125
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS, FIN DE L'EXERCICE	43 775	\$ 42 825

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
 (une société de la Couronne de la province de l'Ontario)
 (en milliers de dollars)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars	2009	2008
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION :		
Excédent nets des produits sur les charges	950 \$	700 \$
Ajustements pour :		
Amortissement	2 602	2 698
Provision (recouvrement) pour indemnités de départ (note 4)	1 018	(12)
Recouvrements de la Province pour les années postérieures (note 4)	(1 018)	-
	3 552	3 386
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des débiteurs	2 244	(3 847)
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance	(559)	368
(Diminution) augmentation des créditeurs et des charges à payer	(3 798)	4 883
	1 439	4 790
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT :		
Achat d'immobilisations corporelles (note 5)	(2 669)	(6 309)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT :		
Indemnités de départ versées au cours de l'exercice et déjà prévues	- \$	(34) \$
Diminution nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 230)	(1 553)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de l'exercice	41 240	42 793
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de l'exercice	40 010 \$	41 240 \$

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(une société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

NATURE DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

La Société immobilière de l'Ontario (la Société) a été mise sur pied en vertu de la Loi de 1993 sur le plan d'investissement (la Loi), à titre de société de la Couronne de la province de l'Ontario (la Province). En vertu des paragraphes 6(1), 8(1) et 8(2) de la *Loi sur le ministère des services gouvernementaux*, la Province a délégué à la Société son pouvoir d'acquérir, de détenir et, avec approbation, d'aliéner des propriétés au nom du gouvernement et des organismes connexes. En tant que société de la Couronne et agence en exploitation de la Province, la Société est exonérée de l'impôt sur les bénéfices. La Société relève du ministre de l'Énergie et de l'Infrastructure (MEI).

La Société est tenue de rendre des comptes sur ces activités à la Province. Le mandat de la Société couvre les services de gestion de projets et de gestion immobilière pour les ministères et les organismes du gouvernement ontarien qui détiennent des éléments d'actif ou qui requièrent des services immobiliers. La Société gère une superficie locative de 49,2 millions de pieds carrés : 38,7 millions appartiennent à la Province et 10,5 millions sont loués au secteur privé, ainsi que 100 602 acres de terrains appartenant à la Province.

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR) s'appliquant en continuité d'exploitation, ce qui présume que la Société poursuivra son exploitation dans un avenir prévisible et pourra réaliser son actif et payer ses dettes dans le cours normal de ses activités.

La direction examine et considère régulièrement les activités courantes et prévues de la Société afin d'être convaincue de la viabilité de son exploitation. Ces examens continus comportent des occasions d'affaires actuelles et futures, l'exposition des clients et des fournisseurs et la prévision des besoins de trésorerie et des soldes. Selon ces évaluations, la direction considère que la Société est en mesure de poursuivre son exploitation.

Les principales conventions comptables suivies lors de la préparation des présents états financiers sont énumérées ci-dessous :

a) Produits

Les frais, les remboursements des dépenses et les coûts directs récupérables sont considérés comme des produits si les services sont fournis ou les dépenses connexes sont engagées et le recouvrement est raisonnablement sûr.

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie consistent en l'encaisse, les comptes bancaires courants et, le cas échéant, les placements à court terme portant une échéance de moins de 90 jours.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(une société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

c) Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR), oblige la direction à faire des estimations et énoncer des hypothèses qui ont une incidence sur les montants communiqués au titre des actifs et des passifs en date des états financiers, ainsi que sur les montants communiqués au titre des produits et des charges au cours de la période. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations de la direction à mesure que de nouveaux éléments d'information sont connus.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations d'une valeur de plus de mille dollars dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année en cours sont capitalisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur la durée de leur vie utile, tel qu'indiqué ci-dessous :

Matériel et logiciels	3 ans
Logiciels personnalisés	5 ans
Mobilier et agencements	3 ans
Améliorations locatives	de 5 à 10 ans

e) Régimes de retraite des employés

Jusqu'au 29 novembre 2001, la Société fournissait des prestations de retraite à son personnel employé à temps plein, en contribuant à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à la Caisse de retraite des l'Ontario, à savoir des caisses de retraite interentreprises à prestations déterminées.

Selon les modifications apportées à la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, qui sont entrées en vigueur le 30 novembre 2001, les employés de la Société ne font plus partie du personnel de la fonction publique de l'Ontario. Cependant, les employés ayant participé à la Caisse de retraite des fonctionnaires ou à la Caisse de retraite des employés de la fonction publique de l'Ontario ont continué à contribuer à la Caisse de retraite des fonctionnaires après le 30 novembre 2001. Ce régime est un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées établi par la province. Ce régime est comptabilisé à titre de régime à cotisations déterminées.

Les employés permanents à temps plein, embauchés après le 29 novembre 2001, participent obligatoirement à un régime de retraite et d'épargne à cotisations déterminées géré par un tiers administrateur. La Société et l'employé versent le même montant obligatoire à ce régime.

Les charges de retraite représentent les sommes que la Société a versées aux divers régimes au cours de l'exercice.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(une société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

f) Instruments financiers, comptabilisation et évaluation

Voici un résumé du modèle comptable que la Société a choisi d'appliquer à chacune de ses catégories importantes d'instruments financiers actifs au 31 mars 2009 :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actifs détenus à des fins de transaction
Débiteurs et montants à recevoir de la province	Prêts et créances
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers

Les valeurs comptables de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des débiteurs, des montants à recevoir de la Province, des créditeurs et des charges à payer se rapprochent de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

Les coûts de transaction associés aux instruments financiers comme les actifs détenus à des fins de transaction, les prêts et les créances, ainsi que les autres passifs financiers, sont passés en charge au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

La Société n'entame aucune opération de couverture et elle ne compte aucun instrument financier comme des actifs disponibles à la vente. Par conséquent, aucun élément du résultat étendu n'est enregistré.

2. NOUVELLES DÉCLARATIONS COMPTABLES

Normes générales de présentation des états financiers – chapitre 1400

Ce chapitre a été modifié et exige maintenant que les sociétés évaluent et communiquent la capacité d'une entité à poursuivre son exploitation (note 1).

Informations à fournir concernant le capital – chapitre 1535

Le chapitre 1535 établit les exigences quant aux informations à fournir sur les immobilisations d'une entité et comment elles sont gérées. Il exige la déclaration des objectifs, des politiques et des procédures de l'entité visant la gestion de ses immobilisations (note 12).

Instruments financiers – informations à fournir – chapitre 3862, et instruments financiers – présentation, chapitre 3863 qui remplace le chapitre 3861, instruments financiers – informations à fournir et présentation

Le chapitre 3862 exige qu'une entité communique de l'information dans ses états financiers qui permet aux utilisateurs d'évaluer l'importance des instruments financiers quant à la position financière et le rendement de l'entité, de même que la nature, la portée et les risques de ces instruments financiers auxquels l'entité est exposée durant l'exercice et à la date du bilan, et aussi comment l'entité gère ces risques. Le chapitre 3863 établit les normes de présentation des dérivés financiers et non financiers. Il

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(une société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

porte sur la classification des instruments financiers de la perspective de l'émetteur, entre l'actif et le passif, la classification des intérêts, les dividendes, les pertes et les revenus liés, et les circonstances dans lesquelles l'actif et le passif financiers sont contrebalancés. Ces nouveaux chapitres soulignent davantage la communication quant à la nature et la portée des risques des instruments financiers et comment l'entité gère ces risques. L'adoption de ces normes a entraîné des notes de déclaration additionnelles dans les états financiers de la Société (note 11).

Risque associé au crédit et juste valeur des actifs et passifs financiers – EIC 173

Les directives ont précisé que le propre risque associé au crédit d'une entité et le risque associé au crédit des contreparties (comme des institutions financières, des fournisseurs et des clients) doivent être considérés pour déterminer la juste valeur des actifs et passifs financiers, notamment les instruments dérivés. Les directives s'appliquent aux exercices terminés à compter du 20 janvier 2009. La Société a évalué le nouvel EIC et a déterminé que l'adoption de la nouvelle exigence n'avait aucune incidence sur ses états financiers terminés le 31 mars 2009.

3. RÉCENTES PRISES DE POSITION SUR LA COMPTABILITÉ

Concepts des états financiers – chapitre 1000

Le chapitre 1000 – Fondements conceptuels des états financiers – du manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA), a été modifié pour préciser les critères portant sur la reconnaissance d'un actif et le moment où une dépense est reconnue. Les nouvelles modifications sont en vigueur pour les états financiers annuels visant les exercices commençant à compter du 1^{er} octobre 2008. La Société prévoit que l'adoption de ces modifications n'aura aucune incidence sur ses états financiers.

Harmonisation des normes canadiennes et internationales d'information financière (IFRS)

En février 2008, le Conseil des normes comptables de l'ICCA a confirmé son plan stratégique lequel abandonne les principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada et vise une convergence complète des Normes internationales d'information financière (IFRS). Les nouvelles normes seront en vigueur pour les exercices commençant le 1^{er} janvier 2011. En février 2009, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a invité des commentaires sur la communication de l'information financière utilisée par les organismes gouvernementaux. On prévoit que les résultats obtenus de cette invitation à commenter détermineront si, oui ou non, la Société sera considérée comme une entité ayant l'obligation publique de rendre des comptes et devra adopter les principes de l'IFRS. La Société surveille de près les changements qu'entraînera cette convergence.

4. INDEMNITÉS DE DÉPART

Au cours de l'exercice 2008–2009, la Société a approuvé une nouvelle structure organisationnelle résultant de l'impartition de ses services immobiliers et de gestion des terres à l'échelle de la province. Une fois cette

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO

(une société de la Couronne de l'Ontario)

(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

initiative complétée, on prévoit que la Société versera des indemnités de départ de l'ordre de 1 018 \$ associées au remaniement, avec des versements commençant en 2010. Toutes ces indemnités seront récupérées du ministre de l'Énergie et de l'Infrastructure.

La Société a également versé d'autres indemnités de départ aux employés pour un total de 69 \$ (871 \$ en 2007) qui sont compris dans les dépenses liées aux salaires et aux avantages sociaux exprimés dans l'état des résultats et des bénéfices non répartis.

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles comprennent les éléments suivants :

31 mars			2009	2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel et logiciels	8 333 \$	6 872 \$	1 461 \$	2 205 \$
Logiciels personnalisés	8 057	7 327	730	1 064
Mobilier et agencements	992	820	172	134
Améliorations locatives	8 809	3 642	5 167	4 060
	26 191 \$	18 661 \$	7 530 \$	7 463 \$

Le coût total des immobilisations corporelles acquises pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 s'élève à 2 669 \$ (6 309 \$ en 2008). Il y a un montant de 226 \$ (1 691 \$ en 2008) non amorti, inclus dans Matériel et logiciels, car ces biens n'ont pas commencé à être utilisés au 31 mars 2009.

6. FONDS DÉTENUS EN FIDUCIE

La Société détient « en fiducie » plusieurs comptes bancaires actifs et un compte de placement à court terme administrés au nom de la Province. Ils servent directement à l'exploitation de nombreux bien-fonds que la Province possède ou loue ou encore à la prestation de services offerts à d'autres ministères ou organismes de la Province. Les fonds détenus en fiducie au nom de la Province s'élèvent à 124 381 \$ (198 418 \$ en 2008).

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(une société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

7. ENGAGEMENTS

Les contrats de location-exploitation sont imputés à l'exercice conformément aux modalités des ententes de location. Selon les modalités des contrats de location-exploitation relatifs aux espaces et aux véhicules de la Société, celle-ci doit verser les frais de location suivants :

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2010	2 989	\$
2011	2 780	
2012	2 844	
2013	2 859	
2014	2 859	
Par la suite	12 496	
	<u>26 827</u>	<u>\$</u>

8. ÉVENTUALITÉS

Durant le cours normal de ses affaires, la Société, en qualité d'agent du gouvernement de l'Ontario, fait parfois l'objet de poursuites judiciaires. À ce titre, la Société est en droit de demander dédommagement pour toutes les dépenses engagées en bonne et due forme dans le cadre de l'exercice de son pouvoir exprès au nom du gouvernement ontarien. Selon la direction, les dommages pour lesquels la Société pourrait être tenue responsable, le cas échéant, seront dédommagés par le gouvernement de l'Ontario et n'auront donc aucune incidence sur la situation financière ou les résultats financiers des opérations de la Société.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

- a) Sur le plan économique, la Société dépend de la Province puisque toutes les sommes versées par la Province pour la prestation de services sont sous le contrôle du ministre de l'Énergie et de l'Infrastructure.

Les principales sources de revenus de la Société sont les suivantes :

i. Frais de gestion

Il s'agit des frais, établis en fonction du marché, imputés pour des services de gestion des actifs et des projets qui sont basés sur un pourcentage du coût des projets, et qui sont liés aux éléments d'actif appartenant au MEI.

ii. Remboursement des dépenses – tenant lieu d'honoraires

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(une société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

En attendant la mise en place de la tarification intégrale, les frais généraux engagés par la Société (baux négociés par des tiers, services de négociation, services financiers et juridiques, de communications et de ressources humaines) sont financés par la Province à titre d'affectation annuelle, tout comme les coûts d'administration liés à la vente et à l'achat de propriétés au nom des ministères.

iii. Coûts directs récupérables

Dans les régions du Nord et de l'Est, le personnel de la Société coordonne et fournit des services directs d'exploitation et d'entretien des immeubles à l'appui du portefeuille. Ces coûts sont directement recouvrables du MEI et financés à partir des loyers payés au titre de l'exploitation et de l'entretien en vertu des baux. En outre, la Société a également récupéré les frais remboursables relatifs à des projets spéciaux entrepris au nom du MEI.

- b) La *Loi sur le plan d'investissement* exige que tout surplus soit, conformément aux directives du ministre des Finances, versé au Trésor de la Province de l'Ontario. En déterminant la somme payable, le cas échéant, le ministre des Finances s'assure que le paiement ne compromettra pas la capacité de la Société à acquitter son passif, à remplir ses obligations à échéance ou à honorer ses engagements contractuels. Le ministre des Finances n'a fait parvenir aucune instruction en ce sens.
- c) La *Loi sur le plan d'investissement* exige que tous les placements à court terme soient réalisés auprès de l'Office ontarien de financement (OOF), une société de la Couronne de la province de l'Ontario, sauf accord contraire du ministre des Finances. Les placements à court terme s'élevant à 33 354 \$ (35 975 \$ en 2008), réalisés par l'OOF, sont inclus au poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » du bilan, tandis que l'intérêt de 513 \$ (1 316 \$ en 2008) perçu sur ces placements est intégré au poste « Intérêts bancaires et autres revenus » de l'état des résultats et des bénéfices non répartis.
- d) Les débiteurs de la Société comprennent un montant de 4 879 \$ (7 091 \$ en 2008) provenant du MEI et d'autres ministères.
- e) Seuls les employés classifiés à temps plein, embauchés avant le 30 novembre 2001 et comptant plus de 10 ans de service ouvrant droit à pension à la retraite peuvent recevoir des prestations de retraite non liées à la pension. Le coût de ces prestations étant défrayé par la Province, il ne figure pas dans l'État des résultats et des bénéfices non répartis.
- f) Les dépenses de fonctionnement directes de la Société comprennent des coûts de locaux de 2 536 \$ (1 518 \$ en 2008) facturés par le portefeuille immobilier général du MEI.
- g) Les liens qui unissent la Société et la Province de l'Ontario ont donné lieu aux opérations entre des autres personnes apparentées. Celles-ci ont été mises au jour dans les notes présentées à la fin des états financiers.
- Fonds détenus en fiducie (note 6)
 - Indemnités de départ (note 4)

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(une société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

- h) Les opérations entre personnes apparentées énumérées ci-dessus ont lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange (qui est le montant de la contrepartie établi et accepté par les personnes apparentées), laquelle est chiffrée au plus près de la valeur de pleine concurrence équivalente pour les services rendus.

10. RÉGIMES DE RETRAITE

Les contributions obligatoires de la Société aux régimes de retraite (voir note 1e) pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 se chiffrent à 1 642 \$ (1 404 \$ en 2008) et sont comprises dans les salaires et avantages sociaux de l'état des résultats et des bénéfices non répartis.

11. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La Société est exposée à des risques de contreparties, comme des institutions financières, des fournisseurs et des clients. Ces risques portent sur le crédit, les liquidités et le marché associés aux actifs et passifs financiers. Le Conseil d'administration a la responsabilité globale de l'établissement et de la surveillance du cadre de gestion du risque de la Société. Le Conseil a créé un Comité de vérification interne responsable de développer les politiques et les procédures de la Société concernant la gestion du risque et d'assurer sa conformité à celles-ci. Le Comité de vérification interne informe régulièrement le Conseil de direction de ses activités. Le programme de gestion du risque de la Société cherche à minimiser les effets négatifs possibles sur le rendement financier de la Société. La Société gère ses risques et l'exposition aux risques par une combinaison d'assurance et de saines pratiques de gestion.

Risque associé au crédit

Le risque associé au crédit survient de trésorerie détenue par les banques et l'exposition au crédit de clients, notamment les débiteurs en souffrance. L'exposition maximale au risque équivaut à la valeur comptable (moins réserves) des actifs financiers. L'objectif de gérer le risque de crédit des contreparties est de prévenir des pertes d'actifs financiers. La Société évalue la qualité du crédit de ses clients, en tenant compte de leur situation et antécédents financiers et autres facteurs.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie consistent en l'encaisse, les comptes bancaires courants et, le cas échéant, les placements à court terme portant une échéance de moins de 90 jours. Le risque du crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie est considérablement minimisé en assurant que ces actifs financiers sont seulement investis dans des titres de créance d'institutions financières hautement cotées.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(une société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Débiteurs

Les débiteurs comportent surtout des comptes commerciaux à recevoir de services facturés. Le risque de crédit de la Société provient de la possibilité qu'un client qui doit des sommes d'argent à la Société soit incapable ou réticent à respecter ses obligations en vertu des modalités et conditions des contrats conclus avec la Société, ce qui entraînerait une perte financière pour cette dernière. Ce risque est réduit grâce à des techniques établies de gestion du crédit, notamment : surveiller la solvabilité des clients; établir des limites d'exposition; et surveiller l'exposition par rapport à ces limites de crédit. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2009, le risque de crédit maximum auquel est exposé la Société représente la juste valeur de ses comptes débiteurs de parties non liées.

Risque associé aux liquidités

Par définition, le risque associé aux liquidités est le risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à leur échéance. En gérant le risque associé aux liquidités, l'objectif de la Société est d'assurer qu'elle aura toujours suffisamment de liquidités pour respecter ses obligations à l'échéance, sans subir des pertes inacceptables ni risquer des dommages à sa réputation. La Société gère son exposition au risque de liquidités en surveillant de près les obligations de ses fournisseurs et autres parties, en visant le recouvrement des dettes et en générant des mouvements positifs de trésorerie de son exploitation.

Risque associé au marché

Le risque associé au marché est le risque associé aux prix du marché, comme le taux de change et d'intérêt, qui aura un effet sur la juste valeur des actifs et des passifs reconnus ou des mouvements positifs de trésorerie futurs provenant de son exploitation.

Opérations de change

Les transactions commerciales de la Société sont effectuées en dollars canadiens; par conséquent, la Société n'a aucune exposition aux taux de change étranger.

Taux d'intérêt

La Société est exposée aux changements de taux d'intérêt qui peuvent avoir un effet sur le revenu d'intérêts dans le cas d'investissements à court terme.

12. GESTION DES IMMOBILISATIONS

La Société génère des mouvements positifs de trésorerie de son exploitation et définit les immobilisations comme des bénéfices non répartis. Le premier objectif de la gestion des immobilisations de la Société est de préserver sa capacité de poursuivre son exploitation et de respecter ses obligations financières. Comme il est décrit dans la note 9c, la Société est tenue par la Loi sur le plan d'investissement de faire tous ses investissements auprès de l'OOF. La Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital externe.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE GESTION DES FONDS DES INVESTISSEURS IMMIGRANTS

Les états financiers de la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants au 31 mars 2009 n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics. Lorsqu'ils seront disponibles, ils seront inclus dans le volume 2 publié à l'adresse Internet suivante: www.fin.gov.on.ca/french/.

**SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE/
ONTARIO INFRASTRUCTURE PROJECTS CORPORATION
(«INFRASTRUCTURE ONTARIO»)**

Responsabilité de l'information financière

Les états financiers consolidés d'Infrastructure Ontario, joints à ce document, ont été préparés en application des principes comptables généralement reconnus du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et, le cas échéant, des recommandations du Conseil des normes comptables (CNC) de l'ICCA; la direction en assume la responsabilité

La direction a à sa disposition des mécanismes de contrôle interne conçus dans le but de fournir l'assurance raisonnable que les éléments de l'actif sont protégés et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun. Le contrôle interne comprend des politiques et des procédures ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit la délégation de pouvoir et la séparation des responsabilités de manière appropriée.

Le Conseil d'administration, par l'intermédiaire de son comité de vérification, veille à ce que la direction assume pleinement ses responsabilités vis-à-vis la communication de l'information financière. Le comité de vérification examine les états financiers et les soumet au Conseil d'administration pour approbation.

Les états financiers ont été vérifiés par Hilborn Ellis Grant LLP. La responsabilité du vérificateur consiste à dire si les états financiers sont présentés d'une manière qui respecte, dans son ensemble, les principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur retrace de façon sommaire l'étendue de la vérification effectuée par le vérificateur et son avis sur les états financiers.

De la part de la direction,



J. David Livingston
Président et chef de la direction



Bill Ralph
Premier vice-président, Prêts d'infrastructure -
Chef des finances

**Hilborn Ellis Grant S.R.L.**

Comptables agréés

Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de
Société Ontarienne de Travaux d'Infrastructure /
Ontario Infrastructure Projects Corporation («Infrastructure Ontario»)

Nous avons vérifié le bilan de **Société Ontarienne de Travaux d'Infrastructure/Ontario Infrastructure Projects Corporation («Infrastructure Ontario»)** au 31 mars 2009 et les états des résultats et du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto (Ontario)
Le 28 mai 2009

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE**BILAN****Au 31 mars 2009**

(en milliers de dollars)

ACTIF	31 mars 2009	31 mars 2008
Actif à court terme	\$	\$
Trésorerie	4 118	3 997
Créances	29 578	14 447
Intérêts à recevoir	17 300	14 518
Tranche à court terme des obligations non garanties	91 693	64 431
Placements à court terme (Note 3)	771 266	1 015 899
	913 955	1 113 292

Actif à long terme

Prêts (Note 4)

- avances sur construction	314 701	401 724
- obligations non garanties	1 334 489	990 319
- coûts reportés sur prêts à conditions de faveur	(119 764)	(117 867)
Créances sur projets (Note 5)	91 657	55 305
Placements à long terme (Note 6)	203 005	207 501
Frais d'émission d'obligations (Note 7)	5 983	5 410
Coûts reportés sur couverture (Note 1)	6 883	808
Immobilisations (Note 8)	4 553	3 745
	1 841 507	1 546 945

Total de l'actif**2 755 462 2 660 237****PASSIF****Passif à court terme**

Fournisseurs et charges à payer	15 481	12 378
Intérêts à payer	24 501	22 532
Effets de commerce (Note 9)	444 689	358 635
Obligations de financement de projets de l'Ontario (Note 3)	-	323 032
	484 671	716 577

Passif à long terme (Note 10)

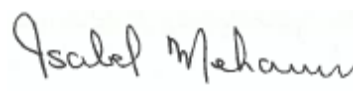
Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure	1 250 000	950 000
Emprunt à la province d'Ontario	1 000 000	1 000 000
Emprunt à l'Agence Ontarienne des Eaux	120 000	120 000
Facilité de crédit renouvelable de l'OOF	100 000	60 000
	2 470 000	2 130 000

Total du passif**2 954 671 2 846 577****Déficit****(199 209) (186 340)****Total du passif et du déficit****2 755 462 2 660 237**

Approuvé au nom du Conseil :



Administrateur



Administrateur

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

RÉSULTATS ET DÉFICIT

Exercice terminé le 31 mars 2009

(en milliers de dollars)

	31 mars 2009 \$	31 mars 2008 \$
Produits du programme de prêts		
Intérêts sur placements	28 874	60 955
Intérêts sur prêts	46 284	44 405
Amortissement des coûts reportés sur prêts à conditions de faveur	8 842	6 103
Subvention du ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure	5 000	-
Autres produits	50	65
	<u>89 050</u>	<u>111 528</u>
Charges du programme de prêts		
Intérêts sur emprunts à la province d'Ontario	18 776	41 984
Intérêts sur obligations pour le renouvellement de l'infrastructure	51 926	43 288
Intérêts sur obligations de financement de projets de l'Ontario	1 404	14 072
Intérêts sur effets de commerce	10 136	13 989
Intérêts sur emprunt à l'Agence Ontarienne des Eaux	3 110	5 378
Coûts liés aux prêts à conditions de faveur	10 738	8 657
Salaires et charges sociales	2 465	1 927
Frais administratifs et généraux	3 364	2 847
	<u>101 919</u>	<u>132 142</u>
Perte du programme de prêts	<u>(12 869)</u>	<u>(20 614)</u>
Produits liés à la réalisation de projets	<u>69 739</u>	<u>45 792</u>
Charges liées à la réalisation de projets		
Intérêts sur facilité de crédit renouvelable de l'OOF	3 422	1 862
Coûts liés aux activités de conseil – projets	46 710	27 947
Salaires et charges sociales	12 261	9 849
Frais administratifs et généraux	7 346	6 134
	<u>69 739</u>	<u>45 792</u>
Bénéfice (perte) net(te) lié(e) à la réalisation de projets	<u>-</u>	<u>-</u>
Produits généraux		
Subvention du ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure	5 776	5 672
Charges générales		
Salaires, charges sociales et coûts de fonctionnement	5 776	5 672
Bénéfice (perte) net(te) lié(e) aux activités générales	<u>-</u>	<u>-</u>
Total des produits	<u>164 565</u>	<u>162 992</u>
Total des charges	<u>177 434</u>	<u>183 606</u>
Perte nette de fonctionnement	<u>(12 869)</u>	<u>(20 614)</u>
Déficit, au début de l'exercice	<u>(186 340)</u>	<u>(165 726)</u>
Déficit, à la fin de l'exercice	<u>(199 209)</u>	<u>(186 340)</u>

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2009

(en milliers de dollars)

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

	31 mars 2009	31 mars 2008
	\$	\$
Perte nette de fonctionnement	(12 869)	(20 614)
Éléments n'exigeant pas de sorties de fonds à court terme :		
Coûts liés aux prêts à conditions de faveur	10 738	8 657
Amortissement	(7 002)	(4 745)
	(9 133)	(16 702)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :		
Augmentation des créances et des intérêts à recevoir	(17 913)	(8 394)
Augmentation (diminution) des fournisseurs et charges à payer et des intérêts à payer	5 072	(2 909)
Augmentation des créances sur projets	(36 352)	(33 978)
Sorties nettes liées aux activités de fonctionnement	(58 326)	(61 983)

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Émission de nouvelles obligations	424 658	408 527
Augmentation (diminution) nette des placements	243 018	(35 539)
Rachat d'obligations de financement de projets de l'Ontario	(323 032)	(252)
Rentrées nettes liées aux activités de financement	344 644	372 736

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Émission de nouveaux emprunts	(366 109)	(373 063)
Remboursements sur	81 700	61 104
Acquisition d'immobilisations	(1 788)	(489)
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(286 197)	(312 448)

Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	121	(1 695)

Trésorerie, au début de l'exercice	3 997	5 692

Trésorerie, à la fin de l'exercice	4 118	3 997

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2009

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

HISTORIQUE

Le 7 novembre 2005, le gouvernement a mis sur pied la Société Ontarienne de Travaux d'Infrastructure («Infrastructure Ontario») pour la mise en oeuvre de grands projets d'infrastructure de l'Ontario utilisant divers modes de financement et d'approvisionnement (DMFA).

Le 17 juillet 2006, en vertu de la Loi de 2006 sur la Société ontarienne de travaux d'infrastructure («Loi OIPC»), Infrastructure Ontario et l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA) ont fusionné et ont poursuivi leurs activités à titre de société sans capital-actions sous la dénomination de Société Ontarienne de Travaux d'Infrastructure.

Infrastructure Ontario est un organisme d'État et fait rapport au ministre de l'Énergie et de l'infrastructure.

En vertu de la loi OIPC, les objectifs d'Infrastructure Ontario sont définis en ces termes :

- fournir un financement aux municipalités, aux universités ainsi qu'aux autres organismes publics de la province d'Ontario que précisent les règlements;
- obtenir des fonds pour financer ses activités;
- exercer de manière efficiente et en temps opportun des activités de gestion de projets et de contrats à l'égard de travaux d'infrastructure complexes en Ontario que lui attribue le Ministre;
- à la demande du Ministre, lui fournir des conseils de nature financière et opérationnelle à l'égard des actifs ou des intérêts du gouvernement, et effectuer des opérations portant sur ces actifs ou intérêts ou prêter son aide à cet égard;
- se livrer aux autres activités que précise le lieutenant-gouverneur en conseil.

À titre de société de la Couronne, Infrastructure Ontario est exonérée des impôts sur le revenu fédéral et provinciaux en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Infrastructure Ontario, qui a été inscrite à l'Annexe A de l'accord de réciprocité fiscale entre le Canada et l'Ontario, est exonérée de la taxe sur les produits et les services.

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Méthodes comptables

Les présents états financiers sont établis en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR), recommandés dans le Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) pour le secteur public et, lorsqu'il y a lieu, avec les recommandations du Conseil des normes comptables (CNC) de l'ICCA.

Estimations de la direction

L'établissement d'états financiers en conformité avec les PCGR canadiens oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et les informations fournies sur les passifs éventuels à la date de clôture et sur les montants présentés des produits et des charges pour la période sur laquelle portent les états financiers. Les montants réels pourront différer de ces estimations.

Les principaux éléments à l'égard desquels la direction a fait des estimations sont les coûts reportés sur prêts à conditions de faveur. Les résultats réels pourront différer de ces estimations et d'autres estimations, et l'incidence en sera comptabilisée dans des périodes futures.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2009

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits

Infrastructure Ontario reçoit une subvention du ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure (MEI) à l'égard des charges générales de l'exercice de la société. La subvention est comptabilisée comme un produit constaté d'avance jusqu'à ce que les charges générales aient été engagées. Une fois que les charges ont été engagées, la subvention est comptabilisée en produits.

Les coûts engagés par Infrastructure Ontario sur des projets à long terme sont entièrement recouvrables. Les produits liés à la réalisation de projets sont comptabilisés au moment où les coûts de projet recouvrables sont engagés.

Les intérêts sur les placements et les prêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts

Les prêts sont présentés à leur valeur de réalisation nette estimative. Les prêts assortis de conditions de faveur sont présentés à la valeur actualisée, déterminée en utilisant le coût d'emprunt d'Infrastructure Ontario. La différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actualisée est, en soi, une subvention. Seuls les prêts du programme 2003-2004 ont été consentis à des conditions de faveur.

Les prêts à conditions de faveur sont comptabilisés à la valeur nominale diminuée de la partie subvention. La partie subvention est comptabilisée à titre de coût lié aux prêts à conditions de faveur à la date de l'octroi du prêt et amortie linéairement en résultat sur la durée du prêt de façon à ce qu'il y ait concordance avec la subvention d'intérêts sous-jacente.

Comptabilité de couverture

Infrastructure Ontario est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt durant la période allant de l'émission des obligations pour le renouvellement de l'infrastructure à la mise en place des obligations non garanties avec les municipalités. Aux fins de la gestion de ce risque de taux d'intérêt, Infrastructure Ontario utilise des instruments financiers ayant des caractéristiques similaires comme couverture de la dette. Infrastructure Ontario a rigoureusement documenté son objectif et sa stratégie de gestion du risque, y compris la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, aux fins de ces diverses opérations de couverture.

Les instruments de couverture sont classés dans les placements à long terme. Les gains et les pertes résultant des opérations de couverture sont reportés et amortis linéairement en résultat sur la durée de la dette sous-jacente, qui vient à échéance le 3 juin 2013, le 1^{er} juin 2015 et le 1^{er} juin 2037.

Infrastructure Ontario a choisi de ne pas adopter la comptabilité de couverture pour ses swaps de taux d'intérêt comme il est décrit à la note 2.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2009

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Placements à court terme

Les placements à court terme comprennent des titres du marché monétaire et des obligations ayant une échéance inférieure à douze mois. Les placements à court terme sont comptabilisés au coût, qui est comparable à la valeur de marché.

Frais d'émission d'obligations

Les frais d'émission d'obligations ont été engagés lors de l'émission des obligations de financement de projets de l'Ontario et des obligations pour le renouvellement de l'infrastructure. Ces frais sont amortis linéairement sur la durée des émissions en cause.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées au coût diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs à compter de l'exercice au cours duquel ils sont acquis, une dotation correspondant à une demi-année étant calculée dans l'année de l'acquisition et dans l'année de la cession. La durée de vie utile estimative des actifs est la suivante : matériel informatique – 3 ans, mobilier et agencements – 10 ans, et améliorations locatives – 10 ans.

2. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Infrastructure Ontario utilise diverses stratégies de gestion du risque et exerce ses activités dans des limites strictes d'exposition au risque afin de s'assurer que son exposition au risque est gérée de façon prudente et efficiente. Parmi les stratégies variées auxquelles elle a recours, il y a l'utilisation d'instruments financiers dérivés («dérivés»). Infrastructure Ontario n'utilise pas de dérivés à des fins spéculatives.

Les dérivés sont des contrats financiers qui tirent leur valeur d'instruments sous-jacents. Étant à la fois emprunteur et prêteur, Infrastructure Ontario utilise des dérivés pour constituer des couvertures de flux de trésorerie à l'égard d'instruments ayant des dates d'échéance différentes. Les couvertures sont constituées au moyen de swaps de taux d'intérêt, qui sont des contrats juridiques en vertu desquels Infrastructure Ontario convient avec une autre partie d'échanger des flux de trésorerie fondés sur un ou plusieurs montants notionnels en utilisant des taux d'intérêt de référence stipulés pour une période déterminée. Les swaps permettent à Infrastructure Ontario de porter en diminution les uns des autres ses prêts et ses dettes obligataires, les convertissant ainsi effectivement en des instruments ayant des caractéristiques plus souhaitables. Infrastructure Ontario a échangé certains de ses prêts à taux fixe et portefeuilles de titres de créance à taux fixe en des instruments à taux flottant. Les coûts d'intérêt des swaps sont portés en diminution des produits du programme de prêts.

Toutes les opérations de swap ont été conclues avec l'Office ontarien de financement («OOF») comme autre partie contractante. L'OOF a la faculté, à certaines dates à l'intérieur de la période de swap, de réviser un swap individuel et il peut en résulter un règlement en espèces ou un encaissement, bien que la révision n'affecte pas l'efficacité de l'opération de swap. L'OOF, en sa qualité d'intermédiaire, a conclu avec des institutions financières indépendantes des contrats simultanés comportant les mêmes conditions et elle assume le risque de crédit des opérations de swap.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2009

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

2. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Le tableau ci-dessous donne un échéancier des dérivés d'Infrastructure Ontario en cours au 31 mars 2009, sur la base des montants notionnels des contrats. Les montants notionnels des swaps de taux d'intérêt représentent le montant auquel les taux fixes et flottants sont appliqués pour calculer l'échange de flux de trésorerie. Les montants notionnels, qui ne sont pas comptabilisés au bilan, représentent le volume des contrats de dérivés en cours et ne sont pas représentatifs du risque de crédit, du risque de marché ou des flux de trésorerie réels liés à ces instruments.

Échéance dans l'exercice	À moins d'un an	2 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 15 ans	Plus de 15 ans	Total
Dettes	- \$	144 988 \$	675 946 \$	- \$	219 738 \$	1 040 672 \$
Prêts	81 918 \$	335 006 \$	373 835 \$	280 073 \$	232 364 \$	1 303 196 \$

3. PLACEMENTS À COURT TERME

Les placements à court terme de 771 M\$ (2008 – 1 016 M\$) comprennent des titres du marché monétaire ayant une échéance inférieure à 12 mois, qui sont comptabilisés au coût. Au 31 mars 2009, les taux d'intérêt sur ces placements variaient de 0,4 % à 0,6 %. Une partie de ces placements ont été liquidés au cours du premier trimestre pour rembourser les obligations de financement de projets de l'Ontario, qui sont venues à échéance le 6 mai 2008.

4. PRÊTS

Au moment de sa fusion avec OSIFA, Infrastructure Ontario a assumé le programme de prêts «à conditions de faveur» pour les municipalités, et le programme de prêts pour le «renouvellement de l'infrastructure» qui fonctionne sur une base de transmission des coûts.

Au 31 mars 2009, la Société avait des avances sur construction de 315 M\$ à recevoir de municipalités, d'universités et d'autres organismes publics. Le taux d'intérêt sur les prêts construction à conditions de faveur correspond à la moitié de la moyenne du taux préférentiel et du taux des acceptations bancaires à 30 jours pour le programme de prêts à conditions de faveur et du taux des acceptations bancaires à 30 jours plus dix points de base pour le programme de renouvellement de l'infrastructure.

Le montant de 1 426 M\$ des obligations non garanties à l'actif est dû par des municipalités, des universités et d'autres organismes publics pour des durées variant de 5 à 40 ans.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2009

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

4. PRÊTS (suite)

	2009 \$		2008 \$	
Avances sur construction				
Programme de prêts à conditions de faveur	10 068		161 719	
Programme de prêts pour le renouvellement de l'infrastructure	304 633		240 005	
	<u>314 701</u>		<u>401 724</u>	
Obligations non garanties		% d'intérêt		% d'intérêt
Programme de prêts à conditions de faveur				
Échéant à moins de 5 ans	1 553	1,87 - 2,31	1 761	1,87 - 2,31
6 à 10 ans	186 412	2,06 - 2,71	148 796	2,06 - 2,69
11 à 15 ans	66 303	2,28 - 2,67	60 181	2,28 - 2,67
16 à 20 ans	407 144	2,36 - 2,95	300 364	2,36 - 2,95
Plus de 20 ans	77 175	2,52 - 3,05	71 735	2,52 - 3,05
	<u>738 587</u>		<u>582 837</u>	
Programme de prêts pour le renouvellement de l'infrastructure				
Échéant à moins de 5 ans	16 135	3,15 - 5,07	2 382	3,94 - 5,07
6 à 10 ans	123 543	4,00 - 5,20	55 501	4,04 - 5,19
11 à 15 ans	50 203	4,47 - 5,26	36 332	4,57 - 5,26
16 à 20 ans	338 322	4,54 - 5,89	300 686	4,54 - 5,27
Plus de 20 ans	159 392	4,78 - 5,91	77 012	4,78 - 5,34
	<u>687 595</u>		<u>471 913</u>	
Total des obligations non garanties	1 426 182		1 054 750	
Moins : tranche échéant à moins d'un an	91 693		64 431	
Tranche à long terme des obligations non garanties	<u>1 334 489</u>		<u>990 319</u>	

Coûts reportés sur prêts à conditions de faveur

	2009 \$	2008 \$
Coûts reportés sur prêts à conditions de faveur, au début de l'exercice	117 867	115 313
Coûts sur prêts à conditions de faveur engagés au cours de l'exercice	10 738	8 657
Amortissement des coûts sur prêts à conditions de faveur	(8 841)	(6 103)
Coûts reportés sur prêts à conditions de faveur, à la fin de l'exercice	<u>119 764</u>	<u>117 867</u>

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2009

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

4. PRÊTS (suite)

Coûts reportés sur prêts à conditions de faveur (suite)

L'organisme n'est pas exposé à un risque de crédit significatif du fait de son portefeuille de prêts à court terme. En cas de défaut pour tous les prêts à des municipalités, des universités et d'autres organismes publics, la province d'Ontario est tenue de rediriger les sommes dues à un emprunteur, pour rembourser Infrastructure Ontario. Cela est fait au moyen d'un mécanisme d'interception, condition qui est présente dans tous les prêts. Certains prêts à des organismes publics font l'objet de clauses restrictives touchant les actifs et l'emprunteur peut être appelé à fournir un cautionnement général. La direction, qui étudie activement la performance de chaque emprunteur en matière de crédit, a déterminé qu'il n'y a pas lieu de constituer de provision à la fin de l'exercice.

5. CRÉANCES SUR PROJETS

Infrastructure Ontario engage des coûts de projets et comptabilise les recouvrements sur projets correspondants dans l'exercice où la charge est engagée. Au 31 mars 2009, une part de 92 M\$ (2008 – 55 M\$) de ces charges de projets n'avait pas encore été recouvrée. Certains recouvrements sur projets, y compris les charges d'intérêts servant à financer les créances, ne seront pas facturés avant l'achèvement du projet. Les créances sur projets sont dues par divers ministères de l'Ontario.

6. PLACEMENTS À LONG TERME

Les placements à long terme, qui consistent en 203 M\$ (2008 – 208 M\$) d'obligations utilisées comme instruments de couverture comme il est décrit dans la note 1, sont présentés au coût.

7. FRAIS D'ÉMISSION D'OBLIGATIONS

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Net 2009 \$	Net 2008 \$
Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure	8 604	2 621	5 983	5 378
Obligations de financement de projets de l'Ontario	1 689	1 689	-	32
Total	10 293	4 310	5 983	5 410

8. IMMOBILISATIONS

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Net 2009 \$	Net 2008 \$
Matériel informatique	2 634	1 483	1 151	784
Mobilier et agencements	911	251	660	743
Améliorations locatives	3 510	768	2 742	2 218
Total	7 055	2 502	4 553	3 745

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2009

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

9. EFFETS DE COMMERCE

Infrastructure Ontario émet des billets dans le cadre d'un programme d'effets de commerce. Les fonds servent à combler les besoins de financement à court terme, y compris la gestion de la trésorerie, le financement des actifs et les exigences générales du fonctionnement. Le programme est autorisé à émettre un maximum de 500 M\$ pour des durées pouvant aller jusqu'à un an. Au cours de l'exercice, les intérêts sur les billets ont varié de 0,5 % à 3,5 % et, au 31 mars 2009, les échéances allaient d'avril 2009 à juin 2009.

10. PASSIF À LONG TERME

Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure

Au moment de sa fusion avec OSIFA, Infrastructure Ontario a assumé pour 650 M\$ d'obligations pour le renouvellement de l'infrastructure. Les obligations portent intérêt au taux de 4,60 % par année et viennent à échéance le 1^{er} juin 2015. Les intérêts sont payés semestriellement le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre jusqu'à l'échéance.

Le 19 avril 2007, Infrastructure Ontario a émis pour 300 M\$ d'obligations pour le renouvellement de l'infrastructure. Les obligations portent intérêt à 4,70 % par année et viennent à échéance le 1^{er} juin 2037. Les intérêts sont payés semestriellement le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre jusqu'à l'échéance.

Le 26 août 2008, Infrastructure Ontario a émis pour 300 M\$ d'obligations pour le renouvellement de l'infrastructure. Les obligations portent intérêt à 3,95 % par année et viennent à échéance le 3 juin 2013. Les intérêts sont payés semestriellement le 3 juin et le 3 décembre jusqu'à l'échéance.

Emprunt à l'Agence Ontarienne des Eaux et emprunt à la province d'Ontario

La province d'Ontario a consenti à Infrastructure Ontario un prêt subordonné de 50 ans de 1 milliard de dollars (G\$) en contrepartie d'un billet venant à échéance le 31 mars 2053. Les intérêts sur le billet sont révisés trimestriellement, le taux étant fixé au taux des bons du Trésor à trois mois de la province, et ils sont payables trimestriellement.

L'Agence Ontarienne des Eaux (AOE), une agence de la province d'Ontario, a consenti un prêt subordonné de 20 ans de 120 M\$ à Infrastructure Ontario, en contrepartie d'un billet venant à échéance le 1^{er} mars 2023. Les intérêts sur le billet sont révisés mensuellement, le taux d'intérêt étant fixé à quatre points de base en-dessous du taux offert moyen à un mois en dollars canadiens, et ils sont payables trimestriellement.

Les emprunts ci-dessus fournissent : i) une protection du crédit pour les investisseurs en obligations non subordonnées telles que les obligations pour le renouvellement de l'infrastructure et les effets de commerce, ii) des liquidités de sûreté pour les besoins de financement d'Infrastructure Ontario, et iii) un capital de base à long terme stable qui permet à Infrastructure Ontario d'obtenir une cote de crédit élevée.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2009

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Facilité de crédit renouvelable de l'OOF

L'Office ontarien de financement (OOF), un organisme de la province d'Ontario, a consenti à Infrastructure Ontario une facilité de crédit renouvelable subordonnée à hauteur de 200 M\$ aux fins du fonds de roulement nécessaire pour les projets DMFA. Les avances doivent être remboursées à l'achèvement des projets DMFA individuels. La facilité de crédit doit être remboursée en totalité pour le 23 juin 2016. Au 31 mars 2009, Infrastructure Ontario utilisait 100 M\$ (2008 - 60 M\$) de cette ligne de crédit, à un taux d'intérêt correspondant au coût d'emprunt de la province pour des emprunts d'une durée semblable. Les intérêts varient entre 2,4 % et 5,0 % et les échéances vont de novembre 2009 à mars 2012.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des prêts de l'OOF, de l'AOE et de la province d'Ontario, Infrastructure Ontario reçoit du MEI une subvention qui couvre l'insuffisance de fonds pour les frais de fonctionnement courants au titre du programme de prêts et des frais généraux. En 2009, cette subvention a été de 10,8 M\$ (2008 - 5,7 M\$).

Des opérations au titre de coûts de projet et de recouvrements sont également conclues avec divers ministères ontariens, comme le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, le ministère du Procureur général, le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, le ministère des Services gouvernementaux, le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels et le ministère des Transports.

Infrastructure Ontario a également engagé des coûts de 1,2 M\$ (2008 - 1,2 M\$) pour des services de l'OOF.

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

L'organisme fournit des prestations de retraite à certains de ses salariés à temps plein par sa participation au Régime de retraite des fonctionnaires, un régime multi-employeurs à prestations déterminées mis sur pied par la province d'Ontario. Le coût de 198 000 \$ (2008 - 198 000 \$) du régime de retraite se fonde sur des formules établies par la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario. De plus, le coût des prestations complémentaires de retraite pour ces salariés est payé par le Secrétariat du conseil de gestion et n'est pas compris dans les états financiers.

Depuis septembre 2007, l'organisme offre un régime de retraite à cotisations déterminées à tous ses autres salariés à temps plein. L'organisme verse 5 % du salaire de base du salarié et jusqu'à 2,5 % de plus du salaire de base du salarié à titre de contribution de contrepartie des sommes versées au régime par le salarié. Le coût de ce régime a été de 794 000 \$ (2008 - 329 000 \$) dans l'exercice.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les valeurs comptables de la trésorerie, des créances, des placements à court terme, des fournisseurs et charges à payer et des intérêts à payer se comparent à leurs justes valeurs en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

L'organisme gagne des intérêts sur ses prêts et ses placements à court et à long terme et paie des intérêts sur ses dettes à court et à long terme. Dans la mesure où ces instruments financiers viennent à échéance ou voient leurs taux révisés à divers moments, l'organisme est exposé à un risque de taux d'intérêt. Afin d'atténuer ce risque, la direction fait une gestion active des échéances de ces actifs et passifs financiers en utilisant notamment des contrats de swap de taux d'intérêt comme il est expliqué dans la note 2.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2009

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

14. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des affaires et l'exercice de ses activités, Infrastructure Ontario peut être exposée à diverses poursuites judiciaires. Au 31 mars 2009, Infrastructure Ontario n'était au courant d'aucune telle poursuite qui serait en cours.

15. ENGAGEMENTS

Le 18 août 2003, le ministre des Finances a annoncé que 88 municipalités auraient droit à des prêts à faible taux d'intérêt à hauteur de 1 G\$ dans le but de renforcer les collectivités locales.

<u>Approuvés</u>	<u>Octroyés</u>
<u>922 M\$</u>	<u>880 M\$</u>

Le 20 décembre 2004, le ministre des Finances a annoncé que 109 municipalités auraient droit à des prêts à hauteur de 1,2 G\$ dans le cadre du programme de prêts pour le renouvellement de l'infrastructure 2004-2005 d'Infrastructure Ontario.

<u>Approuvés</u>	<u>Octroyés</u>
<u>553 M\$</u>	<u>443 M\$</u>

Le 10 février 2006, le ministre de l'Énergie et de l'Infrastructure a annoncé que le programme de prêts pour le renouvellement de l'infrastructure recevrait désormais les demandes de toutes les municipalités sur une base continue. Le programme de prêts a été étendu pour aider également les universités et d'autres organismes publics de l'Ontario.

Année de programme	<u>Approuvés</u>	<u>Octroyés</u>
2005 - 2006	384 M\$	211 M\$
2006 - 2007	48 M\$	33 M\$
2007 - 2008	496 M\$	309 M\$
2008 - 2009	<u>260 M\$</u>	<u>104 M\$</u>
	<u>1 188 M\$</u>	<u>657 M\$</u>

16. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Infrastructure Ontario dépend de la province d'Ontario pour ce qui est de l'obtention de fonds couvrant ses coûts de fonctionnement, le financement de ses coûts de projet jusqu'à leur recouvrement et le soutien des prêts à conditions de faveur consentis aux municipalités. Compte tenu du soutien de la province sous la forme d'un engagement pluriannuel à l'égard des projets d'infrastructure publique et d'un prêt de 50 ans, Infrastructure Ontario est considérée comme une entité pérenne.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour qu'ils soient conformes à la présentation adoptée dans l'exercice considéré.

Le présent document est publié en français et en anglais.
On peut en obtenir une version sur CD-ROM dans l'une ou l'autre langue auprès de :

ServiceOntario Publications
777, rue Bay, Niveau du marché
Toronto (Ontario) M5G 2C8
Téléphone : 416 326-5300
Sans frais : 1 800 668-9938
Téléimprimeur (ATS) sans frais : 1 800 268-7095
Site Web : www.serviceontario.ca/publications

Pour en obtenir une version électronique, il suffit de consulter le site Web du ministère des Finances à www.fin.gov.on.ca

This publication is available in English and French. CD-ROM copies in either language may be obtained from:

ServiceOntario Publications
777 Bay Street, Market Level
Toronto, Ontario M5G 2C8
Telephone: (416) 326-5300
Toll-free: 1-800-668-9938
TTY Toll-free: 1-800-268-7095
Website: www.serviceontario.ca/publications

For electronic access, visit the Ministry of Finance website at www.fin.gov.on.ca